







BX

1528

•A1

A6

v.16

SMR



TRANSFERRED

ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

II

AVRIL — JUIN

1876



Paris. — E. LE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 3.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS EMINENCES M^{gr} LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. M^{gr} L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, M^{gr} L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,
ET M^{gr} L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES, D'ORLÉANS, DE PAMERS
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTEISE, D'AUTUN, DE VANNES,
DE SÉEZ, DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, ETC., ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND

TOME SECOND

AVRIL — JUIN

1876

(TOME XVI DE LA COLLECTION)

PARIS

371, RUE DE VAUGIRARD, 371.

ЛЕНИН

КАПИТАЛ

СЕРИЯ А

1957

NOV 28 1957

1957

A NOS LECTEURS

Nous sommes vraiment heureux, en commençant ce seizième volume (deuxième de 1876) des *Annales catholiques*, de voir le jour très-prochain où cette publication pourra prendre l'extension et recevoir les améliorations dont nous entretenions nos lecteurs, il y a huit jours. Sans pouvoir leur annoncer encore que tout est conclu, nous sommes en mesure cependant de leur dire que tout est en bonne voie, et que, probablement, nous pourrons leur faire part de la bonne nouvelle avant Pâques.

Dès aujourd'hui, nous pouvons confirmer ce que nous disions pour nos Abonnés actuels et pour ceux qui nous viendront jusqu'à une époque qui sera ultérieurement fixée, qu'ils auront une position plus favorable que les autres, condition fort juste, puisqu'elle sera comme le prix d'un concours qui nous aura permis de maintenir notre œuvre et de l'améliorer.

Nous tenons à les remercier de ce sympathique concours; nous remercions NN. SS. les évêques, dont l'approbation et les encouragements nous ont soutenu dans ce

travail de cinq années, que nous poursuivons avec une nouvelle ardeur; et nous rendons grâces à Dieu, à la sainte Vierge, à saint Joseph, dont l'appui, dans ce mois qui lui est consacré, nous a été visiblement acquis, de pouvoir continuer ainsi à défendre notre sainte religion, cette religion qui reste le dernier rempart de la société, le refuge suprême de la vraie liberté, l'unique moyen de relèvement et de grandeur pour notre infortunée patrie.

JOSEPH CHANTREL.

Paris, 30 mars 1876.

ANNALES CATHOLIQUES

LES PÈLERINS AU VATICAN.

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, qu'une audience solennelle avait été donnée par Pie IX, le 22 mars, aux députations de pèlerins catholiques venus de différents pays. On trouvera plus loin des détails sur cette audience ; nous donnons ici d'abord l'Adresse lue par M. le duc des Cars au nom des députations, et la réponse du Saint-Père.

M. le duc des Cars a dit :

Très-Saint Père,

Comme les années précédentes, nous venons mettre à vos pieds l'hommage filial de notre dévouement et de notre fidélité.

Vous nous connaissez tous ; vous ne pouvez donc vous méprendre sur les motifs qui nous attirent vers cette chaire de Pierre, vers ce trône le plus élevé de tous.

Le but suprême qui anime nos actions est de travailler toujours avec vous pour la cause de Dieu. Ce qui nous attire, ce n'est pas seulement ce besoin d'entendre l'enseignement infallible du Vicaire de Jésus-Christ pour y puiser la force de résister au courant du mal qui entraîne aujourd'hui les hommes, les gouvernements, le monde ; c'est encore le langage et l'attitude de nos adversaires, nos persécuteurs parce qu'ils sont les vôtres.

Enivrés d'une première victoire, non contents de vous avoir dépouillé de votre puissance temporelle, ils poursuivent contre vous et contre la catholicité leur vaste conspiration, qui tend à vous dépouiller aussi de l'autorité spirituelle sur les âmes confiées à votre garde.

Oui, ils veulent séparer les brebis du pasteur ; ils se croient les plus forts et ne cachent ni leurs espérances ni leur but. Ils disent hautement qu'ils lasseront votre patience et la nôtre. Rêvant la proscription de vos droits impérissables, ils ne s'aperçoivent pas que leurs efforts contribuent à les cimenter. Ils refusent de reconnaître dans votre auguste personne le représentant du Maître sou-

verain de nos âmes, animé de son amour, éclairé de son esprit, investi de son pouvoir. Ils veulent vous imposer la servitude sous le masque d'une fausse liberté, mais ils ne réussiront pas à nous arracher notre plus beau titre de gloire, celui de fils soumis et tendres, de soldats dévoués et fidèles de cette Eglise immortelle dont vous êtes le chef visible, Très-Saint Père, et contre laquelle l'enfer ne prévaudra jamais.

Les événements de ce temps, vos malheurs et vos gloires, notre soumission respectueuse et complète aux pasteurs que vous nous avez donnés, la persévérance de nos luttes quotidiennes, rien n'a pu jusqu'ici les éclairer ni les décourager.

Nous avons opposé, par votre ordre, les armes pacifiques et légales de la patience et de la fermeté chrétienne, laissant à Dieu le soin de nous venger. Que notre constance passée vous donne, Très-Saint Père, l'espoir que, Dieu aidant, nous saurons affronter les épreuves plus terribles qui nous menacent. *Combattre et souffrir* sera notre devise. Jamais nous ne pactiserons avec ceux qui professent que votre autorité spirituelle ne s'impose qu'aux âmes et ne saurait régir le vie sociale des hommes.

Mais ces combats de Dieu, loin de nous abattre, doublent notre ardeur. Nous savons qu'un jour viendra où les souffrances de la grande famille chrétienne et de son chef suprême engendreront des saints comme le sang des martyrs enfantait les chrétiens. Alors Dieu dira à nos ennemis : *Usque huc venies et non procedes amplius.*

Il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur, qu'un nom : celui de catholique, qu'une loi, fondement de toutes les autres : la loi chrétienne avec la liberté évangélique, les enfants de Dieu dans le sein de leur mère l'Eglise catholique, apostolique, romaine.

Bénissez-nous tous, Très-Saint Père, afin que toujours unis à votre personne sacrée, dans la vie publique et dans la vie privée, nous n'ayons tous qu'un bras pour vous défendre, un cœur pour vous aimer, une volonté pour vous obéir.

Le Saint-Père a répondu (1) :

Quand je porte mes regards sur les divers points du monde catholique, j'aperçois le triste et douloureux spectacle d'un amas immense de ruines, causées par la cruelle perfidie des ennemis de l'Eglise dans la présente révolution. Je vois couvents et monastères, occupés

(1) Traduction de l'*Univers*.

naguère, par les pacifiques cénobites et par les vierges épouses de Jésus-Christ, privés de leurs anciens habitants pour faire place à des personnes étrangères et profanes, et parfois plus que profanes.

Je vois les bienfaisantes richesses et possessions de l'Eglise devenues la proie des dévorants contemporains et destinées à rassasier la faim insatiable de la Révolution.

Je vois des ruines de toutes parts ; je vois les droits de l'Eglise foulés aux pieds et violés, la hiérarchie ecclésiastique interrompue et rendue inutile, parce que tous sont condamnés, quelle que soit leur fonction, à payer un tribut plus terrible que tout autre, le tribut du sang sur les champs de bataille, et l'Eglise empêchée de choisir ses ministres.

Je vois la liberté d'enseignement changée en un monopole qui accroît chaque jour ses oppressions tyranniques, et avec elle les erreurs et parfois les blasphèmes.

Je vois la tolérance pour tant de délits et pour tant de fautes commises contre Dieu, contre la morale et contre l'ordre social ; je vois souvent, bien souvent, certains jugements inspirés non par la justice, mais par les passions maudites qui dominent toujours dans les temps troublés par la Révolution.

Telles sont, avec beaucoup d'autres, les ruines qui forment le grand amas et qui couvrent un espace immense.

Quand je considère ce tableau lugubre, la vision d'Ezéchiel me revient à la mémoire. Le prophète fut transporté en esprit par Dieu dans un vaste champ tout rempli d'ossements desséchés. Et, tandis qu'étonné et stupéfait il considérait ce triste spectacle, il entendit une voix d'en-haut qui criait à son oreille : « Crois-tu que ces ossements puissent retourner à la vie ? » Et le prophète, humilié et le front courbé, répondait : « Vous seul pouvez le faire, ô mon Dieu ! *Domine Deus, tu nosti.*

— Eh bien ! répondit le Seigneur, prophétise sur ces ossements. *Vaticinare de ossibus istis*. Apprends que ces ossements vivront : je ferai entrer en eux l'esprit, je les couvrirai de nouveau de nerfs, de muscles, de veines et de sang ; la chair reviendra les envelopper, et la peau revêtira tous ces corps, et ils vivront. » Le prophète répéta les paroles de Dieu, et dans cet instant commença un léger murmure, et puis une commotion, celle des ossements mêmes qui cherchaient à se réordonner pour former des corps, comme ils étaient auparavant : *Factus est et sonitus... et ecce commotio*.

La prophétie, mes chers fils, indiquait la fin de l'esclavage d'Israël et son retour dans les terres de la patrie. Or maintenant je dirai : Dieu, en considérant ce champ de décombres et de ruines, dont j'ai parlé tout à l'heure, accumulées avec les dépouilles de l'Eglise de Jésus-Christ, ne pourrait-il pas demander aussi à chacun de nous : *Putasne vivent ossa ista?... Vaticinare de ossibus*. Et que répondrons-nous ? Avec une âme ferme, avec un accent décidé nous répondrions : Oui, tous ces os ressusciteront, car l'Eglise de Jésus-Christ, à qui ils appartiennent, ne peut jamais périr ; elle doit durer jusqu'à la consommation des siècles.

Ces ruines se relèveront, mais avant de se relever elles éprouveront, elles aussi, leur commotion. *Et ecce commotio*. Et la commotion paraît dès à présent. C'est une commotion que votre venue, la venue des fils respectueux devant leur père ; c'est une commotion que l'agitation des peuples catholiques dans de si nombreux pèlerinages ; c'est une commotion que l'écho de ces prières ferventes qui s'élèvent vers Dieu dans les temples sacrés. Et les tribunaux de la pénitence assiégés, et les tables eucharistiques fréquentées, et les bonnes œuvres multipliées, tout prouve que parmi les ruines de l'Eglise de Jésus-Christ il y a commotion.

Que si les os ne reviennent pas encore former les corps primitifs, souvenez-vous donc, ô fils aimés, que l'Eglise du Christ est fondée sur la pierre, qu'elle est figurée par un rocher, assailli de tous côtés par la furie des vents et par la rage des ondes. La commotion, elle existe dans l'Eglise, mais les os épars ne reviennent pas encore à leur place, parce qu'ils en sont empêchés par les ouragans, par les tempêtes, qui reçoivent l'impulsion d'en haut et ne cesseront de battre le rocher jusqu'à ce qu'il soit poli et nettoyé de toute souillure.

Les taches qui le souillent encore, ce sont les âmes basses, qui sacrifieraient même leur propre conscience afin de jouir d'une paix pleine d'amertume. Elles le souillent, les âmes inconsidérées qui ne reconnaissent point encore dans ces vicissitudes la main de Dieu, qui nous punit et nous flagelle pour nos péchés et nous met devant les yeux des événements bien tristes; elles continuent à vivre, sans rien faire, dans une indifférence qui fait compassion, comme si elles vivaient dans des temps heureux et prospères. Elles le souillent, ce rocher, les âmes vendues à Satan, qui par la langue et par la main coopèrent à la destruction de l'Eglise en blasphémant ses doctrines. Quand ces taches auront disparu, Dieu nous consolera, et à la présente commotion succéderont les triomphes futurs.

Mais qu'adviendra-t-il alors des impies qui persécutent l'Eglise? Il m'a été présenté, ces jours derniers, un livre imprimé dans un pays catholique d'Europe. On y (rappelle avec exactitude les faits qui ont rapport à l'*issuë esito*, la fin) des persécuteurs de l'Eglise. Tous, sans exception, ont fini misérablement leurs jours. L'auteur commence à Hérode, Pilate, Caïphe, etc., et vient jusqu'à notre temps, en montrant ces funestes issues.

Nous avons donc le droit, nous aussi, de croire que les persécuteurs actuels de l'Eglise auront la fin de leurs

devanciers et que, dans un temps fixé par la Providence, Dieu tendra une main miséricordieuse à son Eglise entièrement purifiée et délivrée des chaînes dont l'ont chargée ses ennemis et persécuteurs, qu'il la couvrira d'un vêtement d'or et la fera asseoir comme reine à la droite de son divin Fondateur : *Astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato.*

En attendant, chers enfants, quelle sera notre attitude?

Nous devons persévérer dans les prières et dans les bonnes œuvres déjà commencées ; vous venez de le dire vous-mêmes. Et puisque nous sommes dans la station de carême, nous devons nous exercer aussi à la mortification et au jeûne, jeûne de nourriture, et surtout jeûne de péchés : *jejunemus a vitiis.* Il n'est que trop vrai que la mortification est devenue rare dans le monde catholique, et pourtant elle est la voie qui nous conduit dans les bras de Dieu notre Père.

Poursuivez donc dans la voie où vous êtes engagés ; poursuivez, sous la direction des premiers pasteurs, à vous montrer toujours opposés aux prétentions nouvelles ; ils vous tendront la main, coopérez avec eux pour soutenir les droits inaliénables de l'Eglise de Jésus-Christ. Et puisque tous nous avons besoin de l'aide de Dieu, tournons-nous vers lui afin qu'il nous bénisse. Puisse-t-il vous confirmer dans les saints propos par lesquels vous défendez ses droits ; vous bénir dans les œuvres que vous faites ; vous bénir dans votre bonne volonté ; vous bénir dans l'âme et dans le corps, le corps afin qu'il le rende robuste autant qu'il faut pour combattre, l'âme afin qu'il la rende constante pour résister à tous les assauts de la Révolution ; qu'il vous bénisse dans vos familles, dans tous vos intérêts ; qu'il étende sa bénédiction à tous ces pays divers, auxquels vous appartenez. Qu'il vous bénisse dans la vie et au moment de la mort ; qu'il vous rende

dignes de le bénir lui-même dans tous les siècles au paradis.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et le Vatican

Les représentants des comités des différents pays de l'Europe, et même de l'Amérique, ont été reçus en audience solennelle, le 22 mars, par Notre Saint-Père le Pape, dans la salle du Consistoire. Ils étaient au nombre de cent cinquante environ, y compris quelques-uns de leurs compatriotes résidant à Rome, qui se sont fait un honneur et une joie de se joindre à eux. La France, le Belgique, l'Angleterre, l'Irlande, l'Allemagne, la Hollande, l'Italie, l'Espagne, les États-Unis, l'Amérique du Sud étaient représentés par les plus beaux noms de ces pays.

Le Saint-Père a paru dans la salle un peu après midi, entouré des cardinaux Ledochowski, Oreglia, Chigi, Sacconi, Bernardi, Randi, de Mgr Hassoun, patriarche de Cilicie, de NN.SS. Howard, de Neckere, Mermillod, Place, Marinelli, et d'un nombreux cortège de prélats et de camériers.

Nous avons reproduit plus haut l'Adresse lue par M. le duc Des Cars et la magnifique réponse du Saint-Père. Cette réponse a produit sur l'assemblée une vive et profonde émotion. Après l'avoir prononcée, le Saint-Père est descendu de son trône et a parcouru toute la salle, donnant à chacun sa main à baiser et adressant à tous quelques paroles aimables. M. le duc des Cars a été particulièrement l'objet de l'attention du Saint-Père, qui l'a félicité et remercié des nobles sentiments exprimés dans l'Adresse.

France.

Par décrets en date du 17 mars, ont été nommés :

Evêque de Mende, en remplacement de Mgr Saivet, appelé à l'évêché de Perpignan, M. l'abbé *Costes*, vicaire général de Rodez ;

Evêque de Fréjus et Toulon, en remplacement de Mgr Jor-

dany, qui a donné sa démission, M. l'abbé *Terris*, curé de Saint-Siffrein à Carpentras, diocèse d'Avignon.

Restent encore à pourvoir les sièges de Lyon et de Soissons.

M. l'abbé *Costes*, né en 1819, est vicaire général de Rodez depuis 1872; il a pour frère le brave officier de la Légion d'Antibes qui a vaillamment défendu Monte-Rotondo contre les garibaldiens, avant la bataille de Mentana, au succès de laquelle sa résistance n'a pas peu contribué.

M. l'abbé *Terris*, né en 1824, est curé de Saint-Siffrein depuis 1867. Fondateur et premier directeur de la *Revue des Bibliothèques paroissiales* d'Avignon, la première semaine religieuse qui ait paru, croyons-nous, il est le promoteur d'un mouvement qui s'est généralisé et dont les bons effets sont aujourd'hui reconnus de tout le monde.

M. *Waddington*, ministre de l'instruction publique et des cultes, a présenté au Sénat un projet de loi par lequel sont supprimés les deux articles de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur relatifs à la collation des grades. Nous aurons à revenir sur cette grave question, qui préoccupe si vivement et si justement les catholiques.

Ces jours-ci, les évêques dont les diocèses concourent à l'entretien de l'Université catholique de Paris, se sont réunis à l'Archevêché, sous la présidence du cardinal *Guibert*; la grave question de la collation des grades a été l'une de celles qui ont fait l'objet des délibérations des vénérables prélats.

M. *Say*, ministre des finances, a fait distribuer à la Chambre des députés le projet du budget pour 1877. Voici les chiffres qui le résument en ce qui concerne les cultes, l'instruction publique, les sciences et les arts.

Service des cultes.

1 Personnel des bureaux des cultes.	243,400
2 Matériel des bureaux des cultes.	36,000
3 Cardinaux, archevêques et évêques.	1.640,000
4 Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial.	40,865,945

5 Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève.	266,500
6 Bourses des séminaires catholiques.	1,172,200
7 Pensions ecclésiastiques et secours personnels.	887,000
8 Secours annuels à divers établissements religieux.	105,000
9 Service intérieur des édifices diocésains.	611,200
10 Entretien des édifices diocésains.	800,000
10b Travaux aux édifices diocésains de l'Algérie.	200,000
11 Acquisitions. — Constructions et grosses réparations des édifices diocésains.	2,400,000
12 Crédits spéciaux pour diverses cathédrales.	1,080,000
13 Secours pour les églises et presbytères.	3,150,000
14 Personnel des cultes protestants.	1,430,500
15 Frais d'administration de l'Eglise de la confession d'Augsbourg.	10,000
16 Personnel du culte israélite.	192,400
17 Secours pour les édifices des cultes protestant et israélite.	100,000
18 Dépenses diverses et accidentelles; frais de passage.	40,000
19 Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.	Mémoire.
20 Dépenses des exercices clos.	<i>Idem.</i>
<hr/>	
Total pour le service des cultes.	55,223,245

Instruction publique. — Sciences et lettres. Etablissements scientifiques et littéraires.

1 Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	599,400
2 Matériel de l'administration centrale.	131,900
3 Inspecteurs généraux de l'instruction publique.	328,000
4 Services généraux de l'instruction publique.	276,000
5 Administration académique.	1,247,363
6 Ecole normale supérieure.	372,710
7 Facultés.	7,166,980
8 Bibliothèque de l'Université.	30,000
9 Ecole des hautes études. — Encouragements aux membres du corps enseignant. — Souscriptions aux ouvrages utiles à l'enseignement.	300,000
10 Institut national de France	668,763

11 Académie de médecine	75,500
12 Collège de France	390,038
13 Muséum d'histoire naturelle.	755,342
14 Établissements astronomiques	623,500
15 Ecole des langues orientales vivantes.	143,916
16 Ecole des chartes	64,500
17 Ecole d'Athènes.	100,100
18 Bibliothèque nationale. — Dépenses ordinaires.	533,023
19 Bibliothèque nationale. — Catalogues.	50,000
20 Bibliothèques publiques et musée d'Alger	253,960
21 Archives nationales	185,700
22 Sociétés savantes.	90,000
23 Subvention au <i>Journal des Savants</i>	21,000
24 Souscriptions scientifiques et littéraires	190,000
25 Encouragements aux savants et gens de lettres	200,000
26 Voyages et missions scientifiques. — Publication de documents provenant des missions scienti- fiques et littéraires.	150,500
27 Recueil et publication de documents inédits de l'histoire de France.	120,000
28 Préparation et publication de la carte des Gaules.	20,000
29 Frais généraux de l'instruction secondaire	135,000
30 Lycées et collèges communaux	3,946,200
31 Dépenses extraordinaires des lycées	800,000
32 Bourses et dégrèvements	1,130,000
33 Inspection des écoles primaires	1,527,122
34 Dépenses d'instruction primaire imputables sur les fonds généraux de l'Etat.	19,275,916
35 Dépenses d'instruction primaire spéciales à l'Al- gérie.	209,075
36 Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.	Mémoire.
37 Dépenses des exercices clos	<i>Idem.</i>
Total.	<hr/> 42,415,507

Beaux-arts et musées.

38 Personnel de l'administration centrale.	192,000
39 Matériel de l'administration centrale	40,000
40 Établissements des beaux-arts,	485,300
41 Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics.	1,015,000

42 Exposition des œuvres des artistes vivants.	311,000
43 Théâtres nationaux et Conservatoire de musique.	1,643,500
44 Souscriptions aux ouvrages d'art.	136,000
45 Encouragements et secours	254,000
46 Monuments historiques.	1,100,000
47 Musées nationaux.	741,780
48 Palais du Luxembourg.	112,000
49 Manufactures nationales	134,950
50 Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.	Mémoire.
51 Dépenses des exercices clos	<i>Idem.</i>
Total.	6,865,430

Allemagne.

Le 10 du mois de mars, a comparu devant le tribunal de police de Hombourg un des hommes les plus recommandables, l'orateur catholique le plus éloquent de l'Allemagne, M. l'abbé Moufang, chanoine de Mayence et député au Reichstag. Il était accusé d'avoir enfreint les lois ecclésiastiques votées il y a quelque temps (11 mai 1873 et 21 mai 1874) ; mais on ne devinerait jamais en France, dit le *Monde*, le grief particulier qui lui était reproché ; le voici tel que le mentionne le *Journal de Mayence*.

« Il y a quelques mois, le curé de la paroisse de Reudelheim, autorisé à prendre un congé temporaire (*zur zeit beurlaubt*), pria M. l'abbé Moufang de venir, pendant son absence, célébrer les saints mystères dans son église. Ce dernier fit ce que tout prêtre eût fait en pareil cas ; il déféra au désir et à l'invitation de son confrère, et vint à Reudelheim le jour de la Noël et les deux dimanches suivants pour y remplir les fonctions sacrées ; il dut aussi, à cette occasion, administrer le baptême à deux enfants. »

Voilà, dans sa simplicité, le fait pour lequel l'honorable chanoine de Mayence est poursuivi. Fort de sa conscience, il a déclaré devant ses juges qu'il n'avait point violé les lois de son pays. Il s'est appuyé, dans sa défense, sur l'invitation formelle que lui a adressée par écrit le curé de Reudelheim d'aller le remplacer dans sa paroisse ; — en second lieu, sur la

circulaire toute récente du docteur Falk, ministre des cultes, qui autorise la simple substitution d'un ecclésiastique dans une paroisse autre que la sienne, pour l'exercice de quelque fonction isolée (*Die blosse Substituirtung eines anderen Geistlichen für einzelne Amtschandlung*); — Enfin, en troisième lieu, sur de nombreux précédents qui préjugent en sa faveur.

Le ministère public a soutenu l'accusation; il s'est attaché à prouver que dans le cas présent l'agrément du Gouvernement ou de son représentant (*Oberpräsidenten*) était indispensable, et qu'il n'a pas été même demandé. Il n'a pas voulu tenir compte des réserves formelles exprimées clairement dans la circulaire du ministre.

Le tribunal a admis ces conclusions et condamné M. Moufang à une sorte de bannissement; il lui a interdit de séjourner dans la province de Mayence et de Francfort. On s'attend généralement à ce que l'illustre accusé en appelle à la Haute-Cour, qui jugera en dernier ressort. Il est difficile de savoir dans quel sens elle se prononcera; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que sa décision n'est pas seulement destinée à casser ou à confirmer la sentence des premiers juges, mais à résoudre l'importante question pratique qui se trouve au fond de ce débat. Il s'agit de savoir si un prêtre en exercice (*angestellter*), invité en passant comme ami (*gastweise*) dans une paroisse étrangère, peut y exercer les fonctions ecclésiastiques sans violer la loi. On comprend les graves conséquences qui résulteront de l'arrêt de la Cour suprême.

Espagne.

La question religieuse qui préoccupe aujourd'hui l'Espagne est celle de l'unité catholique. La grande masse de la nation veut conserver l'unité du culte; quelques libres-penseurs veulent introduire dans la constitution la liberté des cultes. L'évêque et les fidèles font tous leurs efforts pour préserver leur pays de cette dangereuse liberté; les évêques protestent et les fidèles envoient des pétitions. Il y a là un admirable mouvement de foi que nous aurons à faire connaître plus en détail. Dans notre prochain numéro, nous publierons une lettre pastorale du

cardinal Moreno et un bref du Souverain Pontife relatifs à cette grave question.

Turquie.

Mgr Raphaël Popoff, évêque bulgare catholique, est décédé à Andrinople dans les premiers jours du mois. Il avait été préconisé dans le consistoire secret du 25 septembre 1865 et sacré le 19 novembre suivant en l'église latine de Saint-Jean Chrysostome, à Péra, par Mgr Sembratovitch, archevêque ruthène, délégué à cet effet par le Saint-Père. Sa mort est une grande perte pour le catholicisme en Orient et pour l'Eglise bulgare. Sage, prudent, modeste, très-soumis au Saint-Siège, très-aimé par son peuple, jouissant d'une très-grande considération, Mgr Popoff meurt jeune, dans la force de l'âge, avant d'avoir pu recueillir la moisson qu'il avait semée.

L'INUTILITÉ DES RELIGIEUX

Le *Maasbode* (*Courrier de la Meuse*, journal hollandais) démontre par d'irrécusables chiffres l'impuissance où le laïcisme libre-penseur se trouve de remplacer, même au prix des plus grands sacrifices d'argent, les inappréciables services du dévouement religieux. Il sera bon de se rappeler cette démonstration, fournie par la persécution allemande, au moment où la Révolution menace d'étendre partout cette persécution.

Il est difficile, de nos jours, d'aborder un endroit quelconque du monde sans y rencontrer des religieux allemands. Ils se sont disséminés vers les quatre points cardinaux et n'ont pas dévié de leur ancienne ligne de conduite. Ils continuent à travailler imperturbablement au salut de leurs âmes et à l'édification de leur prochain. Soumis à la volonté de Dieu et persuadés qu'on peut, en tout endroit de la terre, opérer sa sanctification, ils prennent en patience les amertumes de l'exil.

M. de Bismark n'est donc pas parvenu à faire grand mal aux religieux. Assurément, ils regrettent la patrie, mais pas comme d'autres proscrits. Ils vivent dans le monde, mais non du monde. Tout leur est indifférent; peu de chose suffit à leur subsistance. Nos libéraux ne comprennent pas cette abnéga-

tion, pour la bonne raison qu'ils ne savent pas ce qu'est un religieux. Les moines ont renoncé au monde et à ses pompes. Ils ont embrassé volontairement la pauvreté; l'argent ne les tente donc pas.

Ils ont quitté leurs familles et renoncé par le fait même à tout ce que leur place dans cette famille pouvait leur procurer d'avantageux ici-bas. Ils vivent dans une douce paix et ont tous leurs désirs accomplis du moment qu'ils peuvent travailler à leur salut et se sacrifier pour les pauvres et pour les malheureux. Il leur est permis de mener une telle vie tout aussi bien en Hollande ou en Amérique qu'en Allemagne.

Mais leur patrie ne souffre-t-elle pas de leur départ? C'est une question qu'il s'agit de résoudre.

Certes, l'Allemagne traverse actuellement une période de paix; mais ses ennemis lui accorderont-ils les cinquante années de calme dont elle a besoin, au dire de M. de Moltke? Et si elle reprenait les armes, elle ne disposerait plus des 2,000 religieux qui, en 1870, ne soignèrent pas moins de 30,000 malades et blessés. Ce serait un grand désastre pour elle, car un blessé qu'on néglige de soigner est ordinairement un homme perdu.

Mais, nous dit-on, l'Allemagne peut se passer de religieux en temps de paix; elle a bien vécu sans eux avant 1850.

Qui vivra verra; ce qui est certain, c'est que la situation est maintenant tout autre; les besoins ne sont donc plus les mêmes non plus. Le paupérisme s'est accru dans une large mesure et l'enseignement réclame des sacrifices auxquels personne ne songeait avant 1850. Eh bien! 343 des 602 couvents supprimés s'adonnaient à l'instruction de la jeunesse et les 259 autres s'occupaient du soin des malades.

Comment remplacera-t-on le personnel enseignant qui a été banni des 343 établissements d'instruction? On expulse de l'Allemagne 3,000 professeurs et néanmoins il manque à ce pays un bien plus grand nombre de pédagogues qu'à nous!

D'autre part, qui soignera les malades et les malheureux, maintenant que l'on ferme 259 institutions où l'on s'occupait de cette œuvre charitable?

Qu'on ne perde pas ici de vue qu'outre les 602 cloîtres sus-

mentionnés, il y en a encore à peu près 600 autres, qui tous doivent être évacués. Quelques-uns d'entre eux peuvent subsister jusqu'à l'extinction complète de leurs membres, mais il n'en est pas moins vrai qu'il viendra un moment où tous les religieux auront disparu de l'Allemagne.

Poser en thèse que cette situation lèsera les catholiques seuls, et non toute la population allemande, c'est odieux et c'est de plus absurde. On conçoit sans peine que quand dix millions de personnes souffrent, le restant du peuple doit ressentir le contre-coup de ce malaise; cela est si évident qu'il serait ridicule de le démontrer. En outre, l'on se fait grandement illusion en s'imaginant que les religieux ne se consacrent qu'au bien-être des catholiques. Ils secourent, en effet, tous ceux qui réclament leur ministère, même sans leur demander, sauf dans certains cas où il le faut absolument, quelle religion ils professent.

Quand un malade, soit protestant ou juif, de notre ville ou d'un autre lieu de notre pays sollicite, pour se faire soigner, une Sœur de charité, elle accourt sans désespérer et elle le traite avec autant de bienveillance et de charité que si elle avait affaire à un catholique. Il y a à Rotterdam assez de réformés et de juifs qui le savent par expérience. Toutefois, désire-t-on quelques preuves de notre argumentation, nous pouvons les fournir; car nous en avons recueilli plusieurs dans ces derniers temps. Elles se rapportent à l'Allemagne.

A l'hôpital Saint-Joseph, à Eiberfeld (Rhin), dirigé par les sœurs de Saint-Charles Borromée, on a soigné, en 1875, 1,225 malades, se décomposant comme suit :

505 catholiques,
708 protestants,
12 juifs.

Le couvent de Sainte-Madeleine, à Lauban, en Silésie, soigna pendant l'année précédente 368 malades, savoir :

a. Dans l'établissement	}	68 catholiques.
		135 protestants.
b. En dehors de l'établissement	}	60 catholiques.
		105 protestants.

Les Sœurs de la charité, à Brême, soignèrent 417 infirmes, savoir :

a. Dans des maisons privées	}	16 catholiques.
		147 protestants.
		1 juif.
b. Dans le couvent	}	29 catholiques.
		223 protestants.
		1 juif.

Les Sœurs de Sainte-Elisabeth, à Breslau, en Silésie, soignèrent 1,192 malades, savoir :

662 catholiques
529 protestants et
1 juif.

A l'hôpital Sainte-Hedwige, à Berlin, dirigé par des religieux, 3,246 malades furent soignés, savoir :

1,103 catholiques,
2,109 protestants et
34 juifs.

A l'hôpital des Sœurs de la Charité, à Breslau, furent soignés, aussi en 1875, 2,578 malades, savoir :

1,252 catholiques,
1,315 protestants et
11 juifs.

Les Sœurs grises, à Neumarkt, en Silésie, soignèrent, l'année précédente, 200 malades, savoir :

85 catholiques,
110 protestants et
5 juifs.

Les Sœurs grises de Sainte-Elisabeth, à Dresde, en Saxe, soignèrent, en 1875, 377 malades, savoir :

139 catholiques,
229 protestants,

7 juifs et
2 grecs orthodoxes.

Les Sœurs grises, à Hischberg, donnèrent des soins, l'année précédente, à 207 malades, savoir :

48 catholiques,
131 protestants et
28 juifs.

Les Sœurs du même ordre, à Nordhausen, en Saxe, soignèrent, l'année dernière, 50 malades, savoir :

3 catholiques,
44 protestants et
3 juifs.

Les Sœurs du même ordre, à Reichenbach, en Silésie, soignèrent, l'année écoulée, 128 malades, savoir :

64 catholiques,
57 protestants et
7 juifs.

Toutes les Sœurs grises réunies de l'Allemagne, dont la maison-mère est située à Neisse, en Silésie, soignèrent, l'année dernière, 12,286 malades, savoir :

6,388 catholiques,
5,417 protestants,
473 juifs et
8 grecs orthodoxes.

Il ressort de ces quelques exemples (nous pourrions en citer bien d'autres) qui concernent diverses contrées de l'Allemagne, que les religieux soignent *partout* aussi bien les dissidents que les catholiques et qu'en beaucoup d'endroits ils viennent même en aide à plus d'hérétiques qu'à de chrétiens. Il ressort encore de ces données que la congrégation des Sœurs grises — ainsi appelées à cause de leur costume de cette couleur — secourent à peu près autant de réformés que de catholiques.

Ce fait, très-significatif en lui-même, prouve aussi que c'est

une calomnie de la part des journaux libéraux de prétendre que les religieux ne cherchent qu'à faire des prosélytes. Personne ne s'en apercevrait plus promptement que le peuple même qui est en relation avec les religieux. Si donc il y a des milliers d'habitants qui se confient aux religieux, c'est qu'ils sont assurés de ne pas être inquiétés sous ce rapport.

Les protestants et les juifs pourront-ils se faire soigner par d'autres après le départ des religieux? C'est possible, mais il est constant qu'ils le seront moins bien; sans cela, ils n'auraient pas marqué en tout temps leur prédilection pour les personnes consacrées à Dieu. Ne peut-on pas conséquemment affirmer que l'Allemagne pâtira de l'expulsion des religieux?

Nous sommes convaincus que ce pays sera mis fortement à l'épreuve. Au milieu de ces difficultés intérieures et extérieures, qui le débordent pour ainsi parler, au milieu de ses combats contre les passions désordonnées, qui propagent de plus en plus l'incrédulité et l'immoralité, il aura à se charger de l'œuvre à laquelle tant de saintes âmes se sacrifiaient et qui était si bien vue de toute la population.

LES MANDEMENTS DE CARÈME.

Nous avons déjà reproduit, en tout ou en partie, un certain nombre des Lettres pastorales et mandements de NN. SS. les Évêques pour le Carême; nous en ferons connaître d'autres, auxquels nous en ajouterons plusieurs de l'étranger. Nos lecteurs comprennent qu'il nous serait impossible de tout reproduire. Nous pensons, d'ailleurs, qu'ils préféreront avoir sous les yeux intégralement ou à peu près, les mandements, nous ne dirons pas les plus remarquables, mais d'un intérêt plus général. Cependant, pour la commodité de ceux d'entre eux qui pourraient avoir le besoin ou le désir de connaître la pensée épiscopale sur d'autres sujets, nous donnerons au moins l'indication de tous les sujets traités et sur lesquels ils pourront ainsi se procurer l'enseignement des évêques.

Nous suivrons l'ordre alphabétique des diocèses, et nous ajouterons aux diocèses de France ceux de Metz et de Strasbourg.

Agen, Mgr Fonteneau. — La famille, lois du mariage, obligations réciproques des parents et des enfants.

Aire, Mgr Epivent. — La liberté de l'Eglise, ce qu'elle a été en France, son influence.

Aix, Arles et Embrun, Mgr Forcade. — La divine loi du dimanche.

Ajaccio, Mgr de Gaffory. — La fréquentation des sacrements et le précepte pascal.

Alby, MM. Cayrac, Dougados et Puel, vicaires capitulaires. — Les temps sont mauvais.

Alger, Mgr Lavigerie. — Dispositif du Carême.

Amiens, Mgr Bataille. — Le respect humain considéré comme un des principaux obstacles à l'accomplissement du devoir pascal.

Angers, Mgr Freppel. — Devoirs du chrétien dans la vie civile.

Angoulême, Mgr Sébaux. — La vérité et l'illusion dans la pratique de la vie chrétienne.

Annecey, Mgr Magnin. — Devoirs des fidèles au temps des élections.

Arras, Mgr Lequette. — Le devoir et les avantages de la piété chrétienne.

Auch, Mgr de Langalerie. — Influence de la foi dans l'acte de la justification et sur la pratique des vertus chrétiennes.

Autun, Mgr Perraud. — La justice : ce qu'elle est, ses relations, sa place, ses obligations.

Avignon, Mgr Dubreil. — Annonce du couronnement de sainte Anne.

Basse-Terre (la), Guadeloupe, Mgr Blanger. — La Pénitence.

Bayeux et Lisieux, Mgr Hugonin. — L'esprit paroissial.

Bayonne, Mgr Lacroix. — Notre sanctification et l'imitation de Jésus-Christ.

Beauvais, Noyon et Senlis, Mgr Gignoux. — Le respect dû aux enfants.

Belley, Mgr Marchal. — La nécessité du baptême et ses bienfaits.

Besançon, Mgr Paulinier. — La famille : son origine, ses éléments constitutifs.

Blois, Mgr Pallu du Parc. — La prolongation du Jubilé.

Bordeaux, Son Em. le cardinal Donnet. — Dispositif du Carême.

Bourges, Mgr de La Tour-d'Auvergne. — Le culte des Saints, à l'occasion de la reconnaissance des reliques de saint Maur.

Cahors, Mgr Grimardias. — Les mauvaises lectures.

Cambrai, Son Em. le cardinal Régnier. — Le dernier Jubilé.

Carcassonne, Mgr Leuillieux. — L'action de grâces, point central de la religion.

Châlons, Mgr Meignan. — L'Église, son institution, son enseignement.

Chambéry, Mgr Pichenot. — La foi et sa nécessité par rapport à la morale.

Chartres, Mgr Régnauld. — Les miséricordes du Seigneur et la reconnaissance qu'elles doivent exciter en nous.

Clermont, Mgr Féron. — Les enseignements de la religion et les fondements du christianisme.

Constantine, Mgr Robert. — Le baptême : sa nécessité, sa grandeur, devoirs qu'il impose.

Coutances, Mgr Germain. — Mandement des vicaires capitulaires : dispositif du Carême et annonce du sacre.

Digne, Mgr Meirieu. — Le Carême.

Dijon, Mgr Privat. — Caractères qui résument l'enseignement de Jésus-Christ.

Evreux, Mgr Grolleau. — Le repos du dimanche.

Fréjus et Toulon, Mgr Jordany. — Le décalogue unique moyen d'ordre et de salut.

Gap, Mgr Guilbert. — L'amour du prochain, sa nécessité; réfutation des objections.

Grenoble, Mgr Fava. — Jésus-Christ, homme-pénitent, homme-parfait, Homme-Dieu.

Langres, Mgr Guérin. — Spectacle que nous offre l'état présent de la société.

Laval, Mgr Wicart. — La société contemporaine considérée dans son ensemble.

Limoges, Mgr Duquesnay. — Ostention septennale des reliques de saint Martial et d'autres reliques.

Luçon, Mgr Le Coq. — Le prix du temps.

Lyon et Vienne, Mgr Thibaudier, vicaire capitulaire. — Attachement et fidélité que nous devons à Jésus-Christ.

Mans (le), Mgr Chaulet-d'Outremont. — La foi, lumière qui éclaire et qui préserve du péché et de l'erreur.

Marseille, Mgr Place. — Le courage chrétien.

Meaux, Mgr Allou. — La Révélation; sa fin, ce qu'elle enseigne.

Mende, Mgr Saivet. — Le progrès dans la vie spirituelle.

Metz, Mgr Du Pont des Loges. — L'union des fidèles et du prêtre.

Montauban, Mgr Logain. — Les adversités et leurs avantages.

Montpellier, Mgr de Cabrières. — La notion chrétienne de Dieu.

Moulins, Mgr de Dreux-Brézé. — La prière ; ce que nous faisons de la prière, ce que Dieu en fait.

Nancy et Toul, Mgr Foulon. — La prière publique ; ce qu'elle est, nos devoirs vis-à-vis d'elle.

Nantes, Mgr Fournier. — Grandeur du chrétien.

Nevers, Mgr de Ladoue. — L'enseignement laïque.

Nice, Mgr Sola. — L'amour de Dieu grand précepte de la religion, vie des vertus surnaturelles, principe de nos mérites.

Nîmes, Mgr Besson. — Le recrutement du sacerdoce.

Oran. — (Le siège est vacant, Mgr Lavigerie est l'administrateur du diocèse).

Orléans, Mgr Dupanloup. — Son retour de Rome, situation de l'Eglise.

Pamiers, Mgr Bélaval. — Le culte du Cœur de Jésus.

Paris, S. Em. le cardinal Guibert. — Devoirs des chrétiens dans les circonstances actuelles.

Périgueux, Mgr Dabert. — La doctrine catholique et les erreurs modernes relatives au règne de Jésus-Christ et de l'Eglise.

Perpignan, Mgr Ramadié. — Publication des Lettres apostoliques érigeant la cathédrale en basilique mineure.

Poitiers, Mgr Pie. — Prorogation du Jubilé universel ; état présent de la société.

Puy (le), Mgr Le Breton. — La conscience ; ses droits et ses devoirs.

Quimper et Léon, Mgr Nouvel. — Titres du prêtre à la confiance et à l'obéissance des fidèles.

Reims, Mgr Langénieux. — L'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement.

Rennes, S. Em. le cardinal Godefroy Saint-Marc. — Les cléricaux ; ce qu'on doit entendre par ce mot.

Rochelle (la) et Saintes, Mgr Thomas. — Histoire et culte de sainte Eustelle, vierge de la Saintonge.

Rodez et Vabres, Mgr Bourret. — J.-C. salut du monde ancien et du monde nouveau.

Rouen, S. Em. le cardinal de Bonnechose. — La Providence ; consolations qu'elle nous apporte.

Saint-Brieuc et Tréguier, Mgr David. — Dispositif du Carême.

Saint-Claude, Mgr Nogret. — Les fruits du Jubilé.

Saint-Denis en France, Mgr Maret, primicier du Chapitre. — Dispositif du Carême.

Saint-Denys (Réunion), Mgr Delannoy. — Le Carême.

Saint-Dié, Mgr Caverot. — La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

Saint-Flour, Mgr Lamouroux de Pompignan. — L'éducation chrétienne de la jeunesse.

Saint-Jean de Maurienne, Mgr Vibert. — L'obéissance; son excellence, son importance; à qui on doit obéir.

Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique), Mgr Carmené (M. Gosse, administrateur). — Dispositif du Carême.

Séz, Mgr Rousselet. — Les Universités catholiques.

Sens, Mgr Bernadou. — La charité; son double objet : Dieu et le prochain.

Saisons et Laon, Mgr Dours. — L'abandon des devoirs religieux.

Strasbourg, Mgr Ræss. — Les écoles en Alsace.

Tarbes, Mgr Jourdan. — La foi.

Tarentaise, Mgr Turinaz. — L'émigration rurale et ses funestes conséquences.

Toulouse et Narbonne, Mgr Desprez. — Les leçons de la Providence dans nos récentes calamités.

Tours, Mgr Colet. — Le courage chrétien.

Troyes, Mgr Cortet. — La sanctification du dimanche.

Tulle, Mgr Berteaud. — Dispositif du Carême.

Valence, Mgr Cotton. — La conservation sociale par le catholicisme.

Vannes, Mgr Bécél. — Deux grands devoirs à remplir : prier et affirmer sa foi.

Verdun, Mgr Hacquard. — Les fruits du Jubilé dans le diocèse.

Versailles, Mgr Mabile. — Le zèle et les saints du xiii^e siècle (suite de la Pastorale de l'année précédente); saint François d'Assise, saint Thomas d'Aquin; saint Louis.

Viviers, Mgr Delcussy. — Le succès du Jubilé.

Nous ajoutons à cette énumération l'indication des sujets traités par les évêques de Belgique et de Suisse.

BELGIQUE. — *Bruges*, Mgr Faict. — L'édification donnée par le Jubilé dans le diocèse.

Gand, Mgr Bracq. — La société domestique ou paternelle.

Liège, Mgr de Montpellier. — Le Royaume de Dieu ou l'Enseignement de l'Église et son autorité sur les âmes.

Malines, S. Em. le cardinal Dechamps. — Le bien vivre, c'est-à-dire bien agir, bien combattre, bien souffrir, bien mourir.

Namur, Mgr Gravez. — L'observation et la sanctification du dimanche.

Tournai, Mgr Dumont. — Le recrutement du clergé et l'œuvre de Saint-François de Sales.

SUISSE. — *Bâle*, Mgr Lachat. — La famille chrétienne.

Coire, Mgr Florentini. — La foi.

Genève, Vicariat apostolique, Mgr Mermillod, évêque d'Hébron. — Dispositif du Carême.

Lausanne, Mgr Marilley. — Observances quadragésimales.

Saint-Gall, Mgr Greith. — Le mariage chrétien et le mariage civil.

Sion, Mgr Jardinier. — La foi dans ses rapports avec la société.

Nous pourrions compléter ces indications pour les diocèses d'autres pays, en même temps que nous ferons connaître plus explicitement les instructions pastorales qui nous paraîtront devoir intéresser un plus grand nombre de nos lecteurs, à cause des sujets qu'elles traitent.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

LE GOUVERNEMENT DE DIEU

Quatrième Conférence.

L'Infaillibilité, la Sainteté et le Mal.

Le Révérend Père a établi que la liberté, bien qu'elle nous confère le domaine de nos actes, ne nous soustrait pas au suprême domaine de Dieu. La souveraineté de ce tout-puissant monarque demeure absolue sur nos délibérations, nos choix et nos décisions. D'autre part il a prouvé que l'action libre, par laquelle nous rendons à notre créateur les devoirs que nous impose notre dépendance et lui exprimons les vœux de notre misère : la prière, ne déroge point à l'immutabilité des lois du gouvernement divin. Elle se produit en vertu d'une loi éternelle

et immuable qui règle nos rapports avec la divinité, et fait de nous ses coopérateurs. Le voilà donc arrivé, non pas sans labeur et sans difficulté, mais sans accident, au troisième article de la charte providentielle, ainsi conçu : L'action du gouvernement divin est infaillible et sainte dans sa fin et ses moyens.

A cet article, dont le texte a été expliqué, on peut opposer les résultats visibles de l'administration des choses par Dieu et résumer tous les *sed contra* en un mot terrible : *le mal*. Si l'action de la Providence est infaillible, elle ne doit pas être entravée par le mal dont le propre est d'arrêter les créatures que Dieu gouverne sur le chemin de leur perfection et de les détourner de leur fin. Si l'action de la Providence est sainte, elle ne doit produire que le bien sans jamais souffrir que ce bien soit défloré, souillé par l'odieux contact du mal. Cependant rien de plus tristement évident que le mal dans le gouvernement divin. Mais on ne doit pas en tirer une conclusion offensante contre l'infaillible et sainte providence de Dieu. L'orateur, pour donner à ce grave débat toute son ampleur, et pour mieux défendre les deux royales perfections contre lesquelles le mal proteste, se propose de le poursuivre partout où il proteste : dans le monde physique et dans le mal moral.

I

Le mal n'est pas, comme certains esprits se l'imaginent, quelque chose de réel et de subsistant, grossière erreur. Le mal, dit saint Thomas, c'est, dans l'être, la privation même de quelque bien particulier. A l'aide de cette définition, le Révérend Père écarte toutes les accusations dirigées contre la sagesse divine, accusations qui ont pour prétexte l'inégale répartition des biens, l'inefficacité de certaines causes, l'avortement de certains effets, les monstruosité, etc... Un naturaliste chrétien, dit-il, pourrait faire un livre sur le rôle du mal physique dans la nature et en tirer des conclusions glorieuses en faveur de la Providence.....

Mais le mal dans la nature nous préoccupe moins que le mal dans notre personne. Facilement nous nous expliquerions les imperfections et les défaillances que nous remarquons dans les

autres créatures, si nous pouvions les contempler des hauteurs d'une existence tranquille. Hélas ! le mal a violé les portes de la royale demeure où trône notre âme ; l'homme souffre...

La douleur est pour les esprits faibles une pierre d'achoppement et de scandale, une occasion de murmures, de plaintes, quelquefois de blasphèmes contre la Providence.....

Pour corriger ce scandale, pour répondre à ces murmures, à ces plaintes, à ces blasphèmes, le Révérend Père établit :

1° Que la douleur, pendant un temps qui se comporte comme un point imperceptible en comparaison de la fête éternelle à laquelle nous sommes appelés, ne peut pas, au jugement d'un sage, embarrasser et compliquer le problème de nos destinées.

2° Que nous n'avions pas été créés originairement pour souffrir, mais le péché, fait de race et personnel, appelle un châtiment de la justice divine, et la forme naturelle du châtiment c'est la douleur.

La volonté sainte de Dieu fait triompher par la douleur le grand bien de sa justice ; mais elle n'oublie pas nos intérêts. Scrutons ses desseins, suivons-la jusqu'au terme de son action, nous ne serons plus tentés de l'accuser. N'est-il pas vrai que le monde où nous vivons cherche à reproduire dans les frêles vapeurs qui l'entourent l'image radieuse de la félicité qui nous est promise et à ramener vers lui les plus nobles aspirations de notre âme ? En vain nous faisons appel à l'auguste vérité de nos destinées, le mirage nous trompe, notre cœur penche vers les créatures. Il s'y attacherait, hélas ! comme au but suprême de ses désirs, il y demeurerait fixé sous l'empire d'une irrésistible fascination, si la douleur ne le réveillait de son assoupissement et lui faisait comprendre que le bonheur ne peut être de ce monde où tant de maux empoisonnent les moindres jouissances. La douleur est le breuvage amer qui corrige la trompeuse douceur des plaisirs terrestres, la douleur est le bras d'un père tendre dont l'étreinte énergique nous retient sur le bord du gouffre où chante la sirène qui va nous étouffer, la douleur est le cercle de fer dans lequel Dieu nous presse pour nous faire sentir que la terre trop étroite est une demeure indigne de notre grande âme. La douleur est un mal qui assure le triomphe du plus cher, du plus important des biens : le bien de nos destinées. Combien d'infortunés lui doivent d'avoir enfin jeté un regard d'espérance vers le ciel après de longues années d'oubli et d'égarement ! Vous

avez beau murmurer, Messieurs, quand votre nature surmenée n'a plus d'attention que pour les maux qu'elle endure, aux heures d'apaisement et de réflexion il vous faut reconnaître que vous êtes les obligés de la douleur.

Elle nous montre le terme où nous devons tendre, elle affermit nos pas sur le chemin qui nous y conduit, en perfectionnant nos vertus. Ne plonge-t-on pas l'or dans la fournaise pour le purifier? Ne frappe-t-on pas le fer à coups redoublés pour le polir et lui donner son lustre? Ne déchire-t-on pas les entrailles de la terre pour la rendre féconde? Ne coupe-t-on pas sans pitié les rameaux de l'arbre fertile, pour multiplier ses fruits? Admirables images du concours de la souffrance dans l'œuvre laborieuse de notre perfection. C'est elle qui fait vomir à notre nature les scories qui la déshonorent, c'est elle qui donne à notre âme ce que Bossuet appelle le *Je ne sais quoi d'achevé*, c'est elle qui nous dispose à recevoir la semence des grâces divines, c'est elle qui multiplie nos mérites, c'est elle enfin qui perfectionne toute vertu et achève toute œuvre sainte, *virtus in infirmitate perficitur... patientia opus perfectum habet.*

En effet ce sont les martyrs de la douleur que vous verrez toujours, et plus tendres dans l'amour, et plus compatissants aux maux d'autrui, et plus prompts à secourir l'infortune, et plus forts dans la lutte, et plus magnanimes dans le péril, et plus dévoués dans le sacrifice; au contraire, de l'homme sec, dur, égoïste, amoureux de ses aises, vil, lâche, tremblant quand on lui parle de se dévouer, vous pouvez dire en toute assurance : Cet homme n'a pas souffert ou n'a pas su souffrir.

La douleur grandit l'homme parce qu'elle fait triompher ce qu'il y a de plus divin en lui dans la lutte intestine que se livrent les deux éléments de sa nature. La chair convoite contre l'esprit, dit l'Apôtre, et l'esprit contre la chair. *Caro concupiscit adversus spiritum, spiritus adversus carnem.* La chair convoite contre l'esprit, car elle veut être satisfaite non-seulement dans ses légitimes besoins, mais dans ses désirs les plus extravagants. Repue des plaisirs que lui accorde notre faiblesse, elle aggrave son poids et opprime la pensée, elle fermente comme une levure malsaine et étouffe la vertu. L'esprit convoite contre la chair, car il lui répugne que ses libres mouvements soient enchaînés par une matière triviale. Il voudrait pouvoir voler à son aise dans les sphères sublimes de la pensée, du devoir, de la vertu, s'éloigner des créatures grossières qui le convient par la fascination des sens à l'idolâtrie et vivre au sein même de celui dont il est la vivante image, dans l'infini dont la soif le tourmente.

A qui la victoire, Messieurs? — A l'esprit si la douleur intervient en cette crise, si elle châtie la chair pour la punir de ses révoltes et l'obliger à se contenir, si elle l'affaiblit à temps et autant qu'il faut pour la soumettre à l'unique empire de l'âme. Souffrir ! ce mot est dur aux appétits ; la chair surtout ne peut l'entendre sans frémir ; c'est qu'elle n'en voit pas les salutaires conséquences. Quand le vigneron se penche sur les ceps que le printemps va renouveler, il compte avec soin les nœuds où la sève égarée perdrait sa vertu féconde, et son outil impitoyable les retranche des rameaux. La vigne tremble et de grosses larmes montent lentement à l'endroit où elle vient d'être mutilée ; mais elle ne sait pas, la pauvrete, que ses blessures deviendront tout à l'heure son bien et sa gloire ; elle ne sait pas que la vie qui l'âme avait besoin de ces retranchements pour s'épanouir, non en sarments inutiles, mais en pampres chargés de fruits. Ainsi en est-il de notre chair. La douleur qui l'épouvante arrête à des époques sagement réglées par la Providence, la fermentation folle d'une vie trop plantureuse ; elle réduit le bois au profit de la sève, et au moment où la pensée va être obscurcie et la vertu compromise, elle assure dans les membres révoltés et prompts aux jouissances funestes le libre cours de l'esprit d'où procèdent les œuvres grandes et méritoires, tout ce qui fait l'homme digne de Dieu et digne de lui-même. Que de passions rebelles à tous les traitements moraux n'ont été domptées que par des maladies salutaires qui redonnaient à l'esprit sur la matière un empire depuis longtemps perdu !

La douleur grandit l'homme, parce que transformé par la patience elle donne à celui qui l'endure une sorte d'onction royale qui le recommande à l'admiration du monde entier. Rien de plus noble, de plus beau que l'âme vaillante dont le courage se tient debout sous les coups de la mauvaise fortune. Les anciens disaient que Dieu se plaît à la contempler et croit voir en elle son égal. Elle n'a plus rien de terrestre que le malheur. Sa sérénité tient du ciel ; on y respire comme un parfum descendu des rivages tranquilles de l'éternité.

N'accusons plus les perfections de Dieu, Messieurs ; la douleur qu'il doit à sa justice est devenue entre ses mains paternelles l'instrument de son amour. S'il nous l'envoie, c'est que nous avons su lui plaire et trouver grâce à ses yeux. Il nous veut pour lui et, afin que nous lui demeurions fidèles, il nous donne le moyen d'expier nos fautes, il nous dégoûte du triste exil où languit notre nature et nous fait regarder la patrie ; il épure et fortifie notre vertu, il affranchit notre âme de l'esclavage des sens, il nous élève jusqu'à

l'héroïsme, enfin il nous traite en amis. C'est la pensée des Saintes Lettres : « Tous ceux qui ont plu au Seigneur ont traversé, fidèles, des torrents de tribulations. *Omnes qui placuerunt Deo per multas tribulationes transierunt fideles.* » Pensée profonde! non-seulement accessible aux intelligences que la grâce illumine, mais si éminemment, si clairement conforme à la saine raison qu'elle n'a pas échappé aux philosophes païens. Sénèque disait : Ce n'est pas dans les délices que Dieu va chercher l'homme de bien, *bonum virum Deus in deliciis non habet*; mais il le fait passer par de dures épreuves, *experitur in dura*, c'est ainsi qu'il se le prépare, *sibi illum preparat*.

Le Révérend Père résume cette première partie en ces termes : Le mal physique, qu'il soit accident de la nature ou châtement du péché, n'est pas un mal absolu, c'est un mal purement relatif. A ce titre, Dieu peut non-seulement le prévoir, le permettre, l'ordonner à la beauté générale de son œuvre; mais il peut le vouloir indirectement sans que ni l'infailibilité ni la sainteté de son action providentielle soit compromise.

II

Le mal moral est le fait d'une volonté défaillante qui s'écarte ou se détourne de sa fin, proteste contre la loi éternelle et tend à se mettre en dehors de l'ordre.... C'est le désordre même, il ne peut y avoir rien de bon en lui. Comment pareille difformité existe-t-elle dans une œuvre que gouverne une volonté infailible et sainte, Dieu en serait-il l'auteur? A cette question, Calvin répond : Oui, Dieu est l'auteur du péché, c'est à son instigation et avec son aide que les hommes commettent le mal.

Pour répondre à cette énormité, dit le Révérend Père, il suffit d'un seul regard de la raison jeté sur les perfections divines.

Dieu est par la nécessité même de son être la fin dernière, le suprême rendez-vous de toutes les créatures intelligentes, et il se renierait en les écartant lui-même de son sein et en les faisant tendre au néant? Dieu est la loi éternelle qui règle toute activité créée, et il se mépriserait et s'offenserait lui-même? Dieu est l'infinie bonté, l'infinie justice, et il ferait lui-même ce qui n'est que malice et injustice? Dieu est le vengeur du crime, et il vengerait sur d'autres

ies crimes qu'il a lui-même commis? Dieu est l'être immuable et Indéfectible par excellence, et il perpétrerait lui-même des actes où l'on ne voit que défaillance? Dieu voudrait son être et il ne le voudrait pas? Dieu serait et il ne serait pas? Peut-on rien concevoir de plus insensé?

La raison parle conformément à l'Écriture, à l'enseignement de toutes les écoles théologiques, si austères qu'elles soient, dans la définition de la suprême causalité et de la souveraineté de Dieu, conformément enfin à l'enseignement de l'Église qui anathématise Calvin en ces termes : « Si quelqu'un dit qu'il « n'est pas au pouvoir de l'homme de rendre ses voies mauvaises, « Dieu fait en nous les mauvaises actions comme les bonnes, « non par une simple permission, mais proprement et par lui-même, de telle sorte que la trahison de Judas est son propre « ouvrage non moins que la conversion de Paul; qu'il soit anathème! *Anathema sit!* »

L'erreur étant écartée, reste à expliquer la vérité : Le mal moral existe non en vertu d'une action mais en vertu d'une permission de Dieu. Mais cette permission est-elle arrachée à l'impuissance de Dieu, ou bien est-ce de sa part un acte d'une hautaine indifférence à l'endroit de la créature? Ne nuit-elle pas à l'infailibilité et à la sainteté du gouvernement divin?

1° Quant à l'infailibilité. Non.

En créant un agent défectible Dieu sait qu'il peut défailir, et loin d'être pris au dépourvu, par ses déterminations, il les attend afin de les faire comparaître devant son intègre justice et de les traiter selon leur mérite. Obtenir le mérite, n'est-ce pas une raison suffisante de permettre les défaillances? Dieu nous estime à ce point que non content de nous prévenir par son amour il veut nous le faire mériter. Mais comment cela s'il nous est impossible de démériter? Vous avez des amis, grâce à Dieu. A quoi les avez-vous reconnus, et pourquoi leur avez-vous donné votre cœur dans un amour que l'estime pénètre et rend incorruptible? Est-ce parce qu'une aveugle passion, forte comme la fatalité, les a enchaînés tout à coup à vos destinées? — Non, — mais parce que leur libre affection, mainte fois éprouvée, vous est demeurée fidèle, pendant que vous étiez lâchement trahis et abandonnés par d'autres cœurs. Leur mérite est pour vous le plus grand des charmes. Eh bien, Messieurs, Dieu a voulu, pour notre gloire, subir ce charme du

mérite, Dieu a voulu que nous puissions lui dire un jour ces paroles que l'Eglise met en la bouche de ses saints : « Seigneur, tes amis « sont trop honorés d'avoir pu t'aimer librement : *Nimis honorati « sunt amici tui, Deus.* Tu as éprouvé leur fidélité, maintenant tu les connais : *Domine probasti me et cognovisti me.* » Sans doute une foule immense de cœurs égarés mêlera à nos cris joyeux cette triste plainte : « *Ergo erravimus* : Nous nous sommes donc trompés. » Mais Dieu, lui, ne se sera pas trompé. Il voulait le mérite, il l'a obtenu. Il ne pouvait l'obtenir qu'en permettant le démérite, il l'a permis. Rien ne surprend, rien n'offense, dans cette conclusion éternellement prévue et préparée, l'infaillibilité de son gouvernement ; et nous comprenons mieux cette parole de l'Écriture : « *Cum magna reverentia disponis nos.* Seigneur, vous disposez de nous avec grand respect. »

2° La sainteté divine serait atteinte par le mal moral si *permettre* avait la même signification que *vouloir*, et ces deux choses se confondraient, en effet, si Dieu était tenu de prévenir les défaillances de la liberté pour ne pas subir le rejaillissement de la honte qu'elle nous inflige. Mais voilà ce qu'il faut nier de toutes ses forces..... La responsabilité du mal moral ne remontant pas plus haut que nos déterminations, Dieu ne peut pas être obligé, pour l'empêcher de se produire, d'enchaîner ou de suspendre l'exercice et la manifestation de ses perfections... Liberté... toute-puissance... sagesse... sont offensées si l'on refuse à Dieu la permission du mal moral.

Mais, Messieurs, non contents d'insulter la liberté, la toute-puissance, la sagesse de Dieu, vous insultez son infinie libéralité, en renversant les règles élémentaires de la production du bien. C'est un principe incontestable que le souverain bien est la mesure de toutes choses ; contre ce principe, vous prétendez faire valoir une maxime, dont l'odieuse injustice révolte le sens commun, à savoir : que le mal est la mesure de tout bien, que l'on ne doit pas faire un bien parce que, par la faute de celui qui le reçoit, il doit s'en suivre un mal. Ainsi, Dieu ne peut pas vous donner la vie qui est un bien, l'intelligence qui est un bien, la liberté qui est un bien, son secours qui est un bien, parce que, avec toutes ces choses, vous prévariquez. Vos parents sont-ils donc coupables de vous avoir fait instruire, parce que vous avez abusé de votre instruction ? Les maîtres des peuples sont-ils donc coupables de les avoir civilisés, parce que

ces peuples abusent de la civilisation jusqu'à en mourir? Vous me direz que l'homme ne voyant pas à l'avance l'abus que l'on fera de ses dons peut tenter la fortune; mais Dieu qui voit tout doit, en créant des puissances défectibles, refuser l'existence à celles dont il prévoit les défaillances. — Pourquoi cela, Messieurs? Ce n'est donc plus la généreuse volonté de Dieu, c'est le mauvais vouloir de quelques-uns qui sera la règle de sa libéralité. Votre métaphysique égoïste vous fait oublier que vous n'êtes pas seuls au monde et que Dieu, dans la distribution de ses dons, consulte le bien général avant votre bien particulier. Vous voulez qu'il prive le monde de ces glorieux patriarches qui ont enfanté spirituellement avec une postérité d'âmes religieuses une postérité d'œuvres saintes, parce que, dans le flot des générations où ils vont prendre naissance, il aperçoit un prévaricateur? Vous voulez qu'il efface du livre de vie une race d'élus pour le crime d'un de ses aïeux? Vous voulez qu'il s'abstienne de créer le genre humain parce que son premier père doit être infidèle à la grâce de son origine? Mais c'est le comble de la déraison. Dieu ne peut pas sacrifier la beauté de son œuvre, son œuvre tout entière, à une éventualité dont sa toute-puissance et sa sagesse régleront certainement les conséquences. Je dis plus, étant donné, le mal est un bien particulier, c'est le bien que Dieu préfère. Et moi, qui le connais, qui l'adore, qui l'aime, qui veut le servir et le faire servir, j'estime qu'il a eu raison de ne pas me condamner au néant, en se refusant de créer le premier de mes ancêtres qui fut un pécheur.

Pour nuire à l'infaillibilité et à la sainteté du gouvernement divin, la permission du mal moral devrait être dérégulée, au point de laisser le mal triompher du bien. C'est ce qui n'est pas, que l'on considère le bien suprême en lui-même ou le bien dans l'œuvre de Dieu.

1° Le bien suprême outragé s'est préparé une victoire certaine et définitive par l'exercice de la justice vindicative.

2° Dans l'œuvre de Dieu, le mal, s'il y diminue la somme du bien particulier, ne peut arriver à l'emporter sur lui ni même à lui faire équilibre.

En effet, dussions-nous accorder (ce qui est plus que contestable), que le mal l'emporte sur le bien par la quantité numérique, il ne s'en suit pas qu'il lui fasse équilibre. C'est ici le cas d'appliquer cet axiome de justice comparative : « *Non numerandum sed ponderandum* : Ne comptons pas, mais pesons. » Le bien est de l'être, le mal

est une privation d'être; à ce point de vue, l'équilibre est à jamais impossible. Un seul acte de vertu l'emporte sur tous les péchés imaginables, autant que l'être sur le néant; notamment si nous nous reportons à cette grande vérité par laquelle nous couronnions, l'année dernière, nos considérations sur la grandeur de l'homme, vérité que j'exprimais en ces termes : « L'homme par la grâce devient un être divin. L'homme par la grâce fait des œuvres-divines. » Ces œuvres, si obscures qu'elles soient en elles-mêmes, sont de véritables merveilles auxquelles le ciel applaudit. Dites-moi, Messieurs, si vous possédiez une merveille de Raphaël ou de quelque autre grand maître, et qu'on vous offrit en échange tous les péchés que commettent depuis cent ans sur la toile, des mains aussi maladroitement qu'ambitieusement, est-ce que vous la donneriez ? Certes non. Le nombre, loin de vous tenter, vous ferait priser davantage le mérite de votre chef-d'œuvre dont la qualité, dans votre estime, demeurerait victorieuse de la quantité. Combien plus s'il s'agit d'un juste comparé aux pécheurs ! Un peuple entier peut disparaître devant une seule figure. Laissez-moi prendre un grand exemple dans notre histoire. Le 21 janvier 1793, en face du palais où il avait régné, un roi découronné montait sur l'échafaud. Pendant les longues heures de sa captivité il s'était repenti des excès de bonté qui l'avaient perdu. Tranquille du côté de Dieu dont il baise amoureusement la main vengeresse, il s'offre en sacrifice pour ses péchés, pour les péchés de sa race, pour les péchés de son peuple. Une multitude ennemie, ivre de fureur et de sang, étouffe par ses clameurs le dernier cri de son innocence; la hache tombe et le plus doux des rois n'est plus. Saluez sa tête sanglante, saluez, Messieurs; aux yeux de Dieu, aux yeux du chrétien, aux yeux du simple honnête homme, ne vaut-elle pas mieux que tout ce peuple ingrat qui vient de l'abattre ? Ah si nous sommes capables de recevoir encore une bénédiction qui nous relève, nous la devons peut-être à l'effusion du sang réparateur de ce roi martyr !

Depuis le juste Abel qui fut le préféré de Dieu le bien, par sa nature même, triomphe de tous les Caïns qui ont enfanté le mal; d'autant que l'admirable sagesse du gouvernement divin sait faire ressortir, non-seulement par le contraste, mais par l'action même du mal, la splendeur du bien. « Les pervers, dit saint Augustin, ont le pouvoir de pécher; le pouvoir de disposer de leur malice, pour tel ou tel but qu'ils se proposent, ne leur appartient pas; il est aux mains de Dieu qui règle et distribue à son gré les ténèbres. » Nos fautes, au lieu d'amoindrir sa souveraineté, donnent plus de relief à ses manifestations, et lorsque nous voulons échapper à sa toute-

puissance, il nous la montre en son suprême éclat par le pardon, selon cette touchante parole de l'Église : *Deus, qui omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserando manifestas*. La miséricorde n'est-elle pas la plus belle prérogative des natures augustes et n'est-ce pas la marque du plus grand des pouvoirs d'imposer silence à la justice ? Non, jamais Dieu ne s'est montré plus Dieu que par les victoires de sa miséricorde sur l'endurcissement des pécheurs

Que s'ils refusent de se rendre aux instances paternelles qui le poursuivent, ne croyez pas qu'ils cessent de concourir au bien. Souvent un crime sert de ministre à la justice divine pour châtier un autre crime. Si les individus et les peuples qui se plaignent de la malice des hommes interrogeaient consciencieusement leur vie, comme ils abaisseraient promptement leur front superbe et s'écrieraient confus et repentants : Dieu est juste ! Il n'est pas jusqu'aux forfaits dont les innocents sont victimes qui n'aient parfois leur mission providentielle. Ils fortifient les vertus chancelantes, ils font mériter la force et la patience, ils donnent à l'amour l'occasion de se montrer héroïque, et de prouver avec une irrésistible évidence que le bien est une si belle et si grande chose qu'on peut l'aimer jusqu'à souffrir et mourir pour lui. Un jour, Paris tombé au pouvoir des bandits, projeta au loin la lueur sinistre de ses incendies et fit entendre le bruit d'une fusillade impie qui abattait sur le préau des prisons et sur les grandes routes des magistrats, des gendarmes, des prêtres et des moines. Quelle sagesse dans ces catastrophes ! Du même coup la cité coupable était châtiée de son luxe insolent et de ses plaisirs scandaleux, et la justice qui a tant besoin de la fidélité de ses représentants, le clergé et les ordres militants qui ont tant besoin de force et de prestige pour travailler à l'œuvre de Dieu, étaient revêtus de la pourpre du martyr. Le mal manquait son but, Dieu atteignait le sien. Il en sera toujours ainsi. Parcourez l'histoire des catastrophes, vous y verrez toujours le mal condamné à servir la cause du bien, les erreurs poussant à la recherche de la vérité, les hérésies mettant les dogmes en lumière, les invasions des barbares rajeunissant le sang et les vertus des peuples, les révolutions flagellant de grands crimes et donnant à la dépravation des lois, des caractères et des mœurs de dures et salutaires leçons, les persécutions enfantant la race glorieuse des martyrs, le forfait du Calvaire consommant la rédemption du monde. Qu'ils se taisent devant ces enseignements les détracteurs du Roi des rois, qu'ils cessent d'accuser l'infailibilité et la sainteté de son gouvernement, qu'ils apprennent que Dieu n'a pas besoin d'attendre que tous les mystères de sa providence nous soient révélés pour jeter à notre impuissance ce fier et

solennel défi : Qui de vous m'accusera de péché ? *Quis ex vobis arguet me de peccato ?*

LES RANGS ET PRÉSEANCES

DANS LES CÉRÉMONIES PUBLIQUES RELIGIEUSES.

Nous pensons qu'il sera agréable à nos lecteurs, et utile pour plusieurs d'entre eux, de connaître le travail suivant, qui est la réunion et le résumé, faits par ordre du ministre, des textes principaux, des décrets et des décisions ministériels relatifs aux cérémonies publiques religieuses et qui a été communiqué à NN. SS. les Evêques.

I

Dispositions à prendre par l'autorité ecclésiastique.

Les ordres du chef de l'Etat pour les cérémonies publiques religieuses sont adressés aux archevêques et évêques. (*Décret du 24 messidor an XII, titre I^{er}, art. 5.*)

Lorsqu'il y aura dans le lieu de la résidence de l'archevêque ou évêque, une ou plusieurs personnes qui le précèdent dans l'ordre général des rangs et préséances, le prélat se rendra chez le fonctionnaire auquel la préséance est due, pour convenir du jour et de l'heure de la cérémonie. Dans le cas contraire, il convoquera par écrit, au palais épiscopal, ceux des fonctionnaires placés après lui dans l'ordre des préséances, dont le concours est nécessaire pour l'exécution des ordres du gouvernement. (*Ibid., art. 6.*)

S'il y a dans la ville épiscopale une autorité ayant préséance sur le préfet, il convient néanmoins que l'archevêque ou évêque s'entende avec ce dernier, qui a des instructions à donner dans les diverses communes de son département. (*Décisions du ministre des cultes des 15 septembre 1807, 23 avril 1842, 1^{er} mai 1851.*)

Lorsque le jour et l'heure de la cérémonie publique ont été fixés, il appartient à l'autorité épiscopale de donner les ordres nécessaires pour l'exécution des dispositions prises. (*Décisions ministérielles des 18 février et 18 septembre 1809.*)

Les archevêques et évêques, dans la ville de leur résidence, les curés et desservants, dans leurs paroisses respectives, adresseront les invitations aux fonctionnaires et aux corps qui doivent assister à la cérémonie. (*Décisions ministérielles des 18 juillet 1814, 17 sep-*

tembre 1830, 29 septembre 1832.) Dans les paroisses autres que la ville épiscopale, les curés ou desservants se concerteront, pour les détails de la cérémonie, avec les sous-préfets ou les maires. (*Décision ministérielle du 20 septembre 1814.*)

L'autorité ecclésiastique, qui a la police et la surveillance des églises, déterminera les places qui seront assignées dans la cérémonie religieuse aux diverses autorités. (*Décisions ministérielles des 2 octobre 1807, 19 janvier 1809, 30 août 1810.*) Ces places sont réglées par le décret du 24 messidor an XII, titre I^{er}, articles 9, 10 et 11, et l'article 6 du décret du 28 décembre 1875.

L'ordre qui doit régner dans toutes les cérémonies religieuses, et la considération dont il importe que les autorités soient environnées, exigent qu'un ecclésiastique soit spécialement chargé de les recevoir et de leur indiquer les places qui leur sont réservées. (*Décision ministérielle du 14 août 1813.*)

La cérémonie ne commencera que lorsque l'autorité qui occupera la première place aura pris séance : cette autorité se retirera la première. (*Décret du 24 messidor an XII, titre, I^{er} art. 12.*)

II

Tableau des rangs et préséances dans les cérémonies publiques ordonnées par le Gouvernement.

§ 1^{er}. — Rang des autorités ayant une place individuelle.

- | | |
|--|--|
| 1. Cardinaux. | <i>Décret du 24 messidor an XII, t. I^{er}, art. 1^{er}.</i> |
| 2. Ministres. | <i>Idem.</i> |
| 3. Maréchaux, amiraux. | <i>Idem.</i> |
| 4. Grand chancelier de la Légion-d'Honneur. | <i>Décrets des 4 février 1806 et 26 mars 1816.</i> |
| 5. Conseillers d'Etat chargés de missions extraordinaires en vertu de décrets. | <i>Décrets des 24 messidor an XII et 28 décembre 1875.</i> |
| 6. Généraux de division gouverneurs de Paris ; — gouverneurs de Lyon ; — commandant des corps d'armée et des régions de corps d'armée. — Vice-amiraux commandant en chef, préfets maritimes. | <i>Décret du 28 décembre 1875.</i> |
| 7. Grands-croix, grands-officiers de la Légion-d'Honneur. | <i>Décret de messidor an XII.</i> |

8. Généraux de division, commandant les régions après le départ des commandants des corps d'armée mobilisés. *Décret du 28 décembre 1875.*
9. Premiers présidents des cours d'appel. *Décret de messidor an XII.*
10. Archevêques. *Idem.*
11. Généraux de division, commandant un groupe de subdivision de région. *Décret du 28 décembre 1875.*
12. Préfets. *Décret de messidor an XII.*
13. Présidents de cours d'assises. *Idem.*
14. Evêques. *Idem.*
15. Généraux de brigade commandant les subdivisions de région. — Contre-amiraux majors généraux de la marine. — Généraux de brigade commandant les subdivisions après le départ du corps d'armée. *Décret du 28 décembre 1875.*
16. Commissaires généraux de police. *Décret de messidor an XII.*
17. Sous-préfets. *Idem.*
18. Majors généraux de la marine qui ne sont pas contre-amiraux. *Décret du 28 décembre 1875.*
19. Présidents de tribunal de première instance. *Décret de messidor an XII.*
20. Présidents de tribunal de commerce. *Idem.*
21. Maires. *Idem.*
22. Commandants de place ou d'armes. *Idem.*
23. Présidents de consistoires. *Idem.*
24. Commandeurs, officiers, chevaliers de la Légion-d'Honneur convoqués à la cérémonie. *Décrets des 4 février 1806, 11 avril 1809 et 26 mars 1816.*

§ 2. — Rangs des corps.

1. Sénat. *Décret du 19 avril 1852.*
2. Chambre des députés. *Idem.*
3. Conseil d'Etat. *Idem.*

- | | |
|---|---|
| 4. Cour de cassation. | <i>Décret de messidor an XII.</i> |
| 5. Cour des comptes. | <i>Décret du 16 septembre 1807.</i> |
| 6. Conseil supérieur de l'instruction publique. | <i>Ordonnance du 17 février 1815.</i> |
| 7. Cours d'appel. | <i>Décret de messidor an XII.</i> |
| 8. Etat-major des gouverneurs de Paris et de Lyon. — Etat-major des corps d'armée de la région. | <i>Décret du 28 décembre 1875.</i> |
| 9. Etat-major de la préfecture maritime. | <i>Idem.</i> |
| 10. Etat-major de la région après le départ du corps d'armée. | <i>Idem.</i> |
| 11. Etat-major de la division. | <i>Idem.</i> |
| 12. Cour d'assises. | <i>Décret de messidor an XII.</i> |
| 13. Conseil de préfecture. | <i>Idem.</i> |
| 14. Tribunal de 1 ^{re} instance. | <i>Idem.</i> |
| 15. Etat-major de la majorité générale de la marine. | <i>Décret du 28 décembre 1875.</i> |
| 16. Etat-major de la brigade. | <i>Idem.</i> |
| 17. Corps municipal. | <i>Décret de messidor an XII.</i> |
| 18. Corps académique. | <i>Décret du 15 novembre 1811.</i> |
| 19. Etat-major de la place. | <i>Décrets de messidor an XII et du 28 décembre 1875.</i> |
| 20. Tribunal de commerce. | <i>Décret de messidor an XII.</i> |
| 21. Chambre de commerce. | <i>Décret du 1^{er} septembre 1851.</i> |
| 22. Juges de paix. | <i>Décret de messidor an XII.</i> |
| 23. Commissaires de police. | <i>Idem.</i> |

 JOSEPHINA.

Nous trouvons dans le *Bulletin religieux* de la Rochelle et Saintes le fragment suivant, traduit par un religieux du Calvaire de Toulouse, d'un poème consacré à saint Joseph par l'illustre chancelier de l'Université de Paris, Gerson. « Entre le protecteur de la divine Enfance de Jésus, dit le *Bulletin*, et le pieux Gerson, aimant, sur le déclin de l'âge, à catéchiser les petits enfants, on trouverait plus d'un point de ressemblance, une sympathie de nature, qui firent du second le pénétrant du premier. Gerson étudia, aima, chanta saint Joseph. Le chant qu'il lui a consacré sous le titre de *Josephina*, ne compte pas moins de quatre mille vers. Cependant cette poë-

tique légende était restée enfouie pendant cinq siècles dans la poussière des bibliothèques. » L'œuvre de Gerson s'ouvre par la *Fuite en Egypte*; c'est ce fragment que nous publions ici :

La nuit était à peine au milieu de sa course, Joseph dormait paisiblement en attendant les premières lueurs de l'aube pour reprendre son travail quotidien; mais son cœur veillait, car il avait sous ce même toit deux trésors qui lui étaient plus chers que la vie. Aussi put-il entendre distinctement une voix qui venait du ciel et qui lui dit :

— Joseph, fils de David, lève-toi en toute hâte, prends l'Enfant et sa mère et fuis en Egypte; car le cruel Hérode va rechercher cette petite créature pour la faire mourir.

Joseph, profondément ému et plein d'alarmes en entendant de si étranges paroles, quitte sa couche et se dirige vers l'humble réduit où se trouvait Marie, son épouse. En ce moment la douce mère était auprès du berceau de son Fils endormi. Étonnée de cette visite inaccoutumée (car, la nuit, il ne franchissait jamais le seuil de cette demeure qu'il respectait comme un sanctuaire sacré), Marie, à la pâleur de son visage et au trouble qu'il ne pouvait dissimuler, pressentit quelque malheur.

— Qu'y a-t-il? que se passe-t-il? Parlez, dites, s'écria-t-elle.

— Prenez l'Enfant, répond Joseph, et sauvons-nous en toute hâte, car nous courons les plus grands dangers. Hérode qui se croit joué par les Mages a juré la perte de notre petit Jésus. Dieu a manifesté sa volonté par la bouche de l'Ange, et vous savez quelle soumission nous devons aux ordres du Ciel.

Et maintenant, ô Vierge bénie! comment pourrai-je raconter vos angoisses maternelles? Dans un âge encore tendre, dépourvue de tout, sans expérience, habituée à la solitude du foyer domestique, il vous faut partir pour un pays inconnu!

En proie tout entière à un amer déchirement de cœur, elle verse d'abondantes larmes; elle tombe à deux genoux devant le berceau où repose son Fils, et le contemple un moment sans prononcer un mot dans son amour désolé. Les sanglots s'échappent de son cœur et d'une voix pleine de soupirs :

— O mon Enfant, s'écrie-t-elle, qu'allons-nous devenir? Nous ne savons, votre père et moi, quel parti prendre; il faut fuir, nous dit-on, mais la nuit est sombre; quel chemin devons-nous suivre, afin d'échapper sûrement aux périls qui nous menacent? O Gabriel, est-ce donc là ce que vous me promettiez, quand vous m'annonciez les douces joies de la maternité? Le Seigneur, me disiez;

vous, doit donner à votre Fils le trône de David, son aïeul, et son règne n'aura point de fin ; et voilà qu'au lieu de voir la réalisation de ces brillantes espérances, je me vois forcée de porter mon Enfant dans des contrées lointaines pour l'arracher à la mort.

Témoin de ce spectacle, Joseph avait beaucoup de peine à contenir son émotion ; il pressait le départ afin d'exécuter fidèlement les ordres du Tout-Puissant, et disait doucement à Marie, en levant les yeux au ciel comme pour y puiser une suprême résignation :

— Sans doute, le Seigneur nous ordonne de partir, mais son Ange nous a promis, de sa part, que nous reviendrions dans notre patrie ; et j'espère, car celui qui ordonne est celui-là même qui est notre guide, notre voie et notre vie.

Par un contraste charmant, l'Enfant, au milieu de cette scène de désolation, sortit de son doux sommeil et se tourna vers sa mère avec un aimable sourire. Au lieu de calmer l'émotion de la mère, cette marque de tendresse ne fit que l'accroître, et ce sourire entraîna comme un glaive dans le cœur de Marie. Ne pouvant plus se contenir, elle se lève, prend son Fils dans ses bras :

— O mon Enfant, s'écrie-t-elle d'une voix entrecoupée, nous allons donc quitter cette chère demeure, notre patrie, notre foyer, et le sourire est sur vos lèvres ! Que la volonté du Seigneur s'accomplisse et non point la nôtre.

— Ma bien-aimée, reprend le doux vieillard saintement résigné, allaitez l'Enfant, enveloppez-le bien et placez-le dans son petit berceau ; notre âne sera bien assez fort pour vous porter l'un et l'autre, je vais le préparer.

Sans tarder, la sainte Famille sort de la maison ; on ferme avec précaution toutes les ouvertures, et l'on prend le chemin de l'exil, sans dire adieu ni aux proches, ni aux voisins.

Contemplant des yeux, de l'esprit et avec notre cœur pieux, cette scène de départ. Y a-t-il, je vous le demande, un spectacle plus triste et plus désolant ? Retenez, si vous le pouvez, vos larmes, à la vue de ces trois créatures, qui s'échappent furtivement pour éviter de grands malheurs. Les voilà qui s'éloignent ; il y a là une vierge jeune et délicate, un vieillard et un enfant à peine âgé de deux ans. Ils s'en vont par des chemins difficiles et complètement inconnus. Ils n'étaient pas sans crainte en traversant au milieu de la nuit le village de Nazareth et en s'avancant dans les environs ; car leur fuite pouvait être trahie par le moindre bruit de leurs pas, par les vagissements de l'Enfant, par le hennissement de la bête de somme, par la rencontre de quelque voyageur attardé, ou bien par l'aboïement de quelques chiens de garde ; rien ne bougea, et le

départ s'accomplit sans éveiller le moindre soupçon, sous la clarté silencieuse des étoiles. Arrivés au sommet d'une petite colline qui domine Nazareth, Joseph et Marie s'arrêtèrent un moment et se retournèrent l'un et l'autre pour dire un dernier adieu à leur pauvre demeure, à la chère bourgade et au Temple saint.

Lorsque les premières lueurs de l'aurore commencèrent à blanchir les sommets des côteaux d'alentour, la Vierge de Juda, qui, pendant son long séjour dans le Temple, avait acquis une profonde connaissance de la loi de Moïse, soit par une étude assidue, soit par une inspiration toute divine, ne manqua pas, au commencement de cette nouvelle journée, d'élever son cœur, ses yeux et même sa voix pour bénir Dieu et l'adorer dans ses desseins impénétrables.

— Gloire à vous, s'écria-t-elle, souverain Maître de toutes choses, mon unique mais ferme espérance dans la tribulation présente; vous m'avez jusqu'à ce jour comblé de trop de faveurs, pour que ma confiance en vous puisse recevoir la moindre atteinte dans l'épreuve qui commence. Liée par votre volonté à mon saint époux, dépositaire de votre autorité, je professe pour lui, vous le savez, la plus entière obéissance, et fallût-il marcher au milieu des ombres de la mort, je ne craindrais pas le moindre mal, parce que vous êtes avec moi, ô mon Dieu! Et vous, divin Jésus, que le Saint-Esprit a formé dans mon sein par un mystère ineffable, vous êtes mon Fils, mais vous êtes aussi le Fils de celui que nous aimons à appeler le Dieu d'Abraham et de Sara, le Dieu de Jacob, de Joseph, de Judith, d'Esther et de Suzanne, le Dieu qui, par un prodige inouï, ouvrit un passage aux Hébreux au milieu des flots de la mer, et combla de bienfaits ce peuple bien-aimé, dans le désert, jusqu'à le nourrir d'un pain venu du ciel; c'est le Dieu qui préserva Daniel de l'atteinte des flammes dans la fournaise ardente, et donna au jeune David la force d'abattre un lion prêt à le dévorer; c'est le Dieu qui envoya un corbeau à Elie dans la solitude pour apaiser sa faim, l'ange Raphaël à Tobie pour le conduire dans un voyage long et difficile, et l'Archange Michel à la Synagogue. Mais pourquoi rappeler tous ces exemples? Gabriel est mon ange gardien et mon guide, et je sais que le tout-puissant est le maître de ma destinée. Point de caprice en lui, la sagesse préside à tous ses actes, sa Providence s'étend sur toutes choses avec une prévoyance admirable et ne laisse rien à un aveugle hasard. Il n'a qu'à vouloir et le secours le plus inattendu peut aussitôt se présenter à celui qui l'invoque. Nous sommes en fuite pour échapper à la fureur d'un tyran, et cependant, ô mon Dieu! je sais bien que vous pouvez à l'instant

même lui enlever la vie; mais non, il entre dans vos desseins adorables que cet Enfant, qui est votre Fils et qui règne avec vous dans les hauteurs des cieux, soit traité comme un étranger, soumis à la persécution et à la pauvreté. Vous voulez, Seigneur, qu'il souffre comme un simple mortel, qu'innocent il paie pour les coupables, qu'à force de sacrifices il les rende meilleurs. Vous nous envoyez la tribulation comme un remède pour notre pauvre cœur; c'est là le moyen dont vous vous servez pour nous apprendre que nous devons songer à une autre vie, que tous nous sommes de pauvres pèlerins ici-bas et que nous cheminons dans ce monde comme dans une vallée de larmes, à travers quelques joies et beaucoup de douleurs. O mon Dieu! Roi des rois, vous, devant qui les plus puissants monarques sont comme s'ils n'étaient pas, et qui accomplissez vos desseins sans avoir à craindre la moindre résistance, soyez maintenant notre guide, notre maître, notre compagnon de voyage, notre protecteur; prenez place à nos côtés; soyez avec nous, et n'oubliez pas les promesses que vous avez faites à nos pères, à Abraham et à sa postérité. Adieu, champs de nos pères! Adieu, chère bourgade où j'ai reçu le jour! Adieu, vous tous mes amis que je laisse derrière moi! et toi aussi, Temple sacré dont j'aperçois le dôme étincelant qui s'élève à Jérusalem sur la montagne de Sion. Adieu!

Elle dit, et l'âme remplie d'une sublime résignation qui la rend capable de braver tous les périls, elle reprend avec Joseph le chemin de l'exil.

QUESTIONS DE JURISPRUDENCE

Legs aux fabriques (1).

En parcourant le *Semaine catholique* de Lyon, numéro du 4 mars, nous avons été frappés par un article annonçant que le conseil municipal de cette ville a émis un avis favorable à l'acceptation des legs suivants... Dans la nombreuse nomenclature des legs, nous en avons remarqué, outre ceux faits aux pauvres et au bureau de bienfaisance, un certain nombre en faveur d'établissements religieux de femmes, tels que ceux des Dames-du-Calvaire, etc., et aussi en faveur de l'église de Fourvière et des paroisses de Saint-Vincent de Paul, de Saint-

(1) *Semaine religieuse de Nèyers.*

Just, de Saint-Georges et de l'Immaculée-Conception. A l'égard des legs faits à ces trois dernières églises, il y a eu réclamation de la part des héritiers; le conseil municipal émet encore son avis relativement à ces réclamations.

Comme le conseil municipal de Lyon n'est pas le seul à faire valoir des prétentions qu'aucune loi ne justifie, et que, par le passé, nous avons été obligés quelquefois, dans le diocèse de Nevers, de combattre de semblables abus, nous avons pensé qu'on nous saurait gré d'établir les principes qui régissent la matière.

D'après notre législation civile, les conseils municipaux sont appelés, dans certaines circonstances, à émettre leur avis et même à contrôler les opérations des conseils de fabrique. Comme la commune, d'après les art. 36, 43, 92, 93 et suivants du décret du 30 décembre 1809, doit venir au secours de la fabrique en cas d'insuffisance de ses ressources, il paraît naturel que ses représentants soient en droit d'exiger que le budget soit joint à la demande de secours, et que dans le cas où la fabrique aurait le projet d'aliéner quelques-unes de ses ressources, elle ne pût le faire qu'autant que le conseil municipal aurait émis son avis sur cette aliénation.

Ainsi, toutes les fois qu'une fabrique possédant des immeubles veut s'en défaire de quelque manière que ce soit, soit par une vente, soit par un échange, toutes les fois qu'elle demande l'autorisation d'aliéner quelque valeur, soit rentes sur l'Etat, soit actions dont elle jouit avec autorisation ou qu'elle veut emprunter, plaider, transiger, le conseil municipal est appelé à donner son avis. (Loi du 18 juillet 1837.)

Par suite du même principe, quand une donation entre-vifs ou un legs est fait en faveur d'une fabrique, s'il s'agit d'une somme d'argent dont l'emploi n'a pas été indiqué par le testateur ou le donateur, et que la fabrique désire en disposer, elle ne peut le faire sans une autorisation spéciale, et le conseil municipal doit en délibérer, à moins qu'il ne s'agisse d'un placement sur l'Etat. Dans toute autre circonstance, c'est-à-dire quand il n'y a aucune aliénation ou aucun placement à opérer ailleurs que sur l'Etat, le conseil municipal n'a pas à s'immiscer dans les opérations de la fabrique.

Quant aux congrégations religieuses, elles peuvent acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit, aliéner, échanger, etc., sans le concours des conseils municipaux qui n'ont rien à démêler avec elles. Quand elles acquièrent à titre onéreux, le maire, sur l'ordre du préfet, fait afficher l'enquête par les règlements, et un procès-verbal de *commodo* et *incommodo* est dressé par le commissaire-enquêteur dans les délais indiqués, mais rien de plus.

VARIÉTÉS.

Un contraste.

Nous vivons dans des temps singuliers et remplis d'étranges contrastes. La vieille Europe emprisonne les prêtres, chasse les religieux et les religieuses du sol de leur propre patrie ; partout elle fait la guerre à l'Église ; le mot d'ordre a été donné : il faut s'emparer de l'éducation, la séculariser et pervertir du même coup les générations naissantes et à venir. M. le prince de Bismark a dans tous les pays des auxiliaires actifs et disciplinés ; les phalanges libérales sont nombreuses, elles s'appellent *légion*. Le signe caractéristique de leurs entreprises insensées, c'est une haine implacable vouée aux Jésuites. Mais voilà qu'à l'autre extrémité du monde, dans les vastes régions de l'Inde anglaise, on est heureux de posséder des Jésuites, on les loue, on les exalte, on encourage leur travaux, on assiste aux luttes littéraires de leurs élèves, et des personnages haut placés, officiels, ne craignent pas de proclamer publiquement les vertus et la science de tels maîtres. Ce contraste des plus étonnants est fort instructif. La haine est mauvaise conseillère, car chez les impies qu'elle anime et conduit, les vérités les plus lumineuses de l'histoire ne disent rien et demeurent à l'état de lettre morte. L'Église et ses œuvres divines n'ont-elles pas résisté depuis plus de dix-huit siècles à toute la rage des persécuteurs ? N'a-t-elle pas vu cent fois, épouse immaculée du Christ, ses ennemis tomber impuissants autour d'elle et descendre les uns après les autres dans la tombe ? N'a-t-elle pas toujours assisté triomphante à leurs tristes funérailles et chanté l'hymne de la victoire contre ceux qui avaient juré sa ruine ?

C'est là un enseignement dont les annales du christianisme transmettent d'âge en âge l'impérissable souvenir. Il en était ainsi hier, il en sera de même demain et toujours jusqu'à la fin. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs une page qui fait réellement contraste, et que nous intitulerons : LES JÉSUITES BELGES AUX INDES, JUGÉS PAR LE GOUVERNEMENT ANGLAIS.

On lit dans le journal protestant de Calcutta, *The Englishman*, 15 décembre 1875 :

La distribution annuelle des prix aux élèves du collège Saint-François-Xavier a eu lieu lundi soir sous les auspices du lieutenant-gouverneur des Indes, sir Richard Temple. La salle spacieuse du collège était littéralement remplie de monde ; aussi plusieurs personnes munies de cartes réservées ont-elles eu grand'peine à trouver place. Le maharaja de Patna et bon nombre d'autres personnages distingués, tant Européens qu'indigènes, assistaient à la cérémonie.

Après la distribution des médailles, un des élèves de la classe supérieure lut une Adresse au lieutenant-gouverneur.

Son Excellence y répondit gracieusement en ces termes :

« Monseigneur, mes Pères, Mesdames et Messieurs, et vous jeunes élèves du collège Saint-François-Xavier, avant de nous séparer, je dois, selon la coutume, dire quelques mots en réponse à l'Adresse que je viens de recevoir. Les nobles sentiments qui y sont exprimés seront, je n'en doute pas, accueillis avec faveur par le haut personnage (le prince de Galles) auquel ils rendent hommage. Quant à moi, de même que tous les autres visiteurs et étrangers présents à cette solennité, je suis heureux de prendre part à ces fêtes et de constater avec quelle perfection les scènes dramatiques sont interprétées dans ce collège. Il me semble que la déclamation qui a toujours été excellente, devient meilleure chaque année, et l'on éprouve un véritable plaisir à assister à ces exercices si intéressants et si pleins de goût. Ils s'ajoutent comme un ornement à l'éducation littéraire et scientifique, par laquelle ce collège s'est acquis une si haute réputation. (Applaudissements.) Parmi les prix et les faveurs distribués chaque année dans ce collège, on peut citer la médaille offerte si généreusement par le maharaja de Patna, que je suis heureux de rencontrer à cette fête, et qui a eu la satisfaction bien douce de voir décerner ce prix à un enfant de l'Inde. Je suis sûr que les indigènes de cette vaste province seront contents d'ap-

prendre qu'un des leurs s'est distingué parmi ses compétiteurs européens dans une branche des sciences physiques. Si c'est un grand honneur pour les Hindous qu'un d'entre eux ait obtenu cette distinction, ce fait ne laissera pas de stimuler les élèves européens et de redoubler leur ardeur pour l'étude. Jeunes élèves du collège Saint-François-Xavier, je ne dois pas vous rappeler les précieux avantages dont vous jouissez dans cet établissement. Vous devez avant tout reconnaître l'intelligente direction générale que vous donne votre digne et savant prélat Mgr l'Archevêque, puis la direction plus immédiate et non moins intelligente de votre Révérend Recteur, connu pour sa science théologique et son savoir littéraire, joint à un haut degré d'instruction dans les sciences expérimentales. (Applaudissements.)

« Il n'est pas surprenant qu'avec ces avantages le collège Saint-François-Xavier acquière tous les jours plus d'importance et qu'il ait mérité non-seulement l'approbation, mais les éloges de mon ami le directeur de l'instruction publique. D'après mes informations, le nombre des externes dans cet établissement s'est maintenu au même niveau que l'année précédente, et ce qui est peut-être plus intéressant, le nombre des pensionnaires s'est accru considérablement. Que l'utilité et le mérite du Collège soient justement appréciés, on le voit surtout quand on considère que les élèves pensionnaires n'y arrivent pas seulement des différentes parties du Bengale et de l'Inde, mais même de Ceylan, de Java et de la Chine. De plus, il faut se rappeler que ce collège est à la tête d'un réseau d'institutions répandues par la cité où l'on donne l'instruction à environ deux mille jeunes gens. Vous avez entendu parler sans doute de la situation des Européens dans cette contrée et des difficultés qu'ils y rencontrent quand ils veulent pourvoir à l'éducation de leurs enfants. J'ose l'affirmer, quelles que soient ces difficultés, elles s'évanouiront bientôt pour cette partie de l'Inde qui a l'honneur de posséder le collège Saint-François-Xavier. (Longs applaudissements.)

« Et maintenant, jeunes élèves, avant votre départ pour les vacances, avant votre retour à la maison paternelle, laissez-moi vous donner un conseil. Le voici : Comme cet établissement est un de ceux où la religion est enseignée avec autorité, ayez bien soin d'en garder intacts les principes durant votre jeunesse, afin que vous puissiez les conserver, comme c'est votre devoir, à travers tous les combats et toutes les épreuves de la vie. C'est la religion et la religion seule qui donne la force dans l'adversité ; c'est elle qui, dans les circonstances imprévues, donne ce calme et cette sérénité

qui honorent le caractère de l'homme aux prises avec le malheur, c'est elle surtout qui donne à l'heure de la mort l'espérance d'une félicité inexprimable et d'un bonheur éternel. » (Longs applaudissements.)

Ce discours de sir Richard Temple n'est-il pas une belle leçon de tolérance donnée à ceux des *libéraux* qui ne parlent que de poursuivre ceux qui ne pensent pas comme eux?

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

AVIS.

Nous rappelons, pour nos nouveaux Abonnés, que chaque livraison des *Annales catholiques* se composant de deux cahiers de 32 pages, il faut, pour la lecture, retirer d'abord le deuxième cahier, placé dans l'intérieur, et le mettre à la suite du premier. Pour la brochure et la reliure, on détache les pages qui ne sont point paginées et qui contiennent des annonces et avis divers : c'est pourquoi, dans l'impression, nous faisons en sorte que ces pages puissent se détacher par quatre ou par huit, sans déranger l'économie du numéro.

1	FRANC	JOURNAL DES RENTIERS
	en	ORGANE DE LA BANQUE FRANÇAISE
	4 TIMBRES	16, rue la Banque, Paris; 6 ^e année. Liste
	de 25 c.	des tirages et renseignements sur toutes les
	pour	valeurs. — Paiement de coupons à 25 c.
Six mois	par 100 fr. — Achat et vente de va-	
d'essai	leurs au compt. et à terme; ordres de	
	bourse aux conditions des Agents de ch.	

ANNALES CATHOLIQUES

LA PAROLE DU PAPE.

Le discours du Saint-Père à la députation internationale présidée par M. le duc des Cars accentue une note qu'il a déjà plus d'une fois fait vibrer. Le vénérable Pontife appelle l'attention des fidèles sur l'abaissement des âmes et la disparition complète de l'esprit de pénitence et de sacrifice, qui est l'essence de l'esprit chrétien. La foule est grande encore des catholiques selon la lettre, qui s'estiment vertueux parce qu'ils ne tuent personne, ne mettent pas la main dans la poche de leur voisin et accomplissent strictement le minimum des commandements de l'Eglise; gens à la manche large, toujours pourvus de quelque dispense, amis de la tolérance pour eux-mêmes, -et croyant Dieu trop gentilhomme pour regarder de si près aux faiblesses humaines, pour se scandaliser d'une galanterie ou damner un brave homme à propos d'un beef-steak. A leurs yeux, la vie est faite pour s'en servir, le comode a été créé pour en jouir et l'homme a des sens pour les satisfaire. Ils ont toujours quelque prétexte pour tuer le veau gras, concentrent l'Evangile dans les Noces de Cana, et fréquentent les lieux de plaisir par horreur de la médisance, tenue pour le péché habituel des dévots.

Leur charité les ruine; c'est pourquoi au curé campagnard ils objectent leurs aumônes de la ville et au vicaire de la paroisse urbaine leurs dons innombrables à la campagne. Ils se donneraient bien eux-mêmes, mais le temps leur manque. Ils ont tant d'obligations de société à remplir, tant d'affaires à régler et tant d'occupations de plaisir qu'ils n'ont pas une minute libre. Leur sensibilité d'ailleurs ne leur permet pas la visite du pauvre; la nécessité de recevoir ou d'être reçu para-

(1) Extrait du *Courrier de Bruxelles*. Nous recommandons à nos lecteurs cet article de l'excellent journal belge.

lyse leur vif désir de fréquenter les œuvres. Puis la politique les absorbe. Chaque jour il pèsent les destinées des empires, blâment ceci, approuvent cela, selon l'humeur de leur journal ou les fluctuations de la Bourse. Ils détestent les exagérés, ceux de droite plus encore que ceux de gauche, s'estiment sages et prudents, bref, vivent en libéraux et tiennent seulement à mourir en catholiques. A défaut de la crainte de Dieu, qui est le commencement de la sagesse, ils ont celle du diable, qui est le commencement de beaucoup de folies.

La lutte n'est pas de leur goût et ils abondent en excellentes raisons de céder. Ils n'ont pas l'intelligence du sacrifice et ne savent pas plus haïr vigoureusement l'erreur qu'aimer le prochain dont ils n'ont rien à tirer. Ils prêchent volontiers, succombent facilement à la tentation de se donner en exemples, et ne sont pas loin de croire que le moine est improductif et la religieuse une victime de l'illusion et du dépit. Ils admirent les caractères tout d'une pièce, pourvu que ce soit de loin. De près, ils en sont importunés et ils en fuient le voisinage à tire d'aile.

Qui n'a rencontré cent fois les modèles de ce portrait trop véritable ? Qui ne s'y reconnaîtrait, en quelque point, s'il était sincère vis-à-vis de lui-même ? On ne vit pas impunément dans un milieu infecté de libéralisme et nos générations empoisonnées par la contagion libérale se sont trouvées atteintes d'anémie. Elles ont perdu la notion de la pénitence ; elles ont été bercées dans les glorifications de leurs droits et ne savent plus reconnaître leurs devoirs. Elles ne voient du sacrifice que le côté pénible, elles en ignorent les beautés et les fécondes grandeurs. Les héros deviennent rares, les saints imperceptibles. A la vérité, le monde peut se passer de héros, mais il ne peut se passer de saints, sous peine de périr. Il nous faut donc des saints, mais comment donc engendrer des saints sans la pénitence ?

Le devoir le plus impérieux commande de restaurer l'idée de pénitence. Le Pape nous y exhorte.

Il faut donc se mettre à l'œuvre, commencer non par les voisins, mais par soi-même. Or, le libéralisme, qui n'est autre que la libre-jouissance, étant le contre-pied de la pénitence, la

Logique veut que le catholique désireux d'obéir au chef de l'Église se purifie avant tout de toute souillure. La notion du sacrifice, source de toute force et base de tout ordre, ne peut germer dans les cœurs encroûtés d'idées libérales. Nul ne lutte avec avantage contre l'ennemi extérieur qui ne s'est exercé à lutter contre lui-même, à maîtriser ses passions, à dominer ses caprices et à régner sur sa propre volonté. De même que la santé physique, la santé morale exige un régime, une hygiène, un règlement de vie, et la première condition de ce régime ou de cette hygiène est d'éviter avec le plus grand soin l'infection de l'air ambiant par les miasmes libéraux, tels que les exhale la presse libérale. Tel qui a chassé de son foyer la feuille libérale et se fait scrupule d'y toucher, dût-il se servir de toute nouvelle, est très-fort pour la chasser du foyer de son prochain. Autant la charité envers les personnes est de précepte, autant la haine vigoureuse du mensonge ou de ses organes attitrés est de commandement. Le jour où tous les catholiques comprendront l'urgente nécessité de faire une guerre impitoyable au carré de papier libéral et lui fermeront hermétiquement la porte de leur maison ou les cordons de leur bourse, le libéralisme aura vécu.

Considérez la conduite des libéraux. Observez-les dans leurs demeures, dans les gares, dans les wagons de chemins de fer. Jamais il n'achèteront de journal catholique, jamais ils n'en faciliteront ou toléreront la lecture. Cependant leurs doctrines mêmes veulent qu'ils voient, examinent et pèsent le pour et le contre. Pourquoi les catholiques n'en feraient-ils pas autant ? Que ne s'imposent-ils la règle de ne jamais mettre le pied dans les théâtres où s'enseigne l'adultère, où se justifie la débauche plus ou moins musquée ? Moins de plaisirs leur donnerait le temps nécessaire au travail des œuvres, moins de mollesse leur laisserait la force de combattre et moins d'amour de leurs aïeux leur éviterait les amers regrets de l'avenir.

Il ne faut pas se faire d'illusions. Les catholiques, à force de reculer et de se laisser pousser par le libéralisme, se sont laissés acculer au fossé. Ils n'ont plus un pouce de terrain à perdre s'ils veulent échapper au servage humiliant et déshonorant que l'on se vante déjà de leur préparer. Entre le service de Dieu et

celui de la Révolution, il n'y a plus de place possible. Il faut être avec l'un ou avec l'autre. Les ménagements sont hors de saison quand il s'agit de sa vie. Il n'est pas permis de dormir quand le pilote suprême nous montre les périls imminents qui nous menacent. Il est temps de se lever, de se ceindre les reins et surtout de secouer de nos vêtements la poussière libérale qui les salit. A ce prix seul est le salut, sinon c'est la tempête elle-même qui se chargera des ablutions. Sans doute, le rocher où Pierre veille y résistera ; mais que de ruines elle aura faites !

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et le Vatican.

Le 3 avril, les cardinaux se sont réunis en forme de consistoire au Vatican pour la *provision d'églises* dont nous avons parlé. Deux cardinaux ont été créés : Mgr d'Avanzo, évêque de Calvi et Teano, et le R. P. Franzelin, de la Compagnie de Jésus. Le cardinal Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, était présent et a reçu l'anneau cardinalice. Quinze sièges épiscopaux ou métropolitains vacants ont été ensuite pourvus. Nous citerons : pour l'église métropolitaine de Vienne (Autriche), Mgr *Kutschker* ; pour l'église métropolitaine de Léopol ou Lemberg, du rit arménien, Mgr Romaszckan ; pour l'église cathédrale d'Oran, Mgr *Vigne*. Une nouvelle réunion consistoriale doit avoir lieu le 7 avril, dans laquelle d'autres prélats français seront préconisés. Nous donnerons, dans notre prochain numéro, les détails de ces deux réunions.

Sont attendus à Rome Mgr Delannoy, évêque de Saint-Denis (Réunion), et M. l'abbé Lagarde, grand-vicaire de l'archidiocèse de Paris, dont on parle pour un siège épiscopal.

Le Sacré-Collège vient de faire une nouvelle perte : le 4 avril est mort, à Salzbourg (Autriche), le cardinal prince archevêque *Tarnoczy*, primat d'Allemagne. Le défunt cardinal était né le 24 octobre 1806 à Schwatz (Bohême) ; il avait été créé cardinal dans la consistoire du 22 décembre 1873.

Un pèlerinage à Rome s'organise en ce moment dans l'archidiocèse de Rennes ; il n'arrivera que vers Pâques et retrou-

vera le cardinal Brossais Saint-Marc dans la capitale du monde chrétien.

Un autre pèlerinage, du diocèse de Toulouse, est attendu pour la même époque. Mais, outre ces pèlerinages particuliers, on en attend un plus considérable, qui se composera d'une grande députation des différents diocèses de France, et qui se trouvera à Rome pour le 5 mai, fête de saint Pie V, jour où il sera reçu en audience solennelle par le Saint-Père.

France.

PARIS. — La note suivante, émanant d'une source autorisée, a été communiquée aux journaux religieux de Paris, relativement à la réunion des évêques, dont nous avons parlé :

Les évêques fondateurs de l'Université catholique de Paris ont tenu, cette semaine, à l'archevêché, l'assemblée générale annuelle prescrite par les statuts. Ils ont traité les affaires courantes, se sont fait rendre compte de tout le travail d'organisation récemment achevé, en ce qui touche les trois facultés de droit, des lettres et des sciences. Ils ont fixé le budget de l'exercice courant et étudié les projets de développement que l'Université comporte. Ils ont voté la création de deux nouvelles chaires dans la faculté de droit, l'une de législation industrielle, l'autre d'enregistrement et de notariat.

Il était impossible que les prélats assemblés ne se préoccupassent pas aussi de la situation que prépare aux Universités libres le nouveau projet de loi qui tend à leur enlever toute participation à la collation des grades. Ils se sont communiqué l'étonnement douloureux dont ils avaient recueilli l'expression auprès des pères de familles de leurs diocèses, devant cette atteinte inattendue qu'on menace de porter à une loi si longuement préparée, si récemment votée, et sur la foi de laquelle tant de graves intérêts, matériels et moraux, ont été engagés.

Les deux cardinaux-archevêques de Rouen et de Paris se sont chargés d'être auprès du gouvernement les interprètes du sentiment commun de tous leurs collègues.

Une correspondance du *Courrier de Bruxelles* donne d'intéressants détails sur la réunion des évêques :

Au cours de la séance, y lisons-nous, lecture a été donnée d'une lettre de la Congrégation des études aux évêques patrons de l'Université pour les féliciter, de la part du Saint-Père, de leur zèle

pour l'application d'une loi qui, bien qu'étant faite au nom de la liberté de l'enseignement, que Rome ne reconnaîtra jamais en principe, promet de bons résultats pour l'Eglise. Le titre de la loi et les conditions dans lesquelles elle a été votée sont en effet en opposition avec les principes du *Syllabus*. Rome, tout en approuvant l'usage que les catholiques font de la loi, a tenu à rappeler que ce ne pouvait être là une loi de principe. Les évêques se sont aussi occupés de la création de la faculté de médecine, qui rencontre beaucoup plus de difficultés que les autres. Le projet néanmoins est en bonne voie. Un capital d'un million est assuré pour l'acquisition du terrain et la construction des bâtiments de l'école de médecine et d'un hôpital.

ARRAS. — La nomination de Mgr Lequette à l'archevêché de Lyon, quoique non officiellement annoncée, est aujourd'hui certaine. L'excellent journal catholique d'Arras, le *Pas-de-Calais*, écrit à ce sujet :

A l'issue de la conférence faite, dimanche dernier, dans la chapelle de l'évêché par Mgr Lequette, les nombreux auditeurs de Sa Grandeur se sont réunis dans l'un des salons du palais épiscopal pour la remercier de leur avoir dispensé avec tant de sollicitude la parole sacrée, et lui témoigner en même temps le profond regret qu'ils ont éprouvé à la nouvelle de son départ d'Arras. M. Paris a bien voulu prendre la parole au nom de tous.

L'honorable sénateur s'est exprimé avec une éloquence rendue plus pénétrante par l'émotion. Les sentiments de tous ceux qui sont ici présents, a-t-il dit, peuvent se résumer en deux mots : tristesse de l'homme, joie du chrétien. Tristesse de l'homme voyant s'éloigner un prélat entouré de l'amour de tous ses diocésains, digne continuateur des œuvres des La Tour-d'Auvergne et des Parisis; — joie du chrétien, qui, s'inclinant devant les décrets de la Providence, se réjouit de voir un si digne évêque appelé sur le premier siège de France, dans un diocèse où il pourra faire tant de bien.

M. Paris rappelle alors le dévouement de Sa Grandeur à toutes les œuvres de son diocèse, sa paternelle bonté pour tous les membres de son troupeau, les acclamations avec lesquelles on l'accueillait pendant ses tournées pastorales, la joie qu'il semait partout sur son passage, le regret universel et les larmes provoqués par la décision du Saint-Siège. « Au moment, Monseigneur, où vous alliez « jouir du fruit de vos peines, la Providence vous enlève à votre

« diocèse et à notre respectueuse affection pour vous envoyer dans
 « une cité où de rudes labeurs vous attendent, mais où vous sui-
 « vront l'amour et la reconnaissance de tous ceux qui vous ont
 « connu. Et quand vous monterez, Monseigneur, sur la colline de
 « Fourvière, vous n'oublierez pas vos enfants du diocèse d'Arras,
 « qui joindront d'ici leurs prières à celles de Votre Grandeur. »

Des larmes perlaient dans bien des yeux. Monseigneur, profondément ému, remercia M. Paris et toute l'assistance des sentiments qui venaient de lui être exprimés. Il raconta toutes ses démarches pour se soustraire à l'honneur et à la charge, qu'on voulait lui imposer. Sa Grandeur n'a cédé que devant le désir formel du Saint-Père. Certes, s'il avait fait un rêve, c'était de mourir évêque d'Arras. Dieu ne l'a pas voulu, il faut se résigner et dire : *Fiat voluntas tua!* Monseigneur quitte un diocèse où il comptait autant d'enfants que de diocésains. Il le sait, il s'en réjouissait et cela ne fait que rendre plus profondes les amertumes de la séparation.

Cette émouvante entrevue se termina par la bénédiction du vénéré prélat.

Nous lisons dans le même journal :

A la nouvelle du départ de Mgr Lequette, quelques personnes ont pu croire que la fête du 21 mai, en l'honneur de Notre-Dame des Ardents, n'aurait pas lieu. Ces personnes ont été mal informées, et nous sommes en mesure de dire que l'éventualité que nous redoutons, loin d'être un obstacle pour cette fête, lui servira au contraire de stimulant. On n'ignore pas que la grande pensée de l'épiscopat de Mgr Lequette a toujours été la restauration du culte de Notre-Dame des Ardents dans une ville où son nom est resté si populaire, et que Sa Grandeur y a consacré son dévouement et ses ressources. A la veille de quitter peut-être sa ville épiscopale, Monseigneur tient, nous le savons, à mettre le couronnement à son œuvre de prédilection.

Les préparatifs poursuivis par la commission d'organisation annoncent déjà une procession qui égalera, si elle ne surpasse pas, en magnificence l'imposante manifestation de 1860, en l'honneur du B. Benoît Labre.

FRÉJUS. — La nouvelle de la retraite de Mgr Jordany a surpris tout le monde et afflige profondément ses diocésains, dont le *Var* exprime ainsi les sentiments, en résumant l'histoire de l'épiscopat du vénérable Prélat :

Depuis plus de vingt ans, Mgr Joseph-Henri Jordany occupait le siège illustré par saint Léonce ; il y continuait dignement les traditions des Fleury, des Beausset et des Richery.

Durant ce long et laborieux épiscopat, Sa Grandeur a multiplié les œuvres de sa haute sollicitude pastorale : elle a étendu partout, depuis l'humble paroisse de campagne jusqu'aux plus importantes églises confiées à sa vigilance, les témoignages d'un zèle dévorant et d'une activité sans relâche, que n'ont jamais ralentis les difficultés des temps et que n'ont pu refroidir les glaces de l'âge.

Nous n'essaierons pas d'entreprendre le récit des bienfaits dûs à l'intelligente initiative et à la religieuse ardeur de notre éminent évêque, et dont l'heureuse et féconde influence se transmettra aux générations les plus reculées. D'autres voix plus autorisées que la nôtre feront l'éloge du prélat que nous perdons : les membres de son respectable clergé, associés de près à son apostolat, et qui ont secondé par leur dévouement l'énergique et persévérante action de leur chef, rappelleront avec un filial empressement tous les monuments de piété, de science et d'édification que son administration si prudente, si éclairée, et en même temps si fructueuse a fait surgir sur presque tous les points de son diocèse.

Est-il nécessaire d'attirer l'attention de nos lecteurs sur ces restaurations, entreprises ou encouragées par Mgr Jordany, des plus précieuses créations dont la foi de nos Pères avait enrichi le diocèse de Fréjus, celle entr'autres du monastère de Lérins, qui pendant tant de siècles avait fait l'honneur des Gaules et qu'on avait surnommé la pépinière des évêques ; celle du couvent des Dominicains à Saint-Maximin, milice chargée de veiller sur les trésors des reliques de Sainte-Madeleine, dont la Provence était justement fière ? Grâce à la coopération charitable ou aux conseils de notre prélat, les édifices religieux de Fréjus, de Toulon, de Draguignan, de Gonfaron, de Collobrières et d'une foule d'autres paroisses ont été reconstruits ou ornés avec une richesse et un goût artistiques sans précédents dans le diocèse. Des asiles destinés à la vieillesse se sont ouverts en grand nombre : dans les moindres hameaux, les bienfaits de l'instruction ont pénétré. Enfin, l'enseignement religieux et le recrutement du sacerdoce, par la création du séminaire de Grasse et les améliorations apportées au séminaire de Brignoles, ont reçu une vigoureuse impulsion.

Voilà quelques-uns des actes de cet épiscopat, un des plus féconds, dont le siège de Fréjus gardera le souvenir, et dont notre regretté premier pasteur n'abandonne aujourd'hui le fardeau que

par une trop grande défiance de ses forces et par un sentiment d'humilité qui sera le digne couronnement de cette noble et sainte carrière.

L'*Union de Vauchuse* nous apporte, à son tour, l'esquisse suivante de la vie de M. l'abbé Terris, qui va succéder à Mgr Jordany :

Né à Bonnieux, en 1824, d'une très-ancienne et très-honorable famille qui donna des prêtres à l'Eglise d'Apt, des religieux à l'ordre de Saint-François et à la Compagnie de Jésus, des officiers à l'armée française et des magistrats à nos cours provençales, M. l'abbé Ferdinand Terris fit ses études classiques au petit séminaire d'Avignon dont il fut l'un des plus brillants élèves. Puis il passa au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, où son mérite le fit charger du Catéchisme de persévérance et où, âgé de vingt-trois ans à peine, il reçut, en 1847, l'onction sacerdotale des mains de Mgr Affre, l'archevêque tombé sur les barricades martyr de sa charité.

Tour à tour vicaire de Saint-Siffrein à Carpentras, vicaire de Saint-Agricol à Avignon, aumônier de nos Pénitents Noirs, directeur de l'OEuvre des *Bibliothèques paroissiales* et de celle de Saint-François-Xavier, curé de Cavaillon et curé de Saint-Siffrein, il n'a cessé d'honorer le diocèse par les travaux de son zèle sacerdotal et l'éclat de sa parole éloquente.

Enfant de notre belle Provence, il continuera sur le siège de Fréjus les traditions provençales que son vénérable prédécesseur y a fait revivre pendant vingt ans avec tant de bonheur.

Le dévouement de M. l'abbé Terris à la chaire de Saint-Pierre, la pureté de ses doctrines le rendront cher à ses diocésains, attachés comme nous à l'Eglise romaine par les liens les plus indissolubles, les plus forts.

Le soin avec lequel il recueillait, il y a quelques années, des reliques de sainte Marie-Madeleine, semblait, d'ailleurs, le destiner à l'Eglise qui conserve la tombe vénérée de l'amie du Sauveur et qui renferme les lieux témoins de son inénarrable pénitence.

Ami éclairé des arts, défenseur éloquent de notre glorieux passé, il trouvera à chaque coin de son nouveau diocèse des monuments à relever ou à rendre à leur splendeur première, comme il l'a fait pour l'église cathédrale de Cavaillon et celle de Saint-Siffrein de Carpentras; il y trouvera de touchants souvenirs à faire revivre et de belles œuvres à rétablir.

Mgr Terris sera le treizième des évêques que le diocèse d'Avignon aura donnés à l'Eglise depuis le commencement de ce siècle.

MARSEILLE. — Le prieuré bénédictin de Sainte-Magdeleine vient d'être érigé en abbaye. La cérémonie qui s'est accomplie, le 28 mars, a été très-solennelle. Mgr Place, évêque de Marseille, la présidait. Parmi les assistants se trouvaient Mgr Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans, plusieurs curés et chanoines de Marseille, les supérieurs de presque toutes les communautés de la ville et une foule d'ecclésiastiques. Après la messe pontificale, on s'est réuni dans la salle du Chapitre. Là, dit M. le docteur Rivière dans une correspondance adressée à l'*Univers*, l'évêque de Marseille s'assied sur son trône, ayant à sa droite l'archevêque de la Nouvelle-Orléans et à sa gauche le vénérable prieur, dom Le Menant des Chesnais. Sa Grandeur ordonne au secrétaire du Chapitre de donner lecture du décret pontifical d'érection. Puis se levant, Mgr Place, la crosse en main et la mitre en tête, déclare solennellement, en sa qualité de délégué apostolique, le monastère de Sainte-Magdeleine érigé en abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, avec tous les droits, honneurs et prérogatives afférants à ce titre. Il requiert de nouveau le secrétaire du Chapitre de dresser le procès-verbal de cet acte important, que Sa Grandeur signe ensuite, avec l'archevêque de la Nouvelle-Orléans, le prieur, les moines, les chanoines, les religieux, les prêtres et les pieux laïques de l'assistance, qui se pressent à la porte et aux fenêtres ogivales de la salle capitulaire.

NEVERS. — Le dernier numéro de la Correspondance des associés de la *Communion réparatrice* contient la lettre suivante, adressée au directeur par Mgr l'évêque de Nevers :

Nevers, 20 décembre 1875.

Mon révérend Père,

Une heureuse circonstance, le sacre de Mgr Cortet, m'ayant amené à Paray, sur le lieu même des apparitions de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie, j'ai cru ne pouvoir pas rencontrer d'occasion plus favorable pour lire les précieux écrits que vous avez eu l'aimable attention de m'adresser au sujet de la *Communion réparatrice*.

En priant dans le sanctuaire, tout à côté du lieu où le Sacré-Cœur s'est révélé, il me semblait entendre au fond de l'âme cette plainte amoureuse : *Consolantem me quæsi et non inveni*. Ces paroles m'ont révélé la divine opportunité de l'œuvre dont vous vous êtes fait l'apôtre : la communion réparatrice. Quelle meilleure consolation pouvons-nous donner au cœur du divin Maître, que d'essayer de réparer, par des communions pleines de ferveur, les outrages et les ingratitude qu'il reçoit par des communions froides ou indignes ?

J'entre donc tout à fait, mon révérend Père, dans la pensée de votre sainte œuvre, et je ferai tout ce qu'il me sera possible pour l'encourager et la répandre dans mon diocèse. Dans le dernier synode tenu au mois de septembre, à la suite d'une fervente retraite prêchée par Mgr Mermillod, le brûlant successeur de saint François de Sales, tous les prêtres présents à la réunion ont émis l'avis qu'une confrérie du Sacré-Cœur fût établie dans chaque paroisse ; l'un des principaux articles du règlement à intervenir sera de recommander aux associés la *communio reparatrice*.

Par ce moyen, d'ici à quelques années, le nombre des réparateurs sera considérable dans le diocèse de Nevers ; ce qui me fait espérer que le Cœur miséricordieux du bon Maître se plaira à répandre sur nous des bénédictions abondantes. Et naturellement c'est à vous, mon révérend Père, que nous en rapporterons le principal mérite.

SAINTE-DENYS (Réunion). — Mgr Delannoy, évêque de Saint-Denys (île de la Réunion), accompagné de M. le vicaire général Mouton, est arrivé à Marseille le 1^{er} avril, par le paquebot le *Djennah*.

On parle de la nomination de Mgr Delannoy à l'évêché d'Arras, en remplacement de Mgr Lequette, appelé au siège archiépiscopal de Lyon.

TARBES. — Nous recevons une nouvelle qui aura un grand retentissement parmi les catholiques de France et les fidèles du monde entier.

Les *Annales de Notre-Dame de Lourdes* annoncent que Mgr l'évêque de Tarbes a reçu et va publier un bref par lequel le Saint-Père décrète le couronnement de Notre-Dame de Lourdes.

Aussitôt qu'il aura paru, nous nous empresserons de repro-

duire ce document considérable, et nous y joindrons tous les détails qu'attend avec impatience la juste curiosité des fidèles, en vue de savoir quel jour et par quelles cérémonies éclatera ce glorieux témoignage donné par Pie IX à la dévotion qui, depuis nombre d'années, attire vers Lourdes des foules innombrables de pèlerins.

Allemagne.

Le gouvernement prussien vient de remporter une grande victoire. Il a découvert un malheureux qui a bien voulu se laisser investir de la cure de Kosel, en Silésie, qui est de patronat royal. Cette victoire est d'autant plus significative, que le nombre de prêtres qui ont bien voulu, depuis *cinq* ans, accepter des fonctions de la main du gouvernement, monte maintenant à 9, tandis que celui des prêtres qui ne veulent rien recevoir du gouvernement est de 8,000.

M. Conrad Martin, évêque de Paderborn, exilé par le gouvernement prussien, s'était réfugié en Hollande. Le gouvernement néerlandais, menacé, sans doute, n'a pas cru pouvoir fournir plus longtemps un asile au nouvel Athanase. Mgr Martin a quitté la Hollande; il est actuellement en Belgique, d'où il a l'intention de se rendre en Angleterre.

Les Sœurs de charité qui dirigent depuis vingt-quatre ans l'orphelinat de Cologne, ont dû quitter cet orphelinat le 1^{er} avril au matin. Les lamentations et les cris des orphelines, au moment de la séparation, étaient vraiment déchirants. Tout le quartier était en émoi. La veille, le maire de Cologne et les adjoints sont allés faire une visite d'adieux aux Sœurs, qui doivent en même temps quitter la ville. Il est inutile d'ajouter que c'est sur un ordre du gouvernement que les Sœurs ont été expulsées. C'est la lutte civilisatrice, le *Kulturkampf* en exercice.

Belgique.

Pendant qu'en France on demande l'abolition des jurys mixtes pour remettre le monopole entre les mains de l'Univer-

sité d'Etat, en Belgique, on demande aussi cette abolition, mais pour rendre absolument libre la collation des grades.

La Chambre des représentants belges a terminé la discussion générale sur le projet de loi relatif à cette question.

En principe, *le jury mixte est abandonné*; chaque Université, libre ou officielle, délivrera des grades qui n'auront qu'une valeur scientifique jusqu'à ce qu'ils aient été reconnus valables par une commission spéciale nommée à cet effet pour l'admission aux diverses carrières.

Les adversaires de la liberté d'enseignement ont demandé l'ajournement de la discussion des articles au mois prochain.

Par 62 voix contre 41, cette demande a été rejetée.

La discussion des articles a commencé lundi dernier.

Russie.

La supplique suivante a été adressée au Saint-Père :

A Sa Sainteté Pie IX.

Très-Saint Père,

Le 1^{er} janvier de l'année courante, Votre Sainteté a daigné proroger les bienfaits du grand Jubilé de l'année dernière pour les catholiques habitant l'immense empire russe, mais uniquement dans la mesure concédée aux diocèses de France, c'est-à-dire jusqu'au dimanche *in albis*.

Cette prorogation a déjà porté de grands fruits de salut; mais elle est insuffisante pour des régions si lointaines et si dépourvues d'églises et de prêtres. C'est pourquoi les fidèles de ces régions demandent à grands cris l'extension de ladite prorogation jusqu'à la fin de l'année 1876, ce qui serait conforme à l'antique usage de célébrer les grands Jubilés pendant toute l'année suivant l'année de leur célébration à Rome.

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, j'attends de sa bonté la grâce susdite et sa bénédiction.

De Votre Sainteté, le plus attaché fils et serviteur en Jésus-Christ,

Alexandre JELOWICKI,

*C. R., missionnaire apostolique, supérieur
de la Mission polonaise à Paris.*

Rome, 27 mars 1876.

Voici la réponse obtenue :

Ex audientia Sanctissimi die 27 martii 1876.

Sanctissimus petitam prorogationem adauxit ad diem sacram Assumptionis Beatissimæ Virginis Mariæ nempe ad diem XV augusti hujus anni. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

R. Card. MONACO.

Segretaria De Memoriali.

Le *Messenger officiel* russe vient de publier un extrait du compte-rendu du saint synode russe pour 1874. Il y est dit qu'il y a dans toutes les provinces de l'empire (celle de Géorgie exceptée) 55 archevêchés, 368 couvents d'hommes, 5,852 moines, 5,010 novices, 149 couvents de femmes, 3,534 religieuses et 11,173 sœurs converses, 40,564 églises, 13,386 chapelles et oratoires, 107,439 prêtres séculiers, dont 1 archiprêtre, 1 aumônier général, 1,217 archiprêtres, 37,744 prêtres, 11,797 diacres et 56,679 acolytes, 664 hospices dépendant directement de l'Eglise, 27,837,645 hommes et 28,939,837 femmes appartenant au culte orthodoxe. 9,033 personnes ont embrassé le culte russe. 1707 catholiques romains, 11 arméniens, 732 protestants, 2,890 grecs-unis, 427 juifs, 747 mahométans et 2,519 païens. Le nombre des établissements d'instruction ecclésiastique était de 242, dont 4 académies ecclésiastiques, 52 séminaires et 186 écoles ecclésiastiques. Il y avait en tout 562 élèves d'académie, 12,396 de séminaire et 26,227 d'école.

Suisse.

Les apostats qui se nomment les *vieux-catholiques*, dit une correspondance de M. de Saint-Chéron, organisent une nouvelle campagne pour venir en aide aux persécuteurs de l'Eglise, en Allemagne, en Suisse, en Italie et peut-être bientôt en France. On annonce la publication d'un nouvel ouvrage de l'abbé Michaud, de triste renom, intitulé : *Etude stratégique contre Rome*. Le volume porte cette dédicace peu flatteuse pour ceux à qui elle s'adresse :

A leurs Exc. MM. les ministres de la justice, des cultes, de l'intérieur et des affaires étrangères. En l'honneur des principes catholiques et des traditions nationales qui ont contribué à assurer la

grandeur de la France, et pour la défense des lois attaquées et violées par le dangereux ennemi de la patrie, le romanisme!!!

Un prêtre catholique français,

E. MICHAUD.

Le livre prétend prouver qu'il y a nécessité urgente de prendre contre Rome une attitude défensive; que les doctrines libérales sont partout insuffisantes à cette défense, que la défensive suppose la répression; que cette répression ne doit pas être isolée, mais collective; que, par suite, *un accord international* peut seul résoudre la question *romaniste*. En conséquence, l'auteur provoque la réunion d'un congrès des Etats.

Ces conclusions sont conformes au programme du nouveau cabinet italien, qui veut conclure avec la France, l'Allemagne, l'Autriche, une alliance contre la Papauté.

Le plan, vraiment satanique, du prêtre apostat se résume dans les titres suivants de son ouvrage :

I. — Nécessité urgente de prendre contre Rome une attitude de défensive.

II. — Insuffisance de quelques théories fantaisistes.

III. — Ce qu'il faut penser de la séparation absolue des Eglises et des Etats.

IV. — Insuffisance du pseudo-libéralisme américain.

V. — Insuffisance du pseudo-libéralisme anglais.

VI. — Insuffisance du pseudo-libéralisme belge.

VII. — Insuffisance du pseudo-libéralisme italien.

VIII. — Insuffisance du pseudo-libéralisme français.

IX. — Etranges aberrations du parti pseudo-libéral dans la question romaniste.

X. — Nécessité impérieuse d'une politique défensive et répressive contre Rome.

XI. — Insuffisance de la politique pseudo-démocratique.

XII. — Insuffisance de la répression isolée.

XIII. — Nécessité impérieuse d'une *répression collective*. Comment la question romaniste ne peut être définitivement résolue que par un accord international des Etats.

XIV. — Nécessité impérieuse d'une répression stable. Comment la question romaniste ne peut être définitivement résolue que par un droit international, réglant les rapports des Etats et de la nouvelle Eglise romaine.

XV. — Utilité d'un Congrès international des Etats dans le but de fixer et de sanctionner le droit international susdit.

XVI. — Programme des mesures répressives nécessaires.

Missions.

CAMBODGE. — Voici d'après les *Missions catholiques* la statistique religieuse du Cambodge en 1875 :

Population : Infidèles.	2,000,000
— Catholiques.	9,922
Baptêmes : de païens adultes.	209
— d'enfants de chrétiens.	468
— d'enfants de païens.	795
Missionnaires.	14
Catéchistes.	6
Eglises.	45
Ecoles.	12
Nombre d'élèves.	255

NOUVELLE-CALÉDONIE. — Mgr Witte, évêque d'Anastasiopolis, *in partibus*, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie, écrit qu'au milieu de ses travaux apostoliques les consolations ne lui font pas défaut. Il a un vaste champ à cultiver. En arrivant à Nouméa, où Sa Grandeur vient de prêcher avec fruit le Jubilé, le prélat avait trouvé tout à faire. Aujourd'hui il y a église, collège, école; l'administration est bienveillante; mais le zèle de ses collaborateurs ne peut suffire à tout, et la mission en souffre. Cette situation forcera Mgr Witte à faire bientôt un voyage en France.

CEYLAN. — La cour suprême de l'île de Ceylan, bien que protestante, vient de rendre sur la question de la propriété des églises catholiques un arrêt qui contraste avec les décisions iniques des tribunaux suisses et allemands, décisions qui ont reçu les éloges de la presse libérale d'Europe.

Nous lisons dans les *Missions catholiques* une lettre de Mgr Bonjean, évêque de Médéa et vicaire apostolique de Jaffna, qui expose les faits en ces termes :

Un schisme, fomenté, en 1872, à Manaar et à Mantotte, par un

prêtre goanais, remplit toute l'année 1874 de soucis et d'angoisses. Poussée par lui, toute une caste s'était révoltée pour revendiquer le sanctuaire de Notre-Dame du Rosaire à Maddu, et pour en chasser le pasteur légitime. Dès le 20 janvier 1873, ces chrétiens ignorants avaient été amenés à signer une déclaration d'adhésion schismatique à l'intrus, et celui-ci osait me la notifier en termes impérieux. Bientôt après, forts de l'appui d'un haut employé dont je veux taire le nom, et encouragés par les fanatiques wesleyens qui essaient depuis quelques années de s'implanter à Manaar, ces malheureux dévoyés m'intentaient un procès. Par suite des puissantes influences lignées contre nous, et surtout à cause des principes qui se trouvaient en jeu, ce procès a eu dans toute l'île un grand retentissement. Il est devenu une cause célèbre, dont les péripéties ont eu le privilège d'intéresser les païens et les protestants presque autant que les catholiques.

Cette cause fut jugée en première instance à Manaar, le 26 août 1874, après six jours de douloureux débats, où nous eûmes contre nous toute une trame de basses intrigues, l'hostilité à peine déguisée d'un juge prévenu, et ce que les Anglais appellent *hard swearing*, expression qui n'a pas, je crois, d'équivalent en français. Le jugement qui couronna ces débats scandaleux fut un misérable essai de conciliation entre l'affirmation et la négation du droit. Le juge reconnut que l'église en litige dépendait de l'évêque; il lui en attribuait les offrandes et lui conservait le droit exclusif d'y envoyer des prêtres; mais il trouva bon de réserver aux rebelles la propriété de l'église et d'imposer à l'évêque le choix d'employés subalternes issus du suffrage populaire.

Non-seulement cette décision ouvrait le champ libre à toutes les entreprises schismatiques, mais elle bouleversait tout notre système d'administration ecclésiastique; elle rendait notre position fort périlleuse et l'autorité de l'évêque sur les églises de son vicariat, extrêmement précaire. Nous ne pouvions admettre un précédent aussi fâcheux, ni les principes révolutionnaires que cette décision consacrait. Nous fîmes appel; et, tout en ne négligeant aucune des mesures que la situation indiquait, nous plaçâmes notre point d'appui plus haut. Nous invoquâmes celle que l'Eglise salue comme ayant, « à elle seule, détruit toutes les hérésies dans le monde entier. » Vœux solennels en l'honneur de Marie, supplications publiques pendant plus de neuf mois, messe quotidienne pendant tout le mois de mai; telles furent nos armes contre la malice de nos puissants adversaires.

Notre confiance ne fut pas trompée : la sentence de la cour suprême vint bientôt jeter la confusion dans le camp ennemi, affirmer tous nos droits, et apprendre à tout Ceylan que la justice a des règles que les influences, les rancunes et les haines sectaires ne sauraient faire fléchir. Le haut tribunal décida : 1° que, dans les différends entre les deux juridictions, le concordat de 1857 faisait loi ; 2° que, « bien que l'Église romaine catholique ne soit en aucune manière *established* (reconnue par l'Etat) à Ceylan, néanmoins en la considérant simplement comme une société religieuse reposant sur une base conventionnelle, les cours de justice doivent tenir compte de ses lois et de ses règles, lorsqu'il s'agit de déterminer des droits d'un caractère spirituel et temporel mixte. » Dans l'espèce la cour suprême : 1° débouta les plaignants de leur demande ; 2° déclara que « le vicaire apostolique du vicariat du Nord et ses successeurs ont le droit de nommer le prêtre qui doit desservir l'église de Maddu ; » 3° que le prêtre ainsi nommé « a seul, sous le contrôle du vicaire apostolique, et sujet à l'observance des usages de la discipline de l'Église catholique romaine dans cette île, l'administration de l'église, de ses dépendances et de ses meubles. »

Je cite cette décision avec plaisir ; car elle honore autant la justice anglaise que le premier jugement était de nature à la discréditer. Je doute que, là où règnent les principes du libéralisme moderne, un évêque catholique ait chance de voir les droits de l'Église aussi complètement reconnus. L'importance de l'arrêt dépasse de beaucoup la question spéciale de Maddu ; car elle fixe la jurisprudence sur toutes les contestations de ce genre ; et, en affirmant les vrais principes, elle rend impossible la répétition de l'attentat qui lui a donné lieu.

L'UNITÉ CATHOLIQUE EN ESPAGNE

On sait que l'une des questions qui agitent aujourd'hui l'Espagne est la question de l'unité catholique ou de la liberté des cultes. L'Espagne est catholique : à peine se trouve-t-il dans ce pays quelques centaines de protestants et quelque milliers de libres-penseurs. Jusqu'à présent il a joui de l'unité de culte ; ceux qui demandent la liberté des cultes sont des hommes qui prétendent n'en suivre aucun ; le peuple, dans sa très-grande majorité, on peut dire dans son unanimité, demande

que la constitution nouvelle conserve ce qui existe, ce qui a été réglé par le dernier concordat, et qu'il n'y ait pas d'autre religion reconnue en Espagne, d'autre culte public permis, que la religion catholique, apostolique, romaine, seule religion de la nation. Tous les évêques protestent dans ce sens devant le gouvernement et devant les cortès; chaque jour des milliers de signatures couvrent les pétitions qui sont adressées de toutes les parties de l'Espagne aux pouvoirs publics.

Si la place nous le permet, nous ferons connaître plusieurs de ces documents, qui sont le témoignage magnifique de la foi du peuple espagnol. Aujourd'hui, nous en publierons un, qui est des plus importants; c'est la Lettre pastorale par laquelle le cardinal Moreno, archevêque de Tolède et primat des Espagnes, donne à son peuple communication du Bref qu'il a reçu du Saint-Père en réponse à la consultation qu'il lui avait adressée à ce sujet. Nous traduisons :

JEAN-IGNACE MORENO,

Par la miséricorde divine du titre de Sainte-Marie de la Paix, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque de Tolède, primat des Espagnes, grand chancelier de Castille, premier chapelain de l'église royale de Saint-Isidore de la ville de Madrid, chevalier grande-croix de l'ordre royal et illustre de Charles III et de l'ordre américain d'Isabelle la Catholique, commissaire général de la Sainte-Croisade, etc., etc.

A nos vénérables Frères les doyens et chapitre de notre sainte Eglise primatiale, à l'abbé et chapitre de l'Eglise magistrale d'Alcala, au président et clergé de l'Eglise royale de Saint-Isidore de Madrid, aux vénérables curés, économes et autres ecclésiastiques du diocèse, et à nos chers fils les religieux et fidèles de l'un et l'autre sexe, salut et grâce en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous accomplissons aujourd'hui, vénérables frères et chers fils, l'agréable devoir de vous communiquer un événement qui a rempli notre âme d'une extraordinaire consolation, et qui, nous l'espérons, contribuera efficacement à la bonne solution de la grave question religieuse qui s'agite aujourd'hui en Espagne.

Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX, à qui nous avons cru convenable, et même nécessaire, de rendre compte de nos humbles efforts et de ceux de nos dignes suffragants pour la défense de

l'unité catholique, en le mettant au courant de tout, comme il était juste, et en lui adressant en outre une copie imprimée de l'Exposition que nous tous, prélats de cette province ecclésiastique, avons envoyée aux cortès générales du royaume, — a daigné nous répondre avec sa bienveillance accoutumée par la lettre suivante, qu'il vous suffira de lire pour en comprendre la haute importance et la grande signification. En voici la traduction que nous avons faite, pour l'intelligence de tous, avec la plus grande fidélité possible.

A Notre cher fils Jean-Ignace Moreno, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque de Tolède, et aux vénérables frères ses suffragants (1).

PIE IX PAPE

Cher fils et vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu votre lettre à laquelle était joint un exemplaire imprimé de l'Exposition ou pétition que vous avez rédigée pour la défense de l'unité du culte catholique en Espagne et que vous avez adressée aux assemblées suprêmes de ce royaume. Nous avons lu avec une grande satisfaction et cette lettre et le remarquable document publié par vous, où l'on sent le zèle d'une âme vraiment sacerdotale et qu'animent des sentiments sages, sérieux et nobles, tels que doivent en avoir ceux qui défendent une cause juste et sainte, et c'est avec consolation que Nous vous avons vu rendre courageusement à la vérité, à la religion et à la patrie un service digne de votre ministère pastoral.

C'est pourquoi nous ne pouvons qu'adresser des louanges méritées à vous et à toute cette nation catholique qui montre un tel amour pour son unité religieuse que, dans le but de conserver cette unité, les évêques et le clergé des autres provinces et diocèses, ainsi que les premiers citoyens, les nobles dames et les autres fidèles de tout rang, s'unissent dans un zèle commun, soit en adressant des pétitions aux gouvernants de la nation, soit en adressant à Dieu en public et en particulier de ferventes prières.

(1) Nous reproduisons ici, avec quelques modifications, la traduction publiée par l'*Univers* (N. des *Ann. cath.*)

Vos admirables efforts répondent très-exactement à Nos desirs et à Notre sollicitude.

En effet, nous n'avons jamais rien désiré plus vivement que de vous voir préservés du mal funeste de la destruction de l'unité religieuse, et dans ce but Nous n'avons négligé de faire aucun effort ni de remplir aucun des devoirs qui incombaient plus particulièrement à Notre charge.

C'est ainsi que dès l'époque où, déférant aux demandes réitérées qui Nous avaient été adressées par le gouvernement espagnol, Nous envoyâmes Notre nonce à Madrid, Nous lui donnâmes pour instruction d'agir de toutes manières auprès des ministres de la nation et du sérénissime roi catholique, pour que les atteintes qu'avait subies l'Eglise d'Espagne dans les temps troublés des révolutions fussent pleinement réparées et que les dispositions établies par le concordat de 1851 et les traités survenus postérieurement, fussent fidèlement exécutées.

Et comme dans la constitution de 1869 une grave atteinte avait été portée en ce royaume à l'Eglise et à la susdite convention qui avait force de loi, par la promulgation publique de la liberté des cultes, Notre nonce, dès son arrivée à son poste, employa tous ses efforts et ses soins, conformément aux instructions qu'il avait reçues, à faire remettre dans toute sa vigueur cette convention, repoussant, quant aux choses établies par elle, toute innovation de nature à nuire à l'unité religieuse. Dans le même temps, Nous-même avons cru de notre devoir d'adresser au roi catholique une lettre pour lui faire connaître Notre sentiment sur cette question. Lors donc que, plus tard, les journaux espagnols eurent publié le texte du projet de la nouvelle constitution soumise à l'examen des conseils supérieurs du royaume, et dont le chapitre onzième se rapporte à la sanction légale de la liberté ou tolérance des cultes non catholiques, Nous avons voulu immédiatement que Notre cardinal secrétaire d'Etat en conférât avec le représentant de la nation espagnole et lui exposât, en lui remettant le document en question daté du 13 août 1875, les justes réclamations que le droit et le devoir exigeaient de Nous contre le susdit chapitre.

Les déclarations émises en cette occasion, le Saint-Siège les renouvela ensuite dans la réponse qu'il jugea devoir faire à plu-

sieurs observations présentées par le gouvernement espagnol sur ce point ; et Notre nonce à Madrid ne cessa de demander au ministre d'État dans ses conférences avec lui que ses réclamations fussent insérées dans les actes publics du ministère. Mais Nous avons l'extrême douleur de voir que tout ce que Nous avons fait soit par Nous-même, soit par Notre cardinal secrétaire d'État et le nonce de Madrid n'a pas encore eu le résultat désiré. Déjà cependant pour détourner de votre patrie ce funeste mal de la tolérance, Vous, chers fils et vénérables frères, vous avez à bon droit et avec raison dépensé votre zèle et employé vos réclamations et vos requêtes.

A ces réclamations et à toutes celles des évêques et de la plus grande partie des fidèles d'Espagne, Nous joignons de nouveau en cette occasion les Nôtres, *et Nous déclarons que le susdit chapitre du projet de loi constitutionnel qui tend à attribuer la valeur et la force d'un droit public à la tolérance de tout culte non catholique, sous quelque forme qu'il soit présenté, lèse absolument les droits de la vérité et de la religion catholique, abroge contre tout droit le concordat conclu entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol sur le point le plus important et le plus précieux, rend l'Etat lui-même responsable d'un grave attentat, et, en ouvrant la porte à l'erreur, élargit la voie de la persécution de la religion catholique ; en outre elle prépare une accumulation de maux pour la perte de cette illustre nation, si attachée à la religion catholique (1), en repoussant cette liberté ou tolérance en question, demande de tous ses moyens et par toutes ses forces que l'unité religieuse qu'elle a reçue de ses ancêtres, et qui est intimement liée aux monuments de son histoire, à ses mœurs, à la gloire nationale, soit maintenue saine et sauve.*

Cette déclaration de Nous, Nous vous mandons, cher fils et vénérables frères, de la faire connaître à tous, et nous désirons que tous les fidèles d'Espagne soient convaincus que Nous sommes prêt à défendre auprès de vous et avec vous, par tous les moyens en notre pouvoir, la cause et les droits de la religion catholique. Nous prions de tout cœur le Dieu tout-puissant

(1) Les lignes que nous mettons ici en italiques sont en lettres capitales dans la Lettre pastorale du cardinal Moreno (*Note des Ann. catholiques*).

d'inspirer de salutaires conseils à ceux qui dirigent les destinées de cette nation, et de répandre aussi sur eux le secours efficace de sa grâce, afin qu'ils puissent heureusement accomplir ces choses pour la gloire de leur puissance et pour le salut et la prospérité de ce royaume.

Dans ce but, vous aussi, notre cher fils, et vénérables frères, continuez à répandre sans cesse et avec ferveur, comme vous le faites, vos prières aux pieds de Dieu, et recevez la bénédiction apostolique que Nous vous donnons affectueusement dans le Seigneur à vous et aux fidèles troupeaux confiés à votre soin et à tous les fidèles du royaume d'Espagne.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 4 mars 1876, la trentième année de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

Telle est, vénérables Frères et chers fils, la lettre que nous avons eu l'honneur de recevoir, et que, selon l'obéissance que nous devons justement aux ordres de Sa Sainteté, nous nous empressons de publier dans la forme la plus solennelle qu'il nous a été possible. En accomplissant ce devoir sacré, nous avons l'entière assurance qu'elle sera reçue de tous avec le plus vif intérêt et avec la plus profonde vénération. Nous espérons en même temps qu'elle sera pour tous une vive lumière, qui dissipera les ténèbres amoncelées dans tant d'intelligences, qui détruira les trompeuses illusions que des méchants fomentent dans les cœurs simples et imprudents, et qui fera briller la vérité catholique dans toute sa splendeur, afin que, dans la législation, dans la politique et dans les diverses branches de l'administration publique cette vérité occupe la place qui lui convient et que lui disputent aujourd'hui de funestes novateurs, appuyés sur de fausses raisons d'Etat et sur des raisons de convenances supposées ou exagérées.

Nous vous recommandons de lire et de relire avec la plus grande attention cette Lettre si importante. Et ne vous contentez pas de la lire vous-mêmes; faites-la connaître aussi à vos familles et à vos amis, persuadés que cette lecture leur servira de préservatif contre toute séduction et toute erreur dans un sujet d'une si vitale importance pour notre patrie, comme l'est la conservation légale de son unité religieuse, car ils y trouveront la règle sûre que le catholique doit suivre en cette matière, quel que soit le criterium politique dont il juge opportun de se servir pour apprécier et ré-

soudre les autres questions qui n'affectent que des intérêts purements temporels.

Oui, elle est grande, l'importance de ce document! Le saint et immortel Pontife Pie IX a jugé convenable, dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, d'élever courageusement la voix pour la défense de notre unité religieuse, et il déclare comme contraire et funeste aux droits de la vérité catholique et de la religion, non moins qu'aux stipulations de traités publics et solennels, tout projet qui tend à détruire cette unité et à établir en Espagne, sous une forme ou sous une autre, la liberté ou la tolérance des faux cultes.

Que tous entendent docilement cette voix; entendez-la, vous au moins, vénérables frères et chers fils, avec la soumission qui lui est due, conservant dans vos cœurs tout ce que le Pontife suprême expose dans cet auguste et mémorable document. Regardez-la comme un riche trésor de doctrine descendu du ciel, et quand même un ange viendrait vous donner un enseignement contraire, ne l'écoutez pas. Anathématisiez-le (S. Paul aux Gal. c. 1, 8), repoussez-le avec horreur et tenez-le pour un ange de ténèbres, pour un esprit de Satan.

Telle est la conduite que doit tenir tout catholique, aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée, sachant comme il le sait, que Celui qui nous enseigne cette doctrine est l'homme qui, à raison de son éminente dignité, est sur la terre, comme dit saint Bernard, le plus grand de l'un et de l'autre Testament : un Abraham, un Melchisedech, un Moïse, un Aaron, un Jésus-Christ (S. Bernard, Titre 2 de *Considerat.* c. 8). Personne autant que lui ne mérite notre respect, notre obéissance et notre amour,

Voyez combien est sublime le spectacle que le monde présente de nos jours. Voyez cette foule, voyez ces caravanes de pèlerins qui, de toutes les parties du monde, arrivent à flots pressés pour contempler et pour consoler le Pontife romain, l'immortel Pie IX. Ils viennent des terres lointaines, comme la reine de Saba, pour voir et pour entendre ce nouveau Salomon, pour s'inspirer de sa céleste doctrine et pour reconforter leurs âmes. Et quand ils voient sa personne sacrée, devant laquelle tous, même les incroyants, plient comme involontairement les genoux, quand ils entendent sa parole, cette parole qui ravit et attendrit les cœurs, poussés par une force irrésistible, ils s'écrient comme cette reine en présence du grand roi d'Israël : *Verus est sermo quam audivi in terra mea*, elle est vraie la parole que j'ai entendue dans mon pays. (Liv. III des *Rois*, x, 6.)

Nous avons entendu, ô Pontife, dire de vous de grandes choses,

chacun dans notre pays, et tout cela était vrai, mais ce n'était qu'une faible partie des louanges que vous méritez. Votre sagesse est plus grande, vos œuvres sont plus glorieuses que tout ce qu'a publié la renommée. Heureux ceux qui dépendent de votre autorité et qui vivent soumis à votre suprême juridiction spirituelle! Béni soit le Seigneur notre Dieu qui, pour le bien de la société, au moment où elle se trouve dans le plus grand péril, et pour l'amour qu'il porte à son Eglise, vous a placé sur le trône pontifical et vous a établi roi pour régner avec équité et pour rendre la justice. (*Ibid.* 7, 8, 9.)

Répétons, vénérables frères et chers fils, répétons avec un saint enthousiasme ce cantique de joie, ces louanges si justes et si méritées, et quoi que dise, en se servant des plus ridicules épithètes, l'impiété de notre siècle, qui a la folle prétention de donner des leçons de morale et de religion à celui même à qui Jésus-Christ a confié le suprême et infaillible magistère de cette religion et de cette morale, soyons toujours attentifs à la parole de notre saint Pontife. Aimez ce qu'il aime, abhorrez ce qu'il abhorre, condamnez ce qu'il condamne. Et en ce qui concerne la grave question religieuse qui préoccupe aujourd'hui si justement notre chère Espagne, ne vous écartez pas d'une ligne de ce qu'il enseigne avec tant d'éloquence et de sagesse dans l'admirable lettre que nous publions. Persévérons dans la prière, comme il nous le recommande, en ayant soin qu'elle soit tous les jours plus humble, plus fervente et plus constante.

Le saint temps de Carême, dans lequel nous nous trouvons, est un temps favorable pour intéresser en notre faveur le Dieu des miséricordes. Il importe plus que jamais, pour cela, que vous observiez fidèlement et exactement les préceptes du jeûne, de l'abstinence, de la confession et de la communion pascale. Accomplissez vos devoirs de chrétiens, conduisez-vous en vrais catholiques; alors, n'en doutez pas, le Seigneur aura pitié de nous, il répandra ses lumières et ses grâces sur les pouvoirs publics qui, se conformant à la doctrine et aux sages enseignements de la sainte Eglise et de l'auguste Pontife, qui en est le chef visible, résoudront la question religieuse comme il convient à la dignité et aux intérêts de la nation catholique par excellence.

En témoignage de l'amour que nous vous portons, nous vous donnons, du plus intime de notre cœur, notre bénédiction au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

En notre palais archiépiscopal de Madrid, le 19 mars 1876.

JEAN-IGNACE, cardinal MORENO, *archevêque de Tolède.*

SCIENCE ET BONNE FOI

DE CERTAINS JOURNALISTES.

M. Edmond About, qui partage avec M. Francisque Sarcey l'honneur d'insulter chaque jour la religion dans le *XIX^e Siècle*, et de se rendre ridicule par les preuves d'ignorance que lui et son collègue fournissent dans presque chacun de leurs articles, vient de s'attirer encore une petite correction, de la part d'un journal de province, qui aurait pu même être plus sévère ; mais, telle qu'elle est, la leçon est bonne, nous la mettons sous les yeux de nos lecteurs :

Dans le journal le *XIX^e Siècle*, 28 mars, au milieu de la première page, dit la *Sentinelle du Midi*, s'étale un article extrêmement remarquable de M. About, ancien élève de l'École normale et de l'École d'Athènes, écrivain célèbre par son esprit et par sa facilité à digérer les bons dîners, en injuriant ensuite ceux qui les lui avaient donnés.

M. About y traite comme il convient les plaintes ridicules que les catholiques se permettent d'exhaler contre l'intolérance radicale et contre la persécution dont ils se croient menacés, etc... On voit d'ici tout l'article; mais ses développements sont particulièrement intéressants. Les catholiques y sont fustigés de main de maître, on voit que M. About a dû manier la férule. « Secte de vieux Epimé-
« nides grognons, tenant école d'absurdité, sapant les fondements
« de la science, dénigrant la raison, niant la lumière du jour, en-
« seignant que deux et deux font quinze... » Le gouvernement a
la bonté de tolérer « l'enseignement de la géologie biblique, de la
« physique apocalyptique, du droit selon les doctrines du *Syllabus*;
« des jurisconsultes de sacristie professent le droit d'aïnesse, et
« l'abolition du mariage civil... et cela ne suffit pas pour désarmer
« les cléricaux. »

Toute cette argumentation paraît faible. Parmi les géologues *Cuvier* et *Elie de Beaumont*; *Nélaton*, *Cruveilhier*, parmi les médecins; *Cauchy*, *Biot*, parmi les mathématiciens et les physiciens; *Dumas*, parmi les chimistes; le *P. Secchi*, parmi les astronomes, sont des autorités et des exemples suffisants pour rassurer même M. About; mais il ne veut pas être rassuré!

Quant au reproche d'intolérance, il nous jette à la face : « Do-
« minique, un de vos saints, qui faisait massacrer dans la seule

« ville de Béziers 60,000 Albigeois; Charles IX, inspiré par un de vos papes, qui assassinait 50,000 Français en un seul jour. » Saint Dominique n'est pas aussi noir que l'on se plaît à le représenter dans les écrits destinés au peuple. Sans envoyer M. About à sa vie écrite par le P. Lacordaire, et trop sérieuse pour l'esprit léger d'un élève de l'Ecole normale et de l'Ecole d'Athènes, qu'il consulte un dictionnaire biographique, le premier venu, Dezobry et Bachelier, par exemple, il y verra que « Dominique ne joua point le rôle sanguinaire que quelques historiens lui ont attribué; « il n'employa pour attaquer l'hérésie que la toute-puissance de « l'éloquence, accompagnée du bon exemple, imitant la douceur, « le zèle, et la pauvreté des apôtres. » Le nombre de 60,000 est d'ailleurs probablement exagéré; des historiens le font descendre à 38,000 et à 20,000; c'est sans doute un affreux massacre; mais notre siècle a vu d'autres tueries, amenées, comme celle de Béziers, par l'ardeur de la lutte et l'ambition politique.

Pour Charles IX, il est difficile qu'en un seul jour, ou plutôt en une seule nuit, il ait assassiné 50,000 Français. En 1572, la population entière de Paris n'atteignait certainement pas 100,000 âmes, et les protestants n'y formaient qu'une infime minorité; du reste, aucun historien n'a rapporté un chiffre aussi élevé *pour toute la France*. M. Henri Martin, peu favorable aux catholiques, déclare probable le chiffre de 20,000 victimes; Papyre Masson, défenseur de la Saint-Barthélemy, s'arrête à 10,000. Le chiffre intermédiaire, 15,000, est, sans aucun doute, très voisin de la vérité, bien que d'autres le fassent descendre à 2,000.

Nous sommes donc en présence d'un dilemme dont il est difficile de sortir. Ou M. About, ancien élève de l'Ecole normale et de l'Ecole d'Athènes, ignore tout cela, et alors on peut se demander ce que l'on apprend à l'Ecole normale; ou il le sait, et alors qu'est-ce que M. About? Je laisse au lecteur le soin de répondre. — (E. R.)

Ajoutons que le Pape qui inspirait Charles IX, d'après M. About, n'est autre que la reine Catherine de Médicis, qui n'était point un pape; mais M. About, en fait d'histoire comme en fait de physique, en est resté à Voltaire : il est bien arriéré!

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

LE GOUVERNEMENT DE DIEU

Cinquième conférence.

La prédestination et la grâce.

Messieurs,

J'ai débattu devant vous chaque article de la constitution du gouvernement **divin**: Souveraineté universelle et absolue, immutabilité des lois, infailibilité et sainteté de l'action de Dieu; tout est sauf. Cependant je n'attends pas encore que vous me disiez : — Adopté! Vous avez le droit, en effet, de me faire observer qu'il ne suffit pas de suivre, dans le temps, la marche rationnelle de la Providence, mais qu'il faut considérer sa conclusion éternelle et définitive, et voir si cette conclusion ne commande pas une série de moyens auxquels la raison ne peut donner son assentiment. Je vous écoute.

Que Dieu soit maître, me dites-vous, que sa bonté tienne compte de nos prières, que sa sagesse les coordonne éternellement, comme une loi, aux effets qui se doivent produire dans tout le monde physique et dans le monde moral, qu'il n'ait en aucune manière la responsabilité du mal, qu'il en maintienne l'équilibre dans l'ordre universel, qu'il le fasse concourir à la beauté de son œuvre, qu'il manifeste sa sainte et toute-puissante miséricorde en le pardonnant, sa sainte et toute-puissante justice en le châtiant; nous le voulons bien. Mais l'enseignement catholique surcharge ces vérités déjà mystérieuses de mystères plus profonds encore, et mêle à leur trame compliquée des dogmes stupéfiants qui, faisant de Dieu un autocrate impitoyable, détruisent les explications raisonnables que l'on peut donner de son gouvernement. S'il faut l'en croire, tout est réglé à l'avance. Le nombre des élus est fait, et par contre celui des réprouvés. Il n'y a rien à changer aux dispositions prises par Dieu, antécédemment à toute détermination réelle et effective de la volonté humaine qui se pliera infailliblement aux calculs de son maître. Celui-ci pour arriver à ses fins, donnera à telles âmes une impulsion efficace qu'il refusera aux autres. Nous avons fait de vains efforts pour le soustraire à la responsabilité du mal, car la liberté que nous invoquions disparaît dans les ombres funestes de la *prédestination* et de la *grâce*. Qui donc osera parler à des hommes sensés de ces mystères plus qu'étranges?

Moi, Messieurs. Si je n'osais pas dans la crainte de troubler vos

esprits trop peu accoutumés aux profondeurs de nos vérités saintes, vous croiriez que j'ai peur de ces vérités, et mon silence deviendrait un scandale. Dieu merci, j'ai l'audace d'une raison qui sait que Dieu ne peut proposer à la foi de ses enfants que des dogmes salutaires, et, après m'être prosterné devant leurs ténèbres sacrées, je me relève plus fort et plus décidé à demander aux âmes que j'aime une humble adoration. Je parlerai donc, non pas pour vous expliquer l'inexplicable, mais pour prouver à votre raison qu'elle a tort de s'en alarmer, pour décider votre volonté à s'abandonner avec confiance à la mystérieuse conduite de la Providence. Procédons avec ordre dans cette question que de savants auteurs ont appelé : *Nodus intricatissimus totius theologiæ*; le nœud le plus compliqué de toute la théologie.

Je vous dirai d'abord ce que c'est que la prédestination à laquelle la grâce est annexée comme moyen d'exécution, et quels efforts a fait l'esprit humain pour éclaircir ce mystère. Après avoir écarté les systèmes, je vous exposerai ce que vous devez croire et vous donnerai des raisons pour lesquelles vous devez croire, quand bien même il vous serait impossible de comprendre. J'espère vous amener ainsi à des conclusions pratiques qui mettront votre vie d'accord avec les desseins providentiels de Dieu. Prêtez-moi votre plus sérieuse attention, et ne vous étonnez pas si je répète des choses que vous avez déjà entendues. Nous avons besoin de clarté; du reste, il en est de certaines vérités comme du soleil, elles donnent tant de lumière qu'on aime à les voir reparaître sur l'horizon.

I

Le dogme de la prédestination n'est point une surcharge arbitraire que l'enseignement catholique impose à notre croyance; il découle du dogme de la Providence et en fait partie. En tout état, Dieu doit connaître la conclusion de son gouvernement sur les êtres libres et, pour cela, prévoir et régler l'usage qu'ils feront de leurs facultés; en tout état, Dieu doit pouvoir compter d'une manière certaine le nombre de ceux qui toucheront le but visé par sa Providence, et le nombre de ceux qui, par leur faute, s'en écarteront; en tout état, la raison de l'ordre qui embrasse et la fin et les moyens pour y arriver, doit préexister dans l'intelligence divine. Nous nous contentons du mot de Providence, s'il s'agit de l'état purement naturel. Mais, nous l'avons vu, Messieurs, Dieu par un excès de bonté a créé l'homme pour la vision intuitive et la possession de son essence infinie, c'est-à-dire pour une fin qui surpasse les forces de toute

nature créée et créable. Semblable à la flèche qui ne peut voler au but, si elle n'est envoyée par les mains d'un habile archer, l'homme ne peut arriver au terme suprême de son existence s'il n'y est conduit par un acte divin, proportionné à la fin qu'il s'agit d'atteindre. La fin est surnaturelle, le moyen doit être surnaturel. Voir cette fin et ce moyen surnaturel, préparer sûrement le moyen pour la fin, c'est ce que nous appelons la prédestination. Saint Thomas la définit : La raison de l'ordre du salut éternel pour ceux qui doivent l'obtenir, existant dans l'intelligence divine; *quædam ratio aliquorum in salutem æternam in mente divina existens*. Saint Augustin : La prescience et la préparation des bienfaits divins au moyen desquels sont certainement sauvés ceux qui se sauvent; *præscientia et præparatio beneficiorum Dei quibus certissime liberantur quicumque liberantur*. Si l'on considère son exécution, elle suppose la vocation du temps et la glorification de l'éternité, selon cette parole de l'Apôtre : *Quos prædestinavit, hos et vocavit, et quos vocavit hos et glorificavit*. Dans l'intelligence divine, c'est l'œuvre d'une profonde sagesse, dans la volonté divine, l'œuvre d'une miséricorde infinie et toute gratuite. Mais quel mystère !

Ecoutez, Messieurs, l'explication qu'en donne, ou plutôt l'exposition qu'en fait une vieille et savante école qui se glorifie de marcher sur les traces de saint Augustin et de saint Thomas; mais pas d'émotion prématurée, je vous prie, il s'agit d'une opinion.

Dieu sait tout; il sait tout, parce qu'il voit tout; il voit tout en son essence en tant qu'elle est la cause première et universelle de toutes choses. C'est la seule lumière qui soit digne de l'éclairer. Toute connaissance qui lui viendrait du dehors le ferait déchoir parce qu'elle mêlerait quelque chose de fini à son infinie perfection. « Il est sacrilège, dit saint Augustin, de penser que Dieu sort de lui-même pour voir ce qui est hors de lui. Vie de tout être, il voit quand il fait, et il fait ce qu'il voit, non au dehors de lui, mais en lui-même. » C'est de ce principe de haute métaphysique qu'il faut partir pour détailler la science de Dieu sans rompre sa parfaite unité.

Or, en détaillant la science de Dieu nous rencontrons les choses futures, et parmi ces choses futures, les actes libres de la volonté humaine. Comment ces actes sont-ils éternellement présents à celui qui voit tout s'il n'en est la première cause par la volonté? Interrogera-t-il la faculté qui doit les produire? Mais indifférente de sa nature, elle ne peut dire, par elle-même, si tel effet se produira plutôt que tel autre. Faudra-t-il demander aux motifs qui la sollicitent la raison de ses déterminations? Mais il n'y a aucune con-

nexion infaillible, d'où puisse dériver une connaissance certaine, entre ces motifs et la puissance indifférente qui doit se déterminer. Cependant Dieu doit connaître d'une manière certaine ce qui se fera, même par notre liberté. Soyons donc logiques; et puisque nous sommes obligés de reconnaître que Dieu est la première cause de tout ce qui est, disons qu'il voit les choses possibles parce qu'il peut tout, et les choses futures parce qu'il veut tout.

Sa volonté s'exprime par un décret éternel que rien ne peut infirmer et qui lui permet, selon l'expression des saintes Lettres, d'annoncer depuis le commencement les plus lointaines actions avant qu'elles soient faites, en disant : Mon dessein se tient ferme et toute ma volonté s'accomplira; *consilium meum stabit et omnis voluntas mea fiet*. « Le sombre avenir est en lui comme un jour sans nuages, non qu'il voie les œuvres consommées; mais parce que son vouloir les a prédestinées. » Science, toute-puissance, souverain domaine; tout s'explique par le décret divin, tout périclité sans lui. Éternellement prononcé, il reçoit son exécution dans le temps, par une motion qui met en acte nos puissances. Son infaillibilité découle de l'efficacité même de la volonté divine, et non de la prévision de notre consentement impuissant à rien déterminer, s'il n'est déterminé lui-même par une première cause, dit l'Apôtre, qui fait en nous le vouloir et le parfaire, selon son bon plaisir : *Deus est qui operatur velle et perficere pro bona voluntate*. Entendez-vous, s'écrie saint Augustin, « nous voulons, c'est Dieu qui opère notre vouloir; nous agissons, c'est Dieu qui agit en nous et selon son bon vouloir. Cela nous est avantageux; il est pieux de le croire, il est vrai de le dire, afin que par cette confession humble et soumise nous donnions tout à Dieu. »

Dira-t-on que le décret éternel de Dieu et la motion de sa toute-puissance pèsent sur la volonté humaine comme sur un destin, que la nécessité s'impose à nos actes et étouffe la liberté? C'est confondre l'infaillibilité avec le nécessaire et mal entendre la manière dont Dieu agit. Je puis être doué d'une telle influence sur une âme plus faible que la mienne qu'elle se laisse infailliblement conduire; cependant c'est librement et sans que je lui impose aucune nécessité que sa volonté me suit. Combien plus l'infini touchant un être fini! Dieu veut que nos actes soient, mais en même temps il veut qu'ils soient ce qu'ils doivent être, c'est-à-dire, des actes libres. Il opère en nous, comme dans tous les êtres, selon notre propriété, et comme son concours avec les forces de la nature ne fait pas qu'une lionne enfante des agneaux, son concours avec une puissance libre

ne fait pas qu'elle produise des actes nécessaires, ni qu'elle perde en agissant le pouvoir radical de lui résister.

Prétendra-t-on que le péché, acte de la liberté humaine, est nécessairement compris dans les décrets éternels de Dieu et directement commis par sa toute-puissante motion? Erreur sacrilège! Dieu ne décrète et n'opère nos actions qu'en tant qu'elles sont réelles et libres, et non en tant qu'elles sont défectueuses. Ce qui leur manque est dû à notre liberté boiteuse qui, par une juste permission, déprave le mouvement reçu d'en haut et intentionnellement dirigé vers le bien même. C'est à cette cause défectible qu'il faut attribuer la responsabilité du mal, et non à la cause indéfectible de tout bien.

Ainsi donc Dieu, pour les nécessités de sa perfection et de son gouvernement, doit tout savoir. Il sait tout parce qu'il veut tout, il connaît nos actes libres parce qu'il les décrète et en est la première cause. Appliquons ces principes à la prédestination. Le mystère reste; mais nous en pouvons concevoir aisément la sévère et sublime ordonnance.

Avant toute détermination des événements et des circonstances, Dieu veut le salut de tous les hommes. Sa bonté les ordonne par un commun embrassement à la béatitude éternelle, et leur prépare les moyens nécessaires pour y parvenir. La chute de l'humanité n'a rien changé à ce dessein, et s'il y a des misérables qui se perdent, nous devons croire que rien ne leur manque pour qu'ils soient réellement inexcusables et dignes de la colère de Dieu. La grâce ne leur fait pas défaut, c'est leur libre arbitre qui fait défaut à la grâce. Mais le souverain maître de toutes choses s'est occupé d'une manière spéciale de ses élus, il les a prédestinés et leur a préparé avant la création du monde, le royaume où ils seront éternellement réjouis par la vue et la possession du plus grand des biens. Voulant que tout fût sagesse et miséricorde dans cette œuvre mystérieuse, il en a décrété l'entière et parfaite gratuité, et avant de procéder à la préparation des moyens, il a désigné ceux qu'ils avaient l'intention de conduire à la gloire. Sans doute il ne veut pas la gloire sans les mérites, mais il ne veut les mérites que pour la gloire. La première grâce, la grâce par excellence, dit l'Apôtre, c'est la vie éternelle : *Gratia Dei vita æterna*. Tout est ordonné à ce terme sublime dans ceux que Dieu a aimés avant tous les temps et qu'il a choisis pour l'unique amour qu'il leur porte. Il les appelle à lui, il les sanctifie, il fait concourir à la floraison de leurs vertus surnaturelles les qualités de leur nature, il les relève de leurs chutes, il les confirme définitivement dans le bien par le don su-

prême de la persévérance. Bref, il les conduit au terme par l'efficacité toute-puissante de sa grâce.

Entendons bien ce mot : La grâce efficace n'est pas seulement une impulsion surnaturelle qui attend le consentement de la volonté et le concours des circonstances pour déterminer son effet, non plus une simple persuasion du Verbe intérieur de Dieu parlant dans un milieu où nous sommes disposés à l'écouter, non plus une délectation victorieuse qui nous entraîne du côté où penche notre amour ; c'est encore, c'est définitivement, dans un ordre supérieur, cette motion directe et immédiate de Dieu par laquelle s'exécute dans le temps le décret éternel qui prédétermine les actes de notre libre arbitre ; encore une fois c'est Dieu opérant notre vouloir, c'est Dieu nous appliquant aux œuvres de salut en s'assurant par un acte infaillible de sa toute-puissance la coopération de la volonté et de la nature, sans lesquelles il n'y aurait pas de mérite.

La prédestination embrasse donc et la fin surnaturelle à laquelle sont nommément appelés ceux qui doivent être sauvés et les moyens qui les conduisent infailliblement à cette fin ; non pas la fin en considération des moyens, mais les moyens pour la fin. Ainsi se trouvent rigoureusement justifiées ces paroles de l'Écriture : O homme, as-tu quelque chose que tu n'aies reçu ? *Quid habes quod non accepisti ?* Ce n'est pas aux efforts de ta volonté, ni à la courageuse vigueur de ta course qu'il faut attribuer la récompense dont tu ouiras un jour ; mais à la pure miséricorde de Dieu. *Non est volentis, neque currentis, sed miserentis Dei.*

Ne nous laissons point émouvoir par les immenses débris de l'humanité qui restent couchés sur les chemins de la Providence, ils n'empêcheront pas que la gloire des prédestinés soit le chef-d'œuvre de la sagesse et de la miséricorde divines. Quand nous allons admirer le marbre que vient d'animer le ciseau d'un artiste, est-ce que les blocs défectueux qu'il a répudiés et que nous rencontrons à la porte de sa demeure nous empêchent de proclamer son génie ? Il y a des réprochés, c'est vrai ; mais Dieu qui prédestine au bien ne les a pas prédestinés au mal ; il a voulu leur salut ; il les a patiemment supportés et attendus à pénitence ; il n'a décrété leur éternel malheur qu'après avoir prévu leurs fautes. Il peut dire à chacun d'eux : Ta perte vient de toi : *Perditio tua ex te.* — Cependant il a permis leur chute. — Pourquoi ? — Il ne les a pas prédestinés pendant qu'il en prédestinait d'autres. — Pourquoi ? — Oui pourquoi ces inégalités et ces préférences dans son gouvernement ? — Pourquoi ? — O pygmée, tu oses demander des comptes à l'infini ! — Mais qui donc pourra jamais connaître à fond

les desseins de Dieu? *Quis hominum poterit scire consilium Dei?* Qui pourra jamais avoir la raison de ses volontés? *Quis poterit cogitare quid vult Deus?* Va, suis le conseil du grand Augustin, abstiens-toi de juger si tu ne veux pas errer. Sache que dans une œuvre immense comme la sienne Dieu est libre de manifester toutes ses perfections, sa justice aussi bien que sa miséricorde, sache que là où tout est gratuit un bienfaiteur peut sans injustice donner à son gré plus ou moins, pourvu qu'il ne prive personne du nécessaire, et si tu ne comprends pas encore, dis avec saint Paul : *O profondeur ! O altitudo !*

Ainsi parle, Messieurs, la vieille et savante école thomiste. Une école plus récente, née au sein de l'illustre et docte compagnie de Jésus, alors que les disciples de Calvin se vantaient de suivre les traces du thomisme, s'est alarmée des conclusions d'une doctrine qu'elle trouvait trop dure à la liberté et qui lui paraissait sacrifier à des préoccupations métaphysiques la science expérimentale des actes humains. Voici son système retouché par des mains habiles et corrigé de sa cruidité native.

La métaphysique est une bonne chose, mais il n'en faut pas abuser.

Au lieu de chercher avec une audace qui pourrait bien être téméraire la cause de la science divine, contentons-nous de dire qu'elle est infinie et étudions-la dans son objet. Dieu se connaît lui-même et connaît toutes choses. L'avenir ne peut être pour lui un livre scellé. Il y voit ce qui sera nécessairement et ce qui sera librement, c'est incontestable. Mais comment voit-il ce qui sera librement? A-t-il besoin pour cela d'un décret qui prédétermine éternellement les actes de la volonté humaine? Nous ne le croyons pas. Il suffit d'une science qui, sans rompre l'unité de l'acte simple par lequel Dieu connaît, tiennent le milieu entre la science des possibles qu'elle suppose et la science des futurs absolus qu'elle précède et dirige, et que nous appelons science moyenne. Pourquoi Dieu dont l'intelligence suréminente domine, en un seul instant, tous les êtres et tous les temps, ne verrait-il pas présentement dans les causes les effets qu'elles doivent produire, comme il les voit quand ils sont produits. Pourquoi si la cause est libre ne connaîtrait-il pas comme si elle était présente l'influence qu'elle doit avoir sur tel effet plutôt que sur tel autre, si elle est placée en telles ou telles circonstances et soumise à telle ou telle impression de la cause première? N'y a-t-il pas dans le rapport immédiat d'une cause contingente à l'effet qu'elle doit certainement produire, moyennant une préparation connue à l'avance, une vérité déter-

minée que la pénétration infinie de l'intelligence divine peut saisir et infailliblement prévoir ? L'indifférence et l'indétermination absolues des causes, même des causes libres, n'existent pas par rapport à Dieu qui embrasse d'un seul coup d'œil l'ensemble des êtres, des mouvements et des relations, et connaît tous les motifs possibles des déterminations humaines. Du reste s'il doit y avoir quelque obscurité dans cette question, il est plus naturel qu'elle soit du côté de l'infini que nous ne pouvons pénétrer que du côté de la liberté dont nous avons le sens intime de la connaissance expérimentale. Or, rien de plus ténébreux que la liberté soumise à l'influence des décrets pré-léterminants et des motions directes au sens des thomistes. On ne l'aperçoit qu'à travers des subtilités qui ne dissipent pas le malaise de l'âme à se sentir maniée autocratiquement par une cause première qui fait en elle son vouloir et ses actions. Nous voulons plus d'aisance dans nos mouvements et surtout plus de vérité dans ces paroles de l'Écriture et de l'ange de l'École : Dieu a remis l'homme aux mains de son conseil. » — « Par le libre arbitre l'homme possède le domaine de ses actes. »

Admettons donc en Dieu une force supercompréhensive au moyen de laquelle il explore notre liberté et connaît infailliblement les déterminations qu'elle prendra si elle est placée dans tel milieu et si elle reçoit d'en haut tel secours. Cette science conditionnée précède rationnellement les libres décrets de la volonté divine et sans nuire à la toute-puissance de celui de qui dépendent les milieux et les secours elle nous paraît mieux laisser au libre arbitre le pouvoir intègre de vouloir ou de ne vouloir pas, sans lequel il est absolument impossible de le concevoir.

Ces notions appliquées à la prédestination et à la grâce nous permettent d'adoucir les lignes sévères de ces deux mystères et de les faire entrer plus aisément dans l'intelligence humaine. Nous procédons à l'inverse du thomisme et au lieu de dire : Dieu prédestine d'abord à la gloire ceux qu'il a choisis, puis il leur donne les moyens de l'obtenir infailliblement, nous disons : Dieu voit dans sa prescience ceux qui doivent bien user de sa grâce, puis il les prédestine à la gloire. La grâce ne se mérite pas, autrement elle ne serait plus la grâce, mais la gloire se mérite par la grâce et Dieu tient compte de ce mérite dans l'ordre de la prédestination. L'Écriture ne manque pas de textes qui affirment cette vérité. « Les bénis du Père céleste sont appelés à posséder le royaume qui leur a été préparé depuis l'origine du monde parce qu'ils ont rempli leur vie d'œuvres charitables. Ce ciel mystérieux que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, que l'esprit humain

ne peut concevoir est préparé à ceux qui aiment Dieu. Nous devons nous efforcer par nos bonnes œuvres de rendre certaines notre vocation et notre élection. » Il n'est pas jusqu'aux fameuses paroles de saint Paul dont on abuse pour construire le système de la prédestination gratuite à la gloire qui ne nous donnent raison. « *Quos præscivit et prædestinavit*. Dieu prévoit d'abord, prédestine ensuite, dit l'Apôtre; puis vient le procès de l'œuvre entière : La vocation, la justification et la glorification : *Quos prædestinavit hos et vocavit, quos vocavit hos et justificavit, quos justificavit hos et glorificavit*. Un nombre immense de saints Pères est de ce sentiment. L'infatigable et sagace Petau a relevé leurs témoignages. A son avis saint Augustin lui-même refuse à ceux qui l'invoquent le patronage certain de sa grande autorité.

Nous pouvons donc en toute sécurité rompre les dures entraves d'une doctrine qui ne tient compte que du bon plaisir de Dieu, sans se soucier assez des difficultés qu'elle accumule autour de sa justice et de sa miséricorde, nous pouvons voir dans une lumière plus douce et plus consolante le mystère de nos destinées.

Dieu voulant d'une volonté générale, antécédente et sincère le salut de tous les hommes tient prêts les secours qu'il doit leur accorder. Sa science infinie, pénétrant les natures, les temps, les lieux, les circonstances, voit ceux qui correspondront fidèlement à la grâce et mériteront la gloire; il décrète de leur donner et la grâce et la gloire. Mais la grâce qu'il accorde n'est point une motion directe et physique dont l'âme est saisie au point que ses actes en soient déterminés, c'est un secours qui prévient, un concours qui accompagne, en laissant à la liberté le plein pouvoir de délibérer, de prendre ses décisions, de déterminer elle-même ses actes. Une grâce qui tire son efficacité d'elle-même nous effraye parce qu'il nous est impossible de n'y pas voir une violence faite au libre arbitre, ou du moins une nécessité contre laquelle toute résistance est illusoire. D'autre part, cette grâce manquant, nous ne comprenons plus que Dieu accorde un secours vraiment et proprement suffisant dont l'éternelle justice puisse s'autoriser pour châtier les résistances du pécheur.

C'est en vain qu'on nous oppose les fortes paroles de l'Écriture par lesquelles Dieu nous révèle la toute-puissance de son action sur les volontés; ou bien elles expriment une opération exceptionnelle qu'il ne faut pas confondre avec la conduite habituelle de la Providence, ou bien nous devons les interpréter par l'Écriture elle-même qui n'est pas moins expresse quand il s'agit du concours de la liberté. Est-ce que Dieu ne nous invite pas à nous purifier de nos

fautes, à perfectionner notre sainteté, à nous convertir, à courir au but qu'il nous propose, à opérer notre salut avec crainte et tremblement, à correspondre par un travail de sève à la façon qu'il donne à notre âme, sa vigne trop aimée, à écouter sa voix de mère qui nous appelle? Pourquoi ces invitations si son décret éternel prédétermine nos actes, si son irrésistible motion nous les fait accomplir?

Nous ne voulons point une grâce qui s'impose, mais bien une grâce qui se propose. Telle que nous la concevons la grâce vient à nous, et nous donne relativement aux circonstances dans lesquelles nous sommes placés une puissance vraie, prochaine, appropriée à l'action. Notre libre arbitre agit avec elle, elle est tout efficace; il résiste, elle n'est plus que suffisante. Dieu nous garde cependant de nous enfler au point de croire que nous réglons par nos déterminations l'action de la Providence surnaturelle qui nous donne ses secours. Nous confessons volontiers l'infailibilité de la grâce, infailibilité purement morale qui ne nuit point à la liberté parce qu'elle résulte de la convenance des dispositions, des milieux, des événements, des illuminations, des excitations intérieures, trame complexe qui se résout en une persuasion suréminente, sur laquelle Dieu comptait pour nous amener à sa fin et que nous devons à sa pure bonté.

Qu'on ne nous accuse donc pas de donner au choix de Dieu un motif qui sent l'hérésie, par exemple, la coopération prévue de notre liberté. Nous croyons fermement à la parfaite gratuité des secours surnaturels, et parce que la grâce est ordonnée à la gloire, considérant la prédestination dans son ensemble : Election, vocation, justification, glorification, nous confessons que c'est une œuvre gratuite de la miséricorde divine. Qu'on ne nous reproche pas de diviser les œuvres de salut en deux parts : l'une pour la grâce, l'autre pour la liberté. Nous reconnaissons que toute œuvre de salut est une et procède d'une manière indivise du concours de Dieu et du libre arbitre. Avec l'Apôtre nous disons : Dieu opère en nous le vouloir et le parfaire, parce que, dirigée par la science moyenne, sa toute-puissance a disposé toutes choses pour que nous voulions et agissions.

Tel est notre système. Il nous reste un abîme à explorer : la préférence de Dieu pour ceux qu'il a mis dans des circonstances telles que la grâce devait obtenir son effet; mais à part cela tout s'explique : Equilibre et harmonie des termes; les mérites sont prévus, Dieu prédestine à la gloire; les démérites sont prévus, Dieu condamne à la peine. Responsabilité de la liberté : c'est elle qui se

détermine elle-même. On conçoit mieux que Dieu puisse dire à ses élus : Personne ne sera couronné que celui qui aura combattu comme il faut. Aux réprouvés : J'ai voulu... vous n'avez pas voulu : *volui... et noluisti*. Enfin si Dieu paraît moins maître, dans notre sentiment, il se montre plus père. Et l'âme consolée attend avec plus de tranquillité son jugement. *Diximus*.

Il va sans dire, Me-sieurs, que les thomistes contestent les principes et les conclusions de ce système. Puisque la science moyenne aboutit comme les décrets prédéterminants au même inexploable mystère des préférences divines, il leur paraît peu prudent et peu sensé de jeter un voile sur la connaissance de Dieu, de compromettre sa toute-puissance et son souverain domaine, de mettre en déroute toute la métaphysique divine, dût-on y gagner quelques explications plus faciles. Du reste les explications faciles ne donnent pas toujours la vérité ; plus d'une fois l'hérésie y a trouvé son compte. Mais les thomistes n'ont pas le dernier mot. De part et d'autre les répliques éclatent comme les bordées de deux vaisseaux ennemis résolus à s'entre-détruire. Je vous les épargne. Il me suffit d'avoir exposé loyalement les deux principales opinions dans lesquelles se concentrent les efforts du génie humain aux prises avec la plus difficile question qui puisse lui être proposée. Entre ces opinions extrêmes, comme entre les zones tranchées et les couleurs irréductibles de l'arc-en-ciel il y a des nuances ; inutile de vous en occuper. Contentez-vous de peser en votre estime les deux systèmes dont vous venez d'entendre l'exposé. L'un plus divin, l'autre plus humain ; l'un fièrement assis sur les hauteurs de la métaphysique et de là contemplant tous les êtres et leurs relations ; l'autre plus humblement appliqué à la connaissance expérimentale du jeu des facultés humaines et de leurs actes ; l'un plus audacieux et plus ferme dans la marche logique de ses conceptions, l'autre plus prudent et plus souple à l'encontre des difficultés ; l'un plus grandiose par son uni é, l'autre plus accessible à notre infirmité ; l'un plus austère, l'autre plus compatissant ; l'un mieux compris par les générations croyantes, formées au respect et au culte de l'autorité absolue ; l'autre plus sympathique aux générations raisonneuses, où se sont développées jusqu'à l'exagération le sentiment et l'amour de la liberté ; l'un plus terrible au matérialisme de Pélage, l'autre plus funeste au fatalisme de Calvin. Tous deux armés de forts arguments et de subtiles réponses, tous deux jaloux de leur orthodoxie, tous deux cherchant à se convaincre d'hérésie, tous deux échangeant dans la chaleur de la discussion les gros mots de calomnie et de récriminations insensées. Ils ont combattu solen-

nellement pendant des mois entiers sous les yeux de l'Eglise, avec blessures d'amour-propre et mort d'homme. Honneur au courage malheureux, espérons que ces accidents ne se renouvelleront pas. L'Eglise n'a rien décidé, Messieurs; elle nous laisse parfaitement libres. Choisissez l'opinion qui conviendra le mieux à la trempe de votre esprit, et soyez sûrs que, de quelque côté que vous alliez, vous trouverez bonne et sainte compagnie. Vous voudriez peut-être bien que je vous dise ce que je pense; vous ne le saurez pas, à moins que vous ne le deviniez; car je me suis promis, pour tenir la balance égale, de ne mettre ni dans un plateau ni dans l'autre ce millionième de gramme qui s'appelle mon opinion. Mais alors, me demanderez-vous, pourquoi exposer des systèmes? — Pour deux raisons importantes, Messieurs. J'ai voulu vous prouver que l'esprit catholique n'est pas malade de l'hébètement dont on l'accuse, qu'il n'abdique pas lâchement devant les mystères que l'Eglise propose à sa croyance, qu'il ne se prosterne devant l'incompréhensible qu'après l'avoir limité, en concentrant sur lui toutes les lumières qui jaillissent de la raison. J'ai voulu, en second lieu, vous préserver de cette injustice vulgaire qui consiste, dès qu'il s'agit d'une question difficile, à imputer à l'Eglise des opinions qu'elle agréé sans leur donner la suprême consécration de ses définitions, et à exiger de sa sagesse et de sa prudence des réponses topiques à toutes les difficultés que font surgir les systèmes. L'Eglise a le droit de vous renvoyer de l'un à l'autre pour défendre ses dogmes, et vous n'avez pas le droit de refuser à ces dogmes la soumission de votre foi sous le prétexte que telle ou telle opinion ne les explique pas selon vos désirs.

Et maintenant je rentre dans mon rôle de simple exposant de la doctrine catholique, pour vous dire ce que vous devez croire touchant les mystères de la prédestination et de la grâce, et pourquoi vous devez croire lors même que vous ne comprendriez pas.

II

Un pape écrivant aux évêques de France leur adressait ces remarquables paroles : « Nous ne méprisons point les profondes et difficiles questions longuement traitées par ceux qui ont combattu l'hérésie; mais nous ne jugeons pas nécessaire de les définir; car pour confesser le dogme de la grâce de Dieu dont nous ne devons diminuer ni la puissance, ni la miséricorde, il suffit de s'en tenir à ce que les écrits des saints docteurs nous ont enseigné selon les règles du Siège apostolique. » Ces règles, Messieurs, peuvent se

résumer en un seul axiome que la prudence de l'Eglise n'a jamais perdu de vue dans la question qui nous occupe. Il ne faut rien soustraire à Dieu, rien soustraire à la liberté. Guidé par cet axiome je vais vous dire ce que vous devez croire. Ecoutez bien : il ne s'agit plus d'opinion libre, il s'agit de dogmes de foi.

Dieu a fait l'homme par pure bonté. Il était libre de retenir captive en son sein sa toute-puissance; mais son amour lui a dicté le décret de notre création. Ce ne pouvait pas être pour que l'homme périt. Ceux qui seront sauvés ne sont donc pas les seuls que Dieu veut sauver. Conformément aux paroles de l'Apôtre, l'Eglise nous invite à croire que Dieu veut d'une volonté antécédente, sérieuse, sincère et active le salut de tous les hommes. Ces hommes que Dieu veut sauver il ne les abandonne pas à eux-mêmes; il faut qu'il les gouverne. Le peut-il s'il ignore ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils feront? Vous devez donc croire que les actions libres de l'homme sont éternellement présentes à la science infinie de Dieu.

Savoir ne suffit pas. Celui qui gouverne parfaitement doit posséder la raison totale de son gouvernement, c'est-à-dire voir la fin à laquelle aboutiront ceux qu'il conduit, les moyens par lesquels cette fin sera infailliblement atteinte, ordonner les moyens à la fin. Vous devez donc croire qu'il y a une Providence. Mais la fin de l'homme étant proprement et absolument surnaturelle, les moyens proportionnés à cette fin n'appartenant pas à l'ordre de la nature, l'acte par lequel Dieu ordonne et conduit à leur fin ceux qui seront sauvés est un acte de providence spéciale. Vous devez donc croire qu'il y a une prédestination.

Cette prédestination ayant pour principe ce qui n'est point dû à notre nature, ce qui ne peut être obtenu par nos mérites, vous devez croire que, considérée dans son ensemble, elle est purement gratuite, et parce qu'elle est fondée sur la science infaillible et la volonté toute-puissante de Dieu, vous devez croire qu'elle est certaine et immuable.

Dieu est la justice même, il ne récompense que le mérite, il ne châtie que le démérite; vous devez donc croire que l'homme par la coopération de son libre arbitre à la grâce de Dieu peut mériter la vie éternelle, que par le refus de sa coopération il se rend digne de la réprobation.

Je dis : la coopération du libre arbitre à la grâce de Dieu, car notre nature est incapable de commencer toute seule le grand ouvrage de notre sanctification. Aucune œuvre naturelle ne peut mériter, à aucun titre, le don ineffable par lequel Dieu nous prévient et nous attire à lui; vous devez donc croire que la grâce, comme

son nom l'indique, est un don entièrement gratuit de la bonté divine.

La grâce à laquelle l'homme coopère est appelée efficace parce qu'elle obtient son effet; mais le libre arbitre sous son action ne se conduit pas comme un instrument purement passif, il agit de son action propre, et s'il ne résiste pas de fait, il conserve le réel pouvoir de résister; vous devez donc croire que les œuvres de salut sont imputables à notre liberté et que celui qui nous a créés sans nous ne nous sauvera pas sans nous.

Tous ne coopèrent pas à la grâce de Dieu, tous ne sont pas sauvés. Cependant Dieu ne commande pas l'impossible. En commandant il nous avertit de faire ce qui est en notre pouvoir, de demander ce que nous ne pouvons pas, et nous aide afin que nous puissions faire ce qu'il commande. Jugez, dit-il, entre moi et ma vigne, qu'ai-je dû faire pour elle que je n'ai pas fait? Est-ce parce que j'attendais qu'elle produisît du raisin qu'elle ne m'a donné que des baies sauvages? Jugement qui le condamne, reproches iniques et cruels si Dieu refuse son secours à ceux qui tomberont un jour sous les coups de ses vengeances. Vous devez donc croire qu'il y a outre la grâce efficace une grâce vraiment suffisante qui donne à l'homme relativement aux circonstances présentes un pouvoir complet et approprié aux actes bons qu'il doit accomplir et que cette grâce est rendue inutile par la résistance de notre volonté.

Cette grâce, Dieu l'accorde à tous : aux justes pour qu'ils accomplissent les préceptes de sa loi, aux pécheurs pour qu'ils se convertissent, aux infidèles pour qu'ils approchent des lumières de la sainte vérité; vous devez donc croire que ceux qui marchent obstinément dans les voies de l'iniquité sont des coupables dignes du malheureux sort qui les attend, que leur réprobation n'est point un décret éternel qui les pousse au mal et leur ferme, avant tout événement, l'entrée du ciel, mais une équitable sentence prononcée sur leurs fautes éternellement prévues, éternellement condamnées, enfin, qu'il y a autant de justice dans cette réprobation que de miséricorde dans la prédestination des élus.

Voilà, Messieurs, le *credo* de la prédestination et de la grâce. Il écarte quantité de *comment* et de *pourquoi* rivés aux flancs des systèmes; cependant, je l'avoue sans embarras et sans honte, il ne supprime pas toutes les difficultés. Comment Dieu est-il absolument maître et souverain si notre volonté peut efficacement lui résister? Comment sommes-nous libres si une grâce infaillible et toute-puissante prépare nos déterminations? Comment comprendre que Dieu qui ne sauve personne que par une libéralité toute gra-

tuite, ne réproouve personne que par un juste jugement? Pourquoi tant d'inégalité dans la distribution de ces dons? Pourquoi des préférences à l'égard de ceux qui n'ont rien fait pour les mériter? Abîme et mystère, répond l'Apôtre : *O altitudo!* les explications qu'on voudrait donner ressemblent à ces brins de paille qu'un enfant tient dans sa main pour mesurer les profondeurs de l'Océan. « Ce sont choses si difficiles, dit saint Augustin, que lorsqu'on défend le libre arbitre il semble que l'on nie la grâce de Dieu ; quand, au contraire, on affirme la grâce de Dieu il semble qu'on supprime le libre arbitre. » — « Vous voudriez savoir pourquoi Dieu sauve celui-ci plutôt que celui-là ; scrutez si vous pouvez l'immense profondeur des jugements divins ; mais prenez garde au précipice. »

Oui, Messieurs, prenez garde, car vous posez des questions téméraires se rattachant toutes à une maîtresse difficulté qu'il vous est impossible d'expliquer. Tout deviendrait clair comme le jour si vous pouviez résoudre ce théorème sacré : dire les rapports précis de la souveraineté absolue de Dieu et de la liberté. Mais comment? — En opérant sur des quantités parfaitement déterminées vous me direz d'une manière précise leurs rapports. Par exemple si je vous donne *trois* et *neuf*, vous me direz précisément ce que *trois* est à *neuf*, ce que *neuf* est à *trois*, tiers et racine carrée d'un côté, multiple et première puissance de l'autre ; mais si je vous donne à *peu près trois* et à *peu près neuf*, vous ne me répondrez que par des *à peu près*. Voilà notre position vis-à-vis des deux termes dont il faudrait connaître les rapports précis pour résoudre les questions ardues de la prédestination et la grâce, voire de la Providence. Car, remarquez-le bien, Messieurs, les difficultés qui nous préoccupent ne sont pas tellement propres aux dogmes surnaturels que je viens d'exposer qu'elle ne se posent au philosophe spiritualiste au-si bien qu'au croyant catholique, puisque le dogme naturel de la Providence met en relation la souveraineté de Dieu et la liberté humaine, et suppose une distribution de secours inégaux, une correspondance ou une résistance de l'homme, une conclusion de miséricorde et de justice dans le gouvernement divin.

Connaissons-nous bien Dieu? Connaissons-nous bien la liberté?

— Non.

Nous savons que Dieu existe; une induction irrésistible nous oblige d'affirmer son infinité sur toutes les lignes de la perfection, un raisonnement vulgaire nous convainc de son action providentielle; mais c'est tout. Pour peu que l'on nous presse de dire ce qu'est Dieu en lui-même, nous nous embarrassons dans chacune de nos paroles. La négation, selon la juste et profonde observation de

saint Denis, a plus de force et de précision dans notre bouche que l'affirmation. Nous pouvons exactement dire ce que Dieu n'est pas, dire ce qu'il est d'une manière totale et adéquate, c'est au-dessus de nos idées et de notre langage. Pourquoi cela, Messieurs? — Parce que nous ne connaissons Dieu que par les créatures et par nous-mêmes, parce que notre nature, si belle et si noble par rapport au monde inférieur dont nous sommes les rois, n'a pas même l'honneur d'être une réduction infinitésimale de la nature divine; ce n'en est, dans un ordre complétement distinct et différent, qu'une lointaine image.

Il suit de là que, toujours préoccupés de nous-mêmes quand nous parlons des choses où Dieu se trouve mêlé, nous lui prêtons malgré nous notre manière d'être, de voir et d'agir. Dépendants de tous côtés, nous conditionnons l'être infini de Dieu par l'être fini des créatures, nous imaginons pour lui des obligations et des devoirs dérivant de je ne sais quelle loi supérieure qui plane au-dessus du Créateur et de son œuvre; tandis que l'être divin est nécessaire, premier, tellement indépendant des autres existences que sans elles il a tout l'être, tellement maître à leur égard qu'il est leur unique loi.

Nos puissances et nos facultés se limitant l'une par l'autre, nous transportons en Dieu cette infirmité et faisons la part de son intelligence, de sa volonté, de sa liberté, de sa sagesse, de sa puissance, de sa libéralité, de sa miséricorde, de sa justice, tandis que les propriétés et perfections de la divinité se pénètrent et ne sont qu'une dans le même être et le même acte. Le temps, qui découpe en fractions successives notre existence, nous place entre les deux lointains du passé et de l'avenir, ne voyant ce qui n'est plus que par la mémoire, ce qui n'est pas encore que par des conjectures laborieuses, la plupart du temps surpris par l'inattendu, obligés de régler notre conduite d'après notre expérience et nos prévisions, nous appliquons à Dieu la mesure de notre vie; et si nous ne croyons pas qu'il s'instruise par l'expérience, si nous ne craignons pas pour lui les surprises, nous prétendons que sa prescience doit mettre des bornes à sa liberté, à sa bonté, à sa puissance; tandis que Dieu existe, vit, voit, agit, sans sortir de lui-même, dans un instant immobile qui correspond simultanément et indivisiblement à toutes les phases successives de la durée. Incapables de vouloir le bien par pur amour, de permettre le mal sans en devenir complices, cherchant hors de nous-mêmes les motifs de nos actions nous demandons aux créatures les raisons pour lesquelles Dieu agit; tandis

que le principe et le souverain maître de tout ne prend qu'en lui-même les motifs de son acte créateur et providentiel.

Voilà pour la connaissance de Dieu, Messieurs. Quant à la liberté nous avons le sens intime, la connaissance expérimentale de son existence; mais pouvons-nous nous rendre compte de toutes ses déterminations? A supposer que nous lisions couramment le livre de notre vie, saurions-nous lire le grand livre de la vie humaine dans tous les temps et dans tous les lieux? Faites-y bien attention, la question des destinées ne se pose pas seulement entre Dieu et vous, elle se pose entre Dieu et l'humanité tout entière. Pour répondre aux difficultés dont notre esprit se tourmente, il faut donc que nous voyions d'un seul coup d'œil l'ensemble des êtres libres que Dieu gouverne et conduit à leurs fins; il faut que nous connaissions clairement le mouvement universel de la liberté humaine, les influences qui se sont multipliées autour d'elle pour la solliciter ou gêner ses actions, les coups qu'elle a reçus, le poids des solidarités qu'elle porte, enfin l'histoire intime du genre humain. Que nous sommes loin de posséder cette connaissance!

J'avais donc raison de dire tout à l'heure que les deux termes dont nous cherchons si anxieusement les rapports ne sont qu'imparfaitement déterminés et ne nous peuvent fournir les éléments d'une solution précise. Voulez-vous les déterminer parfaitement, Messieurs? Voulez-vous m'expliquer la suprême indépendance de l'infini par rapport au fini, et me définir adéquatement le souverain domaine qui en est la conséquence? Voulez-vous me montrer comment des propriétés et des perfections sans limites se pénètrent dans le même être et opèrent toutes ensemble dans le même acte? Voulez-vous me faire comprendre la coexistence de l'éternité divine et du temps? la mystérieuse correspondance d'un *toujours* indivisible avec les successions de la durée, de la vision et de l'action simultanées de Dieu avec les événements qui se déroulent l'un après l'autre dans le cours des siècles? Voulez-vous me dire les motifs que Dieu prend dans son essence pour régler les manifestations de ses perfections? Voulez-vous me faire connaître l'état et le jeu de la liberté humaine dans tous les individus de tous les temps et de tous les lieux, me raconter l'histoire intime du genre humain passé, présent et futur? Voulez-vous? — Je vous donne toute la semaine qui va s'écouler pour faire cela, et si vous le faites je m'engage, sur l'honneur, à vous expliquer dans huit jours, à la même heure, du haut de cette chaire les plus profonds mystères du gouvernement divin, entre autres la prédestination et la grâce, de manière à lever toutes les difficultés.

Mais j'attendrai en vain. Vous n'avez pour connaître Dieu que vos voies et vos pensées, et vos voies ne sont pas mes voies, dit le Seigneur : *Via vestra non via mea*, mes pensées ne sont pas vos pensées : *Cogitationes meae non cogitationes vestrae*. Vous n'avez pour connaître la liberté humaine que vos propres déterminations, et vos déterminations ne sont qu'un paragraphe court et obscur de l'histoire générale du libre arbitre. Si vous ajoutez à cela les imperfections de votre langage fondé sur de simples analogies et où reviennent sans cesse les mots prévoir, préparer, prédéterminer, prédestiner et le reste, tous impropres à exprimer adéquatement l'acte simple et toujours présent d'un être qui n'a ni passé, ni avenir, nous reconnaitrons qu'il faut renoncer à la solution du problème qui nous est proposé en ces termes : Découvrir et préciser les rapports du souverain domaine de Dieu et de la liberté, et vous direz avec le Sage : « J'ai compris qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de trouver la raison de ce que fait Dieu... plus il y travaillera moins il trouvera. »

Quoi donc ! Il faudra malgré l'incertitude et les angoisses où nous plongent ces dogmes austères croire tout sans comprendre ? Pourquoi non, Messieurs ? Cela ne vaut-il pas mieux que de prendre vis-à-vis de Dieu une attitude odieuse et ridicule ? Odieuse, parce qu'en nous efforçant d'expliquer à fond les mystères de la prédestination et de la grâce avec les données incertaines dont nous disposons et le langage inexact dont nous nous servons, il nous est impossible de ne pas offenser quelque une des perfections de Dieu. Ridicule, parce que notre ignorance nous expose à multiplier les sottises. Rien de plus comique, n'est-ce pas, qu'un manœuvre qui disserte sur la mécanique, un paysan sur la politique ? Eh bien ! devant les grandes et mystérieuses questions du gouvernement divin, nous sommes moins que manœuvres devant la mécanique, moins que paysans devant la politique. Ce qui faisait dire à un homme spirituel et original : « En entendant nos *comment* et nos *pourquoi* sur la conduite de Dieu dans l'œuvre du salut, les anges doivent bien « rire. »

Examinons sérieusement notre situation, elle n'est ni aussi humiliée, ni aussi critique qu'on l'imagine. Nous avons en présence des vérités certaines appuyées sur l'autorité de la raison et sur l'autorité infallible de l'Eglise. D'un côté il est certain que Dieu existe, qu'il est infiniment parfait, qu'il a créé toutes choses, qu'il ordonne et gouverne les choses qu'il a créées, que la souveraineté de son gouvernement est absolue, qu'elle règle éternellement le sort éternel des êtres intelligents et libres, que la fin de l'homme et les moyens

d'obtenir cette fin étant surnaturels doivent être l'objet d'une providence spéciale, que cette providence ne peut pas être la même pour ceux qui correspondent à son action et pour ceux qui lui résistent, que dans la conduite de cette providence rien ne doit offenser la liberté, la souveraineté, la prescience, l'infaillibilité, la sainteté, la bonté, la justice de Dieu, puisque alors, il cesserait d'être infiniment parfait. D'un autre côté, il est certain que nous sommes libres, que le libre arbitre nous donne le domaine de nos actes, que du domaine de nos actes résulte pour nous la responsabilité du bien et du mal. De côté et d'autre il est certain que ces vérités s'accordent parce qu'il est absolument impossible que la vérité soit en désaccord avec la vérité. Que faut-il de plus, Messieurs, pour tranquilliser vos esprits inquiets ? Vous ne voyez pas l'accord, mais un principe certain vous dit qu'il existe. Sacrifierez-vous à votre myopie intellectuelle les vérités qui vous éblouissent ? Ce serait absurde. « On ne nie pas ce qui est clair, dit saint Augustin, parce qu'on ne comprend pas ce qui est caché ; *non ideo negandum est quod apertum est, quia comprehendere non potest quod occultum est.* » Si un homme, apercevant de loin le sommet des tours de Notre-Dame faisait ce raisonnement : Je vois deux tours d'église, j'ai tout lieu de croire qu'il y a une église entre ces deux tours, mais je ne vois pas d'église, donc il n'y a pas de tours, assurément vous le taxeriez de folie. Ne m'autorisez pas à vous traiter ainsi. Montrez-vous sages, prudents, réservés en face du profond mystère de vos destinées. Acceptez le certain, courbez-vous devant l'incompréhensible. Soyez convaincus qu'en cette matière toute supposition est fautive dès qu'elle porte préjudice à une vérité bien établie. Répétez-vous souvent ces paroles de grands auteurs et de grands saints : Dieu est la bonté même, c'est nous qui faisons appel à sa justice ; *Deus de suo optimus, de nostro justus.* « La bonté et la justice sont les perfections régulatrices de l'action de Dieu dans l'œuvre de notre salut : *Dei prædestinatio numquam extra bonitatem, numquam extra justitiam.* Celui qui nous a créés sans nous ne nous sauvera pas sans nous : *Qui fecit te sine te non salvabit te sine te.* Ce n'est pas injustement que Dieu refuse de sauver ceux qui se perdent puisqu'ils pourraient se sauver s'ils le voulaient : *Non utique Deus injuste noluit salvos fieri, cum possent salvi esse si vellent.* » Sous la douce et salutaire influence de ces maximes que l'Eglise propose à nos méditations, vous sentirez s'apaiser vos angoisses. Les difficultés sérieuses, bien qu'inexpliquées, n'auront plus le pouvoir de vous troubler.

Je dis les difficultés sérieuses, Messieurs, car il en est dont le

simple bon sens peut faire prompt justice, celle-ci entre autre devenue banale à force d'être répétée : — Le dogme de la prédestination tarit dans l'âme humaine la source de toute activité féconde et ruine les fondements de la vie morale; car tout homme qui croit à la prédestination peut faire ce raisonnement : Ou je suis prédestiné, ou je ne le suis pas. Si je suis prédestiné quelque chose que je fasse je me sauverai, sinon quelque chose que je fasse je serai éternellement perdu. — Rien de plus facile que de réfuter ce sophisme vulgaire dont les beaux esprits n'ont pas honte de s'armer contre l'enseignement catholique. Il suffit de l'appliquer à une action quelconque de la providence naturelle sur les êtres libres pour en faire toucher du doigt la flagrante absurdité. Nous savons que rien n'arrive ici-bas qui ne soit soumis à l'infaillible prescience et à l'immuable volonté du souverain maître de toutes choses. Il a mesuré notre vie et compté nos jours; il connaît, parce qu'il l'a préparé, l'instant précis de notre mort. Est-ce que cela nous permet de raisonner de cette sorte? Ou Dieu a décidé que je mourrai bientôt, ou il a décidé que je mourrai dans vingt ans; s'il a décidé que je mourrai dans vingt ans, quelque chose que je fasse je vivrai jusque-là. Je puis donc ne prendre aucun soin de ma santé, vivre de l'air du temps, me jeter à l'eau, au feu, par la fenêtre, je n'ai rien à craindre. Parler ainsi, dit justement un théologien, ce n'est pas raisonner, c'est délirer. *Plane deliria ista sunt, non argumenta.* La prédestination, nous l'avons vu, appartient à la Providence; or, la Providence subordonne toujours les moyens à la fin. La coopération active de notre libre arbitre à la grâce de Dieu est une partie nécessaire et intégrante de l'œuvre de notre salut. Le salut est une moisson de gloire, mais il n'y a pas de moissons sans soleil et sans pluie, il n'y en a pas non plus sans labour et sans ensemencement; le salut est le prix d'une victoire; mais si le soldat ne peut vaincre qu'il ne soit assisté du Dieu des armées, il faut aussi qu'il use vaillamment de ses armes; le salut est le port où doit aboutir la nef fragile de notre âme après une traversée plus ou moins longue sur les flots perfides du monde; mais si la traversée ne se fait pas sans que le vent du ciel ne nous pousse, elle ne se fera pas non plus si notre main paresseuse lâche le gouvernail et néglige de tendre la voile. Je ne puis pas être certain de ce que Dieu a décidé de moi, c'est de foi, voilà pourquoi je me tiens dans un saint tremblement; mais je suis certain qu'il n'a rien décidé sans moi, voilà pourquoi je dois agir saintement et m'efforcer, selon la parole de l'Apôtre, d'assurer ma vocation et mon élection par ma persévérance dans les

bonnes œuvres. *Quapropter magis satagite ut per bona vestra opera certam vestram vocationem et electionem faciatis.*

Messieurs, je vous en prie, occupez-vous moins de ce que Dieu a décidé que de ce que vous décidez vous-mêmes. Vous êtes ici quatre ou cinq mille hommes. Parmi ces quatre ou cinq mille hommes, il y a des chrétiens qui portent haut et ferme l'étendard de la foi, qui marchent avec persévérance dans la voie des commandements de Dieu, qui soumettent à l'autorité de son Eglise leur esprit et leur cœur, qui se purifient de leurs fautes par la pénitence, qui supportent patiemment la douleur, qui s'efforcent de gravir les hauteurs escarpées de la perfection chrétienne, qui répandent autour d'eux la lumière et le bien, qui attendent en tremblant les jugements de Dieu tout en se confiant dans son infinie miséricorde : signes de prédestination ! Est-ce que ces chrétiens ne veulent librement pas ce qu'ils font ; malgré les contradictions des hommes, malgré les injures dont on les abreuve, malgré les obstacles qu'ils rencontrent à chaque pas, malgré les scandales et les séductions du monde, malgré les révoltes de leurs sens, malgré les orages qui grondent en leur cœur ? Qui donc osera reprocher à Dieu de les sauver ? A côté de ces chrétiens il y a peut-être des lâches et des impies, infidèles à leur éducation et aux promesses de leurs jeunes années, traîtres à leur foi, contempteurs des lois divines, ennemis systématiques des saintes causes, esclaves des passions, endurcis dans le crime, révoltés contre la souffrance, sans prières, sans bonnes œuvres, sans souci de l'éternelle justice qui les attend et de l'opiniâtre miséricorde qui les poursuit : signes de réprobation ! Est-ce que ces misérables ne veulent pas librement être ce qu'ils sont, malgré les protestations de leur conscience meurtrie, malgré l'édification des vertus qui fleurissent autour d'eux, malgré les sévères leçons qu'ils reçoivent, malgré les tendres appels de l'Eglise qui leur envoie des apôtres, malgré les vives et charitables instances de leurs amis, malgré les larmes de leurs femmes, malgré les prières de leurs enfants ? Qui donc osera reprocher à Dieu de les damner ?

Messieurs, le poëte Milton, après une assemblée générale du Pandemonium, nous représente les anges déchus se dispersant à travers le monde. Les uns, fous de rage, font voler en éclats les rochers et les collines et chevauchent sur des tourbillons à travers les airs, les autres, plus paisibles, retirés dans une vallée solitaire, chantent sur un rythme mélancolique leur malheureuse chute. Mais ceux d'entre eux que préoccupent des pensées plus élevées, assis à l'écart sur une éminence, raisonnent hautement sur la Pro-

vidence, la prescience, la volonté, l'irrévocable sort, le libre arbitre, la prédestination. Vain labeur! la solution s'enfuit devant eux et en la poursuivant ils se perdent dans un labyrinthe inextricable. Nous serons un jour, je l'espère, plus heureux que ces maudits. Mais en attendant ce n'est pas dans l'abîme insondable des conseils divins, c'est en vous-mêmes, Messieurs, qu'il faut étudier la prédestination et la grâce. Si vous regardez du côté de Dieu dites avec saint Paul : « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science divines, que les jugements du Très-Haut sont incompréhensibles et ses voies impénétrables! Qui connaît sa pensée? Qui a été son conseiller? Qui lui a donné le premier pour qu'on lui rende? Car tout vient de lui, tout se fait par lui, tout est en lui. » Mais n'insistez pas. Retournez-vous promptement de votre côté, mettez-vous à l'œuvre, veillez, priez, travaillez, combattez, sanctifiez-vous, résolvez pratiquement le mystère de vos destinées au lieu de chercher en vain à le résoudre spéculativement. Un voyageur pressé d'arriver à son but n'attend pas pour partir la solution de tous les problèmes de mécanique qui se cachent dans les entrailles d'une locomotive, il prend le train et se laisse conduire. Faites comme lui. Une machine divine, la grâce, vous attend, ne vous inquiétez pas de sa nature ni de la manière dont elle agit, montez et laissez-vous emporter jusqu'au bout de la course; vous arriverez sûrement à la gloire, que je vous souhaite de tout mon cœur.

VARIÉTÉS.

La Vraie Croix de Saint-Laud.

Le dimanche de la Passion, dit l'*Etoile*, d'Angers, a eu lieu à Angers la procession traditionnelle de la *Vraie Croix de Saint-Laud*. La sainte relique était portée par Mgr Chesneau, vicaire général; elle a été reçue à la cathédrale par Mgr Freppe, qui a donné la bénédiction solennelle.

A cette occasion, quelques détails historiques sur la *Vraie Croix de Saint-Laud* intéresseront peut-être nos lecteurs.

C'est Foulques V qui, au commencement du douzième siècle, apporta de Terre-Sainte cette précieuse relique. Il la déposa dans un *tau d'ivoire*, ou croix sans sommet, à l'oratoire de Sainte-Geneviève, au château d'Angers. Ce sanctuaire avait été bâti par Ingelger, comte d'Anjou; Geoffroy II Martel, mort

en 1060, établit en cette chapelle un chapitre en l'honneur de saint Laud, dont les restes y étaient vénérés. La chapelle prit de ce fait le nom de Saint-Laud.

En considération du don fait par Foulques V, les chanoines de Saint-Laud étaient tenus de présenter la *Vraie Croix* aux comtes d'Anjou en certaines circonstances. Nous lisons dans un ancien document :

« Lorsque le comte nouvellement intronisé approchera de l'église Saint-Laud (au Château), il sera reçu processionnellement; il en sera de même lorsqu'il reviendra d'un voyage lointain, ou qu'il aura fait une longue absence. On observera pareillement ce cérémonial à l'égard de la comtesse et de ses enfants. Le doyen le recevra avec le texte des évangiles, l'encensoir et l'eau bénite, et en même temps sera présenté aux lèvres du comte, le *tau d'ivoire* (forme de T) que Foulques V, roi de Jérusalem, comte des Angevins, donna au trésor de ladite église, *tau* que ledit Foulques, lorsqu'il monta sur le trône de Jérusalem, reçut du Soudan de Babylone. Foulques V ordonna et voulut qu'il en fût ainsi pour qu'il soit bien entendu que les comtes d'Anjou sont maîtres et abbés de Saint-Laud, *Domini et abbates.* »

Quand, au treizième siècle, la dynastie anglo-angevine des Plantagenets eut perdu définitivement l'Anjou, le château d'Angers et son église Saint-Laud passèrent, cette fois pour un temps seulement, sous la domination directe d'un roi de France qui songea sérieusement à fortifier Angers. Le château fut agrandi et flanqué d'importants ouvrages de défense. Les chanoines de Saint-Laud se trouvèrent, par suite, dans l'obligation de quitter ce lieu devenu complètement place de guerre, et reçurent en compensation l'église Saint-Germain, située dans l'endroit appelé aujourd'hui cour Saint-Laud. Ce changement de demeure eut lieu sous le règne de saint Louis, en 1234.

La Vraie Croix de Saint-Laud ne perdit rien de sa célébrité dans ce nouveau local. Ce fut sous le règne de Louis XI qu'elle acquit une toute particulière renommée. D'après une croyance populaire dont nous trouvons les traces bien avant ce prince, quiconque prêtait sur la *Vraie Croix de Saint-Laud* un faux

serment mourait dans l'année. Grands nombre de serments politiques et judiciaires furent prêtés sur cette sainte relique. L'usage de recourir à la Vraie-Croix dans les causes douteuses ecclésiastiques et civiles fut principalement en vigueur durant le quinzième siècle et le premier quart du siècle suivant.

Renfermées au douzième siècle, d'abord dans une croix d'ivoire, ensuite, sous Henri II, roi d'Angleterre, dans une croix étoilée de diamants, plus tard, au dix-septième siècle, dans une troisième à pied polygonal, les précieuses parcelles de la croix du Sauveur furent profanées pendant la Révolution.

La *Vraie Croix de Saint-Laud* fut apportée dans la salle synodale de l'Evêché, où étaient réunis les membres du *Comité révolutionnaire*. Ceux-ci prirent plaisir à la mettre en pièces pour en distraire l'or et les diamants. Un orfèvre présent, dont le nom a été conservé, un sieur Viger, put, grâce à une plaisanterie qui fut goûtée des profanateurs, sauver deux fragments du bois sacré : « Je vais, dit-il, porter ces morceaux à ma tante et à ma sœur ; ces bonnes dévotes croiront voir le bon Dieu ! »

Les personnes qui reçurent ce trésor s'en dessaisirent, l'une en faveur de M. le curé de Saint-Martin, mort curé de Saint-Joseph, l'autre en faveur de M. le curé de Contigné.

L'ancienne église de Saint-Laud-Saint-Germain disparut pendant la Révolution. Lorsque le culte fut rétabli, on songea au choix d'un nouveau local, et l'on s'arrêta sur l'église des Récollets, située place de l'Académie, où fut déposée la Vraie Croix, restituée au trésor de Saint-Laud par les curés de Saint-Joseph et de Contigné.

Aux parcelles sauvées par M. Viger, Mgr Joseph Spina, archevêque de Corinthe, en joignit une détachée du morceau qui est à Rome, et le tout a été enchâssé dans une croix d'or d'environ trois pouces de long, incrustée elle-même dans une plus grande d'argent par les soins de Mgr Bernier, évêque d'Orléans, qui en fit présent à la paroisse de Saint-Laud, dont il avait été curé avant la Révolution. Depuis lors les saintes parcelles ont été attachées à une autre croix d'une grande richesse.

Dans la nouvelle église Saint-Laud, construite sur l'emplacement de l'église des Récollets, et qui doit être livrée au culte

dans quelques mois, une crypte est destinée à recevoir la Vraie Croix.

Chaque année, aux fêtes de Pâques, une grande affluence se porte à l'église Saint-Laud, où la Vraie Croix est pendant trois jours exposée à la vénération des fidèles.

Une belle mort.

Un professeur de mathématiques spéciales à l'école municipale Turgot, à Paris, M. de Paul, qui vient de mourir, a prononcé distinctement, avant d'entrer en agonie, ces paroles qui méritent d'être conservées :

« Mon Dieu ! je vous remercie de trois choses : de m'avoir fait chrétien, catholique et Français.

« Je vous remercie de m'avoir fait chrétien, parce que, en m'accordant ce bienfait, vous m'avez permis de vous aimer ;

« Catholique, parce que je suis sûr d'être dans la vraie voie ;

« Français, parce que j'appartiens à cette nation qui a l'honneur d'être la fille aînée de votre Eglise. »

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

1	FRANC	JOURNAL DES RENTIERS
	en	
	4 TIMBRES	
	de 25 c.	
	pour	
Six mois	ORGANE DE LA BANQUE FRANÇAISE	
d'essai	16, rue la Banque, Paris; 6 ^e année. Liste des tirages et renseignements sur toutes les valeurs. — Paiement de coupons à 25 c. par 100 fr. — Achat et vente de valeurs au compt. et à terme; ordres de bourse aux conditions des Agents de ch.	

ANNALES CATHOLIQUES

LE CALVAIRE ET LE VATICAN (1).

Au moment où l'Eglise rappelle à ses enfants, d'une manière plus sensible et plus émouvante, le grand drame qui s'accomplit, il y a dix-huit siècles, sur le Calvaire, la pensée se reporte malgré soi au Vatican; elle fait un rapprochement entre les deux cités prédestinées, Jérusalem et Rome, et en méditant sur le crucifiement matériel de notre Sauveur sur la montagne du Calvaire, on ne peut s'empêcher de songer aussi au crucifiement moral de Pie IX dans le Vatican.

Le premier trait de ressemblance entre les deux crucifiés se trouve dans la qualité de leurs ennemis. Pendant les dix-huit heures de sa passion, Jésus fut la victime des haines, des rivalités jalouses, de la faiblesse et de l'aveuglement du Sanhédrin, d'Hérode, de Pilate, des soldats et du peuple. Dans la longue passion de Pie IX, si nous retranchons l'ordre sacerdotal, nous rencontrons parmi ses adversaires et ses bourreaux tous les ordres politiques, militaires et populaires qui étaient représentés à Jérusalem, avec cette différence pourtant que les auteurs du crucifiement de Pie IX ne sont pas Romains. Quant à leurs qualités morales, elles ont toute la turpitude et la perversité des bourreaux de Jésus-Christ.

Le Sauveur les avait dépeints peu de jours avant sa mort : *Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites*; et dans une autre rencontre, il les avait appelés *Fils de Satan*.

Pie IX n'a pas cessé de flétrir en termes énergiques les menées ténébreuses des ennemis de l'Eglise. Ces hommes sont les dignes successeurs des Scribes et des Pharisiens, et les surpassent même en hypocrisie. Les Juifs admettaient du moins l'existence de Dieu et professaient son culte. Les ennemis de Pie IX nient la Divinité, et ne vouent un culte qu'à l'or et à la matière.

(1) Extrait de la *Revue catholique* de Troyes.

Le second trait de ressemblance est dans les prétextes que les uns alléguèrent pour persécuter Jésus-Christ, et que les autres emploient encore contre Pie IX.

Le récit évangélique nous donne quatre prétextes. Le premier est le plus radical : « Que ferons-nous, car cet homme « opère beaucoup de prodiges? Si nous le laissons en liberté, le « peuple le suivra, et les Romains viendront s'emparer de « notre pays. » C'était là, disons-nous, un prétexte, car la véritable raison de leur haine contre Jésus, c'est *qu'il opérât beaucoup de miracles.*

Les trois autres prétextes qu'ils produisirent devant Pilate pour obtenir la condamnation de Jésus, sont d'une infamie et d'une audace infinies. Ils l'accusèrent de sédition : *Cet homme soulève le peuple* ; de rébellion : *Il refuse de payer le tribut à César* ; enfin d'usurpation : *Il se proclame le Christ Roi.*

On recourait aux raisons de la politique, ce qui s'est renouvelé pour Pie IX. Qu'a-t-on allégué avec le plus de force et le plus d'insistance contre le Saint-Père ? La liberté, l'unité, l'indépendance de l'Italie, inconciliables, disait-on, avec son pouvoir temporel. Cela est si évident que toute preuve est inutile. Pour s'emparer de Rome, quel motif a-t-on mis en avant ? Le Pape était cause du bouleversement de l'Italie. Son pouvoir temporel était une source continuelle d'agitation, et menaçait la sécurité publique. Ainsi, on le voit, dans leur substance, dans leur forme et jusque dans leur but, les prétextes inventés pour crucifier Jésus sont identiques à ceux mis en avant contre Pie IX. Il existe cependant entre eux un autre point de ressemblance qu'il ne faut pas oublier, c'est la lâcheté, la bassesse de l'âme de leurs ennemis.

Le grand crime de Pie IX est d'être le Vicaire du Christ, son représentant infallible ; ne pouvant atteindre Dieu, ils attaquent celui qui le représente sur cette terre. Donc, la même raison qui demandait la mort du Christ demande aujourd'hui la mort de l'Eglise et de son Chef.

Le crucifiement du Sauveur, considéré même sous le point de vue de la plus vulgaire légalité, fut l'acte le plus inique, le plus injuste. Encore ici nous trouvons une ressemblance étonnante avec le crucifiement de Pie IX.

Plusieurs jurisconsultes érudits et pieux ont étudié avec soin la cause de Jésus, et ils ont énuméré toutes les illégalités commises dans ce procès. Voici les plus notables : Jésus fut arrêté sans aucun indice de culpabilité. On procéda envers lui par des injures, au lieu de l'examiner. Les juges furent en même temps parties, magistrats et accusateurs ; les inquisiteurs subornaient les faux témoins, crime coupable de mort, suivant les lois juives. Il fallait établir des preuves contre lui, ce qui ne se fit point. On lui enleva la liberté de se défendre ; on ne prouva point que ses affirmations étaient fausses, puisqu'on le condamna parce qu'il se disait Dieu. On ne lui donna pas de défenseurs, et on le jugea avant qu'il fût reconnu coupable, de l'aveu même de Pilate, qui le déclara innocent, tout en le faisant flageller, et enfin le faisant mourir sur la croix, au lieu de le lapider, supplice des blasphémateurs.

La conduite des ennemis du Pape a été la même. Pie IX est dépouillé, prisonnier, sans la plus minime apparence de légalité, ce qui est la plus énorme injustice.

Après le supplice du fouet, des épines, de la croix, ce qui fut le plus cruel pour Jésus fut d'endurer les outrages de ses ennemis. Pie IX, lui aussi, a bu à ce calice d'amertume ; il l'a épuisé jusqu'à la lie.

Chez Caïphe, le Sauveur fut souffleté, on lui cracha à la figure. Pie IX a reçu les mêmes outrages des apostats, des renégats de la foi et de la hiérarchie catholique ; on a flétri sa tiare et sa majesté.

Hérode avec sa cour s'est moqué de Jésus ; on le traita de fou. A Pie IX, ceux qui l'ont découronné font subir les mêmes outrages ; on le regarde comme un vieillard faible et insensé.

Devant Pilate, la populace gagnée par la Synagogue simule un plébiscite, et demande Barrabas en place de Jésus, qui fut rejeté comme Sauveur de son peuple. N'a-t-on pas fait les mêmes affronts à Pie IX, véritable père du peuple italien et le plus ardent défenseur de sa sécurité et de son indépendance même civile ?

Dans le prétoire de Pilate, Jésus fut couronné d'épines, recouvert d'un lambeau d'écarlate et reçut un jonc pour sceptre ; il fut dans cet état salué roi des Juifs. Les soldats païens joi-

gnirent ici leurs insultes à celles de la Synagogue et des Juifs, et flétrirent sa dignité de roi. Pie IX ressent les mêmes affronts de la part des anti-chrétiens, qui lui ravissent les insignes de sa royauté et le traitent de roi de théâtre. Ils appartiennent tous à la race des prétoriens de Pilate.

Jésus fut mis à la croix par ses compatriotes les Israélites; Pie IX est crucifié par ceux de sa nation, à la différence qu'ils sont en petit nombre, tandis que c'était toute la ville de Jérusalem qui demandait la mort de Jésus. Mais il y a une autre différence : ceux qui furent les ministres immédiats du crucifiement de Jésus étaient des païens de Rome, et les bourreaux immédiats de Pie IX sont bien des Italiens, mais non de Rome. Ajoutons encore un genre de douleur qui se ressemble dans les deux victimes.

Jésus, sur la croix, se plaignait à son Père d'être abandonné, non pas qu'il fût en rien séparé de son Père quant à la divinité; mais pour la punition de nos fautes dont il s'était chargé, il fut privé de toute consolation dans sa longue agonie. Comme disent les commentateurs, toute joie spirituelle fut ravie à son âme, et il entendit les Juifs lui répéter ces amers sarcasmes : *S'il est Dieu, qu'il descende de la croix.*

Les amis et les ennemis de Pie IX s'accordent à voir en lui un homme dépourvu de tout secours humain. Ses amis pleurent sur son sort, ses ennemis s'en réjouissent, et *non est qui adjuvet*. Dieu a voulu que son Vicaire reproduisît en quelque manière cet affreux état d'abandon universel.

Les ténèbres se répandirent sur la terre au moment où Jésus fut crucifié. Depuis que le Pape est prisonnier, n'avons-nous pas été témoins du même prodige moral? Quelles ténèbres dans les esprits sectaires, dans les cabinets de l'Europe, dans les peuples! Ténèbres mystérieuses sur les vérités les plus élémentaire, de la religion, de la probité, de la civilisation, de l'honnêteté et de la justice!

La terre semble aussi s'être ébranlée, et la chute de la France a accompagné celle du Pape. Et tant qu'il ne sera pas, lui aussi, ressuscité, il n'y aura plus de repos pour l'Europe.

Un troisième signe étonnant de la mort de Jésus : les

pierres se fendirent et se brisèrent. Aujourd'hui, les pierres angulaires de la civilisation vacillent ou se brisent.

Après la mort de Jésus, le cœur de plusieurs de ses bourreaux se changea, et ils se convertirent. Nous avons vu aussi beaucoup de ceux qui avaient travaillé à la chute de la Papauté se frapper la poitrine et confesser ouvertement leurs erreurs.

Si quelque chose avait pu adoucir les dernières heures du Sauveur, la présence de sa Mère, de saint Jean, des saintes Femmes, était une source de consolation intérieure. Pie IX a près de lui la Mère de Jésus qui le soutient, et toute l'Eglise, dont saint Jean était l'image. Sur la croix Pie IX est plus grand, plus glorieux, plus vénéré, plus aimé que tous les rois de l'univers sur leurs trônes. En lui se vérifie ce que Jésus avait dit de lui-même : « Quand je serai élevé de la terre, j'attirerai tout à moi. »

Jésus avait annoncé qu'il ressusciterait le troisième jour, ce qui arriva en effet. Qu'en sera-t-il de Pie IX? Les portes de l'enfer ne doivent pas prévaloir contre l'Eglise; parole infallible qui doit épouvanter les envahisseurs de Rome. Oui, la Papauté ressuscitera, et l'on peut même espérer que Pie IX triomphera; mais quand? Nous ne savons pas la durée des trois journées du sépulcre, mais nous sommes sûrs que le triomphe viendra.

Les bourreaux prennent des précautions pour garder le tombeau et sceller la pierre. Inutiles efforts! Qu'ils redoublent leurs gardes; à l'heure venue, l'ange vengeur brisera les portes de la prison et ensevelira sous leurs débris les bourreaux et leurs satellites. Et qu'ils en soient bien convaincus, cela viendra plus tôt qu'ils ne le pensent, car déjà l'on entend le sourd craquement, présage de la chute de leur sacrilège édifice.

PROVISION D'ÉGLISES.

Le matin du 3 avril, dans le palais apostolique du Vatican, après que l'Eminentissime et Révérentissime cardinal Domenico Bartoloni, s'étant démis de la diaconie de Saint-Nicolas *in Carcere*, eût opté pour le titre de Saint-Marc, passant ainsi au der-

nier poste des Eminentissimes et Révérentissimes cardinaux de l'Ordre des prêtres; après que, selon l'usage, la bouche eut été close à l'Eminentissime et Révérentissime cardinal Godefroy Bossais Saint-Marc, créé et publié le 17 septembre 1875, N. S. P. le Pape Pie IX a daigné pourvoir ainsi qu'il suit :

L'Eglise métropolitaine de Vienne en Autriche, pour Mgr Jean-Baptiste *Kutschker*, transféré de Carrhes (Mésopotamie) *in partibus infidelium*.

L'Eglise archiépiscopale de Gaëte, pour le R. P. D. Nicolas *Contieri*, de Bari, prêtre profès de l'Ordre de Saint-Basile, abbé du monastère de Grottaferrata, lecteur et maître de philosophie et théologie, retenant le titre et les attributions d'Abbé sur ledit monastère.

L'Eglise archiépiscopale de Léopol (Lemberg), du rit arménien, par le R. D. Grégoire *Romaszkan*, prêtre archidiocésain de Léopol, de même rit, chanoine, vicaire capitulaire, examinateur du même archidiocèse, assesseur de ce consistoire et directeur du mont-de-piété.

Les Eglises cathédrales unies de Fabriano et Matelica, pour Mgr Léopold-Auge *Santanché*, des Mineurs-Réformés, transféré de l'Eglise archiépiscopale d'Acrida (Macédoine) *in partibus infidelium*.

L'Eglise cathédrale de Grosseto, pour Mgr Jean-Baptiste *Regalà Blasini*, transféré de Sidonie *in partibus infidelium*.

L'Eglise cathédrale des Eperies, du rit grec, pour le R. D. *Toth*, prêtre de Munkats, chanoine de cette cathédrale, recteur de ce séminaire et docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Tynia, pour Mgr Michel *Kubynski*, prêtre archidiocésain de Coloczsa, prélat domestique de sa Sainteté, chanoine lecteur de cette métropole, inspecteur et directeur des écoles catholiques, professeur de théologie et recteur de ce séminaire, chapelain aulique honoraire, examinateur pro-synodal et docteur en théologie.

Eglise cathédrale d'Oran, pour le Rév. D. Ange *Vigne*, prêtre diocésain de Valence, vicaire général de cette ville et de ce diocèse, professeur de rhétorique au séminaire.

L'Eglise cathédrale de Ségorbe, pour le Rév. D. Marien-Michel *Gomez*, prêtre diocésain de Léon en Espagne, chanoine électeur métropolitain de Valladolid, professeur d'Ecriture-Sainte, d'élo-

quence sacrée et de liturgie, recteur du séminaire, examinateur et juge synodal, vocal de la junte dans la Maison de Bienfaisance et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de Ségovie, pour le Rév. Don Antoine Garcia y Fernandez, prêtre archidiocésain de Burgos, chanoine magistral dans la cathédrale de Salamanque, chancelier et recteur du séminaire, docteur en théologie, licencié en droit canon.

L'Église épiscopale de Troade (Phrygie Mineure) in partibus infidelium, pour Mgr Odoard Agnelli, prêtre diocésain de Ripatransone, prélat domestique de Sa Sainteté, protonotaire apostolique, surnuméraire, chanoine de l'église patriarcale de Sainte-Marie-Majeure, président de l'Académie pontificale des nobles ecclésiastiques, député de plusieurs monastères de Rome et docteur en l'un et l'autre droit.

L'Église épiscopale de Tripoli (Lydie) in partibus infidelium, pour le R. Don Alexandre Grossi, prêtre de Pesaro, archidiaque de cette ville, pro-vicaire général, examinateur pro-synodal et vicaire du Révérendissime Chapitre de la patriarcale archibasilique de Latran, juge de la curie ecclésiastique de Pesaro, professeur d'institutions légales et recteur du séminaire, bachelier en théologie, docteur en l'un et l'autre droit, coadjuteur avec future succession de Mgr Alexandre-Paul Spoglia, évêque de Comacchio.

L'Église épiscopale de Canope (Égypte) in partibus infidelium, pour le R. D. Charles dei Caprio, prêtre diocésain de Capoue, seconde dignité d'archidiaque du chapitre, lecteur des belles-lettres, de philosophie et théologie, recteur du séminaire, membre honoraire du collège théologique à l'Université de Naples, docteur en théologie et député coadjuteur avec future succession de Mgr Philippe Minzione, évêque de Mileto.

L'Église épiscopale de Téja (Asie) in partibus infidelium, pour le R. P. Fr. Jérôme Volpe, de Naples, prêtre profès et provincial de l'ordre de Saint-Jérôme, de la congrégation du Bienheureux Pierre de Pise, convicteur de l'archidiocèse de Naples, examinateur du clergé d'Avellino, licencié lecteur et maître en théologie, député coadjuteur, avec future succession, de Mgr Nicolas de Martino, évêque de Venosa.

Il a été ensuite pourvu, par Bref, à l'église cathédrale de Ferns (Irlande), pour le R. D. Michel Warren, Irlandais, pénitencier de cette cathédrale.

Puis, le Souverain-Pontife a daigné créer et publier cardinaux de la sainte Eglise romaine :

Dans l'ordre des prêtres.

Mgr Barthélemy *d'Avanzo*, évêque de Calvi et Teano, né à Avella, diocèse de Nole, le 3 juillet 1811.

Le R^{me} P. Jean-Baptiste *Franzelin*, de la Compagnie de Jésus.

Le Saint-Père a ouvert la bouche à l'E^{me} et R^{me} Mgr le cardinal Brossais Saint-Marc.

Puis a eu lieu la demande du Pallium pour les églises métropolitaine de Vienne (Autriche), et archiépiscopales de Gaëte et de Léopol, du rit arménien.

Enfin Sa Sainteté a remis l'anneau cardinalice à l'E^{me} et R^{me} Mgr le cardinal Brossais Saint-Marc et lui a assigné le titre presbytéral de Sainte-Marié de la Victoire.

Le vendredi, 7 avril, au matin, dans le palais apostolique du Vatican, après avoir fermé, selon la coutume, la bouche à l'Eminentissime et Révérentissime cardinal Mieciclas Ledochowski, créé et publié le 15 mars 1875, ainsi qu'aux Eminentissimes et Révérentissimes cardinaux Bartolomeo *d'Avanzo* et Jean-Baptiste Franzelin, créés et publiés le 3 de ce mois courant, Notre Saint-Père le Pape Pie IX a daigné désigner :

L'Eglise cathédrale de Sébenico, pour Mgr Antoine-Innocent-Joseph Fosco, chanoine curé de cette cathédrale et vicaire forain du premier décanat du district, prélat domestique de Sa Sainteté, inspecteur, conseiller ecclésiastique des écoles dudit district, membre de la commission de la bienfaisance publique, examinateur et juge pro-synodal, défenseur et conseiller au tribunal matrimonial.

L'Eglise cathédrale de Lésina, pour le R. D. André Illich, prêtre diocésain de Lésina, professeur de théologie morale et dogmatique au séminaire de Zara, chanoine de cette métropole, conseiller pour les causes de mariage au tribunal archidiocésain, examinateur et juge pro-synodal, consultant au for ecclésiastique pour les causes d'appel et docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Fréjus, pour le R. D. Joseph-Sébastien-Ferdinand Terris, prêtre archidiocésain d'Avignon et curé-doyen de la ville de Carpentras.

L'Eglise cathédrale de Chilapa, dans le Mexique, pour le R. D.

Thomas *Baron y Morales*, prêtre archidiosésain de Mexico, chanoine de cette cathédrale, secrétaire de l'archevêché et docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Cordoue, dans la république Argentine, pour le Rév. Don Ed. Emmanuel *Alvarez*, prêtre de Cordoue, archidiaque de cette cathédrale et docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Medellin, dans les Etats-Unis de Colombie, pour le Rév. D. Joseph-Ignace *Montoya*, doyen de la cathédrale, vicaire général du diocèse et recteur du séminaire.

L'Eglise épiscopale de Maximopolis (Arabie) in partibus infidelium, pour le R. Don Moïse *Higuera*, prêtre archidiocésain de Santa-Fé de Bogota, curé du Soccorso, député auxiliaire de Mgr Vincent Arbelaes, archevêque de Santa-Fé de Bogota.

Puis, Sa Sainteté, selon l'usage, a ouvert la bouche aux Eminentissimes et Révérentissimes cardinaux Ledochowski, d'Avanzo et Franzelin.

Enfin, le Saint-Père a remis l'anneau cardinalice aux cardinaux, assignant le titre presbytéral de Saint-Pancrace à S. Em. le cardinal Ledochowki, celui de Sainte-Susanne, à S. Em. le cardinal d'Avanzo, celui des SS. Boniface et Alexis à S. Em. le cardinal Franzelin.

CHRONIQUE DE ROME ET DU VATICAN.

Le Consistoire.

On vient de voir quelles ont été les préconisations épiscopales du 3 et du 7 avril dans les réunions en forme de consistoire qui ont eu lieu ces jours-là, car on sait que, depuis la captivité du Saint-Père, il n'y a plus de consistoires proprement dits; ces réunions prennent le titre de *provision d'églises, provvista di chiese*. *La Revue religieuse de Rodex* donne, à propos de ces réunions consistoriales, une brève notice qu'on lira avec intérêt.

Le consistoire, dit l'excellente Revue, est la réunion du Pape et des cardinaux en un conseil secret. C'est dans le consistoire que se traitent les plus graves affaires de l'Eglise. Le Pape y prononce des allocutions, qui sont ensuite publiées lorsqu'il le juge à propos. Il

y crée des cardinaux et y préconise les évêques. Le Pape tient le consistoire dans le palais où il réside. Les Souverains Pontifes en ont tenu partout où ils ont séjourné. Pie VI tint un consistoire à Vienne et Pie VII un autre à Paris.

Les ministres du consistoire sont : 1° le cardinal vice-chancelier de la sainte Eglise romaine ; 2° le cardinal camerlingue ; 3° l'auditeur du Pape, comme secrétaire du consistoire ; 4° le substitui du consistoire pour les informations des évêques ; 5° les clercs de la chambre apostolique et les avocats consistoriaux ; 7° les clercs nationaux et le gardien du consistoire.

Un mot sur les attributions de ces différents ministres.

I. Le cardinal vice-chancelier de la Sainte Eglise romaine est comme le notaire du Saint-Siège. Il reçoit, le jour qui précède le consistoire, le résumé des préconisations ainsi que les décrets que le Pape doit lire. Dans le consistoire même, à mesure que le Pape lit ces préconisations ou décrets, le vice-chancelier les enregistre, puis il délivre les certificats de création des cardinaux et de préconisation des évêques pour l'expédition des bulles, lesquelles sont délivrées après que le Pape a signé la cédule consistoriale.

II. Le cardinal camerlingue du sacré collège reçoit, comme le vice-chancelier, copie des préconisations et décrets, les confronte à mesure que le Saint-Père les publie, et les fait enregistrer au secrétariat du sacré collège : son secrétaire prend le nom des cardinaux qui interviennent au consistoire.

III. Tout ce qui concerne la provision des sièges épiscopaux ou les concessions de titres *in partibus* appartient à l'auditeur du Pape. Il prend les informations sur les sujets que le Saint-Père se propose de nommer, et il en rend compte à Sa Sainteté. Lorsque le Pape a fait son choix, c'est l'auditeur qui en donne avis à l'évêque nommé, par un billet. Pour les évêchés dont la collation appartient exclusivement au Saint-Siège, l'auditeur forme le procès d'information, il fixe le jour de l'examen du candidat par devant la congrégation *ad hoc*. Lorsqu'il s'agit de sièges épiscopaux qui sont conférés moyennant l'élection des chapitres ou par nomination royale, les procès sont faits par les nonces ou autres personnes déléguées ; ils sont transmis ensuite à Rome à l'auditeur pour être examinés. Tous ces procès sont envoyés à la congrégation consistoriale, qui rend ensuite le décret de confirmation, s'il y a lieu.

IV. Le substitui du consistoire est un ecclésiastique nommé par bref, mais qui dépend de l'auditeur. Il compose les feuilles que le Pape doit lire dans le consistoire. Il examine les procès et rend

compte à l'auditeur des défauts qu'il y remarque, il en rédige des extraits pour l'usage des cardinaux, lesquels sont connus sous le nom de *propositions* consistoriales.

V. Le notaire du consistoire reçoit le billet de nomination des évêques nommés. Ce document doit être accompagné de l'extrait de baptême, du certificat de confirmation, des lettres de prêtrise, du diplôme de docteur en théologie et du certificat de la plus haute autorité diocésaine *circa vitam et mores*. Ce notaire reçoit en outre de l'administration capitulaire un certificat constatant les revenus de la mense et autres détails sur le diocèse. De toutes ces pièces le notaire forme un procès régulier qui doit être certifié exact par quatre témoins lesquels signent le tout en présence de l'auditeur. Il reçoit enfin copie de la profession de foi signée par l'élu, et le dossier ainsi complété est envoyé à la congrégation consistoriale.

VI. Les clercs de la Chambre, l'auditeur, le substitut et le notaire du consistoire se tiennent dans les pièces voisines à la disposition du Saint-Père et du sacré collège pour toutes les informations dont on pourrait avoir besoin pendant la séance.

VII. Les clercs nationaux sont au nombre de trois, un pour la France, un pour l'Autriche et le troisième pour l'Espagne. Ils assistent aux Consistoires secrets et publics.

Le gardien ou official du Consistoire est chargé de dire à haute voix *Extra omnes*, afin que tout le monde sorte, après quoi il ferme les portes. La lecture des feuilles consistoriales étant terminée et le consistoire achevé, le cardinal camerlingue agite une clochette et le gardien du consistoire ouvre la porte. Si l'on a proposé dans le consistoire quelque Eglise qui jouisse du pallium, un avocat consistorial est introduit pour en faire la demande. Après cela les cardinaux se lèvent, le Pape les salue et quitte la salle.

Les feuilles consistoriales et l'allocution sont remises à l'auditeur qui les dépose aux archives.

Discours du Pape.

En imposant le rochet aux évêques préconisés dans le consistoire du 3 avril, le Pape a parlé de leur mission. Après avoir déploré la maladie de quelques-uns des prélats élus précédemment et auxquels il a dû donner des coadjuteurs, le Saint-Père a constaté que, depuis 1870, en Italie, les évêques étaient généralement reçus avec un tendre et filial empressement par les populations et reçus d'une façon plus ou moins hostile et

fâcheuse par les hommes du pouvoir. On sait d'ailleurs à quelles tribulations ils sont soumis; on les chasse de leur évêché, on a saisi leur mense, on a prétendu frapper d'impôt les ressources mêmes de la charité qui leur est faite, on va jusqu'à fermer leur séminaire.

Les évêques sont donc placés entre l'amour des fidèles et la haine du pouvoir. Cependant ils ne doivent exagérer ni la confiance en cet amour, ni la défiance de cette haine, parce que s'il est vrai que l'épiscopat leur donne la mission la plus noble, la plus relevée qui soit au monde, et qui attire le plus de respects, il est vrai aussi qu'en ces temps elle est du poids le plus accablant et expose davantage à la persécution.

Il faut donc que les évêques aillent avec courage dans leur diocèse, étant pleinement résignés à la volonté de Dieu et ne mettant qu'en lui seul leur appui et leur confiance. Ils entreprennent leur apostolat au milieu d'un orage terrible; les chemins sont difficiles, couverts de ronces et d'épines, mais la foi peut les aplanir; ils y rencontreront d'ailleurs les consolations des bons chrétiens, car la révolution a beau faire, l'Italie demeure catholique et fidèle à l'Eglise.

Le Saint-Père a développé une suite de pensées dans un langage émouvant et a imploré les bénédictions célestes sur les nouveaux évêques élus et sur leurs diocèses.

Audience aux trois cardinaux.

Le mardi matin, 4 avril, les nouveaux princes de l'Eglise, leurs Eminences les cardinaux d'Avanzo et Franzelin, et le cardinal Ledochowski, qui, déjà créé cardinal le 15 mars de l'an dernier, n'avait pu à cause de sa glorieuse captivité remplir les formalités d'usage, se rendaient chez l'Eme cardinal Antonelli et descendaient avec lui dans la salle consistoriale où l'on avait érigé un autel.

Après une courte prière, l'Em. Ledochowski a lu la formule du serment que doivent prêter les cardinaux, formule dont le texte est admirable et qui, s'il était connu et médité par les tenants du régime révolutionnaire antichrétien, les convaincrail de l'inanité de leurs rêves de conciliation.

Les Emes d'Avanzo et Franzelin ont ratifié le serment et posé leur main sur les saints Evangiles.

Cette cérémonie accomplie, les trois cardinaux se sont présentés à l'appartement du Pape, où les attendait le maître des cérémonies, Mgr Cataldi, qui les a introduits un à un dans la salle du Trône.

L'Em. Ledochowski s'est, le premier, agenouillé et a baisé le pied de Sa Sainteté, qui a posé sur sa tête la barrette rouge; après quoi le cardinal, se découvrant, a de nouveau baisé pour la dernière fois le pied, puis la main du Pape qui, le relevant, lui a ouvert les bras, l'a pressé sur sa poitrine et embrassé.

Cet embrassement, dit un correspondant du *Courrier de Bruxelles*, est selon la grande et noble tradition de l'Eglise, tradition de respect et d'amour qui remonte aux premiers âges et marque l'abîme qui sépare la civilisation véritable de la civilisation moderne qu'on pourrait appeler du *schak-hands* (poignée de mains).

Le cardinal Ledochowski s'est placé à la gauche du trône, et les Emes d'Avanzo et Franzelin étant entrés tour à tour ont accompli le même cérémonial.

Aussitôt après, le cardinal Ledochowski, le premier en dignité, revint de nouveau près du trône, afin de remercier, au nom de tous, le Souverain-Pontife, à qui il adressa cet admirable discours :

Très-Saint Père,

Elevés par Votre Sainteté à la plus haute dignité dans l'ordre ecclésiastique, mes éminents collègues et moi, convaincus de la nullité de nos mérites, et attribuant exclusivement l'insigne honneur qui nous a été conféré à la souveraine bonté de Votre Sainteté, nous déposons à vos pieds sacrés l'humble expression de notre profonde gratitude. La pourpre dont il a plu à Votre Sainteté d'orner nos personnes ne pourra que nous stimuler de plus en plus à consacrer le reste de nos jours au service de la Sainte Eglise et de ce Siège Apostolique auquel Votre Sainteté a eu la grande bonté de nous attacher par un nouveau et précieux lien.

Et puisque c'est à moi qu'est échu l'enviable honneur d'être, auprès de votre Auguste Personne, l'interprète de nos communs sentiments, permettez-moi, Très-Saint Père, de faire ressortir dans

ce moment si solennel la signification cachée que nous croyons attribuer à notre élévation à la pourpre sacrée.

En créant cardinal de la Sainte Eglise l'illustre évêque de Calvi et de Teano, Votre Sainteté nous montre que la profondeur dans les sciences sacrées, le zèle ardent dans le ministère ecclésiastique et l'adhésion sincère, amoureuse et fidèle à la chaire romaine et à ses doctrines, sont les qualités que le Vicaire de Jésus-Christ exige, aime et récompense dans l'ordre épiscopal.

Le manteau de pourpre avec lequel Votre Sainteté recouvre pour la seconde fois dans un bref espace de temps un fils de la Compagnie de Jésus, s'il met d'un côté dans une plus vive lumière le prix de la vertu, de la sagesse et de l'infatigable travail religieux, proclame aussi d'autre part, non point aux oreilles de simples, qui le savent déjà, mais des catholiques assourdis et empestés par les fausses doctrines du siècle, que les mérites des fils non dégénérés de l'immortel Ignace de Loyola sont vrais devant Dieu et devant les hommes, que leurs fatigues apostoliques sont agréables au Seigneur et à son Vicaire ici-bas, et que les œuvres de perfection chrétienne toujours florissantes parmi eux sont dignes d'une louange éternelle.

Mais, Très-Saint Père, les circonstances exceptionnelles dans lesquelles Votre Sainteté a daigné m'élever, malgré mon insuffisance, à la vénérable dignité cardinalice, donnent à ce trait magnanime de votre cœur un caractère tout particulier, et vraiment glorieux pour nos églises existant en Prusse.

Nous avons admiré, en effet, Très-Saint Père, le courage vraiment apostolique avec lequel votre Sainteté, retenue prisonnière parce qu'elle défend les intérêts de la foi et de l'Eglise, n'a pas craint, pour notre édification à tous, d'irriter les ennemis de l'Eglise, pourvu qu'elle pût confirmer par un grand acte de son autorité pontificale l'enseignement si nécessaire aujourd'hui au monde, que les prétentions des puissants du siècle étaient iniques tandis qu'au contraire étaient justes, saintes et dignes de votre suprême approbation les tranquilles mais fortes résistances des ministres du sanctuaire contre les prétentions de ce gouvernement qui étendait une main sacrilège sur les choses de compétence ecclésiastique. Cette approbation solennelle donnée par Votre Sainteté à l'épiscopat, au clergé et au peuple chrétien, au moment où la persécution religieuse produisait ses funestes ravages dans nos contrées, a été comprise par ceux qui étaient les heureuses victimes de cette même persécution. Elle a soutenu leurs esprits dans la lutte et leur a donné une nouvelle force ; elle les a consolés dans

leurs angoisses, a ranimé la confiance de tous et pour tous elle a été le gage de la future victoire.

Et comme la persécution était plus dure dans cette partie de la Pologne qui se trouve maintenant sous l'occupation prussienne, parce que les traditions catholiques et l'ardente foi de notre nation la rendent plus odieuse aux adversaires de la vérité, c'est pour cela que Votre Sainteté a daigné me choisir, moi qui en suis le pasteur, pour donner à tous une preuve de votre souveraine satisfaction. L'honneur de cette pourpre sacrée est tombé comme une rosée céleste sur ma patrie opprimée et troublée, et semble lui insinuer tacitement que si elle est oubliée et abandonnée par le monde, elle est toujours aimée et bénie par Dieu, dont Votre Sainteté est le vicaire.

Recevez donc, Très-Saint Père, en même temps que celles de mes vénérés collègues, mes humbles, vives et profondes actions de grâces. Mon fidèle et héroïque troupeau, ma patrie affligée, mais toujours généreuse et très-noble, remercient aussi par ma bouche Votre Sainteté de l'insigne honneur qu'elle m'a conféré; mes confrères dans la charge pastorale et dans la lutte vous en remercient aussi, j'ose l'affirmer, et, tout pleins de reconnaissance pour le magnanime Pontife qui par l'exemple et la parole est un guide infailible et un phare lumineux au milieu des ténèbres du siècle présent, nous élevons nos vœux vers le trône du Tout-Puissant pour qu'il conserve à son Eglise pendant de longues années encore le grand pilote qui en est la splendeur et la gloire.

Le Souverain-Pontife a répondu au cardinal Ledochowski en faisant l'éloge des trois nouveaux princes de l'Eglise.

Il a dit, en substance, qu'une des plus grandes vertus nécessaires aujourd'hui à tous, pasteurs et fidèles, était la fermeté et le courage; qu'il avait voulu la récompenser dans le cardinal d'Avanzo, qui n'avait pas craint, pour accomplir son devoir, d'exposer sa poitrine aux balles des ennemis de l'Eglise (1); qu'il avait voulu aussi la récompenser dans la personne d'un

(1) Le Pape, dit une note du *Monde*, a voulu faire ici allusion au fait suivant : Lors de l'invasion du royaume de Naples par les garibaldiens, le cardinal d'Avanzo était évêque de Castellaneta. Les révolutionnaires voulurent lui faire abandonner le pays, mais le bon pasteur ne voulut pas quitter son troupeau. On se porta alors contre lui à des actes de violence qui le contraignirent à se retirer. Lors de son départ, les révolutionnaires du pays le poursuivirent et lui tirèrent des coups de fusil dont heureusement il ne fut pas atteint.

de ses membres les plus distingués cette Compagnie de Jésus si haïe aujourd'hui, si persécutée à cause du nom qu'elle porte, et qui, malgré toutes les ingrattitudes et les violences dont elle est l'objet, se maintient cependant courageusement sur la brèche, prenant une part des plus actives à toutes les bonnes œuvres qui s'accomplissent dans le monde catholique ; enfin qu'il avait voulu récompenser cette vertu de fermeté et de courage dans un évêque cher à son cœur, qui avait honoré durant de longs mois la cellule d'une prison, et qui avait souffert avec courage, et sans faiblir un instant, pour la défense de la sainte Eglise de Jésus-Christ.

Le cardinal Brossais Saint-Marc.

Le jeudi, 6 avril, à huit heures de l'après-midi, le cardinal Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, a pris possession de son église titulaire de Sainte-Marie-de-la-Victoire, sur l'Esquilin, où il a été reçu par le R. P. Turchi, recteur de l'église. Après avoir visité cette église, Son Eminence s'est rendue dans la sacristie, où un trône était préparé. Elle y a pris place, entourée des personnes de sa suite. Alors Mgr Cataldi, maître des cérémonies pontificales, en présence d'un notaire de la Daterie apostolique, a donné lecture de la Bulle qui confère à l'Eminentissime Brossais Saint-Marc le titre cardinalice de Sainte-Marie-de-la-Victoire. Le R. P. Turchi, recteur de l'église, a lu ensuite, au nom de l'assistance, le compliment que voici (1) :

« Monseigneur le Cardinal ;

« Je n'étais certes pas digne de prendre aujourd'hui la parole au nom des fils de Sainte-Thérèse (2) pour remplir le devoir de remercier Votre Eminence Révérendissime de l'acte de haute bienveillance qu'Elle accomplit à notre égard. L'honneur qui nous est fait de recevoir pour titulaire et protecteur de notre église de Sainte-Marie-de-la-Victoire un successeur des premiers apôtres de la France et le plus digne représentant de cette catholique Bretagne, où la foi est si féconde en œuvres de dévouement et d'héroïsme, — cet

(1) Nous empruntons ces détails et le discours à une correspondance du *Monde*.

(2) L'église de Sainte-Marie-de-la-Victoire est desservie par les Carmes, dont le couvent annexé à l'église a été converti en école technique.

honneur, dis-je, élève notre esprit et notre cœur à de meilleures espérances. Nous aimons à y voir le gage et l'annonce des miséricordes que Dieu daignera nous accorder afin de nous délivrer des maux qui nous oppriment.

Mais au milieu même de ces maux, et quels qu'en soient ici-bas le terme et l'issue, c'est déjà pour nous une bien douce consolation de recevoir en ce jour le témoignage si spécial et si précieux que Votre Éminence Révérendissime nous donne de son affection. Oui, il est précieux, ce témoignage, car il nous fait participer à la sollicitude paternelle dont vos chers diocésains, nos frères de France, sont l'objet; et par là même il nous montre toute la générosité de votre cœur, qui, non content d'aimer les plus proches de vos enfants, étend jusqu'à nous son affection et nous en fait ressentir les avantages signalés.

C'est vous-même, en effet, Monseigneur le Cardinal, qui, avec une bienveillance digne de votre charité, nous avez choisis pour vos protégés, déclarant nous aimer d'une manière spéciale à titre de Fils de Sainte-Thérèse. Ah! sans doute, notre sainte Mère le mérite et elle saura récompenser votre prédilection. Quant à nous, notre reconnaissance en sera impérissable, et nous ne négligerons rien de ce qui peut contribuer à la témoigner publiquement, de même que publique et insigne est la faveur que nous recevons.

Et puisque, en cette occasion solennelle, j'ai l'honneur, Monseigneur le Cardinal, de vous souhaiter la bienvenue dans votre nouvelle et chère église de la Victoire, je vous exprime les actions de grâces de tous les fils de Sainte-Thérèse, et, avec eux, je désire voir bientôt le glorieux titre de cette église devenir la vivante expression de la réalité, c'est-à-dire du triomphe et de la victoire de la vérité sur l'erreur et l'injustice. Dieu le fasse! Et que l'auguste patronne de ce temple vous accorde, Monseigneur le Cardinal, de voir ce triomphe et d'en jouir longtemps. Alors sera pleine et entière cette joie que nous fait déjà pressentir la parfaite union de votre amour avec la respectueuse soumission et le cordial attachement de vos enfants.

Le cardinal a répondu en déclarant tout d'abord que c'était à lui de remercier les bons Pères d'avoir demandé au Souverain-Pontife que le glorieux titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire lui fût conféré. Il a dit qu'il était fier de remporter en France ce titre cardinalice; que c'était son plus beau souvenir de Rome, et qu'il aimait à y voir un heureux augure de la vic-

toire de la vérité catholique sur l'erreur libérale qui entraîne aujourd'hui la France à sa ruine, et que Son Éminence a si bien définie la plus pernicieuse des hérésies.

Avant mon départ pour Rome, a ajouté l'Éminence Saint-Marc, un illustre Breton de mes amis, M. le général de Charette, est venu me féliciter de pouvoir prendre possession, en ce temps de lutttes et de défaillances, d'un sanctuaire dédié à Celle qui est le secours des chrétiens et la Reine victorieuse de tous les ennemis de l'Église. En cette occasion, le général m'a exprimé ses espérances, aussi hardies que son grand courage de Breton.

Il m'a dit qu'il espérait pouvoir un jour revenir à Rome avec ses zouaves et apprendre leur glorieux drapeau du Sacré-Cœur à la voûte de cette église de la Victoire, auprès des drapeaux pris sur les Turcs au siège de Vienne.

Et le cardinal a ajouté en souriant :

Nous avons aujourd'hui d'autres Turcs à combattre, mais l'auguste patronne de ce temple nous aidera à les vaincre.

Il a terminé son discours en remerciant de nouveau les bons Carmes de l'accueil qu'ils venaient de lui faire et du bien que les religieux de leur Ordre opèrent dans son diocèse ; en même temps il a invité, non par manière de courtoisie, mais avec l'accent d'une charité paternelle, les religieux présents et leurs confrères d'Italie, à venir se réfugier dans son diocèse, si les excès de la Révolution les obligeaient à quitter cette terre classique du catholicisme. Enfin, levant les mains au ciel, il a béni avec émotion l'assistance prosternée, et Mgr Cataldi a promulgué l'indulgence de cent jours à tous ceux qui avaient assisté à la cérémonie.

Le cardinal Brossais Saint-Marc a été reçu, le soir du 8 avril, en audience de congé par le Saint-Père. Il a dû quitter Rome le 9, pour se trouver de retour à Rennes le Jeudi-Saint.

Le Pape lui a assigné les quatre congrégations des Evêques et Réguliers, du Concile, de l'Index, et des Indulgences et Reliques.

La mort des persécuteurs.

On n'a pas oublié, dit une correspondance de l'*Union*, que

le Saint-Père, dans son discours à la députation catholique internationale, le 22 mars, fit mention d'un livre où est décrite la fin misérable de tous les persécuteurs de l'Eglise depuis Hérode et Pilate jusqu'à Cavour, Urbain Rattazzi et Nino Bixio. Nous avons pu nous en procurer un exemplaire; c'est un gros volume de 800 pages, imprimé à Madrid et dû à la plume savante et convaincue de don Manuel Carbonero y Sol y Meras, et précédé d'une préface posthume de l'illustre évêque de la Havane. Il a pour titre : *Fin funeste des Persécuteurs et Ennemis de l'Eglise depuis Hérode le Grand jusqu'à nos jours*. Détail précieux, ce livre est dédié à S. M. Victor-Emmanuel II, roi de Sardaigne. Voici cette dédicace :

A Sa Majesté Victor-Emmanuel II, roi de Sardaigne.

Le monde comprendra et la conscience de Votre Majesté découvrira la raison pour laquelle je vous dédie cet ouvrage. Que Votre Majesté lise et médite ces pages, qui sont des pages d'histoire, tandis que je demande à Dieu d'illuminer Votre Majesté, afin que son nom n'augmente pas ce funeste catalogue.

MANUEL CARBONERO Y SOL Y MERAS.

Nous ne pouvons que joindre nos vœux à ceux du courageux écrivain espagnol.

ACTES OFFICIELS

Levée de l'état de siège.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté :

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — L'état de siège est levé dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, du Rhône et des Bouches-du-Rhône.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Versailles, le 4 avril 1876.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

A. RICARD.

Renouvellement par séries des sénateurs.

Une loi votée par le Sénat dans la séance du 29 mars 1876, conformément à l'article 6 de la loi du 24 février 1875, en trois séries distinguées par les lettres A, B, C, les départements dont les sénateurs doivent être renouvelés à la fin de chaque période triennale.

<i>Série A.</i>	Nombre des sénateurs.
1 Ain.	2
2 Aisne.	3
3 Allier.	3
4 Alpes (Basses-).	2
5 Alpes (Hautes-).	2
6 Alpes-Maritimes.	2
7 Ardèche.	2
8 Ardennes.	2
9 Ariège.	2
10 Aube.	2
11 Aude.	2
12 Aveyron.	3
13 Bouches-du-Rhône.	3
14 Calvados.	3
14 Cantal.	2
16 Charente.	2
17 Charente-Inférieure.	3
18 Cher.	2
19 Corrèze.	2
20 Corse.	2
21 Côte-d'Or.	2
22 Côtes-du-Nord.	4
23 Creuse.	2
24 Dordogne.	3
25 Doubs.	2
26 Drôme.	2
27 Eure.	2
28 Eure-et-Loir.	2
29 Finistère.	4
30 Gard.	3
31 Alger.	1
32 La Guadeloupe.	1
33 La Réunion.	1

	<i>Série B.</i>	Nombre des Sénateurs
1 Garonne (Haute).	3
2 Gers.	2
3 Gironde.	4
4 Hérault.	3
5 Ille-et-Vilaine.	3
6 Indre.	2
7 Indre-et-Loire.	2
8 Isère.	3
9 Jura.	2
10 Landes.	2
11 Loir-et-Cher.	2
12 Loire.	3
13 Loire (Haute-).	2
14 Loire-Inférieure.	3
15 Loiret.	2
16 Lot.	2
16 Lot-et-Garonne.	2
18 Lozère.	2
19 Maine-et-Loire.	3
20 Manche.	3
21 Marne.	2
22 Marne (Haute-).	2
23 Mayenne.	2
24 Meurthe-et-Moselle.	2
25 Meuse.	2
26 Morbihan.	3
27 Nièvre.	2
28 Nord.	5
29 Oise.	3
30 Constantine.	1
31 La Martinique.	1
31		75

Série C.

1 Orne.	3
2 Pas-de-Calais.	4
3 Puy-de-Dôme.	3
4 Pyrénées (Basses-).	3
5 Pyrénées (Hautes-).	2
6 Pyrénées-Orientales.	2

7 Rhin (Haut-), Belfort.	4
8 Rhône.	4
9 Saône (Haute-).	2
10 Saône-et-Loire.	3
11 Sarthe.	3
12 Savoie.	2
13 Savoie (Haute).	2
14 Seine.	5
15 Seine-Inférieure.	4
16 Seine-et-Marne.	2
17 Seine-et-Oise.	3
18 Sèvres (Deux-).	2
19 Somme.	3
20 Tarn.	2
21 Tarn-et-Garonne.	2
22 Var.	2
23 Vaucluse.	2
24 Vendée.	3
25 Vienne.	2
25 Vienne (Haute-).	2
27 Vosges.	3
28 Yonne.	2
29 Oran.	1
30 Indes-Françaises.	1
<hr/>	
30	75

Un tirage au sort de l'ordre des séries les a ainsi classées : B, C, A.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

PARIS. — M. l'abbé Conil, vice-recteur de l'Université catholique de Paris, adresse la lettre suivante aux journaux religieux :

Paris, le 12 avril 1876.

Monsieur le rédacteur en chef,

Depuis quelque temps il se publie à Paris un recueil périodique qui prend le titre de : *Revue des Universités catholiques*. Nous ignorons si les autres universités libres ont pris pour organe cette publication. Pour nous, nous croyons devoir en dégager notre res-

pensabilité et déclarer que l'Université catholique de Paris y est tout à fait étrangère.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le vice-recteur de l'Université de Paris,

CONIL, *Chanoine honoraire.*

BEAUVAIS. — Un grand pèlerinage à Saint-Joseph de Beauvais s'organise à Paris pour le lundi de Pâques. Une communion générale doit avoir lieu à la messe de neuf heures, à la cathédrale, et un exercice pieux dans l'après-midi, à trois heures. Mgr de Oliveira, évêque d'Olinda (Brésil), qui se trouve en ce moment en France, présidera le pèlerinage avec le vénérable évêque de Beauvais, sous la protection et les bénédictions duquel l'archiconfrérie de Saint-Joseph, établie dans sa ville épiscopale, prend de merveilleux accroissements.

CAMBRAI. — La *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai, du 8 avril, publie une liste des souscriptions recueillies pour l'Université catholique de Lille, liste qui porte le chiffre actuel à 3,475,675 francs. Il y a là une preuve de la générosité bien connue des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais et d'un mouvement d'opinion avec lequel devront compter les adversaires de la liberté de l'enseignement supérieur.

Ceux qui préconisent le suffrage universel, dit la *Semaine religieuse*, et s'en rapportent aveuglément à ses arrêts, pourraient-ils ne pas reconnaître, après avoir parcouru ces listes, que le département du Nord, l'une des contrées les plus peuplées, les plus riches et les plus industrielles de la France, s'est manifestement prononcé en faveur de l'enseignement supérieur catholique? Nous n'avons encore publié que cinq listes; nous n'avons encore atteint qu'à moitié le résultat que produiront les deux diocèses de Cambrai et d'Arras, et déjà l'ensemble de ces deux départements a manifesté ses sympathies pour l'Université catholique de Lille. Sur les 664 communes du département du Nord, il y en a 634 d'où nous ont été envoyées des cotisations.

Le nombre des souscripteurs s'élève à 3,043, sans y comprendre beaucoup de mentions collectives qui représentent 5, 10, 50, et parfois plus de 100 personnes. Et ces souscripteurs n'appartiennent pas seulement au clergé et aux congrégations religieuses : l'armée figure

sur nos listes à côté de l'administration et de la magistrature; les négociants s'y mêlent aux cultivateurs, aux ouvriers et aux hommes du peuple. Tous, librement, ont apposé leur nom sur les listes que leur présentaient des comités formés des personnes les plus honorables de chaque paroisse; et à leur signature ils ont joint une cotisation, afin de prouver qu'ils ont la volonté de donner un concours actif à la grande œuvre catholique.

Notre souscription s'élève à plus de 3 millions. Jamais peut-être une manifestation aussi importante ne s'est produite en France; jamais la voix de toute une grande région ne s'est fait entendre avec plus de puissance et d'énergie. Nous croyons pouvoir le déclarer: les membres de nos Assemblées parlementaires, qui ne tiendraient pas compte de ce mouvement, seraient des hommes politiques agissant de parti pris, et déterminés quand même à mettre leur hostilité contre l'Eglise au-dessus des intérêts les plus importants de la science, de la morale et de la religion.

Brésil.

On lit dans l'*Osservatore romano* :

Pour la consolation des catholiques qui ont pu avoir connaissance de la conduite et des écrits publiés par le R. Antoine Gonçalves de Rocha, chanoine de Belem de Para, au Brésil, pendant la lutte soutenue pour les droits de l'Eglise par Mgr de Macedo Costa, évêque de ce diocèse, nous publions la déclaration suivante, faite par le chanoine susnommé, après le retour triomphal de l'évêque au milieu de ses fidèles :

« En terminant les saints exercices d'une retraite spirituelle qui m'a été prescrite par S. G. Mgr Antoine de Macedo Costa, mon digne pasteur, je sens la nécessité de déclarer publiquement que je suis fermement résolu de rester toujours uni, jusqu'au dernier souffle de ma vie, à mon Evêque, au Saint-Siège apostolique et à l'Eglise catholique, apostolique, romaine, à laquelle j'appartiens.

« Je déclare en outre que je déplore et condamne l'erreur dans laquelle je suis tombé en manquant à l'obéissance due au susdit Evêque, mon légitime pasteur, et à son représentant.

« Devant Dieu et devant les hommes, je me repens du schisme que j'ai causé et de tous les scandales auxquels j'ai donné lieu en cette occasion.

« Je fais cette déclaration spontanément, le regard élevé vers Dieu, et pour le repos de ma conscience.

« Para, le 1^{er} février 1876. »

A la suite de cette rétractation, Mgr l'Evêque a relevé le prêtre qui s'était ainsi amendé, des censures encourues et lui a rendu l'exercice du saint ministère.

Espagne.

La question de l'unité catholique prend chaque jour de plus grandes proportions. Pie IX a parlé; l'épiscopat espagnol, unanime et compact, travaille avec un zèle admirable à conserver à l'Espagne l'unité religieuse, qui a fait sa gloire et sa force dans les siècles passés; le clergé et le peuple, les journaux religieux, sans distinction de partis marchent d'accord avec les évêques; les noms les plus illustres, les plus nobles dames, avec les hommes et les femmes du peuple, s'unissent dans les protestations et dans la prière. C'est bien la voix de l'Espagne, *voz de España*, qui se fait entendre, comme le dit l'excellent journal *la España*: « Le gouvernement, dit ce journal, pourra donc, avec le concours des Cortès, résoudre la question contrairement au vœu des Espagnols, et en accomplissant extérieurement toutes les formalités légales, mais il ne pourra jamais se vanter de l'avoir fait avec le concours du pays librement consulté, il ne pourra par conséquent espérer que les Espagnols acceptent cet ordre de choses et ne travaillent pas toujours à le réformer en usant pour cela de tous les moyens légaux. »

Le Saint-Père a adressé le Bref suivant aux dames espagnoles qui ont souscrit une pétition en faveur de l'Unité catholique :

A nos chères filles en Jésus-Christ la duchesse de Baena, comtesse de Superunda, et aux autres respectables dames unies pour défendre la cause de la religion en Espagne.

PIE IX, PAPE

Bien-aimées filles en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu la lettre que vous Nous avez adressée, et qui est un insigne témoignage de votre parfait amour de la religion et de la patrie, conjointement avec le document où

abonde tant le sentiment de la piété chrétienne et que vous avez présenté au roi catholique afin que l'unité religieuse se maintienne en Espagne dans toute son intégrité. Les excellents sentiments que vous montrez dans votre écrit Nous prouvent, chères filles en Jésus-Christ, que vous comprenez bien et que vous apercevez clairement la gravité de la cause que vous soutenez; ces sentiments égalent le zèle et la ferveur que vous avez déployés en cette occasion pour la défense de cette même cause, accomplissant ainsi l'un de vos devoirs religieux.

Nous vous en félicitons dans le Seigneur, car vous avez imité cette mère dont parle l'Écriture, laquelle jadis, en présence du roi que l'Esprit-Saint appelle très-sage, ne permit pas que son fils fût coupé en deux morceaux, mais au contraire supplia le roi de décider qu'il fût conservé vivant et qu'il ne lui fût fait aucun mal. De la même manière vous avez déployé tous vos efforts contre ceux qui rappellent la perversité de la fausse mère; vous avez travaillé à conserver à votre nation l'unité de la foi, c'est-à-dire à empêcher le partage de l'enfant que Dieu nous a donné, « son Fils, né de la femme et soumis à la loi, » à savoir : le Christ.

Nous sommes assuré que Dieu ne manquera pas de récompenser largement votre zèle pour la religion; mais en outre, Nous lui demanderons d'étendre également sa protection sur votre patrie, afin que, par l'effet de sa miséricorde, les jugements des hommes qui dirigent ses destinées concordent entièrement, en ce qui touche à la cause que vous défendez, avec le jugement du très-sage roi Salomon. En attendant, chères filles en Jésus-Christ, comme témoignage de la paternelle bienveillance que nous éprouvons sincèrement pour toutes et chacune d'entre vous, et comme présages des grâces célestes. Nous vous accordons avec la plus profonde affection en Notre-Seigneur, à vous toutes qui avez travaillé en faveur de l'unité catholique, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 mars 1876, la trentième année de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

Hollande.

On sait maintenant que Mgr Martin, évêque de Paderborn, a dû quitter la Hollande par suite d'un ordre donné par le chef du parquet de Maestricht ; cet ordre était ainsi conçu :

Parquet de l'officier de justice près du tribunal d'arrondissement de Maestricht, n° 587.

Vu une missive de Son Excellence M. le ministre de la justice, du 11 mars 1876 ;

Fait attention à une missive de M. le procureur général à Bois-le-Duc, du... mars 1876 ;

Informe, au nom de son Excellence M. le ministre de la justice et d'après l'ordre du procureur général ci-dessus nommé,

M. Martin, évêque de Paderborn, séjournant actuellement à Galoppe, qu'il doit quitter la Néerlande quatorze jours après la réception de cet avis.

L'officier de justice à Maestricht.

(Signé) A.-M.-B. HANLO.

La presse libérale applaudit à cet ordre brutal ; les honnêtes gens trouvent que la pression du gouvernement allemand ne devait pas aller jusqu'à exiger l'abandon de toute forme courtoise.

Suisse.

La *Liberté* de Fribourg donne le recensement suivant du schisme :

On a pu lire dans plusieurs journaux que l'autorité supérieure, avant de permettre aux *vieux* la création d'un évêque, avait demandé une statistique pour bien connaître où en est le schisme dans le Jura.

J'ignore jusqu'à quel point cette nouvelle est fondée : en tous cas rien de plus sage qu'une pareille mesure.

J'ignore encore si ce recensement a été fait et envoyé à Berne : quoi qu'il en soit, voici, après trois années d'efforts pour implanter la nouvelle religion, l'état du catholicisme et du schisme dans le district de Moutier.

Pour attester la véracité de ce que nous avançons, nous pourrions, au besoin, citer les noms et professions de chacun des dissidents.

	catholiques.	vieux.
Mervelier	488	0
Scheulte	97	0
Montsevelier	463	0
Corban	391	0
Courchapoix	265	0
Courendlin	699	43
Chatillon	425	0
Rossemaison	165	0
Vellerat	78	0
Moutier et ses environs.	1,429	24
Lajoux	605	0
Les Genevez	569	0
Saicourt	714	0
Total	6,084	67

Voilà donc 6,084 catholiques et 67 *vieux* dans la cinquième circonscription établie par le gouvernement bernois. La même proportion existe plus ou moins dans les autres sans espoir d'augmentation pour le schisme. Jusqu'à quand donc laissera-t-on souffrir inutilement la population catholique du Jura en la privant de sa liberté religieuse qui lui est garantie par la Constitution cantonale et fédérale ?

Que la haute autorité qui dirige les destinées de la Suisse fasse des enquêtes pour s'édifier sur notre véritable situation, et ne s'en rapporte pas aux relations passionnées de nos ennemis, et elle ne pourra pas ne pas nous rendre justice. Elle ne pourra pas permettre que 50,000 confédérés soient plus longtemps traités en ilotes ou en parias.

LES COMITÉS CATHOLIQUES.

La cinquième Assemblée générale annuelle des Comités catholiques se tiendra à Paris du 18 au 22 avril, sous la présidence d'honneur de Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et sous la présidence de M. Ch. Chesnelong. Les vice-présidents sont MM. E. Keller, député du Haut-Rhin; M. Aubry, ancien député; le comte de Caulincourt (de Lille); Parauque (de Marseille); Ad. Baudon, président général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, et Bailloud, président du

Comité catholique de Paris. Les secrétaires sont MM. L. Lallemand; comte de Madré de Loos, comte A. de Rougé, et F. de Launay.

On sait quel bien produisent les comités catholiques, et quel intérêt présentent les questions qui sont étudiées dans les Assemblées générales. Il suffira de reproduire ici le programme de l'Assemblée générale de 1876, pour démontrer cet intérêt, et pour engager tous les catholiques qui comprennent les périls du temps et le besoin pressant où nous sommes de nous unir pour les conjurer, à envoyer leur adhésion au bureau du Comité, qui siège rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, et qui délivre les cartes d'entrée. Le prix de la carte d'entrée est fixé, comme les années précédentes, à 10 francs; elle donne droit à recevoir gratuitement le volume des comptes-rendus des travaux de l'Assemblée.

Programme.

PREMIÈRE COMMISSION. — Œuvres de prières.

Président : Mgr Ravinet, ancien évêque de Troyes.

Vice-présidents : M. l'abbé de Courcy, vice-promoteur (Paris).

— Le R. P. Delaporte, supérieur général des prêtres de la Miséricorde (Paris).

— M. Cuvrois (Arras).

— M. F. Fontaine (Troyes).

— M. le marquis de Nicolay (Boulogne-sur-Mer).

— M. Ph. Vrau (Lille).

1° Unions locales de prières sur le modèle de celles de Lille, Paris. — Utilité de les généraliser.

2° Œuvres du Très-Saint-Sacrement.

3° Œuvres spéciales d'adoration nocturne.

4° Propagation de l'Œuvre du Vœu national, pèlerinage au sanctuaire de Montmartre.

5° Propagation de la dévotion à saint Joseph, patron de l'Eglise universelle.

DEUXIÈME COMMISSION. — Œuvres pontificales.

Président : M. Emile Keller, député de Haut-Rhin.

Vice-présidents : M. le général baron de Charette (Paris).

— M. le vicomte Le Mintier de Lehellec (Vannes).

— M. Eydoux (Toulon).

Denier de Saint-Pierre. — Adresses et députations au Souverain-Pontife. — Etude et propagation des enseignements pontificaux.

TROISIÈME COMMISSION. — Œuvres en général.

Président : M. Emile Carron, ancien député.

Vice-présidents : M. le docteur Charruau (Nantes).

— M. L. de Cisse (Lyon).

— M. le baron de Férussac (Versailles).

— M. de Magallon (Aix).

— M. le docteur Regnault (Rennes).

— M. le baron de Traversay (Poitiers).

1° Observation du dimanche.

2° Développement et propagation des comités catholiques.

Organisation régulière des congrès régionaux.

3° Utilité d'établir des conférences populaires et des cours donnant un sérieux enseignement chrétien, et répondant aux objections qui préoccupent le plus les ouvriers.

Moyens divers et pratiques d'établir ces conférences.

Nécessité de s'occuper dans les ports de mer de la situation matérielle et morale des marins.

Logement des marins à terre. — Société de prévoyance pour eux. — Lieux honnêtes de réunion pour ces marins.

Vaut-il mieux réunir ces marins dans des maisons spéciales, auxquelles on adjoindrait des lieux de délassement, ou bien peut-on les faire recevoir avec utilité dans les cercles ouvriers déjà existants?

En tous cas, nécessité de commissions spéciales locales qui s'occupent dans chaque port de mer de cette question d'une manière pratique.

4° Aumônerie militaire. — Etude des résultats pratiques de la loi sur l'aumônerie, résultats des cercles, des bibliothèques militaires.

Messes pour les conscrits et les volontaires d'un an au moment de leur départ. — Généralisation de cette institution dans toutes les paroisses.

Remise à ces messes de bons livres, tels que le Manuel du soldat, pour chacun des jeunes gens qui partent.

Bibliothèques des sous-officiers et soldats.

QUATRIÈME COMMISSION. — Enseignement.

Président : M. Merveilleux-Duvigneau.

Vice-présidents : Le R. P. Dulong de Rosnay (Paris).

— Le R. P. Marquigny (Lyon).

— M. Bandon (Paris).

— M. le docteur Bourgade (Clermont-Ferrand).

— M. G. Champeaux (Lille).

— M. Fayet (Châteauroux).

— M. le comte Eug. de Germiny (Paris).

1° Mesures à prendre pour conserver la foi des ouvriers, et spécialement des contre-maitres des professions industrielles et commerciales.

Faut-il former des écoles industrielles où les jeunes gens soient instruits suivant les principes de la religion catholique?

Faut-il se borner à préparer aux écoles professionnelles existantes (Aix, Angers, Châlons-sur-Marne)? N'y a-t-il pas lieu de fonder dans ce cas des écoles préparatoires à ces écoles professionnelles?

Avantages, difficultés, inconvénients des deux systèmes.

N'y a-t-il pas lieu de développer les écoles catholiques de commerce? Existe-t-il de semblables établissements en nombre suffisant, et par suite beaucoup d'enfants chrétiennement élevés ne perdent-ils pas leur foi? Ces établissements ont-ils les ressources suffisantes? Les catholiques ne doivent-ils pas y fonder des bourses ou demi-bourses?

Y a-t-il quelques efforts spéciaux à faire pour les écoles vétérinaires? Y a-t-il de bonnes écoles catholiques qui y préparent?

2° Y a-t-il lieu de reprendre à l'Assemblée nationale la question des bourses, et de demander pour les pères de famille la faculté d'user de ces bourses dans des établissements d'instruction de leur choix?

3° Y a-t-il lieu d'établir en principe que les écoles mixtes seront dirigées par des femmes?

4° Y a-t-il lieu de demander l'adjonction au conseil supérieur de l'instruction publique d'un plus grand nombre de membres représentant l'enseignement libre?

Dans le cas de l'affirmative, étude du système d'après lequel devrait se faire cette adjonction.

5° Rapport sur les Universités catholiques organisées jusqu'à ce jour.

Etude des moyens de propagande à entreprendre par les catholiques pour le soutien de leurs Universités.

6° Quels sont les résultats pratiques du nouveau système d'examen pour le baccalauréat? Des jurys d'examen.

7° Nécessité d'encourager les noviciats des congrégations enseignantes d'instruction primaire.

8° Inconvénients de l'uniformité des prescriptions administratives pour toutes les communes de France, en matière d'instruction primaire.

CINQUIÈME COMMISSION. — Presse.

Président : M. le comte de Saint-Victor, ancien député.

Vice-présidents : M. le comte d'Alvimar de Feuquières (Chartres).

— M. G. de Beaucourt (Paris).

— M. H. de l'Épinois (Tours).

— M. le vicomte de La Bigne (Etampes).

1° Devoirs des catholiques en faveur de la presse religieuse. — Diffusion par toutes les voies légales de bons almanachs, de traités, de brochures religieuses. — Nécessité de cette diffusion. — Ouverture de bonnes librairies dans les campagnes, où il n'y en a trop souvent que de mauvaises.

2° Moyens pratiques de répandre les bons journaux, de les soutenir par des abonnements, par les annonces, etc.

3° Importance pour les Comités catholiques de propager la bonne presse dans leur circonscription.

4° Etudier la question des journaux à bon marché.

SIXIÈME COMMISSION. — Économie sociale catholique.

Président : M. le comte de Melun, ancien député.

Vice-présidents : Le R. P. Sambin (Grenoble).

— M. Aubry, ancien député (Paris).

— M. E. Gérin (Saint-Etienne).

— M. L. Harmel (Reims).

— M. le comte de la Tour du Pin-Chambly (Paris).

1° De la direction à suivre dans les études économiques.

2° Organisation chrétienne de l'usine.

3° Examen des conditions morales de l'industrie, soit à la ville, soit à la campagne, et des moyens à prendre pour les améliorer.

4° Études sur les corporations ouvrières chrétiennement constituées; leur application aux conditions actuelles du travail.

5° Associations de patrons chrétiens.

6° Œuvre des cercles ouvriers.

7° Examen de la nouvelle législation sur le travail des enfants et des filles dans les manufactures et de ses premières applications.

8° De la question des tours.

9° A-t-il été établi des comités de patronages des enfants trouvés? Sur quelles bases? Leur importance pratique.

10° Du patronage des détenus et des prisonniers libérés.

11° La dépopulation des campagnes.

12° De la liberté testamentaire.

13° Les cafés et les cabarets.

14° Progrès de la criminalité depuis cinquante ans (le premier compte rendu de la justice criminelle est de 1825).

SEPTIÈME COMMISSION. — Art chrétien.

Président : M.

Vice-présidents : M. le vicomte Amédée de Ginestons (Montpellier).

— M. le comte de Grimouard de Saint-Laurent (Fontenay-le-Comte).

— M. le vicomte de Morogues (Orléans).

1° Rechercher les moyens de fonder des écoles catholiques pour l'enseignement des arts à tous les degrés;

2° Création de chaires d'archéologie dans les Universités catholiques.

3° De l'imagerie populaire.

4° Représentation des sujets religieux, en particulier du Sacré-Cœur de Jésus et du Chemin de la Croix.

5° Décoration des églises, verrières, etc.

HUITIÈME COMMISSION. — Législation et contentieux.

Président : M. Paul Besson, ancien député.

Vice-présidents : M. Bressolle (Toulouse).

— M. Hain (Caen).

— M. Lauras (Paris).

1° Nécessité d'étudier la législation et la jurisprudence qui concernent les œuvres catholiques, et notamment celles qui intéressent les pauvres.

2° Application de la législation sur le repos du dimanche, en ce qui concerne la livraison des marchandises transportées en petite vitesse.

3° Législation du duel. — Dans le cas d'un duel entre militaires, du droit du père de famille à poursuivre civilement celui qui a blessé son fils mineur, et le chef qui a autorisé ou ordonné le duel.

NEUVIÈME COMMISSION. — Terre-Sainte et Chrétiens d'Orient.

Président : M. G. de Belcastel, sénateur.

Vice-présidents : M. Louis de Baudicour.

— M. le baron A. d'Avril.

1° Organisation du pèlerinage populaire à Jérusalem.

2° Oeuvres des Ecoles d'Orient.

3° Missions catholiques en Bulgarie.

4° Situation des Arméniens.

5° Nouveau progrès de l'Islamisme en Afrique, tant sur les Chrétiens que sur les Idolâtres.

6° Oeuvres de Mgr Lavigerie, en Algérie.

7° Les Maronites.

L'ÉGLISE DES PAUVRES (1).

Vous aurez toujours des pauvres parmi vous. — Allez lui dire que vous avez vu l'Évangile prêché aux pauvres. Nous craignons que, d'après ces préceptes, le protestantisme ne soit en bien mauvaise voie. Quelquefois un protestant sincère fait un tableau qui, par ses contrastes, ne doit pas être agréable à nos excellents frères de l'*Ecole établie* et de l'*Eglise établie* (2). Un ministre anglican, le recteur de Merthyr, a traité récemment ce sujet; voici quelques-unes de ses réflexions sur son Eglise :

Envisagez-la question, je vous prie, en face et de bonne foi, comme doivent le faire des hommes sérieux. Notre Eglise est incontestablement la plus riche du monde. Nos revenus sont énormes : de là, notre prestige. Nous nous appelons avec emphase l'Eglise des pauvres; nous sommes fiers de ce titre; mais quel droit y avons-nous? Le pauvre, le misérable, n'est jamais vu dans nos temples. Les haillons et les guenilles n'y ont pas de place. Le velours

(1) Traduit spécialement pour les *Annales catholiques*, du *Catholic Review* de New-York.

(2) *Established Church, Established School* reviendrait, chez nous, aux termes *Eglise légale, Ecole légale* ou d'Etat. (N. des *Ann. cath.*)

et les fourrures, la soie et le satin, voilà ce qui a droit de cité dans nos assemblées. La pauvreté, si elle n'est bien habillée, n'ose pas se montrer dans l'Eglise d'Angleterre. Que quelqu'un d'entre vous invite le pauvre homme à aller à l'église; qu'il lui en fasse comprendre le devoir, quelle sera sa réponse? — Maître, je n'ai point d'habits. — Il croit que c'est non pour lui que l'Eglise existe, mais pour l'homme riche et considéré, pour celui dont les vêtements sont beaux et la vie douce. Il n'a pas sur l'Eglise d'autre notion que celle-là.

Le recteur de Merthyr attaque ensuite finement et à bon droit les évêques :

Les gens du peuple, leur dit-il, ne manquent pas de foi, comme Vos Seigneuries le supposent communément. Donnez-leur des prédicateurs qui leur enseignent des choses qu'ils comprennent et non point des dogmes sur lesquels vous-mêmes n'êtes pas d'accord. Allez dans toutes les églises de tous les diocèses et voyez dans quelle proportion elles montrent des bancs vides. Entrez dans celles de votre grande ville de Londres, où les pauvres vivent aussi enfermés que les fourmis dans leur fourmilière et voyez combien vous y trouverez de pauvres. Toutes ces églises ne sont-elles pas encombrées de dandys et de jeunes gens à la mode, des beautés de salles de bal, des coquettes qui fréquentent les théâtres, et de toutes personnes ayant de la fortune? Voyez cette file de voitures, de carrosses, d'équipages dans ces rues où tous les jours, excepté le dimanche, il ne passe que des charrettes de fruitiers ou des haquets de brasseurs. Cela ne vous apprendra-t-il pas dans quel but les églises sont le plus souvent construites à présent dans les grandes villes. Ce ne sont que des lieux de réunion ouverts le dimanche. Visitez en même temps les églises des villes et des campagnes. Ne voyez-vous pas vingt femmes pour un homme? Et dans la campagne même, vous demandez en vain où sont les jeunes gens. Vous ne voyez guère que des vieillards et des enfants.

Le contraste que le révérend Recteur trouve à Dublin, est très-édifiant, mais il ne doit pas plaire au lecteur protestant.

Allez maintenant, dit-il, dans les pays catholiques et plus spécialement dans la catholique Irlande; que voyez-vous dans les églises? Les pauvres, le peuple, les mendiants, les gens grossiers sont aussi nombreux que les autres aux offices. Cette Eglise est le soutien du peuple et elle est à son tour soutenue par lui. Je n'ou-

blierai jamais, jusqu'à la fin de mes jours, le spectacle que je vis une fois à Dublin, dans la plus grande des églises, dans l'église même du cardinal Cullen, dans la cathédrale catholique romaine. C'était un jour de grande fête. L'église était remplie de riches et de pauvres, les pauvres beaucoup plus nombreux que les riches. Ils s'étendaient jusqu'au portail, en dehors du portail, et extérieurement même sur le pavé de la rue où beaucoup d'entre eux étaient prosternés, soupirant et gémissant à la pensée de leurs péchés. Le coup d'œil ne pouvait être nulle part aussi étrange, aussi caractéristique qu'en Irlande. Des hommes avec des vestes et des culottes mille fois rapiécées; des hommes avec des chapeaux sans bords, d'autres avec des bords sans fond — tant ils étaient troués, — des hommes en sabots sans bas et des hommes en bas sans sabots, beaucoup n'ayant ni les uns ni les autres. Je ne crois pas que, parmi eux tous, on eût pu trouver une paire de bas. Je n'ai jamais vu rien de semblable dans ma vie. C'était un grand spectacle pour un chrétien, car c'était la religion accomplissant, selon sa mission, son œuvre dans toute son austérité. Personne ne pouvait dire que là l'Évangile n'était pas prêché aux pauvres.

A part quelques légères exagérations sur la misère des vêtements des pauvres, c'est là, sans doute, une belle description de la scène qu'offre la cathédrale de Dublin les jours de fête et même tous les dimanches de l'année. C'est d'ailleurs le type des églises catholiques dans le monde entier.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME,

LE GOUVERNEMENT DE DIEU

Sixième conférence.

L'action de la grâce.

Il était impossible dans la question traitée précédemment de séparer la grâce de la prédestination; car l'acte providentiel qui a pour objet l'œuvre de notre salut, embrasse nécessairement, avec la fin à laquelle nous sommes prédestinés, le moyen d'atteindre cette fin. Nous allons à la gloire par la grâce.

Le Révérend Père, dans la conférence où il traitait de la vie divine dans l'homme, a considéré la grâce comme un don per-

manent qui modifie l'essence même de l'âme, la rend réellement participante de la nature et de la vie divines, fait de l'homme un vrai fils de Dieu et lui confère ainsi une suprême beauté, une suprême grandeur. Mais ce don permanent par lequel était achevée la perfection de l'univers dans la personne de notre premier père, cette vie divine à laquelle nous pouvons participer nous-mêmes, ce n'est pas toute la grâce. Dieu ordonne au don qui reste un don qui passe, à l'état une action transitoire qui joue dans l'économie de la Providence un rôle d'une souveraine importance pour nos destinés éternelles, comme on a pu s'en convaincre dans la dernière conférence.

Il semble, dit le Révérend Père, que notre étude du gouvernement divin serait incomplète si nous nous contentions des indications succinctes que je vous ai données. L'action de la grâce, pour parler le langage de l'école et du catéchisme, la grâce actuelle mérite un examen particulier que je vais faire aujourd'hui.

Je ne veux dire ni quelle est son entité surnaturelle, ni de quelle manière elle est efficace ou suffisante, ni comment elle se divise et se subdivise en grâce antécédente, concomitante et subséquente, en grâce qui prévient, excite, appelle, inspire, opère, coopère, dirige, gouverne, protège, aide, confirme et consomme; ce sont choses secrètes, difficiles, compliquées, devant lesquelles saint Augustin, le docteur de la grâce, avouait son impuissance, et qu'il est inutile de ramener ou d'introduire. Considérons simplement, à la lumière du dogme catholique, ce que la grâce fait en nous. Je résume ses opérations en deux propositions dans lesquelles j'accuse fortement et à dessein l'action de la nature; car nous ne devons pas moins nous éloigner des hérétiques qui, confondant la grâce avec la volonté même de Dieu, font de la nature humaine un instrument purement passif de sa toute-puissance, que de ceux qui donnent à la nature dans l'œuvre de notre salut une initiative et des droits usurpés. Je dis donc: 1° La nature prévenue, guérie, secourue par la grâce se prépare à être sanctifiée par la grâce. 2° La nature sanctifiée se perfectionne sous l'influence de la grâce jusqu'à ce qu'elle soit définitivement confirmée dans le bien par la dernière grâce. Plus brièvement: Action de la grâce avant la justification; action de la grâce après la justification.

I

Que la grâce nous prévienne, c'est une vérité de foi définie

par l'Eglise contre une hérésie fameuse qui troubla les premiers siècles chrétiens..... La miséricorde et non pas le mérite est l'unique principe de la première grâce qui attire une âme vers Dieu. Les raisons qu'en donne saint Thomas sont : 1° Qu'il répugne de rapprocher le mérite de la gratuité ; 2° Qu'il n'y a aucune proportion entre le don qui nous est fait et la nature qui le reçoit ; 3° Que le péché qui précède toujours la première grâce dans la nature aggrave notre impuissance et la rend plus manifeste.

L'action de la grâce est donc souverainement libre dans son principe. L'homme ne peut ni s'y préparer, ni la mériter. Toutefois, Messieurs, par une condescendance qui tient le milieu entre la stricte justice et la pure bonté, Dieu veut bien écouter la prière des âmes saintes réclamant de sa miséricorde la conversion d'un pécheur, et tenir compte de leurs mérites vis-à-vis de ceux qui ont reçu dans leurs veines un sang depuis longtemps imprégné de sa grâce. Ce n'est pas à un droit qu'il cède ; car la prière n'a de promesses infailibles que pour celui qui la fait, et le mérite personnel n'est pas réversible sur autrui. Mais en cela Dieu obéit à une haute convenance appelée par saint Thomas la proportion de l'amour. Il convient, en effet, que l'ami tout-puissant ne se laisse pas vaincre en générosité par l'âme dont toutes les forces sont employées à lui plaire ; et puisque l'homme juste ne refuse rien à la volonté de Dieu qu'il aime, Dieu lui accorde en retour ce qu'il demande pour les autres, et prolonge jusque sur la race de ses élus la bénédiction qu'ils ont fait fructifier dans leur personne.

Si donc vous ne pouvez pas en appeler à la justice divine lorsqu'il s'agit d'obtenir pour les autres une première grâce, vous pouvez du moins, si vous avez le bonheur d'être les amis de Dieu, la demander avec foi à sa miséricordieuse condescendance. Votre prière, n'eût-elle pas l'effet prochain et direct que vous attendez, ne laissera pas de provoquer la libéralité divine, et peut-être que la grâce reculant devant les obstacles qu'elle rencontre là où vous la priez d'agir ira se déverser sur l'âme plus ouverte de quelque infidèle perdu aux extrémités du monde. Vous pouvez encore, jeunes gens, en vous sanctifiant de bonne heure et en multipliant vos mérites, purifier les sources de la vie dont les flots s'épancheront un jour de vos flancs généreux, vous pouvez vous préparer une race bénie, où Dieu verra d'un œil plus tendre et plus compatissant le sang de ses amis, où seront étouffés les appétits de la matière, et par là diminués les

empêchements que toute nature humaine apporte en naissant à la première grâce de Dieu.

Hélas! comme si ce n'était pas assez du triste héritage que se passent les hommes depuis plus de soixante siècles, chaque génération l'augmente de ses penchants dépravés. Non-seulement chez les peuples assis à l'ombre de la mort, mais chez ceux qui vivent en pleine lumière du christianisme, la sève humaine se charge, à chaque poussée, de nouveaux germes de corruption. Par une disposition providentielle, dont nous aurons à vous entretenir un jour, la grâce de vie prévient vos enfants, Messieurs, mais de votre côté ne prévenez-vous pas la grâce actuelle qui doit, à l'heure où la conscience s'éveille, solliciter dans ces chers petits êtres un premier choix du libre arbitre pour le tourner vers Dieu? La loi d'hérédité transmettant au fruit de votre vie trop souvent souillée, vos lâches complaisances pour des penchants et des caprices enfantins qui se tournent en passions, vos paroles imprudentes et peut-être criminelles, les exemples de votre vie trop facile et trop libre, le tumulte de votre foyer où la voix du monde étouffe la voix de Dieu, est-ce que tout cela n'encombre pas les avenues de ces âmes toutes neuves qui avaient besoin de sentir l'action de la grâce? Enfin n'êtes-vous pas la première cause des empêchements devant lesquels recule la Providence qui arrivait à vos enfants les mains pleines de bienfaits? Je n'insiste pas sur cette mystérieuse responsabilité. Vous y réfléchirez.

Revenant à son principe : il est de foi que l'homme ne peut pas se préparer à la première grâce, le Révérend Père explique qu'il faut l'entendre d'une préparation positive qui suppose le droit que crée le mérite et non pas d'une préparation toute négative consistant dans l'éloignement des obstacles qui repoussent l'action de Dieu.

Il est très-vrai que la toute-puissance de Dieu ne connaît pas d'obstacles. Elle comble et renverse sans efforts les douves de fange et les remparts d'orgueil dont une âme habituée à pécher s'entoure comme pour se préserver de ses atteintes. Augustin s'humilie sous ses coups, Paul anéanti remplace sur ses lèvres frémissantes les menaces et les malédictions par cette question timide et soumise : Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Elle peut en un instant transformer un vase d'iniquité en un vase d'élection. Nous lisons dans l'histoire, j'ai lu plus d'une fois dans le livre de la conscience humaine ces miracles de la toute-puissance divine. Mais c'est de l'extraordinaire, si je ne

me trompe, et nous recherchons l'ordinaire dans les opérations de la grâce. Or, l'ordinaire ce n'est pas que le fleuve grossi par la tempête brise tout ce qu'il rencontre sur son passage, pour se répandre sur les terres arides, mais bien qu'il écoule tranquillement ses eaux par les pentes où il trouve moins de résistance ; l'ordinaire ce n'est pas que l'on entre quelque part en forçant les portes barricadées et murées, mais bien en poussant tout doucement celles qui s'entrouvent. Le bon sens nous dit donc que, à l'ordinaire, l'action de la grâce s'adresse aux âmes honnêtes préférablement à celles qui croupissent dans le limon impur de tous les vices, aux âmes ignorantes et faibles préférablement à celles qui blasphèment la lumière et pèchent avec malice, aux âmes simples et dociles préférablement à celles que l'orgueil endureit. En plusieurs endroits de l'Évangile Jésus-Christ nous indique, par sa parole et sa conduite, ce naturel penchant de la miséricorde vers les petits que des doctrines perverses et des exemples scandaleux peuvent entraîner au mal, mais que l'humanité et la candeur natives de leur âme préservent de cette obstination particulière aux superbes qui cherchent, par des sophismes, à se mettre en règle avec l'iniquité.

C'est dans ce sens qu'il faut interpréter ce vieil axiome de la scolastique, dans lequel les réformateurs du dix-septième siècle prétendaient flairer une odeur d'hérésie : *A celui qui fait tout ce qui est en son pouvoir Dieu ne refuse pas sa grâce.* Cet axiome bien entendu éclaire la douloureuse situation des peuples infidèles, dont le sort éternel préoccupe tous ceux qui cherchent à justifier la Providence dans le gouvernement du genre humain... Ils ajoutent chaque jour par de nouvelles prévarications de nouveaux obstacles à l'effusion des dons de Dieu ; cependant ils ne sont pas aussi abandonnés que nous l'imaginons. Le soleil de grâce, toujours levé sur leur horizon, est prêt à faire pénétrer ses rayons là où les ombres de mort seront moins épaisses .. Selon la pensée de saint Thomas, la motion de Dieu ne fait pas défaut à celui en qui il a trouvé un germe de bonne volonté ; il le prévient par des secours gratuits qui sans commencer encore la vie surnaturelle, dont la foi est le principe, la prépare de loin, secours gratuits appelés par les théologiens grâces médicinales.

Le révérend Père explique ce qu'il faut entendre par ces grâces médicinales... Appliquées à la raison qu'elles illuminent

et à la volonté qu'elles affermissent elles font connaître et pratiquer le bien naturel dans sa totalité et sa perfection... Bref, c'est la grâce qui fait l'homme de bien.

Cette vérité de foi vous paraît étrange, Messieurs, parce que vous êtes habitués à faire une part trop large à la nature déchue de la connaissance du vrai et de la pratique du bien. Mais d'où vient cela? — De ce que, ne considérant que les facultés humaines dont vous analysez psychologiquement les opérations, vous oubliez totalement le milieu où vous vivez. Il y a dix-huit siècles que ce milieu est imprégné de la grâce de Dieu. Les enseignements de la foi, les sages prescriptions de la discipline chrétienne, la vertu des sacrements, les exemples héroïques des saints ont formé à la longue une atmosphère bénie au sein de laquelle vous êtes plongés. Vous en respirez les divines effluves, vous vous en assimilez la force surnaturelle; sans vouloir être chrétiens, vous pensez et agissez chrétiennement, et, ingrats que vous êtes, vous faites, dans votre estime, bénéficier la nature d'une honnêteté dont la grâce est en réalité le principe. En effet que seriez-vous sans la prédication de l'Evangile, sans les lumières et les bienfaits qui l'accompagnent? Ou des sauvages, ou des barbares, ou des païens civilisés. Le plus homme de bien d'entre vous mangerait peut-être, à l'heure présente, son semblable, ou vivrait de pillage et de rapines, ou célébrerait quelque mystère immonde, ou couvrirait, comme les sages de l'antiquité, du manteau de la philosophie quelqu'un de ces vices que l'opinion publique absolvait jadis et qu'elle châtie aujourd'hui d'une irrémédiable flétrissure.

Que dis-je, Messieurs? Il n'est pas besoin de supprimer la prédication de l'Evangile. Même dans les milieux où se fait sentir l'influence des grâces extérieures que nous devons à la pratique publique du christianisme, vous pouvez allumer la lanterne de Diogène et chercher le véritable et complet homme de bien : l'homme intelligent sans orgueil, riche sans ostentation ou pauvre sans envie, prudent sans dissimulation, fidèle à sa parole, en toute rencontre plus attaché à la justice qu'à son intérêt, ferme sans dureté, fort dans l'adversité, patient dans la souffrance, toujours prêt à rendre service, toujours ouvrant à la misère une main libérale, constant dans l'amitié, pardonnant généreusement les injures, bannissant toute haine de l'ennemi, réprimant ses passions, réglant ses appétits, veillant sur ses sens, sachant se soumettre sans bassesse, commander sans hauteur et sans dédain, et surtout inclinant devant Dieu, avec une raison convaincue de sa grandeur infinie, un

cœur rempli d'un amour qui surpasse tout autre amour. Où est-il cet homme de bien ? Est-ce vous, Messieurs, vous qui prétendez ne devoir votre honnêteté qu'à la nature ? — Mais, pardon, ma question est indiscreète. Je crois que vous êtes tous l'honnête homme que je viens de décrire ; toutefois, vous ne me ferez jamais dire que la grâce, qui guérit la nature, n'est pour rien dans votre honnêteté.

Et quand cela serait ! l'honnêteté n'est pas tout l'homme. Dieu, ainsi que je vous l'ai enseigné, veut de nous une plus grande perfection. Il nous assigne comme fin dernière la vision éternelle de son essence, et le seul moyen qui soit proportionné à cette fin c'est la communication intime de la vie divine comme don permanent. Cette communication étant, dans chacun de nous, toujours précédée du péché s'appelle justification. Or, dit l'Apôtre, c'est l'action de la grâce qui précède la justification par la vocation : *Quos vocavit hos et justificavit*. Il ne faut pas croire, Messieurs, qu'on devine l'ordre surnaturel et qu'on y entre de plein pied par le seul fait d'une préférence toute humaine. Personne ne quitte la sphère limitée de la nature et n'aspire à la vie divine que sur l'appel de Dieu, lequel se compose habituellement de deux grâces : la grâce extérieure d'enseignement, la grâce intérieure d'illumination et d'attrait suivie de l'acquiescement de l'âme humaine à la vérité et à ses conséquences pratiques. L'infidèle a besoin de cette double grâce comme ceux à qui s'adressait la première prédication des apôtres ; mais nous ?

Hélas ! sous les rayons partout répandus de la vérité j'en vois une multitude d'infortunés qui marchent dans l'ombre. Ceux-ci longtemps abreuvés de la lumière se sont déshonorés par une apostasie publique, et semblent n'avoir plus de vigueur et d'audace que pour se venger en blasphémant de celui qui les avait appelés ; plus misérables que les infidèles de naissance qui, selon les mélancoliques et compatissantes expressions de l'Écriture, sont assis dans les ténèbres, ils fuient dès que la lumière approche. Que dis-je ? ils s'efforcent contre elle et cherchent à l'éteindre, tant ils sont désireux que personne n'en puisse plus jouir parce qu'elle leur déplaît. Engagés par serment à l'impénitence ils s'en vont d'un pas résolu vers leur damnation. Par quel coup de tonnerre Dieu les appellera-t-il encore ? Mystère ! Mais si la voix de la grâce ne retentit plus pour eux, qu'auront-ils à reprocher à la Providence dont ils ont trahi les miséricordieux desseins ?

Près de ces renégats combien d'autres ne sont incroyables que parce qu'ils ont à peine ou mal entendu l'appel de Dieu ! Prévenus avant l'âge de la réflexion par des préoccupations mondaines et des

influences étrangères, ils ont bien vite oublié la vérité qu'ils n'ont écouté que d'une oreille distraite, s'ils l'ont écoutée. De tout ce qu'ils ont vu, entendu, étudié de près ils n'ont recueilli que des idées fausses et des préjugés qui les tiennent éloignés de la foi. Mais par pitié pour leur ignorance Dieu ne refuse pas de les appeler encore. Sa parole vient à leur rencontre sur les lèvres d'une femme aimée, d'un ami dévoué, d'un apôtre éloquent, sur les pages d'un livre où s'est épanchée la foi d'une grande et belle âme. Ils écoutent, ils lisent, ils se sentent ébranlés. Cependant ni l'amour le plus tendre, ni le dévouement, ni l'éloquence, ni l'étude, ni la science ne les convaincront, que Dieu n'ajoute à ces préparations extérieures une préparation intime qui donne à ces âmes l'intelligence de la vérité et les y fait adhérer par la foi. Lydie écoutait la prédication de saint Paul, mais le sublime apôtre n'eût pas mieux réussi qu'auprès de l'Aréopage si le cœur de son hôtesse n'eût été ouvert à ses enseignements par une mystérieuse opération de la grâce de Dieu. *Dominus aperuit cor ejus intendere his quæ dicebantur a Paulo.* Il faut tenir compte de cette opération, Messieurs, non moins que de vos efforts personnels. Vous êtes coupables quand votre âme obstinée, malgré tous les motifs qui la pressent de s'instruire des choses de Dieu refuse, de concourir à la grâce extérieure de vocation de quelque manière qu'elle vous prévienne, mais quand, après que vous avez répondu par l'attention et par des recherches sérieuses à cette première grâce, je vous entends vous plaindre encore de n'avoir pas la foi, j'ai le droit de vous demander s'il n'y a pas au fond de votre âme un reste d'orgueil ou de lâche épouvante, qui vous fait reculer devant les conséquences pratiques de votre adhésion et vous empêche de dire, d'une voix franche et d'un cœur sincère : Seigneur, faites que je voie : *Domine, fac ut videam.* On n'approche de Dieu, on ne se prépare à la participation de sa vie que par la foi ; c'est le nécessaire principe de notre salut, et la foi est dans nos âmes le fruit de la grâce active. Mais j'en vois parmi vous des quantités qui ont la foi et dont l'âme, malgré cela, est depuis longtemps veuve du grand don de Dieu. Ils ne l'ignorent pas, et dans les heures sérieuses où repliés sur eux-mêmes ils sondent le vide que le péché a creusé en eux, ils s'attristent, ils voudraient en finir avec cette vie inachevée dont les bonnes œuvres se flétrissent à mesure qu'elles s'épanouissent, dont les mérites sont frappés d'impuissance. Ils voudraient, mais ils ne veulent pas encore. Le péché leur fait honte, ils n'ont pas le courage de rompre ses liens, la vertu leur fait envie, ils ne se sentent pas la force de lui accorder les sacrifices qu'elle exige. Inquiets, troublés, tourmentés par la

foi qui leur crie sans cesse : Convertissez-vous ! *Convertimini!* ils ne sortiront de cette crise mystérieuse que lorsqu'ils diront résolûment : Seigneur, convertis-nous toi-même, tu es notre salut : *Converte nos, Deus, salutaris noster.* Car c'est la grâce seule qui fait le repentir que Dieu agrée. Pécheurs, défiez-vous de votre faiblesse, craignez en les retours, c'est bien; mais n'oubliez pas, je vous en conjure, qu'il est une force infinie toujours prête à vous assister. Faites ce que vous pourrez, demandez ce que vous ne pouvez pas faire, Dieu fera toujours plus qu'il ne vous doit.

Voilà, Messieurs, l'action de la grâce avant la justification. Je l'ai décrite, non pas à ma fantaisie (Dieu nous préserve de la fantaisie dans des questions aussi délicates), mais d'après les enseignements précis de la foi. C'est la foi qui nous dit que la grâce prévient la nature, guérit la nature, aide et surnaturalise les opérations préparatoires de la nature. La nature n'est donc pas une force indépendante qui emprunte, dans un moment critique, le secours d'une autre force pour agir avec elle, comme le conducteur d'un char emprunte un renfort; c'est une force subalterne, entièrement saisie par une force supérieure et agissant indivisiblement avec elle. Toutefois dans cette indivisible action la nature n'est ni absorbée, ni effacée. Elle conserve ses propriétés, elle jouit de son libre mouvement, c'est elle-même, dit saint Thomas, qui se prépare sous l'action de la grâce à être sanctifiée par la grâce.

Comment se fait cette sanctification? Quelle est l'action de la grâce après cette sanctification? Telles sont les deux questions qui nous restent à traiter.

II

S'il nous est impossible de connaître et d'énumérer les opérations de la grâce dans la préparation de l'âme humaine à la justification, il nous est impossible d'en décrire d'une manière exacte le procès. En cela Dieu est absolument libre de son action, il va plus ou moins vite, selon que sa miséricorde est plus ou moins pressée d'arriver à ses fins. Mais quand tout est prêt comme il veut, l'œuvre de notre justification s'accomplit en un instant..... La justification nous enrichit de la vie de Dieu, la nature a droit à l'éternelle vision et possession de l'essence divine. En attendant qu'elle arrive au terme, elle peut mériter divinement par chacune de ses œuvres.

Cependant, comme le remarque saint Thomas, il ne faut pas

croire que la communication qui nous est faite sous la forme d'un don permanent exclue toute action ultérieure et purement transitoire de la grâce..... Sous l'influence de cette action la justification se développe, le juste obéit à la loi qui lui dit : « Que celui qui est juste se justifie encore, que celui qui est saint se sanctifie encore. »

Nous donnons en entier le beau développement de cette pensée, par lequel se termine la conférence :

Cette progression de la justice et de la sainteté est calculée avec un art infini ; le mouvement de la nature accélééré par la grâce se déroule en trois phases merveilleuses de perfectionnement. Dans la première le juste se purifie. Guéri du péché selon l'esprit, il en conserve les restes dans sa chair, dont les appétits n'ont pas encore subi l'influence de la vie divine, et dont les révoltes tendent à réveiller ces habitudes endormies par le joyeux repos de sa convalescence spirituelle. Des ombres vagues planent encore autour de son âme sanctifiée, l'empêchent de se voir dans un jour clair où ne se dissimule aucune imperfection, et de connaître pleinement ce qu'il lui faut. Excité par la grâce, le juste veille, dirigé par la lumière et la force d'en haut, il travaille à détruire en lui les restes du péché. Il s'humilie parce qu'il sait que Dieu s'abaisse volontiers vers les humbles, et il a si grand besoin de lui ; il s'humilie pour éviter ces fatales méprises de l'orgueil qui égarent le jugement et préparent toutes les chutes ; il s'humilie pour effacer jusqu'aux dernières traces de cette ombrageuse susceptibilité d'où naissent l'aversion ou les colères ; il s'humilie pour se disposer à l'obéissance, même des grandes victoires. Il demande à son cœur raison de son égoïsme et de ses affections dérégées, il le presse de sortir de lui-même et de rompre des liens funestes qui l'empêchent de se donner librement à Dieu et à tous. Il efface de ses souvenirs les images trop vives qui réveilleraient de coupables désirs, il arrête en son cœur et sur ses lèvres tout sentiment, toute parole capables de blesser la vérité, la justice et l'amour ; il fuit le monde qui le sollicite ; il s'applique à mépriser les hommes qui le tentent ; il se dégage des biens fugitifs qui lui feraient oublier l'unique et éternel bien, il impose silence aux sens avides qui lui demandent des jouissances ; il les sèvre, les châtie, appauvrit leur énergie pour faire taire leurs exigences et les soumettre au domaine de l'âme naguère déshonorée par une honteuse servitude. Dans ce labeur ingrat et opiniâtre la nature plus d'une fois se sent défaillir ; mais ses défaillances ne vont pas jusqu'à la mort.

Les fautes et les imperfections diminuent de nombre et de gravité à mesure que leur racine, toujours attaquée par de généreux efforts, perd de sa vigueur, et le juste triomphant passe de la phase de purification à la phase d'illumination.

La grâce succède à la grâce, et ses radienses clartés révèlent pleinement au fils de Dieu le vrai et le bien qu'obscurcissaient tout à l'heure les dernières ombres du péché. Il croit, mais sa foi n'est plus cette adhésion timide et laborieuse qui redoutait les mystères et luttait contre les protestations orgueilleuses de la raison. L'Esprit-Saint lui a donné l'intelligence et la science des choses divines. Il s'appuie si vigoureusement sur la parole d'en haut qu'aucune contradiction ne peut l'ébranler; il discerne, comme par instinct, les nuances les plus subtiles de l'erreur; il voit clairement qu'aucune des vérités de la nature ne peut contredire aux dogmes sacrés qu'il adore. Il fait de sa foi la règle suprême de toute connaissance et de toute science. Il a toujours présente à la pensée la source même des vérités éternelles, il vit sous l'œil de Dieu et jouit de la béatitude promise aux cœurs purs : *Beati mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt*. Et parce que plus il voit Dieu, plus les créatures lui apparaissent sous leur vrai jour, il ne les regarde qu'avec une pieuse tristesse dont la science divine le console. *Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur*. Le juste espère, mais son espérance épurée par le don de crainte filiale passe d'un appétit encore trop égoïste de la félicité au chaste désir du bien pour le bien lui-même. Il a moins peur de perdre son bonheur que d'offenser celui qui doit en être l'éternel objet. Honneurs, biens, plaisirs, tout lui paraît vil. Le royaume de Dieu est déjà dans son cœur sevré de toute convoitise terrestre. *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum*.

Le juste aime, non plus de cet amour initial dont l'acte principal consiste à éviter le mal, mais de cet amour qui croît en s'appliquant à son éternel et parfait objet; amour sublime qui perfectionne le don de sagesse, qui reçoit de ce don le pouvoir de goûter les choses divines et de dire avec un sincère enthousiasme : Qui me séparera de celui que j'aime? La tribulation! l'angoisse! la faim! le péril! la persécution! le glaive! Non, non, j'en suis certain, ni la crainte de la mort, ni l'amour de la vie, ni anges, ni principautés, ni vertus, ni choses présentes, ni choses futures, ni force, ni hauteurs, ni profondeurs, ni quelque créature que ce soit ne pourra me séparer de l'amour de mon Dieu. Aimé par-dessus toutes choses, Dieu communiqué à son juste, autant qu'un être fini peut la recevoir, l'immensité de sa bonté, et lui fait répandre sur tous le bien qui lui

vient d'en haut. Parents et étrangers, amis et ennemis, justes et pécheurs, tous reçoivent avec ordre les tendres témoignages d'une charité dont l'infini est le principe et le terme suprême. La misère a surtout le pouvoir de séduire son cœur, il en ressent dans sa nature attendrie et compatissante les mystérieux contre-coups, et pressé de la guérir il ne peut plus retenir, en sa présence, aucun de ses biens. Ses aumônes, ses services, ses prières, ses sages conseils, ses douces corrections, son temps, sa santé, sa vie, appartiennent aux malheureux. Comment la miséricorde divine pourrait-elle ne pas redoubler à son égard de prévenances et de bienfaits? N'est-il pas dit : Bienheureux les miséricordieux parce qu'ils obtiendront miséricorde : *Beati misericordes-quoniam ipsi misericordiam consequentur*. Mais la miséricorde n'est pas le dernier don qui lui soit fait et qu'il fasse. S'il se retourne vers le ciel, ou vers lui-même, ou vers ses semblables, le juste reçoit et donne le grand bien de la paix, joyeux héritage des fils aimés de Dieu. *Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur*.

Voyez-le s'avancer à travers les périls de la vie morale. Là où la vigilance, la prévoyance, la circonspection, la souplesse, l'habileté humaines échouent misérablement, il passe avec honneur ; car l'Esprit-Saint l'assiste de ses divins conseils et prévient jusqu'aux écarts de sa bonté compatissante.

Il s'appelle juste ; ce nom lui est bien dû, puisque sa vie est le parfait accomplissement de toute justice. Respecter tous les droits, reconnaître tous les bienfaits, ce n'est que le commencement de la vertu, il veut faire davantage. Pour l'amour de la paix il sait sacrifier libéralement ce qui lui revient, et non content de servir les causes privées et publiques selon la triste rigueur du devoir, il se dévoue jusqu'à l'immolation : Dieu lui parle ; c'est trop peu pour lui d'obéir à ses commandements, sa justice éclairée par le don de pitié le pousse à embrasser la voix parfaite des conseils, et à suivre, comme autant d'ordres, les secrètes inspirations de la grâce. Affamé et altéré de justice il aspire à en être rassasié. *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur*.

Qu'il se présente, à la gloire de Dieu, une entreprise ardue devant laquelle tous les courages s'affaissent ; il est prêt et se met à l'œuvre, confiant dans le bras du Tout-Puissant. Viennent la tribulation, l'angoisse, la douleur ; il saura les supporter avec une héroïque patience et baiser avec amour la main qui le frappe. Que dis-je ? il pousse des cris qui épouvantent la nature : *Ou souffrir, ou mourir ! Toujours souffrir, jamais mourir !* Il n'a besoin d'aucune consolation humaine ; la seule consolation du ciel le remplit de

joie au plus fort de ses larmes et de ses maux. Athlète magnanime de la vérité et du droit, il en prend héroïquement la défense contre toute violation. La force de l'Esprit-Saint dont il est investi lui sert d'armure contre les assauts de la persécution. Qu'on le calomnie, qu'on le maudisse, qu'on l'emprisonne, qu'on l'exile, qu'on répande dans les plus cruels supplices son sang généreux, rien n'ébranle sa constance ; il est heureux de souffrir pour la justice : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.*

Il a tempéré l'ardeur de ses passions et étouffé les basses convoitises de la nature ; mais, voulant offrir à Dieu une plus agréable hostie dans une chair vierge des plaisirs permis, il en supprime les plus vagues désirs, les plus lointaines pensées. Pour éviter les chocs et les froissements de la vie commune, il use avec patience les aspérités de son caractère ; il s'efface, il se renonce, il s'estime le plus petit de tous. Sa mansuétude, fruit d'une humilité aussi sincère que profonde, subjugué les cœurs. *Beati mites, quoniam possidebunt terram.*

Quels progrès ! Messieurs ; et ce n'est pas le comble. Illuminé par la grâce, le juste a dit à chaque vertu : Plus haut ! plus haut ! *Excelsior !* Il montait vers celui qui est la perfection même. Maintenant qu'il est arrivé, maintenant que les orages de la nature, refoulés au lointain, ne jettent plus que de pâles éclairs et ne font plus entendre que de sourds grondements, comme ceux des beaux soirs d'été, maintenant que l'héroïsme ne lui demande plus d'efforts, il s'écrie : *Mihi adherere Deo bonum est.* Il est bon que je m'attache à Dieu et que je jouisse de lui. C'est la phase d'union. Le juste est tout à Dieu, il s'abandonne, il se laisse envahir. Il pense en Dieu, il aime en Dieu, il respire en Dieu, il vit en Dieu, il est tout pénétré de Dieu. Sa charité parfaite sanctifie ses moindres actions ; jusqu'aux soupirs de sa poitrine, jusqu'aux ondulations de son cœur. Il n'a plus qu'un désir : Voir dissoudre l'enveloppe mortelle qui l'empêche de se fondre en son unique bien : *Cupio dissolvi et esse cum Christo.*

Messieurs, vous allez peut-être me reprocher de vous avoir conduits en pleine mystique. Je ne m'en repens pas, pouvais-je faire autrement ? Pouvais-je vous parler de l'action de la grâce et taire ses plus merveilleux effets ? La grâce fait le saint, c'est-à-dire le héros de toutes les vertus. Ce héros n'est pas un être imaginaire ; les siècles l'ont vu maintes fois apparaître. Nos martyrologes, où sont inscrits des milliers de noms, ne contiennent que les cadres de cette immense armée d'hommes comme vous, que la grâce a élevés jusqu'au sommet de la perfection. Elle a travaillé à leur gloire ;

mais, en même temps, elle travaillait au bien de l'humanité. Comptez, si vous le pouvez, les œuvres de bienfaisance et de miséricorde que nous devons à l'active charité des saints ; œuvres tellement entrées dans nos habitudes sociales que nous oublions leur principe divin pour en faire honneur à la nature. Comptez ces légions de martyrs qui ont appris à la conscience humaine que le droit prime la force et que la vraie liberté habite un temple inviolable dont la brutalité des tyrans ne peut forcer les portes saintes. Mais le plus grand bienfait des saints, c'est leur vie même, vie typique qui exerce sur la nature une sublime attraction et entretient dans l'humanité la plus glorieuse émulation des vertus. De même que dans les sociétés dépourvues d'artistes, toutes les professions sont condamnées à une stagnante médiocrité ; de même dans une société dépourvue de saints la pratique du bien. Vous vantez l'honnête homme ; mais, est-ce que la sainteté n'est pas l'honnêteté à sa plus haute puissance ? Est-ce que le saint ne possède pas, à un degré héroïque, toutes les vertus de l'honnête homme, sans cette estime de soi, cette vaine complaisance, ce reste de superbe qui dépare presque toujours les vies les plus intègres ? Est-ce que l'honnête homme n'est pas une chose rare, pour ne pas dire introuvable, là où n'ont jamais fleuri les saints ? Est-ce que la sainteté, fruit de la grâce, n'est pas une grâce extérieure que Dieu fait aux hommes de bien pour les inviter à la perfection ? Ah ! Messieurs, soyez sûrs que si le simple homme de bien devenait le saint d'une société, les honnêtes gens n'y vaudraient pas grand'chose. Je ne puis pas m'expliquer l'acharnement jaloux de certains critiques contre nos types surnaturels, si ce n'est qu'ils trouvent que l'influence de la grâce a fait monter trop haut le niveau de l'honnêteté, et qu'ils ne seraient pas fâchés de le rabaisser pour le mettre à leur portée. Ils nous recommandent d'estimer l'homme de bien ; nous l'estimons autant qu'eux, mais pour répondre à la grâce de notre vocation, nous devons regarder les saints et nous appliquer à les imiter.

Hélas, me direz-vous, qui sommes-nous devant ces chefs-d'œuvre de la grâce ? Notre vertu chancelante ne se relève que pour tomber, et la vie divine aujourd'hui recouvrée, s'échappe demain du vase trop fragile qui ne peut la contenir. Pourquoi nous consumer en vains efforts ? Attendons l'instant suprême où nous n'aurons plus à craindre le retour des passions ni les défaillances de notre faiblesse. — Attendre, Messieurs, mais vous ne savez donc pas que la grâce de persévérance finale qu'il vous faudra à cet instant suprême est, entre les dons gratuits de la libéralité divine, le don gratuit par excellence ? Vous ne savez donc pas que cette grâce qui protège

jusqu'à la fin l'âme justifiée pendant qu'elle dirige ses progrès, que cette grâce qui doit dire à nos vertus : *Consummatum est!* à notre âme pleine de vie divine : *Profiscere!* Pars pour le ciel! les saints ne l'ont pas méritée et n'ont pas pu la mériter? Et c'est sur elle que vous comptez pour un dernier instant après une vie d'oubli et de lâchetés! Est-il rien de plus insensé?

Encore une fois, Messieurs, regardez vos grands modèles. Les saints n'ont pas mérité la grâce de persévérance, mais attentifs à cet oracle de l'Esprit-Saint, « que celui qui se croit debout prenne garde de tomber, » ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour ne pas l'éloigner; vous, au contraire, vous semblez prendre à cœur de la repousser. La justification n'était pour les saints que le point de départ d'un travail sans merci et d'une lutte acharnée; pour vous c'était le repos dans une victoire définitive. Les saints veillaient sans relâche sur tous les mouvements de l'ennemi au dedans et au dehors; votre naïve vanité a cru l'ennemi détruit, et vous vous êtes endormis sur cette illusion. Purifiés du péché, les saints en ont attaqué résolument les misérables restes; délivrés de vos fautes, vous en avez paresseusement laissé végéter les racines maudites. Les saints se défaisaient de leur faiblesse, vous comptiez sur vos propres forces. En remerciant Dieu du grand bienfait de la justification, les saints en demandaient à sa miséricorde la conservation; vous avez oublié la libéralité de votre divin médecin, et la prière s'est tue sur vos lèvres ingrates. Dieu a eu pitié des efforts de ses saints, il vous a justement abandonnés à vos coupables négligences. Et voilà pourquoi vous êtes retombés, voilà pourquoi vous gisez blessés et découragés dans l'esclavage de vos vieilles habitudes. N'attendez pas la dernière heure pour vous relever, Messieurs, n'attendez pas, je vous en conjure. La grâce pourrait vous manquer alors, maintenant elle est à vos portes; ouvrez-les. Mais si ces portes nonchalantes résistent sur leurs gonds, ouvrez-les vous-mêmes, ô Dieu très-bon et très-miséricordieux! Vous nous avez fait dire par votre apôtre : « Priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvés. » Eh bien, me voici! Je prie le cœur plein d'amour et de larmes pour tous les pécheurs qui m'entendent. Eclairiez-les, touchez-les, convertissez-les. Et quand, bientôt, ils viendront me demander le pain de vie, accordez-moi de voir, sur leurs visages transfigurés par la grâce, les signes de leur prédestination.

REVUE DES LIVRES.

Une Jonchée de fleurs. — Petit cours classique. — Recueil dramatique. — Les Douleurs humaines. — Tableaux évangéliques. — Prières à la Vierge. — Utopies et réalités.

Une Jonchée de fleurs, par M^{me} Marie-Félicie Testas; in-12 de 262 pages; Paris 1873, chez Ch. Blériot, quai des Grands-Augustins, 55; — prix : 2 francs.

Voici le printemps et les fleurs qui reviennent: en même temps un aimable auteur nous envoie une *Jonchée de fleurs*, qui ne sont ni moins agréables, ni moins odorantes que celles des jardins et des champs. Ce sont de charmantes petites histoires qui s'adressent aux enfants et qui ne plairont pas moins aux parents. Ecrites sans prétention, d'un style simple, élégant et pur, elles émeuvent doucement le cœur, elles excitent les plus nobles sentiments, et les larmes qui viennent délicieusement mouiller les yeux, témoignent que l'aimable conteur a parfaitement atteint son but : il a été agréable et il est utile. Nous ne croyons pas que jamais le précepte du poète ait été plus exactement et plus scrupuleusement suivi :

Une morale nue apportée de l'ennui,
Le conte fait passer le précepte avec lui.

Nous ne voulons pas en dire davantage aujourd'hui; nous dirons seulement aux mères : Lisez ce livre et faites-le lire à vos enfants. Pour celles qui ne s'en rapporteraient pas à notre témoignage, nous choisirons une ou deux de ces fleurs dans la *Jonchée* : elles pourront en juger par elles-mêmes; elles jugeront comme nous, et prieront M^{me} Félicie Testas de continuer cette œuvre de moralisation qu'elle poursuit avec tant de bonheur depuis quelques années.

Petit cours classique et élémentaire pour les jeunes enfants, par Marie Guerrier de Haupt, lauréat de l'Académie française; petits in-18 de 140 à 200 pages; Paris chez Dupuy et chez l'auteur.

Voici une autre institutrice de l'enfance qui présente des

leçons plus sérieuses ; à la récréation doit succéder l'étude ; M^{lle} Marie de Haupt, élevée et nourrie dans la carrière de l'enseignement, et connue, d'ailleurs, par des productions qui s'adressent à des lecteurs plus graves et plus instruits, a écrit plusieurs petits livres qui se recommandent par leur bon esprit, par leur clarté et par leur utilité. Nous citerons : la *Première grammaire des enfants*, par demandes et par réponses, très-claire et aussi complète que possible pour les petits élèves auxquels elle s'adresse ; — le *Premier livre de lecture des enfants*, espèce d'alphabet où les difficultés nous paraissent parfaitement graduées ; — les *Premières connaissances des enfants*, petite Encyclopédie scientifique qui commence par la prière et les fêtes chrétiennes, et qui, après avoir parcouru le cercle des connaissances humaines, se termine par la considération générale des œuvres de Dieu et des œuvres des hommes ; — la *Première arithmétique des enfants* qui a, comme les autres livres, le mérite, si nécessaire ici, de la clarté ; — la *Première histoire sainte des enfants*, aussi par demandes et par réponses, comme les autres livres de cette collection, et qui donne aux enfants une première idée suffisante de l'histoire sacrée, à l'exception cependant de ce qui a rapport à Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont la vie aurait dû, selon nous, être un peu plus développée ; — la *Première histoire de France des enfants* ; — enfin, la *Première géographie moderne des enfants*, qui donne les connaissances géographiques suffisantes et peut-être même des développements au-dessus de l'âge des enfants en ce qui concerne la France.

C'est à dessein que nous avons seulement indiqué le titre de l'*Histoire de France*, parce qu'ici nous sommes obligé de faire de très-sérieuses réserves. Le livre est aussi clair que les autres, les bonnes intentions de l'auteur y sont aussi évidentes : mais il faut bien dire que ces bonnes intentions auraient eu besoin de tenir beaucoup plus compte des travaux historiques faits dans ces dernières années, et qui ont rectifié, sur bien des points, des préjugés habilement répandus et exploités par les historiens protestants, incrédules ou libéraux. Nous aurions voulu quelques mots qui fissent mieux apprécier la grandeur du rôle de Clovis et de celui de Charlemagne, qui ne fut pas

seulement un « génie prodigieux pour son siècle, » mais pour tous les siècles ; nous ne pouvons approuver qu'en parlant de saint Bernard on dise seulement « le fameux Bernard, » ce qui ne donne pas une idée juste aux enfants de ce qu'a été ce grand saint ; nous trouvons que c'est très-mal juger la lutte entre le pape Boniface VIII et le roi Philippe-le-Bel, que de dire : « Boniface VIII prétendait, au nom de son pouvoir spirituel, dominer les rois et les peuples, même pour les choses temporelles. »

Le portrait tracé de Louis XI est inexact et, en plusieurs parties, contraire à la vérité historique ; le rôle réciproque des catholiques et des protestants dans nos guerres religieuses, est présenté de façon à mettre le tort du côté des catholiques, ce qui est complètement injuste ; la politique du chancelier de l'Hospital est jugée à un point de vue protestant, et le chancelier est présenté comme une « image de la vertu, de la justice et de la tolérance, » avec un enthousiasme qui dépasse les bornes de la justice ; le caractère de la Ligue est présenté sous un faux jour ; la politique de Richelieu est approuvée sans les réserves nécessaires ; la révocation de l'édit de Nantes est traitée comme l'ont traitée les pamphlétaires protestants ; Turgot et Malesherbes sont l'objet d'une admiration que les résultats de leur politique ne justifient guère ; l'émigration est jugée avec une sévérité qui va jusqu'à l'injustice, et les quelques jugements épars, à partir de la Restauration, montrent des tendances *libérales* qu'une trop triste expérience aurait pourtant dû redresser. Nous ne citons pas tout ; nous avons voulu en dire assez pour montrer à quel point les écrivains les mieux intentionnés cèdent encore trop à d'anciens préjugés, et pour qu'on déplore avec nous ces condescendances, ces concessions, ces affaiblissements de la vérité qui sont si dangereux dans les livres destinés aux enfants, pour qui ils sont des oracles et dans l'esprit desquels ils laissent des traces qu'il est ensuite si difficile d'effacer.

Nous sommes vraiment affligé d'avoir à formuler un jugement aussi sévère ; mais nous connaissons assez les bonnes intentions de l'auteur et son amour de la vérité, pour espérer qu'il s'empressera d'introduire dans les éditions suivantes de son *Histoire de France* les rectifications et les améliorations né-

cessaires. Nous ajoutons même que cette espérance est une certitude ; une nouvelle édition se prépare, et nous savons qu'il sera tenu compte de nos observations, que l'auteur n'avait pas attendues pour y introduire déjà de nombreuses corrections. Nous l'en félicitons vivement.

Recueil dramatique à l'usage des réunions de jeunes gens, maisons d'éducation, cercles catholiques, etc., par A. de Chauvigné ; in-12 de xxviii-366 pages ; Paris, 1876, chez Th. Olmer, rue Bonaparte, 53 ; — prix : 3 francs.

Le *Recueil dramatique* que M. de Chauvigné vient de publier, est encore un livre d'éducation, mais d'éducation récréative, comme celui de M^{me} Testas. Il s'agit, en effet, d'un *Théâtre d'éducation*, théâtre dont l'utilité se fait de plus en plus sentir, à mesure que se multiplient les cercles d'ouvriers et les réunions où l'on s'efforce d'attirer les jeunes gens et les hommes du peuple pour leur procurer d'honnêtes distractions et les enlever à la propagande du mal. L'entreprise n'est pas facile ; elle demande des qualités diverses qu'on ne trouve pas fréquemment dans un auteur, car il faut être intéressant tout en ne faisant pas appel à des passions dont on veut, au contraire, éloigner l'action ; il faut émouvoir sans épouvanter, exciter le rire sans être trivial, amuser sans étourdir, moraliser en amusant. Nous sommes heureux de dire que M. de Chauvigné a réalisé, au moins en grande partie, ce difficile programme dans les sept pièces dont son recueil se compose : bon style, bon ton, comique de bon aloi, création d'excellents types, voilà ce qui les recommande. Les collégiens, les ouvriers, les jeunes gens du commerce, etc., qu'il aura fait rire tout en les instruisant, lui sauront gré de ses efforts et lui demanderont de nouvelles productions.

Ce premier recueil se compose de sept pièces, comédies en un ou deux actes, la *Saint-Augustin* ; les *Suites d'une faute* ; l'*Equipée* ; *Devant l'ennemi* ; la *Dernière lettre* ; les *Deux Robinsons du château noir* et la *Fête du directeur*.

Les Douleurs humaines, par l'abbé Georges de Raféris de Broves; in-12 carré de viii-456 pages; Paris, 1876, chez E. Plon.

Nous ne voudrions pas que le temps de la Passion s'écoulât sans que nous ayons signalé un bon livre dont la lecture convient parfaitement à cette époque de l'année, et, il faut bien le dire, hélas! à toutes les époques de la vie. Les *Douleurs humaines*, que M. l'abbé de Broves traite au double point de vue religieux et philosophique, se comprennent mieux en face des *divine douleurs* dont l'Eglise nous rappelle le souvenir et le but. « Ce livre, comme le dit un savant examinateur de l'ouvrage, ce livre, bien écrit et rempli d'une érudition peu commune, porte les traces d'une réelle puissance de réflexion et est le fruit de patientes recherches. Les douleurs humaines y sont considérées sous tous leurs aspects. Les problèmes difficiles qu'elles soulèvent y sont abordés et résolus avec science et précision; leurs origines, leurs lois, leur philosophie, leur théologie et leur mystique y sont tour à tour présentés avec attrait. Il pourra être utile à ceux qui souffrent, qui pensent et qui cherchent à se rendre compte des choses. » Ceux qui liront ce livre partageront complètement le jugement que nous venons de transcrire.

Prières à la Vierge d'après les manuscrits du moyen-âge, les liturgies, les Pères, etc., par Léon Gauthier; Paris, 2^e édition, chez Victor Palmé; prix: broché, 4 fr.; toile anglaise tranche rouge, 5 fr.; chagrin plein, tranche dorée, 10 fr.

Hâtons-nous maintenant, avant qu'il soit trop tard, de recommander aux pieux lecteurs, pour le mois de Marie qui s'approche, les délicieuses *Prières à la Vierge*, de M. Léon Gauthier. Ce titre dit tout, parce que le mot *Prière* dit tout, mais le lecteur ordinaire n'y voit pas tout ce qui s'y trouve. Or, les *Prières à la Vierge* sont un manuel complet de prières, un manuel complet de méditations. Il se compose de cinq parties: la première nous aide à sanctifier la journée; la seconde, à sanctifier la semaine; la troisième, à sanctifier le mois; la quatrième, à sanctifier l'année; la cinquième, à sanctifier la

vie, et tout cela, en compagnie de la sainte Vierge, avec son secours, en la suivant partout. La sanctification du mois, c'est un mois de Marie où tous les siècles viennent chacun à leur tour glorifier la sainte Vierge : les Pères, le moyen-âge, les docteurs modernes, tous s'unissent pour chanter la corédemptrice du genre humain. En deux mots, nous dirons que les *Prières à la Vierge* sont un charmant livre de piété, l'un des plus charmants cadeaux à faire à une jeune fille, à un jeune homme, à une mère chrétienne.

Les Utopies et les Réalités de la question sociale, par Xavier Roux; in-12 de XVIII-228 pages, Paris, 1876, chez Joseph Albanel.

L'espace va nous manquer, et nous avons encore bien des livres, qui attendent un mot de nous, et que nous sommes pourtant obligés de remettre ; mais nous nous reprocherions de ne pas dire encore un mot d'un excellent livre qui se présente au lecteur sous le patronage d'une lettre de M. Le Play : *Les Utopies et les Réalités de la question sociale*, par M. Xavier Roux, un jeune écrivain laborieux dont les livres sont appelés à produire le plus grand bien. Il y a une question sociale, quoi qu'en disent et en puissent penser ceux qui aiment à dormir, question effrayante et d'autant plus dangereuse qu'elle a des réalités pressantes, mais que des esprits chimériques ou abusés prétendent résoudre par des utopies désastreuses. L'auteur étudie, à la lumière des faits contemporains et de l'histoire, les utopies et les réalités, et cela le conduit à indiquer les réformes à faire et la solution désirable. Ce livre de M. Xavier Roux n'est pas un livre de déclamation, c'est un livre de faits, un livre pratique ; il se recommande à l'attention de tous les esprits sérieux, que préoccupent si justement les dangers de la société contemporaine.

J. CHANTREL.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CALENDRIER LITURGIQUE.

AVRIL, MAI, JUIN 1876.

Nous avons donné dans notre numéro du 1^{er} janvier le *Calendrier liturgique* de 1876 pour les trois mois de janvier, de février et de mars ; nous le donnons aujourd'hui pour les trois mois d'avril, de mai et de juin.

Nous rappelons que, dans ce Calendrier, le degré des fêtes est distingué par des caractères différents, comme il suit :

Double de première classe : capitales grasses.	PAQUES.
Double de deuxième classe : grandes capitales.	TRINITÉ.
Double majeure : petites capitales.	JEUDI-SAINT.
Double : lettres grasses ou normandes.	S. Antonin.
Semi-double : italiques.	<i>S. Ubald.</i>
Simple : lettres ordinaires.	De la férie.

La liturgie indiquée est la liturgie romaine, telle qu'elle existe pour l'Eglise universelle ; on trouvera dans la colonne intitulée : *Remarques diverses*, quelques autres indications, principalement celles qui concernent l'archidiocèse de Paris.

LUNE

P. Q. le 1^{er}
 P. L. le 8.
 D. Q. le 16.
 N. L. le 24.
 P. Q. le 30.

1876

AVRIL — 30 JOURS

Le soleil entre au signe du Taureau le 19

SOLEIL

LEVEE COUCHEE
 Le 1^{er} à 5 h. 39 m. — à 6 h. 30 m.
 Le 11 à 5 h. 48 m. — à 6 h. 45 m.
 Le 21 à 4 h. 59 m. — à 6 h. 59 m.
 Les jours croissent de 4 h. 38 m.

Jours de l'année	Jours du mois	CALENDRIER romain	Jours de la semaine	FÊTES LITURGIQUES selon le rit romain	REMARQUES DIVERSES
92	1	Calendis	S.	De la férie. On couvre les croix et les stat.	20 mars du calendrier gréco-russe.
93	2	IV } ante nonas	D.	<i>Passion</i>	
94	3	III } ante nonas	L.	S. François de Paule , confesseur....	Transférée du 2. — A Paris Ste Marie Egyptienne.
95	4	pridie nonas	M.	S. Isidore , évêque, conf. et docteur.....	
96	5	nonas	M.	S. Vincent Ferrier , confesseur.....	
97	6	VIII } ante idus	J.	S. Sixte II , pape et martyr.....	A Paris, S. François de Paule
98	7	VII } ante idus	V.	VII DOULEURS OU COMPASS. DE LA S ^{te} -VIERGE.	
99	8	VI } ante idus	S.	S. Célestin , pape et conf., à Rome.	Transféré du 7.
100	9	V } ante idus	D.	<i>Rameaux</i> ou <i>des Palmes</i>	15 nisan, Pâques chez les juifs.
101	10	IV } ante idus	L.	Lundi-saint, de la férie.....	
102	11	III } ante idus	M.	Mardi-saint, de la férie.....	
103	12	pridie idus	M.	Mercredi-saint, de la férie.....	
104	13	idibus	J.	JEUDI-SAINT , ou <i>In Cœna Domini</i>	1 ^{er} avril du calendrier gréco-russe.
105	14	XVIII } ante calendas maias	V.	VENDREDI-SAINT , ou <i>In Parasceve</i>	
106	15	XVII } ante calendas maias	S.	SAMEDI-SAINT	
107	16	XVI } ante calendas maias	D.	PAQUES , ou <i>de la Résurrection</i>	Célébré le même jour par les gréco-russes.
108	17	XV } ante calendas maias	L.	LUNDI DE PAQUES	
109	18	XIV } ante calendas maias	M.	MARDI DE PAQUES	
110	19	XIII } ante calendas maias	M.	<i>De l'octave</i>	
111	20	XII } ante calendas maias	J.	<i>De l'octave</i>	1 ^{er} floral an 84.
112	21	XI } ante calendas maias	V.	<i>De l'octave</i>	
113	22	X } ante calendas maias	S.	<i>De l'octave</i>	
114	23	IX } ante calendas maias	D.	QUASIMODO OU IN ALBIS.....	
115	24	VIII } ante calendas maias	L.	S. Fidèle de Sigmariagen , martyr..	
116	25	VII } ante calendas maias	M.	S. JARIC , évangéliste.....	1 ^{er} iar ou ziv chez les juifs.
117	26	VI } ante calendas maias	M.	SS. <i>Clet et Marcellin</i> , papes et martyrs..	1 ^{er} rehi-el-aceher chez les musulmans.
118	27	V } ante calendas maias	J.	S. Anastase , pape et martyr.....	A Paris, SS. Soter et Catos, papes et martyrs.
119	28	IV } ante calendas maias	V.	S. Paul de la Croix	
120	29	III } ante calendas maias	S.	S. Pierre , martyr.....	
121	30	pridie calendas maias	D.	2 ^e d. ap. Pâques. S^{te} Cather. de Sienne	

LUNE

P. L. le 8.
D. Q. le 16.
N. L. le 23.
P. Q. le 30.

1876

MAI — 31 JOURS

Le soleil entre au signe des Gémeaux le 20.

SOLEIL

LEVER COUCHER
Le 1^{er} à 4 h. 41 m. — à 7 h. 43 m.
Le 11 à 4 h. 25 m. — à 7 h. 28 m.
Le 21 à 4 h. 13 m. — à 7 h. 41 m.
Les jours croissent de 1 h. 15 m.

FÊTES LITURGIQUES

selon le rit romain.

REMARQUES DIVERSES

Jours de l'année.	Jours du mois.	CALENDRIER romain.	Jours de la semaine	FÊTES LITURGIQUES selon le rit romain.	REMARQUES DIVERSES
122	1	Calendis	L.	S. PHILIPPE ET S. JACQUES, apôtres...	19 avril du calendrier gréco-russe.
123	2	VI	M.	S. Athanase, év., confesseur et doct...	
124	3	V	M.	INVENTION DE LA SAINTE CROIX.....	
125	4	IV	J.	S ^{te} Monique, veuve.....	
126	5	III	V.	S. Pie V, pape et conf.....	
127	6	pridie nonas	S.	S. JEAN DEVANT LA PORTE LATINE.....	
128	7	nonis	D.	III ^e dim. ap. Pâques. PAT. DE S. JOSEPH.	
129	8	VIII	L.	APPARITION DE S. MICHEL, archevêq.....	
130	9	VII	M.	S. Grég. de Nazianze, év., conf. et doc.	
131	10	VI	M.	S. Antonin; év. et conf.....	
132	11	V	J.	S. Alexandre, év. et conf.....	A Paris, S. Mamert, év. et conf.
133	12	IV	V.	SS. Nérée et Achillée, martyrs.....	
134	13	III	S.	S. Stanislas, év. et mart.....	A Paris. Invention du corps de S. Denis et de ses compagnons; tr. du 22 avril. — 1 ^{er} m. pour les Gréco-Rus.
135	14	pridie idus	D.	IV ^e d. ap. Pâques. S. Pascal, pap. et m.	A Paris, S. Hugues, év. de Paris, tr. du 9 avril.
136	15	idibus	L.	S. Isidore, agriculteur, confes.....	A Paris, S. Jean Népomucène.
137	16	XVII	M.	S. Ubalde, év. et confesseur.....	A Paris, S. Paschal Baylon, conf.
138	17	XVI	M.	S. Jean Népomucène, mart.....	
139	18	XV	J.	S. Venant, mart.....	
140	19	XIV	V.	S. Pierre Célestin, pape et confes.....	A Paris, S. Yves, conf.
141	20	XIII	S.	S. Bernardin de Sienne, conf.....	1 ^{er} prairial an 84.
142	21	XII	D.	I ^{er} dim. après Pâques.....	A Paris, S. Pierre Célestin, pape.
143	22	XI	L.	Rogations. — S. Paschal Baylon, tr. 17	A Paris, S. Ubalde.
144	23	X	M.	Rog. S. Léon I ^{er} p., c. d., tr. du 11 av.	
145	24	IX	M.	Rog., vig. de l'Asc. N.-D. AUXILIATRICE..	1 ^{er} sivan chez les Juifs.
146	25	VIII	J.	ASCENSION.....	La fête de S. Grégoire VII, pape et conf., est transférée au 29 pour ceux qui ne suivent pas le calendrier du clergé romain.
147	26	VII	V.	S. Philippe de Néri, conf.....	
148	27	VI	S.	S. Jean, pape et martyr.....	
149	28	V	D.	D. dans l'Oc. de l'Asc. S. Urbain, p. et m.	A Paris, S. Germain, év. de Paris.
150	29	IV	L.	S. Boniface IV, pape et martyr.....	A Paris, la B. Marie de l'In- v. paris.; tr. du 18 avril.
151	30	III	M.	S. Félix I ^{er} , pape et martyr.....	S. Anselme, év. et conf., transf. du 21 avril.
152	31	pridie calendas junias	M.	S ^{te} Angèle de Mérici, vierge.....	

LUNE

P. L. le 7.
D. Q. le 15.
N. L. le 21.
P. Q. le 28.

1876

JUIN — 30 JOURS

Le soleil entre au signe du Cancer le 21

SOLEIL

LEVER COUCHER
Le 1^{er} à 4 h 03 m. — à 7 h. 53 m.
Le 11 à 3 h. 58 m. — à 8 h. 01 m.
Le 21 à 1 h 58 m. — à 8 h. 05 m
Les jours croissent de 43 m.

Jours de l'année	Jours du mois	CALENDRIER romain	Jours de la semaine	FÊTES LITURGIQUES selon le rit romain	REMARQUES DIVERSES
153	1	Calendis	J.	Octave de l'Ascension	20 mai du calendrier gréco- russe.
154	2	IV	V.	De la férie. — A Rome, s. Eugène , p.	A Paris, S. Pothin et ass comp. martyrs.
155	3	III	S.	<i>Vigile de la Pentecôte</i>	
156	4	pride nonas	D.	PENTECOTE	Pentecôte chez les Gréco- Russes.
157	5	nonis	L.	LUNDI DE LA PENTECOTE	
158	6	VIII	M.	MARDI DE LA PENTECOTE	
159	7	VII	M.	<i>Quatre-Temps</i>	
160	8	VI	J.	<i>De l'octave</i>	
161	9	V	V.	<i>Quatre-Temps</i>	
162	10	IV	S.	<i>Quatre-Temps</i>	Fin du temps pascal.
163	11	III	D.	TRINITÉ	La Toussaint chez les Gréco- Russes.
164	12	pride idus	L.	S. Jean de Fag. — A Rome, s. Léon III.	
165	13	idibus	V.	S. Antoine de Padoue , confesseur...	
166	14	XVIII	M.	S. Basile le Grand , év., conf. et doct.	
167	15	XVII	J.	FÊTE-DIEU ou CORPUS CHRISTI.	Solennité transférée au dim. suivant pour la France.
168	16	XVI	V.	<i>De l'octave</i>	A Paris, S. Jean-François Regis, conf.
169	17	XV	S.	<i>De l'octave</i>	Anniv. de l'Exalt. de Pie IX.
170	18	XIV	D.	2 ^e dim. après la Pentecôte.....	— A Paris, S ^e Marguerite. En France, solennité de la Fête-Dieu.
171	19	XIII	L.	S^{te} Julienne Falconiéri , vierge.....	1 ^{er} messidor an 84.
172	20	XII	M.	<i>De l'octave.</i> — A Rome, S. Silvère , p. m.	
173	21	XI	M.	S. Louis de Gonzague , confesseur....	Anniversaire du couronne- ment de Pie IX.
174	22	X	J.	Octave de la Fête-Dieu	
175	23	IX	V.	SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS	A Paris, S. Barnabé, apôtre. — 1 ^{er} de mois thammuz chez les Juifs.
176	24	VIII	S.	NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE.	
177	25	VII	D.	3 ^e dim ap. Pent. — S. Guillaume , abbé	A Rome, S. Gallieau, mart. — En France, solennité du Sacré-Cœur.
178	26	VI	L.	S. Jean et Paul , martyrs	
179	27	V	M.	S. Guillaume , abbé (Transf. du 25).....	A Paris, SS Agoard, Agli- bert et leurs comp. mart.
180	28	IV	M.	Vigile des SS. Apôtres. — S. Léon II , p.	A Paris, S. Irénée, év. et mart.
181	29	III	J.	S. PIERRE et S. PAUL , apôtres.....	So en ité transf. au dim. suivant pour la France.
182	30	pride kalendas julias	V.	Commémoration de S. Paul , apôtre.	

RESURREXIT.

Il y a dix-huit siècles que, chaque année, à travers des vicissitudes nombreuses, mais sans jamais subir aucune atteinte des hommes non plus qu'aucune injure des temps, l'Eglise catholique, toujours vivante et toujours jeune, chante, au grand jour de Pâques, l'*Alleluia* de la résurrection, et redit à toute la terre, qui le reporte au Ciel, son immortel et immuable *Credo*. Les temps se sont enfuis ; les siècles se sont écoulés se poussant les uns les autres, comme les flots de la mer ; seule, l'Eglise est demeurée debout, avec sa foi invariable, ses espérances invincibles puisqu'elles sont fondées sur la parole de Dieu, son amour maternel que rien jusqu'ici n'a pu lasser, que rien ne lassera jamais. Et nous voici, à notre tour, au dix-neuvième siècle, héritiers de cet immense témoignage, forts de cette victorieuse expérience ; nous voici, dans ce siècle qui a fait déjà tant de funérailles, né lui-même d'une épouvantable ruine, pour attester, après les autres, la vérité de notre foi et son inépuisable vitalité. Et nos voix ne sont pas isolées dans l'espace, comme elles ne sont pas sans tradition dans la durée. La terre, partout, répond à la terre ; partout, en tout lieu, le sacrifice de l'Agneau est offert, ainsi que l'avait entrevu le prophète, ici dans les magnificences du culte et avec le concours de tous les arts, là sous la hutte du sauvage converti, ailleurs, dans les fers ! Partout, cependant, la même foi, la même victime ! Sur la terre, la communion des âmes ; au Ciel, dans l'allégresse du triomphe, la communion des Saints.

Mais comment chanter avec l'Eglise la résurrection de Jésus-Christ, sans qu'immédiatement la nécessité de notre résurrection sociale ne s'impose à nous ? On l'a dit assez depuis cinq ans : jamais cette nécessité n'a été plus pressante, jamais ce devoir n'a été plus sacré. Il est temps de secouer notre torpeur, de finir un trop long sommeil, si long que beaucoup l'ont pris pour la mort ; de sortir enfin de cette apathie des gens de bien qui ne serait pas seulement une lâcheté que le patriotisme ne permet pas, mais qui serait un crime condamné par la religion.

Hier, l'Eglise assistait à la Passion de son divin Chef. Avec

les saintes femmes, elle venait pleurer sur son tombeau, et sa douleur était grande comme la mer!

Cependant, la foule passait devant la Croix; quelques-uns insultaient la victime et blasphémaient. Déjà, pourtant, l'œuvre de grâce commençait: le Centurion romain se frappait la poitrine et reconnaissait son Dieu. Aujourd'hui la mort a été vaincue, le Crucifié est sorti vainqueur de son tombeau désormais glorieux; une vie nouvelle s'ouvre pour les âmes comme une civilisation nouvelle commence pour les peuples!

Eh bien! cet exemple nous reste et ces espérances ne sont point vaines. Il nous appartient d'en préparer la réalisation.

Sans doute, à l'heure où nous sommes, tout paraît sombre et vacillant. L'œuvre des méchants se poursuit et semble se consommer, grâce à la complicité des uns, à la faiblesse des autres, à l'indolence d'un plus grand nombre! D'un autre côté, nous savons, nous avons souvent constaté que, sans un retour *pratique* à la foi chrétienne, la France est irrémédiablement finie. De telle sorte que la même alternative nous presse toujours, comme elle pressait le monde ancien: ou renaître à la foi pour vivre, ou consommer notre apostasie pour mourir.

Mais Dieu a fait les nations guérissables. Grâce à l'Évangile, nul peuple ne périra que par sa faute. Le Christianisme a déposé dans l'humanité des germes féconds et indestructibles, et la civilisation consiste essentiellement à faire fructifier ces germes de vérité dans l'ordre et la justice. Le jour où tous les citoyens qui aiment leur pays d'un amour viril et éclairé auront compris que les peuples ne vivent, ne prospèrent et ne se conservent que par la justice, et où ils auront résolu de faire partout prévaloir cette conviction qui est aussi une force, ce jour-là, la régénération de la France sera, je ne dis pas accomplie, mais assurée.

Au fond, les hommes manquent à notre société. C'est pour cela qu'à tout instant les institutions défont. Il faut, à cette civilisation matérielle, excessive parce qu'elle est détournée de sa voie, le contre-poids des vertus morales. Le problème est là tout entier. La solution réside dans le Christianisme.

Au moment où Jésus-Christ parut sur la terre, le monde romain était à l'apogée de sa civilisation. Il se mourait cependant,

et les peuples qu'il avait asservis pour les corrompre ensuite, se mouraient avec lui.

Vint le jour où la Croix fut élevée comme l'étendard du salut. — Les sages de l'époque n'en voulaient point : ils la proclamaient une folie ! Les pharisiens la disaient un scandale.

Trois siècles plus tard, le vieux monde expirait ; non tout entier cependant, car le Christianisme ne perd rien de ce qui est bon ; et du chaos des invasions sortait un monde nouveau, le monde chrétien.

Un mot suffit à expliquer cette éclatante transformation : la foi travaille à la résurrection des peuples par la résurrection des âmes ! Et les âmes ne se relèvent que par la souffrance et la lutte. La Croix précède le Triomphe !

Pourquoi donc cette doctrine toute-puissante ne pourrait-elle pas renouveler aujourd'hui le prodige des premiers temps ? La vérité n'a pas vieilli ; elle est toujours actuelle, c'est-à-dire toujours efficace. Il nous appartient donc de coopérer à cette restauration nécessaire du Christianisme dans la société. On ne cesse de répéter que notre foi s'en va, qu'elle se meurt. Nous devons montrer qu'elle vit toujours, et la vie s'atteste par l'action.

On prétend établir entre les devoirs du citoyen et les obligations du fidèle une incompatibilité complète, une opposition absolue ! Mais nous ne pouvons pas accepter cette division impossible, ou opérer cette scission sacrilège. La mission divine de l'Eglise l'oblige à définir la vérité ; mais elle sait apporter, dans l'appréciation des circonstances, tout ensemble la fermeté et la prudence.

En un mot, gardons-nous de séparer nos devoirs d'hommes et de chrétiens ; et pendant que d'autres s'obstinent à apporter à la société le venin de leur impiété et le dissolvant de leurs vices, restaurons-y, par l'énergie de nos convictions et le langage vivant de nos œuvres, la pratique chrétienne du devoir. La résurrection n'est qu'à ce prix.

Nous ajouterons un mot. En songeant à la France, nous ne pouvons pas oublier l'Eglise ! Elle aussi, d'une certaine façon, attend la résurrection. D'une certaine façon, hâtons-nous de le répéter ; car elle n'est point morte ; et la persistance qu'elle

met à vouloir vivre ne fait que raviver les haines et attiser le désespoir de ceux qui l'ont condamnée à périr et qui commencent à se fatiguer, depuis un siècle que cela dure, de sonner ses funérailles. Mais nul catholique ne saurait rester indifférent à la situation que tant d'événements, dans ces derniers temps surtout, ont faite à la Papauté et même à l'Eglise.

Frappée dans son Chef captif, dans son clergé, persécutée par les uns, menacée par les autres, l'Eglise est au Calvaire!

Ce n'est pas nouveau pour elle : à nous de hâter l'heure du triomphe.

Le temps n'est pas loin où le monde catholique, au jour de Pâques, entendait retentir au plus haut lieu de la terre la bénédiction de Pie IX, *URBI ET ORBI!* Mais si les mains du Pontife ne peuvent plus s'élever solennellement à Saint-Pierre, son cœur reste libre! Et il ne cesse de nous encourager, de nous exhorter à l'action; il ne se lasse point d'espérer!

Voilà l'œuvre à laquelle, catholiques et Français, nous devons nous associer, si nous avons à cœur la gloire de l'Eglise et le salut de notre patrie!

Nos pères disaient : Vive le Christ qui aime les Francs! proclamant ainsi la providentielle association de ces deux causes également sacrées : la cause de la France et la cause de l'Eglise! — Depuis, la Révolution est venue qui a défait cette union et brisé cette alliance; et aujourd'hui encore les fils de Voltaire s'emploient à rendre la rupture définitive. Nous ne saurions reculer devant eux, ni apporter moins de constance dans la restauration de la foi. C'est à nous que ce drapeau a été confié; notre premier devoir doit être d'y rester toujours et invinciblement fidèles! — (*Espérance*, de Nancy.)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les journaux viennent de publier le rapport de la Société de liquidation des biens ecclésiastiques pour 1875.

La Société ou *junte* de liquidation a retiré de la vente des immeubles une somme de 25,140,438 francs. Le total des pen-

sions payées à des prêtres religieux ou laïques sur le revenu des biens ecclésiastiques, s'élève à 1,174,032 francs.

Le Junte a considéré comme frappés de suppression plusieurs établissements qui sont de fondation française ; mais elle a reconnu, conformément à la loi, que leurs biens doivent passer à la congrégation des établissements pieux de la France, sans que le gouvernement italien ait rien à y prétendre.

Voici la liste de ces établissements :

1° Le couvent du Sacré-Cœur, à la Trinité des Monts ; 2° le couvent des Filles de Notre-Dame de Bordeaux, à Saint-Denis, près les Quatre-Fontaines ; 3° les Frères de la doctrine chrétienne, à Saint-Antoine ; 4° les Frères de la doctrine chrétienne, dans la via Gregoriana ; deux écoles fondées au profit des Français.

Le couvent des Augustins à Saint-Ildefonse, des mineurs réformés à Saint-Pascal, dans le Transtévère ; des Trinitaires, via Condotti ; des Trinitaires aux Quatre-Fontaines, appartenant à l'Espagne et fondés au profit des Espagnols, seront traités de la même façon, et des négociations ont été engagées avec le gouvernement italien par les ministres de France et d'Espagne, relativement à la transformation de ces établissements en nouvelles fondations, avec un caractère autorisé et reconnu par les lois du royaume.

Les directeurs des collèges germanique, irlandais et anglais, ont déclaré qu'ils voulaient faire usage de la faculté qui leur est accordée de transformer eux-mêmes leurs immeubles, et déjà la vente aux enchères en a commencé dans les locaux mêmes de la Junte, avec l'assistance d'un délégué.

France.

PARIS. — On trouvera plus loin les détails sur la façon consolante dont les fêtes pascales ont été célébrés, à Paris comme dans toute la France, après une station quadragésimale qui a produit les plus heureux fruits.

En ce moment se tient l'Assemblée générale des comités catholiques ; nous ferons l'histoire abrégée des travaux de ce congrès dans notre prochain numéro.

Nous donnons plus loin des détails sur la célébration du trois

centième anniversaire de la naissance de Saint Vincent de Paul.

AGEN. — Par lettres apostoliques du 31 mars 1876, Mgr Fonteneau, évêque d'Agen, a été nommé *prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au Trône pontifical et comte romain*. Cet acte de haute bienveillance du Souverain-Pontife envers un évêque si dévoué à Pie IX, et défenseur de tous les enseignements, de toutes les prérogatives et de tous les droits du Saint-Siège, dit la *Semaine catholique*, a été accueilli par tous avec la plus vive et la plus respectueuse satisfaction.

Lors de son dernier voyage à Rome, Mgr Fonteneau a obtenu de Pie IX de couronner *Notre-Dame de Bon-Encontre*, pèlerinage célèbre aux portes d'Agen. Cette cérémonie doit s'accomplir le 6 mai prochain, sous la présidence de S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, métropolitain. Plusieurs évêques de la province de Bordeaux et des provinces limitrophes ont promis d'assister à cette solennité.

AIRE ET DAX. — On trouvera plus loin une lettre circulaire de Mgr Epivent sur le troisième centenaire de la naissance de saint Vincent de Paul, qui est né à Pouy, au diocèse de Dax.

ANGERS. — Mgr Freppel a reçu le Bref suivant du Saint-Père à l'occasion de son magnifique discours sur l'ordre monastique, discours qui a été reproduit presque tout entier dans les *Annales catholiques* :

Venerabili Fratri Carolo Emilio, Episcopo Andegavensi.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem,
 Illa Apostoli sententia, Venerabilis Frater, *pietas ad omnia utilis est; promissionem habens vitæ, quæ nunc est futuræ, nec facundius fortasse, nec luculentius commentarium desiderare potuisset sermone illo tuo de Ordine Monastico. Nam si monachus est homo Dei, uti perspicue ostendisti, ac idcirco est homo Ecclesiæ illiusque præ-*

sertim *Cathedræ* a Deo positæ ad ipsam regendam, ac ut sit omnibus veritatis magistra et centram unitatis; profecto sequitur, monachum in se præferre virum Deo proximisque plane devotum, ipsisque potius, quam sibi viventem. Quid vero expectandum sit ab hominum hujusmodi consociatione ratio facile assequitur; et constans sæculorum historia, voce, argumentis omnibus potiore, docet quomodo per ipsos diffusa fuerit christiana religio, et ejus ope barbæræ gentes ad civilem ordinem compositæ, cicurati mores, leges latæ, propagatæ litteræ ac scientia, artes excultæ, agricultura pro-
 vecta, mutuæ populorum amicitia et commercia conciliata, ac innumera parta hominibus beneficia.

Pronam quidem tibi de hisce disserendi occasionem suppeditavit recurrens anniversaria dies obitus piissimi et clarissimi Abbatis Prosperi Guéranger, qui virtute, pietate, zelo, scientia, operositate verum se Benedicti discipulum, seu monachum eximium, exhibuerat; sed nihil simul contingere poterat opportunius et accommodatius præsentibus quoque rerum adjunctis, in quibus pietas non solum irreditur, sed odio habetur et proscinditur; monachi vero passim, uti scientiæ, artibus, civili consortio infensi, aut saltem inutiles, infestantur, divexantur, disjiciuntur. Equidem lux ipsa solis frustra illis objicitur, qui clausos ipsi oculos obfirmant: verum et honesti non desunt, qui, perversis decepti doctrinis, odere quod non norunt, et blasphemant quod ignorant. Istis saltem proficuum adprecamur egregiam orationem tuam; ac interim divini favoris auspicem et præcipuæ Nostræ benevolentia testem tibi, Venerabilis Frater, totique Diœcesi tuæ Benedictionem Apostolicam peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 10 aprilis anno 1876.

Pontificatus nostri anno tricesimo.

PIUS PP. IX.

TRADUCTION.

A notre Vénérable Frère, Charles-Emile, Evêque d'Angers.

PIE IX PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Cette parole de l'Apôtre, Vénérable Frère, « la piété est utile à tout; elle a les promesses de la vie présente et de la vie future, » n'aurait certainement pu recevoir un commentaire plus éloquent ni plus lumineux que votre discours sur l'Ordre Monastique. Car si, comme vous l'avez très-clairement montré, le moine est l'homme

de Dieu, et si pour cette raison il est l'homme de l'Eglise et surtout de ce Siège qui a été établi de Dieu pour la régir et afin d'être pour tous la maîtresse de la vérité et le centre de l'unité, il s'ensuit assurément que le moine doit présenter dans sa personne un homme pleinement au service de Dieu et dévoué à ses semblables, vivant plutôt pour eux que pour lui-même. Mais ce que l'on peut attendre d'une association de tels hommes, la raison le conçoit facilement, et le témoignage constant de l'histoire des siècles, plus fort que toutes les autres preuves, enseigne comment par les moines a été répandue la religion chrétienne, comment par leur aide les nations barbares ont été formées à la civilisation, les mœurs adoucies, les lois établies, les lettres et les sciences propagées, les arts cultivés, l'agriculture avancée, les mutuelles relations d'amitié et de commerce entre les peuples ménagées, et d'innombrables bienfaits procurés aux hommes.

Pour traiter ce sujet une occasion favorable vous a été donnée au jour anniversaire de la mort du très-pieux et très-illustre Abbé dom Prosper Guéranger, qui par sa vertu, sa piété, son zèle, sa science, son activité s'était montré un vrai disciple de saint Benoît, c'est-à dire un moine parfait. Mais en même temps vous ne pouviez rien dire de plus opportun et de mieux approprié au temps présent où la piété n'est pas seulement tournée en ridicule, mais encore haïe et ouvertement attaquée; où l'on se plaît à représenter les moines de divers côtés, comme ennemis des sciences, des arts, de la civilisation, ou du moins comme des gens inutiles, afin de trouver prétexte à les persécuter et à les disperser. Il est vrai que la lumière même du soleil frappe en vain ceux qui persistent à tenir les yeux fermés; mais il ne manque pas non plus d'honnêtes gens, qui, trompés par des doctrines perverses, haïssent ce qu'ils ne connaissent pas et blasphèment ce qu'ils ignorent. C'est à ceux-là du moins que nous souhaitons de tirer profit de votre remarquable discours. En attendant comme gage de la faveur divine et en témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous accordons du fond du cœur, Vénérable Frère, à vous et à tout votre diocèse la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10^e d'avril 1876.

De notre Pontificat, l'année trentième.

PIE IX.

REIMS. — Le 9 avril, jour des Rameaux, Mgr Langénieux a solennellement béni, dans la basilique de Saint-Remi, une

statue de la sainte Vierge sous le vocable de *Notre-Dame de l'Usine*. En même temps est fondée une Archiconfrérie du même nom. Nous reviendrons sur cet événement, qui marque une date importante dans la régénération chrétienne de l'Usine.

ROUEN. — Le jeudi 20 avril, a eu lieu la translation solennelle des dépouilles mortelles de S. Em. Mgr le cardinal Dominique de La Rochefoucauld et de S. Gr. Mgr François de Pierre de Bernis, anciens archevêques de Rouen, dans la cathédrale de cette ville. La veille, les corps ont été exposés dans l'église Saint-Godard, où ils avaient été provisoirement déposés. Son Em. Mgr le cardinal de Bonnechose a voulu accomplir avec son clergé cet acte de piété filiale à la mémoire de ses deux vénérés prédécesseurs, dont l'un, le cardinal de La Rochefoucauld, né en 1713, d'abord archevêque d'Albi de 1747 à 1759, gouverna l'Eglise de Rouen durant quarante-un ans avec un zèle et une sagesse au-dessus de tout éloge, et mourut à Munster à 87 ans ; l'autre, neveu du cardinal de Bernis, ambassadeur de France, sacré à Rome par le pape Pie VI, fut coadjuteur de son oncle à Albi, succéda en 1819 au cardinal de Cambacérès, premier archevêque de Rouen après le concordat de 1801, mourut à Paris le 4 février 1823, et fut inhumé dans les caveaux de Saint-Sulpice. Les corps ont été placés dans le caveau préparé sous la chapelle de la Sainte-Vierge.

Espagne.

Une correspondance adressée de Rome au *Monde*, à la date du 11 avril, fait ainsi connaître où en est la question de l'unité catholique.

Les journaux catholiques de Rome publient, au sujet de la question religieuse en Espagne, la note suivante :

« Le cardinal Antonelli a envoyé directement à Madrid le seul texte constitutionnel que le Vatican serait disposé à accepter pour résoudre la question religieuse. Ce texte, qui est presque identique à celui de la Constitution espagnole de 1845, serait le même qui a été adopté pour la Constitution d'une république de l'Amérique du Sud. »

Des renseignements privés me permettent d'affirmer que le Saint-Siège fait, jusqu'à la limite du possible, toutes les démarches, toutes les concessions que lui permettent sa dignité et le bien de l'Eglise, pour empêcher que les droits de la foi et de l'unité religieuse soient lésés en Espagne, ce qui l'obligerait à de nouvelles et solennelles protestations. C'est peut-être en vue de ces démarches et des négociations entamées sur ce point que l'ambassadeur espagnol près le Saint-Siège, M. de Cardenas, a cru ne pouvoir s'empêcher de se plaindre de la publication du Bref si énergique et si opportun du Souverain-Pontife au cardinal de Tolède. Ces plaintes sont d'un mauvais augure, car si l'on trouve à redire à la liberté toute apostolique avec laquelle le Saint-Père accomplit son devoir strict de parler et de défendre les droits de la religion là où ils sont ouvertement menacés, il est à craindre plus que jamais que ces droits ne soient définitivement violés.

On a fait d'ailleurs remarquer à M. de Cardenas qu'il était absolument nécessaire que le Pape parlât, d'abord parce que les catholiques d'Espagne sont censés ne pas connaître l'état des négociations diplomatiques intervenues entre le Saint-Siège et le gouvernement de Madrid ; puis, parce qu'il fallait à tout prix que les sentiments du chef de l'Eglise fussent bien connus sur un point aussi essentiel, du moment que la menace d'attenter aux droits de l'unité religieuse était patente et en voie d'exécution.

LA COMMUNION PASCALE.

La solennité de Pâques ramène tous les ans à Notre-Dame de Paris un acte public de foi chrétienne et catholique. C'est l'acte par excellence de la vie spirituelle, qui symbolise, en la réalisant, l'union mystique de Dieu avec l'homme, principal fondement des sociétés baptisées.

Nous voulons parler de la communion pascale.

Cette année, de même que les années précédentes, une foule immense d'hommes remplissaient les nefs réservées. Toutes les conditions étaient représentées dans cette réunion d'élite : le simple artisan y coudoyait les sommités sociales. Le signe de l'honneur brillait sur un grand nombre de poitrines. Nous avons remarqué plusieurs officiers et beaucoup d'élèves de l'Ecole polytechnique, les uns et les autres en uniforme.

A sept heures et demie la messe a commencé, et des chants religieux se sont fait entendre.

Le *Credo*, répété par des milliers de voix, produit toujours un effet des plus imposants sous ces voûtes qui ont tant de fois retenti des accents de la prière. C'est comme un défi pacifique et touchant à la libre pensée qu'on entend rugir autour de nos temples et jusqu'à la tribune publique.

Le psaume *In exitu*, qui a ensuite été entonné, rappelle admirablement le pèlerinage du peuple fidèle au milieu des barbares qui l'assiègent de toutes parts, et son pénible exode vers la terre promise.

Pendant la communion, la belle prose de saint Thomas, *Lauda Sion*, invitait tous les assistants à s'approcher du banquet sacré.

La distribution du pain eucharistique faite par Mgr le Coadjuteur, par le R. P. Monsabré et par un autre prêtre, n'a pas duré moins d'une heure et demie; les joyeux accents du *Te Deum* ont annoncé la fin de la cérémonie.

Le R. P. Monsabré est alors monté en chaire et a prononcé une courte mais émouvante allocution dont voici le texte :

Tu rex gloriæ, Christe.

Messieurs,

En chantant tout à l'heure l'hymne de saint Ambroise et de saint Augustin, vous avez invoqué le fils du Roi des rois, roi lui-même par droit de naissance et par droit de conquête. Verbe éternel du Père, il gouverne avec celui qui l'a engendré les choses qui ont été faites par lui. Rédempteur de l'humanité, il soumet à son sceptre, la croix, l'héritage qu'il a acquis au prix de son précieux sang. Verbe rédempteur, le Christ est revêtu d'une double gloire. Il est juste de lui dire : *Tu rex gloriæ, Christe.*

Mais, où est-il ce roi de gloire? Dans les cieux assis à la droite de son Père : *Tu ad dexteram Dei sedes in gloria Patris.* Cependant ce n'est pas là, messieurs, qu'il faut le chercher aujourd'hui. Comme il n'a pas eu horreur de demander à la fille purifiée des pécheurs la chair passible et mortelle dont il voulait se revêtir pour accomplir le salut du genre humain, il n'a pas eu horreur de demander pour cette même chair désormais impassible et immortelle l'hospitalité à des pécheurs repentants. Le Christ roi est en vous,

vos âmes sont présentement le siège même du gouvernement divin. Il vous suffit de rentrer en vous-mêmes pour obéir à cette invitation de l'Apôtre : « Approchons-nous du trône de grâces afin d'obtenir miséricorde en temps opportun. *Adcamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur in tempore opportuno.* »

Hôte de votre âme, son trône et son empire, le Christ, roi de gloire, attend vos hommages et vos prières; qu'allez-vous faire, et que demanderez-vous?

Il me semble, messieurs, que votre attitude et vos vœux sont indiqués par le seul souvenir des vérités que nous avons traitées cette année.

Dieu, votre providence et votre souverain maître, vous visite aujourd'hui; montrez-vous devant lui humbles et respectueux sujets, reconnaissez son pouvoir universel et absolu sur les puissances de votre âme et de votre corps, renouvelez les serments de fidélité que vous avez trahis, remettez aux mains douces et fermes de votre roi cette liberté trop fière, qui ne s'est égarée que parce qu'elle a voulu se conduire elle-même, rentrez dans la voie oubliée des commandements et tenez-vous prêts à obéir désormais à toute motion de la volonté divine, semblables à ces cavales domptées qu'une pression invisible lance, retient, détourne, retourne comme si la volonté même de leur maître était passée dans leurs souples jarrets.

Plus rapprochés que jamais de celui dont la majesté infinie mérite tout honneur et toute gloire, adorez, et, dans votre adoration, prosternez avec vous le monde entier. Unis intimement à la source de tous les biens, faites pousser à votre cœur ce cri suprême de la reconnaissance : O mon Dieu ! je vous aime, et je veux vous aimer plus que tout ce qui m'est cher ici-bas, plus que ma vie. Enhardis par la libéralité du Roi des rois, qui se donne lui-même après avoir prodigué tous ses dons, demandez pour vous, pour vos amis, pour l'Eglise, pour votre pays, la lumière, la force, la protection, la délivrance, le salut, la paix. Demandez sans crainte d'offenser la volonté immuable qui a ordonné vos prières aux actes de son gouvernement, et qui depuis l'éternité les attend pour les exaucer.

La sainteté même habite en vous. Promettez-lui de ne plus souiller son temple vivant; et, puisque le mal lui-même proteste contre elle et fournit à l'impie le prétexte de l'accuser dans le gouvernement des choses humaines, préparez-vous à protester contre le mal par la splendeur de vos vertus et à venger, en la manifestant dans vos œuvres, l'immaculée perfection de votre Dieu. Entrez dans ses desseins et prêtez-vous à cette admirable industrie qui sait

tirer du mal un plus grand bien. Que les contradictions, les injustices du monde révèlent au monde la vaillance de votre foi, la force de votre caractère, la perfection de votre amour. Que vos péchés eux-mêmes, pardonnés par la miséricorde divine, deviennent un bien pour vous en vous obligeant à être plus humbles, plus vigilants, plus miséricordieux, plus dévoués au service de Dieu.

Vous possédez au-dedans de vous-mêmes le principe de votre salut, celui qui vous a prédestinés, appelés, justifiés, celui qui doit vous glorifier. Abandonnez-lui amoureusement le soin de votre salut et demandez-lui la grâce de rendre de jour en jour plus certaines par vos bonnes œuvres votre vocation et votre élection.

Dei agricultura estis. Vous êtes la culture de Dieu, et le divin cultivateur vient de reprendre triomphalement possession de son champ; ce n'est plus le champ maudit du péché, c'est un champ de bénédiction ouvert aux saintes influences de la grâce.

Offrez généreusement votre concours à l'auteur de la grâce; qu'il arrache, brûle, anéantisse jusqu'aux dernières racines de vos fautes passées pour que chaque jour qui se lève sur votre âme devienne comme une nouvelle saison caractérisée par les progrès de votre foi, de votre espérance, de votre charité, de votre prudence chrétienne, de votre justice, de votre force, de votre patience, de votre humilité, de votre douceur, de votre mortification, pour que vous tendiez à cette union sublime qui fait le saint. Demandez enfin la grâce par excellence, la grâce de la persévérance, gage assuré de votre salut.

O Christ, roi de gloire, qui honorez de votre divine présence ces âmes qui me sont si chères, bénissez-les, sauvez-les, c'est votre peuple et votre héritage. *Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hereditati tuæ.* Gouvernez-les et emportez-les de ce lieu de paasage à l'éternelle patrie. *Et rege eos, et extolle illos usque in æternum.*

Telle a été l'allocution de l'éloquent prédicateur, et la foule s'est écoutée silencieuse, sous l'impression de cette parole nette et sobre.

Voilà un de ces spectacles qui consolent des tristes défaillances et des monstrueuses attaques dont nous sommes chaque jour témoins. Il y a peut-être un certain courage à venir affirmer sa foi en face du scepticisme, de l'indifférence et de la haine. Au milieu de l'immense agglomération parisienne, ces zélés confesseurs ne sont qu'un faible noyau. Mais, il y a dix-

huit cents ans, le Seigneur, s'adressant à ses fidèles, les appelait le petit troupeau — *pusillus grex* — et il leur disait de ne pas craindre. Et ce petit troupeau a vaincu le monde.

En contemplant ces fronts prosternés, en entendant ces voix frapper des voûtes six fois séculaires, nous pensions à la France de Philippe-Auguste qui les vit s'élever, à la France de saint Louis, qui pria dans cette enceinte, et nous disions : La France que nous avons sous les yeux est la France qui vit, qui pense et qui croit, c'est la France de l'avenir, c'est vraiment la France nouvelle.

LÉONCE DE LA RALLAYE.

LES AUDIENCES DU SAINT-PÈRE.

Au moment où les feuilles révolutionnaires recommencent à répandre les bruits les plus alarmants, et heureusement les plus faux, sur la santé de Pie IX, nos lecteurs aimeront à apprendre de l'un des hommes qui voient le Pape tous les jours, Mgr Nardi, comment se passent les journées de ce Pontife que les désirs parricides de l'impiété assassinent tous les jours, et qui, pourtant, supporte des fatigues et se livre à un travail quotidien dont les plus robustes seraient effrayés.

Nous empruntons à *l'Univers* la traduction qu'il a publié de la *Voce della Verità*, dont Mgr Nardi est l'un des plus éloquents et des plus énergiques rédacteurs :

C'est un grand spectacle qui se renouvelle tous les jours, sans jamais rien perdre de sa beauté merveilleuse. Quel souverain en Europe voit autour de lui quelque chose de semblable !

Il est midi. Déjà les premières antichambres sont remplies d'hommes, souvent du clergé et des hautes classes sociales. A côté du missionnaire arrivé du Japon ou de l'Australie, vous voyez des uniformes d'officiers des Etats-Unis, d'Angleterre ou de France. Ce monsieur vêtu d'un simple frac noir est un ancien ministre qui connaît plusieurs cours, il peut les comparer avec celle-ci. Tout près de lui se trouve un homme de lettres ou un savant dont la vie s'est éconlée dans l'étude : pour la première fois peut-être il sent combien sont de peu de valeur les travaux et la science elle-même sans la lumière et la chaleur de la foi. Plus loin c'est un jeune

homme d'illustre famille française ou anglaise; ému, il baise la main qui bénit avec une tendresse paternelle et une autorité divine.

Dans d'autres antichambres se trouvent de pauvres gens du peuple ou des artisans, parce que la faveur n'est refusée à personne, pas même aux dissidents. Il y a peu de jours nous voyions deux ministres de l'Eglise anglicane prosternés aux pieds du Saint-Père lui presser et lui baiser vivement les mains : ils pleuraient d'émotion, et Pie IX leur a dit et commenté doucement cette parole du Christ : *Venite ad Me*.

Tout cela n'est pourtant que le prélude. Après les antichambres viennent les Loges, ces loges admirables que le temps avait ruinées et que Pie IX a admirablement restaurées, grâce aux pinceaux de Consoni et de Mantovani. Sous ces pinceaux revivent aujourd'hui les œuvres de Jean d'Udine et de l'école de Raphaël.

Samedi dernier (veille des Rameaux), cent cinquante ou deux cents personnes étaient là pressées sur deux longues lignes. Nous disons samedi : il faut dire tous les jours; la première chose que chacun demande en venant à Rome ce n'est ni le Panthéon, ni le Colysée, ni Saint-Pierre, ni les galeries, mais Pie IX. Sur ce point, il n'y a distinction ni de patrie, ni de condition, ni même de croyance.

Précédé de ses gardes-nobles et des prélats de sa Cour, entouré ou suivi de cardinaux et d'autres prélats, voici le Saint-Père. Tous les genoux fléchissent; tous les yeux se fixent sur ce visage auguste. Le long désir qui a conduit ces foules d'au-delà des monts et des rivages les plus lointains du globe est satisfait. Presque tous ont d'abondantes provisions de chapelets, de médailles, de croix, de crucifix pour eux ou pour ceux qui, moins heureux, n'ont pu les accompagner.

Le Saint-Père commence à voir les familles l'une après l'autre, s'arrêtant quelque peu auprès de chacune. Celle-ci est une famille belge et vous la reconnaissez à cette affection profonde que le respect peut à peine contenir. A côté une famille française : voyez sa vivacité, son ardeur, entendez ces paroles où la chère France n'est jamais oubliée. Ah! France, France, que n'es-tu toute là devant cet homme qui t'aime tant! Après la famille française est agenouillée une famille allemande du Rhin ou de la Westphalie, dont les fils se sont peut-être rencontrés sur les champs de bataille de Lorraine avec les fils de la famille française. Mais ici s'arrêtent les colères : il n'y a ni français, ni allemands, ni autrichiens, ni italiens. Ici est la patrie commune, le terrain neutre par excellence où le Christ et son Vicaire règnent seuls. Les idiomes sont divers, mais la foi es

une, ou si, par exception, la croyance est autre, l'œuvre de Luther et de Henri VIII reçoit une secousse qui l'écrase ou au moins l'ébranle profondément.

Voici, en effet, un ministre anglican avec femme et enfants, qui, prosternés devant le Pape, demandent la bénédiction que leurs livres ritualistes refusent et condamnent. Puis, viennent d'autres familles catholiques de l'Inde, du Pérou, du Canada, de la Californie, de New-York, de Constantinople, de l'Australie, ainsi que de tous les pays d'Europe et aussi, grâce à Dieu, de tous les pays de cette Italie qu'on tente vainement de ravir à son Pontife. Près d'un ingénieur anglais catholique, qui a dirigé les travaux de la grande ligne ferrée de Bombay à travers le continent indien, il y a un médecin, le médecin de nos sœurs de charité à San-Francisco : bien que protestant, il les aime, il les admire, et elles et le Seigneur le convertiront. Vient un professeur de l'Université des Ingénieurs de New-York et plus loin une famille catholique de Melbourne en Australie. Trente ans passés, les familles catholiques étaient quarante à Melbourne, aujourd'hui quatre mille.

Pour tous le Saint-Père a des paroles variées, mais non diverses, parce qu'elles sont animées toujours d'une même pensée suprême. Après avoir donné à chacun, homme, femme, enfant, quelqu'un de ces préceptes que l'on n'oublie plus, sa revue est terminée ; il va se placer au milieu ; là, dans un tendre discours, ordinairement en français, afin que tous l'entendent, il parle de nos grands devoirs et de nos éternelles destinées, et la multitude recueille avec une respectueuse avidité les accents de ces lèvres saintes et amies.

« Souvenez-vous — disait-il samedi — que la vie est courte, « nous avons notre demeure fixe ailleurs ; ici elle est d'un instant. « Que votre vie soit telle que la dernière heure vous trouve prêts. « — Pères et mères, élevez vos fils dans la piété et dans la conduite chrétienne : fils, obéissez à vos parents et les aimez. — « Tous priez pour l'Eglise du Christ attaquée par tant d'ennemis ; « priez pour vous-mêmes et pour ceux qui voudraient être ici avec « vous. Priez aussi pour ces protestants, afin que Dieu leur fasse « connaître la voie droite, éclaire leur intelligence et touche leur « cœur.

« Que la bénédiction du Seigneur descende sur vous, vous accompagne pendant votre passage sur la terre et vous soutienne « au départ de l'autre vie, afin que vous puissiez aimer et louer « Dieu éternellement. *Benedictio Dei*, etc. »

La foule prosternée se relève avec le visage attendri, et souvent avec l'âme changée.

En vérité nous croyons que, même sans sortir du Vatican, Pie IX accomplit grandement et largement son ministère apostolique ; si Dieu a permis, semble-t-il, que recommence le paganisme, il a voulu du moins que recommence aussi le grand labeur de ses disciples et surtout du premier d'entr'eux.

Les audiences du Vatican sont un apostolat quotidien, fécond et saint.

FR. NARDI.

CENTENAIRE DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Le 24 avril arrive le trois-centième anniversaire de la naissance de saint Vincent de Paul, cet apôtre de la charité, que les autres nations envient à la France. A cette occasion, de grandes fêtes vont être célébrées au lieu même de la naissance du Saint, dans toutes les églises desservies par les Prêtres de la Mission (Lazaristes), et dans toutes les chapelles des Sœurs de la charité.

Le Saint-Père, par le Bref suivant, a accordé une indulgence plénière à gagner dans toutes les chapelles des Lazaristes et des Filles de la charité à l'occasion de ce troisième centenaire.

PIE IX, PAPE.

A tous les fidèles qui liront nos présentes lettres, salut et bénédiction apostolique !

Notre cher fils, Jean-Baptiste Borgogno, actuellement procureur général des Prêtres séculiers de la Congrégation de la Mission, Nous a récemment témoigné le désir de célébrer solennellement dans les églises de son Ordre, le 24^e jour du mois d'avril de cette année, jour indiqué comme l'anniversaire et troisième centenaire de la naissance de saint Vincent de Paul, fondateur de ladite Congrégation. Pour augmenter la piété des fidèles et pour le salut des âmes, mû par un sentiment de pieuse charité et voulant répondre, en ouvrant les trésors célestes de l'Eglise, aux religieux désirs de notre cher fils, autant que nous le jugeons avantageux dans le Seigneur, à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui vraiment pénitents et après s'être confessés et avoir reçu la sainte Communion, auront visité dévotement, le 24^e jour du mois d'avril de cette année, ou l'un des neuf jours précédents, ou enfin

l'un des sept jours suivants, à leur choix, une des églises ou des prêtres séculiers de la Congrégation de la Mission, ou des pieuses femmes appelées Filles de la Charité, et y auront offert à Dieu des prières pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de la sainte Eglise notre mère, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés, indulgence qu'on pourra aussi appliquer aux âmes des fidèles qui auraient quitté cette vie dans la grâce de Dieu.

Ces présentes n'ont effet que pour cette fois seulement. Mais nous voulons qu'aux copies des présentes Lettres ou aux exemplaires même imprimés, signés de la main de quelque notaire public et scellés du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi soit entièrement accordée qu'aux présentes, si elles étaient produites ou montrées.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 11 février de l'an 1876, de Notre pontificat le trentième.

F. Card. ASQUINI.

Mgr Epivent, évêque d'Aire et de Dax, dans le diocèse duquel se trouve le lieu de naissance (Pouy) de saint Vincent de Paul, a adressé, à cette occasion, une lettre-circulaire au clergé et aux fidèles de son diocèse, pour leur annoncer la fête solennelle qui se célébrera le dimanche 23 avril, en la présence de plusieurs archevêques et évêques. Le vénérable prélat, dont les forces physiques sont épuisées par une maladie qui ne peut abattre l'énergie de son âme, s'exprime ainsi :

C'est pour nous une joie ineffable au milieu d'une triste et cruelle agonie, c'est comme une dernière consolation que le Très-Haut nous envoie, pour lui offrir avec plus de résignation et d'amour le sacrifice de notre vie, que de pouvoir vous annoncer une solennité qui devra faire époque dans les annales déjà si belles de l'antique église d'Aire et de Dax.

Le 24 avril de l'an de grâce 1876 ramènera dans le cycle radieux de nos fêtes le troisième centenaire de la naissance de saint Vincent de Paul, la gloire et l'honneur de notre diocèse, le type accompli de la dignité sacerdotale, l'ange de la paix au sein des discordes civiles, l'envoyé de Dieu pour apporter la consolation et la vie à la Lorraine, toujours chère à nos cœurs, à la Picardie et à la Champagne, ravagées par d'épouvantables fléaux; le conseiller

sage et courageux des souverains, l'homme du peuple par excellence, le plus grand saint des temps modernes, que la religion et l'humanité revendiquent à l'envi.

Une telle date, vraie date jubilaire pour notre pays, que chaque siècle n'enregistre qu'une fois, doit nous apparaître, non point comme la fête particulière d'un élu du ciel, mais comme la solennité universelle de la Providence, qui s'est manifestée tout entière dans les prodiges les plus frappants et les monuments impérissables de la charité de ce héros chrétien...

Oh ! qu'avec bonheur nous entonnerions l'hymne du vieillard Siméon, le chant de l'action de grâces et du départ, s'il nous était donné de contempler une de ces manifestations imposantes, splendides, comme nos yeux en ont vu deux fois le magnifique spectacle pendant les années de notre épiscopat.

Déjà, d'augustes personnages, de saints pontifes, répondant à notre voix qui leur vient pour ainsi dire d'outre-tombe, ont voulu nous donner l'assurance qu'ils viendraient, ce jour-là, au berceau de saint Vincent de Paul, pour exalter les œuvres de miséricorde, la vertu héroïque de celui qu'on nommait, avec autant d'éloquence que de vérité, *l'intendant des affaires de Dieu*.

Vous verrez une seconde fois présider cette fête, cet incomparable prince de l'Eglise, le primat d'Aquitaine (1), toujours au poste de la charité, toujours le premier dès qu'il s'agit de rehausser l'éclat de nos augustes cérémonies ; vous entendrez sa parole éternellement rajeunie par un zèle qui ne connaît pas de défaillance. A ses côtés, son vénérable coadjuteur, l'archevêque de Perga *in partibus infidelium* (2), nous rappellera Elisée auprès d'Elie, réalisant comme une double et glorieuse couronne au front de l'antique église de Bordeaux. Il vous enchantera par sa parole lorsqu'il aura déjà gagné vos cœurs par le charme de ses vertus.

Près de la pourpre romaine, vous verrez apparaître la douce et suave figure de l'archevêque bien-aimé de notre province, en qui repose l'aimable esprit de saint François de Sales (3) ; se faisant tout à tous, il a bien voulu nous secourir dans notre impuissance et nous suppléer dans les ordinations sacerdotales.

C'est ce vénéré métropolitain qui voudra bien nous représenter plus particulièrement à cette fête, où, absent de corps, nous serons par la pensée, et mieux encore par notre cœur...

(1) Son Em. le cardinal Donnet.

(2) Mgr de la Bouillerie.

(3) Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch.

Qu'ils viennent, ces prêtres de la Mission, ces fervents Lazaristes qui accoururent vers nous de leurs missions lointaines il y a douze ans. Ne sont-ils pas pour nous des frères et comme les enfants de notre diocèse? Qu'elles prennent place dans les longs défilés de la procession, avec leur vêtement populaire, ces nobles Filles de la charité, qu'on est fier de trouver partout où viennent s'asseoir la douleur, l'infortune et la misère. Qu'elles se montrent aussi, comme une douce et radiense apparition, ces députations d'ordres religieux, ces diverses confréries, essaim céleste qui peuple et qui embaume le *jardin de l'Epoux*; qu'on puisse saluer leurs bannières pacifiques, ces signes du ralliement de l'honneur et des vertus chrétiennes; qu'on entende leurs cantiques sacrés; qu'elles viennent par leur variété réjouir le regard de la terre et faire monter les cœurs vers la patrie des élus.

Qu'ils viennent tous ces hommes d'élite, la consolation et la gloire de la société catholique, membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, dont la place est si bien marquée à cette fête de la charité! Ils connaissent le chemin qui conduit à la maison et au chêne de Ranquines. Qu'ils viennent cette fois encore nous donner ce grand exemple d'hommes chrétiens, confondant toutes les gloires, tous les talents, tous les titres, toutes les classes de la société en un seul et même concert de charité.

Qu'ils viennent enfin, qu'ils viennent surtout nos chers diocésains, habitants privilégiés de nos campagnes si religieuses et de nos cités encore si chrétiennes. Eux aussi doivent revendiquer avec jalousie la part de l'héritage qui leur revient dans le trésor de gloire que leur a légué leur véritable frère, le plus sage des hommes, né sur la même terre qu'eux, ce fils du laboureur qui a donné à ce pays la seule célébrité qui s'impose à tous les cœurs. Qu'ils viennent et qu'ils voient comment, après trois grands siècles d'efforts sans précédent pour reconstituer la société, après tant d'avortements, de ruines même et de révolutions sanglantes, qui n'ont servi qu'à diminuer le prestige des plus mâles génies, comment toutes les entreprises du père de Ranquines ont prospéré sous le regard et la bénédiction du Très-Haut.

A Paris, la fête sera célébrée avec la plus grande solennité, particulièrement dans l'église des Lazaristes, rue de Sèvres, 95, où il y aura un triduum de prières. Voici l'ordre des cérémonies qui s'accompliront :

Triduum de prières. — Rue de Sèvres, 95.

Samedi 22.

Messes basses à l'autel de Saint-Vincent, à 5 h. 1/2, 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 heures.

Le soir, à 5 h. 40, instruction par un prêtre de la Congrégation de la Mission. — Salut solennel.

Dimanche 23.

Messes basses à 5 h. 1/2, 6 h., 7 h. et 11 heures.

Grand'messe à 8 heures.

Le soir. — Vêpres solennelles de Saint-Vincent à 2 h. 1/2. Instruction par un prêtre de la Congrégation de la Mission. Complies. Salut solennel.

Lundi 24.

Messes basses à 5 h. 1/2, 6 h., 7 heures.

A 9 h., grand'messe célébrée par M. Icard, supérieur général de la Congrégation des Prêtres de Saint-Sulpice.

A 2 h. 1/2, vêpres. Allocution par S. G. Mgr Dupanloup.

Dimanche 30. Anniversaire de la translation des reliques de saint Vincent.

Office pontifical par Son Em. Mgr le cardinal-archevêque de Paris.

Grand'messe à 9 heures.

Vêpres à 2 h. 1/2. — Le panégyrique du Saint sera prêché par le R. P. Chocarne, prieur de l'Ordre des Frères-Prêcheurs.

La châsse contenant le corps de saint Vincent de Paul sera ouverte tous les jours, du samedi 22 avril au lundi 8 mai.

NOTRE-DAME DE LOURDES.

Mgr Jourdan, de Tarbes, vient de publier une Lettre pastorale qui va apporter une grande joie dans le monde religieux.

Encore un beau jour, s'écrie le Prélat en commençant, encore un beau jour pour le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes; un jour exceptionnellement privilégié! L'auguste Pie IX, dont le nom est lié pour jamais au dogme de l'Immaculée Conception, comme à toutes les grandes choses qui ont illustré son souverain pontificat, vient d'autoriser, sur la demande d'un très-grand nombre

d'Evêques, de prêtres et de fidèles, et par un Bref dont le texte et la traduction se trouvent à la suite de cette lettre pastorale, le Couronnement de celle qui daignait, il y a dix-huit ans, se révéler à une pauvre petite fille de Lourdes, sous les roches de Massabielle.

Il sera beau, lorsque la solennité aura lieu, de rapprocher la parole dogmatique, sortie des lèvres du Pontife suprême, de celle qui a été entendue à la Grotte, et de constater ainsi une fois de plus que par Marie le Ciel est venu dire à la terre précisément ce que le Pontife romain avait déjà défini, en vertu de son magistère infail-
lible. Il sera beau de voir couronner sur le lieu même des apparitions, et au nom de l'immortel Pie IX, l'incomparable Vierge dont le même Pontife proclamait, quatre ans auparavant, l'Immaculée Conception comme une vérité de foi catholique.

Quels transports ne vont pas éclater à cette occasion dans tous les cœurs vraiment chrétiens ! Avec quel empressement les fidèles ne viendront-ils pas honorer Marie dans son sanctuaire de prédilection ! Nous croyons entendre déjà retentir les chants d'allégresse devant la grotte mystérieuse et sur toutes les hauteurs qui la dominent. Pie IX aura aussi sa part d'actions de grâces ; et tous les cœurs, unis dans une seule et même pensée, seront heureux d'adresser au Ciel pour le Père commun des fidèles les vœux de la plus filiale tendresse.

Mgr Jourdan, commentant ensuite le Bref pontifical, explique les trois grands motifs qui ont valu à Lourdes l'insigne faveur du couronnement, savoir : la glorification de Marie, *Immaculatæ Mariæ Virginis honori* ; le bien de l'Eglise, qui a tant besoin de la protection de Marie, *catholicæ rei bono*, et le salut de la France, qui a aussi besoin que Marie lui vienne en aide, *Galliæ incolumitati*.

Le cœur de Pie IX, dit-il, aime la France ; pourrions-nous en douter ? Ne sommes-nous pas toujours, malgré les erreurs et les défaillances d'un trop grand nombre, les fils dévoués de la sainte Eglise ? Dieu n'a-t-il pas encore sur nous des vues de paternelle bonté ? Il est vrai que, sous bien des rapports, nous avons à revenir de loin ; nous sommes malades. Depuis que nous avons abandonné nos traditions chrétiennes, nous ne savons plus quelle voie suivre ; il nous faut quelque chose qui n'ait pas sa raison dans le passé ; et c'est là ce qui ruine, avec notre présent, notre avenir. Les nations ne vivent pas ainsi au hasard. Elles sont soumises à des lois providentielles et doivent obéir à des principes ; or, les principes

appartiennent à tous les temps ; ils dominent en outre tous les intérêts particuliers. Il sont donc seuls capables d'engendrer des croyances universelles. A leur tour, les croyances font les mœurs ; les mœurs déterminent les institutions et assurent à un peuple une vie puissante et durable.

Au contraire, lorsqu'on met de côté les principes pour ne s'attacher qu'à des expédients, ou à des théories artificielles et sans fondement sérieux, pour ne pas dire autre chose, on ne peut vivre qu'au jour le jour. Dans une telle situation, les volontés se divisent comme les idées. Faute de trouver un centre commun, appelant à lui toutes les forces individuelles, on ne s'inspire plus que de son intérêt personnel ; les caractères s'effacent et disparaissent ; la désagrégation gagne peu à peu le corps social et finit par le décomposer entièrement. Nul patriotisme n'est alors possible, et l'on va où l'on peut.

Il n'y a donc pour nous qu'un seul moyen de résurrection : il faut que nous revenions à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à son Eglise. Nous trouverons là les principes qui nous manquent. Nos croyances d'autrefois se ranimeront dans nos âmes, et porteront leur fruit. Demandons cette grâce à Marie Immaculée. Nous savons quel empire elle exerce sur le cœur de Dieu. D'un autre côté, elle s'est toujours montrée la protectrice de la France. Qu'elle règne donc sur nous, comme elle règne dans le ciel, et nous ne tarderons pas à être guéris et sauvés, *Gallia incolumitati*.

Suit le dispositif dont voici les principaux articles :

Art. 1^{er}. Le Bref autorisant le couronnement de la statue de Notre-Dame de Lourdes est et demeure publié dans notre diocèse.

Art. 2. La solennité du couronnement de Marie Immaculée aura lieu le lundi 3 juillet prochain. Elle sera précédée, le dimanche 2 du même mois, de la consécration de la basilique de Lourdes.

Art. 3. Nous nous proposons d'inviter à ces deux cérémonies Nos Eminentissimes Cardinaux et Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques.

Art. 4. Nous exhortons nos bien-aimés diocésains à faire preuve une fois de plus, en cette circonstance, de leur dévotion envers l'auguste Mère de Dieu, en se rendant à notre appel avec leur empressement accoutumé.

Nous donnons maintenant le Bref pontifical avec la traduction :

PIUS PP. IX

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Cum significatum Nobis fuerit permultorum Antistitum, Presbyterorum fideliumque nomine universæ fere Galliæ vota postulare ut Nostra Auctoritate imponatur Corona sanctæ Dei Genitricis simulacro, quod religione maximi exempli colitur in « Lourdes » tuæ istius Tarbiensis diœcesis loco, hoc mature præstandum existimavimus Immaculatæ Mariæ Virginis honori, catholicæ rei bono, Galliæ incolumitati. Itaque, quod prospere, ac feliciter eveniat, sitque documentum Nostræ in cœlestem Patronam fidei et obsequii sempiternum, Auctoritate Nostra Apostolica, vi præsentium decernimus, ut Tu, Venerabilis Frater, diem, tuo arbitrio, statuas Coronæ hujusmodi imponendæ, simul sacrorum Antistitem designes, vel a Purpuratorum Patrum Collegio, vel Episcopali dignitate insignitum, qui sacrum simulacrum quod memoravimus, Nostro nomine coronet. Ne vero tale solemne ab æterna animarum salute sejunctum sit, utque eodem tempore fideles ad sanctæ Dei Matris aram provoluti orent impense tantis opem malis, atque exoptatum Fidei Catholicæ triumphum, de Omnipotentis Dei misericordia, ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, singulis atque universis utriusque sexus Christifidelibus qui ipso coronationis die, vel uno ex septem diebus continuis immediate subsequentibus, uniuscujusque christifidelis arbitrio sibi deligendo, vere pœnitentes et confessi ac sancta communione refecti, Ecclesiam et sanctuarium Beatæ Mariæ Virginis Immaculatæ, loci « Lourdes » qui nominatur, Tarbiensis istius diœcesis, devote visitaverint, ibique pro christianorum Principum concordia, hæresum extirpatione, peccatorum conversione ac sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione, pias ad Deum preces effuderint, plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem quæ etiam animabus Christifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ, ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari poterit, misericorditer in Domino concedimus. Præsentibus unica hac tantum vice validis. Volumus autem ut præsentium Litterarum transumptis, seu exemplis etiam impressis manu alicujus Notarii publici subscriptis et sigillo personæ in Ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhibeatur quæ adhiberetur ipsis præsentibus, si forent exhibitæ, vel ostensæ.

Datum Romæ apud sanctum Petrum sub Annulo Piscatoris die prima Februarii MDCCCLXXVI. Pontificatus nostri anno trigesimo.

(Locus sigilli.)

F. CARD. ASQUINIUS.

PIE IX, PAPE

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique. Nous sommes informé, par un très-grand nombre d'Evêques, de Prêtres et de fidèles, que la France presque entière aspire au moment où, de Notre Autorité, sera couronnée la statue de la sainte Mère de Dieu, qui est, à Lourdes, dans Votre diocèse de Tarbes, l'objet d'un culte de la plus grande édification. Nous avons cru devoir répondre à ce vœu le plus promptement possible pour la gloire de l'Immaculée Vierge Marie, le bien de l'Eglise catholique et le salut de la France. En conséquence, et puisse notre acte obtenir une bonne et heureuse fin, et rester comme un témoignage éternel de Notre confiance et de Notre dévotion envers la céleste Patronne, Nous décrétons, par ces présentes, en vertu de Notre Autorité Apostolique, que Vous, Vénérable Frère, déterminiez à votre gré, le jour où doit avoir lieu le couronnement dont il s'agit, et que Vous désigniez en même temps un Prélat, décoré de la Pourpre Romaine, ou revêtu de la dignité épiscopale, qui couronne en Notre Nom l'image sacrée dont Nous venons de faire mention. Mais afin qu'une telle Solennité ne soit pas sans fruit pour le salut éternel des âmes, et qu'en cette circonstance les fidèles, prosternés au pied de l'autel de la sainte Mère de Dieu, sollicitent instamment son secours dans de si grands maux, et le triomphe tant désiré de la foi catholique, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur, en Nous appuyant sur la bonté du Tout-Puissant et sur l'autorité des Bienheureux Pierre et Paul, ses Apôtres, à chacun et à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui, animés de vrais sentiments de pénitence, après s'être confessés et avoir reçu le pain de vie, auront, le jour même du couronnement ou, à leur choix, l'un des sept jours venant immédiatement après, visité dévotement à Lourdes, dans Votre diocèse de Tarbes, l'église et le sanctuaire de la Bienheureuse Marie, Vierge Immaculée, et adressé là à Dieu de ferventes prières pour la concorde des Princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de Notre Mère la sainte Eglise, l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés. Cette indulgence pourra être

appliquée, par voie de suffrage, aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie, unies à Dieu par la charité. Les Présentes n'auront de valeur que pour cette fois seulement. Et nous voulons que la traduction ou les copies même imprimées des présentes Lettres, revêtues de la signature d'un notaire public et munies du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, aient la même autorité que les Présentes elles-mêmes, si elles étaient produites ou montrées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 1^{er} février de l'année mil huit cent soixante seize, de Notre Pontificat la Trentième.

F. CARD. ASQUINI.

(Place du sceau.)

NOTRE-DAME D'AFRIQUE.

Mgr l'archevêque d'Alger vient d'adresser aux fidèles de son diocèse, à l'occasion du prochain couronnement de Notre-Dame d'Afrique (30 avril), une Lettre pastorale dont nous tenons à mettre quelques passages sous les yeux de nos lecteurs.

C'est un usage antique des Souverains-Pontifes, dit Mgr Lavignerie, de faire couronner en leur nom les statues de Marie honorées dans les plus célèbres sanctuaires du monde chrétien. La couronne qu'ils leur décernent est un symbole d'honneur et de reconnaissance pour les bienfaits que les fidèles y obtiennent en plus grand nombre. Ne pouvant rien ajouter à sa gloire dans le ciel, le Chef suprême de l'Eglise donne ainsi sur la terre, à ses pieuses images, les insignes visibles de la souveraineté là où elle se plaît à montrer elle-même sa puissance souveraine. Et, afin de donner un plus auguste caractère à ce témoignage de piété filiale, il se réserve le droit de le décerner seul à la demande des premiers Pasteurs.

C'est ce que Notre Saint-Père le Pape Pie IX a voulu faire pour Notre-Dame d'Afrique.

Il l'a fait, je le sais, avec une double joie; car, ici, ce n'est pas un culte ordinaire que nous rendons à Marie. Son sanctuaire s'élève en effet sur les ruines dix fois séculaires du culte ancien qui lui était rendu sur ces rivages. Au pied de la montagne sur laquelle elle est honorée, Augustin a passé lui-même, se rendant d'Hippone à Julia Cæsarée, pour y confondre l'hérésie; ce même

Augustin qui a dit d'elle, quinze siècles avant que l'Eglise ne la proclamât immaculée, cette belle parole :

« Lorsque je parle de péchés, j'entends toujours que l'on ne peut, pour l'honneur de Dieu, y comprendre la Vierge Marie. »

Et plus tard, sous l'empire féroce du mahométisme, c'est encore là que l'honoraient les esclaves chrétiens, c'est là qu'ils souffraient le martyre en invoquant son nom !

Que de souvenirs, mes très-chers frères, sont renfermés pour nous dans ce nom de Notre-Dame d'Afrique, que lui a donné la piété de notre vénéré prédécesseur, créateur de son sanctuaire !

Notre-Dame d'Afrique, c'est, en effet, non-seulement la reine du présent, c'est aussi la reine du passé, la reine des Cyprien, des Augustin, des Optat, des Fulgence, des Félicité, des Perpétue, des Docteurs, des Pontifes, des Martyrs, des Vierges, qui ont embaumé cette noble terre du parfum de leurs vertus et de leur sang.

En la couronnant sous ce nom nouveau, c'est donc toute cette troupe victorieuse, dont elle est la reine, que nous couronnerons avec elle !

Mais ce n'est pas seulement la statue de Marie que Pie IX a voulu honorer de ce symbole de puissance, il a voulu encore accorder à son temple un titre nouveau et le mettre par là au rang des temples les plus vénérés de la Rome pontificale.

A Rome, vous le savez, mes très-chers frères, les églises où les Souverains-Pontifes ont établi plus spécialement leur trône, Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul-hors-des murs, Sainte-Marie Majeure, portent le titre de Basiliques. C'est un titre d'honneur qui les place au-dessus de toutes les églises de l'univers ; c'est aussi une source de faveurs spirituelles plus étendues, car tous les jours de l'année on y peut gagner des indulgences plénières, applicables même aux défunts.

Lorsqu'ils veulent honorer, dans le reste du monde, une église plus antique et plus illustre, les Papes lui confèrent le même titre et les mêmes privilèges. Ils le font rarement, pour conserver un plus grand prix à cet honneur même. Pie IX a encore voulu le faire pour nous. Il a considéré, sans doute, ce temple, né d'hier, comme représentant les églises africaines, autrefois si nombreuses, quelques-unes si magnifiques, et toutes si vénérables par leur antiquité.

Elles étaient dignes de cet honneur, ces vieilles églises ensevelies sous les ruines de nos sept cents villes épiscopales, ces églises où de si grands hommes prêchèrent la vérité, où périrent dans les flammes, sous le fer des Donatistes, des Vandales, des Arabes, tant de millions de martyrs, où la vérité catholique fit entendre, dans les

Conciles les plus illustres de l'antiquité, des accents si pleins de grandeur. Elles sont honorées toutes ensemble aujourd'hui dans cette église nouvelle que Pie IX vient éclairer d'un rayon de leur gloire, comme pour faire renaître dans la fille le souvenir de ces églises disparues.

Deux brefs du Souverain-Pontife consacrent ces deux actes de sa justice et de sa bonté paternelle. Ils seront publiés tous deux solennellement à Notre-Dame d'Afrique, la veille même du mois de Marie, dimanche 30 avril, aux vêpres solennelles. Et, à dater de ce jour, Marie y portera sa couronne qui lui viendra de Pie IX, son église prendra son titre nouveau, et les pieux fidèles qui graviront sa colline y trouveront des sources plus abondantes encore de grâces et de bénédictions.

Le Prélat développe ici de pieuses considérations sur le culte de Marie, et il explique les motifs de la résistance qu'il a opposée « à ceux qui, sous prétexte d'art ou de convenances, voulaient « faire enlever du sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique les *ex-voto* qui le couvrent. »

Ne craignez pas, dit-il, mes très-chers frères, de vous faire petits aux pieds de la Mère de Dieu. Sans doute vous savez que les choses matérielles de son culte ne sont que les symboles ou les images des choses du cœur et de l'esprit. Mais l'image de la mère que vous avez perdue, son nom sacré, les objets qui lui ont appartenu ne sont non plus que des choses matérielles; les croyez-vous donc indifférentes ou condamnables? Ne sont-elles pas au contraire respectables pour vos cœurs? Et lorsque ces chers souvenirs évoquent dans votre esprit et dans votre cœur une mémoire vénérée, ne croyez-vous pas qu'il est doux et juste de les traiter avec respect?

Du reste, mes très-chers frères, ces pratiques sont celles du genre humain tout entier, et leur légitimité est fondée sur notre double nature; car l'homme étant esprit et corps, il est naturel qu'il se serve des choses matérielles comme de celles de l'esprit pour s'élever jusqu'à Dieu. Aussi les âmes simples, que je louais tout à l'heure, ne sont-elles pas les seules à suivre ces pratiques de dévotion que recommande l'Eglise. Nous voyons, dans tous les âges, les esprits les plus fermes et les génies mêmes les embrasser sans respect humain, et ne pas craindre de se faire ainsi petits et humbles devant Dieu.

Mgr Lavigerie tient à en citer un exemple, et voici ce qu'il raconte :

C'est en 1841 que Bugeaud vint prendre, avec le gouvernement de l'Algérie, la direction de la guerre d'Afrique. Les temps étaient rudes alors. De toutes parts les Arabes avaient organisé la résistance, grâce à nos hésitations de plus de dix années. Nos soldats, nos officiers, nos généraux succombaient en grand nombre, ou sous les coups des balles ennemies, ou sous les coups non moins redoutables de la maladie. Quelques mois auparavant, le général en chef lui-même, Damrémont, avait été frappé mortellement sous les murs de Constantine. La famille du maréchal, en voyant son chef se préparer à partir, était donc, on le comprend, dans de vives angoisses, angoisses d'autant plus légitimes que Bugeaud ne s'épargnait pas, et qu'on le savait toujours le premier au feu. L'une de ses pieuses filles lui demanda, la veille de son départ, d'accepter de sa main une médaille de la Sainte-Vierge et de lui permettre de la passer à son cou, comme une sauvegarde contre tant de périls. Le général, ému de cette marque de confiance et de tendresse, accéda aussitôt au désir de son enfant. Il lui laissa placer sur sa poitrine, attachée à un simple cordon, une petite médaille en argent.

Le jour même, le général dînait à Périgueux, dans une société nombreuse, fort peu chrétienne, comme la société officielle de ce temps-là. L'évêque du diocèse s'y trouvait pourtant, et comme il exprimait au général son espoir que Dieu protégerait ses armes :

— Ah ! Monseigneur, répondit Bugeaud, je ne suis pas un incrédule ; moi aussi j'ai confiance en Dieu, et pour vous en donner la preuve, voici une des armes que j'emporte avec moi !

Et en disant ces mots, le gouverneur de l'Algérie tira de sa poitrine la petite médaille d'argent suspendue à son cordon.

— C'est une médaille de la Sainte-Vierge, dont j'ai promis à ma fille de ne plus me séparer !

Le vieux maréchal a tenu parole. Dans toutes ses guerres d'Afrique, la petite médaille de la Sainte-Vierge est restée sur son cœur, et Marie s'est plu à récompenser la confiance pieuse de l'enfant et l'acte de foi du vieux maréchal. Il sortit sain et sauf de tous les périls de ses dix-huit campagnes, où tant de braves tombèrent à ses côtés, sous les coups des Arabes. Aussi, lorsqu'il partit d'Alger, voulut-il garder sa petite médaille en témoignage de reconnaissance. Elle était encore suspendue à son cou lorsqu'il mourut ; quelques mois après, d'une mort prématurée, dans les sentiments les plus admirables, et c'est seulement après sa mort que les mains de sa fille ont repris avec un pieux respect l'image de Marie sur la poitrine du vieux soldat !

Cette médaille, bien pauvre en elle-même, mais si précieuse par tous ces souvenirs, je l'ai demandée, obtenue pour le sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique, où sa place est si bien marquée, et où elle reposera aux pieds de la Madone, entre l'épée du vieux duc de Malakoff et celle du brave Yusuf.

Je la fais encadrer dans un cercle d'or, sur lequel ceux qui viendront visiter Notre-Dame d'Afrique pourront lire bientôt ces paroles :

« Médaille de la Très-Sainte-Vierge, que le maréchal Bugeaud a
« portée sur sa poitrine pendant toutes les guerres d'Afrique et
« qu'il avait encore à son heure dernière.

« Sa pieuse fille, Madame la comtesse Feray d'Isly, des mains
« de laquelle il l'avait reçue et qui l'a reprise après sa mort, l'a
« donnée au sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique.

« ALGER, MDCCCLXXVI. »

Quel meilleur argument pourrait-on opposer au respect humain de tant d'esprits faibles, et aux ironies de tant d'esprits forts ?

L'OEUVRE DU DIMANCHE (1).

Le dimanche 19 mars s'est tenue l'assemblée générale de l'OEuvre du dimanche établie dans la ville de Troyes. Mgr Cortet présidait la réunion, entouré d'un grand nombre d'ecclésiastiques. L'assistance remplissait entièrement la vaste chapelle et les tribunes du Cercle catholique.

M. le comte Louis de Cisse, le président et l'apôtre de l'OEuvre, devait prendre la parole sur la grande question du repos et de la sanctification du dimanche.

La séance ayant été ouverte par la prière, M Charles Simonnot, président de l'OEuvre à Troyes, a donné lecture d'un rapport où il a rappelé les vicissitudes de l'OEuvre dans cette ville et son organisation actuelle.

L'OEuvre est organisée par dizaines et centuries. Dix dizaines forment une centurie. Les chefs de centuries composent le comité. L'OEuvre a déjà groupé, à Troyes, environ mille

(1) Extrait de la *Revue catholique* de Troyes.

personnes qui ont pris l'engagement d'observer régulièrement le repos du dimanche.

Après la lecture du rapport, M. de Cisseÿ prit la parole :

S'inspirant, comme il le dit lui-même, de l'instruction pastorale de Mgr de Troyes pour le carême de cette année, il rappelle d'abord l'origine de la loi qui prescrit le repos du septième jour. Cette loi remonte au premier âge du monde. C'est Dieu qui en est l'auteur, et c'est lui aussi qui, d'une certaine manière, en fut le premier observateur, puisque, ayant créé pendant six jours, il se reposa le septième.

Promulguée sur le Sinaï avec tout le Décalogue, la loi du repos du septième jour n'a cessé de régir le monde. On la retrouve partout, même chez les peuplades sauvages, qui s'y conforment sans en connaître la véritable signification ; et cette loi est tellement dans les habitudes et dans la nature de l'homme que la Révolution française, quand elle supprima le dimanche, fut obligée de le parodier en inventant le décadi. Aujourd'hui même, ceux qui ne veulent plus du dimanche ne sont-ils pas les plus fidèles observateurs du lundi ?

Cette loi, qui a son origine en Dieu, a pour double but de rendre à Dieu la gloire qui lui est due, et de sauvegarder les plus graves intérêts de l'homme et de la société.

Son premier but est de rendre à Dieu la gloire qui lui est due. En effet, comme le disait dernièrement un évêque, le dimanche, c'est en quelque sorte toute la religion ; il en résume pour ainsi dire tous les devoirs et les avantages. Ce jour-là, l'homme s'arrache aux soucis et aux intérêts de la terre pour se donner le temps de penser au ciel, de se rappeler son origine, sa destinée, ses devoirs. Dieu, trop souvent oublié dans le tumulte des affaires, reprend dans l'âme, ce jour-là, la place qu'il ne devrait jamais perdre. En deux mots, tout homme qui n'observe pas le dimanche n'est pas un homme religieux ; au contraire, l'homme qui sanctifie le dimanche accomplit par là même le principal de ses devoirs envers Dieu.

Mais, en outre, la loi du repos du dimanche sauvegarde tous nos plus chers intérêts. Cela est bien clair, il s'agit de nos intérêts spirituels et éternels, puisque violer cette loi, c'est pé-

cher mortellement et se mettre en péril de damnation. Mais cela n'est pas moins évident, s'il s'agit de nos intérêts temporels. S'agit-il, en effet, de la santé, le premier bien temporel des individus? Le repos du dimanche la protège contre la fatigue excessive qui résulte d'un travail ininterrompu. S'agit-il de la moralité, si souvent compromise par les plaisirs du lundi? Le repos du dimanche est l'un des meilleurs préservatifs contre les excès où le corps et l'âme sont presque également en danger. S'agit-il des joies de la famille? Le repos du dimanche en assure la jouissance à ces multitudes d'ouvriers qui, pendant toute une semaine, en sont presque entièrement sevrés. S'agit-il enfin de la sécurité sociale? Le repos du dimanche, en mettant la religion dans tous les rangs de la société, prévient les excitations malsaines de la Révolution; en réunissant les riches et les pauvres à l'église, en présence du même Dieu, il nous rappelle à tous que nous sommes membres d'une même famille, et, en calmant ainsi les convoitises haineuses d'une classe contre l'autre, il sauvegarde la paix et le bonheur de la société.

Voilà donc une loi qui vient de Dieu, une loi qui résume nos devoirs envers Dieu, une loi qui garantit nos plus chers intérêts en ce monde et en l'autre : n'est-il pas évident que nous devrions tous l'observer? La violer, c'est se suicider pour ainsi dire; l'individu qui la viole donne la mort à son âme et se suicide pour l'éternité; le peuple qui la viole se suicide aussi très-réellement, car il tue la religion sans laquelle il ne peut vivre, il brise tous les liens de la famille, il détruit le rempart qui le protège contre l'invasion du socialisme.

Or, la France donne aujourd'hui ce triste spectacle. Seule au monde, la France viole publiquement la loi qui prescrit le repos du septième jour. Elle commet ouvertement, chaque semaine, ce grand crime, et c'est chez elle un crime véritablement national.

Quelle en doit être la conséquence nécessaire? C'est que la France doit être sévèrement châtiée, et qu'elle sera châtiée aussi longtemps qu'elle continuera de commettre le crime que Dieu lui fait si rudement expier. Avec les individus, Dieu patiente ici-bas, parce qu'il a l'éternité pour se faire justice; mais

avec les nations, il n'en est pas de même. Les nations ne subsisteront pas dans l'éternité ; il faut donc que les nations coupables soient châtiées ici-bas. C'est là ce qui explique les terribles épreuves par lesquelles Dieu nous fait passer.

Mais ceci n'est-il qu'une conjecture ? Non, certes, Dieu a prononcé la peine de mort, sous la loi mosaïque, contre tout violeur du sabbat. Il accomplit cette menace contre les nations, ou plutôt contre la nation chrétienne qui profane le jour du Seigneur. Au reste, la sainte Vierge l'a expressément déclaré sur la montagne de la Salette : elle ne peut plus qu'à grand'peine retenir le bras de son Fils, à cause des blasphèmes et de la profanation du dimanche. Mais, si les blasphèmes irritent à ce point la colère divine, n'est-il pas vrai que la profanation du dimanche doit l'irriter davantage encore ? Car le blasphème, ce crime hideux, est relativement rare parmi nous ; mais qu'y a-t-il de plus commun que la profanation du dimanche ?

Le mal est donc bien grand : quel sera le remède ? Certes, il y a beaucoup de bien en France ; on prie, on fait des pèlerinages, on fonde des œuvres. Est-ce assez ? Non. Il faut appliquer le remède à l'endroit précis du mal. La France profane le dimanche : il faut l'amener, par la prière et par l'action, à pratiquer le repos et la sanctification du dimanche. Et comme la prière et l'action individuelles sont trop faibles pour obtenir cet immense résultat, il faut recourir à l'association, qui est la grande force de ce monde ; il faut prier collectivement, agir collectivement, et restaurer ainsi par toute la France l'observation du dimanche.

C'est de cette pensée qu'est née l'Œuvre dominicale de France. Il y a deux ans, sous l'empire de cette pensée, M. de Cisse se rendait à Rome, porteur de recommandations des évêques de la province de Lyon pour le Souverain-Pontife. Pie IX l'admit en audience particulière et prit connaissance de son projet.

Après en avoir entendu l'exposé : « Voilà, dit-il, ce qui peut sauver la France ! C'est l'œuvre capitale. La France a bien offensé Dieu ; mais agissez, étendez votre œuvre, restaurez l'observation du dimanche, et la France sera sauvée ! » Puis il ajouta :

— Êtes-vous déjà venu à Rome?

— Non, Très-Saint Père.

— Combien y a-t-il de temps que vous êtes arrivé?

— Trois jours, Très-Saint Père.

— Eh bien! mon enfant, je vais vous demander un sacrifice bien pénible, car je sais qu'il n'y a pas de ville plus intéressante que Rome pour le cœur d'un chrétien. Mais voulez-vous être agréable au Pape?

— Très-Saint Père, je suis à vos ordres.

— Partez donc immédiatement pour la France. Ne perdez pas un jour, pas une heure, pas une minute; mettez-vous tout de suite à l'œuvre, car il y va du salut de la France, et si la visite de Rome est intéressante, le salut de la France l'est bien plus encore.

M. de Ciskey, docile à l'ordre du Pape, reprit immédiatement le chemin de la France. Il a fondé son œuvre, et, depuis ce jour, il n'a pas cessé de la propager avec un succès dont la bénédiction du Saint-Père était la plus sûre garantie.

Actuellement, l'Œuvre existe dans beaucoup de villes de France. Dieu la bénit visiblement. Les catholiques ont compris toute l'étendue de leur devoir. Non-seulement il faut sanctifier soi-même le jour du dimanche, mais il faut donner aux ouvriers que l'on emploie, aux marchands à qui l'on s'adresse, la pleine liberté de leur dimanche. Pour cela, que faire? Rien autre chose que de s'interdire tout achat, même de viande, même de pain, le dimanche; de préférer pour ses achats les magasins où l'on ne vend pas le dimanche; de ne jamais permettre que personne travaille pour nous le dimanche. Faire cela pour son propre compte, engager à faire de même toutes les personnes chrétiennes sur qui l'on peut avoir quelque influence : tel est le moyen pratique de rendre à une multitude de personnes la liberté du dimanche. Qu'elles profitent de cette liberté pour assister à la messe, c'est une autre chose; mais, du moins, nous n'aurons plus, nous, chrétiens, la responsabilité de leur avoir enlevé cette liberté, et nous aurons fait disparaître de nos villes ce scandale affreux de la profanation publique du jour de Dieu.

Mais peut-être ce résultat n'est-il qu'une utopie irréalisable?

Non, car les faits accomplis depuis deux ans prouvent manifestement que ce résultat peut être obtenu partout où l'on veut l'obtenir. A Sedan, à Nantes, au Mans, dans vingt autres villes, grâce au zèle des dames chrétiennes, les emplettes se font maintenant le samedi, et déjà les boucheries les mieux achalandées prévoient que si le mouvement continue, elles pourront cesser de vendre le dimanche, car personne n'y vient plus acheter.

Mais, dira-t-on, si l'on supprime le travail du dimanche, ne sera-ce pas un coup fatal pour l'industrie et par suite pour la prospérité nationale? Aucunement, et l'expérience est là pour le prouver. L'Angleterre et les Etats-Unis observent scrupuleusement la loi du repos du dimanche; or, ce sont les deux nations les plus prospères du monde. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la France? Elle a longtemps travaillé le dimanche : qu'en est-il résulté? Les Prussiens sont venus, et ils ont dévoré, et au-delà, tout ce qu'avait pu produire ce travail impie. Qui sait même si les cinq milliards de notre rançon ne représentaient pas, à très-peu de chose près, le gain sacrilège de notre travail du dimanche? Il a fallu de longues années pour amasser ces cinq milliards, il a suffi d'un trait de plume pour nous les enlever. Voilà comment le travail du dimanche augmente la prospérité des peuples!

Mais ne peut-on craindre, du moins, que les personnes qui cesseront de travailler ou de vendre le dimanche n'en subissent quelque perte considérable? Non encore, l'expérience a plutôt prouvé le contraire. Le repos du dimanche n'appauvrit pas; Dieu, qui le prescrit, ne veut pas qu'il tourne à notre détriment. Mais, au surplus, quand même on devrait subir quelque perte en ne travaillant et ne vendant pas le dimanche, serait-ce une raison pour vendre et pour travailler? Faudrait-il, pour gagner quelque argent, renouveler chaque dimanche le marché de Judas vendant son maître pour trente misérables deniers? Que ceux qui travaillent et qui vendent le dimanche fassent à chaque fois le compte de ce qu'ils ont gagné : ils sauront ainsi, le jour de leur mort, pour quelle somme ridicule ils ont vendu leur part du ciel et acheté leur place en enfer!

A l'œuvre donc! La lutte est engagée, il faut remporter

la victoire. Elle est à nous, si nous le voulons..., et nous le voulons!

Après le discours de M. de Cissey, qui fut vivement applaudi, Mgr Cortet prit la parole. Nous ne pouvons que reproduire d'une manière bien affaiblie l'énergique éloquence de son allocution.

Un scrupule a pu s'élever, dit-il, dans certaines âmes délicates, en voyant un évêque, entouré de son clergé, écouter la parole d'un laïque sur un sujet tel que le repos et la sanctification du dimanche. Sans doute, il y a un laïcisme que l'Eglise ne peut tolérer; c'est ce laïcisme prétentieux, qui va toujours de l'avant, qui veut donner le mot d'ordre, et qui, ne consentant jamais à reculer, même quand il s'est aventuré sur un terrain dangereux, compromet la cause qu'il a la prétention de servir. Mais quand un laïque, béni par le Souverain-Pontife, respectueux de l'autorité épiscopale, vient apporter au clergé le concours d'une foi dévouée, d'un zèle ardent et d'une parole convaincue; quand ce laïque vient se mettre au service des Cercles catholiques, comme celui dont les échos de cette chapelle, encore tout frémissants, gardent si fidèlement le souvenir; quand un laïque vient comme vous, monsieur le comte, prêcher à nos populations chrétiennes le repos et la sanctification du dimanche, oh! alors, l'Eglise ne peut qu'applaudir; la place de ce laïque est belle, et je ne puis que le bénir!

L'Eglise, nous ne devons pas l'oublier, est comme une armée rangée en bataille. A sa tête, elle a le Souverain-Pontife, à qui nous devons tous, évêques, prêtres et simples fidèles, la soumission la plus entière. Autour du Souverain-Pontife se groupent les évêques; autour des évêques, les prêtres; autour des prêtres, les fidèles; et c'est dans ce bel ordre, avec cette union qui fait la force, que nous marchons à la victoire.

La victoire! il nous la faut sur tous les points, mais il y a des points où elle nous est plus vivement disputée, et où, par conséquent nous devons combattre avec plus d'ardeur. Tel est, à l'heure actuelle, le repos du dimanche. La France le viole avec une persistance que Dieu ne peut souffrir. C'est à nous de lutter pour la ramener à l'observation de cette loi, sans laquelle il ne peut y avoir de salut pour notre malheureuse patrie. Nous

sommes tous conviés à ce combat ; hommes, femmes, jeunes filles, les enfants eux-mêmes, tous doivent être, si je l'ose dire, les zouaves de la sanctification du dimanche.

Ce matin même, je lisai dans ces petites *Annales du dimanche*, que toute famille chrétienne devrait lire, un récit qui montre bien que tous, même les enfants, peuvent contribuer efficacement à l'observation de la loi du dimanche. C'était un dimanche matin, dans la boutique d'un forgeron : Allons, dit le père à son fils tout jeune encore, à l'ouvrage ! — Mais, père, répond l'enfant, c'est aujourd'hui dimanche, et le troisième commandement de Dieu défend de travailler le dimanche. — Ah ! réplique le père, cela était bon avant ta première communion ; mais maintenant tu n'es plus un enfant, et le troisième commandement n'est que pour les enfants. — Mais, père, répond l'enfant, après le troisième commandement de Dieu, il y en a un quatrième : *Tes père et mère honoreras*. Celui-là n'est-il bon aussi que pour les enfants ? — Le père fut surpris de cette réplique inattendue : Eh bien ! dit-il, habille-toi donc et va à la messe. L'enfant y alla, en effet, et le récit ajoute que son père était avec lui.

Voilà ce que peuvent même les enfants pour la sanctification du dimanche. Que tout le monde y travaille donc dans la mesure de ses forces. Nous ne sommes pas nombreux, il est vrai ; mais étaient-ils nombreux, les zouaves pontificaux de Patay ? Ils n'étaient qu'une poignée, mais rien ne put tenir devant eux, les Prussiens reculèrent.

Il en sera de même de nous, si nous le voulons. Oui, si nous le voulons bien, ce ne sera pas seulement dans cette ville de Troyes, ce sera dans tout le diocèse que nous remettrons en honneur le repos du dimanche. On raconte qu'à Sébastopol un régiment eut peur ; les canons russes vomissaient la mort, le régiment refusa de sortir des tranchées. Alors les officiers ne pouvant entraîner leurs soldats, s'avancèrent, et seuls ils marchèrent à la rencontre de la mort. Tous furent tués, mais l'honneur était sauf. N'est-ce pas l'image de ce qui se passe dans un trop grand nombre de nos paroisses ? Seul dans son église, abandonné de ses paroissiens qui désertent la maison de Dieu, le prêtre s'offre en victime à la justice de Dieu ; mais peut-on

dire que l'honneur soit sauf, et la justice de Dieu satisfaite?

Mettons-nous donc à l'œuvre; unissons nos forces, liguons-nous pour le bien comme d'autres se liguent pour le mal, et soyons sûrs que la victoire sera pour nous!

Souvent interrompue par de vifs applaudissements, la magnifique allocution de Mgr Cortet a complété et rendu plus profonde l'impression produite par le discours de M. de Cissey. Elle assurera le succès de l'OEuvre du dimanche dans le diocèse de Troyes qui donne un exemple qu'on devra suivre dans beaucoup d'autres diocèses.

LIVRES A L'INDEX.

Décret de la Congrégation de l'Index.

Feria II, die 6 martii 1876.

Sacra Congregatio Eminentissimorum ac Reverendissimorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium a Sanctissimo Domino Nostro Pio Papa IX Sanctaque Sede Apostolica Indici librorum pravæ doctrinæ, eorumdemque proscriptioni, expurgationi, ac permissioni in universa christiana Republica præpositorum et delegatorum, habita in Palatio apostolico vaticano die 6 martii 1876, damnavit et damnat, proscripsit proscribitque, vel alias damnata atque proscripta in Indicem Librorum prohibitorum referri mandavit et mandat quæ sequuntur Opera.

Le Concile du Vatican, son histoire et ses conséquences politiques et religieuses, par E. de Pressensé — Paris 1872. Opus prædamnatum ex Regula II Indicis Trid.

La Genèse de l'humanité, par Louis Jacolliot — Paris 1875.

O Brazil mystificado na questão religiosa. Latine: Brasilia in religiosa quæstione illusa — Rio de Janeiro 1875.

Der Cælibatswang und dessen Aufhebung gewürdigt, von Dr. Joh. Friedrich von Schulte. *Latine: De cælibatu coacto et ejus abrogatione, disceptatio*; Auctore D. Joanne Friderico de Schulte — Bonnæ 1876. Opus prædamnatum ex Regula II Indicis Trid.

Der Mechanismus der vatikanischen Religion, von Dr. F. Friedrich: *Zweite Auflage. Latine: Mechanisma religionis Vaticanæ*; Auctore D. F. Friedrich 2. editio. — Bonnæ 1876.

Dei doveri della donna (Des devoirs de la femme) — *Pensieri di Adalgisa Costa di Milano* — Roma Cotta e compagno, Tipografi del Regno. — *Decr. S. Off. Fer. IV. die 16 febr. 1876.*

Auctor Operis cui titulus : *L'Anima Santissima di Gesù Cristo* mostrata nella sua vera origine e grandezza ; Contemplazioni dedicati agli amanti della medesima per Giovanni Battista Pritoni (Minore Osservante e chiamato P. Pio da Bologna) prohib. Decr. 6 dec. 1875, *laudabiliter se subiecit et Opus reprobavit.*

Itaque nemo cujuscumque gradus et conditionis prædictâ Opera damnata atque proscripta, quocumque loco, et quocumque idiomate, aut in posterum edere, aut edita legere vel retinere audeat, sed locorum Ordinariis, aut hæreticæ pravitatis Inquisitoribus ea tradere teneatur sub pœnis in Indice librorum velitorum indictis.

Quibus Sanctissimo Domino Nostro Pio Papæ IX per me infrascriptum S. I. C. a Secretis relatis, Sanctitas Sua Decretum probavit et promulgari præcepit. In quorum fidem etc.

Datum Romæ die 7 martii 1879.

ANTONINUS CARD. DE LUCA Præfectus.
FR. HIERONYMUS PIUS SACCHERI Ord. Præf.

S. Ind. Congreg. a Secretis.

Loco † Sigilli.

Die 10 martii 1876 ego infrascriptus magister Cursorum testor supradictum Decretum affixum et publicatum fuisse in Urbe.

PHILIPPUS OSSANI MAG. CURS.

LA NUIT DE PAQUES

DANS UNE ABBAYE DE RELIGIEUSES AU MOYEN AGE. (1)

La bibliothèque de la ville de Saint-Quentin possède un curieux manuscrit provenant de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte, qui était située près de cette ville. Ce livre contient entre autres choses l'*Ordinaire du service divin* tel qu'on le célébrait dans le monastère, avec la description minutieuse de la part qu'y devaient prendre les religieuses, les novices et les écolières dont ce couvent était peuplé. Dans ses *Drames liturgiques du moyen âge* (Victor Didron, 1861, in-4°), un savant dont la perte récente est des plus regrettables, M. E. de Coussemaker, a mis à contributions cet *Ordinaire* et donné une notice dé-

(1) Extrait de l'*Union*.

taillée du livre qui le contient. Le manuscrit a été exécuté au quatorzième siècle, mais l'Ordinaire est de rédaction plus ancienne. Dans la forme même sous laquelle il se présente à nous, c'est-à-dire en langue française, il remonte tout au moins aux premières années du même siècle, et les particularités liturgiques qu'il renferme doivent être reportées à une origine bien plus reculée. Elles étaient certainement en usage depuis très-longtemps dans l'abbaye :

Voici d'après cet Ordinaire, dont nous rajeunissons, non sans regret, le vieux langage, le rite qui devait avoir lieu régulièrement tous les ans après le dernier répons des matines de Pâques :

On doit faire *les Maries* la nuit de Pâques, entre le dernier répons et le *Te Deum laudamus*.

Les Maries doivent être, dès le dernier nocturne, à leur place devant l'autel de Sainte-Madeleine : elles doivent avoir leurs blanches robes, leurs manteaux et de blancs couvre-chefs sans voiles. Elles doivent demeurer en oraison jusqu'à ce que vienne le moment d'aller au sépulcre.

Et la trésorière doit faire apporter les reliquaires par un prêtre, et quatre candélabres et l'encensoir par les jeunes demoiselles, et on les doit apporter devant l'autel de Sainte-Madeleine quand on a chanté le dernier répons.

Les Maries se lèvent, et chacune prend son reliquaire dans une toile bénite, et elles s'en vont parmi le chœur et parmi la nef du moutier, et elles vont droit à la porte du sépulcre, et elles s'arrêtent là ; et la porte du sépulcre doit être close, et on doit porter devant les Maries deux candélabres et derrière elles deux.

Et les prêtres se doivent revêtir de leurs aubes et ils doivent être à leur place au sépulcre tandis que les Maries sont encore en oraison, et ils y doivent aller quand on chante le dernier répons. Et le Chantre doit être avec eux pour leur enseigner ce qu'ils doivent dire.

Et quand les Maries sont devant la porte du sépulcre, elles doivent chanter bien bas en fausset : « Qui roulera pour nous la pierre fermant l'entrée du saint tombeau ? »

Et les prêtres doivent dire bien bas : « Qui cherchez-vous dans le sépulcre, ô servantes du Christ ? »

Et les Maries doivent dire un peu plus haut : « Jésus de Nazareth le crucifié, ô habitants du ciel. »

Et les prêtres doivent dire à haute voix : « Il n'est pas ici ; il est ressuscité comme il l'avait prédit ; venez et voyez le lien où il avait été placé. »

Et quand ils ont achevé de dire cela, les Maries doivent entrer dans le sépulcre (c'est-à-dire dans une petite chapelle fermée par une grille et comparable à nos *chapelles du Calvaire*), et quand elles sont dedans, nul ne doit entrer, excepté les deux dames qui portent les deux candélabres devant elles, et on doit fermer la porte. Et les prêtres demeurent à leur place, près de cette porte, jusqu'à ce que l'on chante *Te Deum laudamus*.

Et quand les Maries sont entrées, elles doivent aller d'abord à l'autel du sépulcre et y déposer leurs reliquaires et baiser l'autel, et revenir vers le linceul où Notre-Seigneur fut placé et là dire leur oraison.

Et quand elles ont dit leur oraison, elles se doivent lever, et elles doivent prendre un drap qui est placé en croix sur le linceul, et elles le doivent apporter, et elles doivent sortir du sépulcre et venir où est la communauté, et elles doivent s'arrêter là et chanter : « Le Seigneur s'en est allé hors du sépulcre, le Seigneur qui pour nous a été suspendu en croix. »

Et quand elles ont dit cela, Madame (l'abbesse) commence : *Te Deum laudamus*.

Ce petit rite dramatique du *Sépulcre* nous apparaît ici comme obligatoire, et il l'était devenu en effet dans la plupart des églises et des monastères au moyen âge. Il y faisait partie intégrante de la liturgie ordinaire. Ce n'avait été pourtant à l'origine qu'une interpolation, un *trope* qui s'introduisit dans les offices avec plusieurs autres à la fin du dixième siècle, ainsi que l'a très bien expliqué M. Léon Gautier. La forme qu'il a conservée dans l'*Ordinaire* ou *Cérémonial* d'Origny est tout à fait voisine de sa forme première, laquelle était plus simple encore et se réduisait à une question, à une réponse et à une réplique, à une façon d'antienne dialoguée se rejoignant par son dernier mot à l'*introït* de la messe de Pâques. Mais le même *Cérémonial* nous offre une autre version, bien plus développée, et celle-là seulement facultative. M. de Coussemaker, qui l'a publiée avec la musique dans son recueil mentionné plus haut, a négligé de nous dire quelle place elle occupait dans le manuscrit. Mais il est à croire qu'elle y a été trans-

crite, en quelque façon, comme un appendice aux rites ordinaires.

Cette version développée est un véritable drame, excédant sur plusieurs points le cadre, même élargi, de l'office où il avait place. Il nous offre dans sa composition, dont l'analyse détaillée nous conduirait trop loin, un tableau abrégé des accroissements successifs qu'avait reçus dans beaucoup d'endroits, durant le cours du onzième siècle, le rite primitif du *Sépulcre* et nous représente à peu près, dans son ensemble, le point où était arrivé dans les premières années du siècle suivant le mystère liturgique, près de se transformer en mystère semi-liturgique. Le mystère semi-liturgique est une composition dramatique distincte de l'office auquel pourtant son sujet, sa position, son texte et ses procédés scéniques la rattachent encore aussi bien que son origine, mais la rattachent par un lien qui visiblement se relâche et qui tend à se dénouer.

En considérant la version développée d'Origny-Sainte-Benoîte, non-seulement nous constatons l'introduction dans la scène primitive du *Sépulcre* des deux apôtres saint Pierre et saint Jean, et l'accroissement du rôle de sainte Marie-Madeleine; développements assez naturellement indiqués par les offices mêmes et par l'évangile, et qui eurent lieu de très-bonne heure; mais nous trouvons un personnage purement épisodique: le marchand de parfums. Non-seulement le texte en prose latine s'est accru dans son étendue, et on y a joint un morceau de poésie liturgique: le *Victimæ paschali laudes* qui se prête si bien au dialogue, mais on l'a encore mêlé, *farci* de vers métriques et de vers rythmiques, composés exprès, mais, bien plus, la langue vulgaire y a fait irruption; la prose latine et les vers latins y sont mêlés de deux longs dialogues en vers français.

Toutefois, une observation est nécessaire. L'introduction de *farciures* en langue vulgaire dans les mystères liturgiques peut bien remonter par elle-même aux premières années du douzième siècle, mais il ne suit pas de là que les vers français, en partie traduits de vers latins, que nous trouvons dans la version développée d'Origny-Sainte-Benoîte, aient été composés si tôt. Cette version a dû être plusieurs fois remaniée par ou pour les

religieuses qui faisaient de ce *jeu de Pâques* facultatif un divertissement pour leurs novices et leurs écolières, et cette circonstance explique d'ailleurs spécialement ici la présence de ces vers français. C'est par la même raison que les *rubriques* ou indications scéniques sont en langue vulgaire, contrairement à l'usage suivi si longtemps, même pour les mystères écrits entièrement en français. Au reste la rédaction en langue française du cérémonial ordinaire de l'abbaye montre qu'à la fin du treizième siècle ou au commencement du quatorzième, les religieuses d'Origny avaient un peu négligé ces études latines qui faisaient, trois cents ans plus tôt, la gloire du monastère de Gandersheim et de la célèbre Hrotsvita.

Les vers français insérés dans le drame des *Trois Maries*, à Origny-Sainte-Benoîte, respirent une piété sincère et un tendre amour du Sauveur; le rythme en est habilement cadencé, et l'effet, grâce au plain-chant et aux pompes de la liturgie, devait être alors puissant sur les âmes; mais pour nous l'expression est loin d'égaliser le sentiment, et la simplicité familière des paroles est trop dépourvue d'élégance et de noblesse. Voici le premier des deux dialogues en langue vulgaire; nous traduisons aussi littéralement que possible, mais le rythme échappe en grande partie dans cette traduction :

LES TROIS MARIES

Père tout puissant, très-haut Roi,

Des anges gouverneur très-miséricordieux,

Que feront nos cœurs malheureux ?

— Hélas! notre douleur combien grande elle est!

Nous avons perdu notre confort,

Jésus-Christ, tout plein de douceur.

Il était beau et plein de bonne amour.

— Hélas! combien sincèrement il nous aimait!

Mais maintenant allons les parfums acheter

Avec lesquels nous puissions embaumer le corps très-beau.

Il était vrai salut et amour vrai.

— Hélas! le verrons-nous jamais?

Ici, dit la rubrique, doit demeurer Marie-Madeleine, et les deux autres Maries doivent s'approcher du marchand. Le marchand dit (par la bouche d'une novice ou d'une écolière) :

Ça, approchez, vous qui si fort l'aimez,
Si vous vous voulez ces parfums acheter
Avec lesquels vous puissiez embaumer
De Notre-Seigneur le corps sacré.

LES DEUX MARIES

Dis-nous, marchand très-bon, sincère et loyal,
Ces parfums, si tu veux les vendre,
Dis vite le prix que tu en veux avoir.
— Hélas ! le verrons-nous jamais ?

LE MARCHAND

Ces parfums par vous si désirés,
Cinq besans d'or il vous faut en donner,
Et autrement ne les emporterez.

LES DEUX MARIES

— Hélas ! le verrons-nous jamais !

LE MARCHAND

J'ai d'autres très-bons parfums,
Pour moins vous les aurez, si vous voulez,
Mais pour ceux-ci, les aromates en sont bien plus chers.

LES DEUX MARIES

Gentil marchand, vends-nous du tout meilleur,
Prends de l'argent autant que tu en veux,
C'est le grand Seigneur du ciel que nous voulons embaumer.
— Hélas ! le verrons-nous jamais ?

LE MARCHAND

Vous avez bien parlé, dames excellentes.
Je vous rabattraï bien deux besans
A cause du Seigneur que vous aimez tant.

LES DEUX MARIES

Sage marchand, pour Dieu nous te prions
Que tu nous donnes du meilleur baume, du plus que très-bon,
Afin que la bonne odeur s'en répande sur tous les bons.
— Hélas ! le verrons-nous jamais ?

LE MARCHAND

Prenez celui-ci, au monde il n'y en a meilleur ;

Vous en pourrez embaumer votre très-grand Seigneur.
Griez à lui merci, dames, pour moi !

LES DEUX MARIES

Pardon t'accorde le vrai Dieu glorieux
Et à nous tous en même temps qu'à toi !
Veux-tu venir où fut mis le saint corps ?
— Hélas ! le verrons-nous jamais ?

LE MARCHAND

Douces dames, ne me faites pas plus longtemps une telle demande.
Certes, oui, je veux aller trouver Jésus,
Tous ceux-là sont des fous qui ne veulent pas aller à lui.

LES DEUX MARIES

Ami, tu as très-bien dit la vérité ;
Ceux-là sont bien peu sages qui n'aiment pas sa doctrine ;
Il nous veut attirer tous à son amour.
— Hélas ! le verrons-nous jamais ?

LE MARCHAND

Certes, j'y veux de bien bon cœur aller,
Car il nous a de bien bon cœur aimés,
Il nous a de la mort d'enfer tirés.

LES DEUX MARIES

Jeune marchand, viens donc avec nous,
Nous te mènerons là où fut mis le saint corps.
Nous voulons voir et tenir notre Seigneur.
— Hélas ! le verrons-nous jamais ?

L'autre dialogue a lieu entre les Anges qui gardent le sépulcre
et sainte Marie-Madeleine :

LES ANGES

Douce dame, qui ainsi pleurez,
Dites-nous où vous voulez aller.
Je crois bien, si Dieu nous garde,
Que d'amour sincère le cœur vous brûle.

LA MADELEINE

Hélas ! infortunée ! que ferai-je ?
A cause de mon Seigneur que j'ai perdu.

Infortunée!

Ta mort au cœur grand deuil me fixe.

LES ANGES

Douce dame, qui ici venez

Et qui si fort vous lamentez.

Je sais bien que c'est Jésus que vous allez cherchant,

Et qu'à cause de lui vous souffrez un tel tourment.

LA MADELEINE

J'ai le cœur de douleur abreuvé;

Ils m'ont bien vite séparé de mon Seigneur,

Ceux qui l'ont à la mort livré.

Infortunée!

Ta mort au cœur grand deuil me fixe.

LES ANGES

Douce dame, ne pleurez plus :

Notre-Seigneur, le roi Jésus,

Prochainement viendra à toi,

Votre grand deuil s'allégera.

LA MADELEINE

Certes, en quel lieu dois-je trouver,

Celui qui mérite tant d'être aimé?

Le chercheroi-je au-delà de la mer?

Infortunée!

Ta mort au cœur grand deuil me fixe.

LES ANGES

Bonnes nouvelles je vous apporte;

Il est ressuscité de la mort,

Jésus-Christ, le doux fils de Marie,

Ne pleurez plus ma douce amie.

LA MADELEINE

Ce n'est pas merveille si je pleure,

Car j'ai perdu mon doux Seigneur

Qui avait pitié de mes douleurs.

Infortunée!

Ta mort au cœur grand deuil me fixe.

De tels divertissements n'étaient pas, ce me semble, déplacés

dans une abbaye de religieuses, de telles paroles convenaient à d'innocentes lèvres. Malgré la faiblesse du style, ces vers, en fin de compte, me paraissent touchants encore. On y entend battre, après tant d'années, les chastes cœurs de celles qui les chantaient.

Marius SEPET.

L'ORANGER (1).

Une nuit du 13 décembre 1862, Renaud, balayeur, et sa femme s'acquittaient de leur nocturne besogne avec conscience et activité, lorsqu'ils virent, assis sur une borne de la rue Saint-Paul, un vieux chiffonnier, leur voisin de chambre.

— Eh! bonsoir, père Simonet; vous prenez un moment de repos? lui demanda la femme Renaud, que son mari appelait Renaudille.

— Hélas! répondit le bonhomme interpellé, je viens de tomber et ne sais point si je me suis démantibulé mon pauvre corps; mais je ne peux plus me remuer. J'espérais bien que vous passeriez ici, et je vous attendais pour vous prier de me donner un coup de main, afin de monter chez moi. J'ai idée que mon lit est tout ce qu'il me faut.

— Comment donc, père Simonet, je crois bien que nous allons vous aider! Renaudille, rentre la hotte du voisin et les balais sous cette porte cochère; tiens les pieds du bonhomme, je vas prendre la tête. Allons! hardiment et sans secousses; enlève.

Ce qui fut dit se fit. Renaud, aidé par sa femme, transporta le vieux chiffonnier rue des Jardins-Saint-Paul, dans une chambre heureusement du premier étage. Renaudille prépara le lit, son mari déshabilla Simonet, et lorsqu'il y fut bien installé, le balayeur dit à sa femme :

— Reste, toi, fais prendre quelque chose au voisin; moi, je retourne au balayage continuer ta besogne et la mienne. Prenez patience, ajouta-t-il pour consoler le malade; ça ne sera rien; une bonne soupe vous remettra.

Renaudille passa dans sa chambre, qui se trouvait juste en face de celle de Simonet, pour y prendre une cafetière pleine d'eau, afin de faire au bonhomme une infusion d'arnica.

Les gens du peuple, entre eux, ont beaucoup de charité; cela ne

(1) Extrait d'*Une Jonchée de fleurs*, Paris, quai des Grands-Augustins, 55, chez Ch. Blériot; prix : 2 fr.

dure pas, mais c'est spontané et cordial. La balayeuse alluma donc du feu ; et, sa tisane prête, la fit boire au bonhomme ; enfin elle le soulagea de son mieux. Au petit jour, Renaudille revint chez elle, réveilla, habilla son fils Marcel, jeune garçonnet de douze ans, et sa nièce Flavie, fille de sa sœur, qu'elle avait en garde, laquelle pouvait avoir neuf ans. Lorsque les deux enfants eurent achevé leur petite toilette, la balayeuse les installa près du lit de Simonet, pour qu'il ne restât pas seul, leur recommanda le silence, tandis qu'elle irait dans le quartier chercher un médecin, dont le chiffonnier réclamait les soins. Renaudille alla d'abord chez le plus proche. Il était sorti ; un autre, de même. La bonne voisine ayant échoué deux fois, ne savait plus où aller. Elle raconta son embarras à un balayeur, son confrère, qu'elle rencontra en sortant de chez un troisième médecin absent encore.

— Je suis bien en peine, disait-elle de ce verbe haut particulier aux gens du peuple ; le pauvre homme s'est peut-être cassé quelque chose dans l'estomac, on ne peut, cependant, pas le laisser sans secours !

— On pourrait le porter à l'hôpital, répondit le confrère du balai.

— Ah ! mais c'est qu'il ne veut pas en entendre parler ; il faut que je trouve un médecin.

— Vous cherchez un médecin ? dit une femme.

— Oui.

— Tenez, en voilà un qui sort de cette maison.

Et la femme montra un grand monsieur à la figure grave et douce.

— Monsieur, dit Renaudille en s'approchant timidement de celui qu'on venait de lui désigner, on vient de me dire que vous êtes médecin.

— Oui, ma bonne femme.

— Ah ! monsieur, depuis plus d'une heure j'en cherche un qui veuille venir visiter un pauvre chiffonnier, notre voisin, un bien brave homme, qui vient de faire une chute.

— A quel endroit est-il ?

— Au numéro 8 de la rue des Jardins-Saint-Paul.

— Retournez près de cet homme, ajouta le médecin, je vais aller le voir tout à l'heure, comptez sur moi.

Renaudille, bien contente d'avoir enfin trouvé ce qu'elle cherchait, reprit le chemin de sa maison. A peine était-elle arrivée que le médecin entra. Il s'approcha du bonhomme avec bonté, le palpa, l'ausculta, et lui dit qu'il devrait aller à l'hôpital.

— Non ! je ne veux pas, répondit-il avec vivacité ; j'ai là dans un

tiroir six cents francs ; il y a deux francs destinés à payer mon enterrement, deux cents francs pour vos visites et les médicaments, et deux cents francs pour ces braves Renaud qui veulent bien me soigner. Je puis donc rester chez moi.

— Mon brave homme, reprit le médecin, vous n'êtes pas assez riche pour me payer ; je préfère vous visiter gratis ; puisque cette brave femme qui cherchait un médecin veut bien vous aider, et que vous avez de la répugnance pour l'hôpital, alors restez ici. Je vous fournirai les médicaments pour rien et les visites aussi.

— Ah ! mon bon monsieur, répondit vivement la balayeuse, mes soins ne lui manqueront pas ; je demeure en face et il y a au moins huit ans que nous sommes voisins. Entre braves gens on doit s'entre-aider. Quand j'irai à mon balayage, les enfants que voilà garderont le bonhomme. Justement les écoles sont fermées pour cause de réparations.

— Eh bien ! c'est entendu, je reviendrai demain. Voilà une poudre que vous allez mettre dans un verre d'eau, et vous en ferez prendre une cuillerée au malade toutes les heures. A revoir, bonnes gens.

Lorsque le médecin s'approcha du lit pour prendre congé de Simonet, celui-ci saisit sa main et la porta à ses lèvres.

— Ah ! monsieur, que vous paraissez bon, que cela m'a donc fait de bien de vous voir !

Le docteur s'en alla, la balayeuse l'accompagna, et Flavie, un tantinet curieuse, les suivit.

— Ma bonne femme, lui dit ce monsieur, vous n'aurez pas longtemps à soigner votre pauvre malade ; dans huit jours il sera mort. Puisqu'il a quelque argent, donnez-lui ce qu'il vous demandera ; à demain !

Flavie ne perdit pas un mot de ce qui s'était dit ; elle rentra dans la chambre du vieux chiffonnier, s'assit près de son lit, ruminant un tas de petites idées, tout en faisant un petit ouvrage de crochet. Marcel alla faire une commission aux halles, Renaudille s'en fut balayer la rue, et Flavie resta seule à garder le malade.

Après un grand moment de silence de part et d'autre, le bonhomme fit cette exclamation :

— Mon Dieu, mon Dieu, que je voudrais donc être guéri !

— Oh ! vous ne guérez pas, mon pauvre homme, fit ingénument la petite fille !

— Tu crois, mon enfant ?

— Oui, parce que le médecin l'a dit à ma tante.

— Et comment a-t-il avoué ça? s'écria le malade en se soulevant sur son lit.

— Oh! il a dit comme ça qu'on pouvait vous donner tout ce que vous demanderiez, parce que dans huit jours vous serez mort...

— Hélas! hélas! fit-il en retombant sur son lit et pleurant.

— Ça vous fait donc bien de la peine de mourir? ajouta la fillette, en s'approchant du père Simonet et lui essuyant doucement les yeux avec son mouchoir.

— Hélas! c'est si triste de mourir!

— Mais non! vous verrez le bon Dieu assis sur son trône. Il vous jugera suivant ce que vous aurez fait; si vous avez toujours été un brave homme, vous irez au ciel vous asseoir à une belle place, à côté d'un saint; si, au contraire, vous avez fait quelque chose de mal, vous irez en purgatoire. Mais je prierai le bon Dieu pour vous, et vous en sortirez bientôt. Il n'y a que si vous avez commis des gros, gros péchés, oh! alors vous irez en enfer! Ça, par exemple, c'est dur!

— Qui est-ce qui t'a appris tout ça, ma petite?

— C'est la dame de l'asile; elle dit encore qu'il faut demander un prêtre quand on se sent bien malade, pour en recevoir l'extrême-onction.

— Qu'est-ce que cela?

— Vous ne le savez pas?

— Hélas! non; de mon temps il n'y avait pas de salles d'asile.

— L'extrême-onction est un sacrement qui aide à bien mourir, et c'est un prêtre qui le donne. Vous en enverrez chercher un, n'est-ce pas?

— C'est-il donc vrai que je suis à la mort?

— Puisque le bon médecin l'a dit. Voyez-vous, à un prêtre, vous lui direz tous vos péchés, les gros comme les petits; il vous donnera l'absolution, c'est-à-dire qu'il fera un signe de croix, et tous vos péchés seront effacés. Ensuite, le prêtre tracera, avec de l'huile bénite, des croix dans vos mains, sur vos pieds, sur votre poitrine, et demandera, en même temps, au bon Dieu de vous guérir. Peut-être que le bon Dieu le lui accordera; mais s'il veut que vous mouriez, le prêtre priera pour que vous alliez dans le ciel tout droit. Vous voyez bien, père Simonet, que c'est bien utile d'envoyer chercher M. le curé.

Renaudille rentra en ce moment et Flavie en resta là de son petit discours. Cependant il ne fut pas perdu. Le bonhomme, dans la

soirée, pria la tante de Flavie d'aller avertir M. le curé de venir le voir.

— Oh là! père Simonet, il n'y a pas de presse à ça.

— C'est égal, ma bonne femme, je voudrais lui parler.

— Eh bien! j'irai le prévenir quand mon souper sera prêt.

Après le souper, la bonne femme n'y pensa plus ou bien elle trouva que cela était inutile. Le lendemain matin, Simonet, que le récit de Flavie avait frappé, renouvela sa demande. La balayeuse, qui retournait à son travail, esquiva encore la commission. L'après-midi, Simonet appela près de son lit la petite prêcheuse et lui dit tout bas :

— Va à l'église me chercher un prêtre, et dis-lui de venir me voir tout de suite; je sens que je m'en vas.

Flavie partit comme une flèche, entra à l'église, mais n'osa pénétrer dans la sacristie, ni demander au suisse, qui lui faisait peur, comment il fallait s'y prendre pour parler à un prêtre. Elle rôdait autour de la nef, assez embarrassée, quand elle vit le bon médecin agenouillé devant l'autel de la Sainte-Vierge. Il lui fit un petit salut amical qu'elle rendit. Du geste, il l'appela près de lui.

— Comment va le père Simonet? dit-il.

— Oh! pas bien! je viens de sa part chercher un prêtre, pour qu'il lui donne l'extrême-onction; mais je ne sais pas où il faut que j'aille, et puis aussi je n'ose pas entrer à la sacristie.

— Retourne près du père Simonet, je vais prévenir le vicaire qui est de garde. Va, mon enfant, dis au vieux chiffonnier qu'il aura ce qu'il désire.

Flavie courut porter cette bonne nouvelle à son malade.

— Tranquillisez-vous, père Simonet, lui dit-elle, le bon docteur va amener un prêtre.

En effet, peu après, le docteur vint avec un ecclésiastique. Au médecin du corps succéda le médecin de l'âme. L'âme fut purifiée, mais le corps du pauvre homme était trop ébranlé pour en guérir. Aussi le médecin ne prescrivit-il pas grand'chose. Mais comme il vit que sa présence faisait plaisir au père Simonet, il lui promit de venir le voir tous les jours.

Le prêtre, également, après avoir confessé son homme, lui promit de revenir le visiter pour le préparer à recevoir le viatique et l'extrême-onction, qu'il demanda également.

Lorsque le prêtre et le docteur eurent quitté le bonhomme, il attira Flavie et, serrant sa main, il lui dit :

— C'est pas tout ça, ma petite, grâce à toi et à tes bons parents,

je suis soigné comme un prince ; j'ai la chance d'avoir pour médecin un savant, et, ce qui est préférable, un homme bon et charitable ; grâce à toi encore je mourrai dans les bras du bon Dieu ; pourtant tu as encore un service à me rendre ; et tu es si avisée, que toi seule peux m'aider.

— Eh ! quoi donc, père Simonet, que vous faut-il ? dites vite.

— Un notaire.

— Qu'est-ce que c'est que ça ?

C'est un homme qui vous aide à prouver de la reconnaissance aux bonnes petites filles qui soignent leur vieux voisin.

— Je ne vous comprends pas, père Simonet.

— Je *vas* t'expliquer cela. A force d'économie, j'ai rassemblé assez de sous pour acheter un terrain, rue... qui me sert à mettre mes chiffons. Comme j'ai de la place de reste, je loue ce qui ne m'est pas utile à un autre chiffonnier qui m'en donne 22 francs tous les trois mois. Eh bien ! c'est ce terrain que je veux vous donner, à toi et à Marcel, en faisant un testament en votre nom et *c'est* les notaires qui arrangent ça.

— Que voulez-vous que nous fassions de votre terrain ?

— Peste ! 22 francs tous les trois mois ! Mais ça servira à vous habiller.

— Et il vous faut un notaire pour nous donner ça ?

— Oui.

— Où ça se trouve-t-il, un notaire ?

— Je ne sais pas trop en quel endroit il y en a un.

— Tenez, je le demanderai au médecin, il est si bon, il me le dira, puisqu'il me donne toujours de petites tapes sur les joues en me disant : Tu es gentille, tu ressembles à ma fille quand elle était petite.

(*La suite prochain numéro.*)

MARIE-FÉLICIE TESTAS

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL

ANNALES CATHOLIQUES

UN MOT A NOS LECTEURS.

Nous avons reçu de plusieurs de nos abonnés des lettres de félicitation et d'encouragement à l'occasion de la nouvelle que nous avons donnée de prochaines et importantes améliorations dans notre œuvre : nous les en remercions. Quelques-uns nous ont demandé des explications sur nos intentions et sur les modifications que nous nous proposons d'introduire dans la publication des *Annales* : nous leur devons une réponse.

Nous ne pouvons pas encore tout dire, parce que la combinaison qui nous permettra d'introduire les améliorations qu'on nous a plus d'une fois demandées, n'est pas encore conclue, quoiqu'elle soit parfaitement arrêtée en principe. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'à partir du 4^{er} juillet 1876 les *Annales catholiques*, tout en conservant absolument leur caractère, se présenteront dans des conditions matérielles meilleures, et que l'augmentation légère de prix que nous serons obligé de leur faire subir n'aura d'effet, pour nos abonnés actuels et pour ceux qui nous viendraient jusqu'à cette date, qu'après qu'ils auront pu renouveler encore une fois leur abonnement pour un an : ils seront ainsi mis à même de juger s'il leur convient de continuer leur appui à une publication qui restera toujours dans les conditions d'un bon marché sans rival.

L'augmentation des matières, l'amélioration du papier, la nécessité de verser un cautionnement, l'impôt de 20,80 pour cent qui pèse sur le papier des publica-

tions périodiques obligées au cautionnement, les frais plus grands de rédaction et d'administration, justifieront, et au-delà, cette légère augmentation de prix qui ne dépassera pas le quart du prix actuel.

Les *Annales catholiques* resteront d'ailleurs ce qu'elles sont : la défense de l'Eglise, le mouvement des faits et des idées qui intéressent plus particulièrement la religion, seront toujours l'objet direct de cette publication. Mais on ne voit que trop à quel point les questions religieuses sont liées à toutes les autres, combien il est difficile de toucher aux unes sans être obligé de s'occuper des autres, pour méconnaître la nécessité où nous nous trouvons, dans les circonstances actuelles, d'acquiescer une plus grande liberté, liberté que la loi française n'accorde qu'au moyen d'une compensation pécuniaire.

Nous n'attendrons pas au mois de juillet pour user de cette liberté qui va nous être nécessaire pour défendre les intérêts religieux si fortement menacés par des propositions législatives qui inquiètent toutes les consciences catholiques : obligé de remettre les améliorations matérielles au 1^{er} juillet, afin de ne pas fournir à nos abonnés un volume dont les feuilles seraient disjointes, nous espérons bien pouvoir, dès le mois de mai, introduire dans notre œuvre plusieurs des améliorations morales que nous avons en vue.

Que nos excellents abonnés veuillent bien nous aider de leurs prières et nous continuer leurs précieuses sympathies, et les *Annales catholiques* se rapprocheront encore un peu plus du but que nous nous sommes proposé d'atteindre en les fondant, il y a cinq ans, après les terribles épreuves de 1870 et de 1871.

J. CHANTREL

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

M. l'abbé Margotti, directeur de l'*Unità cattolica* de Turin, qui vient de recevoir du Saint-Père, par l'entremise de Mgr Mermillod, une plume d'or bien méritée par ses travaux de polémiste catholique, reproduit dans son excellent journal une correspondance très-intéressante, que la *Gazette de France* résume en ces termes :

La correspondance raconte que M. de Melegari, le nouveau ministre des affaires étrangères, avait conçu l'idée d'un congrès européen où serait résolue la question romaine. Il y convoquerait les représentants de la France, de l'Autriche, de la Russie, de l'Espagne, du Portugal, pour chercher une solution définitive à la question vaticane (*sic*).

En attendant M. de Keudell, ambassadeur d'Allemagne, M. Depretis, président du conseil, et M. de Moltke tiendraient ici un congrès en miniature, un conciliabule où ils se demanderaient ce qu'on pourrait faire contre le Vatican (!!). Tout cela, de prime abord, devait paraître incroyable. Le nouveau ministère a déclaré qu'il n'entendait apporter aucune modification essentielle à la situation créée par la loi des garanties. Le voulût-il d'ailleurs, il ne le pourrait pas.

Le nom de M. de Moltke, qui reste soigneusement étranger aux questions politico-religieuses, ce nom, mêlé à cette histoire, suffit pour donner au tout un caractère d'in vraisemblance.

La question romaine, poursuit la *Gazette de France*, a reçu une solution provisoire qui durera ce qu'il plaira à Dieu ; mais elle est tranchée autant que le comporte l'état présent de l'Europe, et M. de Bismarck, qu'on a fait intervenir dans cette affaire, songe moins que personne à revenir sur ce qui a été fait. Sa politique consiste précisément, dans le moment actuel, à ignorer la papauté dans le sens de cette ignorance volontaire pour laquelle les Allemands ont inventé le mot *ignoriren*. Dans les légations des trois des pays nommés plus haut, on ne sait pas le moindre mot du projet attribué par le journaliste de Turin à M. Melegari. Ce qui est beaucoup plus remarquable dans le même

numéro de l'*Unità cattolica*, c'est un excellent article intitulé *les Français en Italie en 1859 et en 1876*.

L'idée de ce rapprochement si douloureux pour nous a été suggérée au journaliste piémontais par l'arrivée prochaine des pèlerins français, qui viendront bientôt déposer leurs hommages et ceux de la France catholique aux pieds du Saint-Père. Il rappelle comment, en 1859, dans les premiers jours du même mois de mai, les soldats français venant délivrer la Lombardie, furent accueillis à Gênes et à Turin, acclamés, couverts de fleurs et presque portés en triomphe par les Piémontais :

Cette année, ajoute M. Margotti, les Français reviennent en Italie; ils n'apportent plus une épée pour nous délivrer, ils ont le rosaire en main et viennent prier pour la France et pour l'Église, et chaque pas qu'ils feront en Italie leur rappellera les fautes de leur empereur Napoléon, qu'ils ont expiées, qu'ils expient encore si durement.

On ne saurait mieux dire.

France.

Le *Journal officiel* de dimanche dernier a publié les décrets suivants :

Le Président de la République française.

Sur la proposition du président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Décète :

Art. 1^{er}. — Mgr Caverot, évêque de Saint-Dié, est nommé à l'archevêché de Lyon, en remplacement de Mgr Ginoulhiac, décédé.

Art. 2. — Le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 avril 1876.

Maréchal DE MAC-MAHON, duc de Magenta.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Décète :

Art. 1^{er}. — M. l'abbé de Briey (Marie-Camille-Albert), vicaire

général honoraire de Poitiers, est nommé à l'évêché de Saint-Dié, en remplacement de Mgr Caverot, nommé à l'archevêché de Lyon.

Art. 2. — Le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 avril 1876.

Maréchal DE MAC-MAHON, duc de Magenta.

Le Président de la République française,
Sur la proposition du président du conseil, garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,

Décète :

Art. 1^{er}. — Mgr Thibaudier (Odon), évêque de Sidonie *in partibus infidelium*, est nommé à l'évêché de Soissons, en remplacement de Mgr Dours, dont la démission est acceptée.

Art. 2. — Le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 avril 1876.

Maréchal DE MAC-MAHON, duc de Magenta.

Par le Président de la République :

*Le président du conseil, garde des sceaux, ministre
de la justice et des cultes,*

J. DUFAURE.

Ces décrets tranchent enfin une question qui commençait à préoccuper le monde religieux, car on s'inquiétait de voir plusieurs sièges épiscopaux vacants, et de voir différer la préconisation par le Saint-Père de prélats appelés à d'autres sièges.

Les nominations qui viennent d'être faites obtiendront l'assentiment général. La nomination de Mgr Lequette, évêque d'Arras, au siège archiepiscopal de Lyon, avait paru un moment définitive; on voit que le vénérable prélat, conformément à ses désirs et aux désirs de son vaste diocèse, est conservé à l'affection des fidèles Artésiens.

Il est probable que la préconisation de Mgr Ramadié comme archevêque d'Albi ne tardera plus.

Mgr *Louis-Marie-Joseph-Eusèbe* CAVEROT, évêque de Saint-

Dié, promu à l'archevêché de Lyon, est né à Joinville (Haute-Marne), le 26 mai 1806. Il était curé de la cathédrale de Besançon et vicaire général de ce diocèse, lorsqu'il fut appelé, en 1849, à l'évêché de Saint-Dié, devenu vacant par la mort de Mgr Manglard. Il était sur la liste des prélats présentés par le nonce apostolique pour l'archevêché de Lyon.

Mgr Odon THIBAUDIER, évêque de Sidonie *in partibus* et auxiliaire de Lyon, qui est appelé au siège de Soissons, est né à Millery (Rhône), le 1^{er} octobre 1823. En 1844, il entra chez les missionnaires *Chartreux* de Lyon; en 1850, il fut nommé professeur de philosophie; en 1869, Mgr de Bonald le chargea d'organiser une maison des hautes études, qui fut ouverte en 1870. Mgr Ginoulhiac le fit vicaire général et le demanda bientôt après comme auxiliaire. Il fut élu évêque de Sidonie en 1875. A la mort de Mgr Ginoulhiac, il fut nommé vicaire capitulaire. Sa nomination à Soissons fait cesser le titre d'évêque auxiliaire de Lyon.

M. l'abbé Marie-Camille-Albert DE BRIEY, nommé évêque de Saint-Dié, appartient à la famille lorraine des comtes de Briey. Il est né le 10 octobre 1826 à Magné-en-Gonçay (Vienne). Il a été, dit le *Courrier de la Vienne*, précepteur du prince royal de Belgique, actuellement roi des Belges, dont il a dirigé toute l'éducation, ainsi que celle de son frère. M. l'abbé de Briey a embrassé l'état ecclésiastique vers 1860 et est entré au séminaire français à Rome. Ordonné prêtre en 1862 par S. Em. le cardinal Villecourt, il a reçu au collège romain la palme du doctorat en théologie. Nommé ensuite vicaire général de Poitiers, il s'est particulièrement occupé du gouvernement et de la direction de la congrégation des Filles de la Croix, ou sœurs de Saint-André, dont la maison-mère est à la Puye. Profondément versé dans les sciences sacrées, fixé dans les meilleures doctrines, M. l'abbé de Briey succédera dignement à Mgr Caverot, et sera grandement apprécié dans le diocèse de Saint-Dié, qui se signale entre tous, sur ce point, par son attachement aux traditions les plus sûres et aux enseignements de l'Eglise romaine. Une nièce du futur évêque de Saint-Dié a récemment épousé M. le comte de Montebello.

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de la translation solennelle à la cathédrale de Rouen des restes du cardinal de la Rochefoucauld et de Mgr de Bernis. C'est Mgr Besson qui a prononcé l'oraison funèbre. Après la cérémonie, un déjeuner a réuni à l'archevêché les évêques de Coutances, de Nîmes, d'Evreux et de Bayeux et les personnages les plus considérables de la ville. A la fin du repas, Son Em. le cardinal de Bonnechose a prononcé l'allocution suivante :

Messeigneurs, Messieurs,

Avant de nous séparer, permettez-moi de vous remercier, tant en mon nom qu'au nom de tout le clergé de ce diocèse, du concours que vous avez bien voulu nous prêter dans cette mémorable circonstance. Nous avons voulu accomplir aujourd'hui un acte de grande réparation, et nous sommes heureux d'avoir été compris. En rendant à leur véritable sépulture MMgrs de la Rochefoucauld et de Bernis, nous honorons en eux les plus pures vertus et les services les plus réels rendus à la religion et à la France. En vous associant, Messieurs, à ces hommages, vous avez donné un grand et salutaire exemple. Assez d'hommes se laissent absorber par les préoccupations du présent et par les sollicitudes de l'avenir. Il est bon quelquefois, et surtout dans les temps troublés où nous sommes, de revenir sur le passé et d'y puiser d'utiles leçons en glorifiant ce qui est digne d'une éternelle vénération : le désintéressement au sein des richesses, l'humilité dans la grandeur, la modestie dans la prospérité, une inaltérable patience dans l'adversité, une charité inépuisable, un dévouement sans bornes aux intérêts sacrés de la religion et de la patrie.

C'est ce que nous avons fait aujourd'hui avec vous, Messieurs, en discernant les honneurs dont vous avez été témoins aux pieux Pontifes dont la mémoire est restée chère à nos populations chrétiennes.

Que l'impiété jalouse ne voie pas dans cette touchante solennité une démonstration de stériles regrets pour un ordre de choses qui n'est plus. Nous savons que les nations, dans leur marche à travers les siècles, ne retournent pas en arrière, mais nous savons aussi qu'elles ne pourraient rompre impunément avec les traditions de respect filial pour les augustes délégués de l'autorité divine, d'où découlent toutes les lois qui sont la base de l'ordre social.

Nous savons qu'il a été dit : « Honore ton père et ta mère afin que « tu vives longuement sur la terre. » Ainsi tout témoignage public de gratitude et de respect envers ceux qui sont nos pères dans la foi attire les bénédictions de Dieu sur les familles, sur les cités et sur les peuples.

Aussi nous espérons que le diocèse de Rouen, que la province de Normandie, dont nous sommes si heureux de voir aujourd'hui réunis autour de nous les chefs spirituels, que vous tous, Messieurs, qui représentez si honorablement ici les premiers corps de l'Eglise, l'armée, la magistrature et l'administration civile du pays, ainsi que les familles de nos illustres Pontifes, vous recevrez, en récompense du pieux devoir que vous venez d'accomplir envers eux, les grâces dont vous avez le plus besoin et de nouveaux gages de la protection du ciel.

Veuillez agréer, encore une fois, Messieurs, l'expression de notre reconnaissance pour l'empressement que vous avez mis à répondre à notre appel, et croyez que nous en conserverons le plus précieux souvenir.

Les fêtes du centenaire de saint Vincent de Paul ont été célébrées partout avec une grande solennité et avec un pieux empressement. Nous donnerons plus de détails dans notre prochain numéro; en voici quelques-uns sur les fêtes de Pouy, près de Buglose, qui ont été célébrées au milieu d'une foule nombreuse de pèlerins venus de toutes parts pour vénérer ces lieux sanctifiés par le serviteur des pauvres.

Six archevêques et évêques avaient répondu à l'invitation du supérieur des Lazaristes. C'étaient : Son Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux; Mgr de la Bouillerie, son coadjuteur; Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch; Mgr Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans; Mgr Jourdan, évêque de Tarbes, et Mgr Fonténeau, évêque d'Agen.

Douze autels avaient été dressés dans la petite maison où naquit saint Vincent, et durant toute la matinée le saint sacrifice y a été offert.

A six heures du matin, M. Boré, le supérieur général des Pères Lazaristes et des Sœurs de charité, a dit la messe et a donné la communion aux pèlerins de Bordeaux, dans la chapelle des Pères. A neuf heures, la messe a été célébrée au

même autel pour ceux de Bayonne; Sa Grandeur Mgr de la Bouillerie leur a adressé une touchante allocution. -

A dix heures, Son Em. le cardinal a célébré le saint sacrifice sur un autel dressé dans le jardin des Pères; après l'évangile, M. le supérieur général a prononcé un discours, puis Son Eminence a adressé à la foule nombreuse et recueillie quelques paroles pleines de cœur.

A trois heures, une procession s'est formée, et, partant de la chapelle, elle s'est mise en marche, chantant des psaumes et des cantiques; quatre prêtres portaient, sur un brancard, des reliques de saint Vincent, et, passant sous un arc de triomphe, elle est revenue au pied-du chêne à quelques pas de la chapelle.

Groupés autour de cet arbre séculaire, les pèlerins ont pu entendre la voix émue de Mgr l'archevêque d'Auch parlant de la charité et rapprochant la vie du bienheureux curé d'Ars de celle de saint Vincent de Paul, son modèle; ses dernières paroles ont été pour Mgr Epivent, le vénérable évêque d'Aire, retenu par de cruelles souffrances loin de ces lieux, et si privé de ne pouvoir prendre part à cette belle fête.

Après cette homélie, les six prélats ont donné ensemble leur bénédiction : c'était un spectacle d'une majesté imposante.

La cérémonie a été terminée par la bénédiction du Très-Saint Sacrement donnée à l'autel dressé dans le creux du chêne.

Puisse, dirons-nous avec une correspondance de la *Guienne*, puisse saint Vincent de Paul avoir écouté favorablement les prières qui lui ont été adressées et communiquer son ardente charité au cœur de chaque pèlerin.

La huitième session de la Fédération des Cercles catholiques de Belgique s'est ouverte samedi dernier à Namur, sous la présidence de M. le sénateur Cannart d'Hamale. Nous reviendrons sur cette belle réunion, dont la place prise aujourd'hui par le Congrès catholique de Paris nous empêche de donner le compte-rendu.

L'ANNIVERSAIRE DU 12 AVRIL (1).

Le 12 avril rappelle aux Romains deux événements mémorables : le retour du pape Pie IX de son exil de Gaëte après l'entrée glorieuse des Français à Rome et l'expulsion des hordes révolutionnaires, et la préservation miraculeuse de ce même Pontife au milieu des ruines de Sainte-Agnès. Pendant nombre d'années les Romains ont célébré ce joyeux anniversaire par des réjouissances publiques et des fêtes qui attiraient à Rome des milliers d'étrangers étonnés et émus de tant de merveilles enfantées par le dévouement spontané de tout un peuple reconnaissant. Mais un jour, jour fatal, des Piémontais intrus, dignes successeurs des bandits garibaldiens, ont envahi Rome et réduit à l'esclavage et à la misère un peuple qu'ils se vantaient de rendre à la liberté, au bonheur et à la gloire. Depuis ce jour néfaste où le grand Pontife-Roi, si chéri de ses sujets, a perdu avec eux son indépendance pour rester prisonnier dans son propre palais, toutes réjouissances ont cessé, mais le souvenir du 12 avril est toujours resté gravé dans le cœur de ses fidèles Romains, et Rome ne pouvant plus témoigner à Pie IX son attachement et sa reconnaissance par des fêtes publiques, a envoyé tous les ans son sénateur, le marquis Cavalletti, qui, à la tête de toute la noblesse, s'est rendu au Vatican pour déposer à ses pieds les hommages et les félicitations de son peuple fidèle.

Comme cette année le 12 avril tombait le mercredi saint, on a cru plus opportun de renvoyer à un autre jour cette fête de famille. La noblesse romaine s'est donc rendue le 19 avril tout entière au Vatican pour donner au Pontife, son roi, une nouvelle preuve de son inaltérable attachement. C'est dans la grande salle du Consistoire que cette solennelle audience a eu lieu. Le Saint-Père, entouré de LL. EEm. les cardinaux Sacconi, Berardi, Franzelin, d'Avanzo, Pitra, Oreglia, Randi, Pacca et Ledochowski, et suivi d'un brillant cortège de prélats et de camériers, est arrivé dans la salle un peu après midi et a pris place sur son trône. Le marquis Cavalletti s'est alors avancé et a lu d'une voix émue l'adresse suivante :

(1) Extrait d'une correspondance de l'Union, datée du 19 avril.

Très-Saint Père,

Les deux mémorables événements que nous rappelle le 12 avril et qui montrent de quelle prodigieuse manière la divine Providence vous rendit à votre Rome, après un court, oui, mais pénible exil, et vous sauva des ruines de Sainte-Agnès, nous conduisent aujourd'hui aux pieds de Votre Sainteté, heureux de vous offrir l'hommage de nos félicitations.

Mais autant nous nous réjouissons en remplissant ce devoir, autant nous sommes affligés à la pensée des maux qui menacent l'Eglise et la société tout entière. Nous pleurons, Très-Saint Père, sur les ruines que la Révolution a accumulées dans toute l'Europe. Cette Révolution peut bien triompher et se réjouir de ce qu'elle appelle nos défaites; nous, nous pouvons affirmer en toute vérité qu'avec nous est tombée la vraie liberté et la civilisation des nations. En effet, partout où nous tournons nos regards, nous voyons surgir une troupe de persécuteurs qui, oubliant Dieu et sa loi sainte, voudraient blesser au cœur son Eglise.

Mais quelque grande que soit leur fureur, nous voyons, suivant les temps et les lieux, se lever devant eux d'illustres personnages qui méprisant la prison et tous les autres tourments, opposent un cœur invincible à la prépotence des hommes pervers.

Quelques-uns de ces vrais champions de la foi sont venus ici, à Rome, et forment maintenant autour de vous, Très-Saint Père, qui êtes le plus auguste et le plus vaillant dans ce noble combat, la couronne la plus précieuse et la plus choisie. Votre fermeté, Très-Saint Père, unie à la leur, forme non-seulement l'objet de notre plus grande admiration, mais elle est et sera en même temps pour nous le plus valide exemple à suivre, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu, le distributeur de tout bien, de redonner à l'Eglise et à ses fidèles une parfaite tranquillité. Du reste, quelles que soient nos craintes, Très-Saint Père, en considérant l'avenir obscur et menaçant, nous les sentons se calmer, et notre cœur prend courage, quand nous élevons nos regards vers Votre Sainteté, toujours si sereine, si ferme et si pleine de confiance. Nous sommes pleins d'espérance pour vous et par vous.

Accueillez, Très-Saint Père, ces protestations sincères de notre cœur; daignez les bénir, et que votre bénédiction descende sur nos fils, la plus chère et la plus précieuse portion de nous-mêmes, afin qu'elle les sauve de cette inondation de maux qui n'a ni mesure, ni limites, et qu'elle les maintienne dans l'amour de ces principes dont nous nous honorons d'être les défenseurs et les soutiens.

Le Saint-Père s'est alors levé, et après avoir promené un long regard de paternelle satisfaction sur toute cette noble et fidèle assemblée, a prononcé ce magnifique discours (1):

Les années passent, et avec les années passent et se déroulent des événements soit plus douloureux, soit plus remplis de méchanceté et de perfidie contre l'Eglise de Jésus-Christ. Mais si les années passent et si les événements s'aggravent, votre fermeté persiste dans les sages principes que vos aïeux vous ont laissés; et si vos principes, qui vous maintiennent fidèles et dévoués à ce Saint-Siège, font d'un côté votre honneur et votre gloire, de l'autre ils font ma consolation et ma force.

Un autre sujet de consolation et de force nous a été donné à tous, à vous aussi bien qu'à moi, pendant ces jours de la semaine sainte où nous avons dû méditer avec plus de recueillement la passion et la mort du divin rédempteur Jésus.

Parmi les faits qui se sont présentés à ma pensée, j'en ai choisi un qui me paraît approprié à votre situation. Je parle d'un homme de qualité, *nobilis decurio*, riche, *homo dives*, qui fut disciple de Jésus-Christ. Bien que dans les premiers jours il se cachât dans l'ombre parce qu'il craignait encore le jugement du monde, les colères des pharisiens, des prêtres, des scribes et de tous les Juifs ennemis de Jésus, *occultus tamen propter metum Judæorum*, il confessait néanmoins la divinité de son Maître, il en recevait des leçons d'humilité et de charité qu'il s'empressait de pratiquer.

Or, Joseph d'Arimathie, cet homme noble et riche, d'abord timide, et n'osant pas professer sa foi, à peine Jésus-Christ eut-il expiré sur la croix, il recueillit les premiers fruits de la rédemption. Bannissant toute crainte humaine, il se déclara courageusement en plein jour dis-

(1) Nous prenons ici la version de l'*Unicvers*.

cipe du Rédempteur et alla jusqu'à désirer posséder son divin corps. Il se sentit tout à coup rempli de force et imagina de se présenter au gouverneur de la Judée, pour demander le corps très-saint du Nazaréen. Il alla à Ponce-Pilate et obtint facilement ce qu'il voulait, *audacter introivit ad Pilatum et petit corpus Jesu*. Alors, oui, Joseph d'Arimathie s'estima vraiment riche : il possédait le plus précieux de tous les trésors ! L'enveloppant d'un blanc suaire et d'autres linges en usage dans ce temps, il le plaça dans un sépulcre neuf près du Golgotha.

Or, ce noble décurion, ce disciple saint de Jésus-Christ, il me semble que vous l'imitiez maintenant par tant d'œuvres pieuses et bonnes que vous entreprenez, et avec vous beaucoup de catholiques de Rome qui ont eu le courage de demander diverses choses appartenant de droit à l'Eglise de Jésus-Christ.

En effet, un groupe de ces catholiques s'est présenté, non pas à un Ponce-Pilate, mais à un des maîtres du gouvernement actuel et ils lui ont dit : « Seigneur, nous désirons qu'ici, à Rome, on sanctifie les fêtes. Nous lisons en tête d'un statut que vous avez apporté que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat. Nous ne vous demandons pas de réciter des homélies pour inviter le peuple à sanctifier les fêtes, mais nous vous demandons de faire respecter les jours du repos ecclésiastique en ordonnant de suspendre les travaux, surtout les travaux d'ordre du gouvernement. »

Un autre groupe a dit : « Seigneur, il y a à Rome des maîtres et des maîtresses incrédules qui enseignent de pernicieuses erreurs, des maîtres et des maîtresses d'iniquité et d'ignominie. Nous vous demandons que cessent ces enseignements en un lieu où, en vertu du même statut, la religion catholique seule et sa morale doivent être protégées et soutenues. »

Un autre groupe a dit : « Seigneur, mille difficultés

sont opposées aux maîtres et maîtresses catholiques pour qu'ils enseignent la vérité. Faites donc qu'ils soient libres d'élever saintement une jeunesse qui grandit et formera un jour la société. »

D'autres encore ont présenté des demandes du même genre.

Mais autant de demandes autant de refus absolus, en sorte que la conduite des gouverneurs contemporains a été totalement diverse de celle du gouverneur de la Judée. Celui-ci consentit au désir de Joseph d'Arimathie, ceux-là rejettent les justes suppliques des bons chrétiens. Et pourtant l'un était païen, et les autres ont reçu le baptême. L'un fut le moins coupable dans l'horrible sentence du déicide; les autres, comme auteurs du mal présent, ont la plus grande faute et l'on peut dire d'eux : *majus peccatum habent*, ainsi que le Sauveur lui-même le déclare à Pilate.

Pilate demandait au divin Maître ce qu'était la vérité, et eux voudraient réduire au silence son Vicaire, afin qu'il cessât de proclamer la vérité; ils emploient pour cela tous les moyens, surtout celui d'empêcher l'éducation de la jeunesse; ils ne reculent devant aucun obstacle : les fourberies, les violences, les usurpations, tout leur est bon. Ainsi de même que, sur divers points de Rome, ils laissent des eaux stagnantes qui infestent l'atmosphère et vicient la respiration, au détriment des corps, de même il veulent laisser ouverts les cloaques de l'immoralité, de l'erreur et même de l'hérésie, pour empoisonner les âmes.

Mais ceux qui ont demandé n'ont pas perdu le mérite de la demande, et ceux qui ont refusé sont tombés au-dessous d'un infidèle et ont attiré sur eux les représailles divines.

Joseph d'Arimathie est aussi un exemplaire de charité. Il couvrit, comme je l'ai dit, le corps très-saint de Jésus-

Christ ; et vous, vous couvrez le corps du pauvre, et vous savez que le pauvre est la propre image du Seigneur, qui le déclare et qui considère comme fait à lui-même tout ce qui est fait au plus petit des pauvres.

Enfin, vous imitez Joseph d'Arimatee dans la franchise et dans le courage à vaincre le respect humain en venant publiquement au Vatican, devant le Vicaire de Jésus-Christ, pour honorer la sainteté de son caractère et pour consoler son cœur par les expressions du plus filial amour, sans crainte des gouverneurs régnants qui voudraient empêcher peut-être ou qui du moins souffrent à regret que le Pape soit entouré de ses pieux enfants.

O mes chers fils, remercions Dieu qui nous donne cette consolation non médiocre de pouvoir nous trouver ensemble et déplorer les maux qui nous affligent. Qu'il vous bénisse et vous donne force et constance dans ces saintes démonstrations ; qu'il vous délivre, vous et vos familles, des conséquences funestes d'une révolution qui tantôt hypocrite, tantôt cruelle, toujours ennemie de la religion catholique, qui est la vraie religion de Jésus-Christ, la voudrait faire servir de simple instrument au caprice des politiques diverses du globe : *O stulti aliquando sapite!*

Ah ! le temps viendra où leurs desseins impies seront maudits de Dieu et périront : *Desiderium peccatorum peribit*. Hâtons ce moment prospère par la prière, par la patience, par la persévérance.

En attendant, recevez une bénédiction qui apporte dans vos familles la concorde, l'union et la paix, afin que vous puissiez plus facilement triompher des ennemis de Dieu, vivre dans sa grâce et à la fin le louer et le bénir dans l'éternité.

Le Saint-Père est ensuite descendu de son trône et a parcouru les rangs pressés de tous ses nobles fidèles, donnant à tous sa main à baiser, les appelant chacun par leur nom, s'in-

formant avec bonté des malades et des absents; en un mot, ayant pour tous quelques-unes de ces paroles pleines d'amabilité et d'à-propos qu'on ne saurait jamais oublier.

LE CONGRÈS CATHOLIQUE.

(1^{er} article)

L'assemblée générale des Comités catholiques de France s'est tenue à Paris, comme nous l'avons annoncé, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi de la semaine de Pâques. Cette assemblée, placée ainsi en face de tant d'autres réunions dans lesquelles la religion est insultée et menacée, présentait un admirable spectacle. On peut dire que si, quelques jours auparavant, la France politique était représentée par le Sénat et par la Chambre des députés, là, à Paris, se trouvait la représentation la plus fidèle et la plus complète de la France catholique.

Là, en effet, se réunissaient des hommes venus de toutes les parties de la France, venus à leurs frais, siégeant gratuitement, n'ayant aucune vue d'ambition, ne craignant qu'une chose : de ne pas faire tout le bien que leur position les met à même de faire; et quand, dans cette assemblée, on entendait adresser des reproches, c'étaient ces hommes de dévouement qui se les adressaient à eux-mêmes, et s'accusaient d'être trop tièdes dans la pratique du bien, de n'apporter pas assez d'activité et d'énergie dans la création et le soutien des œuvres de charité et de salut social qu'ils ont entreprises.

Oui, c'était bien la France catholique qui était là représentée, cette France généreuse qu'aime le Christ et qui aime le Christ. On voit, dans ces Congrès catholiques qui ont maintenant acquis une périodicité annuelle, on voit des sénateurs, des députés, des militaires, des magistrats, des prêtres, de riches industriels, de riches commerçants, des hommes de lettres, des savants, des artistes, l'aristocratie, la bourgeoisie, une union fraternelle et chrétienne de plusieurs centaines d'hommes appartenant à ce qu'on est convenu d'appeler la classe dirigeante, tous animés de la même foi, de la même charité, du même dé-

vouement. Aussi ne s'arrêtent-ils pas à de vaines paroles. Ce qui se dit là est mis ailleurs en pratique; les sacrifices d'argent, de temps, de personnes qui sont demandés sont largement obtenus.

La grande assemblée catholique a ses commissions, comme le Parlement, mais quelle différence !

Il y a une commission pour les œuvres de prières : c'est l'hommage rendu tout d'abord à la souveraineté divine, c'est la reconnaissance des besoins de la France, et c'est l'impulsion donnée à ces œuvres de salut national qui s'appellent l'adoration du Saint-Sacrement, le vœu national au Sacré-Cœur, les pèlerinages, la dévotion à saint Joseph, cet ouvrier patron et modèle des ouvriers.

Il y a une commission pour les œuvres pontificales : le denier de Saint-Pierre, les pèlerinages à Rome, la propagation des enseignements du Saint-Siège, c'est-à-dire, en deux mots, la défense de la Papauté, clef de voûte de l'ordre social, et la défense de l'enseignement catholique, base de toute société solide, de tout gouvernement vraiment populaire.

Il y a une commission pour les œuvres en général : l'observation du dimanche, question religieuse, économique et sociale par excellence; le développement des comités catholiques, qui propagent et fortifient l'action religieuse; les conférences populaires, destinées à éclairer le peuple et à répondre aux calomnies lancées contre la religion; l'aumônerie militaire qui, en sauvegardant la foi et les mœurs du soldat, sauvegarde la foi et les mœurs de toute la population française, etc.

Il y a une commission pour l'enseignement. Celle-ci ne cherche pas à restreindre la liberté, mais à en user pour le plus grand bien des individus et de la patrie, et elle étudie les moyens les plus propres à répandre partout l'instruction, fortifiée et purifiée par l'enseignement religieux : fondation d'écoles industrielles et professionnelles, bon emploi des bourses, direction des écoles mixtes confiés aux femmes, création et entretien des écoles, des collèges, des universités libres, telles sont les principales questions qu'agite cette commission, et qu'elle s'efforce de résoudre dans l'intérêt de la science, des lettres, de la religion, ce qui est dire dans l'intérêt de la France.

Une autre commission s'occupe des questions relatives à la presse, à la diffusion des bons livres et des bons journaux ; une autre, de l'économie sociale catholique, de l'organisation chrétienne de l'usine, des corporations ouvrières, des associations de patrons chrétiens, des cercles d'ouvriers, du travail des enfants dans les manufactures, du patronage, des cafés et cabarets, etc., questions éminemment actuelles et dont la solution chrétienne sera la solution même de la crise terrible dans laquelle nous sommes engagés.

Enfin, il y a une commission de l'art chrétien, une commission de législation et de contentieux, une commission de la Terre-Sainte et des chrétiens d'Orient.

Ce sont bien toutes les questions les plus intéressantes pour les classes populaires, pour le pays, qui ont été étudiées dans le Congrès catholique. Aucune de ces questions qui mettent les personnalités en lutte, comme dans les Parlements : c'est le plus grand bien de la société qui est poursuivi par des hommes de bonne volonté, par des hommes de dévouement, par des hommes, non d'*utopies*, mais de *réalités*, qui vivent de la vie des œuvres, de la vie de l'ouvrier, et qui veulent, tout en assurant par-dessus tout le salut des âmes, procurer le bien-être individuel et général.

La devise de nos Congrès catholiques est celle-ci : le royaume de Dieu d'abord, et le reste par surcroît ; c'est le seul vrai axiome de l'économie politique et sociale, le seul fécond. Dix-huit siècles l'ont prouvé directement ; la démonstration indirecte s'en fait actuellement par un siècle de cruelles expériences.

La solution bonne, salubre, de toutes les questions sociales est le Christ ; c'est ce que croient fermement les Congrès catholiques, et c'est pourquoi leur action ne restera pas stérile ; le dernier Congrès aura plus fait en cinq jours pour le salut de la France, que ne pourraient le faire en de longs mois, en de longues années, les plus laborieuses sessions parlementaires.

Première séance générale.

On sait que, dans les congrès catholiques, le travail fait pendant la journée par les divers commissions vient se con-

centrer dans la séance du soir, qui est publique, et où sont lus les divers rapports qui ont paru présenter le plus d'intérêt : la séance se termine par une allocution de l'un des prélats qui daignent la présider.

Le mardi de Pâques, à huit heures du soir, s'est ouverte la première séance de la cinquième session de l'assemblée générale des comités catholiques, sous la double présidence de Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et de l'honorable M. Keller, député de Belfort, qui remplaçait M. Chesnelong, absent.

MM. de Belcastel, sénateur, Baudon, président général de la société de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-Victor et Baillood avaient pris place au bureau. On remarquait sur l'estrade M. le marquis de Plœuc, MM. Combier, Merveilleux-Duvignaux, Paul Besson, de Ginestous, de Cisse, et plusieurs membres du clergé. Dans l'assistance, on distinguait plusieurs délégués des comités de province. MM. Cayrois, pour Arras; Champeaux et de Caulaincourt, pour Lille; Gabriel de Chaulnes, pour Orléans; de la Follye, pour Tours, etc. MM. le docteur Frédault, Eugène Vuillot, rédacteur de l'*Univers*, Coquille, rédacteur du *Monde*, duc de Brissac, baron d'Avril, de Vergès, de Margerie, baron de Chamborant, de Beaucourt, vicomte de Saint-Maurice, comte de Rougé, de Franqueville, Plantier, marquis de Biencourt, et beaucoup d'autres membres des comités de Paris et de Versailles étaient aussi présents.

Après la récitation du *Veni Sancte Spiritus* et de l'*Ave Maria*, M. Bailloud, président du comité catholique de Paris, a donné lecture d'une dépêche adressée au Saint-Père afin de demander sa bénédiction pour les travaux du Congrès. Cette lecture a été accueillie par des cris de *Vive Pie IX* et d'unanimes applaudissements.

M. Bailloud ouvre ensuite la séance par le discours suivant :

Monseigneur,

Votre Eminence daigne encore aujourd'hui accorder à notre réunion l'honneur de sa présence, et diriger, dans la marche générale de nos travaux, l'assemblée des catholiques qui sont venus ici pour étudier les questions les plus chères à leur foi.

C'est un devoir pour eux de vous témoigner leur vive gratitude, leur inaltérable respect, et c'en est un pour moi, Monseigneur, de vous offrir, au nom de tous, l'expression de ces sentiments.

Des sujets graves attirent en ce moment l'attention émue des catholiques.

Des libertés essentielles, des droits importants qu'ils tiennent de notre législation, qui touchent à leurs intérêts les plus précieux, sont contestés et mis en péril.

D'autres attaques se portent sur les questions les plus hautes, sur celles qui tiennent de plus près à l'intégrité de leur foi, à leur autorité de pères de famille, à la direction chrétienne de l'éducation de leurs enfants, soit dans l'enseignement primaire, soit dans l'enseignement supérieur.

Ce n'est pas tout encore. L'esprit d'innovation veut s'en prendre jusqu'au budget des cultes, garanti cependant depuis trois quarts de siècle par les engagements les plus solennels. On voudrait poser des bornes à la liberté de la perfection chrétienne par la vie religieuse.

Ces entreprises, Monseigneur, ne sont pas seulement des faits isolés, comme il s'en est produit dans tous les pays et à toutes les époques. Elles procèdent d'un système réfléchi et d'un ensemble d'idées qui constituent une véritable doctrine anti-chrétienne.

Demeurer inactifs en présence de semblables desseins, ce serait pour les catholiques une faiblesse et un péril de plus. Ils viennent donc, dans ces solennelles circonstances, se serrer plus intimement autour des pasteurs de leurs âmes, demander la direction dont ils ont besoin à ceux qui ont reçu du divin Maître la mission d'enseigner, et affirmer bien haut que leur intention est de défendre, unis à l'épiscopat, leurs droits menacés, ces droits qui appartiennent tout à la fois à leurs personnes, à leurs enfants, à leur pays.

Telles sont les pensées, Monseigneur, telle est l'attitude pacifique mais inébranlable dans lesquelles nous allons entreprendre l'étude des questions diverses dont se compose le programme du congrès.

Heureux si, par la netteté de nos explications, nous pouvons dissiper les malentendus, éclairer les préjugés, combattre les erreurs et convaincre nos adversaires de la rectitude de nos réclamations.

Nous avons le ferme désir de ne blesser personne. Tout autre sentiment serait loin de nos cœurs, et nous le repoussons bien haut. Mais nous entendons aussi défendre avec conviction et indépendance les droits de la justice et de la vérité.

Votre Eminence approuvera certainement nos intentions. —

Nous serions heureux qu'elle voulût bien encourager les efforts que nous allons faire pour les réaliser.

Après M. Bailloud, M. Keller a remercié Son Eminence d'avoir bien voulu répondre à l'invitation du Congrès et a expliqué que M. Chesnelong ayant été rappelé inopinément au milieu de ses électeurs, il avait été désigné pour le ramplacer au siège de la présidence. Jetant ensuite un coup d'œil rapide sur l'œuvre accomplie par le dernier Congrès et sur l'œuvre que se propose d'accomplir le Congrès actuel, l'orateur a successivement examiné les travaux des différentes sections. Puis il a parlé des devoirs imposés aux catholiques dans les circonstances que nous traversons : En premier lieu, dit-il, c'est l'union avec le Pape ; elle empêchera les divisions qui, au dernier siècle, provoquées par le jansénisme et le gallicanisme, ont amené la Révolution. Autrefois, s'écrie l'orateur, les Japonais persécutés donnaient à leurs enfants ce signe qu'ils reconnaîtraient les véritables prêtres à leur soumission au Souverain-Pontife. Nous aussi, ayons ce signe. Du reste, le clergé français nous est, en cela, d'un grand exemple. Toutes les tentatives pour le séduire n'ont produit qu'une défection, et encore qu'a fait le malheureux ? Il a dû s'en aller derrière les montagnes de la Suisse, y cacher son impuissance et son ignominie.

La fermeté que donne la possession de la vérité, la prudence qui s'y allie sans l'affaiblir, et enfin l'inébranlable confiance au triomphe de l'Eglise, tels sont, ajoute M. Keller, les autres devoirs des catholiques. Si nous y sommes fidèles, et nous le serons, s'est-il écrié en terminant, nous verrons de meilleurs jours. C'est à les hâter qu'il nous faut appliquer nos forces avec un indomptable espoir.

Le R. P. Rey, supérieur des Oblats chargés du service de la chapelle provisoire du Sacré-Cœur, a succédé à M. Keller, et fait un très-intéressant rapport sur l'OEuvre du Vœu national, dont il a rappelé l'origine, exposé l'état présent et indiqué l'avenir. Avec une émotion communicative, il passe en revue les manifestations de la piété dont il est témoin chaque jour à la chapelle provisoire ; il indique les guérisons, les conversions et les grâces précieuses qui en sont déjà sorties ; puis, dans un mouvement magnifique, évoquant le souvenir de ce drapeau de

bataille sur lequel était placé le Sacré-Cœur et qui guidait les soldats de Patay dans cette défense héroïque qui restera comme le grand honneur de cette dernière guerre : « Eh bien ! s'écriait-il, ce même signe, placé dans le cœur de la France par l'acte solennel de consécration au Sacré-Cœur, doit y porter ses fruits. Quel que soit le présent, nous pouvons sans peur envisager l'avenir, car l'avenir appartient au Sacré-Cœur de Jésus. »

Après le P. Rey, M. Léon Gautier, l'éloquent et savant professeur de l'École des Chartes, dans un entretien qui pourrait s'appeler également une conversation, un discours ou une conférence, et où les saillies d'un esprit humoristique se mêlaient aux éclats d'une parole ardente, au service d'une cause qui l'échauffe encore, a fait le vivant portrait des conférences publiques et des conférenciers catholiques, qui, dans ces conférences, s'adressent tour à tour aux classes dites dirigeantes et aux classes dites dirigées. Pourquoi on leur a donné ce nom, disait finement l'orateur, c'est sans doute parce que les classes dirigeantes ne veulent ou ne peuvent rien diriger, tandis que les classes dirigées ne rêvent que d'imposer leur direction.

Quoi qu'il en soit, un grand avenir est assuré à cette œuvre aujourd'hui nécessaire si les catholiques savent et veulent en user. On sait que, joignant l'exemple à la parole, M. Gautier est un des plus infatigables conférenciers que comptent les œuvres catholiques. Il avait donc qualité et compétence pour en parler. Successivement, devant son auditoire constamment tenu en haleine par les ressources multiples d'une imagination qui se prête à tous les genres, l'orateur a traité de l'histoire, des différentes espèces et des divers sujets des conférences. Il a soulevé des bravos en citant un éloquent passage de Mgr Turinaz sur la nécessité de faire son devoir toujours sans souci du succès, bravos qui ont redoublé quand, à propos de l'OEuvre des Cercles, il a célébré, en la donnant comme exemple à tous les catholiques, cette fière sincérité que M. de Mun faisait naguère éclater à la tribune de Versailles, et qui, sans les désarmer, forçait l'admiration même de ses ennemis.

Discours du cardinal Guibert.

L'événement de la séance, et nous pourrions dire de toute la semaine, a été le discours prononcé par le cardinal Guibert. Le voici aussi complet que nous avons pu le recueillir :

Messieurs,

Il est bien tard pour continuer ces discours. D'ailleurs, il ne faut pas vous en donner la satiété. Vous avez entendu tant de bonnes choses de la bouche de M. Keller, de M. Gautier et de tous ceux qui ont pris la parole ici, qu'il me semble que je peux bien me dispenser de vous adresser aucun discours.

D'ailleurs, à mon âge, on ne fait plus de discours. C'est bon aux plus jeunes, quand on a la verve et l'entrain ; quand on est arrivé à mon âge et qu'on envisage de près la fin des choses de ce monde, alors on peut bien exprimer le sentiment de son cœur. Devant les fidèles, devant ses enfants, on peut bien donner un avis, mais on ne fait plus de discours.

Messieurs, comme on vous l'a dit dans les paroles que vous avez entendues précédemment, nous sommes en présence d'une situation qui attriste les cœurs chrétiens ; cette situation dure depuis longtemps, mais, dans ces derniers jours, elle est devenue plus aiguë. On dirait qu'il y a comme une sorte de conjuration qui s'est formée et qui s'organise de plus en plus, avec plus d'activité et d'habileté, contre la vérité, c'est-à-dire contre la religion catholique. Ce qui n'était autrefois qu'un sentiment vague, inspiré quelquefois par l'ennui et bien souvent par un désordre moral, semble aujourd'hui s'être organisé comme une sorte de secte, comme un système contre la religion. Il y a beaucoup d'hommes de beaucoup d'esprit qui semblent s'être donné le mot et avoir le dessein arrêté d'atteindre les intérêts de la religion catholique par tous les moyens, par la presse surtout, en indiquant systématiquement, d'une manière générale, les lois contraires aux intérêts de la religion, et par les discours on semble viser à l'extinction de la religion catholique. Pour cela, on a inventé un de ces mots qui exercent une influence sur le peuple, qui n'est pas toujours très-instruit, pour ne pas dire très-ignorant. Sans remonter au-delà de mon existence, j'ai vu de ces mots qui étaient inventés pour faire du mal à la religion et à la vérité. Dans ces derniers temps, on a inventé le mot « clérical. » Partout, dans les journaux, dans les sociétés qui ne sont pas les plus morales, les plus honnêtes, ce mot retentit.

Ce mot, le peuple sait-il ce qu'il veut dire? Non, mais comme il l'entend prononcer par des bouches qui ne sont pas amies de la religion et de la vérité, il attache à ce mot un sens fâcheux, le sens d'une injure.

Eh bien, cette injure ne peut être inventée que par l'ignorance et la grossièreté; car enfin, si les hommes qui vous jettent cette parole à la figure comme une injure, avaient pris seulement une histoire ou un dictionnaire de l'Académie, ils auraient vu que le mot clérical, dans la bonne langue française, signifie un homme gradué, un homme instruit, un savant; de sorte que ces pauvres intelligences abaissées qui croient jeter l'injure la plus sanglante à un député ou à d'autres en disant : « C'est un clérical! » c'est comme si elles disaient : c'est un savant, un homme lettré.

Voilà qu'elle est l'injure que la stupidité a inventé contre vous; vous verrez que, malgré cela, on continuera à se servir de ce mot de clérical pour déprécier un homme attaché à la religion.

Ce n'est pas seulement par des mots qu'on attaque la religion, mais de bien d'autres manières : en trouvant trop élevée le peu de liberté dont elle jouit dans l'instruction, dans les œuvres de charité, et voyez avec quelle injustice. Les Frères des écoles chrétiennes emportent presque tous les prix. Dans les distributions publiques, les Frères ont toujours la supériorité; il est donc bien établi, parfaitement bien prouvé que l'instruction des Frères est une instruction plus sérieuse, plus solide, plus complète que celle des autres instituteurs. Qu'importent leur instruction, leur science; ils portent un habit noir; il nous faut des instituteurs laïques.

Et de même pour nos universités, que nous nous efforçons de fonder avec tant de peines et de sacrifices.

C'est une chose acquise aujourd'hui, dans notre pays, qu'il y a abaissement déplorable des intelligences, que nous sommes une génération inférieure à la génération qui nous a précédés sous le rapport de la vertu et du talent; c'est incontestable, comme la génération qui nous a précédés était elle-même inférieure à celle qui la précédait. Il y a donc un mouvement de chute, de décadence; ceci est une vérité claire comme la lumière du soleil pour tout homme impartial qui ne se laisse pas guider par la passion. On a cherché la cause de cette déchéance, et on l'a trouvée dans le monopole de l'enseignement, dans cet enseignement uniforme dans toutes les écoles et à tous les degrés; cette uniformité finit par abaisser l'enseignement, qui devient une sorte de routine, d'ennui, de fatigue pour l'élève et pour le maître. Alors on dit : il faut donner la liberté de l'enseignement primaire,

et depuis ce temps-là je crois qu'il y a eu quelques progrès dans cette région de l'enseignement, parce que cela a établi une émulation entre les établissements officiels et libres. Alors, en 1876, on a dit : Donnons la liberté de l'enseignement supérieur; peut-être, avec un enseignement uniforme, il faudrait du temps pour élever les intelligences; il faut plusieurs générations; donnons la liberté de l'enseignement. Et on l'a donnée. Et quand on a vu se former une douzaine d'Universités libres, le bon sens français a dit : « Un instant, il faut changer cela. » Je ne sais pas ce qu'on aurait fait si ces Universités avaient été fondées par les libres-penseurs; je ne pense pas qu'on aurait apporté aucun changement. Mais ce ne sont pas les libres-penseurs, qui ne sont pas dans les conditions générales pour se donner la sollicitude de ces fondations : ce sont des prêtres, des membres de l'Eglise catholique qui ont profité de cette liberté qui était demandée et due depuis longtemps; ce sont des membres de l'Eglise catholique qui ont fondé sur le sol de France ces Universités, ces écoles nouvelles. Alors une clameur s'élève. Dans les hautes régions, on veut retrancher une partie de la liberté donnée.

Vous voyez, c'est toujours le même système dont je vous parlais tout à l'heure; c'est parce que nous portons l'habit religieux, parce que nous sommes catholiques, que nous sommes traités avec cette rigueur.

Il y a donc, messieurs, je le répète, une sorte de conjuration, inconsciente, j'en conviens, de la part de beaucoup de personnes; mais la conjuration existe; eh bien, que faire?

M. Keller a déjà tracé la voie que nous avons à remplir dans ces temps difficiles. Il a parlé de prudence, de fermeté et de persévérance. Je n'ajouterai rien à ces choses-là. Je vous recommanderai aussi une fermeté inébranlable, un attachement inviolable aux doctrines, parce que c'est un point d'appui. L'homme qui combat et qui n'a pas de doctrines fixes et invariables, c'est un homme qui lutte et qui n'a pas de terrain solide. Il faut donc songer à établir les doctrines catholiques et romaines.

Mais, comme le rappelle M. Keller, il faut aussi une grande charité, qui est le plus grand charme qui soit dans ce monde. Ne mettons jamais de colère, jamais d'injures dans nos discours. Il faut qu'on reconnaisse le chrétien dans son langage. Dans leurs polémiques, les chrétiens ne peuvent pas lutter avec les mêmes armes dont se servent les personnes du monde. Il faut, lorsque nous luttons avec un adversaire, que ce soit par nos paroles et nos efforts pour le convertir, et non pas pour le terrasser.

Voilà les recommandations nécessaires et qu'on doit mettre en pratique dans le moment actuel.

Vous me direz : Si nous n'employons que ce moyen dont vous parlez, comment arriverons-nous à la victoire? Savez-vous comment nous y arriverons? de cette manière : il faut laisser nos adversaires se déshonorer, et soyez sûrs qu'ils ne manqueront pas de le faire. Ils se déshonoreront en nous mettant hors du droit commun. Ils nous reprendront la liberté, mais ils ne s'arrêteront pas là, parce qu'il y a une logique dans le mal comme dans la justice. Après les injures arriveront probablement les violences; alors, ce sera le combat et la victoire sera à nous.

Messieurs, dites-moi quels sont les vainqueurs et les vaincus en 1871? Quels sont les vaincus? Est-ce l'archevêque de Paris? Sont-ce les deux généraux morts à Montmartre et auprès desquels nous allons construire notre église? Qu'est-ce que les vaincus? Est-ce que ce sont les otages? Ne sont-ils pas les vainqueurs? Nous sommes les vainqueurs, parce que pour vaincre il nous suffit de mourir.

Les autres ont besoin, pour vaincre, de tuer. Ils ont besoin de vivre, de faire du bruit, d'acquérir des honneurs, des richesses. Nous, pour vaincre, nous n'avons besoin que de mourir.

J'espère que Dieu nous fera la grâce, si cela devient nécessaire, d'obtenir cette victoire. (Applaudissements prolongés.)

Il serait difficile de peindre l'émotion produite dans l'auditoire par ces paroles si simples, si calmes et si fermes, prononcées avec un accent qui en grandissait encore le caractère. L'assemblée s'est séparée sous cette impression profonde, après avoir reçu les bénédictions du vénérable prélat.

Au dehors, l'émotion n'a pas été moins vive. La presse libre-penseuse et révolutionnaire a essayé de ricaner, en parlant de « poignards imaginaires, » et s'est efforcée de montrer les catholiques comme prenant une position agressive, lorsqu'ils ne songent qu'à se défendre contre des attaques qui n'ont rien d'imaginaire. Cette parole sublime : « Nous serons les vainqueurs, parce que pour vaincre il nous suffit de mourir, » a porté coup; d'un mot, la faiblesse de l'ennemi, la force de l'Eglise ont été admirablement établies.

Nous terminerons cet article en reproduisant une feuille qui n'est point cléricale; ce que dit le *Constitutionnel* montrera

mieux que tout ce que nous pourrions dire l'impression produite par le Congrès, et particulièrement par le discours de l'éminent archevêque.

Le Congrès annuel de l'Association des Comités catholiques de France, disait ces jours-ci le *Constitutionnel*, a lieu en ce moment à Paris. La séance d'ouverture a été marquée par une allocution de Mgr le cardinal Guibert, archevêque de Paris, dont le langage a fortement scandalisé les feuilles radicales.

Et d'abord, ce qui les irrite jusqu'à l'exaspération, c'est l'organisation de cette œuvre religieuse, organisation réellement vigoureuse et puissante. Elle comprend neuf commissions ayant chacune à sa tête un choix de personnes considérables, soit par leur haute situation dans la hiérarchie ecclésiastique, soit par leur notoriété politique intellectuelle, industrielle, etc. Ces commissions se répartissent la défense des grands intérêts religieux; il y en a une qui s'occupe spécialement des questions d'enseignement, une autre des questions relatives à l'art catholique, il y a une commission des finances ecclésiastiques, une commission de législation et de contentieux, une commission de la propagande religieuse pour les livres, etc.

Les feuilles systématiquement hostiles à la religion dénoncent cette organisation comme une ligue pernicieuse suscitée contre la société moderne, comme un Etat dans l'Etat, comme une *Internationale noire*.

Une « internationale » ? Mais l'œuvre ne s'intitule-t-elle : Association des comités catholiques de France ? Et en quoi donc les catholiques français seraient-ils moins autorisés que les ouvriers bijoutiers français, que les corroyeurs français, que les tailleurs français à s'organiser en une association défensive de leur croyance, comme les artisans tailleurs, corroyeurs, bijoutiers, etc., s'associent en corporations pour défendre leurs intérêts professionnels ?

Existe-t-il en France des associations de citoyens fonctionnant en vue de la propagande de la libre-pensée, c'est-à-dire de la négation des dogmes religieux ? Certes, il y en a, quand ce ne serait que la franc-maçonnerie, dont nous n'avons pas à faire ici le procès. Eh bien, du moment que l'on tolère des *ateliers* maçonniques où se prêchent la libre pensée et la « morale indépendante, » ateliers reliés entre eux par une obédience commune, d'où vient que l'on chercherait noise aux comités catholiques associés ?

Ces comités catholiques c'est une institution de combat, de croi-

sade, nous ne faisons nulle difficulté de le reconnaître. Mais quel homme de sens se refusera, lui aussi, à reconnaître que la religion catholique est depuis quelque temps en butte aux plus rudes attaques et battue en brèche par des adversaires aussi acharnés que nombreux, tant dans l'ordre temporel que dans l'ordre spirituel? Elle fait appel à toutes ses forces vives pour se défendre, et elle est dans son droit.

« Nous sommes, a dit l'Archevêque de Paris dans l'allocution dont se sont émus les journaux anticatholiques, nous sommes en présence d'une situation qui attriste les cœurs chrétiens. Elle dure depuis longtemps, mais, dans ces derniers jours, elle est devenue plus aiguë. On dirait qu'une sorte de conjuration s'organise, dirigée avec plus d'audace et d'habileté contre la religion catholique. »

Et l'éminent prélat a ajouté que le plus redoutable péril auquel fût exposée la religion résultait de l'application des lois dans un sens contraire à la justice et aux intérêts catholiques.

Cette assertion a paru aux contradicteurs de Mgr Guibert une atteinte portée à la majesté inviolable des lois. Or, examinons un exemple, un exemple qui date de quelques jours à peine : dans un petit pays républicain, voisin du nôtre, des majorités systématiquement hostiles à la religion catholique ont fait une loi qui oblige les catholiques à ne reconnaître pour pasteurs que les ecclésiastiques élus par leurs paroissiens. Voilà d'abord une loi subversive de la discipline catholique, et, comme telle, non avenue pour tout loyal participant à la communion de l'Eglise. Cette loi est venue à application dans une localité où l'on compte quinze cents citoyens catholiques. On leur donne un curé à élire. Sur ces quinze cents électeurs malgré eux, cinq consentent à prendre part au scrutin; deux votent contre le candidat proposé, trois pour. Il a la majorité de par la loi, et il devient curé légal et obligatoire de la paroisse!

Ceci se passait ces jours derniers dans un canton de la Suisse. Eh bien, en présence de pareilles aberrations qui confondent l'équité et le sens commun, qui sont de véritables blasphèmes proférés par la loi contre elle-même, comment trouver excessives les paroles de l'archevêque de Paris, conseillant à son auditoire de n'avoir recours ni à la colère ni à l'injure contre les ennemis du catholicisme, et d'attendre le triomphe des excès mêmes de leurs adversaires :

« Il faut laisser nos adversaires se déshonorer, et soyez sûrs qu'ils ne manqueront pas de le faire. Ils se déshonoreront en nous déniaut la justice, en nous mettant hors le droit commun. Mais ils ne s'arrêteront pas là, car il y a une logique du mal à laquelle on ne saurait se soustraire. Ils arriveront donc probablement à la vio-

lence ; alors pour eux ce sera le comble du déshonneur et pour nous le commencement de la victoire. »

La péroraison de l'éminent prélat a été un développement saisissant de cette idée et un très-noble défi lancé à l'esprit d'intolérance et de persécution. « Rappelons-nous 1871, s'est écrié Mgr Guibert. Quels furent alors les vainqueurs et les vaincus ? Était-il vaincu, cet archevêque de Paris qu'on a tué ? Sont-ce les deux généraux Lecomte et Clément Thomas qui sont les vaincus ? Sont-ce les otages ? Eh bien, voilà la victoire, et nous aussi nous sommes sûrs de vaincre, parce qu'il nous suffit pour cela de mourir ! »

On a blâmé, cette allusion à un martyr possible ; on a raillé les « poignards imaginaires » auxquels le prélat offrait sa poitrine. Nous ne trouvons dans ces graves paroles ni un sujet de blâme, ni un sujet de raillerie, ni même un sujet d'étonnement, ayant toujours professé nous-même que le radicalisme légalement organisé est gros de plus de folies, de plus de crimes, de plus de calamités, que toute sédition et toute tyrannie.

Nous continuerons le compte-rendu du Congrès dans notre prochain numéro.

J. CHANTREL.

JÉSUS-CHRIST EST DIEU.

La presse incroyule et maçonnique a profité des jours de la Passion et des solennités pascales pour renouveler ses blasphèmes contre l'Homme-Dieu. Autant qu'elle le peut, elle renouvelle pour le Sauveur les ignominies de la Passion et s'associe à l'horrible déicide. En Belgique, un journal digne des nôtres, la *Flandre libérale*, n'a trouvé rien de mieux à faire que de découper en articles de fond le roman sacrilège de Renan, intitulé *Vie de Jésus*, et d'offrir à ses lecteurs comme dernier spécimen du « progrès scientifique » cette odieuse et très-peu savante parodie de l'Évangile. Ces blasphèmes et ces inepties réchauffés ont inspiré au *Bien public* de Gand un vigoureux article qu'il ne sera pas inutile de reproduire, pour la France, où la presse impie, délivrée, à ce qu'il paraît, de toute crainte, commence à prendre les allures ignobles de la presse impie de Belgique.

Voici l'article du *Bien public* :

Nous en sommes venus là aujourd'hui dans la société moderne, que les scribes de la Loge peuvent impunément renouveler les ignominies de la Passion et couvrir le divin Crucifié de la boue de leurs imprécations et de leurs blasphèmes! — C'est ce qu'on appelle, en style constitutionnel, « la pratique loyale et large de nos libres institutions. »

Mais si nous sommes réduits à dévorer ces injures et à courber la tête sous la triomphante oppression du scandale, il ne sera pas dit cependant que nous n'aurons pas un mot de protestation en face des débauches de l'impiété et que nous laisserons passer pour le *cortège de la science* ce qui n'en est que l'ignoble et écœurant carnaval!

Carnaval!... Tel est bien en effet le mot qu'il faut appliquer à une érudition vêtue de lambeaux, à une philosophie qui brave les lois de la raison, à une critique historique qui substitue les fantaisies de l'esprit de système au témoignage consciencieux de l'histoire.

Il y a longtemps déjà que les procédés, maladroitement rajeunis par la *Flandre libérale* pour discréditer l'autorité des Ecritures, sont percés à jour et réduits à leur juste valeur par l'apologétique contemporaine.

Dans son magnifique ouvrage : *le Christ et les Antechrists*, Son Em. le cardinal-archevêque de Malines saisit corps à corps et réduit en poussière le système dont les Renan forains du libéralisme se font aujourd'hui les vulgarisateurs.

L'éminent prélat y démontre que « c'est vainement que le « rationalisme cherche dans les *Écritures* les armes que l'exégèse protestante et la théorie de la formation humaine du « dogme prétendent y trouver pour combattre la vérité fondamentale du christianisme, » c'est-à-dire la divinité de Jésus-Christ.

Et la démonstration est triomphante.

Ne pouvant la citer en entier, nous reproduirons du moins la réfutation du thème favori de l'incrédulité libérale.

M. Laurent (1), dans ses livres comme dans son journal,

(1) M. Laurent est l'un des patriarches de l'incrédulité belge. (N. des *Ann. cath.*)

allègue que « rien dans les paroles de Jésus-Christ n'indique « qu'il se soit cru un Dieu ; que c'est saint Paul qui en fit un « Dieu ; que la pensée chrétienne perce à peine dans saint « Jean, mais éclate dans saint Paul. »

Le premier tort de ce système est d'être basé sur une grossière erreur chronologique et de méconnaître que saint Jean écrivit après saint Paul.

Quant au fond même de la thèse, voici comment Mgr De-champs en fait justice. On remarquera que très-peu des nombreux textes allégués par le savant apologiste sont empruntés à saint Jean, mais qu'ils le sont presque tous, au contraire, à d'autres évangélistes :

« Que vous semble du Christ, demandait Notre-Seigneur aux pharisiens rassemblés, de qui est-il Fils? — Ils lui répondirent : de David. — Et comment donc, leur dit-il, David l'appelle-t-il en esprit *son Seigneur* par ces paroles : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied? Si donc David l'appelle *son Seigneur*, comment est-il *son fils*? — Personne ne put lui répondre ; et depuis ce jour-là nul n'osa plus lui faire des questions (Matth. xxii, 42-46).

Fils du Dieu vivant par nature, et non par création et par adoption, comme les autres enfants de Dieu, Jésus-Christ ne parle pas seulement au nom du souverain maître en disant comme les prophètes : *Voici ce que dit le Seigneur* ; mais il parle aussi en son nom, appuyé sur sa propre puissance : *Quasi potestatem habens* (Marc. i, 22), et comme législateur suprême : *Il a été dit aux anciens... et MOI je vous dis* (Matth. v, 21). — Il commande en Dieu et fait annoncer sa loi à toutes les nations : *Allez et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, et leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé* (*ibid.* xxviii, 19). — Il agit en Dieu : *Ce que mon Père fait, je le fais également* (Joan. v, 17-19). — Il pardonne en Dieu : *Mon ami, vos péchés vous sont remis... Et afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés* : *Lèvez-vous, dit-il au paralytique, je vous le commande* (Luc. v, 20-24). — Il juge en Dieu : *Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé : mais celui qui ne croira pas, sera condamné* (Marc. xvi, 16). — Il promet en Dieu : *Vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous* (Act. i, 8), *l'Esprit de vérité qui procède du Père, et que JE VOUS*

ENVERRAI de la part de mon Père ; il rendra témoignage de moi (Joan. xv, 26), et vous me rendrez témoignage jusqu'aux extrémités de la terre (Act. I, 8).

Il exige pour lui le culte suprême, il veut pour lui la foi, l'espérance et l'amour : — la foi : *Vous croyez en Dieu, CROYEZ DONC EN MOI* (Joan. xiv, 1); — l'espérance : *Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, JE LE FERAI, afin que le Père soit glorifié dans le Fils. Si vous ME demandez quelque chose EN MON NOM, JE LE FERAI* (*ibid.* xiv, 13); — l'amour : *Si vous m'aimez, gardez mes commandements* (*ibid.* xv); Il veut être aimé en Dieu, par-dessus toutes choses : *Celui qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi ; et celui qui aime son fils et sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi. Celui qui ne prend pas sa croix et ne me suit pas, n'est pas digne de moi. Celui qui conserve sa vie, la perdra ; et celui qui aura perdu sa vie pour l'amour de moi, la retrouvera* (Matth. x, 37-39).

Il récompense en Dieu : « Mes brebis entendent ma voix : je les connais et elles me suivent : je leur donne la vie éternelle (Joan. x, 27). »

Enfin, il veut pour lui l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu seul : « Afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Père (*ibid.* v, 23). »

Vous le voyez : ceux qui ne trouvent la Divinité de Jésus-Christ que dans deux ou trois textes (1) de la Bible, ne savent pas lire ce qui est écrit dans la Bible ; et ceux qui disent : les premiers ennemis du Christianisme ont remarqué avec la *clairvoyance de la haine que rien dans les paroles de Jésus-Christ n'indique qu'il se soit cru Dieu* (2), sont des aveugles qui prennent d'autres aveugles pour des voyants.

Ils ne sont pas moins aveugles, nous venons de le prouver, ceux qui ne rencontrent la divinité de Jésus-Christ que dans saint Jean ou dans saint Paul. Qu'ils ouvrent encore saint Matthieu, saint Marc et saint Luc : ils verront le Dieu fait homme à chaque page des Evangiles. C'est là qu'il est appelé *Jésus-Christ, Fils de Dieu* (Marc. I, 1); c'est là que son précurseur le montre comme *Celui qui baptise dans l'Esprit-Saint* (*ibid.* I, 8); c'est là qu'on entend la voix du Père lui parler et lui dire : *Vous êtes mon fils bien-aimé* (*ibid.* I, 11); c'est là qu'on voit les anges le servir comme leur Seigneur (*ibid.* I, 25); c'est là que les anges déchus le reconnaissent

(1) Channing, *Principes de l'unitarisme.*

(2) M. Laurent, *Etudes*, tom. IV, p. 395.

eux-mêmes pour leur maître, et confessent sa venue en tremblant : *Tu viens nous perdre, nous savons qui tu es, le Saint de Dieu* (Marc. I, 24); c'est là que les hommes se demandent : *Qu'est-ce donc que cela? il parle avec puissance aux démons, et les démons lui obéissent* (*ibid.* I, 27); c'est là qu'il affirme de lui-même qu'il est le maître du sabbat, le Seigneur de la loi divine elle-même : *Dominus est Filius hominis etiam sabbati* (Marc. II, 28); c'est là qu'il affirme aussi qu'il parle et agit en Dieu sans blasphème, et qu'il a la puissance divine. Ecoutez :

« On lui amena un paralytique qui était porté par quatre hommes. Mais la foule les empêchant de le lui présenter, ils découvrirent le toit de la maison (1) où il était, et y ayant fait une ouverture, ils descendirent le lit où le paralytique était couché. Jésus voyant leur foi, dit au paralytique : *Mon Fils, vos péchés vous sont remis.* — Or, il y avait quelques scribes, assis au même lieu, qui s'entretenaient de ces pensées dans leur cœur : Que veut dire cet homme? Il *blasphème*. Qui peut remettre les péchés, hormis *Dieu seul*? Jésus connut aussitôt ce qu'ils pensaient, et il leur dit : Pourquoi vous entretenez-vous de ces pensées dans vos cœurs? Lequel est le plus aisé de dire à ce paralytique : Vos péchés vous sont remis, ou de lui dire : Levez-vous, emportez votre lit et marchez? Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés, il dit au paralytique : Levez-vous, je vous le commande, emportez votre lit, et allez en votre maison. — Il se leva au même instant, emporta son lit, et s'en alla devant tout le monde : de sorte qu'ils furent tout saisis d'étonnement, et rendant gloire à Dieu, ils disaient : Jamais nous n'avons rien vu de semblable (Marc. II, 3-12).

Vous l'entendez : Jésus-Christ ne dit pas seulement qu'il a reçu le pouvoir de remettre les péchés, mais qu'il a ce pouvoir, et il prouve cette divine puissance de deux manières à la fois : en lisant dans les cœurs de ceux qui en doutent, et en faisant à leurs yeux des œuvres que Dieu seul peut faire.

Ce que je viens d'emprunter à l'Evangile est tiré d'une seule page de saint Marc! et si je voulais transcrire ici tous les textes des autres évangélistes où Jésus-Christ parle en Dieu, agit en Dieu, commande en Dieu aux hommes, aux anges, aux éléments; où il affirme de lui-même ce qui ne peut être affirmé que de Dieu, où il exige pour lui-même le souverain amour qui n'est dû qu'à Dieu, je

(1) On sait que les toits, en Judée, étaient en plate-forme. L'escalier qui y conduisait était souvent hors de la maison.

devrais, encore une fois, reproduire des textes de presque toutes les pages évangéliques.

On le voit : la démonstration est complète. Elle couvre des victorieuses clartés de l'Évangile ceux qui s'obstinent à les nier, ceux qui combattent les divines Écritures, sans les avoir lues, ou bien en effaçant volontairement de leur mémoire les traits les plus saillants de cette lecture.

Nous jugeons superflu de pousser plus loin et de nous arrêter longuement aux objections qui mettent en doute la véracité même de l'Évangile.

Les auteurs de l'Évangile, les apôtres et des milliers de disciples sont morts pour attester la vérité des récits évangéliques et « j'en crois volontiers, dit Pascal, des témoins qui se font égorger. »

Devant ce fait irrésistible, que deviennent les mesquineries de la critique rationaliste? La *Flandre libérale* allègue par exemple qu'il est bien invraisemblable que Jésus-Christ soit entré à Jérusalem, le jour des Rameaux, monté sur une ânesse. — Il est sans doute plus logique de s'en rapporter sur ce point aux dénégations un peu tardives d'un journaliste du dix-neuvième siècle qu'au témoignage oculaire des contemporains! — O logique libérale!

La critique rationaliste relève aussi, pour ébranler l'autorité des Évangiles, les contradictions des évangélistes.

Or, ou bien ces contradictions ne sont qu'apparentes, ou bien elles ne portent jamais que sur des circonstances accessoires.

Dans le premier cas, ce n'est pas aux Évangiles qu'il faut s'en prendre, mais à l'ignorance de ses commentateurs.

Dans le second cas, les contradictions qu'on relève, loin d'infirmes la véracité des récits évangéliques confirment au contraire leur véracité.

Un autre témoignage de la vérité des Évangiles, dit à ce sujet Aug. Nicolas, c'est que les quatre évangélistes, faisant chacun séparément une histoire de la vie de Jésus-Christ et ayant à parler de faits si multiples et si singuliers, se soient exposés à des malentendus entre eux et à des contradictions qui pouvaient les confondre. — Dira-t-on qu'ils se sont donné le mot pour éviter ces contradictions? Mais non; car précisément ils y sont tombés. —

Dira-t-on que ces contradictions alors les confondent ? — Mais non, car elles ne sont qu'apparentes. — Dira-t-on, enfin, qu'ils se soient entendus pour tomber dans ces contradictions apparentes et couvrir par là leur concert secret ? — Mais encore non, car cette apparence est tellement forte qu'elle les compromet réellement aux yeux du grand nombre des esprits incrédules et légers et qu'il faut toute la patience de la foi, aidée de la science, pour la dissiper. — Tout est donc naïf en ceci chez les évangélistes, et la vérité seule a pu les mettre d'accord, puisque leurs contradictions apparentes prouvent qu'ils ne se sont pas entendus.

Ce qui est même admirable et hautement persuasif, c'est que les Évangélistes peignant, chacun de leur côté, avec une touche différente et sous des aspects divers, la personne de Jésus-Christ, aient tous rendu identiquement la même physionomie, et une physionomie qui ne ressemble à aucune autre ; à ce point qu'il n'y a qu'un Évangile, bien qu'il y ait quatre évangélistes ; tant il y avait de réalité dans leur divin modèle ! Tant ils en ont été les naïfs reproducteurs ! (1)

Tel est le témoignage de la science vraie sur l'authenticité et sur la véracité des Évangiles.

Ceux qui voudront s'éclairer plus complètement sur ce point trouveront d'abondantes lumières dans l'ouvrage déjà cité de Mgr Dechamps, dans l'histoire de Jésus-Christ par le comte Stolberg, dans la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ par le Dr Kuhn, dans les *Études orientales* du cardinal Wiseman, dans l'ouvrage de M. Wallon sur la *Croyance due à l'Évangile*, dans les nombreuses réfutations du roman sacrilège de Renan, etc., etc.

Nous en avons dit assez pour convaincre les lecteurs de bonne foi de l'inanité des efforts tentés par la sophistique contemporaine contre l'œuvre divine de Jésus-Christ. Qu'ils soient empereurs ou journalistes, les apostats doivent toujours en revenir à l'aveu de Julien : « *Vicisti, Galilæe, Galiléen, tu as vaincu !* »

(1) Aug. Nicolas, *Études philosophiques sur le Christianisme*. Tome II, Ch. III. *Les Évangiles*.

SAINT VINCENT DE PAUL (1).

Il y a eu trois cents ans, le 24 avril 1876, que naissait le grand apôtre de la charité, saint Vincent de Paul.

L'univers entier a célébré ce centenaire et de tous les points du monde chrétien d'ardentes prières se sont élevées vers le ciel pour remercier Dieu d'avoir donné saint Vincent de Paul à la terre et glorifier les bienfaits dont ce grand serviteur comble encore et les riches et les pauvres.

Saint Vincent de Paul est né humble et obscur ; il a vécu, il est mort humble et obscur. Et cependant nulle gloire humaine n'approche de la sienne ; son nom a traversé les siècles plus honoré, plus célébré, plus exalté que celui d'aucun des conquérants les plus illustres et des héros les plus populaires.

Saint Vincent de Paul a vécu dans le célibat sacerdotal, et cependant il laisse derrière lui une famille que chaque jour rend plus nombreuse et dont les innombrables services atteignent l'infini.

Saint Vincent de Paul a pratiqué dans toute sa rigueur la pauvreté évangélique. Qui oserait cependant essayer de calculer la quantité de richesses qu'il a versées dans le sein des pauvres et des malheureux ?

Saint Vincent de Paul n'a marqué ni comme orateur, ni comme écrivain. Et cependant qui énumérera les intelligences qu'il a éclairées et qu'il éclaire encore, les âmes qu'il a enflammées, qu'il enflamme encore de la passion du sacrifice et du dévouement ?

Son existence n'a eu qu'une durée ordinaire et il a atteint les plus hauts sommets de l'immortalité.

Il a cherché constamment la retraite et le silence. Qui est plus répandu dans le monde que lui, quelle voix parle encore aujourd'hui plus haut aux cœurs chrétiens ?

Sans cesse il s'est anéanti, sacrifié, dépouillé, et cependant ses mains fécondes ont créé plus de ressources, soulagé plus de misères, répandu plus de largesses que s'il avait possédé tous les trésors de la terre. On compterait plus facilement les

(1) Extrait du *Courrier de Bruxelles*.

grains de sables de la mer et les étoiles du ciel que les bienfaits de saint Vincent de Paul aux corps et aux âmes des générations.

Depuis deux siècles des milliers de rejetons des plus nobles familles ont renoncé avec joie aux noms glorieux, illustres, célèbres qu'ils tenaient de leurs pères pour avoir l'honneur infimement plus insigne de porter nom. L'opulence a été rejetée avec mépris par des milliers de riches en échange de sa pauvreté, et ses livrées ont été briguées avec empressement par ce que le monde estimait de plus élevé et de plus digne d'envie. Ces trois jours de son centenaire auront vu, dans ce siècle qui prétend follement vaincre le catholicisme et l'étouffer dans la boue, des millions de fidèles confondus dans une même pensée aux pieds de ses autels et s'abreuvant aux sources divines de la charité, à ce sang précieux de Jésus-Christ qui a fait germer saint Vincent de Paul.

Pauvres gens qui voulez réformer le monde à l'aide de vos systèmes infirmes et de vos phrases creuses, esprits malades qui croyez tout savoir et qui ignorez l'essentiel, libres jouisseurs qui vous imaginez vainqueurs parce que vous avez volé à l'Église l'écorce de la liberté, de l'égalité et de fraternité, visitez nos églises, considérez cette foule recueillie qui les remplit à l'heure matinale des messes du centenaire, voyez-la s'ébranler pour aller s'asseoir à la table sainte et méditez ce spectacle. Où trouveriez-vous plus admirablement pratiquées la liberté, l'égalité et la fraternité sinon parmi les rangs pressés de ces pauvres et de ces riches, de ces grands et de ces petits, de ces valides et de ces infirmes, de ce mélange de toutes les conditions humaines, prosternées indistinctement côte à côte devant l'image de saint Vincent de Paul et demandant à leur patron de mieux approfondir la science de s'aimer les uns les autres et de se renoncer soi-même ?

Car tout le secret de cette liberté que vous traduisez par l'obligatoire, de cette égalité que vous interprétez par l'envie, de cette fraternité qui n'est chez vous que la haine, est précisément dans le renoncement. Se renoncer, affaiblir, dominer, écraser ce sens indéracinable du moi, triste héritage du péché originel, là est la grande leçon que cette foule vient se faire

enseigner par saint Vincent de Paul, la difficile, mais méritoire pratique dont elle vient puiser la force dans la chair et le sang de Celui qui a aimé les siens jusqu'à donner sa vie pour eux.

Sans doute, à la sortie de l'église, la hiérarchie sociale reprend ses droits ; le riche rentre dans son palais, le bourgeois dans son magasin, le pauvre dans son galetas et les distances apparentes n'ont pas diminué. Mais si tout l'ordre extérieur établi par la Providence n'est point altéré, il n'en est pas moins vrai que la leçon a été entendue, que la pratique a été comprise. Un lien moral que chaque jour fortifie s'est établi entre tous ces cœurs qui demeureront indissolublement unis tant que le *moi* ne viendra pas le rompre. Ils ont appris à se connaître, à s'aimer, à se donner mutuellement. Au riche qui lui donne son or, son temps, son savoir, le pauvre donne, à son tour, ses exemples, sa résignation, son courage à travailler et à souffrir. Au grand qui vient soulager ses misères matérielles et assister ses faiblesses sociales, le petit livre le remède des maladies morales, le secret de corriger les faiblesses du cœur. Le noble en se baissant apprend à s'humilier, le prolétaire à se relever dans la dignité du chrétien.

L'ordre social et la hiérarchie extérieure ne sont que de vaines et fragiles apparences, s'ils ne sont doublés de l'ordre et de la hiérarchie des intelligences, des cœurs et des âmes. En quoi ils ressemblent aux mots qui, vides du sens qui leur est propre, dégèrent et ne sont bientôt plus que mensonge.

Saint Vincent de Paul est le grand maître de cette hiérarchie des âmes, de cet ordre chrétien des cœurs et des intelligences qui sont la moëlle et la vie de la société. Dieu lui a confié une mission régénératrice dont l'importance se peut mesurer à la gloire dont il l'a revêtu pour avoir été l'ouvrier fidèle de son œuvre. Il lui a été donné de combattre sans relâche ce sens délétère du *moi*, d'où sont sortis le libéralisme et ses congénères, la libre-pensée, la libre jouissance et la libre morale. Et saint Vincent de Paul a d'abord couvert le monde de ses missionnaires, de ses filles de charité. Puis mesurant ses secours aux besoins nouveaux du temps, il a inspiré pour notre époque dévoyée les conférences qui portent son nom. De ces confé-

rences rapidement multipliées sur le globe entier sont sorties une infinité d'autres œuvres. Elles sont le grand réservoir chrétien dans lequel se puisent à chaque instant les éléments de salut réclamés à chaque instant par les misères nouvelles du siècle, et en ce sens saint Vincent de Paul peut être proclamé à juste titre le promoteur de toutes les grandes œuvres de nos temps modernes. Il est le lien qui les unit toutes en Jésus-Christ et il n'est pas un acte de dévouement, d'abnégation et de renoncement qui ne vienne ajouter un éclat nouveau à sa couronne de gloire.

Puisse la joyeuse célébration du troisième centenaire de saint Vincent de Paul ouvrir une ère nouvelle pour la sainte Eglise du Christ ; puissent ses disciples se multiplier comme les étoiles du ciel, former une sainte et invincible ligue contre les brutaux exploits du *moi* libéral, et sauver la société des bouleversements dont la menace l'imbécile orgueil de la libre jouissance !

LA PRESSION CLÉRICALE

M. Louis Veillot vient d'écrire sur ce sujet un de ses plus remarquables articles, à propos du livre de M. le général Ambert dont nous avons déjà parlé, l'*Héroïsme en soutane*. Nous reproduisons l'article du rédacteur en chef de l'*Univers*.

Ce titre (l'*Héroïsme en soutane*) n'est pas une marque d'estime pour l'opinion courante, fort mal stylée en ce moment par la tribune républicaine et par la presse adjointe. Elle ne croit pas que la soutane puisse avoir rien de bon, elle en a peur et lui cherche noise partout, docile élève du *Kulturkampf*. Il y a un *Kulturkampf* français antérieur à celui d'Allemagne. Les Allemands nous l'ont emprunté et nous le retraduisons. Ainsi l'*Héroïsme en soutane* serait ce que l'on appelle un titre piquant, choisi par un auteur peut-être inquiet de sa fortune. Si c'est une supposition, j'en demande pardon à M. Ambert. Son livre peut se passer d'une apparence frivole. C'est un bon et brave livre, agréable dans la forme, sérieux dans le fond, d'une vive couleur, d'une honnêteté splendide, d'une charmante simpli-

cité. Les pensées élevées y abondent, l'intérêt ne languit pas; bref, un livre d'homme de bien et pas du tout de petit marchand qui cherche la vente. Cependant il a aussi le mérite d'un poignant et saisissant à-propos. Il est vrai que, quant à celui-là, l'auteur était loin de le chercher, même de le voir. Pendant qu'il écrivait, l'à-propos se faisait à son insu.

Depuis un mois, nous entendons assez parler de la *pression cléricale*. C'est précisément le sujet de l'*Héroïsme en soutane*. Aux yeux de l'auteur, ce sujet ne brille pas par la nouveauté. Il l'a traité en maître, brièvement, complètement et sous toutes les faces, quoique fort éloigné de penser que la question allait venir sur le tapis. Dieu favorise de ces *hasards* les hommes de conscience et de bonne volonté. Sans leur communiquer son dessein il les choisit pour le remplir; il leur met dans la main les bonnes notes qu'ils rassemblent longtemps avant de prévoir l'usage excellent qu'ils en feront. Il y a telle de ces notes que ne devait pas naturellement ramasser un soldat. M. Ambert les a prises néanmoins et fort bien utilisées. En quelques coups de crayon il nous fait une histoire lumineuse de la pression cléricale. Il en rappelle les faits principaux, il en montre la philosophie; il l'étudie dans le passé, dans le présent et même dans l'avenir. Ceux qui la craignent, qui l'ont baptisée et jusqu'à un certain point inventée pour leurs besoins, du moment auront beau faire: elle existe, elle dure, elle durera. Ils seront *pressés*. Je me fais un plaisir de leur en donner l'assurance. Ce livre très-inoffensif est un signe certain de la chose, et j'ose prédire qu'elle ne tardera pas.

Dans le monde entier la *pression cléricale* est un fait historique et un fait naturel. On la trouve partout, on la trouve toujours. A Rome elle se signale dès l'arrivée de saint Pierre; elle existait déjà dans l'Orient; elle s'étend dans l'Europe et va plus loin. Dans le Nouveau-Monde, elle pénètre avec Colomb, qu'on peut la soupçonner d'avoir envoyé, et l'on peut la soupçonner aussi d'avoir empêché le Nouveau-Monde de périr. Elle a des hauts et des bas, des chutes et des recommencements; en somme, elle se maintient, elle avance, elle agrandit son domaine. Le centre de l'Afrique ne sera pas longtemps hors de son atteinte. Nous connaissons un archevêque qui envoie pré-

sentement des prêtres à Tombouctou. Ils y arriveront, ils y établiront la pression, n'en doutez pas. Pauvres nègres ! ils ne pourront plus se vendre ni se manger ! Ils entendront la messe ! Le centre de l'Océanie est également compromis. Cette année est mort aux environs de Lyon un M. Colin, dont personne n'a jamais parlé pendant les quatre-vingt-cinq ans qu'il a vécu ; ce M. Colin était un grand ouvrier de la pression ; il la préparait pour l'Océanie avant que les flots ne l'eussent livrée ; ses enfants y sont, elle y fonctionne. Trois ou quatre maristes viennent de s'établir à Nouméa, déportés volontaires. Gare à la Nouvelle-Calédonie, toute terre sainte qu'elle est ! Les maristes y versent des prières, des bénédictions, des larmes : semence de pression ! Qu'on leur fasse verser du sang, rien n'y manquera. Mais que dire de la France, pays où de tout temps la *pression* fut si vaillamment combattue, et par quels combattants ! Hier Voltaire et Marat, aujourd'hui Raoul Rigault, sans compter M. Victor Hugo, M. Gambetta et d'autres.

La France est depuis quinze siècles, par excellence, le pays de la pression, celui où elle réussit le mieux en tout genre de travail. Rois, peuple, gens de lettres, artistes, maîtres d'école, femmes, tout *presse* dans cet étrange pays, mais particulièrement deux espèces qui ne paraissent nulle part si drues et si *pressantes*, je veux dire les soldats et les prêtres, surtout les prêtres, à cause de leur influence sur les soldats.

On conteste cela, nous le savons bien, et nous savons qui conteste. Mais, qu'importe la contestation ! Un jour certain soldat orateur, qui n'était pas autrement dévot, s'écria : Il y a de l'écho en France lorsqu'on parle d'honneur et de patrie ! Ce n'était qu'une phrase, et cette phrase aujourd'hui semble démodée. Elle est toujours vraie néanmoins, et c'est toujours cela. Le prêtre est la vis de la pression cléricale, parce que personne en France ne parle si souvent d'honneur et de patrie que le prêtre, et personne n'entend mieux que le soldat. Expliquer pourquoi serait long, et beaucoup de gens ne comprendraient pas. Il suffit de dire que c'est une qualité de la race, un caractère national, et qu'il n'est pas nécessaire que tout le monde entende ce que dans l'occasion tout le monde fera parfaitement. Du reste, M. Ambert l'observe et le dit à merveille,

et il en est lui-même un exemple. Grâce à Dieu, en France, il n'en faut pas tant. En France, le prêtre n'est pas sabreur, mais il est guerrier ; le soldat n'est pas dévot, mais il est apostolique. Il se laisse presser par la vis, même lorsqu'il a commencé par lui faire obstacle. Il aime l'homme qui offre son sang.

En vérité, la pression cléricale n'est étrangère à aucune de nos grandeurs. Nous lui devons nos lumières, nos vertus, nos qualités. Par ses exhortations, par ses conseils, par ses exemples surtout, le clergé avait donné au peuple de France tout ce qu'un maître incomparable en science et en vertu peut donner à un excellent écolier. Il nous a appris à combattre, à défricher, à cultiver, à bâtir, à régner. Nous avons été la nation bien élevée, grande et tenace dans la grandeur ; la nation franche et dévouée au vrai, qui peut s'éloigner, mais qui ne se sépare pas et qui revient ; la nation communicative, parce qu'elle aime et qu'elle sait se faire aimer ; la nation probe qui se repent, s'accuse et qui est pardonnée parce qu'elle pardonne. Nous n'avons cessé d'être tout cela, c'est-à-dire d'être nous-mêmes que quand la pression cléricale a cessé de peser sur nous.

Aujourd'hui, nous sommes autre chose ; une autre pression nous mène et nous accable. Nous sommes juifs, nous sommes protestants, nous sommes cuistres, nous sommes voltairiens, nous sommes gâtés. Nous voulons vendre, nous voulons pédanter, nous voulons chaudronner, friponner, raisonner, faire tout à l'exemple des autres peuples, et nous ne savons plus rien faire comme nous-mêmes. Nous sommes un peuple conquis par toutes les infériorités et toutes les crapules humaines ; nous ne savons en propre que tituber, nous faire battre et nous sentir ridicules. Nous sommes devenus des singes, comme nos *avancés* s'en vantent, et aucune nation n'a jamais eu rien de mauvais, de déraisonnable et de pernicieux que nous n'imitions et ne perfectionnions, c'est-à-dire que nous ne parvenions à rendre plus mauvais, plus déraisonnable et plus pernicieux. Nous plaçons à notre tête des païens de l'époque la plus imbécile, des musulmans, des hérétiques, des juifs, des athées. Celui qui affiche quelque chose de plus insensé, de plus fou et de plus sauvage, celui qui débite avec plus d'aplomb le plus de sottises antichré-

tiennes et antifrançaises, nous le prenons tout de suite. Nous sommés épris de cacographes à museler, nous demandons à couvrir d'argent et d'honneur des rapetasseurs de guenilles idéales, des traducteurs d'allemand, des grabeleurs d'hébreu. Tout est bon, pourvu qu'il ne soit ni français ni catholique. Mais ce qui est surtout apprécié, c'est le repris de justice, l'homme d'énergie, qui, en assassinant son ennemi politique, lui a enlevé sa montre et son mouchoir. Viens, frère ! rentre avec éclat dans ce monde qui a méconnu ton droit. Toi, tu as secoué parfaitement la pression cléricale, et tu ne la ramèneras jamais !

Voilà ce que nous sommes devenus ; mais non pas tous pourtant ! La pression cléricale a bien cessé, et la vieille France est bien effacée ; mais pourtant il reste encore quelques hommes qui se souviennent que la pression cléricale a fait le baptême de Clovis, l'affranchissement des communes, Charlemagne, la trêve de Dieu la croisade, saint Bernard, saint Louis, les ordres religieux, la chevalerie, les ordres militaires, Jeanne d'Arc, saint Vincent de Paul, la plus belle moitié du siècle de Louis XIV. Ils disent que la décadence de la pression a été celle du très-noble caractère français, et que ce caractère qui manque au monde ne reparaitra qu'avec la pression.

C'est l'idée de M. le général Ambert. Elle l'a frappé dans l'impuissance des efforts que nous faisons pour nous dépêtrer de nos désastres, survenus comme pour défaire totalement cet admirable ouvrage de Dieu et du temps qui s'appelait la France. Une discipline générale manque à ce peuple ; il ne la retrouvera qu'en revenant au principe dont ses désastres ont puni l'abandon ! Cette pensée surgit de tous les faits. Nous n'avions pas les armes, nous n'avions pas eu la prévoyance ; mais quelque chose a plus désastreusement manqué : c'est l'esprit de sacrifice, c'est le patriotisme. La France n'a pas été aimée plus que tout, n'a pas été aimée avant tout. Il y a eu des intérêts particuliers distincts de l'intérêt général ; les opinions ont trahi et violé l'amour de la patrie. Le libre-penseur n'a pas assez aimé Dieu, le dissident politique n'a pas assez aimé la France. Le sol vraiment sacré à l'homme n'est pas celui qui ne porte que son wigwam ; il y faut un autel et des tom-

beaux sacrés comme l'autel. Or, la France est devenue une nation qui n'a plus d'autel et plus de tombeaux. Une seule classe de Français honorait encore ces deux choses : les catholiques, et parmi ces catholiques, le clergé qui en est l'âme.

On le vit à l'essor d'un patriotisme plus ardent et plus dévoué. Partout l'observateur en rencontrait les preuves ; l'ennemi lui-même en faisait l'aveu. « Si nous avions trouvé partout le même patriotisme que dans le clergé, disait le prince Charles, notre victoire n'aurait pas été facile. » Le patriotisme, c'était la pression cléricale, qui s'exerce d'abord sur le prêtre. Elle se manifesta par mille traits admirables. Le gouvernement, si l'on peut donner ce nom aux hommes qui prétendaient conduire la résistance, loin de seconder ces efforts, essaya de les écarter. Les prêtres qui se dévouaient durent usurper la possibilité de se dévouer et de mourir. La pression cléricale ne put avoir d'action un peu générale que sur les zouaves, on imagine ce qu'elle aurait produit.

M. le général Ambert ne la nomme pas. Elle ne reçut le nom sous lequel elle est maintenant désignée, que lorsque son livre paraissait. La nouvelle Chambre eut l'honneur de la populariser ; l'on sait ce qu'elle est en train d'en faire. Espérons que les observations de M. Ambert pourront la gêner.

Si les esprits ingénieux qui ont créé l'expression, suivant leur génie, pour invalider d'abord quelques élections et parvenir plus tard à invalider quelques lois, et peut-être quelques existences, avaient lu l'*Héroïsme en soutane*, ils auraient reculé devant l'histoire et cherché un autre mot. Ils ont peu de scrupules, mais ils craignent de paraître ridicules et ignorants. Si M. Ambert avait prévu que la parole de Raoul Rigaud allait trouver dans la presse et à la tribune les échos dont nous avons été étonnés, il n'aurait pas pu écrire de si bonne grâce ; une généreuse colère eût éclaté jusque dans son titre. Il rappelle que Raoul Rigaud, il y a cinq ans, interrogeant grossièrement l'archevêque de Paris et lui faisant pressentir son sort, lui disait : « Depuis dix-huit cents ans vous nous embastillez, vous nous torturez. » C'est la pression cléricale comme ils l'entendent à la tribune. Ils en ont fait une machine à tuer et à proscrire. M. Ambert aurait pu reprendre le mot, et de ce mot forgé par

eux comme un poignard leur faire un juste carcan. Mais qu'ils tuent et qu'ils proscrivent, la soutane restera telle qu'elle est ; teinte du sang du prêtre, elle ne sera pas moins vénérée et puissante.

Le maréchal Bugeaud disait : « Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer. » Ce sont toujours les mêmes aussi qui tuent, et ce sont encore les mêmes qui admirent les-morts du devoir, qui leur donnent une tombe, et qui font asseoir la vérité triomphante sur leurs tombeaux.

Tel qu'il est, avec son titre anodin, le livre de M. le général Ambert atteindra parfaitement, non-seulement le but modeste auquel l'auteur le destinait, mais encore le but infiniment plus élevé qu'il ne prévoyait pas. Il ne voulait que recueillir d'intéressantes et édifiantes anecdotes ; en réalité, il fait de l'histoire et de la plus curieuse, de la politique et de la plus saine, il agite un drapeau sacré. En fouillant nos ruines, nous n'en verrons pas seulement l'étendue, nous en admirerons la richesse et nous en tirerons un or qui nous profitera. Cet or éprouvé par la fournaise, les Prussiens ne l'ont pas pris, ils nous l'ont laissé. Ils ont beaucoup écrit et ils écriront beaucoup sur cette guerre, mais elle ne leur fournira pas de pareils traits, et ce n'est pas leur victoire qui aura les honneurs de la postérité. Il y aura chez eux des héroïsmes et des pressions, mais jamais de pressions cléricales ni d'héroïsme en soutane, et grâce à Dieu, ni eux ni d'autres ne les feront jamais disparaître de chez nous.

LOUIS VEUILLOT.

COMMUNICATION IMPORTANTE.

M. le préfet de l'Allier vient d'envoyer à ses collègues une circulaire à laquelle nous empruntons les passages suivants, qui peuvent intéresser plusieurs de nos lecteurs :

Je crois devoir signaler tout particulièrement à votre attention certaines dispositions du règlement de la gratuité des eaux de Vichy, dispositions qui paraissent avoir été presque généralement oubliées depuis plusieurs années.

En vertu de l'arrêté ministériel du 13 mai 1856 et de disposi-

tions transitoires acceptées par la Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy, ont droit à la gratuité des bains et douches mis à la disposition de l'administration pour 1876 :

1° Les ecclésiastiques, curés des cantons ruraux ou aumôniers des établissements religieux, des lycées, des séminaires et des prisons; les prêtres assistants et les vicaires de ville du grade de troisième vicaire et au-dessous, les missionnaires à l'étranger, les desservants;

2° Les instituteurs ou institutrices primaires, appartenant, ou non, à des congrégations religieuses; les membres des congrégations hospitalières de l'un et de l'autre sexe...

Les malades qui viennent pour la première fois faire usage des eaux de Vichy, doivent justifier de leur qualité par des pièces authentiques et produire un certificat de leur médecin habituel faisant connaître la nature, la durée de la maladie dont ils sont atteints, ses principaux symptômes et les traitements qu'ils ont suivis. Cette pièce est indispensable, afin de permettre au médecin inspecteur des eaux de Vichy de diriger utilement le traitement avec pleine connaissance de cause : cette disposition étant nouvelle, je vous prie, Monsieur et cher Collègue, de la signaler avec une insistance particulière aux intéressés.

Aux termes de son contrat avec l'État, la Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy n'est tenue à fournir qu'un cinquième des bains gratuits, du 15 juin au 15 août; ce cinquième n'atteignant qu'un chiffre peu élevé, et étant d'ailleurs en grande partie absorbé par les malades qui, arrivés avant le 15 juin, prolongent leur traitement au-delà de cette date, il a été décidé que les douches et bains gratuits ne seraient délivrés que du 15 mai au 15 juin, et du 15 août au 15 septembre, aux malades habitant les départements suivants : *Allier, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Haute-Vienne, Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme et Saône-et-Loire.*

Quant aux malades des autres départements, on ne saurait trop les engager à ne venir du 15 juin au 15 août qu'autant qu'ils seraient porteurs d'une autorisation ministérielle, ou dans des cas d'*urgence absolue*. En effet, à cette époque de l'année, la grande affluence des étrangers est nuisible aux malades eux-mêmes. J'ajoute que le séjour de Vichy est beaucoup plus onéreux que dans le premier mois (du 15 mai au 15 juin), ou dans le dernier mois (du 15 août au 15 septembre) de la saison thermale; enfin, les malades s'exposent à n'arriver que quand le cinquième des bains et

douches dont l'administration peut disposer a déjà reçu la plus grande partie de son emploi.

Je vous serai obligé, monsieur et cher collègue, de porter la présente circulaire à la connaissance de NN. SS. les évêques, des inspecteurs d'académie et des maires de votre département, en les priant de prendre les mesures nécessaires pour que les intéressés ne fassent pas le voyage de Vichy sans remplir les conditions exigées et ne s'exposent pas ainsi à se voir rigoureusement refuser les bains et douches auxquels ils pourraient avoir droit.

A leur arrivée à Vichy, les malades qui prétendent au bénéfice de la gratuité doivent se présenter devant M. le commissaire du gouvernement, et justifier de leurs titres par la production des pièces indiquées ci-dessus; le commissaire du gouvernement leur délivre alors, s'il y a lieu, un certificat constatant leur droit à la gratuité; ils doivent remettre cette pièce à M. le médecin inspecteur avec le certificat de leur médecin ordinaire.

Le Préfet de l'Allier, baron F. DE NERVO.

L'ORANGER (1).

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Dès le matin du jour suivant, Flavie se mit à la fenêtre pour guetter son ami le médecin. Dès qu'elle vit sa voiture s'arrêter devant la porte, d'un saut elle se trouva au bas de l'escalier.

— Bonjour, ma petite, lui dit-il, comment va votre malade?

— Oh! pas trop mal, répondit-elle, mais il est un peu exigeant, ce père Simonet! Voilà maintenant qu'il a un médecin pour le soigner, un prêtre pour le confesser, il veut un notaire!

— Et pour quoi faire, grand Dieu?

— Je ne sais pas trop, il dit comme ça que c'est pour me donner, à moi et à Marcel, un terrain qu'il a acheté autrefois.

— Ah! je comprends... On lui servira un notaire puisqu'il en désire un.

Le docteur trouva son malade bien affaîssé; aussi envoya-t-il prévenir le curé que l'heure de la mort approchait.

Renaud et sa femme étaient à leur besogne et les deux enfants seuls gardaient le vieux chiffonnier.

— Ma petite Flavie, dit le docteur à la fillette, procure-moi deux serviettes bien blanches.

Flavie passa chez sa tante, et rapporta les objets demandés.

— Maintenant, ajouta-t-il, débarrasse cette table, et mets-la près du lit.

La fillette, avec beaucoup d'adresse et de promptitude, débarrassa la table de tous les objets qui l'encombraient, puis elle l'essuya, et étendit bien symétriquement une des serviettes.

— Pourrais-tu maintenant me procurer deux flambeaux avec des bougies ?

— Oui, il y en a sur la cheminée de ma tante.

Marcel, qui regardait sans comprendre, aida sa cousine à porter les flambeaux, qui furent placés sur la table. Le médecin mit un peu d'ordre au lit du malade, étendit l'autre serviette sur sa couverture, et attendit le prêtre, qui arriva peu après.

D'un air grave, il serra la main du médecin sans parler, tira d'une grande boîte, qu'un sacristain portait, un crucifix qu'il posa entre les deux bougies qu'il alluma, plus une boîte carrée couverte d'un linge blanc très-fin.

Le malade, assis sur son lit, écouta, en pleurant, les prières dites par le prêtre, tandis que le médecin était à genoux. Flavie, près de lui agenouillée aussi, avait l'air si recueillie que le docteur en fut touché.

Le prêtre donna la sainte Eucharistie au malade, ensuite il lui mit l'huile bénite sur les yeux, sur le front, entre les épaules, sur la poitrine, dans le creux des mains et aux pieds.

Cette cérémonie achevée, le prêtre dit au moribond :

— Maintenant, mon ami, Dieu est avec vous et vous prêtera assistance à vos derniers moments ; prononcez les doux noms de Jésus et de Marie ; ce sont eux qui vous aideront dans vos derniers instants. Avez-vous quelque chose à demander, pour vous mettre l'esprit en tranquillité ?

Eh bien ! puisque vous et le bon docteur êtes si compatissants, je voudrais faire mon testament en faveur de ces deux enfants-là, Marcel et Flavie, et donner quelques sous qui me restent avec mon mobilier, à Renaud et à sa femme.

— Vous possédez donc du bien ? demanda le prêtre.

— Oh ! pas grand'chose un terrain dans un quartier désert, et qu'un homme qui me devait 180 francs m'a vendu. Il est loué à des chiffonniers, par un bon bail, 90 francs par an. Vous voyez que c'est peu de chose ; mais comme l'homme qui l'a en location paye bien régulièrement 22 fr. 50 tous les trois mois, ça servira à habiller ces deux petits, et aussi à montrer ma reconnaissance aux bons voisins qui m'ont si bien soigné.

— Vous n'avez pas de parents que vous lésiez par ce don ?

— Aucun, mon bon monsieur, je suis un enfant de l'hospice, et tout seul au monde.

— Allons, j'ai votre affaire, dit le médecin ; demain je vous amènerai un notaire, qui vous plaira ; soyez en paix jusqu'à demain matin.

Le prêtre et le docteur sortirent, laissant le bonhomme tout heureux d'être en règle avec le ciel, en attendant qu'il le fût avec la terre. Le lendemain, ainsi qu'il l'avait promis, le docteur produisit son notaire.

On ne pouvait guère être séduit par son extérieur ; mais, quand on le pratiquait, la plus vive admiration naissait de ses grandes qualités. Grand, très-gros, chauve, ridé, les joues pendantes, les jambes grêles, les pieds énormes, chaussés de souliers à triple semelle, le pantalon luisant aux genoux, vêtu d'un habit qui devait avoir du service, à en juger par les coutures blanchies, tel était M. Dupuis le notaire.

Il s'assit près du lit du pauvre homme, bourra son nez de tabac, se moucha bruyamment, et dit en parlant du nez :

— Eh bien, mon brave, vous voulez tester ?

— Oui, monsieur, en faveur de ces pauvres enfants qui m'ont bien soigné ; il est bien juste que je leur donne mon avoir, plutôt que de le laisser tomber dans le domaine public ; ça leur servira toujours à leur acheter des vêtements.

— Oui, c'est bien, très-bien, la reconnaissance étant chose rare, je vous approuve de la pratiquer. Mais la valeur de l'acte coûtera plus que la valeur du terrain... cela vous contrarie. Voici donc ce que nous allons faire. Votre médecin vous visite pour l'amour de Dieu, je vais dresser votre acte de donation pour le même salaire. Avez-vous des papiers ?

— Oui, monsieur, la petite les trouvera dans mon armoire, au fond d'un tiroir dont voici la clef.

Flavie, d'après les indications du père Simonet, découvrit en effet un livret où M^e Dupuis vit l'acte de possession du fameux terrain.

— C'est bien ça, fort en règle. Demain vous aurez un joli testament. Voyons, dictez-moi vos dernières volontés.

Le vieux père Simonet déclara donc faire donation à Flavie et à Marcel, du terrain sis... rue... partagé, par égale portion, et laisser aux époux Renaud son mobilier, son linge et tout l'argent qu'on trouverait, après sa mort, dans un tiroir de son armoire.

Le lendemain seulement, les époux Renaud apprirent ce que le chiffonnier donnait à leur fils et à leur nièce, et aussi ce qu'il lais-

sait pour eux. La valeur du legs n'était pas de nature à les éblouir, ils remercièrent ce brave homme plus de l'intention que du fait.

Simonet vécut encore deux jours pendant lesquels Flavie resta près de lui. Comme il gardait toute sa tête il donna ses instructions à la petite.

— Va me chercher, lui dit-il, l'oranger qui est dans l'autre chambre et que je t'ai fait arroser soir et matin; tu le mettras là, près de mon lit, afin que je m'en réjouisse les yeux avant de mourir.

Flavie s'empressa de satisfaire le vicillard en déposant sur la table près de lui le bel oranger dans une caisse verte. L'arbrisseau vigoureux, couvert de petites oranges, montrait les soins que le bonhomme avait pris pour sa conservation.

— C'est ma pauvre femme qui me l'a donné, un jour, pour ma fête, dit-il d'un ton attendri! Oh! que j'étais heureux de ce petit cadeau! J'aime l'oranger, vois-tu, ma petite; son odeur me rend joyeux. Et puis quand je pense que cette plante est un trésor du bon Dieu, ça me la fait aimer davantage. Tu le soigneras bien, n'est-ce pas, en souvenir de moi?

— Oui, père Simonet, je vous le promets, et si ça peut vous faire plaisir, Marcel et moi nous le porterons sur votre tombe quand vous ne serez plus.

Le pauvre homme tourna vivement la tête du côté de la muraille, puis surmontant l'émotion que lui causait la naïveté de la fillette, il ajouta :

— Mais, l'hiver! il périra!

— Oh! que non, nous irons le chercher et le mettrons au chaud comme vous le faisiez.

— Eh bien, ma petite, ça me fera plaisir que mon oranger chéri fleurisse sur ma dépouille mortelle.

— C'est convenu.

Le surlendemain Simonet s'éteignit. Flavie et Marcel s'effrayèrent de l'immobilité du mort. Le médecin conseilla de les éloigner. Ils allèrent donc jusqu'au moment du convoi chez la mère et le père de Flavie, domestiques tous les deux d'un évêque. Ils ne revinrent à leur maison que pour conduire au cimetière les restes du vieux chiffonnier et déposer une couronne d'immortelles à l'un des bras d'une croix en bois.

Renaudille, pour distraire les enfants de ce lugubre événement, les envoya à l'école, et se mit en devoir de transporter son humble legs en son ménage.

Quelques jours après, le balayeur, sa femme et les enfants reprirent leur existence accoutumée.

Le dimanche qui suivit l'enterrement du père Simonet, les Renaud allèrent vêtus de deuil faire visite au cimetière; ainsi que Flavie l'avait promis, le cher oranger fut placé sur sa modeste tombe.

Lors du trimestre, Renaud reçut la visite du locataire de ce terrain légué par Simonet, et la somme de 22 fr. 50 c., produit de cette location. Cela servit à acheter un veston à Marcel, une robe à Flavie.

Deux ans après ce petit héritage, Marcel fit sa première communion, comme la font, hélas! la plupart des enfants dans les écoles laïques. Il devait encore continuer ses études scolaires pendant un an, avant d'être mis en apprentissage. Flavie ayant également accompli cet acte religieux de l'enfance, était, depuis peu, placée chez une lingère.

Un matin, les deux cousins venaient de rentrer pour déjeuner, et le père Renaud, assis près de la table devant une assiette pleine jusqu'aux bords d'une soupe qui embaumait, attendait qu'elle fût moins chaude pour la savourer à son aise, lorsqu'on frappa à la porte.

— Entrez, fit Renaudille.

Un homme parut sur le seuil et dit :

— Monsieur Renaud, balayeur en chef?

— C'est moi, répondit le susnommé, d'un air maussade.

— Je voudrais vous parler.

— Eh bien! faites... Au diable, marmotta-t-il tout bas à sa femme. Tiens, remets ma soupe sur le feu; je suis sûr que ça va lui faire sentir le graillon. Une si bonne soupe!... Que me voulez-vous? ajouta-t-il d'un ton bourru.

— C'est vous qui êtes propriétaire d'un terrain vague situé rue... et loué au chiffonnier Bouraflu?

— Oui, après?

— Voudriez-vous le vendre?

— Non... ensuite?

— C'est que la personne qui désire l'acheter vous en donnerait un bon prix.

— Puisque je vous dis que je ne veux pas le vendre... Votre serviteur de tout mon cœur.

Et Renaud se retournant vers sa bonne soupe, tendit la main pour attirer l'assiette à lui.

— Mais voyons, reprit l'homme, si on vous offrait de ce terrain qui vous rapporte 90 francs par an... Tenez, je suis rond... d'autres finasseraient... voyons... 10,000 francs?

— Qu'est-ce que vous me chantez là! Laissez-moi manger ma soupe tranquille, *c'est pas* l'heure de rire.

— Mais je ne ris pas, je vous offre en beaux écus comptant, comptés, 10,000 francs.

— Vous êtes fou... Renaudille, fais sortir cet homme; allons, dépêche-toi de le mettre à la porte, c'est un fou, je t'assure; il va tout casser ici.

— Voyons, père Renaud, répondez quelque chose à ma proposition.

— Je n'ai rien à vous dire, que ce que j'ai dit. Renaudille je te prie, encore une fois, de faire sortir ce fou, cet archi-fou qui m'offre dix mille francs d'un terrain qui en vaut peut-être mille, et qui rapporte 90 francs de rente. Allez, allez, l'ami, débarrassez-nous de votre présence; je n'aime pas qu'on se moque de moi.

Renaudille poussa le visiteur à la porte, rentra et mit le verrou en dedans.

— Tu fais bien, femme, de l'empêcher de revenir; a-t-on jamais vu un pareil original! bien sûr, il s'est échappé de Bicêtre... Là, ma soupe qui sent la fumée! Une si bonne soupe! la voilà gâtée! Que le diable l'emporte, ce visiteur.

Renaud acheva son potage, mais il resta toute la journée d'une humeur massacante. Cependant, après deux ou trois jours il n'y pensa plus; seulement il se fâchait dès que sa femme cherchait à entamer ce sujet.

Un matin que Renaudille faisait son ménage, on cogna à la porte un petit coup discret. Elle crut que c'était l'un des enfants qui voulait jouer, et elle dit d'une grosse voix :

— Entrez.

On entra, et elle vit le même individu aux offres de dix mille francs. La femme ne l'accueillit pas d'une façon aussi farouche que l'avait reçu son mari.

Elle lui demanda tranquillement ce qu'il voulait encore.

— Mais vous offrir dix mille francs de votre terrain!...

— Là, vrai, ce n'est pas une mauvaise plaisanterie que vous nous faites?

— Mais non, c'est très-sérieux; sur ce terrain on doit bâtir un hôtel, et ce sont des spéculateurs qui veulent l'acquérir. Vous avez l'air d'une femme raisonnable, écoutez mes offres, et il y aura de jolies épingles pour vous.

— Oh! je ne me sers jamais que d'épingles communes pour m'attacher.

— Ma bonne dame, on nomme des épingle^s une somme qu'on donne aux femmes, lorsqu'on signe un acte de vente ou d'achat.

— Mais c'est que je ne crois pas que mon mari veuille faire ce marché, il n'a pas voulu que je lui en parle; ça lui paraît si extraordinaire...

— Je vais l'attendre, moi, je lui dirai la chose. Il y arrivera, il y arrivera, soyez sans crainte, car je parle sérieusement.

Renaud rentra en ce moment, et fit un geste d'humeur en voyant son homme.

— Allons! allons! papa Renaud, dit-il en prenant le balayeur par le revers de sa veste, et le tenant d'une main ferme : je viens de dire à votre femme que ce n'est plus dix mille francs que je vous offre, mais 50,000.

Renaud fit un brusque mouvement qui dégagea son revers, en le laissant dans les mains de l'homme. Celui-ci, sans se déconcerter, empoigna le patient par le cou et lui cria :

— Ce n'est pas assez cinquante mille? Eh bien! mettons en cent mille; allons, tenez-vous tranquille et ne gigotez pas tant... Vous ne dites rien; faut-il que j'aille à deux cent mille, trois cent... Je le vois, vous voulez quatre cent mille.

— Mille millions de diable, sac à papier! s'écria Renaud exaspéré en se dégageant de l'étreinte forcée, vous me prenez donc pour un malhonnête homme... pour un voleur? apprenez, monsieur, que je n'ai jamais volé ni la banque, ni la recette générale, ni la grenouille, ni la caisse, ni un sou, pas même un liard! Sortez! sortez! ou, foi de Christoflourd Renaud, je vous fiche par la fenêtre...

L'homme effrayé sortit, mais en s'en allant, il fit un petit signe à Renaudille.

Quand elle vit son mari un peu calmé, sous un prétexte de commission, elle descendit dans la rue.

— Ma bonne femme, lui dit l'individu, connaissez-vous quelqu'un qui puisse faire entendre raison à votre mari, afin qu'il accepte les offres que je lui fais? En vérité, c'est un vrai nigaud.

— Attendez, je crois que je trouverai un monsieur qui lui fera comprendre qu'il ne doit pas refuser; c'est un brave médecin, homme de bon conseil; j'irai le voir; revenez demain, peut-être vous en dirai-je plus long.

Renaudille rentra chez elle, et dès que son mari s'en fut retourné à son travail elle mit un bonnet bien blanc, une robe noire en mérinos, un tablier, une pèlerine, et la voilà partie pour le faubourg Saint-Germain, où habitait le docteur qui avait si bien soigné le vieux chiffonnier.

Elle espérait qu'il aurait quelque empire sur son mari. La bonne femme arriva juste au moment de sa consultation, sonna à la porte et dit au domestique :

— M. le docteur ?

Il la fit entrer dans un beau salon où se trouvaient de belles dames, de beaux messieurs. La balayeuse, un peu interdite, s'assit en un coin pour attendre son tour.

Enfin, il arriva, et le médecin, la reconnaissant, la fit approcher. Il lui demanda des nouvelles de sa famille, et après en avoir appris de bonnes de tout son monde, la brave femme raconta le sujet de sa visite.

Le docteur ne put s'empêcher de rire de la simplicité de ces bonnes gens. Mais comme il avait deviné dans Renaud une de ces natures tout d'une pièce et difficile à manier, bien capable de refuser cette fortune par un scrupule exagéré, et aussi par ignorance, il promit à Renaudille d'aller, le lendemain, aborder franchement cette question en faisant comprendre à Renaud son intérêt et celui des enfants.

Renaud venait d'achever son déjeuner, moment favorable, lorsque le docteur parut. Après ses compliments à tous, surtout à Flavie, sa favorite, gentille fillette de quatorze ans, il entra ainsi en matière :

— Votre femme est venue hier me voir, père Renaud, et m'a appris que l'on vous faisait des offres magnifiques pour l'achat du terrain légué à votre fils et à votre nièce par le père Simonet.

— Oui, monsieur, on a voulu se moquer de moi ! offrir quatre cent mille francs d'un lopin de terre qui rapporte 90 francs de rente ! N'ai-je pas raison de ne pas vouloir tremper dans ces tripotages-là ?

— Ce ne sont pas des tripotages, il y a des terrains qui ont acquis une valeur considérable. Vous n'avez pas le droit de vous refuser à la vente de ce bien ; du reste, on vous forcera à vendre ce lot de terre, car une rue est projetée dans ce quartier. Allez consulter un prêtre et il vous conseillera, il vous ordonnera même d'accepter cette heureuse chance, sinon pour vous, du moins pour votre famille.

Renaud, entraîné par les conseils du médecin, alla voir un prêtre qui le fit consentir à écouter les propositions de l'agent d'une compagnie. Le balayeur reçut donc pour son fils deux cent mille francs, autant pour Flavie. M^e Dupuis dressa les actes de vente et plaça en lieux sûrs la fortune inespérée des deux enfants.

Renaudille se transforma en dame ; cela ne fut ni long, ni bien difficile, ni plus ridicule pour elle, que pour beaucoup d'autres. Elle laissa en son petit logement ses façons communes, loua un

joli appartement, rue de Cluny, le garnit de jolis meubles d'acajou, prit une bonne et mit Marcel au collège.

Flavie alla demeurer avec son père et sa mère, lesquels quittèrent la maison où ils étaient domestiques, pour habiter un logement non loin de celui de la famille Renaud. La jeune fillette, à l'exemple de son cousin, fut mise dans un grand pensionnat, d'où elle sortit peu après.

(*La fin au prochain numéro.*)

Marie-Félicie TESTAS.

VARIÉTÉS

Reliques de la Vraie Croix.

A cette époque de l'année liturgique, il est intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs, dit la *Semaine religieuse* d'Angers, une notice sur les Reliques de la *Vraie Croix* ou autres se rapportant à la Passion de Notre-Seigneur conservées à la cathédrale, soit avant, soit après la Révolution.

I. Geoffroi la Mouche, évêque d'Angers, donna au trésor de Saint-Maurice une croix d'or pur, émaillée d'un côté et garnie de pierres précieuses de l'autre, renfermant une relique de la *Vraie Croix*. On s'en servit jusqu'à la Révolution pour l'adoration de la croix le Vendredi-Saint.

II. Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, rapporta de Jérusalem un morceau de la *Vraie Croix*, renfermé dans une magnifique croix d'or couverte de pierreries et de filigranes, au milieu desquels se voyait un grand saphir mobile, qui permettait de voir à volonté la précieuse relique.

III. Les anciens inventaires de la fin du treizième siècle signalent encore une grande croix double toute garnie de filigranes d'or et de pierreries, dans laquelle il y avait de la *Vraie Croix* et plusieurs autres reliques. On l'appelait jadis la *Vraie Croix d'or frisé*; on s'en servait aux stations des fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix, aux dimanches de la Passion et des Rameaux.

IV. Au quinzième siècle, la cathédrale d'Angers possédait un fort beau reliquaire, orné de pierreries, renfermant une *Epine* de la sainte couronne de Notre-Seigneur.

V. Enfin, on voyait dans le trésor de Saint-Maurice un frag-

ment de la *Robe de Notre-Seigneur* enchâssé dans un magnifique reliquaire.

Ces précieuses reliques n'existent plus. Voici celles qui sont actuellement exposées à la vénération des fidèles.

1° Une parcelle de la *Vraie Croix*, enfermée dans une croix d'ébène, ornée d'argent et de pierreries, donnée par M., M^{me} et M^{lle} Gautreau, et inaugurée en 1870 par M. l'abbé Touchet, curé de Saint-Maurice, qui fit à cette occasion l'oraison funèbre de M. l'abbé Gautreau, chanoine de Saint-Martin, massacré au Mans, à qui appartenait cette relique avant la Révolution.

2° Une parcelle de la *Vraie Croix*, donnée en 1872 par M. le doyen du Chapitre et qu'on expose le premier vendredi de chaque mois sur l'autel dans un magnifique reliquaire en bronze doré, orné des statues de saint Louis, de sainte Hélène et de Baudouin, empereur de Constantinople. L'authentique de cette relique signé du P. Joseph Faitot, supérieur des Frères Prêcheurs de Paris, atteste qu'il l'a détachée le 4 août 1792 d'un morceau de la *Vraie Croix*, long de deux pouces, rapporté de Terre-Sainte au treizième siècle par des religieux de son ordre, confesseurs et chapelains de saint Louis, qui l'avaient accompagné dans ses voyages d'outre-mer. En mémoire de la part que les dominicains avaient prise au transport des Reliques de la Sainte-Chapelle, leur communauté de Saint-Jacques de Paris allait chaque année y faire l'office solennel à la place des chanoines, les 10 et 11 août, jours de la Susception des Saintes Reliques.

3° Une *épine* de la sainte Couronne, donnée par le roi René à l'abbaye du Ronceray, et renfermée dans une très-belle croix en cristal de roche, montée en vermeil. Ce reliquaire, le plus intéressant du trésor au point de vue artistique, renferme en outre une parcelle de la *Vraie Croix*, que M. Breton, curé de Saint-Maurice, y plaça en 1820. — L. F.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

NOUVELLES RELIGIEUSES

L'histoire religieuse de la semaine qui s'écoule est l'histoire de fêtes qui se célèbrent ou qui vont être célébrées : le centenaire de saint Vincent de Paul, la grande fête du 8 mai, en l'honneur de Jeanne d'Arc, les pèlerinages qui recommencent à tous les sanctuaires, les pèlerinages à Rome, et surtout ce grand pèlerinage national, qui est reçu, en ce moment même, par le Saint-Père, dont nous aurons sans doute à reproduire, dans notre prochain numéro, un admirable discours.

En même temps, nous devons penser aux périls qui menacent la religion. La semaine prochaine verra se rouvrir les séances du Parlement; on sait que plusieurs projets de loi menacent les intérêts religieux, surtout ce grand intérêt de la liberté de l'enseignement supérieur, conquise avec tant de peine, et qu'on veut supprimer en partie, avant même que l'essai complet ait été fait de la loi du 12 juillet 1875.

Des pétitions au Sénat et à la Chambre des députés se signent en ce moment pour conserver cette précieuse liberté; c'est un devoir pour tous les catholiques de les signer. *Agissez*, a dit le Saint-Père aux pèlerins d'Italie, *agissez*; c'est à l'action énergique, persévérante, qu'on reconnaît la vigueur des convictions. Il s'agit de l'une de nos plus précieuses libertés, de la liberté pour l'Eglise de donner un enseignement conforme à la foi, de la liberté pour le père de famille de faire donner un enseignement chrétien à ses enfants; il s'agit de l'intérêt intellectuel et moral de la nation. Le devoir est évident, indéniable; ce serait une désertion que de se refuser à le remplir.

On trouvera plus loin des détails sur plusieurs des événements religieux qui viennent de s'accomplir; dans notre prochain numéro nous aurons surtout à raconter les belles manifestations dont Rome est le théâtre.

J. CHANTREL.

LE CENTENAIRE

DE SAINT VINCENT DE PAUL (1).

Le troisième centenaire de la naissance de saint Vincent de Paul a été célébré partout où ses œuvres se sont étendues, c'est-à-dire, à peu de chose près, par toute la terre. Mais la France ayant eu le privilège de donner au monde le héros de la charité chrétienne, la France, qui compte plus de Sœurs de charité, de missionnaires et de conférences que tous les autres Etats, s'est fait honneur de fêter avec un éclat particulier ce glorieux anniversaire. Paris, Lyon et toutes nos grandes villes l'ont célébré avec d'autant plus d'ardeur, que saint Vincent de Paul a plus de titres à leur reconnaissance par les institutions charitables dont il les a dotés.

Mais entre toutes les régions de la France qui ont ce grand jour, il en est une à qui le nom de saint Vincent de Paul est plus cher qu'à toute autre, c'est celle des landes de Gascogne, qui lui a donné naissance. C'est au hameau de Pouy, près Dax, que naquit, le 24 avril 1576, d'une famille de laboureurs, un enfant dont le monde entier devait bénir le nom et que l'Eglise devait mettre sur ses autels. La maison où naquit cet humble enfant est devenue un sanctuaire, et le hameau un lieu de pèlerinage.

La Révolution, qui a tout détruit, avait déraciné en quelque sorte le culte et la mémoire de saint Vincent de Paul, au lieu même où il était né. Le peuple avait oublié son bienfaiteur ; le clergé lui-même avait négligé ces glorieux souvenirs, et c'est un concours de circonstances certainement providentielles qui a fait revivre une mémoire qui est un honneur pour la France et un honneur pour la province. Le réveil de la foi, celui surtout de la charité, ont de nos jours réclamé un monument de la vénération des peuples au berceau de saint Vincent de Paul, et une église autour de laquelle se sont groupés successivement un hospice, un séminaire et une école professionnelle, témoignent aujourd'hui de la reconnaissance chrétienne et nationale, au lieu même qui a vu naître l'apôtre et le fondateur de tant d'œu-

(1) Extrait et abrégé du *Monde*.

vres charitables. Cet établissement, qui s'appelle le Berceau de Saint-Vincent de Paul, a été solennellement inauguré en 1864.

L'établissement du Berceau est à 5 kilomètres de Dax, où se trouve la station du chemin de fer. On entre dans la ville de Dax par la rue *Vincent-de-Paul*. Cette rue conduit à l'Adour, au pied des vieux remparts et des tours à machicoulis, qui n'auraient plus rien de guerrier si un factionnaire ne s'y promenait mélancoliquement pour accomplir sa consigne.

Près de l'Adour, un peu au-dessus de la ville, s'élève une petite colline que surmonte une tour et qui domine toute la plaine. C'est là que les enfants de Saint-Vincent de Paul ont établi leur résidence.

La maison des Lazaristes, qu'il ne faut pas confondre avec le Berceau, est riante, hospitalière, et entourée d'un joli potager. C'est dans cette maison que sont descendus, le samedi matin, S. Em. l'archevêque de Bordeaux, Mgr de la Bouillerie, son vénérable coadjuteur et M. Eugène Boré, supérieur général de la Mission.

La fête a été ouverte le samedi après midi à la maison du Berceau, où M. Eugène Boré s'est rendu pour les premières vêpres solennelles, et où il a été reçu par les Sœurs de Charité, par M. Lacour, supérieur du petit-séminaire, et par la musique des jeunes élèves de l'établissement.

Le Berceau de Saint-Vincent de Paul s'annonce de loin par le dôme de la chapelle et par les bâtiments de l'hospice, vaste construction traitée, comme la chapelle, dans le style de Henri IV, avec beaucoup de goût et de simplicité. A l'entrée du jardin s'élève le chêne de saint Vincent, vieux, dit-on, de sept siècles, et dans le flanc entr'ouvert duquel le pieux enfant priait devant une statue de la Vierge qu'il y avait placée. Ce chêne est encore aujourd'hui le premier à verdoyer comme le dernier à se dépouiller. C'est un véritable monument que la piété des fidèles visitait encore à cette époque malheureuse où le nom de saint Vincent semblait partout ailleurs comme oublié!

Ce lieu est vénérable à plus d'un titre.

Le Berceau de Saint-Vincent de Paul se trouve à l'emplacement même où naquit le héros de la charité et où se voit encore sa maison, déplacée seulement de quelques mètres pour l'édification de la chapelle. Cette maison s'appelait Ranquines. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un grenier, le tout construit en chêne presque vermoulu, mais conservé avec respect depuis trois siècles. C'est au rez-de-chaussée que se trouve la chambre où naquit saint Vincent, chambre qui est maintenant un sanctuaire, et dans laquelle sont exposés les reliques et le buste authentique du saint, d'après le moulage fait sur son visage aussitôt après sa mort. C'est là, qu'à l'issue des vêpres, la châsse a été portée en procession pour être-exposée durant la fête à la vénération des fidèles.

Ce n'est pas sans une émotion profonde que le chrétien contemple ces poutres à peine équarries, ce vieil âtre qui était le centre de la réunion de famille, et ces vénérables témoins de l'enfance de Vincent, qui sont pour lui des titres de gloire. Quel contraste entre cette pauvre cabane de paysans et le monument qui lui fait face! Mais aussi, qu'il y a loin de l'étable de Bethléem à l'entrée triomphale dans la Ville-Sainte. Les voies de Dieu ne sont pas les nôtres, et la destinée de Vincent a justifié la parole appliquée jadis au fils de l'artisan Joseph et gravée au fronton de la chapelle du Berceau. *Quis putas puer iste erit?* Que pensez-vous que sera un jour cet enfant? Le secret de sa grandeur est celui de toutes les grandeurs durables, c'est l'humilité, dont Vincent de Paul a été toute sa vie un type si parfait et si séduisant. Tous ceux qui l'ont connu, les rois aussi bien que les pauvres, voyaient en lui le caractère d'une prédestination sublime. Lui-même est mort avant de s'en douter.

Non loin de la petite maison de Ranquines se voit encore un monument intimement lié au souvenir de Vincent. C'est la chapelle de Notre-Dame de la Lande ou de Buglose, ainsi appelée en mémoire d'un fait miraculeux qui fit découvrir la statue de la Vierge cachée dans le marais. Un bœuf la signala par ses beuglements et en grattant du pied la terre, jusqu'à ce qu'on eût rendu à la lumière cette image vénérée, qui avait été enfouie durant les guerres de religion. Vincent, qui passa ses

premières années à garder les troupeaux de son père, s'arrêtait de préférence auprès de Buglose, et ses journées y étaient partagées entre la prière et les spectacles de la nature. Plus tard, il devait évangéliser les villes; mais ce fut au village que sa jeune intelligence s'ouvrit à la piété. On sait qu'en quittant sa famille pour toujours, après une visite qu'il lui avait faite, il la bénit, à la condition qu'elle resterait pauvre et livrée aux travaux des champs.

Le Berceau, Buglose, le Chêne de saint Vincent, tous ces lieux sont aujourd'hui remis en honneur et sont devenus l'objet de fréquents pèlerinages auxquels les fêtes du centenaire vont donner un nouvel essor.

La fête a été ce qu'on pouvait en attendre. Le ciel, à qui on demandait du beau temps, s'est montré généreux, et trop généreux peut-être, car le soleil était à certains moments difficile à supporter. Dès cinq heures, la route qui conduit à Pouy était encombrée de pèlerins venus à jeûn pour la plupart, afin de communier au Berceau de saint Vincent de Paul et de gagner les indulgences dispensées à cette occasion par le Saint-Père. Un train spécial parti la nuit de Bordeaux avait déposé près du Berceau les Sœurs de Charité et les Conférences, dont les membres étaient au nombre d'environ cinq cents. Tous ont assisté pieusement à la messe de six heures et demie, célébrée par M. le supérieur général, et se sont approchés de la sainte table.

Les membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul ont pris, à sept heures et demie, une collation en commun pour se refaire des fatigués de la nuit, et le silence, la gravité de ce repas rappelaient qu'ils venaient de quitter une autre table où leurs âmes avaient goûté la parole du Sauveur à ses disciples : *Venite et saturamini*. Ils se préparaient d'ailleurs à recevoir aussi le pain de la parole divine que Mgr de la Bouillerie leur a distribué à neuf heures, dans la chapelle, avec le charme que l'éloquent prélat met toujours à développer le symbolisme de la nature. Mgr de la Bouillerie a comparé le Berceau de saint Vincent de Paul au nid dont il est dit dans l'Écriture : *Invenit turtur sibi nidum*, nid céleste d'où sont parties tant d'œuvres charitables et vers lequel les cœurs chrétiens volent et revien-

ment avec amour. L'éminent coadjuteur de Bordeaux a tiré de ce rapprochement des leçons chrétiennes qui ont dignement fermé cette première partie de la journée.

La foule des pèlerins avait achevé pendant ce temps de remplir le jardin et les abords de la maison pour assister à la messe solennelle qui allait être célébrée en plein air par Son Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux. Un autel avait été dressé à cet effet contre le mur de la chapelle, sur une estrade ornée de tapis et de feuillages, et autour de laquelle des oriflammes flottaient au vent. Le portrait de saint Vincent de Paul s'élevait au-dessus de l'autel, entouré des écussons des évêques et archevêques présents à la cérémonie, et surmonté, comme il était juste, par les armes du Souverain Pontife. Cette décoration présentait un caractère imposant bien en rapport avec une solennité à laquelle n'assistaient pas moins de huit prélats. Mgr l'évêque d'Aire, comme on sait, ne pouvait assister à la fête, mais le souvenir de l'admirable lettre que, de son lit de souffrance, il avait écrite à cette occasion, était présent à tous les esprits, ou pour mieux dire à tous les cœurs.

Peu après dix heures, Son Em. le cardinal, NN. SS. les archevêques et évêques, accompagnés des dignitaires, des membres du clergé, des conférences de charité, des membres des congrégations et des autorités convoquées à la fête se rendaient à la maison de Ranquines, d'où les reliques étaient portées processionnellement sur l'autel. La messe solennelle commençait alors avec tout l'éclat que peuvent donner à une telle cérémonie l'assistance de tant de prélats, une foule de plus de dix mille hommes, les chants, la musique militaire et la présence des soldats de la garnison échelonnés sur les degrés de l'estrade. Ce détail a bien son prix. La Sœur de charité, le prêtre et le soldat ne pouvaient être séparés : ils représentaient là les trois forces et les trois gloires de la France catholique.

A l'Evangile, M. le supérieur général s'est levé et a prononcé le panégyrique de saint Vincent de Paul (1).

La messe s'est achevée avec la même solennité et a eu pour

(1) Nous ferons connaître ce panégyrique, au moins en en reproduisant d'importants fragments (N. des *Ann. cath.*).

Nos journaux catholiques, à Paris et particulièrement en province, sont souvent bien embarrassés en présence de ces opinions; le rôle des hommes de talent et de convictions profondes qui les dirigent est souvent pénible. Le reproche qui leur est adressé le plus généralement est de se laisser entraîner à faire *trop de politique*. Mais comment pourraient-ils ne pas faire de la politique? Nos adversaires se servent de la politique pour attaquer, calomnier, détruire nos croyances, et nous ne ferions pas de la politique pour les défendre? Cela est inadmissible. Un journal uniquement, exclusivement religieux, est une chose impossible : ces journaux-là d'ailleurs existent, ce sont les *Semaines religieuses*.

Messieurs, ce n'est pas nous, catholiques, qui avons voulu mêler la politique à la religion : nous eussions voulu, au contraire, que la religion pût demeurer toujours à l'écart des entraînements et des violences de la politique; mais puisque nos adversaires l'ont voulu, nous combattons sur ce terrain. La lutte est engagée; nos adversaires se font une arme de la politique pour calomnier et détruire la religion. Si donc les catholiques, par des considérations de délicatesse exagérée, ne voulaient pas se servir de cette arme, la lutte ne serait pas égale; ce serait même, pour ainsi dire, désertier devant l'ennemi, et les catholiques ne désertent jamais du champ de bataille.

Une des premières objections que nous devons réfuter est celle qui vient des catholiques eux-mêmes, des reproches, souvent injustes, qu'ils adressent à leurs journaux, d'une critique et d'un dénigrement qui, venant d'eux, sont pour ces journaux une cause de faiblesse.

Nos adversaires agissent autrement, ils complimentent, approuvent et patronnent le journal de leur opinion, journal qui est l'écho de leurs passions; ce patronage est une force. Sur ce terrain nous sommes forcés de convenir que si nos adversaires sont moins honnêtes que nous, ils sont du moins plus habiles. Il est impossible de s'imaginer la faiblesse qui résulte pour la presse catholique de cette critique et de ce dénigrement venant des catholiques eux-mêmes.

Nous pourrions, messieurs, vous en citer des preuves convaincantes; elles abondent. Beaucoup de catholiques ne sont même pas les abonnés du journal de leur localité, qui défend leurs croyances : si on y est abonné on se contente de le parcourir, et cela le plus souvent dans le but de chercher à le dénigrer : **ON NE SE FAIT PAS L'AMI DE SON JOURNAL.** Devant cette indifférence, le journal végète et meurt. Un journal, messieurs, est autre chose, cepen-

dant, qu'une feuille de papier plus ou moins propre à faire des paquets. Après l'avoir lu, il faut le prêter, le donner, le faire lire, en un mot, et cela, jusqu'à ce que, sali et déchiré, il ne soit plus bon à rien. Voilà ce que nous ne faisons pas... Je sais bien que nous n'avons pas, comme nos adversaires, la grande ressource du cabaret : mais interrogeons-nous et sachons reconnaître que nous avons bien des reproches à nous faire. Non-seulement nous négligeons tout ce qui pourrait fortifier le journal de notre opinion, mais nous contribuons presque tous à augmenter la valeur et la publicité des journaux de nos adversaires ; si nous ne sommes pas leurs abonnés, — et cela au détriment des nôtres, — nous les achetons sur la voie publique, aux gares de chemins de fer ; nous les lisons en premier, et nous semblons de la sorte dire à tous : « Notre journal ne nous intéresse pas, celui-ci c'est autre chose ! »

Nos adversaires savent mettre à profit notre indifférence. La première difficulté que nous rencontrons pour la presse catholique est donc l'indifférence et la malveillance systématique des catholiques. C'est cette indifférence qui est une cause de mort pour la bonne presse en province ; car, messieurs, il ne faut pas nous le dissimuler, les journaux catholiques *meurent*, et cependant si les catholiques comprenaient leurs devoirs vis-à-vis de la presse, s'ils faisaient pour soutenir leurs journaux le quart seulement de ce que font leurs adversaires, ces journaux seraient prospères ; ils seraient ce qu'ils doivent être, la PUISSANCE DU BIEN EN FACE DE LA PUISSANCE DU MAL.

Il ne tient qu'à vous qu'il en soit ainsi ; mais pour cela, messieurs, il faut que votre Congrès fasse comprendre aux catholiques quels sont leurs devoirs envers la presse.

II

Pour favoriser la bonne presse il y a, messieurs, ce que j'appelais les *petits et les grands moyens*. Permettez-moi de vous entretenir, d'abord, des *petits moyens*, parce que ceux-là sont à la portée de tous.

Messieurs, cette question a été déjà traitée devant vous, l'année dernière, avec clarté et hauteur par M. le baron de Chamborant, qui me permettra de citer bien des passages de son excellent rapport.

Il nous disait que : « pour lutter avec succès contre un adversaire « redoutable, il ne suffit pas d'avoir le courage et le dévouement, il « faut encore posséder une force égale à celle que l'on veut para-
« lyser. Les ennemis de la religion emploient contre elle la force

clôture le chant du *Magnificat*, répété en chœur par toute l'assistance. Son Eminence le cardinal et les prélats ont ensuite reçu les hommages des personnes qui leur ont été présentées, parmi lesquelles se trouvaient de nombreux Pères de la Mission, MM. les visiteurs d'Espagne et d'Autriche, M. Stella, assistant général, représentant d'Italie, M. Mac Namara, supérieur du collège des Irlandais à Paris, M. le comte de Melun, M. de Ravignan, sénateur, l'honorable M. Chesnelong, les présidents des Conférences de Saint-Vincent de Paul, M. le sous-préfet de Dax, les officiers de la garnison et un grand nombre de personnes dont la liste excéderait les limites d'un simple récit. Un repas a été ensuite servi aux prélats et aux invités. Les orphelins et les élèves du petit séminaire de Bordeaux ont, à plusieurs reprises, exécuté des chants qui ont enlevé les applaudissements très-mérités des convives.

Vers la fin du repas, M. de Ravignan, exprimant la pensée commune, a présenté les vœux de tous les invités à Son Eminence le cardinal-archevêque, qui, dans une réponse toute familière, mais bien propre à entraîner les cœurs, a parlé des enfants de Saint-Vincent de Paul, et en particulier des Sœurs de Charité, dont il a cité des traits admirables. Je citerai parmi d'autres faits que Son Eminence a racontés avec le cœur et la verve toute française qui le distinguent, celui d'une Sœur qui, en 1870, sur le champ de bataille, voyant un soldat jeter son fusil, le lui remit sévèrement au bras en s'écriant avec le ton du commandement : « Marche au feu, galopin ! C'est moi qui suis ton général ! » Le mot a une tournure quelque peu parisienne, mais il est du pays de Jeanne d'Arc.

A peine le repas était-il terminé que les prélats et le clergé se réunissaient pour les vêpres pontificales et pour la procession des reliques autour du champ de Ranquines. La foule, plus nombreuse encore que dans la matinée, s'était rassemblée autour du chêne de saint Vincent, dont les puissants rameaux sont déjà couverts de verdure, et dans le creux duquel un autel avait été dressé pour la bénédiction du Très-Saint Sacrement. Mgr de la Bouillerie, qui devait prononcer une allocution, avait cédé la parole à Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch, dont l'improvisation chaleureuse et le langage vraiment apostolique

ont été comme le couronnement de la fête. Sa voix vibrante se faisait entendre sous ce chêne témoin de tant de merveilles, qu'il a comparé à l'OEuvre de Saint-Vincent de Paul, si humble à son début, si étendue aujourd'hui, et dont le tronc séculaire a produit trois rameaux : les Missions, les Sœurs de Charité et les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. L'éloquent prélat a montré aussi l'arbre de l'Eglise catholique traversant tous les âges, comme le chêne de Ranquines, et donnant aujourd'hui encore de l'ombre et des fruits. Comme il a donné saint Vincent au seizième siècle, il a donné le curé d'Ars au dix-neuvième, et s'inspirant de ses souvenirs personnels, Monseigneur a fait ressortir le dessein providentiel qui a rapproché la cure d'Ars et celle de Châtillon-les-Dombes, et la destinée des deux héros de l'humilité, si semblables par leurs vertus. Enfin, Mgr de Langalerie, après avoir parlé de M. Vianney, curé d'Ars, qu'il a intimement connu, a salué un autre ami, mais présent de cœur, et qu'il n'a pas nommé parce que son nom était sur toutes les bouches, le vénérable pasteur du diocèse, qui offrait, à ce moment, ses souffrances pour son troupeau, pour la France, pour le Souverain-Pontife et pour ces œuvres-charitables, fondées par saint Vincent de Paul, dont il ne cesse de demander à Dieu l'accroissement.

L'effet de ce discours a été grand, et c'était une scène bien grande aussi que cette foule réunie en plein air pour entendre la parole de Dieu, comme au temps des apôtres, cet évêque électrisant les âmes par son regard, ces nombreux prélats, dans leurs vêtements épiscopaux, groupés sous un chêne qui, pareil aux chênes antiques, semblait rendre des oracles. Un souffle de charité et d'amour de l'Eglise passait sur tous les cœurs et les faisait tressaillir. Enfin, cette réunion magnifique s'est terminée par le salut solennel célébré dans le creux du chêne et par la bénédiction simultanée donnée par tous les Pontifes sous son ombrage. Toute la foule s'est inclinée et s'est relevée ensuite pour chanter à pleine poitrine un *Te Deum* que réclamaient les grâces et les joies de cette belle journée.

A six heures, les fêtes du Centenaire étaient entièrement terminées. La multitude des pèlerins s'écoulait lentement. Elle se répandait sur toutes les routes, et même au bord des routes,

pour y prendre sur l'herbe, ou parfois sur un tas de pierres, quelque frugale réfection. Les équipages reprenaient au galop la route de Dax, côte à côte avec les petites charettes des paysans, et à l'entrée de la ville, tout ce qui, dans la population, n'avait pu se rendre à Pouy, se pressait au bord du chemin, pour saluer le retour des pèlerins. Sur cette scène si animée et si joyeuse, le soleil se couchait en faisant apparaître le décor neigeux des Pyrénées. C'était un spectacle magnifique et digne de la journée.

P. DEPELCHIN.

A Paris, le Centenaire a été aussi célébré avec une grande solennité, le 24 avril. La chapelle de MM. les Lazaristes, rue de Sèvres, à Paris, où repose le corps de l'apôtre de la charité, était ornée comme aux plus grands jours de fêtes ; de nombreux fidèles s'y sont succédé pour venir prier près des reliques du saint. Des oriflammes blanches brodées d'or montraient des passages de la sainte Ecriture appliqués à saint Vincent de Paul, dont le chiffre alternait avec la date de sa naissance, 1576, sur des écussons placés au-dessus des oriflammes sur tout le pourtour intérieur de la chapelle. Les passages suivants :

Du côté de l'Epître :

QUIS, PUTAS, PUER ISTE ERIT ;
 MULTI IN NATIVITATE EJUS GAUDEBUNT ;
 SUSCITABO MIHI SACERDOTE M FIDELIEM ;
 DABO VOBIS PASTORES JUXTA COR MEUM ;
 PATER ERAM PAUPERUM ;
 OCVLUS ERAM COECO, PES CLAVDO ;

*Voici l'enfant que le Seigneur a choisi ;
 J'étais le père des pauvres ;
 Il a été le soutien de l'orphelin.*

Du côté de l'Evangile :

ECCE PUER MEVS QUEM ELEGI ;
 INFIRMA MUNDI ELEGIT DEVS ;
 TULIT ME CUM SEQUERER GREGEM ;
 FILII TUI DE LONGE VENIENT ;
 FILLE TUE DE LATERE SURGENT ;
 RENOVABITUR UT AQUILA JUVENTUS TUA ;

*Les pauvres se réjouiront à sa naissance ;
 J'étais le pied du boiteux, l'œil de l'aveugle ;
 Heureux qui a l'intelligence du pauvre.*

Les vêpres ont été chantées solennellement et présidées par S. Exc. Mgr le Nonce apostolique, qui est venu avec Mgr l'auditeur et M. le secrétaire de la nonciature. Mgr Vital Gonçalves de Oliveira, évêque d'Olinda, se trouvait aussi parmi les assistants, ainsi que le R^{me} abbé de la Trappe, de Port-du-Salut (diocèse de Laval), qui occupait la stalle du supérieur général de la Mission, parti pour le Berceau de saint Vincent.

Après le *Magnificat*, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, est monté en chaire et a parlé sous forme de méditation, durant une demi-heure, en présence d'un auditoire aussi nombreux que pouvait le contenir la chapelle, et composé, outre la maison des Lazaristes et les Filles de la Charité, de beaucoup de prêtres, de religieux et des membres des conférences de Saint-Vincent de Paul. Mgr l'évêque d'Orléans a pris pour texte ces paroles : *Deus Caritas est*, et a admirablement montré *le miracle de la charité*, qui n'existait pas avant Jésus-Christ, enseignée par le Sauveur des hommes et personnifiée dans saint Vincent de Paul ; *le miracle de la haine*, qu'il faut vaincre par l'amour, et *le miracle de la générosité*, qu'il faut développer plus que jamais dans les temps d'alarmes et d'épreuves que nous traversons, et durant lesquels l'Eglise nous demande de vaincre la haine par l'amour.

LES CERCLES CATHOLIQUES EN BELGIQUE.

8^e assemblée générale annuelle

A l'heure où le Congrès des comités catholiques de France sé réuissait à Paris, la Fédération des cercles catholiques de Belgique tenait ses grandes assises à Namur. Des neuf provinces du royaume, Wallons et Flamands étaient accourus en grand nombre. Le moment est solennel en effet. Aux élections de juin, les catholiques et les libéraux vont se livrer une bataille qui, selon l'expression d'un des membres les plus éminents de la Fédération, décidera peut-être du sort de la Belgique. Mais nous sommes pleins d'espoir pour nos amis. L'énergie, la résolution, l'enthousiasme dont nous avons été l'heureux témoin, nous sont un sûr garant d'une victoire, assurée dès aujour-

d'hui, et à laquelle tous les catholiques de France s'associeront.

Il semble vraiment extraordinaire de parler de victoire catholique en ce temps de persécution générale, où la Révolution domine partout, où le catholicisme est partout écrasé, — comme si Dieu voulait se réserver à lui seul le droit d'assurer le triomphe de sa cause. Mais en Belgique, c'est au nom de Dieu seul que nos amis combattent. C'est son nom, c'est sa doctrine, c'est la fidèle et absolue obéissance à son représentant sur la terre, à ce vénéré Pontife Pie IX, qu'ils ont inscrits sur leur programme ou plutôt sur leur drapeau. Car en Belgique plus qu'en tout autre pays la lutte est permise, et nous devons reconnaître qu'elle s'y poursuit ardente, qu'elle y est de tous les instants. *Militia est vita hominis super terram*. Voilà la vraie devise de nos amis ; ils la pratiquent dans toute sa rigueur, — à tel point que, dans les parties du pays où les catholiques n'ont plus d'adversaires à combattre, ils souhaitent de voir surgir un nouvel ennemi qui les empêche de compter sur eux-mêmes, de se relâcher et de s'endormir dans une fausse sécurité.

Leur arme, c'est l'association, c'est le cercle. « Sans le cercle, a dit M. le vicomte de Kerchove, le parti catholique aurait cessé d'exister. » Et la nombreuse assemblée de s'écrier unanimement : « C'est vrai ! c'est vrai ! » Le cercle, en Belgique, est le centre d'où toutes les œuvres rayonnent, la source d'où elles émanent. La fédération vient à son tour grouper, réunir en un puissant faisceau tous les cercles et réaliser, dans son acception la plus heureuse, la devise nationale : *L'Union fait la force*.

Les cercles catholiques de Belgique sont tous dans une situation excellente et nous ajouterions splendide, si nous jugeons de tous par celui de Namur. Leurs finances sont prospères, le nombre des sociétaires considérable. Certains cercles comptent jusqu'à mille membres dans les grandes villes ; et l'on en a cité où les membres actifs et honoraires dépassaient de beaucoup la centaine. Et comment les cercles belges ne recruteraient-ils pas un grand nombre d'adhérents ? La foi, chez nos voisins, est non-seulement très-vivace, mais encore la lutte y

est permanente ; enfin un attrait puissant pousse jusqu'aux moins fervents à s'enrégimenter sous la bannière de la Fédération.

Chaque cercle possède des sections littéraires, dramatiques, musicales ; chaque cercle donne de fréquentes soirées où les plus délicats sont toujours sûrs de trouver, nous en parlons par expérience, le goût le plus sûr allié souvent au talent le plus distingué. Les conférences littéraires entrent pour une bonne part dans les divertissements des cercles, et si tous n'ont pas des Coomans, des Wasseige, des Schollaert, et tant d'autres orateurs diserts et spirituels pour y prendre la parole, tous possèdent ou posséderont bientôt des conférenciers intéressants qui se formeront, si, comme nous en sommes convaincus, on suit l'impulsion qui a été donnée à la séance du dimanche matin.

Les cercles commenceront par se prêter les uns aux autres leurs artistes et leurs orateurs. Namur est sous ce rapport une pépinière que l'on s'est promis d'exploiter.

Nous le répétons, avec de tels éléments de recrutement, il est impossible de ne pas réussir. En dépit de la sévérité des admissions, les membres sont partout si nombreux que les constructions les plus spacieuses ne répondent plus, au bout de quelques années, aux besoins des cercles. L'initiative de ces catholiques est telle, ils contruisent avec une si merveilleuse promptitude, que les libéraux sont quelquefois tentés de se demander si leur propre argent ne contribue pas souvent aux dépenses forcées de leurs adversaires.

Mais l'abnégation est assez commune chez les catholiques belges pour les désabuser bientôt. Cependant on ne refuse point toute action aux libéraux dans la fondation des cercles belges. Dans maintes villes, dans maintes petites communes où ils étaient les maîtres incontestés, où la résistance de leurs adversaires était considérée comme une témérité, une folie peut-être, les catholiques se sont groupés, et quelques jours après ce premier effort on voyait surgir un cercle qui organisait la lutte et arrivait aux résultats les plus incroyables. Certain cercle a poussé l'audace jusqu'à s'installer dans un ancien palais de justice. — Si Bara le savait ! s'est écrié le spirituel secrétaire

général de la Fédération, M. Neut. L'assemblée a salué cette saillie d'un rire prolongé.

Parmi les œuvres les plus importantes dont les cercles s'occupent, nous citerons l'œuvre du denier de lutte, — on en devine suffisamment le but, — et la diffusion de la bonne presse.

Les infamies débitées par les organes libéraux de la Belgique ne le cèdent en rien à celles qui ont cours en France dans les feuilles radicales. Ces infamies, M. de Beaucourt les signalait avec énergie à Paris, dans son remarquable rapport du 20 avril, et M. de Monge, professeur de l'université de Louvain, les a stigmatisées avec une mâle éloquence au congrès de Namur.

Que faire, pour combattre l'horrible propagande libre-penseuse, qui semble défier la répression ? demandait M. de Beaucourt. Voici la réponse de M. de Monge : Organiser une contre-propagande, favoriser par tous les moyens possibles le colportage des bons journaux.

L'œuvre de la bonne presse s'est constituée à Louvain en 1875, sans aucun succès d'abord. Les libéraux en ont fait des gorges chaudes, et annoncé le fiasco complet, c'est le terme de M. de Monge. Mais là encore ils comptaient sans la persévérance de leurs adversaires. Rires, railleries, et, ajoutons, conseils de quelques amis timorés, les organisateurs de l'œuvre ont tout bravé, et aujourd'hui c'est par milliers que se comptent les journaux catholiques semés dans les gares, dans les cafés, dans les estaminets. Le colportage sera bientôt organisé dans tout le pays, grâce au zèle de quelques catholiques dévoués et au concours de comités locaux affiliés au comité central de Louvain. La cheville ouvrière, l'âme de cette œuvre est M. l'abbé Struyf, dont le nom a été acclamé avec enthousiasme par tous les délégués des cercles.

Les colporteurs doivent être d'excellents chrétiens, d'une probité reconnue, choisis parmi les hommes les moins timides. Leur journée leur est assurée, plus un bénéfice sur la vente. Ils sont surveillés de près et rendent tous les jours compte de leur gestion.

Un deuxième procédé de propagande, appelé lecture de seconde main, est un moyen tout aussi puissant. Les personnes abonnées à des feuilles catholiques, les lisent immédiatement

et, les remettant aussitôt sous des bandes imprimées, affranchies d'avance et expédiées par le comité de Louvain, les envoient le soir même dans les campagnes. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont surprenants.

Plus de 4,700 cafés, cabarets, depuis l'année dernière ont été approvisionnés de la sorte ; un grand nombre de familles qui ne lisaient autrefois que des feuilles libérales, voient aujourd'hui des journaux catholiques, et on a pu déjà constater qu'en beaucoup d'endroits les organes libres-penseurs ont été évincés.

Les journaux expédiés se chiffrent par plus de 40,000, ce qui suppose un nombre très-considérable de lecteurs.

Les libéraux s'accordent à considérer la presse comme le moyen d'action le plus puissant. Les libéraux ont parfaitement raison, nous devons les imiter. Combien de gens n'iront jamais à l'église qui auront par les journaux l'occasion d'entendre quelques paroles chrétiennes et seront tôt ou tard ramenés à la foi qu'ils négligent plus par indifférence que par hostilité ?

Le journal répond à toutes les calomnies lancées avec une perfidie effrayante par les libéraux, et fournit des arguments à ceux qui seraient autrement dans l'impossibilité de défendre eux-mêmes leurs convictions et de réfuter les orateurs de cabaret.

L'œuvre de la bonne presse vient à peine de naître et déjà elle fait le plus grand bien ; mais si jamais une œuvre a pu dire avec raison : Rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire, c'est assurément celle de M. l'abbé Struyf. Songez que la presse catholique ne répand pas encore le vingtième d'exemplaires de la presse libérale. Mais on travaillera, et on arrivera.

Grâce aux cercles, les catholiques ont déjà remporté d'importants succès sur les libéraux, alors qu'autrefois ils n'osaient même pas entrer en lutte. A Bruges, le résultat de cette activité est frappant. La représentation au Sénat et à la Chambre des représentants appartient aujourd'hui aux catholiques. Au conseil communal, sur vingt-cinq membres ils en comptent dix-huit, et ces dix-huit conseillers obtiennent qu'on ne joue plus sur le théâtre de Bruges une seule pièce immorale. C'est de l'intolérance ! ont crié les libéraux. Soit ! les catholiques ac-

ceptent de se montrer intolérants à ce prix. Il serait à désirer qu'à l'égard de la moralité publique leurs adversaires usassent de pareille rigueur.

Le dimanche, à une heure, un banquet solennel réunissait plus de 600 membres de la Fédération. Les toasts les plus enthousiastes ont été portés au Saint-Père, au roi et à la reine, au cercle de Namur, à la presse catholique, à la droite parlementaire. A tous ces toasts, la salle entière a répondu par des hurras et des vivats frénétiques. C'était splendide !

A cinq heures, on se séparait, plein de confiance dans les luttes du mois de juin. M. le bourgmestre Lelièvre, avec la prudence que son nom symbolise, avait pris un arrêté pour prévenir toute démonstration extérieure, non pas des catholiques, — ils ne sont jamais gens de tumulte, — mais des libéraux... sans doute. L'honorable M. Lelièvre connaît ses amis, il les a vus à l'œuvre à Malines, jouant du poignard et du casse-tête. Les catholiques lui voteront des remerciements.

Un dernier détail :

M. le comte de Mun avait été convié à la Fédération des cercles. Il a manifesté par une lettre sympathique ses regrets de ne pouvoir répondre à cette gracieuse invitation ; la commission d'enquête se réunissait précisément ce dimanche à Pontivy.

Le nom de M. de Mun a été salué avec un enthousiasme dont nous avons bien le droit d'être fier.

EMILE DANTEN.

LE CONGRÈS CATHOLIQUE.

(2^e article. — V. le numéro précédent).

Deuxième séance générale.

La deuxième séance générale du Congrès s'est tenue, le mercredi 19 avril, sous la présidence de Mgr Ravinet, ancien évêque de Troyes, auprès de qui avaient pris place M. l'abbé Millaud, curé de Saint-Roch, MM. de Belcastel et de Rodez-Bénavent, sénateurs, M. Bailloud, président du Comité catholique de Paris, M. le comte de Saint-Victor, M. Combier, ancien député, et M. Baudon, président général de la Société

de Saint-Vincent-de-Paul. On remarquait dans l'assistance MM. le vicomte de Damas, président de l'OEuvre des pèlerinages, le R. P. Delaporte, supérieur général des Pères de la Miséricorde, le vicomte Gabriel de Chaulnes, de la Tour du Pin, Aubry, ancien député, de Caulaincourt, etc.

L'honorable M. Bailloud avait adressé la veille au Saint-Père la dépêche que voici :

Très-Saint Père,

Les membres des comités catholiques réunis à Paris, avant de commencer leurs travaux, déposent aux-pieds de Votre Sainteté l'hommage de leur filiale soumission, et vous prient, Très-Saint Père, de leur accorder votre bénédiction apostolique.

Le président du comité catholique,
C. BAILLOUD.

M. de Belcastel se lève et donne lecture de la réponse suivante :

« Le Saint-Père envoie de tout son cœur aux membres des comités catholiques réunis à Paris sa bénédiction apostolique. »

Une salve d'applaudissements accueille la lecture de cette dépêche et la lecture des rapports déposés au nom de diverses commissions commence.

Les enfants assistés.

Le premier, fait par M. Lallemand, a pour objet la question de la tutelle et du patronage des enfants trouvés. La situation déplorable de ces enfants, dit ce rapport, n'a pas besoin d'être longuement décrite. C'est un devoir pour la société de les accueillir avec tendresse et de remplacer pour eux la famille absente. Ils ont droit non-seulement à la vie temporelle, mais aussi à la vie de l'âme. Pourtant il reste beaucoup à faire à cet égard. Saint Vincent de Paul avait créé pour eux des mères : aujourd'hui ils ont pour pères des fonctionnaires qui ne voient en eux le plus souvent qu'une charge pour le budget; les pauvres enfants n'ont pas gagné au change.

Aussi la mortalité parmi eux est-elle effrayante. Dans certains départements, elle atteint, pour les enfants d'un an, le chiffre de 90 0/0. La moyenne générale est de 50 0/0, alors que pour l'ensemble de la population la moyenne de mortalité n'est que de 18 0/0.

Cet état de choses tient surtout à ce que l'on est principalement préoccupé de faire des économies. Les préfets désirent se présenter devant le conseil général avec une diminution de dépenses départementales, et le sort des pauvres petits est négligé. De là des sentiments de haine qui naissent et se développent dans leur cœur contre la société : quand ils ont atteint l'âge d'homme, ce sont pour elle des ennemis.

L'insuffisance des salaires donnés pour le soin des enfants est le grand mal. La société demande à des paysans peu fortunés d'élever des enfants de six ou sept ans, par exemple, moyennant la somme dérisoire de 6 francs par mois, 0 fr. 20 c. par jour. Il en résulte l'exploitation de l'orphelin. Il a des maîtres qui trouvent qu'il coûte bien cher pour ce qu'il leur rapporte. Le pauvre petit être souffre dans son corps, dans son âme : il grandit, le caractère aigri, le cœur ulcéré.

Une loi de pluviôse an XIII avait confié la tutelle des enfants trouvés aux commissions administratives des hospices. C'était une excellente mesure. Malheureusement, cette loi a été abrogée depuis. Les inspecteurs ne sont plus que les agents des préfets. Il se trouve, à coup sûr, parmi eux des gens de mérite et consciencieux, mais l'organisation actuelle pêche par la base. La plupart du temps les inspecteurs ne sont soutenus par aucun service médical. Le conseil général, en quinze jours, accomplit le travail d'une année ; quant au préfet, agent politique avant tout, il a d'autres préoccupations. Le seul remède serait donc de restituer aux commissions hospitalières la tutelle des enfants trouvés. Mais cela ne suffit pas ; pour une pareille œuvre il faut le dévouement personnel. Il faut constituer partout des comités de patronage comme il en existe dans plusieurs départements. Dans cette question si grave, il y a des âmes à sauver, des citoyens à former pour la patrie. Depuis soixante ans, l'Etat nous demande de créer ces comités, et nous hésitons ! Si cette hésitation se prolongeait, on serait en droit de reprocher aux

catholiques l'oubli des enseignements du Christ à l'égard des petits enfants.

Union des prières.

Le R. P. Delaporte lit un rapport sur l'Œuvre dite de *l'Union des prières*. L'idée de cette union, dit-il, est venu des malheurs qui nous ont accablés dans ces derniers temps. En effet, dans le péril social, il faut une prière sociale, et la nécessité de cette prière commune est d'autant plus forte, qu'il s'agit non pas de sauver une société repentante, mais une société qui ne veut pas être sauvée.

Ici, le révérend Père fait un portrait saisissant et trop vrai, hélas ! de la société qui s'est laissé séduire à la fausse sagesse du libéralisme au lieu de se rendre aux enseignements du divin *Syllabus*. Eh bien, cette société il faut la ramener à Jésus-Christ, il faut, sous l'étendard de la croix, recommencer la conquête de l'humanité.

Pour cela, il est indispensable que le dévouement des laïques seconde le dévouement sacerdotal, en prenant exemple de Pie IX, qui prie pour nous. En effet, c'est surtout quand il s'agit de prières que l'on peut dire : *Vis unita fortior*. L'exemple, d'ailleurs, a été donné par les catholiques du Nord, les premiers en cela comme en beaucoup d'œuvres, et dont on peut dire avec saint Paul : « Votre foi est connue de tout l'univers. »

Entrant dans le détail de cette œuvre, l'orateur en fait ressortir la grande portée ; il dit ce qu'on a fait à Paris pour l'imiter, et il excite l'admiration et les applaudissements de l'auditoire lorsqu'il rapporte comment, à l'origine de cette université catholique de Lille, déjà prospère en ses débuts, ses fondateurs, pour assurer l'avenir, se réunissaient en adoration devant le Saint-Sacrement.

Contre nos ennemis, s'est écrié le Révérend Père, nous n'avons pas d'autre force, mais elle est bien puissante et eux-mêmes en témoignent, car ils montrent qu'ils ont peur.

Amenant alors dans une péroraison vigoureuse la saisissante image de la barque mystique gouvernée par le successeur de Pierre, il appelle les catholiques à la manœuvre sous les ordres

et avec la bénédiction de ce pilote immortel. En conséquence il propose aux membres du comité : 1° d'adhérer à l'union des prières telle qu'elle est établie à Lille et à Paris ; 2° de créer partout des associations analogues ; 3° d'assister aux prières publiques d'intérêt social comme sont les prières ordonnées pour inspirer l'esprit de leur charge à ceux qui ont l'office du gouvernement, comme fut le service célébré naguère pour Garcia Moreno, martyr de la foi, comme sont les messes aux intentions des volontaires et des couvents, etc.

Ces conclusions sont acclamées par l'assemblée.

Cercles catholiques ouvriers.

Après le R. P. Delaporte, M. Milcent, auditeur au Conseil d'État, donne, dans un troisième rapport, connaissance au Congrès des origines, de la constitution intime, de la mission sociale des cercles catholiques d'ouvriers. Cette œuvre n'est pas une solution nouvelle de la question sociale ; c'est simplement une démonstration de la nécessité de revenir au système chrétien. Le problème social se pose depuis la Révolution, par suite de l'organisation nouvelle du travail. Les diverses sectes philanthropiques ont vainement essayé de le résoudre. L'œuvre des cercles ouvriers a pour but de prouver qu'on ne saurait y réussir sans recourir au principe chrétien des devoirs réciproques de l'ouvrier et du patron. Les cercles sont peu nombreux encore, il est vrai : 200 en province, 10 à Paris. Mais ce n'est point un revirement dans les mœurs sociales qu'ils ont la prétention d'opérer tout seuls, c'est un exemple qu'ils veulent donner. Le jour où les classes élevées, comprenant cet exemple, appliqueront les principes de l'Église et se mettront au service des classes populaires, la paix sera rétablie dans la société. Aussi est-ce par elles que les cercles d'ouvriers commencent leur mission. Ils groupent en comités locaux un certain nombre d'adhérents. Chacun se voit imposer la responsabilité d'un travail défini dont il a périodiquement à rendre compte. Ces comités, à leur tour, organisent les associations catholiques d'ouvriers recrutés parmi des candidats qui ont subi plusieurs mois d'épreuve. Les cercles se gouvernent eux-mêmes par un conseil élu. Leur action s'étend, non-seulement aux membres,

mais à leurs familles. Les enfants se réunissent périodiquement au cercle pour y recevoir des récompenses.

Si l'ouvrier tombe malade, des subsides puisés à la caisse commune lui sont alloués. A son chevet viennent s'asseoir l'aumônier, les conseillers du comité, les dames patronesses. S'il succombe, on conduit ses dépouilles au cimetière, et l'on prend soin de la veuve et des orphelins. Ainsi se trouve rétablie l'union de toutes les classes de la société.

Il manque un concours à l'œuvre : celui des industriels. Les grands usiniers du Nord et de l'Est ont pourtant commencé à apprécier les heureux résultats qu'elle produit. Ils ont vu qu'elle rend à la fois à l'ouvrier le respect de la hiérarchie sociale et le sentiment de sa propre dignité, et que leur propres intérêts en retirent un bénéfice réel.

Notons des paroles qui ont produit une grande impression. L'œuvre des cercles, a dit l'orateur, veut atteindre son but par des moyens d'action qui sont doubles, en s'adressant d'abord aux patrons pour les mettre en face de leurs devoirs vis-à-vis des ouvriers et à ceux-ci pour remplacer par des sentiments chrétiens les sentiments d'injustice et souvent de haine qu'on leur souffle au cœur, en leur rendant tous les bienfaits de l'association. Car, détruites par la loi, les associations ouvrières se sont reformées dans un autre esprit contre la société qui les a frappées. En deux mots, le problème est de rendre à l'ouvrier avec le respect de la hiérarchie sociale qu'il ne saurait méconnaître ou vouloir détruire sans danger pour lui-même, le sentiment de sa dignité. Après tout, comme Jules Simon lui-même en fait l'aveu, c'est la foi seule qui peut aider l'ouvrier à supporter tant de misères inévitables. Il est vrai que le même Jules Simon réclamait des apôtres pour cette œuvre, et, disait-il, il n'y en a plus. Il se trompait. Ces apôtres, c'est pour les faire surgir qu'a été créée l'OEuvre des cercles, et ce qu'elle a déjà fait témoigne assez qu'elle ne fut pas, qu'elle ne sera pas inféconde.

A cette fière déclaration, l'Assemblée applaudit par des bravos redoublés, qui accueillent aussi bien le vœu par lequel, en vue de restaurer l'ordre social, l'orateur demande « que les industriels donnent leur concours à l'OEuvre des cercles, pour

rétablir les rapports entre le patron et l'ouvrier sur des bases chrétiennes. »

M. de Belcastel, remerciant alors l'orateur, ajoute qu'un nom vient de lui-même sur toutes les lèvres à propos d'une si belle œuvre racontée en si beaux termes. Pour un temps on a voulu arrêter sa parole, mais l'on ne peut douter qu'à la Chambre retentiront bientôt de nouveau les fiers accents qu'elle entendait naguère.

Répondant à cette pensée, l'Assemblée tout entière acclame énergiquement le nom de M. le comte de Mun.

L'Œuvre du Dimanche.

Vient ensuite la lecture d'un rapport sur les devoirs des catholiques envers la presse, lu par M. le marquis de Biencourt ; l'importance de ce rapport nous engage à le publier à part à la suite de ce compte-rendu.

M. de Cisse, l'infatigable apôtre de l'Œuvre du repos du dimanche, présente un rapport destiné à faire ressortir une fois de plus l'importance capitale de cette Œuvre. Du reste, comment en douter après que Pie IX a dit, en la bénissant, qu'elle serait le salut de la France ? Avec l'accent d'une foi qui vibre en toute sa personne, l'orateur commente cette parole et s'en sert comme d'un puissant appel aux catholiques pour qu'ils viennent tous s'enrôler dans les rangs de l'Association. Ce qu'elle a produit est déjà considérable, comme en témoignent les chiffres inscrits au rapport. Mais il reste beaucoup à faire, et pour l'accomplir il faut un redoublement de zèle. Les applaudissements de l'auditoire prouvent à M. de Cisse que le concours des catholiques ne lui fera pas défaut.

Nous avons, dans notre numéro du 22 avril (page 194), donné sur l'Œuvre du dimanche des détails qui nous dispensent d'insister ici davantage.

Mgr Ravinet a terminé la séance par quelques paroles d'édification et par la bénédiction donnée à l'Assemblée.

(La suite au prochain numéro.)

DEVOIRS DES CATHOLIQUES

ENVERS LA PRESSE.

Voici le rapport lu par M. le marquis de Biencourt à la séance générale du mercredi, 19 avril, du congrès catholique de Paris :

I

Messieurs,

Vous avez inscrit en tête de votre programme de cette année :

Les devoirs des catholiques en faveur de la presse religieuse.

La diffusion, par toutes les voies légales, de bons almanachs, de tracts, de brochures religieuses.

L'ouverture de bonnes librairies dans les campagnes.

Les moyens pratiques de répandre les bons journaux, de les soutenir, etc.

C'est donc du *devoir des catholiques en faveur de la bonne presse* que votre cinquième commission vient, cette année encore, vous entretenir.

Et, d'abord, quels sont donc ces devoirs? Ils ne semblent pas bien définis, et permettez-nous de le dire, beaucoup d'entre nous ne semblent pas les bien connaître. C'est là, peut-être, une des premières causes de notre faiblesse; car le catholique est avant tout un *homme de devoir*; et si une fois il est bien pénétré de ce qu'il doit faire pour la presse qui défend ses principes, ses croyances et ses convictions, il apportera à cette tâche la même ardeur qu'il apporte aux œuvres de la charité chrétienne. Ce jour-là, messieurs, nous aurons fait un grand pas et remporté une grande victoire.

Il n'y a plus à discuter le plus ou moins de mal ou de bien que peut faire la presse; elle est comme la langue d'Esopé, ce qu'il y a de meilleur et ce qu'il y a de pire; elle existe, elle est devenue dans les sociétés modernes une nécessité et une puissance, elle est une arme qui sert aussi bien à l'attaque qu'à la défense. Ce qui doit nous préoccuper, c'est de savoir comment nous pouvons nous servir avec le plus d'avantages de cette arme à *tir rapide*, et c'est ici que nous nous trouvons en présence d'appréciations diverses.

Certains catholiques disent que la religion est trop grande et trop sainte pour marcher sur le terrain, souvent souillé, de la polémique quotidienne de la presse, et que, par conséquent, la presse religieuse doit avant tout se tenir éloignée de la politique...

« d'une publicité impie; nous devons employer pour défendre l'Eglise la force et la publicité catholiques... »

Il combat cette opinion qui tendrait à attribuer l'influence trop limitée des journaux catholiques à leur *politique trop accentuée* et le conseil donné à ces journaux, par certains catholiques, de ne plus faire qu'une « POLITIQUF INCOLORE... » Il nous disait que, parce que l'on est catholique, on n'en est pas moins *citoyen*.

Songeant alors à ce qu'il est et à ce que nous sommes tous, il affirme avec une juste fierté que les catholiques ont plus de patriotisme que leurs adversaires... M. de Chamborant cite ce qui se fait en Belgique pour la bonne presse; il nous montre les associations, les souscriptions de 1 fr. pour la diffusion des bons journaux.

En France, nous n'avons pas même ces *modestes* associations. Nos efforts, jusqu'à présent, ne sont qu'individuels, et nous ne comprenons pas la force que l'association, quelque petite qu'elle soit, peut donner à ces efforts. Commençons donc à Paris et dans nos départements à nous réunir pour faire lire les journaux catholiques, et ne soyons plus sévères comme nous le sommes en général pour la polémique politique du journal catholique. Unissons-nous, indiquons chacun, avec connaissance de cause, dans la commune, le canton, la petite ville, le département, le chef-lieu, dans Paris enfin, les chaumières, les maisons, l'atelier, les cabarets même où les bons journaux peuvent être lus. Organisons-nous, alors, pour y faire parvenir certains journaux.

Voilà, messieurs, ce qui se fait en Belgique, et ce qui pourrait se faire en France. Il y a trois ans, quelques personnes avaient eu la pensée de centraliser dans une grande entreprise de diffusion les *bouillons* des journaux conservateurs et religieux: certains journaux proposaient de mettre à la disposition de cette diffusion, au seul prix du papier, autant d'exemplaires qui leur en serait demandés. Le champ était alors plus vaste qu'il ne l'est aujourd'hui. Nos malheureuses divisions politiques ont forcé les auteurs de ce projet à l'abandonner.

Ne négligeons pas les *petits moyens* qui sont à notre portée, et surtout ne nous décourageons pas, ne nous rebutons pas. Ces premiers efforts nous amèneront bien vite aux *grands moyens*.

III

Les *grands moyens*, avant d'en arriver à être employés, doivent être sérieusement mis à l'étude. Votre commission ne peut au-

Jour d'hui que vous les indiquer vaguement à l'état d'ébauche, il vous appartient, messieurs, d'en ordonner l'étude.

On en a proposé plusieurs. A diverses reprises, il a été question de centraliser les efforts d'un certain nombre de départements et de grouper ces efforts pour la création d'une presse *régionale* venant se substituer à la presse *départementale*.

..... La presse religieuse à Paris et dans nos départements, est tributaire d'*Agences télégraphiques*, dont le monopole et l'esprit est surtout anti-religieux, et cependant nos journaux ne peuvent pas se passer de ces agences, et les catholiques ont encore laissé cette arme entre les mains de leurs adversaires. Ces agences sont une puissance, et cette puissance dénature et altère la vérité.

Si les catholiques voulaient sortir de leur torpeur, en ce qui concerne la presse, ils devraient se faire les premiers agents des informations nécessaires à la presse. Il y aurait là à détruire plus facilement peut-être qu'on ne le pense, un monopole anti-religieux et financier ; car les annonces, qui sont une des ressources matérielles de la presse, appartiennent, jusqu'à présent, aux agences télégraphiques déjà existantes. Mais pour en arriver à ce grand résultat, il faut que les catholiques, sortant enfin de leur rôle passif, se mettent hardiment à l'œuvre, et qu'ils comprennent que là est un de leurs devoirs.

IV

Messieurs, à côté de la presse proprement dite, des journaux quotidiens politiques et catholiques, nous devons vous parler aussi des brochures et des écrits séparés. Là encore il y a beaucoup à faire. Des associations comme la *Société bibliographique*, comme le *Comité de propagande*, comme la *Société des publications populaires*, tiennent à la disposition des catholiques un grand nombre de bonnes brochures, de *tracts* traitant un sujet actuel et spécial.

Ces écrits, loin de nuire à la presse périodique, ne peuvent, au contraire, que la fortifier. Ces brochures à quelques centimes, comme en publie maintenant la *Société bibliographique*, sont une des œuvres les plus redoutables de nos adversaires et nous savons tous le mal qu'ils font avec leurs *bibliothèques démocratiques*. Sachons leur répondre et les combattre sur ce terrain. Ne soyons pas indifférents à ces moyens, servons-nous de ces sociétés, de leurs travaux et de ce qu'elles mettent à notre disposition.

Ces sociétés de diffusion et de propagande ne peuvent exister que si les catholiques les soutiennent et ne passent pas indifférents

auprès d'elles. Il y a à peine quelques jours, le comité de propagande a pu envoyer, sur la demande qui lui en a été faite du jour au lendemain, *cent mille écrits* dans une circonscription électorale... et cependant combien y a-t-il de catholiques qui ignorent même l'existence de ces sociétés de propagande et les facilités qu'elles peuvent donner!

L'Almanach aussi est une arme, sachons nous en servir. Vos efforts centralisés et dirigés pourraient ordonner la publication d'un almanach pour toute la France. Cet almanach serait partout le même, une place serait seulement changée pour les foires et les marchés de chaque département. Ceci, messieurs, est encore dans la catégorie de ce que nous appelons *les grands moyens*.

V

Messieurs, l'année dernière, au Congrès catholique de Poitiers, il a été aussi parlé des devoirs des catholiques envers la presse, tels que les a si bien définis M. Baudon, lorsqu'il nous a dit :

1° Que beaucoup de bons catholiques ne lisent aucun bon journal et ne leur fournissent l'appui ni d'un abonnement ni d'un achat journalier.

2° Que beaucoup de catholiques ne se bornent pas à cette première faute, mais en joignent souvent une seconde, celle d'une sévérité outrée pour les imperfections des journaux catholiques :

3° Que la masse des catholiques, et cela est un mal immense, ne lit et n'achète que des journaux indifférents, hostiles ou incroyants.

4° Que la masse des catholiques affaiblit ses croyances en lisant les mauvais journaux.

M. Baudon engage les catholiques à se mieux pénétrer de leurs devoirs envers la presse et à mettre au premier rang de ces devoirs les efforts pour la diffusion des bons journaux; ce qu'il appelle, en regard de la charité matérielle, la *charité spirituelle*.

Écoutons ces sages conseils, messieurs, pénétrons-nous de ces devoirs et sachons faire des efforts en faveur de la presse catholique.

Nous sommes plus nombreux que nous le pensons. La France se faisait gloire autrefois de son beau titre de *nation très-chrétienne, de fille aînée de l'Église*. La Révolution veut faire de nous une nation athée, sans religion, sans morale et sans Dieu. Sachons combattre pour ne pas laisser outrager notre mère et notre Dieu!

Les persécutions que la Révolution, qui se croit triomphante, prépare ouvertement contre l'Église catholique nous rendront plus

nombreux encore, car l'Eglise triomphe toujours dans la persécution : elle est née du sang fécondant des martyrs.

Les premiers chrétiens des catacombes de Rome n'avaient que leur sang pour témoigner leur foi. Nous avons, nous, pour affirmer nos croyances, pour défendre la famille chrétienne, la liberté chrétienne, la société chrétienne, la morale, la patrie, la religion, Dieu lui-même, en un mot tout ce que la Révolution athée veut détruire, nous avons, outre notre sang — que nous avons su, que nous saurions répandre encore, — la presse catholique. Si nous considérons que notre devoir est de nous en servir, elle peut devenir dans nos mains une arme redoutable, une force immense.

Marquis DE BIENCOURT.

JEANNE D'ARC ET LES ZOUAVES PONTIFICAUX (1).

Orléans va célébrer bientôt les fêtes de Jeanne d'Arc. L'opéra joue *Jeanne d'Arc*. Nous tenions tout à l'heure entre nos mains le bel album que le général baron de Charette, ancien colonel des zouaves pontificaux, ancien commandant des volontaires de l'Ouest, vient de faire imprimer chez Mame et où revivent, sous la plume et le crayon, les exploits de l'héroïque légion de chrétiens qu'il a conduits parfois à la victoire, au devoir toujours. En présence de ces témoignages, les uns consacrés par la vénération des siècles, les autres tout chauds encore des émotions d'hier, que pèsent les enseignements de ces propagateurs du poison matérialiste qui prétendent, dans leurs odieux petits livres, qu'on ne saurait être à la fois soldat du Christ et soldat de son pays?

Si l'amour de la patrie céleste excluait, comme on a osé l'écrire, le service de la patrie terrestre, comment expliquez-vous Jeanne d'Arc, et comment se fait-il que les zouaves pontificaux, devenus les volontaires de l'Ouest, aient fourni à la lugubre histoire de nos récentes douleurs une page devant laquelle M. Gambetta lui-même s'est incliné au nom de la France reconnaissante?

(1) Extrait de *Paris-Journal*. Nous ne voulons pas reproduire ce bel article sans envoyer à l'auteur, M. H. de Pène, un témoignage d'estime et de félicitations; il y a là une magnifique page qui ne fait pas moins honneur à l'homme qu'à l'écrivain.

Il y a des lieux comme il y a des noms prédestinés : Patay, le 2 décembre 1870, a vu le fanion des zouaves pontificaux, brodé dans un couvent, portant l'emblème du Sacré-Cœur de Jésus et son invocation au divin Maître pour le salut de la France, se teindre du plus brave sang des preux modernes, comme il avait vu quatre cent quarante ans plus tôt la bannière de la Pucelle, blanche elle aussi et semée de fleurs de lis, sur laquelle figuraient le Sauveur et ses anges, avec cette inscription : *Jhesus, Maria*, mener les Français à la victoire et présider à la capture du fameux général anglais, lord John Talbot.

Voilà les mauvais seryiteurs qu'au quinzième siècle, comme au dix-neuvième, la religion donne à la patrie ! L'esprit de Jeanne d'Arc, c'est-à-dire le vieil esprit de la France croyante et chevaleresque, animait vraiment les zouaves de M. de Charette dans cette mémorable charge de la journée de Patay, où lui-même blessé, ainsi que son frère, ordonnait à ses compagnons, empressés près de lui, de le laisser saigner tout seul sur le bord du fossé où il était tombé, pour aller brûler au service de la France une dernière cartouche. On ne connaîtra jamais assez l'histoire de cette journée, où quelques centaines d'hommes se heurtèrent contre une armée et la tinrent quelque temps en échec.

Trois cents zouaves s'étaient élancés le matin à la voix du général de Sonis, qui leur demandait de montrer à d'autres troupes hésitantes et découragées « ce que peuvent des chrétiens et des hommes de cœur ; » ils étaient partis, sans calculer leur nombre et sans mesurer leurs forces à la tâche qu'on leur demandait d'accomplir, en poussant leur vieux cri de guerre apporté d'Italie : « Vive la France ! Vive Pie IX ! En avant ! » Le soir, quand les survivants se retrouvèrent à Patay, après les efforts sublimes qu'ils avaient faits pour dégager Loigny, ils constatèrent que deux cent sept des leurs (sur trois cents) et onze officiers manquaient à l'appel.

M. de Verthamon, qui portait la bannière, était tombé l'un des premiers, en même temps que les commandants de Troussures, de Marcuit et le capitaine de Faron. Le comte de Bouillé releva le drapeau. M. de Sonis eut le genou brisé. Les Prussiens comptaient une division entière et son artillerie ; ils étaient

retranchés dans la ferme de Villours et dans les petits bois qui forment la défense naturelle de Loigny. En tout, ils eurent affaire à huit cents hommes, car aux zouaves s'étaient joints deux compagnies de francs-tireurs du 17^e corps et ce que le général avait trouvé de mieux dans ses mobiles.

On espérait donner un exemple qui serait suivi, on espérait être secouru en temps opportun par la 3^e division, on voulait reprendre Loigny, et l'on espérait surtout en Dieu... mais l'heure de pardonner à la France n'était pas venue.

L'attaque fut irrésistible. Les Prussiens épouvantés se jetaient par terre, livrant leurs armes; d'autres se défendaient; on se batti corps à corps, et il y eut là un affreux carnage.

Les mobiles enlevèrent la ferme de Villours, et tout céda au torrent. L'ennemi fuyait vers le village; les zouaves triomphants le chassaient devant eux. C'était alors qu'il eût fallu les soutenir; mais personne ne vint, et ils allèrent seuls se heurter aux murs des jardins et aux maisons qui regorgeaient de Prussiens. Combien n'arrivèrent pas jusque-là! Les deux Bouillé, Cazenove, Traversay, en relevant l'un après l'autre la bannière, des lieutenants, des capitaines, Boischevalier, Wetch, du Réau, Gastebais. Le colonel, dont le cheval était tombé percé de coups, conduisit à pied la charge jusqu'au village, où il fut blessé lui-même.

On emporta les premières maisons, et quelques-uns s'y retranchèrent. Mais les Prussiens qui, à la vue de cet ouragan, avaient appelé leurs réserves, revenaient alors de leur surprise et compaient les assaillants. Des masses ennemies arrivèrent, débordant les zouaves de tous côtés; le colonel ordonna la retraite: elle se fit pas à pas, sous un feu terrible et à bout portant: du village jusqu'au bois le sol fut jonché de zouaves, et le reste ne se sauva qu'à la faveur de la nuit qui tombait. Les Prussiens osèrent à peine les poursuivre au-delà du petit bois.

Ces malheureux débris se retirèrent lentement vers Patay, emmenant ce qu'ils pouvaient de leurs blessés. L'un d'eux, le sergent Le Parmentier, rapportait la glorieuse bannière du Sacré-Cœur teinte du sang de quatre victimes, et devenue désormais pour les zouaves le souvenir et l'emblème du plus pur sacrifice.

Des quelques zouaves qui étaient entrés dans Loigny, les uns s'échappèrent pendant la nuit, les autres se firent tuer, et l'on vit l'un d'eux, après avoir tiré toutes ses cartouches, se jeter à genoux pour recevoir le coup de la mort.

Tels furent les zouaves ce jour-là et tels pendant toute la campagne. Demandez-le à tous les généraux historiens qui les ont retrouvés sous leur plume après les avoir eus sous leurs ordres. Le général Chanzy les qualifie « d'héroïques; » le général Jaurès, le général Gougéard leur ont accordé le même témoignage. Ce dernier a écrit : « Jamais hommes plus braves ne portèrent plus haut dans ses malheurs le drapeau de la France, et c'est une justice qu'aime à leur rendre celui qui les a vus à l'œuvre, et qui regarde comme un éternel honneur d'avoir commandé à de pareils hommes. »

C'est ainsi que le régiment catholique par excellence fut en même temps brave entre les braves. O esprits forts des clubs et de la bibliothèque démocratique, en quelle rencontre en avez-vous donc fait autant, vous qui raillez si bien la consécration d'un régiment au Cœur de Jésus, et qui avez décrété l'incompatibilité de ces momeries, dignes des béguines de province, avec les qualités viriles que réclame le culte de la patrie? Si les zouaves pontificaux descendaient de Jeanne d'Arc par le cœur, vous, vous descendez des bourreaux qui l'ont brûlée et du « singe de génie » (le mot est de Victor Hugo) qui l'a insultée.

L'album de M. de Charette se vend au profit de l'église élevée sur le champ de bataille de Patay-Loigny.

Il reste encore en France assez de patriotes taillés d'après le vieux modèle, assez de *bondieusards*, comme on appelle les croyants dans la plus récente édition du vocabulaire démagogique, pour former un public à ce monument de bravoure et de foi, où l'on sent palpiter au milieu des épreuves de la France moderne le cœur de la vieille France.

Un pareil spectacle a l'honneur d'être le pire des mauvais aux yeux de ceux qui veulent chasser Dieu de l'école et de la conscience. En logique rigoureuse, quand on laisse circuler certains écrits où l'athéisme est proposé comme la base du civisme, il faudrait proscrire celui-ci et le brûler au besoin, comme ils ont brûlé les Tuileries.

Nous croyons, nous, que les meilleurs soldats de leur pays en danger sont naturellement ceux pour qui la vie terrestre n'est que le prélude d'une vie meilleure et qui ont la confiance,

en servant bien la patrie d'ici-bas, de s'ouvrir les portes de la patrie de là-haut. Les *voix* de Jeanne d'Arc parlaient aussi aux zouaves de Charette, elles se font entendre à presque tous les vaillants dans la mêlée; car s'il y a des esprits forts dans les rangs de l'armée, ce n'est guère que parmi ses indisciplinés et ses trainards.

Les deux patries se complètent comme les deux moitiés d'un tout; en combattant pour la défense de l'une, on combat pour la conquête de l'autre, et quand on est persuadé qu'il y a deux vies et que celle d'ici-bas est la moins précieuse, la vaillance est logique et devient presque aisée et la mort semble presque douce.

C'était l'unique sortilège de Jeanne d'Arc, et c'est encore le meilleur levier des âmes modernes: voilà ce que démontrent les prouesses du régiment de Charette, à la barbe des apôtres du matérialisme qui répandent plus d'encre aujourd'hui qu'ils n'ont versé de sang pendant la guerre.

H. DE PÈNE.

LA QUESTION DES CLASSIQUES (1).

La question des classiques nous semble emprunter aux circonstances une actualité toute particulière.

Que les maîtres chrétiens nous pardonnent la franchise de notre langage. C'est parce que nous apprécions leur dévouement, parce que nous connaissons leur science que nous voudrions voir leur enseignement faire encore des progrès plus grands et exercer une influence plus féconde sur les générations futures.

Ce qu'il faut pour l'avenir, ce ne sont pas des rhéteurs, mais avant tout des caractères. Il importe peu au salut du monde que la jeunesse puisse faire agréablement une idylle latine et expliquer avec intérêt la beauté d'un Homère, qu'elle puisse composer *même* dans un latin de Cicéron (on sait que c'est beaucoup concéder) un discours vertueux contre Catilina, ou Tarquin le superbe. Si avant tout cela elle n'apprend à

(1) Extrait de l'*Etudiant catholique* de Gand, excellente revue que nous sommes heureux de recommander encore une fois ici.

penser à Dieu, à élever son cœur, et avec son cœur son intelligence; si avant tout cela elle ne s'applique à se former des idées hautes et mâles dirigées vers les choses du ciel sans respect humain, mais avec fierté, nous pouvons le dire sans témérité : le monde se perdra sans ressources.

Des caractères, des chrétiens ! c'est là ce qui nous manque : ceux-là seuls pourront sauver le monde. Et il importe qu'ils soient nombreux pour recueillir cette moisson si abondante qui mûrit à notre époque et qui, hélas ! manque d'ouvriers. Que faut-il faire pour obtenir ce résultat ? n'est-ce pas l'œuvre de l'éducation ?

Dans les établissements catholiques, on donne, il est vrai, un excellent enseignement religieux ; de plus, on y fait faire aux élèves de nombreuses pratiques de dévotion, des confessions, des communions fréquentes. Mais ces dévotions, nul ne l'ignore, ne durent ordinairement qu'aussi longtemps que l'élève est au collège ; hors de là, il les oublie, s'il n'en vient pas à s'en moquer. Quant à l'instruction religieuse, malgré le zèle et l'intelligence qu'on y met, elle nous semble insuffisante.

Trop souvent — et nous parlons par expérience — les élèves s'habituent à ne considérer la religion que comme *une partie* plus ou moins importante de l'enseignement et ne s'imaginent pas qu'elle est et doit en être le fondement et comme la sève qui l'imprègne tout entier. Le cours de religion fini, on n'y pense plus... que pour sa composition. En revanche, on se remplit l'esprit des phrases sonores d'un Cicéron, des vers doux et plus ou moins ingénieux d'un Virgile : on apprend par cœur le discours *pro Milone* et l'histoire de la dictature de Quintus Cincinnatus : après cela, on déteste généralement Tacite, qui est cependant des auteurs latins celui qui a le plus de pensées. Quant aux Pères de l'Eglise, ordinairement on les ignore et on n'a que du dédain pour leur forme peu classique ; on n'en entend parler que rarement ; on veut bien accorder que c'étaient des hommes très-saints, mais on les croit de peu de valeur intellectuelle. Un saint Augustin a-t-il jamais fait une belle description en vers coulants comme Virgile ! Car, au-delà de la forme, on ne voit rien : si une phrase latine n'est pas bien cadencée et ne finit pas par le classique *esse videatur*,

haro ! elle peut être pleine de pensées fortes et élevées, mais elle dénote un mauvais élève !

Ce système d'éducation est le triomphe de la forme sur la pensée, de la matière sur l'esprit, du corps sur l'âme. C'est le renversement de tout ordre, de toute hiérarchie et en cela le digne compagnon de cette prétendue réforme, qui bouleversa tout, ordre, toute hiérarchie, qui rapetissa tout : Dieu, en amoindrissant ses droits, la raison humaine, en la lançant hors de sa voie dans le chemin de l'orgueil et de la suffisance.

Il y a d'ailleurs dans notre siècle comme un souffle de naturalisme qui tend à tout envahir : la jeunesse, elle aussi, en est atteinte. Remplir ses devoirs religieux d'une manière telle qu'elle, et s'amuser tout le reste du temps que lui laisse l'étude de l'examen, lui semble l'idéal de la perfection. Elle ne voit rien au-delà. Dieu est comme relégué dans un petit coin, où de temps à autre on va Lui faire une prière sans âme et sans entrailles, sortie des lèvres et non du cœur ; mais Dieu ne domine pas l'homme et ne remplit pas le cours de sa vie. D'où cela peut-il venir ? La réponse nous semble bien simple et la sagesse populaire s'est chargée de la formuler dans un proverbe : « Dis-moi qui tu hantes, je dirai qui tu es ! » Tous les jours, le jeune homme a vécu en communication d'idées avec les païens, il a admiré certaines beautés de détail, qu'il trouvait en eux, et ne connaissant pas les splendeurs chrétiennes, il s'est pris d'amour pour les premiers, et leur a élevé, sans le savoir peut-être, un trône dans son cœur. Habitué à leur compagnie, il se modèle insensiblement sur eux, il pense, il sent, il agit comme eux : c'est-à-dire qu'il pense sans hauteur, qu'il sent avec tiédeur et qu'il agit sans conviction. Il n'est pas habitué à vivre dans les hautes et sereines sphères de la pensée chrétienne et toute sa vie s'en ressent. Un peu de philosophie lui tournera la tête : il croira sa raison au-dessus d'une religion que possèdent à côté de lui des hommes simples et sans lettres ; car il n'aura pas vu Tertullien, saint Augustin, saint Bonaventure, saint Thomas et mille autres, humiliant leur génie profond devant la parole divine et scrutant avec une respectueuse crainte les profondeurs et les sublimités de la vérité sans tache. Il est vrai qu'à côté de cela il aura entendu vanter

et porter aux nues Platon, ce philosophe qu'on a nommé avec justice le patriarche de toutes les hérésies.

Et puis, s'il n'a pas même entendu parler de saint Basile, saint Cyprien, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, des poésies de Prudence, de saint Thomas, d'Adam de Saint-Victor, il aura eu entre les mains les œuvres du chaste Virgile, de l'épicurien Ovide, d'Aristophane le corrupteur d'Athènes, d'Eschyle le fataliste, de Cicéron le sophiste, de Tite-Live le flatteur de César, de Salluste le libre-penseur.

C'est là la compagnie ordinaire de l'élève, compagnie capable, en vérité, de tuer son cœur, d'atrophier son intelligence, de pervertir sa volonté malgré les explications heureuses et les soins minutieux du professeur.

C'est ce que nous apprend d'ailleurs le spectacle du monde contemporain : quel est, en effet, la grande maladie de notre société moderne ? On le dit et on le redit chaque jour sur tous les tons : c'est que nous redevenons païens.

Qui osera le nier ? Nous sommes païens dans nos arts, païens dans nos fêtes, païens dans nos mœurs.

Or un évêque illustre a dit un jour que la société est le thermomètre de l'éducation. Que devons-nous en conclure, sinon qu'il nous faut désormais bannir de l'enseignement l'idée païenne et y ramener l'idée chrétienne.

Ce n'est que dans l'éducation que se trouve un remède profond aux maux présents et futurs. Si l'éducation redevient sérieusement chrétienne, si elle ne jette plus les générations naissantes dans le moule païen, nous pouvons espérer de remonter un jour le torrent qui nous emporte.

L'expérience du passé est là pour le prouver : tant que l'enseignement fut catholique et profondément catholique, la société, elle aussi, resta catholique, et dès que la renaissance eut rompu avec les traditions chrétiennes, on ne vit plus que des sociétés croupissant dans l'indifférence, rationalistes et païennes.

Quant au côté en quelque sorte doctrinal de la question des classiques, il nous semble complètement tranché. Dans son Encyclique *Inter multiplices* du 21 mars 1853, Pie IX prescrivait : *ut adolescentæ... non solum germanam dicendi scriben-*

dique elegantiam, eloquentiam, tum ex sapientissimis Sanctorum Patrum operibus, tum ex clarissimis ethnicis scriptoribus ab omni labe purgatis, addiscere... valeant.

Plus récemment, le 22 avril 1874, le Pape disait dans un bref adressé à Mgr Gaume ces paroles non moins caractéristiques :

« Aussi, que les oppositions et les critiques malveillantes de quelques-uns ne vous émeuvent pas, puisque, comme vous le dites, le but unique de vos écrits a été de défendre dans la question des études, *les règles que vous saviez être par nous approuvées : savoir faire étudier à la jeunesse, avec les ouvrages classiques des anciens païens purgés de toute souillure, les plus beaux écrits des auteurs chrétiens.* »

Tout dernièrement encore, le Pape adressait à l'évêque de Calvi et Teano (1) un bref également remarquable. Il y déclare que la langue latine n'est pas une *corruption*, mais une NÉCESSAIRE ET EXCELLENTE (*préstantem*) transformation de la langue païenne; que la méthode mixte pour l'enseignement de la langue latine a été, dès le principe, à toute époque et constamment en usage dans l'Eglise (*constanter in more positum*); que les documents rapportés dans l'ouvrage de cet évêque mettent en telle lumière cette question déjà tranchée (*iam diremptam*), qu'ils persuaderont aux instituteurs de la jeunesse que leur devoir est d'employer cette méthode (*utrorumque auctorum opera esse adhibenda*); que tel est le vœu qu'il forme.

Après cela, ne peut-on pas, en toute justice, citer le mot célèbre :

Roma locuta est, causa finita est.

LE TRAITEMENT DU CLERGÉ (2).

La rage des ennemis de la religion leur fait perdre bien souvent de jolies occasions de se taire, et le bonheur qu'ils ont à écumer un peu et à lancer de la bave sur l'Eglise les expose

(1) Mgr d'Avanzo, aujourd'hui cardinal (N. des Ann. cath.)

(2) Extrait de l'Union nationale de Montpellier.

de temps en temps à s'entendre rappeler leurs méfaits. Si, par exemple, certains citoyens eussent tourné sept fois leur langue avant de parler des appointements du clergé, ils se seraient d'abord épargné la peine de dire une sottise, et ensuite ils n'eussent pas ramené nos pensées vers les exploits des héros dont ils tentent la réhabilitation et qu'ils prétendent prendre pour modèles.

Voyons quels ont été les hauts faits de la démagogie en face de nos propriétés; le tableau suivant en donnera une idée. Nous dirons ensuite où a passé l'argent enlevé de nos poches par les frères et amis :

Le 16 décembre 1790. — On met en vente pour quatre cents millions de biens ecclésiastiques.

Le 3 mars 1791. — On pille les pierres précieuses et les ornements des églises, chapitres et communautés.

Le 26 août 1791. — On pille les vases sacrés.

Le 14 septembre 1791. — On prend au Saint-Siège Avignon et le Comtat Venaissin.

Le 16 août 1792. — On s'empare des immeubles des fabriques

Le 17 août 1772. — On s'empare des couvents et de leurs jardins.

Le 18 août 1792. — On s'empare des biens des séminaires et associations de charité.

Le 10 septembre 1792. — On convertit en monnaie les vases et ornements sacrés qu'on a volés aux églises.

Le 12 septembre 1792. — On confisque les biens de l'ordre de Malte.

Le 27 septembre 1792. — On prend les meubles des maisons religieuses.

Le 25 brumaire, an II. — On confisque tous les presbytères.

Le 28 nivose, an II. — On prend le linge des églises.

Ainsi, nos familles avaient fait des fondations; elles avaient de leurs deniers doté des églises et des monastères, assuré le pain des indigents, et, en retour, elles avaient droit à des prières pour le repos des âmes de leurs morts. Ces biens ecclésiastiques étaient à nous, chrétiens, et jamais on ne vit dans l'histoire une violation plus flagrante du droit de propriété que la confiscation opérée par la première Révolution.

Vous croyez peut-être que la France en aura profité, qu'à tout jamais le bien de la nation va être assuré. Non, non, détrompez-vous. La nation est déclarée propriétaire ; mais comme la démagogie ne chasse les rois et ne fait des révolutions que pour s'enrichir, ce sont les poches républicaines qui se rempliront.

Le gouffre démocratique absorbe tour à tour neuf milliards neuf cent onze millions provenant des biens de la couronne, du clergé et de la noblesse, puis quinze cents millions d'impôts et cinq milliards de biens d'émigrés. On crée pour quarante-cinq milliards cinq cent quatre-vingt-un millions six cent vingt-trois livres d'assignats ; on pille les pays conquis et, de l'aveu du *Moniteur*, on enlève dans la seule Belgique vingt-neuf chariots d'or et d'argent.

Donc, en sept ans, la République mange QUATRE-VINGT-SEIZE MILLIARDS, au point que Napoléon, revenant d'Egypte ne trouve pas quinze cents francs dans les caisses publiques pour envoyer un courrier en Italie, et que, le 30 septembre 1797, l'Etat, objet de tant d'admiration, fait une banqueroute de cinquante milliards.

Mais, direz-vous, où tout cela est-il passé ? Nous vous répéterons : Dans les poches des purs de ce temps-là. L'argent des églises a payé les plaisirs de ces messieurs, et, comme nos modernes communards, leurs ancêtres étaient insatiables. Quand, pour satisfaire à leurs passions brutales, Saint-Just, Tallien, Javoque, Carrier, écumaient Strasbourg, Bordeaux, Montbrison, Troyes et Nantes ; quand les Barrère et tous les bandits de son espèce avaient besoin de millions pour payer les sales débauches dans lesquelles ils se vautraient, faut-il s'étonner que l'argent volé au clergé n'ait pas plus servi que l'argent volé à d'autres, et que les libéraux d'alors, mangeant milliards sur milliards, soient arrivés à nous dégoûter à tout jamais des libéraux d'aujourd'hui ?

Dans un siècle qui se respecterait, la démocratie, couverte de telles hontes, n'oserait plus lever la tête. Il n'en est pas de même, et, dépillant toute vergogne et toute pudeur, elle voudrait faire du prêtre de Jésus-Christ l'équivalent d'un commis ou d'un scribe rétribué. Que les scribes gardent leurs rôles et

qu' i n'aient pas l'air de faire l'aumône à l'Homme-Dieu de la dernière turque qu'ils ne lui ont pas volée.

Non, les ministres de l'Évangile, non les prêtres de la loi nouvelle ne sont pas des fonctionnaires, et si on leur accorde le minimum de la rente des biens que nous leur avons donnés en propriété, on devrait ne pas nous forcer à élever la voix et à rappeler que la France libérâtre, qui n'a rien de commun avec la vieille France, mais qui est celle qui fut pourrie par Jean-Jacques et par Voltaire, se fit un jour l'égale de Vitellius et de Néron, en reléguant les chrétiens aux catacômbes, et en s'enivrant dans ses orgies du vin versé dans les vases sacrés.

René d'ORFEUILLE.

Au moment où il est proposé à la Chambre de supprimer le traitement des ministres du culte, le moment est venu de remettre sous les yeux de nos lecteurs les décrets de l'Assemblée nationale de 1789 et de 1790, alors que les biens du clergé furent confisqués par l'Etat, pour en former la garantie des assignats :

DÉCRETS DES 2-4 NOVEMBRE 1789.

L'Assemblée nationale décrète :

1° Que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable *aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres* et au soulagement des pauvres sous la surveillance et d'après les instructions des provinces ;

2° Que dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1,200 livres par année, non compris le logement et le jardin en dépendant.

Le 14 avril 1790, l'Assemblée nationale déclare que dans les charges publiques de chaque année on passerait en compte une somme suffisante pour défrayer les dépenses du culte de la religion, c'est-à-dire pour l'entretien des ministres des autels, pour le soulagement des pauvres, pour les pensions des ecclésiastiques, séculiers et réguliers de l'un et l'autre sexe, afin que les biens et les richesses qui sont à la disposition de la nation puissent être libérés de toutes leurs charges et employés par les représentants ou

par le Corps législatif aux grandes et urgentes nécessités de l'Etat.

Voici maintenant le texte du concordat entre Pie VII et le premier consul, du 10 septembre 1801 :

CONCORDAT DE 1801.

Art. 13. — Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leur ayant-cause.

Art. 14. — Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle.

LE PRÊTRE (1).

De nos jours, comme aux plus mauvais jours de notre histoire, le prêtre est injurié, vilipendé dans les brochures et les livres, dans les journaux de la rue ou des boulevards, dans les réunions publiques et dans quelques réunions privées. Pour le plus grand nombre de nos radicaux, le prêtre est une bête noire, un paria, un être non-seulement inutile, mais encore nuisible à la société. Il faudrait s'en débarrasser au plus tôt et à tout prix.

Cette haine ne nous étonne en aucune façon. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit à ses apôtres : « Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups ? » et n'a-t-il pas ajouté : « S'ils m'ont persécuté ils vous persécuteront aussi. » Voilà pourquoi, pendant les trois premiers siècles de son existence, l'Eglise n'a pas eu de repos ; voilà pourquoi, dans notre malheureuse patrie, en 1793, des milliers de prêtres ont été traqués, emprisonnés, exilés ou massacrés ; voilà pourquoi, il n'y a pas encore cinq ans, dans notre trop fameuse capitale, un archevêque et plusieurs prêtres sont tombés sous les balles des assassins de la Commune ; voilà enfin pourquoi on insulte en-

(1) Extrait de la *Gazette d'Auvergne*.

core les prêtres en attendant qu'on s'en prenne à leur vie. Qu'on le sache bien cependant, en dépit de la fureur et de la rage de tous les Nérons passés, présents et à venir, l'Eglise sera toujours jeune, toujours belle, toujours forte et féconde : nous en avons pour garant la promesse formelle et infaillible de son divin fondateur.

Mais d'où vient cette haine ? D'où partent les calomnies qu'elle inspire ? Elles viennent toujours de la même source ou plutôt elles sortent du même égout. Voulez-vous savoir quels sont ceux qui insultent le prêtre ? Ne les cherchez pas parmi les gens honorables ; vous les trouverez presque toujours dans les bas étages de la société, dans ce qu'elle a de plus vil et de plus méprisable ; vous les trouverez parmi ceux qui vivent dans la débauche, dans le désordre ou dans le scandale.

Quant au motif de ces insultes, ne le cherchez pas dans la noblesse de l'origine du prêtre, puisque neuf fois sur dix il est pris dans les rangs du peuple, dans la classe de l'ouvrier, de l'artisan ou du cultivateur. Il n'est pas insulté non plus à cause de ses richesses et de sa fortune, puisqu'il vit au jour le jour, qu'il n'a ni prés, ni terres, ni vignes, ni châteaux, et que s'il devient infirme, il est obligé le plus souvent d'aller dans une maison de retraite, sorte d'hôpital où il mange le pain de la charité. Ce n'est pas à cause de son ambition, puisqu'il ne peut, ni ne voudrait devenir conseiller, adjoint, ni maire de sa commune. Et avouez néanmoins que dans un grand nombre de cas il remplirait ces fonctions avec plus d'aptitude et d'intelligence que la plupart de ceux qui les briguent.

Pourquoi donc le prêtre est-il ainsi poursuivi par la haine ? L'unique raison, c'est que sa doctrine, ses enseignements et sa conduite sont la condamnation perpétuelle de la doctrine, des enseignements et de la conduite de ses détracteurs. Au larron il prêche le respect du bien d'autrui ; au vindicatif, il enseigne le pardon des injures ; au scandaleux, il ne cesse de répéter le *non licet* de Jean-Baptiste à l'incestueux Hérode ; à l'impie, il affirme l'existence de Dieu et sa justice ; il trouble en un mot le repos de tous les pécheurs par la crainte des châtimens qui les attendent. Voilà pourquoi le prêtre est haï et calomnié par ceux qui n'ont d'autre loi que leurs instincts pervers.

On l'insulte quoi qu'il soit l'ami le plus sincère et le plus dévoué des pauvres et des malheureux ; il est la consolation suprême de ceux qui souffrent et l'appui de l'innocence opprimée. Ses ennemis eux-mêmes n'ont jamais frappé en vain à sa porte ; il est le champion magnanime de la charité, de la justice, de l'honneur et de la religion. Il puise dans la contemplation des choses célestes une élévation de pensée et une noblesse de sentiments qui commandent souvent le respect à ses adversaires eux-mêmes ; franc et loyal, il ne trompe personne ; en butte à des persécutions cruelles et incessantes, jamais la crainte n'a de prise sur son cœur et, dans un temps où rien n'est stable, il reste debout, calme et impassible, montrant un front seréin à ses ennemis étonnés.

On l'attaque surtout parce qu'il est inoffensif, mais qu'on y prenne garde. Il existe là-haut un maître puissant qui tôt ou tard le vengera de ses insulteurs. Il n'est pas besoin d'aller chercher les preuves parmi les terroristes, de 1793 qui tous ont fait une mort plus ou moins affreuse. Nous avons des exemples plus récents.

Le 14 décembre 1870, Turpin demanda la profanation des églises et la mort des prêtres ; il mourut misérablement trois mois après (28 mars 1871).

Le 16 décembre 1870, Jeaussansi demanda qu'on fermât les séminaires ; il voulait que les prêtres fissent le coup de feu ou fussent mis à mort ; peu après il était condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Le même jour et au même moment Trumet disait qu'il fallait fusiller les prêtres et les lévites, que c'était le devoir de tout bon patriote. Ce Trumet mourait le 24 mars suivant et était enfoui comme un chien.

Le 30 mars 1871, le forgeron Dupuy tint le même langage et abattit la croix qui était sur le fronton de Sainte-Geneviève ; un échappé de galères, Champillaux, l'aidait dans cette besogne sacrilège. Or, Champillaux mourait trois jours après, et le 26 mai suivant, Dupuy fut fusillé au Luxembourg.

Un certain Pallonges, insulteur de prêtres et profanateur d'églises, avait pillé Saint-Eustache le 5 mai, et il était tué neuf jours après.

Un François Manchon se vantait, dans un cabaret, d'avoir, en 1848, tiré le coup de fusil qui, rue Saint-Antoine, donna la mort à Mgr Affre, archevêque de Paris; il ajoutait qu'il faudrait en faire autant de tous les calotins. Ce Manchon a été fusillé au parc Monceau le 25 mai 1871.

Le fameux Le Moussu, également condamné à mort, avait pillé N.-D. de Lorette, N.-D. des Victoires et Saint-Augustin.

On peut lire tous ces détails et bien d'autres encore dans le *Figaro* du 23 août 1872. C'est là de l'histoire, et de l'histoire bien récente. Décidément le métier d'insulteur de prêtre ne porte pas bonheur; Dieu veuille que nous n'en ayons pas bientôt de nouvelles preuves!

B. N.

REVUE DES LIVRES

1. Tableaux évangéliques. — 2. Histoire d'une dentelle.

1. *Tableaux évangéliques et topographiques des Lieux-Saints, ou Vie de Notre-Seigneur d'après la tradition et l'ordre chronologique des Evangiles*, par l'abbé F. Letard, chevalier du Saint-Sépulcre; 2 vol. in-8° de xxxii-532 et 640 pages; Paris, 1875, chez Chalmel aîné.

Chaque année, lorsque s'accomplissent les cérémonies sacrées qui rappellent les dernières souffrances et la consommation du sacrifice du divin Rédempteur, la pensée se reporte vers les saints Lieux qui ont été témoins de ces souffrances; quelques chrétiens seulement peuvent se transporter en réalité dans ces Lieux sanctifiés par la vie et la mort de l'Homme-Dieu, tous voudraient les voir, y suivre le Sauveur pas à pas, écouter là ses sublimes enseignements, compatir à ses douleurs, pleurer au pied de sa croix et triompher dans sa glorieuse résurrection. C'a donc été une excellente idée de M. l'abbé Letard, qui a visité et étudié la Terre-Sainte, de reprendre la vie de Notre-Seigneur et de la suivre à la fois dans l'ordre des lieux et dans l'ordre des temps, en faisant passer ainsi sous les yeux du lecteur les tableaux évangéliques, qu'il trace d'une main sûre en se servant à la fois de la connaissance des lieux,

du récit des écrivains sacrés et des écrivains profanes et des données de la tradition. Un portrait de Notre-Seigneur, *Sauveur du monde*, et une carte de la Palestine complètent son œuvre qui forme un ensemble aussi intéressant pour le lecteur ordinaire qu'instructif et édifiant pour le chrétien qui y trouve une abondante nourriture pour la piété.

En deux mots, nous en aurons fait connaître les principales divisions. Après une introduction sur la topographie sacrée, sur la chronologie, les évangiles et la tradition, l'auteur partage tout son ouvrage en cinq livres : les Préludes évangéliques, la vie cachée de Notre-Seigneur, la Vie publique ou évangélique (divisée en trois périodes) la Vie douloureuse et la Vie glorieuse ; les chapitres dans lesquels se subdivisent ces livres et les périodes du troisième forment les tableaux qui résument la Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. Deux appendices contiennent l'histoire jusqu'à l'Assomption de la sainte Vierge. L'ouvrage se termine par deux tables très-utiles : l'une qui suit le propre du temps et qui indique où se trouve l'Evangile de chaque dimanche ou fête ; l'autre, alphabétique et analytique, qui permet de recourir sans recherche fatigante aux différents faits exposés ou sujets traités dans les deux volumes. Nous n'avons pas besoin d'ajouter, après ce que nous venons de dire, que l'ouvrage de M. l'abbé Letard est recommandable sous tous les rapports.

2. *Histoire d'une dentelle*, par M^{me} J.-O. Lavergne ; in-18 de 36 pages, Abbeville, 1876, imprimerie Briez.

36 pages d'une délicieuse simplicité, rien de cherché, rien qui vise à l'effet, et l'effet est produit, les larmes coulent des yeux, la leçon est donnée. Lisez cela, jeunes femmes du monde, et apprenez ce que coûtent de souffrances aux pauvres ouvrières vos fantaisies de toilette, votre luxe, vos plaisirs. *L'Histoire d'une dentelle*, n'est ce pas l'histoire de beaucoup d'entre vous ? Comme vous, mademoiselle de Wallers était bonne, mais elle n'avait jamais connu la résistance à ses désirs, elle ne comprenait pas que ce qui lui faisait plaisir pouvait être mortel pour d'autres. Il lui fallait la dentelle pour son mariage, elle

ne comprit pas qu'en avançant d'un mois la livraison de son travail, la jeune ouvrière compromettait sa santé, perdait sa vie, et la dentelle fut faite, et la jeune ouvrière mourut. Si l'on savait, que de fautes pareilles on éviterait ! si l'on savait, comme on reconnaîtrait que ce luxe qui fait vivre, dit-on, les ouvrières, les tue ! sans parler des murmures qui s'évent, des haines qui s'amassent dans le cœur du peuple et des explosions qu'on prépare ! Les pages que nous venons de lire ne poussent pas à ces mauvais sentiments : ceux qui souffrent sont résignés, ceux qui font souffrir ne se doutaient pas du mal ; mais qu'il est rare que les choses se passent ainsi ! Il faut donc lire ces pages, tout imprégnées de l'esprit chrétien, et qui mènent si bien à cette conclusion, dont l'auteur a fait son épigraphe : *Pater, dimitte illis. Non sciunt...* Il n'y a, en effet, que l'ignorance qui puisse excuser ; mais il faut que cette *ignorance* n'existe plus.

J. CHANTREL.

L'ORANGER

(Suite et fin. — V. les deux numéros précédents).

De même que son oncle Renaud, elle ne fut point éblouie de cette grande fortune. L'ancien balayeur se sentait gêné parmi ces beaux meubles ; il ne savait que faire de son temps, il regrettait ses bonnes soupes d'autrefois, ses camarades, sa vie active, l'armée de travailleurs qu'il commandait. Enfin, il se trouvait peu satisfait de sa nouvelle existence.

Marcel devint un petit jeune homme fort élégant, très-satisfait de son petit mérite, grand travailleur, du reste, ce qui le fit admettre à l'École polytechnique.

Quatre ans après l'événement qui l'avait enrichie, Flavie, son père et sa mère, partirent pour Rome où ils devaient passer un an. La jeune fille écrivait toutes les semaines à son cousin. Fort pieuse déjà, son séjour dans la Ville sainte donna à ses lettres une nuance religieuse très-prononcée. Marcel glissait quelques railleries dans ses réponses, l'appelant petite nonne. Flavie ripostait par des cours de morale. Cette guerre épistolaire ne diminuait point leur amitié ; et quand la jeune fille revint en France, Marcel en eut une grande

joie. Cependant les discussions, les railleries continuèrent plus vives que jamais.

Le jeune polytechnicien blâmait les pratiques religieuses qui prenaient tout le temps, disait-il, que Flavie aurait pu donner à Pamitié.

Un jour de sortie des élèves de l'école, les deux jeunes gens et leur famille allèrent à Meudon. Tout en suivant le bord de l'eau, Flavie et Marcel marchaient en tête de la bande et causaient; comme toujours Marcel raillait sa cousine.

— C'est mal, dit la jeune fille, de critiquer les choses que tu ne connais pas et ne cherches pas à connaître.

— Mais quand je les connaîtrais, à quoi cela pourrait-il m'être utile? Je vis heureux sans prier.

— Oui, parce que tout réussit à ton gré, mais si tu avais des peines, où pourrais-tu trouver des consolations hors de la religion? Et je n'admets pas qu'on soit toujours satisfait en toutes choses. Je plains ceux qui n'aiment et ne servent pas Dieu. Mais à tout moment la mort est près de nous; souviens-toi de la chute du pauvre père Simonet, qui causa sa mort, et du bonheur qu'il paraissait avoir lorsqu'il eut été administré. Cette cérémonie m'impressionna beaucoup, et j'en ai toujours gardé le souvenir.

— Parce qu'elle nous a enrichis.

— Oh! non; j'ai été frappée particulièrement par cette mort si douce, si calme, que la religion peut seule donner. Ah! Marcel, si tu avais été à Rome, tu en serais revenu avec la foi.

— Je ne crois pas. J'ai vu beaucoup de voyageurs auxquels la Ville sainte a produit des effets contraires.

— Je ne sais point ce qu'étaient ces voyageurs; quant à moi, Rome et ses églises, ses ruines, et le Pape m'ont ravie. Si tu avais eu une audience du Saint-Père, son air grave, doux, aurait ému ton cœur. Quelle sérénité dans ses paroles, quelle simplicité dans ses actions!

Un jour il parla à de toutes petites filles, qui venaient lui présenter un humble et modeste présent. Il les engageait à aimer Dieu, à le servir et à vivre toujours chrétiennement; avec quelle bonté il prit leurs médailles et leurs chapelets afin de les bénir! Va, dans ce moment il me semblait être en présence de Dieu lui-même.

— Mais le Saint-Père est un homme comme tous les autres hommes.

— Ah! tais-toi! le Saint-Père est le successeur de saint Pierre, le chef, le seul chef de l'Eglise catholique, le vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cette sortie un peu vive de la jeune fille amena le silence entre les deux jeunes gens. Ils marchèrent longtemps sans parler. Enfin, Marcel se rapprocha de sa cousine et lui dit :

— Voyons, ne boude pas; est-ce ma faute si je ne partage pas tes croyances ?

— Au moins ne les raille pas, et crois bien que la foi vient quand on désire qu'elle vienne. N'écouter que ses idées empêche qu'on s'instruise; sers-toi de ce que je te dis pour t'éclairer et non pour discuter; et tout ce qui te paraît obscur s'éclaircira, si tu y mets de la bonne foi.

Flavie parlait d'un ton grave, qui parut étrange à Marcel.

— Allons, dit-il, je t'écoute, je te promets de ne plus rire. Parle-moi de ton voyage à Rome.

— Oh ! un jour, continua la jeune fille avec simplicité, ma mère, mon père et moi, nous suivions le pont Saint-Ange, lorsque nous rencontrâmes un grand carrosse à deux chevaux, qui menait un cardinal et un évêque au Vatican. Par l'autre bout du pont venait un prêtre portant le viatique à un malade. Il tenait à deux mains le saint ciboire, tandis que quatre clercs abritaient sa tête avec un dais, nommé ombrellino. Deux enfants de chœur le précédaient, porteurs de lanternes; un autre marchait en avant agitant une sonnette. A quelques pas de ce cortège, le carrosse s'arrêta.

Le cardinal et l'évêque en descendirent, et sans souci de la boue du chemin, tous les deux se prosternèrent à genoux.

Le cardinal montra d'un geste son carrosse et la portière ouverte par le valet de pied. Le prêtre y monta, tenant dans ses mains élevées le calice, qui se voyait par les glaces de la voiture; les soldats du fort Saint-Ange se rangèrent en bataille, mirent genou en terre et présentèrent les armes.

Cardinal, évêque, hommes, femmes, suivirent le carrosse marchant au pas, les deux prélats ainsi que tous ceux qui purent y pénétrer entrèrent dans cette chambre où l'on portait aussi l'Extrême-Onction. La femme administrée semblait transformée; toute cette foule récitant pour elle la prière des agonisants, était recueillie et émue; la mourante n'avait pas l'air de s'effrayer. Je doute que ceux qui meurent sans les secours de la religion aient ce calme et cette sérénité que j'ai vus sur le visage de cette femme et du père Simonet.

Marcel, pour la première fois, écouta sans railler les discours de sa cousine; il ne se moqua pas d'elle lorsqu'avant le dîner elle dit à haute voix le *benedicite*.

Quelques jours après cette conversation, la guerre éclata contre la Prusse, et les préparatifs que vous savez furent organisés.

Les élèves de l'École polytechnique sortirent lieutenants et furent classés dans les régiments d'artillerie. Marcel tout fier de son épaulette, désigné pour un corps d'armée, vint faire ses adieux à sa famille. Flavie ne put cacher sa tristesse.

— Marcel, lui dit-elle, veux-tu que je te fasse deux cadeaux ?

— Certes, oui.

— Me promets-tu de les conserver ?

— Je te le promets.

— Tiens, voici une médaille de la sainte Vierge, elle a été bénite par le Saint-Père ; c'est tout ce que j'ai de plus précieux ; porte-la, je t'en prie, ne la quitte jamais. Ensuite cette petite branche d'orange que je suis allée cueillir sur la tombe de notre bienfaiteur ; je te prie de la conserver toujours, elle te rappellera ce que nous devons à ce brave homme qui nous légua tout ce qu'il possédait. Grâce à son héritage, nous sommes devenus riches et une bonne éducation en a été le résultat. Tu feras des prières à son intention ; on dit que les prières adressées à Dieu pour les morts retombent sur nous.

Tu vas être exposé aux dangers des combats, peut-être à la mort sur le champ de bataille. Promets-moi encore de faire matin et soir rien autre chose qu'un signe de croix.

Flavie tendit à son cousin une médaille d'argent suspendue au bout d'une petite chaîne de même métal. Marcel déboutonna son bel uniforme, passa à son cou l'image de la sainte Vierge et dit avec gravité à sa cousine.

— Je te jure de ne me séparer jamais, volontairement, des cadeaux que tu viens de me faire, et aussi de ne point oublier le signe du chrétien.

— Si tu étais en danger, ou blessé, ajouta la jeune fille, recommande ton âme à Dieu et à ton bon ange.

Marcel n'eut pas même un sourire pour ce petit sermon ; il resta grave, quoique bien content d'aller défendre son pays.

A la suite de cette désastreuse campagne, et, après le siège, Marcel revint passer quelques jours près de sa famille. Son teint bruni, une fière moustache, une taille élevée le changeaient, quant au physique ; le moral avait aussi subi une transformation. Ce n'était plus ce garçon jovial, railleur, insouciant. Beaucoup de gravité dans la physionomie, un certain pli au front annonçaient que les événements l'avaient fait un homme.

— Comme tu as l'air sérieux et réfléchi, lui dit Flavie, après l'avoir embrassé. Comme vous êtes grave, monsieur le lieutenant !

— Ah! c'est que j'ai la foi, dit-il, et tes bonnes prières pour ma conversion sont montées jusqu'au ciel.

— Toi, croyant!

— Croyant et pratiquant!

— Ah! mon Dieu, que me dis-tu là! est-ce vrai? Quel miracle a donc pu te changer ainsi?

— Ecoute-moi. Un jour, près d'Orléans, on s'était battu pendant cinq heures; la mitraille, les obus, les balles pleuvaient comme grêle. Pendant un moment de trêve, harassé de fatigue, je m'étais assis sur un talus, à côté d'un cuirassier qui connaissait mon père; nous causions tranquillement, heureux de cet instant de repos, lorsque je me sentis renversé sur le dos par un souffle puissant.

Je me relevai pour reprendre ma conversation avec mon compagnon.

Horreur! un boulet venait de lui enlever la tête! et du tronc qui restait debout, des flots de sang sortaient comme plusieurs jets d'eau... Juge si je fus terrifié! Je me tâtai vivement, et je me vis couvert de son sang, mais sans une égratignure. Un élan de mon cœur me mit à genoux, remerciant Dieu de ce miracle, que j'attribuai à ma médaille qui ne m'avait point quitté.

Le soir même, à l'abri d'un buisson, je me confessai à notre bon et aimable aumônier; huit jours après, il me donnait la sainte communion.

Grâce à toi, chère Flavie, j'ai goûté la douceur des prières. Ma propre expérience m'a démontré ce que tu me disais avant mon départ pour la guerre: c'est que la mort est sans cesse prête à nous atteindre et qu'il faut toujours être prêt.

Les souffrances du siège, les émotions de la Commune avaient altéré la santé de Renaud; il ne quittait plus son lit.

Flavie partageait avec Renaudille les soins exigés par la maladie de langueur du bonhomme, qui était déjà avancé en âge. . . .

Au mois de juin dernier, la veille du dimanche de la Trinité, je traversais la place Saint-Sulpice lorsque je rencontrai Flavie qui se dirigeait vers l'église.

— Etes-vous pressée? me dit-elle.

— Non, pas précisément.

— Venez avec moi, je vous promets un spectacle édifiant.

Je suivis donc la jeune fille qui me fit pénétrer dans la nef où bientôt arriva une procession de jeunes séminaristes qui devaient recevoir les ordres sacrés.

— Regardez attentivement, me dit Flavie, et cherchez parmi ces abbés une figure de connaissance.

Quelle ne fut pas ma surprise de reconnaître, dans un de ces jeunes gens, le lieutenant Marcel. Son air recueilli, pénétré, heureux, me causa une vive émotion.

Après la guerre, le brillant officier d'artillerie, était entré au séminaire et l'archevêque de Paris allait l'ordonner prêtre.

Marie-Félicie TESTAS.

VARIÉTÉS

Je n'ai pas le temps.

Etes-vous comme moi? je ne trouve que des gens qui n'ont pas le temps.

Il n'y a plus de distance, et la vapeur dévore l'espace; est-ce que quelque monstre nouveau aurait dévoré le *temps*?

Les serviteurs négligents, les écoliers en rupture de classe, les ouvriers qui font le lundi, les professeurs dont le cours est mal préparé, les médecins oublieux de leurs malades, tous les gens en retard n'ont pas le temps.

Pauvre vieux temps! je ne m'étonne pas qu'on le représente si sec, si maigre et si fatigué: on lui met tant de choses sur le dos!

On le charge d'abord de tous les péchés d'omission. Ce n'est pas assez, et on y ajoute la plupart des actions mal faites.

Un auteur vient de mettre au jour un méchant livre; un émule de Raphaël a commis quelque horrible croûte; un avocat a fait une plaidoirie plus prolixé et plus creuse que de coutume, est-ce que vous croyez que c'est le génie qui leur a fait défaut? C'est le temps.

« Je n'ai pas le temps, » est en effet une excuse commode, et dont je compte bien me servir moi-même.

Sachez donc, si ces réflexions vous déplaisent, que le temps seul m'a manqué pour les faire meilleures.

Le fâcheux est que cette excuse est employée vis-à-vis même de Dieu.

J'engageais ces jours derniers un de mes amis, honnête homme et chrétien peu fervent à pratiquer sa religion; il me répondit que c'était son plus vif désir, mais qu'il n'avait pas le temps. Cela m'impatienta, et, ma foi! je lui dis son fait.

« Vous n'avez pas le temps? mon ami! mais il semble que vous avez, comme tout le monde trois cent soixante-cinq jours chaque année, et trois cent soixante-six jours les années bissextiles. Est-ce que les journées se seraient raccourcies pour vous; ou bien comme Epiménide et la Belle au Bois-Dormant, avez-vous passé à dormir les années qui composent votre honorable existence ? »

« Pratiquer sa religion n'est autre chose que servir Dieu et gagner le ciel.

« Or, si le temps n'est pas fait pour ça, dites-moi un peu pourquoi il est fait et à quoi il est bon ? »

J'ajoutai :

« La pratique de la religion n'est pas affaire de temps, mais affaire de bonne volonté.

« Il ne faut pas plus de temps pour faire le bien que pour faire le mal.

« Être chrétien, c'est être honnête, vertueux, charitable. Dire qu'on n'a pas le temps d'être tout cela, c'est dire tout simplement une naïveté. »

Mon ami voulut répliquer; mais j'étais lancé, et je lui fermai la bouche :

« Je vous entends, lui dis-je; vous allez prétendre que la religion exige certaines pratiques qui demandent du temps: c'est vrai. Un chrétien doit faire sa prière, entendre la messe, et remplir, chaque année, le devoir pascal.

« Combien de temps faut-il pour cela? Dix minutes le matin et dix minutes le soir; une demi-heure environ tous les dimanches; et vers la fin du Carême, quelques heures peut-être pour la confession et la communion.

« En vérité, et la main sur la conscience, y a-t-il là de quoi autoriser l'homme le plus occupé à dire :

« Je n'ai pas le temps. »

« Tout homme vivant a le loisir de pratiquer sa religion et de sauver son âme.

« Je n'ai pas le temps! excuse frivole souvent quand elle s'adresse aux hommes, impertinente et absurde quand on l'oppose à Dieu.

« Je n'ai pas le temps! mot formidable au fond, et que les

élus et les damnés peuvent seuls prononcer, car ils sont dans l'éternité, et pour eux le temps a cessé d'être : *Et tempus non erit amplius.* »

(Ouvrier).

Jean GRANGE.

Un général chrétien.

C'était aux Tuileries, dans la première année qui suivit la révolution de Juillet. Louis-Philippe donnait un grand dîner, où se trouvaient réunis les plus hauts dignitaires de l'Etat et de l'armée. Quoique ce fût un vendredi, le dîner était servi en gras. A la droite de la reine se trouvait placé le général Brun de Villeret, qui devait cet insigne honneur à la réputation de bravoure et de loyauté dont il jouissait sans conteste. Vieux soldat, il avait fait les campagnes de l'empire; et, par son énergique courage, ses brillants faits d'armes, il avait conquis tous ses grades. Il s'était surtout illustré à la défense de l'île de Lobau, où, pendant trois jours, sans vivres et avec un corps d'armée peu considérable, il soutint seul tous les efforts de l'ennemi, et tint bon jusqu'à ce que l'armée française pût venir le dégager. Du reste, comme le général Drouot, il avait gardé dans les camps ces habitudes religieuses, cette foi chrétienne qui s'allie si bien aux vertus guerrières. A la droite de Louis-Philippe était placé le maréchal Soult, qui était à ce point lié d'amitié avec le général Brun de Villeret, qu'ils se tutoyaient sans façon comme deux anciens compagnons d'armes.

Le repas, nous l'avons dit, était servi tout en gras. Le potage arrive au général Brun de Villeret : il refuse. Un premier plat lui est offert : il refuse encore. D'autres offres lui sont faites : mêmes refus persévérants. Afin de dissimuler son jeûne prolongé, le général s'efforçait d'entourer la reine de prévenances et de politesses, paraissant s'occuper uniquement à ce que rien ne vînt à lui manquer. Celle-ci, cependant, finit par s'apercevoir que le général n'avait encore accepté aucun des mets qui lui étaient présentés.

— Mais, général, vous ne mangez donc pas ? lui dit-elle.

— Madame répondit en souriant le général Villeret, c'est

aujourd'hui vendredi : j'attends un plat maigre, et j'espère bien qu'on finira par en présenter un.

A ces mots inattendus, où se révélait la foi si française du vieux soldat, l'embarras de la reine fut extrême. Le maréchal Soult s'en aperçut, et bien vite il s'empressa de venir au secours de la princesse en plaisantant le général sur sa pieuse fidélité à l'abstinence, ajoutant que, pour un soldat, cela paraît étonnant.

— Comment ! cela te paraît étonnant, répondit le général ; cependant tu me connais bien : tu sais bien que de ma vie je n'ai fait gras le vendredi, si ce n'est à l'île de Lobau. où je n'eus à manger que la tête de mon cheval !

Un silence de respect accueillit les paroles du vieux guerrier, et l'on devine aisément que les plats maigres ne tardèrent pas à venir. C'est ainsi que le général Brun de Villeret montra comment un vrai catholique sait professer et faire respecter partout sa religion.

La Crémation.

Le mardi, 22 janvier, a eu lieu, avec la permission du gouvernement, à Milan, la capitale *morale* de l'Italie, le premier spectacle de la crémation d'un cadavre. Ce système importé de la Prusse, qui l'a reçu de l'Amérique, avait été essayé la semaine précédente sur le cadavre d'un cheval : le 22 janvier ce fut le cadavre d'un nommé Keller, lequel a laissé 10,000 fr. pour se faire brûler, ce qui prouve que le système n'est guère économique. Le *four* de crémation est venu de l'Amérique. Si les frères et amis sont contents, — et ils le seront sans nul doute, — nous courrons tous le risque d'être incinérés après la mort.

M. Albert Keller avait, de plus, légué une somme de 50,000 francs destinée à subvenir aux frais de construction, dans le cimetière de Milan, d'un *temple de crémation*, où il voulait que l'on incinérât ses restes. Son exécuteur testamentaire, le docteur Etienne Allochio, rencontrera de grandes difficultés de la part des autorités.

Le conseil municipal ayant consenti, il y a cinq mois environ, à la crémation du corps de Keller, la cérémonie fut fixée au

22 janvier courant, jour anniversaire de sa mort. Cette cérémonie, qui a eu lieu en effet le 22 janvier, à deux heures après-midi, avait attiré une foule considérable. Le conseil municipal, le conseil provincial, le conseil sanitaire avaient envoyé des délégués. Un grand nombre de médecins, de journalistes, de dames, avaient également pris place dans l'enceinte de la chapelle, au fond de laquelle se trouvait le *four* de crémation, élevé de plusieurs marches, et visible de toutes les parties de l'édifice.

Le corps du défunt avait été conservé, en attendant le jour de la cérémonie, dans une caisse recouverte de zinc à l'intérieur. Il baignait dans un liquide saturé de camphre et d'acide phénique, de goudron, de matières résineuses. Dès le matin, à huit heures, des employés des pompes funèbres de Milan ont essuyé le corps avec beaucoup de soin et l'ont revêtu d'un costume de cérémonie fait pour la circonstance et orné de toutes les décorations du défunt. Il a été exposé jusqu'à deux heures sur un reposoir; le visage était découvert et n'avait subi que de très-légères altérations. A deux heures précises un ministre protestant, M. Péra, est entré dans la chapelle en soutane et en chapeau et est allé se placer près de l'autel ou four de crémation.

Le corps de M. Keller a été apporté en grande cérémonie au pied de l'autel et introduit dans un vaste tube en fonte, percé de deux cent dix-sept trous à gaz. Après avoir invité tous les assistants à prier, M. Péra a fait allumer le gaz, qui a projeté à l'intérieur du tube une flamme d'une intensité extraordinaire évaluée à mille degrés. Les cendres du cadavre tombaient dans une caisse en fer placée en dessous du tube. L'opération de la crémation a duré une heure environ. Dans cet intervalle le ministre protestant a prononcé un discours en français et a décerné des éloges à M. Keller pour l'exemple qu'il donnait à tous.

Plusieurs professeurs ont pris la parole à leur tour et ont exalté les avantages de la crémation. On a retrouvé dans le tube en fonte le crâne, les os des bras et des jambes et les côtes parfaitement calcinés. L'incinération n'a donc été que très-imparfaite. Aucune odeur ne s'est répandue dans la salle.

La crémation du corps de M^{me} Pozzi doit avoir lieu très-prochainement dans même chapelle, le gouvernement, dit l'*Unità cattolica*, n'ayant pas voulu permettre une seconde édition de

la cérémonie avant d'avoir pu apprécier le résultat de la première.

Le Dimanche.

La *Semaine religieuse* de Soissons publie la lettre suivante adressée par M. de Cissey, fondateur de l'OEuvre dominicale de France, à un prêtre du diocèse de Soissons.

Lyon, n° 11, rue Sarente.

Cher Monsieur,

Je reçois une lettre de vous du 30 décembre; je n'ai pas reçu la précédente à laquelle vous faites allusion... J'aurais eu trop de bonheur à correspondre avec un homme de cœur et de conviction, pour ne pas vous serrer la main avec toute la cordialité d'un frère, non-seulement fils du même Père, mais combattant les mêmes combats, aspirant au même but, travaillant au même résultat avec le même abandon de nous-mêmes. Merci, et je vous le dis bien vite; malgré le plus écrasant travail,... merci de votre confraternité; je l'accepte... Désormais nous saurons que nous pouvons compter l'un sur l'autre... Je suis le missionnaire laïque du Saint-Père pour le retour de notre patrie au dimanche. « Soyez le missionnaire du Saint-Père, m'a-t-il dit, je vous bénis, vous et tous ceux qui vous aideront! » Nous le sommes donc tous les deux. Nous sommes aussi celui de Notre-Dame de la Salette! Et elle aussi nous bénit, soyez-en assuré.

Dieu veut notre œuvre! il veut sauver la France dont le cœur généreux est si fécond en œuvres catholiques; mais il ne peut la sauver qu'autant qu'elle renoncera, qu'elle réparera le péché mortel, le crime national qui lui attire les malédictions de Dieu. — Nous sommes sous le coup des malédictions divines, à cause de la profanation publique, nationale du jour de Dieu! Dieu bénit donc le retour de la France au respect de ce saint jour, de la manière la plus merveilleuse, la plus manifeste... J'ai éprouvé la protection de Dieu d'une façon si évidente, si miraculeuse, que nous sommes bien forcés de dire : *A Deo factum est istud!* — Oui, Dieu seul fait et agit,... Dieu seul est l'auteur du mouvement extraordinaire qui se produit dans presque toutes les villes où nous tentons l'œuvre et que nos annales ne rendent que bien imparfaitement; car je n'oserais raconter tous les détails admirables.

Je dois aller à Langres, Saint-Dizier, Troyes, vers le mois de février ou de mars... J'irai bien volontiers de là à Bar-le-Duc, et même dans le département de l'Aisne, si c'est possible. Je n'ai encore refusé aucun appel ; tant que Dieu le permettra, j'y répondrai, seulement je désire organiser une journée de province entière à la fois... Ah ! si les bonnes résolutions, qui sont prises en tant de villes, l'étaient dans toutes!... Est-ce que Dieu, qui est le plus indulgent des pères, ne se contenterait pas de cette bonne volonté, et ne dirait pas à la France, comme Notre-Seigneur Jésus : Allez, votre bonne volonté vous a guéris!... — Hâtons-nous donc, l'orage devient de plus en plus menaçant ; luttons de vitesse avec lui pour sauver notre pays... C'est donc en Dieu que je vous laisse, bien cher Monsieur, bien sûr de vous retrouver toujours en ui.

Votre bien dévoué frère d'armes,

LOUIS DE CISSEY.

P. S. — Veuillez donner à vos pieux lecteurs l'adresse du bureau des *Annales*, 1 fr. par an, et 20 pages par mois, chez Briday, libraire à Lyon, rue de l'Archevêché, 3. — Puis, engagez-les à s'imposer dès maintenant de ne rien acheter ni vendre le dimanche, sans nécessité, à préférer les fournisseurs qui respectent le dimanche. Les familles, dans bien des villes, au Mans surtout, achètent le pain, la viande le samedi, et les dames délicates renoncent au pain mollet du matin.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

AVIS.

Nous rappelons, pour nos nouveaux Abonnés, que chaque livraison des *Annales catholiques* se composant de deux cahiers de 32 pages, il faut, pour la lecture, retirer d'abord le deuxième cahier, placé dans l'intérieur, et le mettre à la suite du premier. Pour la brochure et la reliure, on détache les pages qui ne sont point paginées et qui contiennent des annonces et avis divers : c'est pourquoi, dans l'impression, nous faisons en sorte que ces pages puissent se détacher par quatre ou par huit, sans déranger l'économie du numéro.

ANNALES CATHOLIQUES

NOS PÈLERINS A ROME.

Les pèlerins de Paris.

Le pèlerinage national à Rome a parfaitement réussi. L'entrée des pèlerins en Italie a été un véritable triomphe. Une députation de la Société de la Jeunesse catholique était venue au devant des catholiques de France, sous la conduite du chanoine Claparelli ; le 25 avril, à la gare de Turin, toute cette Société s'y trouvait, avec un grand nombre d'autres catholiques. A l'archevêché, le plus gracieux accueil. Au bout d'une heure, grâce à l'empressement des catholiques de Turin, les trois cents pèlerins qui formaient la grande caravane étaient installés.

La Société de la Jeunesse catholique de Bologne avait envoyé le salut suivant aux pèlerins :

Notre cœur se réjouit de pouvoir vous présenter, à votre arrivée en Italie, les fraternels saluts de notre société, et souhaiter la bienvenue à vous et à tous vos compagnons de pèlerinage. Vous venez édifier nos chères cités, vous venez présenter hommage et consolation au Père de tous les fidèles de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Soyez bénis !

Nos cercles seront particulièrement réjouis de vous voir et de vous accueillir avec l'affectueux échange de cette hospitalité fraternelle avec laquelle, dans votre France, vous nous avez reçus, nous et les membres du premier pèlerinage italien, à vos grands sanctuaires. Nous appelons de tous nos vœux le moment, trop court il est vrai, où vous serez près de nous à votre retour de Rome, après avoir vu le Pontife magnanime et affligé que nous entourons tous d'une même vénération.

Vive le pèlerinage français !

Le président,
Giovanni ACQUADERNI.

Le lendemain, 26 avril, Mgr l'archevêque de Turin dit la

messe à l'autel du Saint-Suaire, et ouvrit solennellement le pèlerinage, en donnant la communion à un grand nombre de pèlerins. Après la messe, les ecclésiastiques faisant partie du pèleriage entonnèrent le *Credo*, qui fut continué par la foule au milieu de larmes d'attendrissement. C'est dans le *Credo* que se trouvent tous les principes de la politique catholique : telle fut la pensée développée par l'éminent archevêque, qui termina en félicitant les pèlerins du grand exemple qu'ils donnaient : « Il y a trente ans, dit-il, dans vos Parlements, on ne craignait pas de dire : la religion est bonne pour les femmes et les enfants ; or, ici, rien que des hommes ; point de femmes et point d'enfants. »

Le 27, à Gênes, réception magnifique. La Société de la Jeunesse catholique attendait aussi à la gare, avec un représentant de Mgr Arnaldi, archevêque de Gênes. Les pèlerins sont allés révéler le corps de sainte Catherine dans l'église de ce nom, où ils ont été accueillis avec les plus touchantes démonstrations de joie et de cordialité par les capucins et les sœurs de l'hospice. Le chant du *Credo*, qui devient l'hymne triomphal des catholiques, une allocution du R. P. Picard sur le caractère du pèlerinage, la messe et la bénédiction du Saint-Sacrement et quelques paroles de Mgr Arnaldi, avaient précédé cette visite. Toute la ville était en fête. A Saint-Laurent, la cathédrale, foule immense, et ostension des reliques, parmi lesquelles se trouvent le *sacro cattino*, le plat de la Cène, que les pèlerins baisaient avec larmes, et le *disco*, plat dans lequel fut déposée la tête de saint Jean-Baptiste.

En route même, les pèlerins étaient l'objet de démonstrations pleines de cordialité. Ainsi, à Massa, l'évêque envoya deux ecclésiastiques chargés de le représenter et trois Frères parlant bien le français pour les saluer au passage. Ils offrirent aux pèlerins un journal encadré de vignettes et contenant à sa première page cette adresse en français :

Frères bien-aimés, chers pèlerins français, soyez les bienvenus.
La direction de l'*Operaio cattolico* vous salue cordialement au nom du clergé et du peuple catholique de Massa.

Les liens de la charité unissent nos prières aux vôtres pour le

triomphe de Jésus-Christ, de son Eglise et de la justice dans la société.

Bénis de Dieu et de toute l'Italie catholique, qui vous accompagne par le cœur et par ses vœux, allez au pied du grand pontife Pie IX et dites-lui : Le peuple de Massa, Très-Saint Père, vous aime, vous salue et vous suit.

De retour dans votre chère patrie, soyez les interprètes de nos sentiments auprès de nos frères de France, dites-leur que leurs prières et leurs soupirs sont aussi les nôtres.

Vive Pie IX ! Vivent les pèlerins français !

A Pise, le 28 avril, troisième station du pèlerinage.

Les pèlerins se sont réunis au Dôme (cathédrale) dès sept heures du matin. La messe a été célébrée par un prêtre du pèlerinage. Les pèlerins remplissaient le vaste chœur de l'église ; la nef et les tribunes étaient envahies par la population catholique de Pise, avide de contempler un spectacle si nouveau pour elle.

Rien ne manquait à la solennité : exhortation à l'évangile, chant du *Credo*, beaucoup de communions. Après la messe, le P. Picard a donné les avis et les pèlerins se sont rangés en procession pour sortir par la grande porte et se rendre au Baptistère, magnifique chapelle en forme de rotonde et voisine du Dôme.

De là, la procession s'est rendue au célèbre cimetière du *Campo Santo*, en bon ordre, entre deux haies de fidèles pisans. En défilant dans l'église les pèlerins chantèrent l'*Ave Maris Stella* et le cantique *Vierge notre espérance* ; arrivés hors l'église, les chants ont cessé et ils ont récité le rosaire.

Après un *De Profundis*, récité au Campo-Santo pour tous les morts chers aux pèlerins, on s'est dispersé par groupes pour visiter les monuments et particulièrement les sanctuaires.

Le *Croce Pisana*, petit journal de Pise, nous a apporté, dans son numéro du 29 avril, encadré de vignettes, le récit du passage des pèlerins, à qui il envoie ce dernier salut en français :

MESDAMES ET MESSIEURS, Au nom de la Jeunesse catholique de Pise, au nom des autres Associations catholiques de notre ville, au nom de la presse catholique pisane, au nom de tous nos concitoyens catholiques, nous vous adressons un salut fraternel. Vous

êtes l'élite des enfants de la France, et nous nous sentons très-heureux de vous avoir reçus dans nos murs. Vous avez compris que le salut des peuples est avec Jésus-Christ, avec son Eglise immortelle, avec son Vicaire infailible. Pour vous fortifier dans cette foi, vous venez visiter nos sanctuaires, vous courez à Rome en pèlerinage pour vous jeter aux pieds de ce Pontife si extraordinaire qui se nomme PIE IX, pour prier sur le tombeau des Apôtres. Vous donnez au monde le spectacle le plus salulaire, le plus édifiant ; vous êtes grands dans votre piété, vous êtes héroïques dans votre dévouement.

Ah ! puisse la France, votre noble pays, se souvenir que si elle a pu porter partout le drapeau de la civilisation, c'est parce qu'elle a été *la Fille Aînée de l'Eglise* ! Puisse-t-elle comprendre que sa grandeur c'est l'idée catholique, que ses titres de gloire c'est l'attachement à la religion de saint Louis, que son espérance et son refuge sont dans le sein, dans le cœur du Catholicisme.

Souvenez-vous de nous dans vos prières. Au nom de la foi qui nous unit, nous vous demandons de prier pour notre patrie, si agitée, si tourmentée par le souffle de la Révolution. Que le soleil de la justice et de la paix se lève sur elle ; que les ennemis de la vérité soient frappés de la grâce ; qu'ils cessent de persécuter leur mère, cette bonne mère, l'Eglise catholique, qui les a bercés sur ses genoux adorables et qui leur promet tous les trésors du ciel.

Encore une fois, nos sœurs et nos frères en Jésus Christ, recevez notre salut fraternel. *Vivent les Pèlerins français ! Vive la France catholique !*

Le 29 avril, quatrième station à Florence, même accueil, même démonstrations édifiantes.

Le 30 avril, arrivée à Rome, où dès le 1^{er} mai, le Saint-Père admet à sa promenade le R. P. Picard et M. le vicomte de Damas, qui dirigent le pèlerinage ; il leur souhaite la bienvenue et leur manifeste sa joie. Le groupe principal des pèlerins se trouve alors considérablement grossi ; il en arrive chaque jour ; on compte à Rome plus d'un millier de catholiques qui viennent offrir au Pape leurs hommages et qui font la visite des basiliques.

Les pèlerins de Toulouse.

Les pèlerins partis de Paris ont trouvé à Rome un autre grand pèlerinage composé de Toulousains venus sous la conduite de

leur archevêque, Mgr Desprez et du R. P. Caussette, vicaire général, au nombre d'environ trois cents personnes, ecclésiastiques et laïques.

Une audience particulière a été accordée, le 30 avril, par le Saint-Père, à ces pèlerins. Mgr l'archevêque de Toulouse a lu l'Adresse suivante :

Très-Saint Père,

Le premier Pape envoya à nos pères l'Apôtre-martyr qui fonda le diocèse de Toulouse et nous transmit le flambeau de la foi. Depuis le siècle de Saturnin, mes quatre-vingt-dix prédécesseurs ont conservé, entre la Mère des Églises et la Nôtre, une étroite union de sentiments et de croyances qui est la principale gloire de nos annales. Comment cette tradition de la soumission et de l'amour envers le Père des Pères pourrait-elle s'altérer dans mon cœur ? Votre Sainteté a honoré notre Eglise d'un immortel bienfait, en canonisant et les vertus et les miracles de notre bergère Thaumaturge sainte Germaine. Elle a honoré naguère nos infortunes d'un regard et d'une générosité de père qui furent la plus grande consolation de ce monde accordée à nos larmes.

Toulouse ne pouvait donc se faire attendre dans ce pèlerinage des Eglises particulières aux pieds du Pontife universel : notre visite n'est pas seulement un hommage filial, elle est l'acquiescement d'une dette sacrée ; daigne votre grand cœur s'ouvrir pour recevoir nos vœux. Avec les prêtres d'élite et les fidèles si dévoués qui m'entourent, tout le troupeau dont je suis le pasteur, agenouillé en ce moment devant votre personne sacrée, vous dit par ma voix :

Pontife de l'Immaculée Conception, soyez remercié d'avoir donné à l'univers une sauvegardé dont la puissance égale nos malheurs, dans cette protectrice de Notre-Dame de Lourdes, descendue du ciel pour servir de justification à votre infaillible parole, et que je priais, naguère, à la tête de onze mille hommes de mon diocèse, pour l'Eglise et pour son auguste Chef.

Pontife de l'infailibilité, soyez remercié d'avoir allumé un phare au milieu de nos ténèbres, et dans un temps où les assemblées parlementaires ont commis tant de coupables erreurs, où le monde est régi par cette souveraineté du nombre que vous avez si bien nommée le *mensonge universel*, d'avoir placé la vérité divine au-dessus de l'autorité capricieuse des majorités.

Pontife du *Syllabus*, soyez remercié d'avoir restitué la vérité totale à une époque abusée par des vérités diminuées, et jeté devant les débordements révolutionnaires du présent une digue qui excitera l'admiration reconnaissante des peuples et des rois de l'avenir.

Monarque détrôné, nous sommes les courtisans pieux de Votre sceptre brisé et de Votre couronne d'épines; heureux de constater que plus on a voulu Vous faire descendre, plus Vous avez monté dans les respects du monde; que, dépossédé de la royauté, Vous réglez mieux que jamais sur les cœurs, et que la majesté sainte de Votre droit violé efface l'éclat de tous les diadèmes portés par ceux qui Vous ont délaissé.

Vénéral captif, nos cœurs habitent avec Vous. Du sein de Votre prison, comme Jésus du haut de la Croix, Vous attirez à Vous le monde entier. En vain on impose des chaînes à Votre vieillesse, les siècles diront que Votre parole n'en porta pas. Aussi, rien n'égale le martyre que nous cause Votre passion douloureuse, ô Très-Saint Père, rien, si ce n'est le saint orgueil que nous ressentons d'être Vos enfants.

O Vous, que la tradition nomme le *Patriarche œcuménique* et le *Père de l'Univers*, viendrions-nous aujourd'hui exprimer une simple adhésion de foi à Votre principauté de doctorat et de rectorat catholique? Non, l'acte de foi ne suffit pas aux transports de notre piété : nous apportons tout notre amour.

Aucun homme n'excita à un plus haut degré les respects et l'admiration de ses contemporains; et cependant, en mettant la main sur notre cœur, Très-Saint Père, il nous semble que nous n'avons pas tout dit encore.

Cette Ville, quoique envahie par la Révolution, reste pour nous, tant qu'elle Vous possède et qu'avec Vous *Dieu est au milieu d'elle* l'objet de la passion sacrée que Tertullien appelait dans sa langue créatrice *Romanitas*. Sans rien abjurer de nos devoirs de Français, nous nous déclarons donc des Romains de cette patrie universelle, avec la fidélité si énergiquement caractérisée par Tertullien.

Après l'Ascension du Sauveur, les chrétiens, dit saint Jérôme, faisaient le voyage de Jérusalem pour contempler l'apôtre saint Jacques à cause de la ressemblance qu'il avait avec le Divin Maître. Il n'est pas étonnant, Très-Saint Père, que la catholicité, toujours avide de voir les traits de Jésus, se presse dans ce palais; Vous lui représentez au vif l'image du Rédempteur en sa vie et en son Calvaire.

Mais ce Calvaire est en même temps Votre Thabor; car il est le

spectacle sublime autant que l'espérance de cette génération. Aussi, à genoux au pied de Votre Croix, nous sommes heureux de redire au successeur de Pierre cette parole de Pierre à son Maître : « Quand il nous faudrait mourir avec Vous, nous ne Vous abandonnerons pas. »

Le Saint-Père a répondu (1) :

Votre présence, très chers fils, en même temps qu'elle vient me consoler en formant autour de moi une si belle et si agréable couronne, — dont la principale fleur est votre vénérable premier pasteur, — me rappelle votre ville, et les reliques que l'on y vénère et qui sont votre protection et votre confort. Parmi ces reliques, je cite surtout le corps de l'angélique docteur saint Thomas, honneur de l'Italie, ornement de son ordre et véritable esprit élu de Dieu.

La mémoire du saint docteur me fait penser à son époque et aux tristes événements qui affligèrent Toulouse et d'autres parties de la France. Et qui ignore combien le saint docteur s'employa et par la parole dans ses discours, et par la plume dans ses œuvres, pour détruire la monstrueuse hérésie qui désolait une portion si considérable et si choisie de l'Eglise catholique ?

Les Albigeois et les adeptes d'Alméric de Prague et de Guillaume de Saint-Amour (qui n'avait de saint que le nom) formèrent ensemble une honteuse alliance, constituant le plus étrange mélange d'erreurs et de blasphèmes; protégés malheureusement par certains gouvernants, tels qu'un Raimond, comte de Toulouse, et autres, ils cherchèrent à infester et à corrompre les peuples.

Tout d'abord, ils trouvèrent l'opposition du patriarche saint Dominique, inspirant à l'Italie, à la France et au monde catholique la précieuse prière du Saint-Rosaire, résumé de tous les mystères de notre très sainte religion; ensuite l'obstacle de la céleste doctrine de saint Thomas

(1) Traduction de *l'Univers*.

d'Aquin. L'un et l'autre repoussèrent les assauts des incrédules, les erreurs des nouveaux hérétiques, et, sans s'arrêter à la protection qui leur était accordée par certains potentats, ils parvinrent, avec l'aide de Dieu, à obtenir la victoire désirée.

Alors aussi les nouveaux hérétiques assuraient ce qu'affirme aujourd'hui une autre secte méprisable : savoir, que l'Eglise catholique avait cessé d'exister. Les hérétiques du treizième siècle prétendaient que cette cessation était survenue précisément avec l'avènement du Pape saint Sylvestre au trône pontifical. Toutefois les hérétiques actuels sont un peu plus indulgents ; il semble qu'ils accordent une plus longue vie à l'Eglise catholique. Avec tous les hérétiques actuels d'Europe sont d'accord les vieux-catholiques de l'Allemagne, qui disent que l'Eglise n'est plus telle qu'autrefois, qu'elle est déchue, qu'elle est obscurcie, qu'elle n'est plus pure ; et il paraît qu'ils s'arrogent le droit de la purifier. Il ne manque pas de comtes de Toulouse, qui protègent aujourd'hui encore les nouveaux hérétiques, comme il ne manque pas d'hommes puissants qui persécutent furieusement la religion catholique.

Au reste, je ne parlerai point de cette fourmilère d'hérétiques qui s'est spécialement précipitée sur cette pauvre Italie, où elle trace son chemin par des paroles trompeuses, et par la corruption séduisante en tentant de souiller ce beau pays. Non, je ne parlerai point de cette misérable association d'erreurs et d'errants, car, dans leur discorde et dans leurs intentions criminelles, ils se détruisent mutuellement.

Mais si saint Dominique par la prière, et saint Thomas par ses écrits et ses discours ont combattu et vaincu les ennemis de Dieu et purifié l'Eglise de tant de corruption et de tant de souillures, aujourd'hui encore nous pouvons espérer que les mêmes moyens obtiendront les mêmes

victoires, et nous verrons finalement la sainte Eglise guérie des blessures dont elle vient d'être atteinte dans différents pays de l'Europe et du monde.

Il est certain qu'aujourd'hui, pour vaincre les assauts des émissaires de Satan, les bons catholiques emploient les armes de la prière et de la parole. Les pèlerinages sont accomplis par des chrétiens dévots, non munis du fer et de l'épée, mais le flanc ceint du saint Rosaire, tandis que les prédicateurs de l'Evangile enseignent, encouragent et appellent à la pénitence. Maintenant tous les bons catholiques se pressent autour de cette Chaire de vérité, et vous-même vous en donnez un splendide exemple, vous qui, partant de vos pays, vous êtes rendus, non sans peine, ici à Rome, pour me visiter et m'entourer comme d'une noble couronne, jusque dans ce coin de l'univers catholique, coin béni de Dieu, où la prudence et la nécessité m'obligent de vivre et de résider.

C'est ici que je vous reçois, ici que je vous bénis, ici que je prie avec vous, et qu'avec vous je déplore la triste situation qui a été faite à l'Eglise de Jésus-Christ par ses ennemis. C'est ici que je prie avec vous dans la formule que le patriarche saint Dominique nous a laissée. Que si présentement nous pleurons avec les filles de Jérusalem en considérant l'Eglise couverte de blessures et devenue l'objet de la colère des sectes, nous devons avoir la confiance qu'aux larmes de douleur succéderont un jour les cris de joie; et que ceux-ci précéderont les cris de gloire qui retentiront en leur temps dans les tabernacles éternels.

Mais cette grâce et ces triomphes, nous ne pouvons les obtenir si nous ne nous jetons avec un entier abandon dans les bras de Dieu, de ce Père qui est aux cieux, auquel nous devons nous recommander nous-mêmes, sans oublier la conversion de nos ennemis. Cette prière, si elle obtient ce que nous demandons, sera une consolation pour nous qui prions, et si elle n'obtient rien à cause de

la dureté des cœurs même de nos ennemis, elle multipliera les charbons ardents sur la tête de ces malheureux.

En attendant, je vous bénis, ô très-chers fils, et avec vous je bénis la France; je bénis ses familles, ses cités, ses provinces, le royaume, afin que dans l'union, dans la concorde et dans l'abnégation de certaines opinions particulières, ennemies du commun triomphe, tous les peuples de ce noble pays se pressent en une belle harmonie pour soutenir les intérêts de l'Eglise et de la patrie. Il n'est point vrai que la diversité des caractères et des tempéraments puisse être un obstacle à l'union.

Vous vous souvenez du char mystérieux vu par Ezéchiel, traîné par quatre animaux différents : la férocité du lion marchait en accord avec la raison de l'homme, l'agilité de l'aigle avec la lenteur du bœuf. De telles différences de nature n'étaient point un obstacle à l'unité, à l'accord du pas que tous formaient ensemble.

Audience du 5 mai.

Nous recevons d'un ami la correspondance suivante, en date de Rome, 5 mai au soir :

Où vont donc ces personnes qui de toutes parts se dirigent empressées et recueillies vers le Vatican?

Elles se hâtent parce qu'il leur tarde de donner au Vicaire de Jésus-Christ, persécuté comme son divin Maître des marques de leur affection; elles sont recueillies parce qu'elles vont faire un grand acte de foi pour l'accomplissement duquel elles ont franchi cinq cents lieues avec bonheur.

Soixante diocèses sont représentés à cette audience. Quinze cents pèlerins sont là devant le trône de Pierre, portant la Croix Rouge des pèlerinages, symbole de la persécution qui ne fait jamais défaut à la vérité. Et ne croyez pas qu'ils aient craint de manifester publiquement leur foi. Non. Les sicaires de la Révolution italienne les ont pu voir s'amasser dignement

dans la rue, fiers, si je puis m'exprimer ainsi, de porter leur Croix.

Un religieux silence manifeste la présence du Saint-Père. Tous les yeux contemplent avec avidité les traits du nouveau Christ persécuté. Il s'avance d'un pas lent, monte sur son trône, soutenu par deux cardinaux, et appelle sur ses enfants agenouillés à ses pieds les bénédictions célestes.

M. de Damas, accompagné du R. P. Picard et des délégués des Conseils des pèlerinages, s'avance vers le Saint-Père et lit d'une voix émue l'adresse suivante.

Très-Saint-Père,

A notre entrée en Italie, un pauvre moine, après avoir étalé à nos yeux les trésors de son Eglise, s'arrêtait au seuil du cloître et nous disait en pleurant : « Entrez, Messieurs, entrez, vous, Français ; c'est bien là ma demeure, mais je n'ai plus le droit d'y pénétrer. » Nos larmes s'unirent aux siennes et dans nos âmes nous sentîmes grandir l'ardeur de revoir Rome.

Car Rome, Très-Saint Père, Rome c'est votre palais, mais un palais envahi. Vous pouvez, comme ce religieux, pleurer sur le seuil de votre demeure dévastée, mais vous ne pouvez plus, par votre présence dans les rues de la cité, consoler et bénir vos bons et fidèles Romains. Le Père n'a plus le droit de visiter ses enfants ; aux enfants donc d'accourir vers leur Père. Nous venons pour la quatrième fois, nous venons en grand nombre, inaugurant en Italie ces grands pèlerinages qui ont vaincu le respect humain en France, qui nous ramènent à Rome aujourd'hui et qui demain nous conduiront jusqu'à Jérusalem.

En quittant notre patrie par groupes nombreux, nous préparions nos cœurs au sacrifice et d'avance nous offrions nos douleurs pour le triomphe du Saint-Siège. Mais voilà que les sacrifices se changent en consolations. Quelle consolation, en effet, de rencontrer partout des frères animés de la même espérance et souffrant des mêmes douleurs !

Quelle joie de voir partout ces œuvres si admirables, ces cercles de la jeunesse catholique accourir sur notre passage, fêter notre arrivée et nous laisser pour adieu à Turin comme à Pise, à Gènes comme à Florence : « Soyez bénis, allez consoler notre Père, dites-lui que nous l'aimons comme vous, que sa bénédiction en tombant sur vous rejaillisse jusqu'à nous : » Cette mission glorieuse, nous

la remplissons avec amour, Très-Saint Père; nous restons sans doute le pèlerinage national de la France, mais nous sommes avant tout le pèlerinage catholique.

Au nom de nos frères d'Italie, comme au nom de nos comités de France, nous venons nous prosterner et vous dire : *Tu es Rex noster* vous êtes notre roi.

Parole étrange sans doute, mais parole profondément vraie aujourd'hui comme au jour de la grande expiation. A Jérusalem, elle fut apposée sur une croix comme une ironie sanglante, mais aussitôt la croix devint le sceptre du monde.

C'est là votre sceptre, Très-Saint Père, il porte le titre de votre royauté : *Tu es Rex*. Roi de par Dieu et partant seul roi immortel.

Où sont aujourd'hui les rois de la terre? Hélas! où sont les nations elles-mêmes au sein de la tempête révolutionnaire? Peuples et rois croyaient sauver leurs trônes en sacrifiant la papauté? Il ne reste qu'un seul trône inébranlable, le trône du Vatican, et la terre ne connaît plus qu'un roi entouré d'amour et de respect: c'est notre roi, notre grand roi Pie IX.

A lui nos richesses, notre obéissance, notre amour. Au roi dépouillé, nos trésors et notre vie.

Que d'autres se croient assez sages pour lui offrir des conseils; pour nous, en sa présence, nous n'avons que des cœurs à donner et des ordres à recevoir.

Au roi docteur, notre foi, une foi pleine, entière, inaltérable. Qu'il enseigne, ses enseignements sont notre règle; infaillible, qu'il parle, sa parole toujours opportune ne rencontre dans nos esprits comme sur nos lèvres qu'un seul mot : *Credo*.

Au roi Pontife nos prières, nos sacrifices. La grande victime, la victime qui suffit à tout est en son pouvoir, mais s'il fallait qu'un autre sang fut mêlé au sang très-pur du Calvaire, de toutes les poitrines s'élèverait ce cri d'amour : *Ecce!* nous voici... nous sommes tous prêts à mourir pour l'Eglise et pour le Pape.

Accueillez ces protestations et ces désirs, Très-Saint-Père, bénissez vos enfants, bénissez leur pauvre pays et recevez ce serment solennel que nous déposons à vos pieds.

Quand la révolution triompherait, quand l'échafaud se dresserait, quand toute société croulerait, tant qu'il restera sur la terre un des pèlerins présents à cette assemblée, de sa poitrine s'élèverait encore le cri que profèrent aujourd'hui tous nos cœurs :

Vive le Pape roi ! vive Pie IX !

Le Saint-Père a donné plusieurs marques d'adhésion aux

passages les plus saillants de l'adresse que M. de Damas lisait d'une voix pénétrée qui faisait couler bien des larmes. La souffrance s'effaça peu à peu de la physionomie du Saint-Père. Il se leva et prononça avec onction et vigueur le discours que je vous envoie avec le journal *Rome*; je sais que lui-même a revu les épreuves. Sa belle figure s'illumina lorsqu'il fit l'éloge des pèlerinages, qu'il mit en parallèle la conduite des fidèles et les actes des ennemis du salut, et que par un élan apostolique il supplia le Dieu qui exauça saint Pie V d'exaucer aussi son successeur, de renouveler le prodige et de disperser ses ennemis.

Mais qu'ai-je besoin d'analyser? vous avez le discours.

Plus d'une fois dans mes paroles aux caravanes des pèlerins, venus à Rome pour me consoler par leur présence, j'ai fait mention de la bénédiction solennelle qu'aux jours fixés il est coutume de donner aux peuples assemblés en foule sur la place Vaticane, et j'ai rappelé les prières qu'en cette occasion on adresse à Dieu afin d'obtenir des grâces qui rendent plus fertile cette bénédiction. Parmi ces prières j'ai indiqué particulièrement celle qui demande la vertu la plus nécessaire de toutes, savoir la persévérance dans les bonnes œuvres : *perseverantiam in bonis operibus*.

Maintenant, réfléchissant combien dans les années précédentes nous avons souvent demandé à Dieu cette persévérance, et considérant aussi les graves événements qui se succèdent, les peuples qui s'agitent sous le souffle révolutionnaire, les désordres qui croissent, les assauts, tantôt hypocrites et modérés, tantôt manifestes et furieux, dirigés contre l'Eglise catholique; et surtout méditant les fléaux par lesquels Dieu nous frappe, je me suis demandé à part moi : Comment se fait-il donc que tout cela arrive? N'est-ce pas un signe que la persévérance dans les bonnes œuvres a diminué en bien des gens dans tout l'univers? Et j'ai dû conclure qu'il en est ainsi vraiment.

Et il n'y a pas de quoi s'étonner si Dieu a mis la main au fléau. Qu'est-ce donc en effet que l'âme d'un catholique? C'est un temple, dans lequel habite l'Esprit-Saint. *Templum Dei sanctum quod estis vos*, dirai-je avec le Docteur des nations. Or, promenez vos regards dans tout l'univers et dites si les âmes chrétiennes sont toutes assez pures et candides pour pouvoir être le Temple du Saint-Esprit. Hélas! combien l'on en voit qui sont devenues le réceptacle de mille passions; combien l'on en voit qui, au lieu du Saint-Esprit, ont placé dans leur poitrine ou l'idole de l'avarice, ou l'idole que fit jeter à terre sur le Calvaire la sainte mère de Constantin.

D'autres ont érigé dans ce temple les idoles de l'orgueil, de la superbe, de l'attachement à leur opinion personnelle, du mépris de toute autorité divine et humaine. C'est ainsi qu'au lieu du Saint-Esprit et de ses dons, ils ont admis dans leur cœur le péché et la faute. Et alors, quelle merveille si Jésus-Christ a pris en main le fléau pour punir les profanateurs de son temple. C'est le grand docteur saint Jérôme qui me l'enseigne : *Non sit in domo pectoris vestri peccatum, ne ingrediatur Jesus iratus, et mundet templum suum flagello adhibito.*

Et lorsque je parle de fautes et de péchés, je ne parle pas seulement du temps présent, mais aussi et beaucoup plus du passé. Jetez un regard en arrière, le long de ce siècle, et vous vous convaincrez facilement des amas énormes de fautes accumulées dans des climats divers et des régions diverses. Dieu, comme il faisait avec son antique peuple, attend; mais cependant il compte les fautes et puis il passe au châtement.

Néanmoins remercions ce Dieu même qui, tandis qu'il châtie, inspire aux cœurs des sentiments de pénitence et d'amour. Oh! comme dans le monde catholique, oh! comme dans la France spécialement, se multiplient les œuvres de foi, de charité, de miséricorde! Un évêque est

ici présent (*celui de Toulouse*) qui a été témoin du grand fléau de l'inondation. Dieu a flagellé, mais la France entière s'est levée pour secourir tant de malheureux, plongés dans la misère et dans la souffrance, martyrisés par la fureur des eaux. Dans certains lieux l'on a accompli des prodiges de charité. Les pèlerinages augmentent et l'on professe courageusement la religion de ses pères ! On ne consent plus à être le chrétien occulte ; mais hardiment et ouvertement la voix déclare ce que sent le cœur.

Cette conduite démontre que l'esprit de pénitence va pénétrant dans les cœurs, et moi je remercie le Seigneur qui, outre le don de persévérance dans les bonnes œuvres, vous a accordé l'autre que l'on invoque dans les prières qui précèdent la grande bénédiction, c'est-à-dire le temps d'une véritable et fructueuse pénitence : *Spatium veræ et fructuosæ pœnitentiæ*.

Elevons donc nos âmes à Dieu, et, pleins de confiance, implorons le confort de sa paternelle bénédiction. Implorons l'intercession du saint Pontife dont l'Eglise célèbre aujourd'hui la mémoire, invitons-le à prier avec nous, à nous enseigner cette foi et ces prières qui mettent en fuite les ennemis et dispersent les profanateurs de notre sainte religion ; qu'il nous prête ces formules qui mettent en fuite l'islamisme contemporain, non point restreint au Bosphore, mais étendu à bien d'autres régions encore.

O mon Dieu ! Rien ne vous est caché. Vous savez quelle confusion règne sur la surface de la terre. Vous savez, vous voyez clairement que les fabricateurs des révolutions sont guidés, non par le bien, mais par l'égoïsme de l'intérêt privé. Veuillez donc confondre les fils des ténèbres dans leurs projets ; dispersez leurs conseils, et s'il est possible, rappelez-les à la pénitence. Bénissez d'une façon spéciale cette pieuse réunion, bénissez la nation française, bénissez votre Eglise sur toute la terre, et que cette bénédiction

diction conduite à l'accomplissement de la consolante promesse : *Et fiet unum ovile et unus Pastor!*

Le Pape a béni de nouveau l'auditoire et s'est retiré entouré de plus de vingt cardinaux, parmi lesquels nous avons remarqué les cardinaux Borromeo, Pitra, Oneglia, Patrizi, Chigi, Sacconi, Pacca, etc., etc.

Au nombre des quatre camériers laïcs *di Capo* et *di Spada*, se trouvait un camérier français, le comte Yvert.

Nous avons distingué parmi les pèlerins, Mgr l'Archevêque de Toulouse, le R. P. abbé d'Aiguebelle, et le R. P. Régis, procureur général des Trappistes, le R. P. Briant, directeur de la délégation poitevine, et le général Kanzler. Après l'allocution, les pèlerins se sont dirigés vers les appartements du Cardinal Antonelli; mais son Eminence, ayant une atteinte de goutte, n'a pu recevoir que quelques membres du Conseil des Pèlerinages.

Les pèlerins, après avoir remercié les Cardinaux Macchi et Ricci de leur bienveillance se sont éloignés à regret du Vatican, mais heureux d'avoir contemplé les traits de Pie IX, dont la voix comme celle du Christ fait trembler par les vérités éternelles les potentats sur leurs trônes éphémères.

CHRONIQUE DE ROME ET DU VATICAN.

Les grandes démonstrations catholiques dont il a été rendu compte dans l'article précédent ne doivent pas faire oublier d'autres faits qu'il importe de consigner ici.

Le 23 avril, le Saint-Père a reçu, dans la salle du Consistoire, la section de la Société des intérêts catholiques qui s'occupe plus spécialement d'empêcher la profanation des jours de fête. Le président de cette section, M. le comte Adolphe Pianciani, frère de l'ancien syndic radical de Rome, a lu au Saint-Père une adresse, dans laquelle il rendait compte de tout le bien opéré et de tous les scandales empêchés. Il a remis ensuite à Sa Sainteté une sorte d'album contenant les noms : 1° de tous les propriétaires qui se sont engagés à ne pas faire tra-

vailler leurs dépendants les dimanches et jours de fêtes; 2° de tous les boutiquiers et marchands qui ont promis ces jours-là de fermer leurs magasins; 3° enfin les noms de tous les ouvriers qui ont adhéré à ces principes salutaires. Ces noms ont été imprimés du consentement spontané de ceux qui les portent.

Les noms et les adresses de ces négociants et artistes sont publiés dans les trois langues les plus usitées, et forment une sorte de guide du voyageur chrétien à Rome. Les pèlerins qui accourent dans la ville éternelle de tous les points du monde catholique sauront ainsi désormais où ils peuvent faire leurs achats en sûreté. Le Saint-Père, profondément touché de tous ces détails consolants, a prononcé un petit discours, dans lequel, après avoir rappelé les éloges qu'il avait déjà faits dernièrement de cette section de la Société des intérêts catholiques dans son discours à la noblesse romaine, a vivement exhorté et encouragé les membres qui la composent à continuer leur belle œuvre de charité, déjà si florissante, leur souhaitant de pouvoir arriver bientôt, chargés des bénédictions de Dieu et des hommes, au saint et noble but qu'ils poursuivent de tant d'efforts généreux.

Après avoir béni son auditoire, le Saint-Père est descendu de son trône et a parcouru les rangs pressés de cette fidèle assistance, donnant à chacun sa main à baiser et leur adressant à tous quelques paroles aimables, à mesure que M. le comte Pianciani avait l'honneur de les lui présenter.

Le 27 avril, le roi et la reine de Grèce sont arrivés à Rome. Dès le lendemain, ils ont envoyé un de leurs chambellans au cardinal Antonelli pour lui faire exprimer leur désir d'être reçus par le Souverain Pontife et s'informer du jour où ils pourraient être admis en audience. Le jour de l'audience a été fixé au 1^{er} mai.

Ce jour-là, dès onze heures du matin, leurs Majestés helléniques, et Leurs Altesses le prince et la princesse de Danemark, accompagnées d'une nombreuse suite, se sont rendues au Vatican. Tous les honneurs dus à leur rang leurs ont été rendus dès leur entrée dans le palais pontifical. Ils ont été reçus au bas du grand escalier par Mgr Ricci, majordôme de Sa Sainteté, et par

quatre camériers de cape et d'épée. Un détachement de gardes suisses couvrait la marche et rendait les honneurs militaires.

A la première antichambre se trouvaient Mgr Marchi, maître de chambre de Sa Sainteté, et les quatre camériers ecclésiastiques, dits participants. Dans la salle contiguë à celle du Trône, un piquet de gardes-nobles a rendu les honneurs. Leurs Majestés et Leurs Altesses ont été aussitôt introduites dans les grands appartements de Sa Sainteté, qui leur a fait le meilleur et le plus cordial accueil. On a été touché de voir le jeune souverain de la Grèce s'incliner avec beaucoup de respect devant le Souverain Pontife et baiser sa main vénérable. L'entrevue a été des plus cordiales et a duré environ vingt minutes. La suite des princes a été ensuite introduite et présentée au Saint-Père par Leurs Majestés.

Après l'audience, Leurs Majestés et Leurs Altesses se sont rendues chez S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat, et ont été ensuite accompagnées jusqu'à leurs voitures avec les mêmes honneurs qu'à leur arrivée.

Son Em. le cardinal Franchi s'est rendu le lendemain chez le roi et la reine de Grèce pour recommander à la bienveillance de Leurs Majestés, en sa qualité de préfet de la Propagande, les sujets catholiques de leur royaume.

Leurs Majestés helléniques ont quitté Rome, le 3 mai, après avoir reçu du Saint-Père un cadeau de très-belles mosaïques de la fabrique du Vatican.

Son Altesse Royale de Thurn et Taxis, sœur de Leurs Majestés l'impératrice d'Autriche et la reine de Naples, est arrivée à Rome et a été reçue au Vatican avec tous les honneurs dus à son illustre rang. Son Altesse a assisté le matin, avec sa jeune famille, à la messe de Sa Sainteté dans sa chapelle privée, et a reçu de sa main le pain eucharistique. Après la messe, le Saint-Père a invité Son Altesse et ses enfants à une collation qui a été servie dans la salle de la bibliothèque particulière de Sa Sainteté. La princesse de Thurn et Taxis est venue à Rome pour faire faire la première communion à son fils, le prince héritier, des mains du Saint-Père.

Le *Monde* donne un intéressant récit de la manière dont les conférences de Rome ont célébré le troisième centenaire de leur glorieux patron saint Vincent de Paul.

Le 30 avril, elles se sont réunies en assemblée générale, dans l'église des Pères, *via della Missione*, près de la place Montecitorio. Dans les stalles du chœur étaient placés les membres des 18 conférences que renferme la Ville-Eternelle. S. Em. le cardinal Borromeo, véritable apôtre des OEuvres à Rome, avait bien voulu accepter la présidence de cette séance ; à ses côtés se trouvaient Mgr l'évêque de Marborgo, en Styrie, et le R. P. Alfieri, supérieur des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, président du conseil des Conférences de Saint-Vincent.

Dans l'auditoire on remarquait M. le prince Campagnano, M. le marquis de Baviera, directeur de l'*Osservatore romano* ; MM. les comtes Scotti, de Milan ; Négroni, Bianchi, de Gênes, et M. le comte Gaston Yvert, un de nos compatriotes, qui, passant une partie de l'année à Rome, tient dignement, par son zèle et son dévouement, la place de la France au milieu de toutes les OEuvres charitables. Le reste de l'église était remplie par la foule des pauvres secourus.

La séance s'ouvrit, à quatre heures et demie, par la prière et les lectures de piété ; ensuite M. dell' Elba lut un rapport fort intéressant sur le rôle et l'action des Conférences. Laissant de côté les six Conférences dont il avait été parlé lors de la réunion du premier dimanche de Carême, le rapporteur s'occupa des douze Conférences dont les statistiques n'étaient pas parvenues à cette époque. Il constata que ces douze Conférences renfermaient 447 membres actifs, assistaient 385 familles et patronaient 400 enfants. Leurs recettes avaient été, en une année, de 25,598 fr. 32, et leurs dépenses de 25,129 fr. 85.

Parmi les résultats les plus importants obtenus, M. dell' Elba signala avec raison le maintien dans les écoles religieuses de nombreux enfants de familles visitées, enfants qui, sans cette action tutélaire des membres, n'auraient peut-être pas échappé aux écoles municipales.

Le rapport terminé, S. Em. le cardinal Borromeo, dans un discours éloquent et chaleureux, appela l'attention des confrères sur une OEuvre naissante, créée par la société pour la

défense des intérêts catholiques ; cette OEuvre consiste à réunir, à certaines heures, les petits vagabonds que l'incurie des parents, la misère ou leur situation d'orphelins exposent à mille dangers, et à tâcher de faire pénétrer dans leur âme les principes de la foi et de la doctrine chrétienne. Son Eminence était d'autant mieux à même de parler de cette OEuvre qu'elle se fait sous son patronage.

Un Père de la Mission adressa ensuite quelques paroles d'édification aux pauvres réunis dans l'église, et l'on procéda à la distribution des récompenses ; 44 familles les plus méritantes pour leur esprit d'ordre, d'économie, etc., reçurent deux livrets de 50 francs et deux de 25 fr.

150 autres familles obtinrent des médailles, des livres, des effets d'habillements, etc. Pour faire ces distributions, le cardinal Borromeo s'était placé à l'entrée du chœur, et là, entouré de cette foule qu'il aime et dont il est aimé, il resta plus d'une heure, répartissant ces dons modestes avec une bienveillance qui en doublait le prix.

Quelle différence, en effet, pour le pauvre qui souffre, auquel l'aumône matérielle est nécessaire, mais qui, lui aussi, a un cœur et une âme, lorsqu'il reçoit un subside à quelque guichet officiel, de la main d'un employé au moins indifférent, ou bien, lorsque, entourant respectueusement un prince de l'Eglise, un de ces hommes revêtus de l'une des plus hautes dignités de ce monde, il le voit s'arracher à ses occupations, à ses grandeurs, pour s'occuper de lui, pauvre infirme ou pauvre vieillard, sans amis quelquefois et sans espérance ici-bas !

Dans le premier cas, il s'en retourne le cœur aigri, et c'est sans reconnaissance pour l'Etat qu'il mange le morceau de pain qu'on lui a jeté. Dans le second cas, il se trouve réhabilité à ses propres yeux ; l'affection qu'on lui témoigne pénètre dans son cœur ; ce sentiment purifie son âme, et, au lieu d'un ennemi acharné à tout détruire, Dieu et la société comptent un fidèle serviteur de plus.

NOUVELLES RELIGIEUSES

-France.

LIMOGES. — Le 23 avril dernier a été pour Limoges un jour de fête incomparable. Une double solennité y était célébrée, à laquelle toute la ville prenait part : la procession septennale en l'honneur des saints du Limousin, suivie de la bénédiction de la première pierre pour l'achèvement de la cathédrale. S. Em. l'archevêque de Bourges, Mgr de La Tour D'Auvergne, NN. SS. Sébaux, évêque d'Angoulême, et Berteaud, évêque de Tulle, à côté de Mgr Duquesnay, évêque de Limoges, rehaussaient l'éclat de ces deux cérémonies.

Nous voyons, par la *Semaine religieuse*, que la piété avait ingénieusement transformé en une voie triomphale le parcours de la procession. Des oriflammes flottaient au vent, de riches guirlandes balançaient dans les airs de gracieuses couronnes.

La procession a été vraiment magnifique, et nous regrettons de ne pouvoir reproduire le récit qu'en fait la *Semaine*.

La cérémonie du soir a pris les proportions d'un véritable événement.

Mgr Duquesnay, ayant à ses côtés le vénérable métropolitain de Bourges; NN. SS. les évêques de Tulle et d'Angoulême; M. le général de division de Lartigue, chef du 12^e corps d'armée; M. le premier président de la cour d'appel; M. le président du tribunal de commerce; MM. les généraux Vincendon et Mircher; M. le secrétaire général de la préfecture, remplaçant M. le préfet, absent; les membres du comité des finances de l'OEuvre de l'achèvement de la cathédrale; MM. les vicaires généraux et les chanoines titulaires et honoraires; les membres du clergé de la ville épiscopale et un grand nombre de prêtres du diocèse, en présence d'une foule immense, a procédé à la bénédiction et à la pose de la première pierre.

Puis, les cérémonies liturgiques étant accomplies, Sa Grandeur s'est avancée sur le bord de l'estrade élevée pour la circonstance, et a prononcé un discours où il a fait dans les termes les plus éloquents l'histoire de la cathédrale, reconstruite déjà au treizième siècle pour cause d'insuffisance.

Après le discours de Monseigneur, la procession est rentrée à la cathédrale. Le salut solennel du Très-Saint Sacrement et le chant du *Te Deum* ont terminé la fête.

Sur le soir, les édifices religieux, les communautés, l'évêché resplendissaient de mille feux : des flammes de Bengale aux couleurs variées furent allumées au sommet des galeries extérieures de la cathédrale, et firent resplendir le vieux monument, qui semblait montrer avec orgueil ses formes élancées, ses arcades légères, ses clochetons hardis, et ses ruines aussi, ses ruines qui maintenant vont sortir de la poussière des siècles, et refleurir pour faire du beau monument un tout complet et achevé.

LYON. — Nous lisons dans le *Courier de France*, auquel nous laissons la responsabilité de ses informations :

La nomination de Mgr Caverot à l'archevêché de Lyon a renouvelé une question importante et depuis longtemps agitée : celle de la division du diocèse et de la création d'un évêché à Saint-Etienne, suffragant de l'archevêché de Lyon.

Voici quelques renseignements à sujet :

La division du diocèse serait décidée en principe; M. Dufaure en est partisan et il aurait réussi à ramener à son opinion le nonce, qui, à son tour, a, paraît-il, obtenu le consentement du Saint-Siège. Mgr Caverot, le plus directement intéressé dans la question, est de l'avis du ministre des cultes.

Mais un avis reste à donner : celui du conseil des ministres, et la division compte des adversaires parmi les membres du cabinet.

Le décret qui érigerait Saint-Etienne en évêché est de ceux qui doivent être rendus en conseil des ministres, et on dit que les dépenses à faire du chef de cette création engageront certains ministres à s'y opposer.

La solution, dans un sens ou dans l'autre, ne saurait tarder à être connue.

REIMS. — Le *Bulletin* du diocèse de Reims nous apporte l'état des prêtres, des frères et des religieuses du diocèse de Reims actuellement en exercice dans les missions étrangères. Il y a là une statistique qu'il serait utile de dresser dans chaque diocèse; on verrait ainsi combien la France fournit d'apôtres à

la civilisation chrétienne et à l'influence française dans les pays les plus éloignés. Voici la liste du *Bulletin* :

- Mgr *Lion*, des Frères prêcheurs, né à Reims, archevêque de Damiette, administrateur du diocèse latin de Babylone.
- Mgr *Bernard*, né à Mogues, préfet apostolique du pôle Nord.
- Le R. P. *Point* (Pierre), jésuite, né à Rocroi, chanoine honoraire de Reims, ancien curé-doyen de Verzy, curé de Sandwich (Haut-Canada).
- Le R. P. *Loriquet* (Jean-François-Nicolas), jésuite, né à Reims, missionnaire en Chine, supérieur de la section de Né-Wei, province de Nankin.
- Le R. P. *Boanomet* (Jean-Baptiste-Cyrille), jésuite, né à Saint-Marcel, missionnaire en Chine.
- M. *Menu* (Jean-Baptiste), sulpicien, né à Montbré, missionnaire à Baltimore.
- M. *Muzart*, né à Sommepey, missionnaire à London (Amérique).
- M. *Raverdy* (Jean-Baptiste), né à Fresne, missionnaire dans le vicariat apostolique du Colorado (Amérique du Nord), et vicaire général de Mgr Machebeuf.
- M. *Lenoir* (Hubert), de la Congrégation des Missions étrangères, né à Saint-Pierremont, missionnaire au Sutchouen (Chine).
- M. *Vuibert* (Jean-Baptiste-Arsène), de la Compagnie de Saint-Sulpice, né à Aussonce, missionnaire à Baltimore.
- M. *Renault* (Paulin), de la Congrégation des Missions étrangères, né à Thilay, missionnaire au Kouang-Si (Chine).
- M. *Schranz* (Charles), de la Compagnie de Saint-Sulpice, né à Diekirch, province de Luxembourg, missionnaire à Baltimore.
- M. *Délouette* (Elisée-Ferdinand), de la Congrégation des Missions étrangères, né à Landes, missionnaire en Malaisie.
- M. *Jeanjot* (Evrard), de la Congrégation des Missions étrangères, né au Fond-de-Givonne, missionnaire en Birmanie.
- M. *Renaut* (Jules-Alfred), de la Congrégation des Missions étrangères, né à Paris, missionnaire au Japon.
- M. *Maitrehut* (Charles), né à Châtillon-sur-Bar, missionnaire dans le nord de l'Europe.
- M. *Bourelle* (Florentin-Auguste), né à Hermonville, ancien curé de Cuchéry, au Séminaire des Missions étrangères.
- M. *Fournier* (Joseph-Henri-Constant), né à Reims, au Séminaire des Missions étrangères.
- M. *Brugnon* (Eugène-Charges), né à Cernay, au Séminaire des Missions étrangères.

- M. *Yverneau* (Charles-Claude-Anicet), diacre, né à Sévigny-Walleppe, au Séminaire des Missions étrangères.
- M^{me} *Nivelet* (Marie Geneviève), née à Etion, de la Congrégation des Sœurs de la Mission de Toulouse, en Birmanie (Indes-Occidentales).
- M^{me} *Lagneau* (Clarisse), née à Reims, Sœur de la Charité, à Bahia (Brésil).
- M^{me} *Leroy* (Pauline), née à Vouziers, Sœur de la Charité, à Alexandrie (Égypte).
- M^{me} *Etienne*, née à Lametz, Sœur de la Charité, à Alexandrie.
- M^{me} *Hiver* (Emilie), née à Charleville, Sœur de la Charité, à Lima (Pérou).
- M^{me} *Collinet*, née à Sedan, Sœur de la Charité, à Constantinople.

Il faudrait, pour que ce tableau fût complet, y ajouter les noms des prêtres, religieux et religieuses qui, sans être consacrés aux travaux des missions, exercent leur ministère ou se vouent aux œuvres de charité et d'enseignement dans les pays étrangers; mais qui les connaît exactement? Dieu seul sait leurs noms; la France recueille les fruits de leur zèle et de leur dévouement.

Irlande

Le cardinal Cullen vient de publier une lettre pastorale, dans laquelle on lit :

L'univers en ce moment est alarmé par les bruits qui se répandent partout, et il est à craindre que tous ces millions d'hommes en armes qui constituent une si lourde charge pour les nations, ne commencent incessamment une lutte à mort qui inondera la terre de sang humain.

Les iniquités qui remplissent le monde, les blasphèmes, l'impiété, la licence des mœurs et la corruption universelle qui prédominent, l'opiniâtreté avec laquelle on attaque la religion, et la persistance avec laquelle on nie l'autorité du Créateur, ne nous autorisent que trop à appréhender cette plaie et bien d'autres encore.

Parlant de l'instruction publique, le prélat conseille de surveiller attentivement les faits et gestes du gouvernement, parce que celui-ci cherche à se servir du système de l'instruction nationale pour détruire, à la sourdine, ce qu'on a appelé la vaste usine du romanisme en Irlande.

On ne saurait nier que, sous prétexte de répandre l'instruction et de développer la prospérité matérielle, des efforts insidieux et persévérants sont faits pour bannir des livres scolaires toute mention de la religion et de la vérité catholique. Le mélange de maîtres et d'élèves de toutes les confessions ne peut qu'éveiller des craintes de cette nature, encore augmentées par les mesures récemment prises contre les écoles des Sœurs à qui on a enlevé les moyens de former des moniteurs et des sous-maîtresses.

Au milieu de ces circonstances, il est de notre devoir, dit le cardinal, d'être sur nos gardes et de résister à toutes les tentatives qu'on pourra faire contre la foi de nos enfants, et de nous opposer à toute mesure capable de diminuer l'efficacité de nos écoles ou d'entamer le petit nombre de prérogatives dont elles jouissent.

Pour ce qui est de l'instruction supérieure, nous devons ne négliger aucun moyen pour établir une bonne université catholique, et pour obtenir, en sa faveur, les privilèges et les dotations dont les protestants ont depuis des siècles le monopole dans ce pays catholique.

Suisse.

Le *Journal de Genève*, feuille maçonnico-protestante, vient de dresser un état des sommes portées au budget du canton de Genève pour le traitement des fonctionnaires et des employés pour les années 1848, 1866 et 1876. Il en résulte que les totaux sont :

Pour 1848,	de	514,185 francs.
— 1866,	—	860,010 —
— 1876,	—	1,583,836 —

ou, par tête d'électeurs inscrits, de 39 fr. 95 cent. en 1848, de 56 fr. 05 en 1866, et de 77 fr. 19 en 1876, ce qui ne prouve pas que les progrès de la libre-pensée tendent à diminuer les dépenses budgétaires; mais cela regarde les contribuables.

Ce que nous voulons relever dans la statistique du *Journal de Genève*, c'est ceci : il porte, pour les ministres du culte protestant, en 1848, — 65,344 fr., en 1866, — 72,600 fr., en 1876, 78,000 francs; et pour les ministres du culte catholique,

en 1848, — 37,763 fr., — en 1866, — 45,700 fr., en 1876, — 71,100 francs.

Or, à première vue, il paraît étonnant que, au moment où l'évêque catholique est exilé, où leurs églises sont enlevées aux catholiques, les frais du culte catholique s'élèvent à un chiffre presque égal à celui du culte protestant. Le *Courrier de Genève* nous donne l'explication de cette apparente anomalie, en faisant remarquer que les 71,100 fr. sont touchés par les ministres *vieux-catholiques*, c'est-à-dire encore par les protestants. « Le clergé catholique, dit le *Courrier de Genève*, ne reçoit pas un centime du budget cantonal depuis le 1^{er} novembre 1874; les 47,000 catholiques du canton payent leur part du budget et ne reçoivent rien en compensation pour leur culte, qu'ils entretiennent, eux personnellement, par leurs généreuses cotisations. »

Et l'excellent journal conclut ainsi :

Pourquoi donc le *Journal de Genève* persiste-t-il à révolter les consciences honnêtes par cette mensongère usurpation du nom de « culte catholique » qui, dans le budget, n'est employé que pour masquer la complète et absolue spoliation des catholiques? Pourquoi inscrire deux cultes différents au budget, quand en réalité il n'y a de salarié qu'un culte protestant avec deux nuances de date historique seulement. Que le *Journal de Genève* dise plutôt qu'en 1876 le budget du culte protestant s'est accru de 71,100 fr. pour un millier à peine d'individus qui ont abjuré le catholicisme pour passer au protestantisme.

Les attentats des radicaux et des calvinistes de la Suisse contre les catholiques ne paraissent pas près de finir.

Le *Courrier de Genève* nous apprend que le conseil fédéral vient d'autoriser l'érection d'un évêché catholique national pour les schismatiques et les hérétiques, sous prétexte que la secte des vieux-catholiques compterait dans toute l'étendue de la confédération 54 paroisses et 72,880 adhérents. Ces chiffres fussent-ils exacts, ce serait bien peu de chose en face du chiffre de catholiques restés fidèles, qui dépasse un million. Mais le *Courrier de Genève* prouve que les chiffres présentés par le conseil fédéral sont complètement faux. Le journal ajoute :

Quant à l'affaire même de ce prétendu *évêché national*, nous y sommes parfaitement indifférents. Ce sera pour les vieux-catholiques un emplâtre sur une jambe de bois ; ils ne seront ni plus nombreux, ni plus vivaces après qu'avant. Ils seront seulement un peu plus Prussiens et un peu plus déconsidérés, car c'est le Prussien Reinkens qui va leur apporter leur masque d'évêque. Puis ce masque, ayant vie et menant bon train, demandera un plantureux traitement ; c'est donc une dizaine de mille francs que notre canton va être appelé à lui fournir pour sa modeste part !

Le conseil fédéral s'est-il rendu compte du scandale moral en faveur duquel il vient de donner son appui ?

LES FÊTES D'ORLÉANS.

Cette année, le concours agricole qui se tient à Orléans, et la présence du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, ont donné un éclat inaccoutumé à la fête que les Orléanais célèbrent tous les ans, le 8 mai, en souvenir de la délivrance de leur ville par Jeanne d'Arc.

Le 6, le maréchal est arrivé à Orléans, où il a été complimé par le maire de la ville, à qui il a répondu :

Monsieur le maire,

Je suis très-touché des sentiments que vous voulez bien m'exprimer au nom de la population orléanaise. Depuis longtemps je désirais venir dans votre ville. Habitant le département, je connaissais déjà de nom et de réputation un grand nombre de vos concitoyens, je serai heureux aujourd'hui de les connaître personnellement.

Je vous remercie de penser que j'attache le plus grand intérêt aux progrès de l'agriculture et de l'industrie ; c'est mon devoir de chef du gouvernement, et ce devoir répond à tous mes goûts.

En visitant vos usines, en parcourant votre belle exposition agricole, je me rappellerai que nos devoirs envers l'agriculture et le commerce nous ont été enseignés par un grand ministre, l'un des plus illustres habitants du Loiret : Sully.

Enfin, monsieur le maire, il me sera doux de fêter, avec vous un des plus beaux souvenirs de notre histoire et d'apporter mon hommage à la mémoire de Jeanne d'Arc qui, dans des temps malheureux, a sauvé la France.

Le lendemain, 7 mai, le maréchal-président s'est rendu, avec sa maison militaire et un nombreux cortège, à la cathédrale. Il a été reçu sous le porche, où un dais lui avait été réservé, par l'évêque d'Orléans, entouré de son clergé. Mgr Dupanloup, lui a adressé le discours suivant :

Monsieur le maréchal,

La ville d'Orléans célèbre en ce jour deux fêtes : la fête pacifique de l'agriculture et la fête d'une guerrière, libératrice de notre cité et de la France. Il y a entre ces deux fêtes, que la religion se plaît à bénir, des harmonies touchantes et toutes deux étaient dignes, monsieur le maréchal, que votre présence vint en rehausser l'éclat.

La fête de l'agriculture témoigne que notre cher et grand pays veut se relever par les féconds bienfaits de la paix, et à regarder les merveilles de ce brillant concours régional, ne pourrait-on pas se croire revenu aux plus beaux jours de la prospérité nationale?

Ainsi, la France étonnera le monde par ses ressources, toutes les fois qu'il lui sera donné de développer librement les forces vives et toutes les richesses territoriales et intellectuelles que Dieu lui a si magnifiquement départies. Mais ces nobles travaux ont besoin de sécurité et de confiance, et c'est votre glorieuse mission, monsieur le maréchal, de leur en assurer le bienfait. Votre présence au milieu de nous dit hautement à notre pays qu'il peut, sous la protection de votre vaillante et loyale épée, préparer pacifiquement la force et la gloire de l'avenir.

La fête de Jeanne d'Arc nous rappelle comment Dieu protégea la France, et nous apprend que, s'il est bon qu'un peuple compte sur lui-même et travaille courageusement à sa régénération, il faut aussi qu'il sache regarder plus haut, jusqu'à celui qui tient dans ses mains le sort des nations; et c'est pourquoi, monsieur le maréchal, dans cette basilique où s'est agenouillée Jeanne d'Arc, vous venez implorer le secours providentiel dont les peuples et les chefs des peuples ne peuvent se passer, surtout dans les jours de crise.

Que Dieu exauce vos prières et les nôtres! Qu'il laisse tomber sur notre chère patrie ses anciens regards de miséricorde! Qu'à la prospérité matérielle il ajoute la grandeur chrétienne! Et qu'il vous donne à vous, monsieur le maréchal, dont le noble cœur en est si digne, les illuminations supérieures qui, à l'heure du péril, font qu'un homme se rencontre de la forte race de ceux par lesquels il plaît à Dieu, comme dit l'Écriture, de sauver son peuple : *De semine*

virorum illorum per quos salus facta est in Israël (I Mac., v, 62).

Après ce discours, le Maréchal est entré dans la cathédrale, magnifiquement ornée d'écussons, de drapeaux et d'oriflammes, et est allé occuper le fauteuil et le prie-dieu qui lui étaient réservés. La musique militaire s'est fait entendre pendant l'office, et M. l'abbé Bougaud a prononcé un discours qui a été fort écouté.

Dans la soirée, la place Sainte-Croix et la cathédrale étaient illuminées.

Une cavalcade historique est venu défilé sur la place devant une tribune d'honneur, où avait pris place le maréchal Président. Sur le perron de l'église, le clergé, l'évêque en tête, a assisté au défilé, et reçu l'étendard symbolique de Jeanne d'Arc.

Le spectacle était des plus imposants.

Le maréchal Président de la République est parti pour Paris par le train de dix heures.

La journée du lundi 8 a été consacrée tout entière à la fête religieuse. Dès le lever du soleil une salve de vingt et un coups de canon a été tirée, et toutes les cloches de la ville se sont mises à sonner à grande volée.

A dix heures, le maire et le corps municipal, ainsi que tous les fonctionnaires et corps constitués, se sont rendus à la cathédrale, où a été célébrée la cérémonie religieuse, qui s'est terminée par le panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé par M. l'abbé d'Hulst, vicaire général de Paris et archidiacre de Saint-Denis.

Ce panégyrique, fort éloquent, a fait une grande impression sur l'assistance. Certains passages, écrits en style coloré et animés d'un souffle patriotique, auraient soulevé les bravos de l'auditoire s'ils n'avaient pas été dits dans une église.

Après le panégyrique, la procession traditionnelle du 8 mai est sortie de la cathédrale et a parcouru la place Sainte-Croix, la rue Jeanne-d'Arc, la rue Royale, le pont, la place de la Bascule, la place des Tourelles, le quai des Augustins, la place

du Martroi, la rue d'Escures, et la place de l'Etape, au milieu d'une foule considérable, émue et recueillie.

Le cortège a stationné quelques instants sur la place des Tourelles, et une nouvelle salve de vingt et un coups de canon l'a salué au passage ; puis la procession est revenue à la cathédrale, où un *Te Deum* solennel a été chanté.

Au milieu de la procession, on remarquait l'étendard de Jeanne-d'Arc, fait d'après le modèle original, et qui était porté par les élèves du grand séminaire.

A trois heures, la cavalcade historique, qui avait parcouru la veille les rues d'Orléans, est partie de nouveau de la caserne de l'Etape et a suivi l'itinéraire suivant :

Mail, rue des Anglaises, rue Bretonnerie, place Bannier, place du Martroi (côté droit), rue d'Illiers, rue Porte-Saint-Jean, rue des Carmes, rue de Recouvrance, quai Cypierre, rue Royale, rue Jeanne-d'Arc, rue Pothier, rue de Bourgogne, rue du Bourdon-Blenc, rue de l'Evêché, rue d'Escures, place du Martroi (côté gauche), rue Royale rue Jeanne-d'Arc, place de l'Etape.

Une quête a été faite au profit des pauvres, et tout fait présumer qu'elle a été fort abondante.

Un grand feu d'artifice, tiré sur la rive gauche de la Loire, a terminé la journée, et, le soir, les édifices publics, la place du Martroi et un grand nombre de maisons particulières étaient brillamment illuminés.

Mgr l'évêque d'Orléans a adressé la lettre suivante aux membres du comité chargé de recueillir des souscriptions pour l'érection dans la cathédrale d'un monument à Jeanne d'Arc.

Monsieur,

Permettez-moi de vous communiquer une pensée qui me préoccupe depuis quelque temps, et que vous voudrez bien accueillir avec quelque faveur, je l'espère.

Nous avons conservé dans notre cathédrale plusieurs souvenirs de nos plus illustres gloires orléanaises : ainsi, saint Aignan et la délivrance d'Orléans brillent dans l'un de nos vitraux ; une autre

de nos verrières rappelle Henri IV et sa venue dans notre basilique que le protestantisme avait ruinée ; une belle inscription célèbre le grand Jubilé qui attira tant de fidèles dans le vénérable sanctuaire et hâta sa restauration favorisée par ce grand prince.

Dans d'autres chapelles encore est consacré le souvenir de quelques-unes de nos plus anciennes familles dont les membres, échevins de la cité depuis de longues années, avaient bien mérité de notre cathédrale et de notre ville ; mais de Jeanne d'Arc et de notre délivrance merveilleuse par cette héroïne inspirée, rien, absolument rien ! Pas une inscription, pas une image, pas un signe quelconque ne la rappelle.

Ma pensée serait donc de destiner toutes les verrières, au-dessous desquelles est sculpté notre beau chemin de croix, à retracer différents épisodes de la glorieuse vie de notre héroïne : déjà deux de ces vitraux sont assurés ; je me fais gloire d'offrir le premier ; le second a été promis par un ancien élève de notre petit séminaire de La Chapelle : j'espère que nous trouverons sans peine les dix autres.

De plus, j'ai la pensée de placer, dans un lieu bien choisi, sous les voûtes de notre cathédrale, où elle a tant de fois prié, un monument représentant Jeanne d'Arc à genoux et en prière.

Pour aider à l'exécution de ces pensées, j'ai institué deux comités, l'un de messieurs, l'autre de dames, qui auront à examiner les différents projets présentés déjà par des artistes de talent, et aussi qui pourront s'employer à propager les souscriptions que je me propose d'ouvrir.

Je vous invite, monsieur, à vouloir bien faire partie d'un de ces comités et vous prie d'agréer tous mes bien dévoués et respectueux hommages.

‡ FÉLIX, évêque d'Orléans.

On ne peut douter que la pensée patriotique et religieuse de Mgr Dupanloup ne soit comprise, et que ces nouveaux honneurs ne soient rendus à la glorieuse Pucelle qui a délivré Orléans, et sauvé la France.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Voici la formule de pétition rédigée par les catholiques du Nord pour demander le maintien intégral de la loi du 12 juillet

1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur. Toute autre formule, exprimant la même demande, peut être également signée, mais il reste si peu de temps avant que le projet de loi présenté par M. Waddington vienne en discussion, que nos lecteurs seront sans doute bien aises d'en avoir une toute rédigée.

Nous n'avons pas besoin de les exhorter à se presser : il s'agit d'une liberté vitale pour l'enseignement religieux ; leur droit est clair, leur devoir est tracé. Qu'ils signent donc et fassent signer autour d'eux, et que les signataires veuillent bien faire légaliser leurs signatures par le maire de leur commune qui ne peut refuser cette légalisation.

MESSIEURS LES SÉNATEURS,
MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Vous êtes saisis d'un projet qui menace les droits consacrés par une loi récente au profit de la liberté d'enseignement supérieur. Dans ces circonstances, c'est un devoir pour nous, comme catholiques, comme pères de famille, comme citoyens, de vous faire parvenir nos réclamations.

Comme catholiques, nous nous félicitons de voir la loi qu'on attaque rendre implicitement hommage au droit imprescriptible de l'Eglise qui a mission d'enseigner les peuples.

Comme pères de famille, nous n'étions pas moins heureux de penser que désormais nos enfants pourraient parcourir toute la carrière de leurs études sans être exposés à l'enseignement de doctrines pernicieuses pour leurs âmes et fatales à la société.

Comme citoyens, nous devons croire que, justice étant accordée dans une certaine mesure aux vœux légitimes d'un grand nombre de Français, les droits qui leur étaient enfin reconnus resteraient hors de toute atteinte.

Faut-il ajouter que le respect qui est dû à la propriété devait également nous servir de garantie contre de nouvelles attaques à nos droits ? En effet, sur la foi de la loi nouvelle, des terrains ont été acquis et des constructions se sont élevées dans le but d'appliquer les effets de la loi. Or, aujourd'hui, les milliers de catholiques qui ont largement souscrit pour cette œuvre ne seraient-ils pas victimes d'une véritable spoliation si l'on venait détruire, avant même qu'on en ait pu faire l'expérience, la loi qui a servi de base pour fonder ces établissements ?

Tel serait, messieurs, l'effet inévitable de l'abrogation des articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet 1875 : aussi avons-nous la confiance que vous ne voudrez pas vous associer au projet qui demande cette abrogation. L'honneur même du nom français est intéressé à ce qu'une loi sollicitée depuis trente ans, mûrement étudiée par les hommes les plus compétents et longuement discutée à trois reprises ne soit pas aussitôt modifiée que votée.

C'est par le souci de cet honneur, c'est par le sentiment de la justice, c'est pour obéir au cri de nos consciences que nous vous demandons de repousser un semblable projet.

Nous nous faisons un devoir et un plaisir de reproduire la note suivante, relative à la bibliothèque de l'Institut catholique de Lille ; il y a là des indications précieuses sur les moyens de procurer vite et à peu de frais à nos Universités catholiques, des bibliothèques sérieusement et richement constituées.

La *Semaine religieuse* de Cambrai adressait, il y a quelques mois, aux fidèles de ce diocèse un appel en faveur de la bibliothèque de l'Université catholique de Lille. On y a répondu généreusement, comme on répond toujours dans notre contrée lorsqu'on demande pour l'Eglise et pour la patrie. Nous signalerons, parmi les dons récemment envoyés, la bibliothèque de M. Deregnaucourt, doyen de Saint-Christophe à Tourcoing, la bibliothèque du R. P. Wibaux, missionnaire en Cochinchine, la bibliothèque de M. Cotteau, ancien conseiller à la Cour de Douai, ainsi que la bibliothèque et l'importante collection de cristaux formée par M. Delezenne.

Plus de quatre mille volumes sont venus se ranger sur les rayons qui les attendaient. Mais ces rayons sont nombreux, la salle est vaste, les besoins sont immenses : c'est pourquoi nous renouvelons aujourd'hui le même appel. Nous voudrions qu'il fût entendu au-delà des limites du département, dans tout le Pas-de-Calais, dans la France entière et dans la Belgique. Notre désir ne sera pas trompé. Le diocèse d'Arras sait que l'œuvre que nous fondons est sienne, et son ardent dévouement ne nous manque pas ; la France chrétienne comprend ce que promettent, pour sa grandeur et sa gloire, nos Universités ; la Belgique, qui a Louvain, ne peut être que sympathique à Lille et désireuse de notre prospérité. Elle nous enverra certainement, comme témoignage de ses sentiments, quelques œuvres des écrivains que les vieilles Flandres ont produits, et qu'on chercherait vainement ailleurs que dans les collections de

ses bibliothèques. Une place d'honneur leur est réservée. Nous espérons aussi que tous les écrivains actuels, nés dans le Nord, que tous les auteurs qui ont pris nos contrées pour objet de leurs études, nous donneront leurs ouvrages. Pour ceux-ci ce sera un vrai plaisir de penser qu'ils sont lus et appréciés sur les lieux mêmes dont ils écrivent l'histoire ou décrivent les monuments ; pour ceux-là, ce sera une joie bien douce d'offrir à leur patrie un hommage qui sera la meilleure preuve de leur affection. Les uns et les autres pourront se dire, avec une légitime fierté, qu'ils ont contribué à augmenter les trésors intellectuels d'un pays qui les a intéressés et dont ils auront deux fois bien mérité.

Nos espérances vont plus loin. Les possesseurs de bibliothèques s'empresseront, nous en avons la confiance, d'accroître et de varier nos richesses. Il arrive souvent que de fort belles bibliothèques passent en des mains qui ont autre chose à faire qu'à feuilleter des livres. Un industriel, un commerçant, un artisan, un cultivateur, hérite-t-il d'un savant, d'un lettré ? Il relègue les livres dans un obscur réduit, où, pendant des générations, ces infortunés regrettent leur premier maître. A ces prisonniers plongés dans l'obscurité et la poussière nous promettons la lumière et des soins dévoués ; à ces délaissés nous offrons de nouveaux amis qui rediront avec reconnaissance le nom des donateurs ou plutôt des libérateurs.

Mais ce n'est pas seulement à ceux qui possèdent des livres et qui les abandonnent aux ravages du temps que nous nous adressons. Nous osons nous adresser même à ceux qui les entourent des plus fidèles tendresses ; on se récriera, on nous reprochera de pousser trop loin l'indiscrétion, d'exiger des sacrifices trop héroïques. On aurait raison si nous demandions ces livres au jeune homme qui forme sa bibliothèque, à l'homme qui trouve en eux les éléments de ses travaux scientifiques ou le délassement d'une vie emportée par le tourbillon des affaires, de la politique, du monde, et surtout à l'amateur de bouquins, encore dans la fièvre de son irrésistible et insatiable passion. Nous n'avons pas cette audace. Nous sommes fort tentés cependant de faire remarquer à ces inabornables possesseurs de trésors que nous convoitons, qu'ils ont quelquefois plusieurs exemplaires, plusieurs éditions du même ouvrage. Nous accepterions volontiers l'exemplaire le moins brillant, l'édition la moins belle. Les critiques du samedi, du dimanche, de la quinzaine de nos journaux et de nos revues catholiques, rempliraient facilement le compartiment réservé à la littérature contemporaine, s'ils voulaient bien nous envoyer les doubles qu'ils possèdent. Pourquoi ne nous entendraient-ils pas ? Nous en connaissons

qui ont autant de charité que de talent, autant de bonté que d'esprit, et ce n'est pas peu dire. N'insistons pas : nous deviendrions décidément indiscrets.

A coup sûr, nous ne le serons pas en présentant notre suppliche à tous ceux qui ont aimé les livres et qui, avancés déjà dans la vie, voient leurs forces trahir leurs ardeurs studieuses. Hélas ! un jour vient où les infirmités de la vieillesse ne permettent plus le travail ; il faut fermer les livres et leur dire adieu. Nous comprenons toute la douleur de cette séparation, qu'accompagne encore une cruelle incertitude. Que vont devenir ces livres avec lesquels vous avez passé des heures si longues et si délicieuses ? — Donnez-les à la bibliothèque de l'Université : vous ferez une bonne œuvre et vous serez entièrement rassurés sur leur destinée. C'est bien le cas de rappeler l'illustre exemple du cardinal Bessarion. Il légua au Sénat de Venise sa précieuse bibliothèque estimée 633,600 fr. de notre monnaie. Dans la lettre par laquelle il annonce ce don princier au doge Moro, il raconte comment il a rassemblé sa riche collection, et il ajoute :

« Toutefois, réfléchissant souvent sur cet objet, il m'a paru que mon but ne serait pas entièrement rempli, si je ne prenais des précautions pour que ces livres, amassés avec tant de peine et d'ardeur, soient si bien placés pendant ma vie, qu'à ma mort, ils ne puissent être ni vendus, ni dispersés, mais qu'ils soient au contraire conservés dans un lieu sûr et commode pour l'utilité commune des amis des lettres grecques et latines. »

En transcrivant ces lignes pleines d'une touchante et prévoyante sollicitude, nous songeons surtout à nos vénérables confrères du clergé. Combien, arrivés au terme d'une vie remplie par l'étude autant que par les labeurs du saint ministère, ne se préoccupent peut-être pas du sort qui attend leurs livres, l'ornement et le charme de leur simple et austère demeure ! Ils ont puisé en eux les enseignements de la sagesse divine et humaine qu'ils ont vaillamment répandus parmi les hommes ; grâce à eux, l'étroit horizon de leur presbytère s'est élargi et leur solitude n'a jamais été complète ; si de hautes fonctions les ont arrachés à la paisible existence d'une humble cure, ils ont oublié en leur compagnie les soucis de leur charge. Aux champs comme à la ville, dans les grandes comme dans les petites paroisses, dans toutes les situations, ils ont confié aux plus aimés de leurs livres, leurs joies, leurs tristesses, leurs espérances, leurs mécomptes. Que de souvenirs attachés à ces livres ! Comment donc seriez-vous indifférents à ce qu'ils deviendront après vous ? Ils tomberont peut-être entre les mains d'héri-

tiers qui les mépriseront ou les vendront. Epargnez cette injure, cette honte à ces chers compagnons de votre vie. Par votre libéralité, assurez-leur dès à présent un asile où ils continueront à instruire, à charmer, et feront bénir votre mémoire.

Nous allions oublier de frapper à la porte des libraires-éditeurs catholiques : ils ne nous l'auraient pas pardonné. D'ailleurs, ils sont trop intéressés à la prospérité de nos Universités pour ne pas y contribuer. Ils voudront tous, par quelque don digne de la renommée de leurs presses, inscrire leur nom sur le registre des bienfaiteurs de notre bibliothèque. Leur bonne action deviendra certainement une bonne réclame, et, au risque de diminuer le mérite de leur générosité, nous leur promettons que leur offrande leur vaudra le centuple.

P.-S. — Les livres peuvent être envoyés directement à M. le bibliothécaire de l'Institut catholique, rue Royale, 70.

LE CONGRÈS CATHOLIQUE

(3^e article. — Voir les deux numéros précédents.)

Troisième séance générale (20 avril).

La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de Mgr Ravinet, ayant à sa droite Mgr Isoard, auditeur de Rote, et M. le curé de Saint-Roch, à sa gauche MM. Bailloud et Aubry, ancien député des Vosges.

M. Bailloud, en remerciant Mgr Ravinet d'avoir bien voulu présider cette nouvelle séance, exprime le regret de ne pas voir Mgr l'évêque d'Olinda, le noble confesseur de la foi au Brésil, dont le congrès avait désiré la présence. Malheureusement son état de santé lui interdit de nous donner cette consolation. Dans la lettre que M. le président a reçue à ce sujet, et dont il donne lecture, Mgr d'Olinda s'exprime en ces termes :

« Veuillez, monsieur le président, recevoir tous mes remerciements pour l'honneur et la consolation que votre lettre m'apporte. Cette consolation serait sans mélange si je pouvais me rendre à votre invitation et recueillir au sein de votre assemblée les enseignements dont je sens le besoin en ce temps de malheurs et de luttes : la vue et les entretiens de tous ces généreux catholiques m'inspireraient une grande joie et me donneraient une grande force.

Après avoir parlé de sa santé et des soins qu'elle exige, Mgr d'Olinda poursuit :

Mon devoir est, avant tout, de reconquérir les moyens matériels d'accomplir cette grande fonction épiscopale qui est la distribution de la Parole sainte... Mais, absent de corps, je désire être présent d'esprit et de cœur, et je vous prie de le faire savoir à vos dignes collaborateurs en me recommandant à leurs prières; je leur offre, en échange, une part dans les miennes. C'est par la prière surtout que nous vaincrons.

Cette lettre du courageux évêque d'Olinda est accueillie par l'assemblée tout entière avec une émotion qui se traduit par les plus vifs applaudissements; ils disent quels vœux forment les catholiques de France, avec ceux du monde entier, pour une santé tant éprouvée et si chère.

Œuvre de l'Adoration nocturne.

La parole est donnée ensuite à M. de Bentque pour la lecture d'un rapport sur l'œuvre de l'Adoration nocturne. Les détails qu'il contient sur le développement de cette œuvre éminente sont d'une grande édification et témoignent que les catholiques comprennent ce que disait Mgr d'Olinda dans sa lettre, à savoir que c'est par la prière que nous vaincrons : la prière, en effet, dispose à l'action qui, sans elle, serait impuissante pour le bien. Les faits cités dans le rapport sont nombreux à l'appui de cette vérité. On remarque surtout ce que dit le rapporteur de la participation des ouvriers en grand nombre à cette œuvre qui, nulle part assurément, n'est plus répandue et plus aimée qu'en France.

Cependant il reste vingt-cinq diocèses où elle n'est pas établie encore; il faut combler cette lacune et, pour cela, imiter le zèle des catholiques du Nord que M. de Bentque donne une fois de plus en exemple, à l'occasion des fêtes admirables célébrées à Douai l'année dernière en l'honneur du Saint-Sacrement de Miracle. A ce propos, l'orateur recommande la propagation du livre de Mgr de Ségur : *La France aux pieds du Saint-Sacrement*, et, après avoir énuméré les œuvres qui se rattachent à la dévotion eucharistique, notamment l'archicon-

frérie dite du Saint-Viatique, il conclut en demandant que les comités catholiques étendent leur action à toutes ces œuvres, principalement à celles qui réclament la participation des hommes, afin que de plus en plus soit loué, béni, aimé et adoré le Très-Saint Sacrement.

Prières pour les gréco-russes.

Le R. P. Tondini, barnabite, entretient ensuite l'assemblée d'une autre œuvre capitale, l'Association de prières à Marie-Immaculée qui a pour but le retour de l'Eglise gréco-russe à l'unité catholique. Le savant et pieux rapporteur expose l'état de cette grave question, insoluble par les seuls moyens humains. Car pourquoi, à l'exemple de ce qu'a fait le P. Spencer pour l'Angleterre les religieux barnabites héritant de l'exemple qui leur fut donné par le P. Schouwalof, s'adressent à Dieu par la prière qui atteint Mariè. Obtenons de Dieu, s'écrie le Révérend Père, qu'il veuille ce que nous voulons et ce que nous voulons arrivera. Personne, assurément, ne saurait sous cette forme refuser son concours à une œuvre qui devient plus importante, à mesure que les événements se font plus graves en Orient. Déjà sur plusieurs points et surtout en Italie, des messes ont été fondées dans ce but. Avec l'entière approbation de Mgr d'Autun, il s'agirait maintenant d'établir une messe mensuelle dans le sanctuaire de Paray-le-Monial où le Cœur de Jésus a constamment, depuis deux siècles, répandu ses dons. D'ailleurs, c'est le désir de Pie IX et qui ne voudrait y coopérer lorsqu'il s'agit d'obtenir pour toujours ce que le concile de Florence n'a pu opérer que momentanément, à savoir la fin du grand schisme d'Orient.

Ce vœu est acclamé.

Les études théologiques.

Est-il important, bien plus, n'est-il pas nécessaire pour les laïques de faire de la religion une étude sérieuse, approfondie, complète? En d'autres termes, les études théologiques sont-elles réservées et conviennent-elles seulement aux prêtres? A cette question, Mgr Isoard, auditeur de Rote, dans un discours

plein de doctrine, de simplicité et de charme, répond que les laïques ont aussi le droit, bien plus, le devoir de s'appliquer à ces études, car, pour bien aimer Dieu, il faut le bien connaître, et la théologie, c'est la science plus parfaite de Dieu, telle que la peut contenir notre intelligence, aidée de la Révélation. Mgr Isoard développe éloquemment cette thèse, puis il indique les moyens pratiques de réaliser une idée qui, bien appliquée, serait si profitable au monde. Les conférences ou plutôt les leçons données depuis trois ans à la Madeleine sur saint Thomas d'Aquin sont un exemple. Il faut s'efforcer partout de le suivre avec le concours des prêtres intelligents, qui ne feront pas défaut.

Les bourses d'études.

M. Champeaux, en réponse à cette question du programme : Y a-t-il lieu de reprendre devant les Chambres la question des bourses et de demander pour les pères de famille la faculté d'user des bourses dans des établissements de leur choix ? annonce que la quatrième commission, vu la composition actuelle de la Chambre, a répondu négativement. Néanmoins, il reste quelque chose à faire. Rappelant à ce propos la question de principe traitée l'année dernière, où « l'un de ces vaillants hommes qui nous ont procuré les lois sur l'enseignement supérieur et l'aumônerie militaire, qui auraient voulu faire plus encore pour la gloire de Dieu et l'honneur de la France, un de ces hommes heureusement restés sur la brèche, M. de Belcastel (applaudissements), a montré combien la collation des grades, telle qu'on la pratique aujourd'hui, est attentatoire à la liberté des pères de famille ou aux droits des sciences catholiques. »

L'éloquent rapporteur déclare que le procès n'est plus à faire et que la cause est entendue. Mais puisque la justice de la Chambre nous fait défaut sur le terrain de la loi générale, il faut s'adresser ailleurs. « Pour ceci, comme pour le reste, s'écrie M. Champeaux, nous devons travailler avec persistance, lutter sans relâche et mériter le salut. Il faut agir avec l'inébranlable confiance que le Christ, à l'heure marquée par sa Providence, saura donner la liberté complète aux enfants

« de son Eglise. » Pour cela, pratiquement que faire? Deux choses. Premièrement, remuer et éclairer l'opinion par les journaux, les revues, la parole et les livres, afin de faire ressortir l'iniquité de la situation qui nous est faite; secondement, s'adresser aux conseils départementaux qui eux aussi entretiennent et attribuent des bourses, afin d'en obtenir, sur cette question, ce qu'on demanderait vainement à la Chambre. Vis-à-vis de ces conseils en effet, et vis-à-vis aussi des conseils municipaux, nous ne sommes point partout désarmés.

Pourquoi n'essayerions-nous pas d'obtenir que quelques-uns d'entre eux attribuent directement la bourse au père de famille, en lui laissant le choix de l'institution où il désire placer son enfant? A tout le moins, nous pouvons demander que les institutions libres ne soient pas exclues de la désignation, faite par les conseils, des établissements auxquels sont attribuées des bourses et encore qu'on n'en laisse pas jouir uniquement les lycées; mais qu'on en fasse bénéficier aussi les collèges communaux dont plusieurs sont dirigés par des ecclésiastiques et présentent, par conséquent, toutes les garanties nécessaires.

En outre, et par des considérations morales que l'orateur fait éloquemment ressortir, il propose, au nom de la commission, que sans prendre un parti exclusif qui puisse nuire au développement des études littéraires, on conseille d'affecter un certain nombre de bourses à l'enseignement secondaire spécial.

L'Assemblée ratifie ses vœux par d'unanimes applaudissements.

La propagande des livres.

M. deBeaucourt, dans un rapport vigoureux et substantiel, dénonce ensuite à l'Assemblée le mal profond causé dans toute la France par la *Bibliothèque démocratique* et par la *Société d'instruction républicaine*, dont les productions s'attaquent à tout ce que doit respecter une société digne de ce nom. Le clergé, la magistrature, l'armée sont tour à tour l'objet de ces attaques en des termes dont le rapporteur donne certains exemples qui excitent l'indignation et l'horreur de l'auditoire. C'est ainsi qu'un de ces livres, parlant du cléricisme et du militarisme, en d'autres termes du clergé et de l'armée, dit que

ces institutions doivent disparaître « avec la société pourrie qui nous les a légués. » Le seul titre, d'ailleurs, de la plupart de ces opuscules est un scandale ou une infamie que flétrit M. de Beaucourt en les énumérant.

Mais que faire pour combattre cette horrible propagande qui semble défier la répression des lois ? Sans omettre de les signaler à qui de droit pour que les tribunaux aient à connaître de ces livres infâmes, le rapporteur insiste particulièrement sur la nécessité de faire, si nous pouvons parler ainsi, une contre-propagande, au moyen de petites brochures et de petits livres pareils, pour le format et l'étendue de la matière, à ceux du radicalisme irréligieux et impie. Aux mensonges il faut opposer la vérité, aux calomnies la glorification historique de ce qu'a fait l'Eglise pour la prospérité de la France, en un mot, à la propagande effrénée du mal la propagande fervente du bien.

Pie IX le disait naguère encore dans un discours aux pèlerins bretons, et c'est dans cet esprit que la Société bibliographique s'est mise résolûment à l'œuvre et fondait naguère la Bibliothèque à 25 centimes, sans négliger la diffusion des tracts dont il a été déjà tiré 3 millions d'exemplaires. C'est à multiplier ces fruits que doit tendre efficacement le zèle des catholiques, et, dans ce but, M. de Beaucourt propose un plan d'organisation qui réponde aux nécessités de plus en plus considérables de l'œuvre, lesquelles grandissent en raison des efforts plus nombreux et de l'incessante activité des ennemis de notre foi.

Ces conclusions sont acclamées par l'assemblée tout entière, sous le coup des révélations contenues dans le rapport au sujet de la propagande démocratique.

Nous détachons du rapport de M. de Beaucourt, à cause des renseignements effrayants qu'elle contient, la partie où il s'occupe de la propagande des mauvais livres :

Dans les premiers mois de 1870, avant les terribles événements dont le contre-coup se fera sentir si longtemps dans notre malheureux pays, une campagne se préparait. Cette campagne, à peine interrompue par les désastres de nos armes et le triomphe momentané de la Commune, fut reprise avec ardeur en 1871 ; elle n'a point été discontinuée depuis lors, et nous avons pu constater cette année à quel point elle avait été victorieuse.

Quel a été le caractère de cette campagne? Quels ont été les moyens d'action employés? C'est ce que nous nous proposons d'examiner tout d'abord. La leçon qui sortira de cet exposé sera décisive.

C'est en juillet 1870 que parut le premier volume de la *Bibliothèque démocratique*, qui, grâce à la suppression du timbre votée par le Corps législatif, venait d'être fondée pour répondre victorieusement aux petits catéchismes de la réaction politique ou religieuse par la diffusion des vérités sociales et démocratiques. Le programme était vaste, il s'affichait hautement : instruction gratuite et obligatoire, organisation du travail, coopération et participation aux bénéfices, abolition de la peine de mort, suppression des octrois, répartition normale des impôts, suppression des armées permanentes, séparation de l'Eglise et de l'Etat, réformes sociales, administratives, judiciaires, etc., « connaissance parfaite » donnée au peuple des « droits et des devoirs civiques, » conquête de la liberté de la presse, des libertés individuelles, des droits de réunion, d'association, d'élection, voilà ce que, dès-lors, on proposait pour but ; et en même temps la *Bibliothèque démocratique* avait pour mission de « faire pénétrer au sein des plus modestes foyers les œuvres des maîtres de la démocratie et de la libre pensée, » et de « conquérir aux idées nouvelles le peuple des campagnes, en entreprenant une croisade contre l'inertie des uns, contre l'égoïsme et l'obscurantisme des autres. »

Le premier volume de la bibliothèque démocratique (composée de volumes in-32 de 492 pages, à 30 centimes), était signé du nom de Louis Blanc et consacré à *Napoléon*. Un autre parut bientôt : les *Paysans*, par Esquiros ; le troisième, *l'Instruction gratuite et obligatoire*, par Jules Simon, était sous presse quand les événements éclatèrent ; il n'a vu le jour qu'en 1873..., après que l'auteur fut sorti du pouvoir. En attendant, dès le mois de juillet 1871, et successivement on vit paraître : les *Enfants naturels*, par Accolas ; la *Guerre*, par Victor Poupin, le directeur de la bibliothèque ; les *Mystères*, par Bancel ; la *Commune agricole*, par Bonnemère ; *Jeanne Darc (sic)*, par Henri Martin ; puis vinrent les *Jésuites*, par Andréi ; le *Divorce*, par Gagneur ; la *Fin du papisme*, par Cayla ; les *Sociétés ouvrières*, par Nadaud ; la *Science et la Conscience*, par Viardot ; la *Confession*, par Morin ; *l'Education cléricale*, par Sauvestre ; le *Mariage des prêtres*, par Morin ; *Histoire de la Messe*, par Cayla ; le *Droit divin*, par Victor Poupin, etc., etc.

C'est à Paris que s'imprimait la *Bibliothèque démocratique*, et l'investissement était venu arrêter son essor ; c'est du fond de la province, à l'ombre de la délégation du gouvernement de la Défense

nationale, que furent jetées d'abord à Tours, puis à Bordeaux, les bases d'une œuvre plus vaste, plus savamment conçue et dont le fondateur était un ancien inspecteur général de l'instruction publique, alors directeur du *Bulletin de la République*, M. Jules Barni (1); nous voulons parler de la *Société d'instruction républicaine*. Le fonctionnement de cette société se trouva — ce sont les termes d'une circulaire de 1872 — « brusquement interrompu par les événements et par la dispersion de ses fondateurs. » Mais M. Barni se remit bientôt à l'œuvre, et, parcourant pour son propre compte les cantons du département de la Somme, faisant sur l'*instruction civique* une série de conférences, il réussit à se faire nommer, le 2 juillet 1871, député à l'Assemblée nationale. Un *Comité central d'initiative* ne tarda pas à être formé, des statuts furent rédigés, et, dès le 14 juillet, paraissait le premier numéro d'un journal hebdomadaire intitulé le *Patriote, moniteur républicain du suffrage universel*.

Quelle était l'organisation de la Société d'instruction républicaine? Quel était son but?

Il y avait d'abord à Paris un comité central, composé de quinze membres au moins, chargé d'organiser et de diriger l'œuvre de l'association; puis, dans chaque département, et, autant que possible, dans chaque arrondissement, dans chaque canton, des comités locaux correspondant avec le comité central, soit directement, soit par l'intermédiaire du comité départemental. — Chaque membre devait payer une cotisation annuelle de 12 francs, donnant droit à la réception gratuite du journal de la Société.

La société se donnait pour mission : 1° l'institution de conférences élémentaires sur les principes et les avantages du gouvernement républicain, sur l'histoire de la Révolution française, etc.; 2° la publication de petits livres de philosophie morale et politique; 3° la fondation de bibliothèques et de salles de lecture populaires.

Quant à son but, il était clairement défini par le fondateur. « La question est de *faire des citoyens*. Il faut apprendre au peuple à penser par lui-même, afin qu'il soit en état de se conduire par lui-même... » Il s'agit — ce sont les expressions mêmes des statuts — *d'éclairer les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs*. Il faut lutter contre les *obscurantistes* qui, de peur que le peuple n'échappe à leur

(1) Il avait pour auxiliaire M. Leven, chef du cabinet de M. Crémieux, ministre de la justice. On lit dans une circulaire du 11 mars 1872, contenant certains détails « qu'il ne conviendrait pas de donner à tout le monde, » que M. Gambetta prêta son appui à la Société naissante. MM. Cazot, Spuller, Isambert et d'autres fonctionnaires s'enrôlèrent des premiers parmi ses membres.

tutelle, s'opposent à l'instruction obligatoire et *défendent la cause de l'ignorance et de l'abêtissement du peuple*. Il faut, en un mot faire l'éducation du suffrage universel. »

Voilà, messieurs, ce que se proposait en 1871 le parti démocratique. Faut-il vous dire ce qu'il a fait ? Faut-il énumérer les cinquante volumes de la *Bibliothèque démocratique*, les trente brochures de la *Société d'instruction républicaine* et les autres collections populaires du prix de 5 à 30 centimes : *Bibliothèque républicaine*, *Bibliothèque de la librairie démocratique*, *Bibliothèque du suffrage universel*, *Bibliothèque du prolétaire*, à côté desquelles il convient de citer la *Bibliothèque utile*, publiée sous l'Empire (environ 40 volumes), la *Bibliothèque Franklin*, *l'École mutuelle*, *l'Éducation populaire*, etc. La plupart de ces collections contiennent, à des doses plus ou moins fortes, un dangereux poison qui devait être inoculé dans toutes les veines du corps social.

On a osé nier l'existence de Dieu, son gouvernement providentiel et sa justice, l'immortalité de l'âme, et présenter Dieu comme une hypothèse, l'âme comme une fonction du système nerveux.

On a osé écrire que la Papauté est une institution « vieille de plus de mille ans, » qui « a eu une *influence presque toujours funeste* sur les destinées du monde, » dont l'autorité « ne se manifestait que par son *action malfaisante*, » dont les bulles contiennent des *idées extravagantes*, une *morale antisociale*, ou la *consécration de faits apocryphes*, et qui a canonisé *d'ignobles mendiants* comme Labre, ce *truand modèle de saleté et de fainéantise*.

On a eu l'infamie d'écrire ces lignes : « Les prêtres de toutes les religions sont des marchands trafiquants, banquiers de la dévotion, exploitant tour à tour les appâts de félicités célestes et la peur des tourments de l'enfer. Le prêtre est un parasite dans le monde ; c'est un être antisocial qui a fait son temps comme le vieux monde pourri qui nous l'a légué. »

On a osé écrire : « C'est qu'en effet l'Église avait poussé l'impudeur jusqu'à exiger des filles publiques qu'elles l'associassent aux bénéfices de leur infâme métier ; c'est que les évêques et les abbés, et jusqu'aux curés eux-mêmes, osaient réclamer, à titre de seigneurs temporels, leur droit de marquetterie sur la virginité des jeunes épousées. »

On a osé insulter de la sorte à la vérité historique :

« L'influence civilisatrice du clergé, dont toutes les maximes de morale sont empruntées aux philosophes de l'antiquité, a été beaucoup exagérée. Humble avec le fort, despote avec le faible, il a surtout poursuivi un but à travers les siècles : l'intérêt de sa caste.

Pour triompher tout lui est bon, Jacques Clément ou le père Lachaise qui fouille les déjections du roi, Ravallac ou le légat du Saint-Père se faisant honneur, au petit lever de la Du Barry, de lui présenter ses pantoufles. Pas une conquête intellectuelle à laquelle clergé ait contribué, ou plutôt pas une manifestation du genre humain qu'il n'ait opiniâtrement combattue.

« La vie du paysan français n'a été qu'un long martyre depuis l'origine de la monarchie jusqu'à l'an de grâce 1789, et les bourreaux du grand nourricier de la patrie furent à peu près tout le monde : les rois d'abord, puis les seigneurs, le clergé, les gens de justice, l'armée et, par-dessus tout, les agents sans nombre du fisc, les percepteurs des deniers royaux, ecclésiastiques et seigneuriaux. »

On n'a pas craint de s'adresser en ces termes au soldat : « Tu t'es souvent indigné en entendant dire que les officiers prussiens cravachaient leurs soldats. *Crois-tu que les nôtres se gênent ?* En Algérie, en Cochinchine, au Mexique, partout enfin où l'on est loin du regard du pays, se passent des *scènes hideuses de brutalité*. Et cela *dans tous les corps*. Il faut abolir ces procédés infâmes ; et comme ce n'est pas des chefs qu'on peut attendre cette réforme, il faut, Jacques, que tu l'imposes, *toi qui dois être tout*. Prends en main cette cause, la cause de tes fils, que tu n'élèves pas pour la crapaudine, les silos ou le quart de pain. »

Arrêtons ces citations, qu'il nous serait facile de multiplier. La lumière nous paraît faite. Voilà par quels procédés nos adversaires ont endoctriné les masses, voilà les moyens à l'aide desquels ils prétendent « dégager » enfin la société française « des vieux langes sacerdotaux » et briser les dernières chaînes des traditions monarchiques. »

Après la lecture de ce rapport, Mgr Ravinet, en quelques mots émouvants, exprime, avec sa joie d'avoir pu revenir au milieu d'une assemblée où se font tant de bonnes choses, le vif regret que Mgr d'Olinda n'ait pu venir exciter dans les âmes, par sa vue et sa parole, l'ardeur qui anime ce grand confesseur de la foi. (Applaudissements.) De lui, en effet, on peut dire aussi : *Virtus de illo exibat et sanabat omnes*. Tant de gens ont besoin de secouer leur indifférence et de comprendre la grandeur du devoir de la résistance qui s'impose aux fidèles comme aux évêques, lorsqu'il s'agit de confesser leur foi. *Spiritus ac robur*. Demandons donc à Dieu ces deux choses qui

ont brillé d'un si vif éclat en la conduite de l'évêque du Brésil, et nous aussi nous chanterons la victoire.

Sur ces paroles tout apostoliques, et après la bénédiction et la prière, l'Assemblée se sépare à dix heures.

LE CENTENAIRE

DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Plusieurs de nos abonnés nous ont témoigné le désir de connaître le discours prononcé par Mgr Dupanloup dans la chapelle des Lazaristes de la rue de Sévres, à Paris, le jour du centenaire de saint Vincent de Paul. Nous n'avons pu donner, dans notre dernier numéro, que les trois grandes divisions de ce discours, qui n'a pas été publié intégralement, que nous sachions; mais le *Bulletin religieux* de la Rochelle en a donné une très-complète analyse que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici :

Deus charitas est,

Dieu est charité.

(S. JEAN, IV, 8.)

Je viens méditer quelques instants devant vous cette parole de l'Évangile, l'une des plus belles, des plus fécondes, des plus lumineuses révélations du Christianisme : Dieu est charité ! En effet, qui l'avait dite avant lui ? et depuis, qui l'a dite autant et aussi bien que lui ? Cette méditation, d'ailleurs, convient aux jours où nous célébrons la mémoire du grand Saint qui fut parmi nous l'apôtre incomparable de la charité ; elle convient à ce temps d'alarmes où l'Église, en butte à des hostilités si vives, demande à ses enfants de vaincre le mal par le bien et la haine par l'amour.

Nous considérerons ces trois choses : le *miracle de l'amour* que Dieu a témoigné au monde, le *miracle de haine* par lequel le monde a accueilli l'amour de Dieu, la *générosité* que les chrétiens doivent déployer pour vaincre la haine par l'amour.

Comment s'est déclaré le *miracle de l'amour* ? C'est saint Jean, l'Apôtre bien-aimé, qui fut destiné par Dieu à être le prédicateur et l'apôtre de l'amour. Voici ce qu'il en dit : « Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » Dieu avait

un Fils, un Fils unique, grand, saint, parfait, puissant, heureux comme lui. Il l'envoie en terre : Pourquoi? non pour juger le monde, mais pour le sauver. A la fin des temps, sans doute; il apparaîtra sur les nuées du ciel en qualité de juge des vivants et des morts; aujourd'hui, c'est le Dieu de la Crèche, du Calvaire, de l'Eucharistie; c'est le Sauveur, c'est l'ami. Et comment l'est-il? Admirable parole qu'on ne saurait trop approfondir, parce qu'elle est toute pénétrée du feu de la divine charité! « Voilà en quoi consiste cet amour; ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, c'est lui qui nous a aimés le premier, car il a envoyé son Fils comme victime de propitiation pour nos péchés. » (Saint-Jean, 1^{re} ép., iv, 9.) — Dieu nous a aimés le premier! c'est en vertu de ce sentiment prévenant qu'il nous a livré son Fils comme victime de propitiation pour nos péchés, et qu'il l'a établi le Sauveur du monde : *Salvatorem mundi*.

Et maintenant sous quels traits le Fils de Dieu nous est-il apparu? Sans doute sous les traits de la vérité — il est la Vérité! — mais aussi et surtout sous les traits de l'amour. Il épouse toutes nos infirmités, il guérit toutes nos misères. En lui, c'est la bénignité, c'est « l'humanité » qui se fait jour : *Apparuit benignitas et humanitas!* Aussi, Notre-Seigneur a-t-il aimé comme personne, et ce que personne n'avait aimé avant lui. Il a aimé les pauvres, que le paganisme regardait comme la balayure du monde; et au milieu de cet affreux préjugé qui dominait les esprits, il a fait entendre cette douce parole : *Bienheureux les pauvres!* Jésus-Christ a aimé les malades. Avant lui, qui s'en occupait, qui les soignait? qui, jour et nuit, veillait à leur chevet? où se trouvaient des hôpitaux pour les recueillir, des mains délicates et dévouées pour toucher leurs plaies? « Or, s'écriait Notre-Seigneur, ce ne sont pas ceux qui se portent bien, mais ceux qui sont malades auxquels il faut un médecin. » Touchante pensée qui explique votre affluence dans cette enceinte; car vous y venez rendre hommage au dévouement pour les pauvres et les malades, dans la personne de saint Vincent de Paul. Jésus-Christ a aimé les petits enfants, si dédaignés en dehors de lui. « Laissez-les venir à moi, s'écriait-il, et ne les empêchez pas! » Et pour ne laisser à l'écart de son cœur aucune des douleurs ou des faiblesses humaines, il s'écria un jour : « Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui pliez sous le faix, et je vous referai. » Le péché avait défait l'image de Dieu dans l'homme; par là même il était devenu le principe de toutes nos misères : Jésus-Christ veut refaire cette image et soulager tous ces maux.

Chose plus admirable encore de sa part! Jésus-Christ n'a pas

seulement aimé comme personne et ce que personne n'avait aimé ; il a voulu perpétuer ici-bas, et il a perpétué en effet, son esprit de charité. Dès le lendemain de la Pentecôte, cet esprit éclate d'une manière saisissante ; les chrétiens « n'avaient qu'un cœur et qu'une âme », pour un moment on eût cru que le ciel était sur la terre, et saint Jacques ne craignait pas de proclamer que « la Religion pure « et sans tache aux yeux de Dieu était celle-ci : visiter les orphelins et les veuves dans leurs afflictions. » (Ep. Jacob. I, 27).

L'esprit de charité qui animait la primitive Eglise se poursuit à travers les âges. En présence de ce fait qui condamnait sa défection, Julien l'Apostat ne pouvait dissimuler son admiration et son dépit : « Ils ne se contentent pas de secourir leurs pauvres, disait-il des « chrétiens du IV^e siècle ; ils secourent encore les nôtres. » A Rome, les Papes ont de tout temps porté la triple couronne de l'apostolat, du martyre et de la charité, et c'est la sainte Eglise romaine qui parlait par la bouche du glorieux diacre Laurent, quand il s'écriait que « ses plus chers trésors, étaient les pauvres et les orphelins. » Il en fut ainsi toujours et partout sur la surface de l'Eglise catholique, jusqu'à ce qu'il plut à Dieu de résumer toutes ces merveilles de charité dans un Saint, dont le nom seul est tout un livre.

Il y a trois cents ans, naissait, dans un hameau des Landes, l'enfant qui plus tard devait être le « génie du bien », selon le mot de saint Paul : *Ingenium bonum*. Jusque-là on avait connu et célébré le génie militaire, le génie des lettres, des arts, de la politique ; dans saint Vincent de Paul on admira le génie de la charité, et c'est par là qu'il devint le modèle de ce grand dix-septième siècle, si riche en institutions de toutes sortes pour le soulagement des misères humaines. A notre époque même, il inspire encore toutes les œuvres de bienfaisance et de dévouement catholiques ; des millions d'enfants sont recueillis sous ses auspices par les vingt mille Filles de charité répandues sur tout l'univers. Saint Vincent de Paul est aujourd'hui plus grand que jamais ; son tombeau gagne des batailles sans nombre contre l'égoïsme contemporain, et tant que nous serons catholiques et Français, ce sera là notre plus grand honneur ! Que dis-je ? c'est le nom de saint Vincent de Paul qui a créé ces admirables *Conférences* de jeunes gens, qui s'arrachent généreusement aux séductions de leur âge pour aller visiter le pauvre dans sa mansarde, secourir sa misère et surtout sauver son âme. Car Jésus-Christ a dit : « Je suis venu pour sauver non les justes, mais les « pécheurs ». Oh ! vous qui prétendez aimer le pauvre en négligeant son âme, vous ne savez pas de quel esprit vous êtes. « Je suis ve u « sauver les pécheurs ! » Divine parole qu'a entendue saint Vincent,

qu'ont entendue tous ceux qui portent son nom ou s'inspirent de son exemple. Quand vous vous dévouez au ministère des pauvres, vous tous, dont ce ministère est la vocation et le bonheur, sachez-le : toujours vous devez porter au fond de votre cœur l'impérissable pensée de sauver les âmes. Ce n'est qu'en allant jusque-là que votre dévouement atteint toute sa hauteur.

Et voilà le miracle de l'amour que Dieu a porté au monde, amour qu'a manifesté et perpétué Jésus-Christ, en aimant comme personne et ce que personne n'avait aimé avant lui.

A ce miracle d'amour, le monde a répondu par un *miracle de haine* ! Jésus-Christ en a été la première victime : on sait comment.

L'histoire de sa Passion et de sa mort, c'est l'histoire même de la haine faisant écho à l'amour. Méditons-le pour en tirer profit et encouragement. Car cette haine qui le fit mourir, Jésus-Christ a promis à ses disciples qu'elle les poursuivrait jusqu'à la fin. « Vous « serez haïs de tous à cause de moi, » leur a-t-il souvent répété. En effet, cette haine s'attache à leurs pas dès les premiers jours du Christianisme ; et Tacite, dans une immortelle histoire, la constate, sans se douter qu'il établit ainsi la vérité des prédictions divines : « Les chrétiens sont une race haïe du genre humain : *Odiū generis humani*. » — Jésus-Christ continue : « Parce que vous n'êtes « point du monde, c'est pour cela que le monde vous hait. Ils vous « persécuteront ; ils vous chasseront de leurs assemblées ; ils vous « traîneront devant leurs commissions d'enquête (1) ; et vient « l'heure où quiconque vous fera mourir croira être agréable à « Dieu. » (Jean. xv, xvi.)

Quel génie humain eût parlé ainsi ? Quel autre que Jésus-Christ a jamais eu la pensée d'envoyer ses disciples à la conquête des esprits ? Quel autre a entrevu pour ces conquérants d'un nouveau genre les persécutions qui devaient les attendre, les en a prévenus, les y a préparés ? C'est que Jésus-Christ seul a eu la vue complète de la vérité et le sentiment de sa force invincible.

Mais s'il prédit la persécution à ses disciples, il les console et les encourage en même temps. Il les encourage par la promesse de la victoire finale : *Confidite, ego vici mundum* : « Confiance, j'ai vaincu « le monde, et vous le vaincrez de même. » En attendant, il les console : « Souvenez-vous de ma parole : Le serviteur n'est pas plus « grand que le maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécutent-

(1) Ici l'auditoire n'a pu s'empêcher de sourire en entendant, surtout à Paris, cette traduction assez piquante, il faut l'avouer, des prophéties de Notre-Seigneur.

« ront aussi ; si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Mais ils vous feront tous ces maux à cause de mon nom. » Ainsi, Jésus-Christ les précède ; ils souffrent après lui, pour lui, comme lui, avec lui : quelle force pour eux ! Il a été abreuvé d'injures ; on l'a appelé blasphémateur, insensé, possédé du démon : quelle consolation contre toutes les calomnies dont ils pourront être poursuivis plus tard !

Oh ! miracle de la haine ! Dieu n'a qu'un Fils ; ce Fils est l'objet de toutes ses complaisances ; ayant aimé les hommes jusqu'à la fin, il leur livre ce Fils : et voilà qu'il rencontre, non pas la haine uniquement — car il faut le dire : dans la suite des siècles, que d'âmes, de grandes âmes ont aimé Jésus-Christ jusqu'au sang ! — mais cependant, et c'est le prodige, il rencontre la haine contre Jésus-Christ, contre ses disciples, contre son Eglise, partout et toujours. Aujourd'hui encore, quels desseins ne médite-t-on pas contre eux ! Après les avoir dépouillés, on voudrait leur arracher leur dernier morceau de pain ! on voudrait que le prêtre quittât le presbytère pour la caserne, qu'il descendit de la chaire et du confessionnal pour se mêler au tumulte des camps ! on voudrait armer du fer pour répandre le sang et la mort, cette main sacerdotale qui ne doit s'étendre que pour pardonner et bénir !...

A ce miracle d'une haine aussi vivace que l'amour de Dieu lui-même, que doivent faire les vrais disciples de Jésus-Christ ? Ils doivent répondre par un *miracle de générosité*. Vaincre le mal par le bien, la haine par l'amour, telle est leur loi. Suivez saint Vincent de Paul ; étudiez l'esprit qu'il a transmis à son immense famille, à ces Filles de la charité sur le nom desquelles toutes les formules de l'éloge ont été épuisées, à ces prêtres si vénérables, si zélés, appliqués avec tant de dévouement et de succès à la formation du clergé et de l'évangélisation des pauvres ; étudiez-le, suivez-le, dis-je, et vous verrez combien il aimait ceux qui ne l'aimaient pas. Admirable exemple pour les chrétiens ! Trop d'ennemis se lèvent acharnés à nous combattre ! Luttons, oui, mais avec des armes pacifiques, avec un cœur toujours ouvert pour les ramener, non pour les terrasser, en les aimant et pour les aimer ; en aimant ceux qui n'aiment pas l'Eglise, qui n'aiment pas le prêtre, qui voudraient qu'il en fût fait à jamais et du prêtre et de l'Eglise ; en les aimant comme saint Vincent de Paul les a aimés. Consultez à cet égard sa vie écrite par un de ses contemporains, Abelly, ce pieux évêque de Rodez, qui a si bien connu l'homme de Dieu, et l'a fait si parfaitement connaître : vous écouterez ses propres paroles, vous verrez ses actes, et vous vous inspirerez de ses sentiments.

Dieu nous en fasse à tous la grâce!

A Angers, Mgr Freppel a prononcé, le soir de la fête, cette allocution qu'a publiée la *Semaine religieuse* de son diocèse :

Vous êtes venus ce matin honorer la mémoire du grand saint que Dieu donnait à son Eglise il y a trois siècles. Et certes c'était une heureuse pensée que d'avoir provoqué, d'un bout du monde à l'autre ces démonstrations d'honneur envers l'apôtre de la charité dans les temps modernes. Le troisième centenaire de saint Vincent de Paul est une grande joie pour la France qui a le droit de le compter parmi ses gloires religieuses les plus hautes et les plus pures. C'est un jour de joie pour le diocèse, pour cette ville d'Angers, qui a eu la bonne fortune de le recevoir dans ses murs, et au milieu de laquelle il est venu lui-même établir l'une de ses œuvres les plus dignes d'admiration. C'est enfin un jour de joie pour vous, Messieurs, qui portez son nom, qui vous êtes enrôlés sous sa bannière, qui vous inspirez de son esprit, et qui vous faites gloire d'avoir appris à son école, à vous dévouer pour vos frères.

J'ai dit, Messieurs, que vous vous inspirez de l'esprit de saint Vincent de Paul, car c'est là le plus précieux héritage que ce grand homme ait pu vous transmettre, à vous qui vous faites gloire d'être ses disciples. Mais qu'est-ce que l'esprit de saint Vincent de Paul? L'esprit de saint Vincent de Paul est sans doute et avant tout un esprit de dévouement et de charité. Mais je ne sais si l'on ne doit pas admirer davantage encore son esprit de foi, d'humilité, de soumission aux pouvoirs de l'Eglise. Aussi bien la vraie charité, celle qui exclut le bruit et l'ostentation est-elle inconciliable avec l'opposition à ceux que Dieu a établis pour enseigner et pour gouverner son Eglise.

A l'époque de saint Vincent de Paul, une hérésie subtile cherchait à glisser dans l'Eglise le venin de ses doctrines. Ceux qui la soutenaient étaient des hommes de talent qui affectaient un grand zèle pour les intérêts de la religion; et de fait, plusieurs d'entre eux lui avaient rendu d'utiles services. Mais l'esprit d'orgueil et d'insoumission gâtait de si belles qualités. A les entendre, eux seuls comprenaient la vraie manière de défendre la cause de la religion. Quant au Pape et aux Evêques, ils en parlaient dans leurs conversations et dans leurs écrits, avec une légèreté et une amertume qui affligeaient tous les bons esprits. Dix fois condamnés par le chef de l'Eglise, ils revenaient sans cesse à la charge, multipliant leurs

distinctions et leurs subtilités, affirmant que c'était un pur fantôme que l'on poursuivait en eux et qu'ils n'avaient jamais rien soutenu de ce qu'on leur prêtait, bref n'ayant ni dans leur attitude ni dans leur langage rien qui rappelle la droiture de l'Évangile et la simplicité de la foi.

Vous avez nommé le jansénisme, et il faut voir dans la vie de saint Vincent de Paul avec quelle habileté l'abbé de Saint-Cyran, le plus dangereux de ces hommes, tournait autour de l'humble prêtre, pour l'attirer dans ses filets, tantôt en cherchant à lui persuader qu'il ne s'agissait, après tout, que d'opinions libres, tantôt en s'efforçant de le troubler par des insinuations perfides contre les chefs de la hiérarchie. Vincent n'avait pas fait d'études profondes en théologie; il connaissait mieux la grâce par son cœur que par les livres; mais il possédait ce qui dépasse la science la mieux approfondie, l'esprit d'humilité et d'obéissance. D'un mot il repoussait le serpent qui cherchait à l'enlacer dans les plis et les replis de ses sophismes : « Je ne suis qu'un ignorant, Monsieur, répondait-il à l'artificieux écrivain; mais je m'en tiens à l'Église; elle est le royaume de Dieu, et Dieu inspire à ceux qu'il a préposés pour la gouverner les bonnes conduites qu'ils tiennent. Croyez-moi, défiez-vous de votre esprit, qui vous donne des sentiments si éloignés du respect qui est dû aux Evêques. »

Grand exemple, Messieurs, et qu'il est utile de rappeler à une époque comme la nôtre, où le respect de l'autorité ecclésiastique est si affaibli dans les âmes. Ce n'est pas en vain que dans l'acte de consécration au Sacré-Cœur que nous allons réciter de nouveau dans quelques semaines, le Souverain-Pontife nous invite à prier pour ces « catholiques qui ne laissent pas que de se montrer tels par les œuvres extérieures de la charité, mais qui demeurent trop attachés à leurs opinions, répugnent à se soumettre aux décisions du Saint-Siège ou nourrissent des sentiments contraires à son enseignement. » On manquerait de respect au Vicaire de Jésus-Christ, en prétendant que c'était un pur fantôme qu'il poursuivait de ces graves paroles, et non pas une triste réalité contre laquelle il importe de nous prémunir.

Telle n'est pas votre attitude, je le sais, Messieurs. En vrais disciples de saint Vincent de Paul, vous professez la soumission de l'esprit et du cœur à l'enseignement et à l'autorité de l'Église. Comme lui, vous vous demandez ce que c'est qu'un catholique qui ne serait pas avec son Evêque, et ce que c'est qu'un Evêque qui ne serait pas avec le Pape? Le respect de votre saint patron pour l'autorité de l'Église était tel, nous disaient ses historiens, qu'il ne vou-

lait parler aux Evêques qu'à genoux et qu'il fallait user de violence pour le relever. C'est qu'en eux il ne voyait pas l'homme qui n'est rien, mais la puissance et la majesté de Dieu qu'ils représentent. Il savait que sans l'esprit d'humilité et de soumission, toutes ses vastes entreprises, tous ses établissements charitables n'auraient eu aucune valeur devant Dieu. L'Eglise catholique est fondée sur le principe d'autorité; et l'on rend hommage à ce principe dans les petites choses comme dans les grandes. Et certes rien n'est doux pour un chrétien, au terme de sa carrière comme de pouvoir la repasser dans la sincérité de son âme, sans y rien trouver qui ait pu contrister la sainte Eglise sa mère. C'est dans ces sentiments de foi, d'humilité, d'obéissance que les saints ont vécu sur la terre et qu'ils se sont endormis dans la paix du Seigneur. Ils y ont trouvé le principe de leurs vertus et la source de leurs mérites.

Nous sommes obligés, à cause de l'abondance des matières, de remettre au prochain numéro le panégyrique de saint Vincent de Paul, prononcé par M. Eugène Boré, supérieur général des Prêtres de la mission.

VARIÉTÉS

Découvertes archéologiques.

D'importantes découvertes archéologiques ont été faites au Mont-Saint-Michel et à Saint-Pair, près Granville, pendant les mois d'août et de septembre de l'année dernière.

A la suite de quelques travaux de déblaiements dirigés par M. Corroyer, architecte, travaux qui avaient mis en évidence les bases des colonnes et les fondations de la tour de l'Horloge et de la tour des Livres, dont il est si souvent question dans l'histoire de l'ancienne abbaye, on rencontra, lisons-nous dans la *Gazette de Normandie*, le 30 août, sous la porte latérale de l'église du côté de l'épître, un sarcophage en calcaire coquillier, placé dans un caveau en maçonnerie. Le couvercle en ayant été enlevé, en présence du T. R. P. Robert, supérieur, et des RR. PP. du Mont-Saint-Michel, alors apparut le corps d'un ancien abbé, encore revêtu de ses ornements pontificaux, et ayant au côté droit une crosse en bois avec la partie supérieure en plomb. Sur le crâne s'appuyait un disque en plomb, chargé au

centre d'une croix pattée à branches égales, sur laquelle une main bénissant était accompagnée, dans le haut, des lettres Alpha et Oméga. Autour on lisait cette inscription :

† *Hic requiescit Robertus de Torigneio abbas huius loci.*

L'inscription se complétait par celle-ci tracée au revers, sur une double ligne :

† *Qui præfuit huic monasterio XXXII annis,
vixit vero LXXX annis.*

Ce tombeau était celui de *Robert du Mont* ou de *Torigny*, que les historiens du temps se sont empressés de louer dans un style qui va jusqu'à l'enthousiasme, de cet illustre abbé du Mont-Saint-Michel qui, élu le 27 mai 1154, joignit les plus éclatantes vertus à un amour profond de la science, donna une grande extension à son abbaye, se concilia l'estime des grands et l'affection de tous, mourut le 23 ou le 24 juin 1186, et dont la renommée a, pour ainsi dire, repris un nouveau lustre, grâce à la consciencieuse édition que M. Léopold Delisle a dernièrement donnée de sa Chronique.

Quelques jours après, et à peu de distance de là, la sépulture de l'abbé *Martin*, successeur de Robert sur le siège abbatial du Mont-Saint-Michel, était également rencontrée dans un cercueil de bois, placé aussi dans un caveau maçonné. Comme la précédente, celle-ci était orientée, les pieds au levant, la tête au couchant. De tous les ornements il ne restait plus ici qu'un fragment de la partie métallique de la crosse; mais sur le crâne était encore un disque en plomb, avec une croix grecque terminée par des oves, une main bénissant, l'alpha et l'oméga au bas de la main, et enfin l'inscription circulaire suivante :

† *Hic requiescit Dôn Martin de Formedei abbas hvi loci.*

Presque au moment où les fouilles du Mont-Saint-Michel produisaient les résultats que nous indiquons rapidement, des travaux analogues, dirigés par M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, s'accomplissaient au milieu d'un petit sanctuaire dont l'histoire se lie intimement à celle de la célèbre abbaye. Nous nous transportons maintenant dans l'antique église de Saint-Pair, près

Granville, église bien chère aux pèlerins et aux artistes catholiques, et qui possède dans une chapelle latérale une notable partie du corps de saint Gaud, évêque d'Evreux au commencement du sixième siècle, et dans un mausolée du quatorzième siècle, érigé au milieu du chœur, quelques reliques de saint Pair et de saint Scubilion.

Le 15 septembre, l'enlèvement des terres du chœur amena, à 90 centimètres du pavé actuel, l'exhumation de deux sarcophages en calcaire coquillier, ayant la forme d'anges, orientés, de dimensions inégales et qu'un examen sérieux permit de reconnaître, à n'en pas douter, pour les primitifs sarcophages de *saint Pair* et de *saint Scubilion*.

La continuation des terrassements révéla, dans la partie méridionale, deux autres sépultures, celles du prêtre *Aroaste*, solitaire de *Sciscy*, rencontrée à l'endroit précis où la signalait, en 1773, l'abbé Rouault, curé de la paroisse, et près de là, une seconde sépulture à peu près vide, qu'il y a tout lieu de penser être celle de *saint Senier*, dont les reliques précieuses furent, à une époque fort ancienne, transférées à la cathédrale de Rouen.

Une particularité remarquable quant à la position des sarcophages de saint Pair et de saint Scubilion, c'est que ces sarcophages étaient l'un et l'autre engagés dans la maçonnerie des substructions antérieures à l'église actuelle, laquelle ne paraît pas remonter au-delà du douzième siècle, et qu'ils dépassaient légèrement l'extérieur du primitif oratoire, où les deux saints reposèrent ensemble.

Jeanne d'Arc ou Jeanne Darc ?

Ce n'est pas toujours M. Sarcey qui mange du clérical au XIX^e Siècle : il y a aussi M. Liébert, autre normalien, sans doute, non moins fort en toutes choses. Celui-ci s'en est pris au congrès des comités catholiques, et dans les travaux du congrès il a choisi le rapport de M. de Beaucourt sur les livres et les brochures de propagande populaire, rapport remarquable, mieux vaudrait dire effrayant, qui montre les efforts de la libre-pensée pour corrompre l'esprit du peuple. En passant, M. de Beaucourt, le docte directeur de la *Revue des questions historiques*, a signalé dans une publication sur Jeanne

d'Arc l'orthographe fautive de *Darc*, mise à la mode par quelques littérateurs historiens et suivie, on ne sait pourquoi, par la municipalité de Rouen, qui a écrit ainsi ce nom sur les murs de la ville.

En savant homme, M. Liébert, qui croit deviner du clérical et de l'aristocrate sous l'apostrophe, demande pourquoi on n'écrirait pas tout républicainement *Jeanne Darc*. La veille n'avait-il pas lu dans le *Journal des Débats* une dissertation où les académiciens de l'endroit examinaient gravement la question et concluaient sagement au doute? Est-ce qu'en effet toutes les vieilles chartes, toutes les chroniques du temps ne font pas lire *Darc*? Est-ce que tous les grands historiens modernes, Michelet, Henri Martin, n'ont pas aussi écrit *Darc*? Évidemment il faut *Darc*, et l'autre façon de l'écrire est toute cléricale.

Nous le voulons bien, mais à la condition que M. Liébert, et les académiciens du *Journal des Débats* et tous les savants historiens modernes écriront désormais *Jeanne Dalbret*, *Marguerite Dangleterre*, qu'on trouve aussi écrits de la sorte dans les chartes et les chroniques du temps. Si tous ces savants historiens avaient un peu plus lu nos vieilles chartes, ils auraient appris qu'on écrivait au moyen âge *Darc*, comme *Dalbret* et *Dangleterre*, parce que l'apostrophe n'était pas usitée alors. De même que si les grammairiens du dix-septième siècle avaient un peu plus connu notre vieille langue, ils ne nous auraient pas fait mettre une apostrophe à *grand'mère*, *grand'messe*, *grand'tante*, en nous disant gravement que l'apostrophe était pour remplacer un prétendu *e* muet qui n'y a jamais été; ils nous auraient appris tout simplement qu'on disait *grand mère* et *grand messe*, parce que *grand*, comme tous les adjectifs dont le masculin et le féminin étaient les mêmes en latin, *grandis*, *fortis*, n'avaient aussi en français qu'une même désinence pour les deux genres.

Cette raison de l'emploi de l'apostrophe dans *grand mère* ressemble à la fameuse règle du *que retranché* des grammairiens latins. — (*Univers.*)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

L'Eglise catholique a toujours été par excellence la mère des petits, des pauvres, de tous ceux qui ont besoin de protection, de tous ceux, par conséquent, qui ont besoin, pour vivre, de leur travail journalier. Aussi ceux qui éloignent l'ouvrier de l'Eglise sont-ils les plus cruels ennemis de l'ouvrier. Ce travail funeste, qui se poursuit avec acharnement depuis près d'un demi-siècle, n'a que trop réussi : on a tant calomnié l'Eglise, qu'on a fini par la faire regarder comme une ennemie, comme un fléau, par ceux dont elle n'a cessé d'améliorer la condition, et dont elle prend un soin maternel depuis le berceau jusqu'à la tombe, par les crèches, par les salles d'asile, par les écoles, par les patronages, par les confréries, par les hospices et les hôpitaux, par les visites à domicile, enfin, par tous les moyens que suggère la plus ingénieuse et la plus généreuse charité.

Il est temps de réagir contre ces funestes prédications de l'impiété, et c'est ce que font, depuis quelques années surtout, les chrétiens dévoués qui ont entrepris de rendre à l'ouvrier le bonheur en lui rendant son Dieu.

Depuis Pâques, que de témoignages de cet amour de l'Eglise pour l'ouvrier ont éclaté de toutes parts ! Pour ne parler que de ce qui s'est fait à Paris, nous signalerons un magnifique discours de Mgr Freppel, évêque d'Angers, discours que nous nous proposons de reproduire, au moins en grande partie ; le congrès catholique, dont une section s'occupait plus spécialement des œuvres ouvrières ; la fête de l'Union des œuvres ouvrières, solennellement célébrée à Notre-Dame le jour du Patronage de saint Joseph ; enfin, l'Assemblée générale de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, qui a tenu ses séances la semaine dernière.

C'est le dimanche, 7 mai, fête du Patronage de saint Joseph, que s'est révélée la nouvelle force chrétienne et sociale qui contribuera puissamment à la régénération de la France. Ce jour-là, de tous les points du pays, un million de membres de l'*Union des œuvres ouvrières*, prosternés devant les autels, écoutaient avec recueillement les enseignements de l'Évangile et juraient de vivre et de mourir en chrétiens. Voilà ce que nous appelons une force.

Il existait, depuis longtemps, une multitude d'associations ayant pour objet la moralisation et le bien-être des classes ouvrières : cercles catholiques d'ouvriers, œuvres de la jeunesse, patronage d'apprentis, etc ; mais un lien manquait à ces créations diverses.

Inspirées par une même pensée, le dévouement, tendant à un même but, le bonheur actuel et la félicité future du travailleur, elles n'avaient pas d'organisation commune. Aujourd'hui, elles ne forment qu'un seul faisceau.

Qu'est-ce donc que cette Union des œuvres ouvrières ?

Deux mots à ce sujet.

Les ennemis des légitimes influences chrétiennes ont fait courir mille bruits calomnieux qu'il importe de démentir. Ils ont dit que l'Union était une association politique, une société secrète, une puissance dangereuse. Tout cela est faux.

L'Union n'est pas une association politique, car elle embrasse dans son sein des personnes professant des opinions politiques diamétralement opposées les unes aux autres. Elle ne s'enquiert point de la couleur du drapeau de ses membres, elle leur demande seulement de croire aux dogmes du christianisme et de pratiquer sa morale. L'Église n'a jamais imposé d'autres lois à ses enfants : elle se tient en dehors des querelles de parti et ne repousse aucun de ceux qui lui crient d'un cœur sincère : *Ma mère!*

L'Union n'est pas non plus une société secrète. Sa doctrine, elle la proclame bien haut, c'est la pure doctrine catholique. Or, si l'on a jamais fait un reproche aux catholiques, ce n'est pas d'avoir dissimulé leur foi, mais plutôt de l'avoir souvent confessée avec une généreuse imprudence.

L'Union n'est pas une puissance dangereuse. Loin de là, quel

trouble, en effet, pourrait-elle apporter au sein de la société civile? Prescrit-elle comme certaines écoles philosophiques ou politiques la désobéissance aux pouvoirs établis, la révolte? Elle leur recommande, au contraire, la patience, la soumission. Les yeux fixés sur les dix millions de martyrs des premiers âges de l'Église, elle ne veut lutter que par la parole et la prière, elle n'espère triompher qu'en mourant.

L'Union s'est fondée dans un but de légitime défense. Les catholiques ont vu leur religion attaquée avec ensemble, et ils ont serré leurs rangs. De bonne foi, peut-on leur en faire un crime?

On veut corrompre l'ouvrier, on veut le rendre malheureux en cette vie et en l'autre. On travaille à lui enlever ces trois vertus qui sont comme le fondement de la vie morale et religieuse : la foi, l'espérance, la charité. Et que deviendra-t-il ce malheureux, lui qui ne possède rien, qui gagne sa vie et la subsistance des siens à la sueur de son front, s'il cesse de croire en Dieu, d'espérer une vie future, d'aimer ses semblables?

Ses vrais amis lui apprennent, au contraire, à demeurer fidèle aux croyances de ses pères, à lever les yeux au ciel qui lui appartient, s'il fait le bien que Dieu lui commande; à répondre au dévouement par la reconnaissance, à l'amour par l'amour.

S'il prête une oreille attentive à ces conseils désintéressés, il améliorera sa condition dès ici-bas, il annoblira son labeur, il agrandira sa destinée, il relèvera la France et préparera le triomphe de l'Église.

L'honneur de Dieu et la prospérité de la patrie, voilà les deux objectifs de l'Union des œuvres ouvrières.

On vient de lire, dans ces réflexions, le résumé du discours que M. l'abbé Brettes a prononcé à Notre-Dame, devant un immense auditoire présidé par S. Em. le cardinal-archevêque de Paris, qu'accompagnait Mgr de Ségur. Nous n'avons jamais été témoin d'une pareille affluence. La vaste nef était remplie par les membres des associations avec leurs bannières. Les bas-côtés regorgeaient de fidèles. Toutes les places du banc-d'œuvre étaient occupées. Les tribunes et les galeries avaient également été envahies.

Quand ces milliers de bouches ont répété le refrain si connu :

Dieu de clémence,

.
Sauvez Rome et la France,

.

l'effet produit était vraiment admirable et il était impossible de le constater sans émotion. On sentait que la foi, une foi vivante et sans respect humain, inspirait ces fiers accents, et l'on se disait avec joie, et même avec une sorte d'orgueil : « Voilà un peuple chrétien. »

La fête de Notre-Dame, dont nous venons de donner une idée en nous servant du compte-rendu fait pour la *France nouvelle* par notre collaborateur, M. Léonce de la Rallaye, était comme la magnifique préface de l'assemblée générale qui allait suivre. Cette assemblée a publié de ses travaux un compte-rendu très-sommaire que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Séance du 9 mai.

L'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers tient en ce moment la quatrième assemblée annuelle de ses membres dirigeants.

Il y a un contraste frappant entre le recueillement de ses séances et les préventions qu'elles ont soulevées d'avance dans la presse radicale.

L'assemblée a été ouverte par une allocution du comte de Villermont, président du comité de l'Œuvre; puis le secrétaire général, comte Albert de Mun, a pris la direction du travail qui porte chaque jour sur l'un des rapports préparés à l'avance et mis en distribution à l'ouverture de la séance.

Des explications sont échangées sur ces rapports, et il n'y aura de discours qu'à la séance de clôture, le soir du 13 mai, qui sera présidée par S. Em. le cardinal-archevêque.

L'accroissement rapide de l'Œuvre, qui se traduit en ce moment par le concours à Paris de plus de quatre cents de ses membres de province, ne permet pas d'étendre les invitations à cette séance solennelle autant que les années précédentes; mais un ser-

vice de presse y sera largement organisé pour toutes les feuilles qui sont disposées à concourir à la propagande de l'OEuvre.

Séance du 10 mai.

Les études de cette journée ont été appliquées au rôle de l'OEuvre dans la société et à sa propagande par la presse, et elles ont témoigné d'un esprit de concorde et d'une saine pratique de l'association.

Le soir, et comme distraction salutaire, après ses travaux, le Cercle d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine reçoit les membres de l'Assemblée, comme les a reçus, la veille, le Cercle du Gros-Cailou. Si les détracteurs de l'OEuvre étaient témoins de la cordialité de rapports qui règne dans ces réunions entre les sociétaires des Cercles et leurs fondateurs, ils en auraient une surprise assurément bien satisfaisante.

Les journées du jeudi et du vendredi seront employées de la même manière.

Nous avons dit comment serait couronnée avec éclat celle du samedi.

Le comité de l'œuvre a reçu l'assurance que S. E. le nonce apostolique daignerait apporter la bénédiction papale à l'Assemblée générale des membres de l'œuvre réunie à cet effet dimanche à 2 h. à Notre-Dame-de-Paris.

Cette cérémonie est une des plus imposantes par ses pompes solennelles que l'Eglise offre de nos jours. Lorsque son éclat est encore rehaussé par une parole semblable à celle que le R. P. Monsabré y fera entendre et par l'assistance d'une assemblée d'un caractère aussi particulier, elle offre une de ces grandes manifestations de l'ordre chrétien qui sont l'espoir de notre temps.

Séance du 11 mai.

M. Raoul Ancel a présenté au nom du Comité un tableau exact et complet du fonctionnement de l'OEuvre dans une grande ville.

Il l'a montrée formant en un faisceau solide les dévouements et l'action chrétienne de la classe élevée, puis faisant un appel viril à la foi des ouvriers et leur procurant tous les bienfaits de l'Association en la suscitant entre eux.

M. Michel, de Saint-Malo, a complété ce tableau par celui de l'heureuse action que peut exercer à l'appel du Comité une société de patrons déterminés à protéger dans leurs ateliers la foi et les mœurs

de leurs ouvriers ; à respecter le repos du dimanche, à exercer en un mot les devoirs de leur condition sociale.

Ces exemples frappants sont confirmés par plusieurs délégués d'autres comités, et révèlent des progrès considérables depuis l'année dernière dans l'action de l'Œuvre.

Au reste, le nombre de ces délégués s'est doublé et croît tous les jours, si bien que la vaste salle de la Société d'horticulture est à peine suffisante, cette année, pour les recevoir.

Les invitations à la séance de clôture, que le Comité pensait seulement devoir restreindre, lui sont donc interdites, et il ne peut que s'en féliciter au point de vue des résultats acquis par sa propagande.

La basilique de Notre-Dame sera seule assez vaste pour recevoir dimanche les représentants actuels de la direction de l'Œuvre et tous ceux qui suivent le mouvement social qu'elle a déterminé.

Séance du 12 mai.

Le retour à la foi dans les campagnes comme dans les villes, par l'action de l'Œuvre des Cercles, a pu être constaté aujourd'hui par le témoignage de prêtres appartenant à des bourgs de Bretagne, de Lorraine, du Midi, etc. ; partout l'action et l'exemple de la classe élevée pour susciter l'association.

Répondre ainsi par des faits aux difficultés et aux doutes émis dans d'autres réunions par des hommes de bonne volonté, tel est le rôle des assemblées de cette Œuvre, et celle-ci n'y a pas encore manqué.

Nous n'avons pas parlé jusqu'à ce jour des réunions du soir, où les membres de l'Œuvre se retrouvent dans les visites qu'ils font aux divers cercles de Paris.

Le premier jour, mardi, on était au Gros-Caillou, mercredi, à Saint-Antoine, hier à Montparnasse. Ce soir, enfin, les visites se sont terminées par celle du cercle de Passy, où il y avait représentation dramatique. La pièce de résistance était une charmante comédie en trois actes, mêlée de chants : *les Deux Pigeons*.

Les *martyrs de Châteaudun*, récit poétique, a été chaleureusement applaudi, ainsi que le chant *Maudit soit la guerre !*

On a ri de bon cœur au duo bouffe. Le *Gendarme de Landernau* a égayé la nombreuse société qui se pressait dans la salle avec un goût exquis. Nous applaudissons, pour terminer, deux charmantes chansonnettes comiques et nous attendons les religieuses émotions de la séance de clôture de demain, dans laquelle on

entendra, après l'éminent cardinal et le secrétaire général de l'œuvre, la parole aimée de Mgr l'évêque d'Hébron.

La cérémonie de Notre-Dame aura lieu dimanche à quatre heures et demie.

Séance du 13 mai.

Mgr Mermillod ouvre la séance par une allocution « d'évêque et d'ami », comme il daigne le dire. L'apôtre de la première heure de l'Œuvre vient bénir au nom du Saint-Père le développement de l'Œuvre, et surtout l'unité d'action qui en est le caractère.

L'éloquent prélat ne croit pas à un déclin de la société chrétienne, mais à une aurore. Son dernier mot est pour recommander l'étude des vrais principes sociaux dont l'Église a le dépôt, — l'étude de la théologie, — puis d'étudier à cette lumière toutes les questions sociales, afin que l'ouvrier retrouve dans l'Œuvre non-seulement le royaume de Dieu, mais encore cette part des biens de ce monde à laquelle il a droit par surcroît.

La séance de ce jour avait été réservée pour un examen pratique des premiers essais tentés dans l'Œuvre en faveur de l'établissement de *corporations chrétiennes* qui paraissent devoir substituer la solidarité engendrée par des dévouements réciproques à l'antagonisme qui divise travailleurs et chefs d'industrie, et qui ne tend qu'à s'accroître par l'organisation de lutte que présentent d'une part les syndicats de patrons, d'autre part les corporations ouvrières en voie de constitution.

Nombre de chefs d'industrie s'étaient donné rendez-vous à cette réunion de l'Œuvre, soit qu'ils y appartenissent déjà, soit qu'ils y fussent sollicités par la confiance même avec laquelle il leur est fait appel.

Parmi eux, MM. Harmel, filateur au Val-des-Bois; Guilloux, filateur à Rouen; Sépulcre, fondeur à Maubeuge; André, maître de forges à Saint-Dizier; Rostaing, manufacturier à Annonay; de Pierredan, directeur d'Imphy, tous membres dévoués de l'Œuvre, puis des ingénieurs de Fourchambault et des autres grands établissements métallurgiques du Centre.

Il a été vraiment touchant d'entendre ces hommes considérables saluer l'Œuvre des Cercles comme la révélation d'une véritable et féconde entreprise de concorde et de prospérité industrielle. — Tandis que la presse corruptrice du peuple pousse des cris d'alarme, les hommes qui lui témoignent leur dévouement autrement qu'en paroles, s'unissent pour déployer l'étendard de la Croix comme un emblème de paix sociale.

Les membres de l'Assemblée ont signé une adresse au Saint-Père, rédigée sous la responsabilité du comité de l'OEuvre qui en a pris l'initiative.

Voici le texte de cette adresse :

Très Saint Père,

Les membres de l'OEuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, réunis pour la quatrième fois en assemblée générale annuelle, et munis de la bénédiction apostolique de Votre Sainteté, renouvellent aujourd'hui, d'un cœur reconnaissant et unanime, la résolution de ne jamais se laisser détourner de combattre, par les diverses associations pieuses constitutives de l'OEuvre, les erreurs condamnées par l'enseignement infallible du Saint-Siège et qu'ils regardent comme la source des maux de leur pays.

Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, ils la prient de bénir leur résolution, afin de leur obtenir la grâce d'y rester fidèles en toute circonstance, et ils sont avec la plus profonde vénération

De Votre Sainteté

les fils très soumis et très dévoués.

(Suivent les signatures.)

Nous n'ajouterons rien aujourd'hui. La pensée qui a inspiré cette adresse a été celle qui a dirigé tous les travaux de l'assemblée et dont nous avons retrouvé avec bonheur l'éloquente et ferme expression sur les lèvres de M. le comte Albert de Mun, dans la séance de clôture, où S. Em. le cardinal-archevêque de Paris a daigné bénir l'OEuvre et encourager ses membres à toujours combattre avec la même ardeur pour les droits de l'Eglise et la régénération sociale de la France.

Cinq cents personnes, prêtres et laïques, prenaient régulièrement part aux travaux de l'assemblée de l'OEuvre des Cercles d'ouvriers, nul ne saurait le contester, d'une incontestable utilité, comme tout ce qu'inspire la charité, qui est la seule vraie et féconde fraternité. Nous ajoutons ici l'extrait d'un rapport relatif à l'appui que la presse doit donner à l'OEuvre des cercles catholiques d'ouvriers.

Le Comité de l'OEuvre des cercles catholiques d'ouvriers a pensé, dit ce rapport, que l'heure était venue de surveiller avec attention le langage de la presse hostile et de faire un effort spécial pour développer le concours de la presse amie ; qu'il était urgent de lutter ainsi à armes égales contre ceux qui nous attaquent tous les jours, et que nous devons nous efforcer de gagner à la cause patriotique et sociale que nous servons les hommes de cœur qui cherchent encore leur voie.

En premier lieu, nous devons répondre aux attaques incessantes dirigées par la presse anti-religieuse et anti-sociale contre l'œuvre sociale et religieuse des cercles catholiques d'ouvriers. Nous voulons, en second lieu, faire connaître l'œuvre, la faire juger et, par conséquent, apprécier par ceux qui ne la connaissent pas encore ou qui la connaissent mal. — le nombre en est grand. Nous voulons aussi stimuler le zèle de nos confrères de province en les excitant à faire, eux aussi, plus et mieux, car ils sont pour nous les premiers et les plus indispensables instruments de l'organisation actuelle.

Ce but, comment avons-nous essayé de l'atteindre ? En exerçant un contrôle aussi sérieux que possible sur la presse ennemie ; en lui répondant dans la mesure de nos forces ; en lui faisant répondre dans la mesure du dévouement de nos amis de la presse honnête, qui sont nombreux encore, et sans le concours desquels nous déclarons être impuissants à remplir la tâche que nous avons assumée.

Si le contrôle est facile à Paris, si on peut arriver, dans la pratique, à un résultat presque complet, nous ne nous sommes pas dissimulé que pour obtenir un à peu près satisfaisant en province, les difficultés sont bien plus considérables. A Paris, en effet, quelques-uns de nos confrères se sont partagé tous les journaux et les contrôlent sous notre responsabilité ; mais combien plus difficile devient ce travail en ce qui concerne les journaux de province ? Pour obtenir ce que nous désirons, ce qui doit être, il nous faut le concours de tous les comités. Comme nous le disions tout à l'heure, il faut que, sous leur responsabilité à eux aussi, le contrôle soit exercé tous les jours sur tous les journaux publiés dans la région où le comité local étend son action, et que tous les numéros de ces journaux qui parlent de l'œuvre en bien comme en mal, soient adressés au secrétaire général de l'OEuvre par la personne chargée de ce travail ingrat, mais indispensable.

Chaque comité doit donc en délibérer et trouver un moyen que nous n'avons pas à lui indiquer ici, pour que nous soyons régulièrement informés de tout ce qui se publie, de tout ce qui, en

France, a trait à notre œuvre. Nous croyons qu'il y a intérêt et nécessité tout à la fois à ce qu'aucune attaque ne reste sans réponse — comme nous l'avons dit déjà — parce qu'il arrive d'ordinaire que l'on attaque surtout les personnes qui ne répondent pas. Puis, comme la calomnie est une, malgré les masques divers sous lesquels elle se déguise ; comme le but est unique, lui aussi : la destruction de l'Œuvre, nous croyons également qu'il y a intérêt et nécessité à ce que le comité de Brest soit informé de l'attaque qui a été dirigée contre l'œuvre de Nice, parce que la défense du comité de Nice pourra servir de modèle et comme de précédent au comité de Brest, ainsi qu'à ceux de Lille et de Bayonne. Nous croyons qu'il est utile que tous les membres de l'Œuvre soient instruits — puissent être instruits, si vous le préférez — de tout ce qui touche aux intérêts de l'Œuvre et, par conséquent, qu'un lien de publicité doit exister entre tous les comités.

Les *Annales catholiques* répondront, pour leur part, à ces vœux de l'Assemblée générale des cercles catholiques d'ouvriers ; nos lecteurs savent ce qu'elles ont fait dans le passé ; elles s'attacheront à faire mieux encore dans l'avenir.

La clôture du congrès des Cercles catholiques s'est faite à Notre-Dame, à cinq heures du soir.

Le Comité catholique, précédé de sa riche bannière et suivi des présidents et délégués de tous les Comités et Cercles des ouvriers catholiques de la province, au nombre d'environ cinq cents membres, occupaient la nef. Ils étaient précédés des divers Cercles d'ouvriers catholiques de Paris, suivant, eux aussi, leurs bannières. Sur toutes brillait le signe victorieux de la croix orné de la devise du Labarum : *In hoc signo vinces*. Au revers était inscrit le nom de chaque Cercle : Montparnasse, Belleville, Saint-Antoine, Passy et autres. Les dames patronnesses de l'Œuvre occupaient la droite de la nef. Un autel gracieusement orné de feuillages et de fleurs s'élevait au sommet de la nef et, sur le côté, un riche dais où siégeait Mgr Meglia, nonce du Saint-Siège, qui devait donner la bénédiction du Saint-Sacrement.

Aussitôt l'arrivée du Nonce, le R. P. Monsabré est monté en chaire. Nous donnons ci-après son éloquent discours.

Après ces chaleureuses paroles et le chant du cantique du Sacré-Cœur, devenu un chant national, Son Excellence le Nonce du Pape a donné le salut et la bénédiction du Saint-Sacrement,

La cérémonie a été remarquable par un ordre parfait, par l'esprit de foi et de piété, de sagesse et de force chrétienne qui animait l'assemblée. Quant au rare public qui entourait Notre-Dame, pas un cri, pas une observation malveillante ne s'est fait entendre. Chacun, du reste, sauf les membres des Cercles, arrivait individuellement à la cérémonie, et c'est dans l'église même, au pourtour du chœur, que les comités s'étaient réunis, avant d'occuper leur place dans la nef.

Cette imposante cérémonie est, à coup sûr, un des signes du temps. C'est sur son propre terrain que le christianisme attaque aujourd'hui la Révolution, en arrachant l'ouvrier aux séductions, aux exploitations dont il est victime, et l'ouvrier commence à le comprendre, en voyant les faits, qui seuls ont une éloquence durable.

DISCOURS DU R. P. MONSABRÉ.

*Fratres... adversarius vester diabolus circuit
quærens quem devoret, cui resistite fortes in
fide (I. PETR., cap. v, 8.)*

Monseigneur,
Messieurs,

Cette parole de l'apôtre saint Pierre, que l'Eglise adresse quotidiennement à ses enfants, pour les exciter au combat contre l'ennemi du salut, convient particulièrement à la situation présente de votre Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. Vous avez dû, dans vos assemblées générales, jeter un regard vers le passé et vous réjouir au spectacle des progrès accomplis par la vigoureuse action de vos comités. Chaque année, la bénédiction de Dieu secondant votre zèle et vos efforts, enrichit de quelques nouveaux bataillons l'armée des chrétiens qui s'enrôlent sous la bannière de la Croix et travaillent, sous vos ordres, à la pacifique conquête des classes laborieuses. Dans des temps plus calmes et plus amis de la justice, vous pourriez ne songer qu'à vous étendre, et je me contenterais de vous répéter cet encouragement que je vous adressais

dans une réunion semblable à celle-ci : *Bonum autem facientes non deficiamus* ; « nous qui faisons le bien, faisons-le sans défaillance. » Mais le triomphe actuel des ennemis déclarés de toute œuvre catholique vous oblige à vous défendre et m'impose d'autres discours. Voilà pourquoi je viens aujourd'hui commenter cette parole du prince des Apôtres : « Mes frères, votre ennemi le diable rôde autour de vous, cherchant à vous dévorer ; résistez-lui avec force dans la foi. » *Fratres... adversarius vester diabolus circuit querens quem devoret, cui resiste fortes in fide*. Ces paroles vous avertissent du danger que court votre Œuvre et vous enseignent votre devoir.

1° Vous avez un ennemi, messieurs, un ennemi furieux, terrible, irréconciliable ; soyez fiers des combats qu'il se propose de vous livrer, car c'est l'ennemi même de Dieu. Il plaît à la Providence de le déchaîner, de temps en temps, pour éprouver la fidélité de ses élus. Dans la vie privée, il manifeste son envie et sa colère par des suggestions pleines d'artifice, par des tentations brutales, et quelquefois par des assauts formidables auxquels la nature succomberait infailliblement, si elle n'était soutenue par la grâce de Dieu. Dans la vie publique, où il convoite de plus grandes ruines, il se couvre d'un masque pour dissimuler ses desseins et son action ; il incarne son esprit, il se fait légion, et s'applique à détruire, par ruse et par violence, toute œuvre qui porte le cachet de la divinité. Les hérésiarques ont été ses premiers ministres au département de l'erreur et de l'iniquité ; les persécuteurs, le pouvoir exécutif de sa haine enragée. Enfin, ses innombrables avatars sont aujourd'hui couronnés par l'avènement au pouvoir d'une secte impie qui, quoi qu'elle en dise, se propose de bannir Dieu du monde et de le remplacer par l'humanité. Déviation bientôt séculaire d'une réforme sociale qui pouvait être généreuse, la révolution grandie et organisée se meut sous l'inspiration de Satan. On reconnaît, à ses ambitions et à ses agissements, l'esprit jaloux qui voudrait établir son règne sur les débris du trône de Dieu. Ici, armée de l'autorité royale ; là, assistante au trône des empereurs ; chez nous, pourvue de la forme de gouvernement qui lui permet d'abuser de la force aveugle du nombre, elle n'a qu'un cri : « Sus à l'Eglise catholique ! Mort aux œuvres où se fait sentir l'influence de sa divine charité ! »

Voilà notre ennemi, messieurs. Depuis longtemps vous entendez gronder ses menaces ; aujourd'hui, il se met à l'ouvrage ; le danger est pressant. Parce que vous êtes marqués, comme toutes les œuvres catholiques, du sceau de la croix de Jésus-Christ, vous ne pouvez pas manquer d'être atteints. Peut-être ne serez-vous pas attaqués directement et de front, mais la tactique diabolique de la Révo-

lution est féconde en traîtres circuits qui ferment à ceux qu'elle a condamnés toutes les issues par où ils pourraient échapper à la mort. *Circuit quærens quem devoret.* Vous avez solennellement déclaré que votre œuvre était étrangère à toute vue politique; fidèles à cette déclaration vous n'avez jamais interrogé que la foi et les mœurs de ceux que vous invitiez à prendre place dans vos rangs; vieilles fidélités, aspirations généreuses, inoffensives utopies, hommes de tous les partis s'y donnent la main dans l'unité des principes chrétiens; c'est égal, on vous accusera d'être une société politique ennemie des institutions établies!... Vous avez, en plus d'une rencontre, manifesté votre respect de la loi; même lorsqu'elle se montrait ombrageuse et tracassière, vous n'avez répondu à ses exigences que par le prompt hommage de votre obéissance; c'est égal, on vous accusera d'être une société factieuse dont l'existence ne se maintient qu'au mépris de la légalité!... Vous agissez au grand jour, votre but est connu de tous; vos règlements circulent en toutes les mains, vos bureaux sont ouverts à qui veut les visiter, vos bulletins racontent avec franchise toutes les opérations de vos comités, vous ne connaissez pas d'autres mystères que les mystères de grâce où vous allez puiser l'infatigable courage de votre charité; c'est égal, on vous accusera d'être une société secrète conspirant dans l'ombre contre les bien-aimés progrès dont la Révolution revendique le monopole!...

Que si ces accusations échouent contre l'évidence des faits, il en est une qu'on tient en réserve, d'autant plus propre à triompher qu'elle est plus vague est plus bête: vous serez accusés de cléricalisme. Vous aurez beau affirmer que vous n'êtes, au demeurant, que de modestes laïques, appliqués avec le plus parfait désintéressement à une œuvre éminemment sociale; votre ennemi n'entend pas qu'on s'occupe sans lui d'œuvre sociale, et surtout qu'on y mêle la religion. C'est assez que vous ayez des vues chrétiennes pour qu'ils vous fassent entrer malgré vous dans les ordres. Vous serez cléricaux et même clercs s'il le faut. On retirera de l'hypogée où la désuétude l'a depuis longtemps ensevelie quelque vieille loi momifiée, en vertu de laquelle on invalidera votre influence sur les classes ouvrières en dispersant le glorieux faisceau de vos forces. Vous pouvez vous attendre à cela, messieurs. Mais, par le Dieu vivant, il ne faut pas l'attendre. L'Apôtre veut que vous résistiez: *Cui resistite.*

2° Un ennemi est d'autant plus près de la victoire qu'il inspire plus de crainte; et malheureusement la crainte est une infirmité de nos âmes chrétiennes, trop portées à confondre la résistance avec la révolte. On se révolte contre le droit, on résiste à l'injustice, en

défendant contre elle, par des moyens honnêtes, une position légitimement conquise. Nous avons sous les yeux un illustre exemple de cette résistance dans le successeur même de l'Apôtre dont je commente en ce moment les paroles; personne mieux que lui n'a mis en pratique le *resistite fortes in fide*. N'a-t-il pas répondu, ne répond-il pas encore à tous les envahissements par des protestations dont le monde entier retentit? Un mot de sa bouche vénérable, un pas hors de son palais lui vaudraient des applaudissements et des honneurs hypocrites qui fêteraient en lui l'homme de la paix et de la conciliation; mais il faudrait, en sacrifiant un droit, ouvrir la porte à des envahissements plus profonds et plus intimes sur le pouvoir divin, dont il est ici-bas le représentant; il résiste. Il résiste avec force; les ans qui s'amassent sur sa tête n'écrasent pas son grand courage; il attend, tranquille et fier, qu'une main violente étouffe en sa bouche royale les revendications de la justice opprimée. Il résiste dans la foi au Dieu qui soutient la faiblesse; il résiste dans la foi au droit dont il est le gardien; il résiste dans la foi aux promesses sacrées qui le rendent certain du triomphe de sa cause, dût-il mourir sans en être le témoin.

Voilà votre modèle, messieurs; bien que votre cause soit petite et obscure près de la sienne, vous n'en avez pas moins le droit et le devoir de la défendre. La position conquise par vos généreux efforts au milieu des œuvres catholiques vous appartient; sachez dire, vous aussi: « J'y suis, j'y reste; » ne cédez pas à la pensée de vous éclipser devant les menaces et de faire les morts; le soin d'intérêts subalternes, joint à la paresse, peut, plus que la conscience, vous conseiller cette attitude qui compromettrait votre honneur sans sauver votre œuvre, si l'ennemi a résolu de la détruire. Résistez; vous pouvez parler, résistez par la parole; vous pouvez écrire, résistez par vos écrits; résistez par des manifestations pacifiques; résistez par des protestations légales, résistez par toutes les influences dont vous disposez. *Resistite*.

Resistite fortes. Résistez avec force, au premier, au second, au troisième choc; contre les injures, contre les calomnies, contre les vexations; toujours. Ne craignez pas d'amoinrir des situations, de compromettre des carrières, de perdre de l'argent, ce sont choses qui se réparent; mais une position sociale comme la vôtre ne se retrouve jamais, aussi honorable et aussi forte, quand elle est promptement abandonnée. Une résistance molle ressemble à une abdication; au contraire, si vous ne cédez qu'en forçant l'ennemi à des violences qui le déshonorent, votre liberté outragée garde des droits qu'elle peut faire valoir en de meilleurs temps, ses meurtris-

sures et ses plaies sont comme des arrhes que lui donne la tyrannie pour qu'elle puisse revendiquer quand viendra l'heure de la justice. Résistez donc avec force! *Resistite fortes.*

Resistite in fide. Résistez dans la foi : foi plénière et inébranlable aux principes franchement catholiques sous l'influence desquels se meut votre zèle, s'organisent vos comités, se groupent vos cercles et se transforment les âmes qui doivent servir d'éléments à la régénération sociale que vous avez entreprise. Ces principes ne souffrent pas de concessions; sous peine de déchoir, vous ne pouvez pas les couvrir d'un voile qui donnerait le change sur vos desseins; et, à celui qui vous proposerait de les dissimuler, sans les renier, pour vous mettre à l'abri de la persécution, vous devez répondre : « Notre œuvre sera ouvertement catholique ou elle ne sera pas »

Resistite in fide. Résistez dans la foi : foi au Dieu de charité dont vous avez suivi les inspirations, pour fonder votre œuvre; foi au Dieu tout-puissant qui veut sauver de la mort tout ce qui a pris vie dans son sein. Il permet les orages des passions humaines, mais il les règle et fait la part de leur fureur. L'Église n'en est pas ébranlée. De tout ce qui tient à cet arbre sacré, le souffle des révolutions n'emporte que les œuvres mortes ou languissantes; les œuvres vivantes comme la vôtre demeurent attachées au tronc, secouées, tordues par la tempête, mais prêtes à reprendre une végétation plus vigoureuse au retour des beaux jours.

Resistite in fide. Résistez dans la foi : foi en votre droit si clair, si évident qu'on ne peut vous le dénier sans offenser la plus vulgaire honnêteté. Quoi donc? il sera permis de souffler dans l'âme du travailleur l'esprit de rébellion contre l'autorité, de haine contre la richesse; on pourra, en excitant son envie, en lui promettant une curée immorale, lui faire courber l'échine et s'en servir comme de marche-pied pour escalader le pouvoir; et il vous sera défendu, à vous chevaliers désintéressés de l'amour chrétien, de prodiguer votre temps, vos forces, votre influence, votre argent, pour rendre l'ouvrier bon, doux, patient, juste, chrétien, pour le préparer pacifiquement à une entente cordiale avec ceux qui doivent user de de ses services dans le respect de la foi et les ménagements de la charité? Mais ce serait la plus cynique des malhonnêtetés. L'opinion publique ne peut vous abandonner à cette proscription. Dût-on lui faire violence pour un temps, il faudra bien qu'un jour elle vous ramène triomphants à l'ouvrage.

Resistite in fide! Résistez dans la foi : foi en l'avenir de votre œuvre; quoi qu'il arrive, l'avenir est à vous. Sans doute, si l'on

ne considère que les passions humaines, vous êtes une grande faiblesse, car vous ne savez pas mentir pour flatter. Votre bouche véridique se refuse aux promesses captieuses et aux excitations malsaines qui séduisent l'étourderie du peuple, en caressant sa convoitise et ses mauvais instincts; mais si l'on considère les intérêts vivants de la société, vous êtes une grande force, car vous préparez de loin la véritable solution des difficultés sociales dont se préoccupent les meilleurs esprits. Donner aux classes ouvrières le précieux trésor de la foi qui les soutient dans la fatigue et les console dans la peine, faire accepter chrétiennement au travailleur sa position dépendante et humiliée, lui ouvrir, en le moralisant, une source de bienfaisante économie, créer pour lui des associations qui le protègent contre l'exploitation criminelle de sa vie, et lui assurent des secours pour son âme et pour son corps dans les jours mauvais, ce n'est qu'une partie de votre programme. Vous voulez encore, pour compléter votre œuvre, ressusciter le patronage chrétien, c'est-à-dire arracher le maître aux préoccupations et aux avidités trop égoïstes qui le disposent à la dureté, l'intéresser par l'esprit de foi et par la charité au sort de l'ouvrier, retarder en haut le repos et la jouissance pour diminuer en bas les fatigues et les sollicitudes, fondre autant que possible les patrons et les travailleurs dans une communauté de principes, de vues et d'intérêts qui garantisse à ceux-ci une protection honorable, à ceux-là des services dévoués; bref, pendant que la Révolution pousse à l'assaut du capital et promet aux avidités populaires une dispersion de la richesse qui doit fatalement énerver ses forces et la rendre impropre aux grandes entreprises, vous voulez christianiser le capital et le rendre bienfaisant aux classes laborieuses sans qu'il cesse d'être une puissance. Vous êtes dans le vrai, messieurs. Tôt ou tard le mensonge enfante la déception près des ruines qu'il a faites; le vrai seul triomphe et édifie, si nombreuses et variées que soient les vicissitudes qu'il traverse. Si donc Dieu ne nous a pas condamnés à périr par le mensonge, encore une fois l'avenir est à vous, croyez en lui : *resistite fortes in fide*.

J'ai fini, messieurs; il ne me reste plus qu'à prier Dieu de vous bénir avant de vous séparer.

Monseigneur,

Vous avez sous les yeux une armée sainte dont les chefs et les soldats sont animés du même esprit et ne font qu'un seul cœur. Tous ont juré fidélité au drapeau sacré qui leur promet la victoire,

et je suis sûr qu'il n'est pas un seul des ouvriers ici présents qui ne soit prêt à se montrer, par son courage à la résistance chrétienne, l'égal de ceux qui l'ont enrôlé. Cette armée sainte remercie par ma bouche Votre Excellence de son très-haut et très-bienveillant patronage, et va, à l'instant même, vous demander à genoux la bénédiction que le Souverain-Pontife a confiée à vos mains sacrées. C'est la bénédiction du père, c'est la bénédiction du fort, c'est la bénédiction du saint, c'est la bénédiction même du Christ, dont nous avons pris la croix pour étendard. Fortifiés par cette bénédiction, nous nous relèverons plus déterminés à soutenir le bon combat, et chacun de nous ira porter joyeux aux absents le mot d'ordre de cette glorieuse journée : *Resistite fortes in fide*.

LE CONGRÈS CATHOLIQUE.

(4^e article. — V. les trois numéros précédents.)

Quatrième séance générale (21 avril.)

La séance est ouverte à huit heures et demie au milieu d'une assistance plus nombreuse encore que les autres jours, sous la présidence de Mgr Besson, évêque de Nîmes, ayant à ses côtés Mgr Sauvé, recteur de la Faculté catholique d'Angers ; M. le colonel Carron, ancien député ; M. de Belcastel, M. de Larcy, M. Bailloud, M. Baudon, M. de Saint-Victor, etc.

Les Maronites du Liban.

Mgr Zourraïm, archevêque de Beyrouth (Syrie), prend le premier la parole, et donne de très-intéressants détails sur le petit peuple maronite. Le Liban, dit-il, c'est la petite France de l'Orient. Un grand nombre de familles maronites descendent des croisés du douzième siècle ; plusieurs portent encore un nom français, et celles qui ne sont pas françaises par le nom, le sont par le cœur.

Quand l'épouvantable guerre de 1870-71 a éclaté, la crainte et l'anxiété ont envahi les cœurs maronites. On se tenait dans le Liban au courant des événements. La nouvelle de nos désastres a soulevé là-bas des explosions de douleur ; l'orateur a vu des femmes et des enfants pleurer à chaudes larmes. Certains, en apprenant la catastrophe de Sedan, ont pris des vête-

ments de deuil. Les jeunes gens demandaient des armes pour voler au secours de la France; des listes d'engagements volontaires ont même été composées. A chaque instant, cet amour pour notre patrie se manifeste avec une spontanéité et une énergie au-dessus de toute expression. L'orateur raconte la réception qui a été faite au consul de France à Beyrouth, lors d'une visite au patriarche du Liban. Les cavaliers maronites ont accueilli notre représentant le drapeau français à la main. Partout, sur son passage, les arbres étaient pavoisés aux couleurs françaises, et les populations, accourues de toutes parts, mêlaient ce refrain à leurs acclamations enthousiastes : « Non, la France n'est pas perdue ; non, la France n'est pas morte ! »

L'amour de notre chère patrie est inné dans les cœurs maronites. Mgr Zourraïm signale un fait touchant. Un jour, dans une de ses pérégrinations, il rencontra un enfant de six ans à genoux et en prières. Interrogé sur ce qu'il faisait, l'enfant répondit : « Je prie pour la France. »

Eh bien ! ce petit peuple maronite n'est pas défendu par la France. Tandis que les peuplades ennemies qui l'entourent, tandis que les Druses eux-mêmes semblent se rapprocher chaque jour davantage de leurs anciens adversaires, nous semblons renoncer de plus en plus à notre protectorat dans le Liban. Le protestantisme anglican et américain multiplie ses efforts pour arracher les maronites à la foi catholique ; il faut que la France entre résolument dans la lutte, il faut qu'elle envoie là-bas ses meilleurs missionnaires pour défendre efficacement et ses intérêts et les intérêts de l'Eglise. (Applaudissements).

M. le colonel Carron remercie Mgr Zourraïm des paroles si éminemment françaises qu'il vient de prononcer et lui donne l'assurance que la France catholique n'oubliera pas les Maronites et se souviendra de leur saint et éloquent évêque.

L'art chrétien.

M. le baron d'Avril donne ensuite lecture des vœux suivants, proposés par la commission de l'art chrétien :

1° Considérant que l'esthétique, l'histoire générale des beaux-arts, l'archéologie, et en particulier l'archéologie nationale, sont

comprises dans l'enseignement des universités catholiques et des grands séminaires ;

2° En ce qui concerne l'étude *professionnelle* des beaux-arts,

La commission de l'art chrétien considérant :

Que la foi et les mœurs des jeunes gens sont exposées aux plus grands dangers tant dans les ateliers d'étude et d'apprentissage que dans les établissements publics pour l'enseignement des beaux-arts ;

Que dans ces ateliers et établissements l'étude théorique et pratique ne tient pas compte suffisamment des traditions religieuses et nationales de la France ;

Que le défaut d'artistes et de contre-maitres initiés à ces traditions et animés de sentiments chrétiens offre toujours de grands inconvénients et amène quelquefois des scandales dans l'exécution même des travaux destinés aux monuments religieux ;

Que des institutions catholiques pour l'étude et l'apprentissage des beaux-arts ont déjà été fondées en Belgique ;

Que l'exercice des professions artistiques est libre ; qu'il importe toutefois de constater l'aptitude des élèves par des attestations finales qui seront appréciés en raison même de la valeur des établissements qui les auront délivrés,

La commission émet le vœu :

Que les sociétés d'art chrétien se préoccupent sans retard, et dans la mesure du possible, de créer successivement des institutions catholiques pour l'apprentissage et l'enseignement professionnel des beaux arts à tous les degrés, et que ces établissements délivrent des certificats et diplômes spéciaux à leurs élèves sortants.

3° La commission de l'art chrétien, renouvelant les vœux émis dans les deux sessions précédentes, insiste de nouveau pour que les sociétés d'art chrétien travaillent à l'amélioration de l'imagerie populaire.

Ces vœux sont adoptés.

Les missions d'Algérie.

Le R. P. Chalmeton, missionnaire d'Alger, succède à M. le baron d'Avril pour lire un rapport qui a pour objet les œuvres de Mgr Lavigerie.

Voici quelques chiffres qui ont leur éloquence.

Il y a huit ans, le Sahara et le Soudan étaient entièrement aux infidèles ; pas un prêtre catholique, pas une œuvre du

catholicisme. A l'heure qu'il est, on y compte 200 ouvriers apostoliques, tant prêtres que religieuses, et 29 établissements d'éducation chrétienne. Il en est résulté que Mgr Lavigerie a pu fonder deux villages entiers totalement composés des jeunes arabes chrétiens et chrétiennes qu'il a mariés et dont il a fait des auxiliaires et des amis de la France, tandis qu'ils seraient, sans cette œuvre, les ennemis nés de la France et de la civilisation. A côté de ces deux villages qui ont nom Saint-Cyprien et Saint-Augustin, s'élève l'hôpital Sainte-Elisabeth, autre entreprise du zèle apostolique. En outre, les jeunes Arabes qui n'ont pas voulu se marier ont demandé d'eux-mêmes à devenir des frères et des sœurs des missions d'Afrique. Enfin, 72 d'entr'eux qui se destinent au sacerdoce, reçoivent en France l'éducation chrétienne en un établissement créé dans l'Aveyron spécialement pour eux, afin qu'ils s'affermissent au spectacle d'une population vraiment chrétienne.

De plus, dix stations, chacune ayant trois missionnaires, sont établies au cœur même du pays infidèle, dans la Kabylie, au Sahara et en Tunisie. Les résultats acquis par ces missionnaires en appliquant cette parole divine : *curate, docete*, c'est-à-dire en s'occupant des malades et de l'enfance, sont déjà considérables surtout chez les Kabyles, où l'on peut dire que l'on retrouve, avec leurs usages, leur discipline et leur législation, les chrétiens du diocèse de saint Augustin. Il s'agit aujourd'hui de leur rendre la foi. Ajoutons qu'aux ruines mêmes de Carthage, sur le tombeau de saint Louis, et pour honorer ce grand souvenir, une chapelle va s'élever, flanquée, si l'on peut ainsi parler, de deux établissements d'orphelins. Il ne faut pas moins que ces efforts qu'il importe de grandir encore, pour arrêter les progrès de l'islamisme qui sont effrayants, principalement sur les côtes de Soudan.

Cet exposé, d'une éloquence émouvante, vaut au R. P. missionnaire des applaudissements qui vont droit, comme l'a dit M. Caron, au grand archevêque d'Alger.

Les comités du contentieux.

Au nom de la commission du contentieux, M. Paul Besson présente un rapport où sont examinées les conditions de la

lutte que, vraisemblablement, nous aurons bientôt à soutenir contre les envahissements de l'impiété. Par crainte de cette lutte, faut-il se laisser abattre ? Non, certes, s'écrie M. Besson, et dans un très-beau langage il demande, au contraire, que la lutte, menée avec une énergie indomptable, soit abordée d'un cœur joyeux. Dans le but de la mieux servir, il fait un éloquent appel à ces jeunes gens qui sont au barreau et dont la parole doit être un glaive bien trempé pour défendre ces augustes clients qui sont, selon les circonstances et même tout à la fois, le prêtre, le religieux, le père de famille violenté dans son droit d'assurer à son fils une éducation chrétienne, l'évêque enfin qui veut se survivre dans les œuvres de son apostolat. Cette lutte, on pourrait la dédaigner peut-être et s'y soustraire s'il ne s'agissait que de soi, mais il s'agit de Dieu, de la France. Comment ne serions-nous pas, en faveur de ces grandes causes, les chevaliers du droit ? En conséquence, et aux applaudissements de l'assemblée, M. Besson émet le vœu que dans chaque chef-lieu judiciaire il se forme un comité du contentieux composé de juriconsultes pouvant signer des consultations, et qui prendrait la charge d'engager et de suivre les procédures dont les intérêts religieux démontreraient la nécessité.

Les pèlerinages.

M. le vicomte de Damas expose alors la marche de l'OEuvre des pèlerinages, et trace rapidement les projets du conseil de l'OEuvre pour 1876. Voici le programme des pèlerinages de 1876, qui s'accomplit en ce moment en Italie, et qui s'accomplira jusqu'au bout, nous l'espérons :

Messieurs, dit M. le vicomte de Damas, l'OEuvre des pèlerinages est désormais implantée en France. Il semble dès lors que l'OEuvre du conseil général soit terminée. Nous l'avons cru un instant. Mais de la prison du Vatican la voix du maître s'est fait entendre : « Marchez, marchez toujours, ne vous arrêtez pas. » Aujourd'hui une nouvelle lettre nous dit : « Les pèlerinages sont ma joie, ma consolation, un véritable encouragement pour moi. Quelques personnes disent : à quoi bon ? qu'avons-nous obtenu ? Erreur, vous obtiendrez bientôt ; la France surtout fait des pèlerinages, qu'elle continue ; courage et patience, la France ne peut périr, elle est indispensable à l'Eglise. »

Qu'avons-nous à faire, messieurs, en présence de cette invitation et de ces consolantes paroles? Reprendre la Croix du Pèlerin et marcher.

Rome tout d'abord attire nos regards. C'est auprès de Pie IX, le roi dépouillé, que nous allons puiser des encouragements et des bénédictions pour nos pacifiques expéditions de 1876.

Le pèlerin de Terre-Sainte tient à s'arrêter pieusement à toutes les stations qui séparent Gethsémani du Calvaire. De même nous tenons à visiter les glorieux sanctuaires qui séparent la France de Rome et qui tous proclament la victoire dans le sacrifice :

Le Saint Suaire de Jésus, conservé à Turin, qui rappelle l'ancienne gloire de la maison de Savoie ;

La docte patronne de Gênes, sainte Catherine ;

L'humble vierge de Florence, sainte Madeleine de Pazzi, nous conduiront aux grandes basiliques de Rome où resplendissent les vrais trésors de l'Eglise, et aux pieds du trône de Pierre.

Nous irons ensuite au tombeau du Pauvre d'Assise, protester contre l'attachement aux choses de la terre et contre l'amour du bien-être.

Puis, après avoir retrempé notre courage dans la Santa-Casa de Lorette, dans cette demeure sacrée de Marie où le Verbe s'est fait chair, où vécut la Sainte Famille, nous visiterons saint Antoine à Padoue, saint Marc à Venise, saint Gervais, saint Protais, saint Ambroise et saint Charles Borromée à Milan.

Après ce premier et solennel pèlerinage nous reviendrons en France où nous attendent de nouvelles manifestations de foi.

Toulouse a déjà ouvert la marche et onze mille hommes sont en ce moment prosternés à Lourdes aux pieds de Marie immaculée.

Des milliers de pèlerins se préparent pour le jour où l'image de la Vierge de Lourdes, illustre entre toutes, recevra la couronne que vient de lui décerner Pie IX.

Le puissant patron de la France, saint Michel, recevra aussi, le 4 juillet prochain, les honneurs du couronnement, et un pèlerinage national s'organise pour ce jour-là.

Son Em. le cardinal-archevêque de Paris nous convoque tous sur la montagne des Martyrs, pour y prier le Sacré-Cœur.

Le berceau de notre œuvre, le sanctuaire de Notre-Dame de la Salette, ne sera point délaissé ; il deviendra, comme l'année dernière, le centre d'un pèlerinage d'un nouveau genre, le pèlerinage de *retraite*. Déjà, l'an dernier, un groupe de cent pèlerins a inauguré cette œuvre.

Mgr l'évêque de Chartres nous convoque pour le 8 septembre au

plus ancien sanctuaire de Marie; soyons fidèles à cet appel, et que les fêtes de 1876 soient aussi solennelles que celles de 1873.

Les circonstances sont graves, la prière reste comme notre unique force et notre unique espérance; prions donc et que tous les sanctuaires de notre patrie retentissent plus que jamais du cri devenu la prière nationale :

Sauvez Rome et la France
Au nom du Sacré-Cœur!

Les conclusions du rapport de M. de Damas sont acclamées.

La liberté d'enseignement.

A ce moment, M. le colonel Carron annonce qu'il va lire sans commentaires une formule de vœu proposée par la commission de l'enseignement, et ainsi conçu :

Considérant qu'on ne saurait porter atteinte à la loi du 12 juillet 1875 sans porter atteinte aux graves intérêts matériels et moraux engagés sur la foi de ses promesses, le congrès émet le vœu qu'on maintienne intacte la loi du 12 juillet 1875.

Une triple salve d'applaudissements répond à ce vœu, accueilli en même temps par des bravos énergiques et répétés, qui ne cessent que lorsque Mgr Besson, évêque de Nîmes, se lève et prononce ce discours :

Mesdames, messieurs,

Permettez-moi de vous présenter le commentaire vivant de ce vœu que vous venez d'adopter au sujet de l'enseignement libre. Le premier recteur d'une université catholique française, Mgr Sauvé, assiste à la séance. C'est le recteur de l'université d'Angers. Sa Sainteté Pie IX a honoré et encouragé nos efforts en décernant à cet éminent fonctionnaire d'une université catholique libre les honneurs de la prélature.

Vous le voyez, messieurs, nos preuves sont faites et nous marchons; et c'est à se demander si on doit discuter une question résolue. Toutefois, puisqu'il faut en parler, j'accepte de le faire, non pas avec l'autorité d'un évêque, — je suis le dernier venu dans l'épiscopat, — mais avec l'expérience que vingt-cinq ans de service dans l'enseignement libre m'ont acquise.

Dans un an, s'il plaît à Dieu, tous les comités catholiques de

France se réuniront dans cette enceinte. Quel aura été le sort de la loi pour laquelle nous combattons? Je l'ignore; tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il faut la défendre, et si elle succombe, il faut montrer une résignation non moins courageuse que notre résistance. Ce sont deux mots différents, mais le devoir est le même.

La résistance que je vous prêche n'a rien que de très-légal. La majesté de nos lois y est intéressée. Comment ne pas trembler pour les destinées de la France, si une loi qui n'a pas huit mois d'existence vient à succomber avant qu'on en ait fait l'épreuve. A la vérité Bossuet a dit que la mobilité et l'inconstance sont le propre des choses humaines, mais il le disait en parlant par comparaison et en vue des choses éternelles. Dans les choses du temps, ce nous est un devoir pour l'honneur français d'assurer autant qu'il se peut aux lois un caractère de permanence et de durée. Est-ce là ce qu'on cherche en poussant au rappel d'une loi avant que l'expérience du jury mixte ait pu être faite, au moins une seule fois?

Cette résistance, nous y devons persister aussi bien au nom de la justice. Quels dons n'ont pas été faits en vue de fonder et d'assurer l'existence des Universités catholiques! Quelles aumônes! Quels sacrifices, quelles promesses n'ont pas été données, quelles espérances n'a-t-on pas dû concevoir! Pour se consacrer à l'enseignement qu'elles donnent des professeurs ont sacrifié d'honorables positions. Quelle compensation leur donnerait-on le jour où l'on pourrait dire qu'ils seraient violemment dépossédés par la loi? Et puis il y a des édifices acquis ou construits sur la foi des promesses contenues dans la loi. Il y a quatre établissements d'instruction supérieure commencés, inaugurés, ouverts à l'empressement de la jeunesse française. Ne serait-ce pas la faillite de l'honneur que de les abandonner? (Applaudissements prolongés.) On dit que la liberté restera au fond de la loi. Eh! qu'importe le mot, si la chose a disparue! Qui ne voit qu'après cela nous devons remettre nos élèves catholiques au jugement d'un jury qui serait juge et partie! (Applaudissements.) Je le demande, est-ce loyal, est-ce équitable, est-ce de l'impartialité? Ne serons-nous pas ainsi de nouveau soumis, asservis, peut-on dire, aux méthodes, aux livres, aux opinions, à l'enseignement que nous voulions combattre par une honorable et loyale concurrence?

Et cependant il faut regarder dans l'avenir. Cette iniquité, nous pouvons avoir à la subir. Alors que faire? C'est ici que nous devons nous tenir prêts et faire preuve de cette résignation dont je parlais, de cette résignation plus courageuse peut-être, mais certainement

plus difficile encore que la résistance. Je m'explique sur cette résignation. C'est un mot de M. Laboulaye que les maîtres de l'enseignement libre ne doivent être que des répétiteurs au service de l'enseignement d'Etat. Eh bien, même s'ils devaient être réduits à ce rôle, nous demandons à ces répétiteurs, nous leur demandons de rester. (Applaudissements.) Car en restant, ils tromperont les calculs de nos adversaires et ils leur feront bien voir que ces répétiteurs sont autre chose que cela, qu'ils sont des serviteurs, non de l'université, mais de l'Eglise et de Dieu. (Bravos. — Applaudissements.)

Nous savons ce qu'on peut tirer, même pour le bien, d'un livre hostile; nous savons comment, d'un de ces livres qu'on s'étonne de voir imposer à l'étude de l'enfance, et qui parfois font rougir, on peut tirer des enseignements qui relèvent ses regards et son âme vers le ciel. Cette contrainte est odieuse sans doute, mais s'il le faut, nous saurons nous y plier encore et traiter le programme, les formules et les méthodes de l'université au point que nous les animerons de l'esprit chrétien, et que, en dépit de tout, les maîtres qui enseigneront selon ces méthodes et ces programmes feront néanmoins de leurs élèves de vrais serviteurs de Dieu et de l'Eglise. N'en doutons pas, si Dieu nous y condamne, cette résignation sera féconde, et, qui sait? il y a en France des retours soudains et des changements inouïs. (Mouvement.) Pourquoi n'espérerions-nous pas qu'avant un an ce projet, dont on veut se servir contre nous, disparût lui-même pour faire place à un autre, qui nous donnera, lui, plus encore que le peu que nous avons si péniblement conquis? (Bravos et applaudissements.)

Laissez-moi vous le dire, quand j'examine cette situation, il me semble en retrouver l'histoire dans une fable que nous avons tous apprise et où je vois le sort qui attend les jouvenceaux de l'impiété. C'est la fable du vieillard et des jeunes gens, qui se moquaient si agréablement de lui :

Passé encor de bâtir, mais planter à cet âge.

En effet, elle bâtit et plante, cette Eglise que semblent accabler les jeunes impies de notre siècle; mais les railleurs eux-mêmes ne se trompent pas sur sa vigueur, aussi les voit-on, pour emprunter un vers de Corneille,

S'empresser ardemment
A qui dévorera ce règne d'un moment.

Vaine tentative! Ce qu'il advint dans la fable, vous le savez, le vieillard vit passer les jouvenceaux, pleura sur eux et leur survécut. Voilà l'Eglise. (Applaudissements). Bien des persécuteurs se sont vantés de la détruire; elle a vu lever plus d'une aurore sur leurs tombeaux. (Sensation.) Car elle est le vieillard qui ne meurt pas. (Bravos et applaudissements.) Courage donc et confiance; quelles que puissent être les épreuves nouvelles, éclairez, quêtez, augmentez le budget de vos universités catholiques. Quel budget magnifique! A Lille, il se chiffre déjà par millions. A Paris, on est près d'y atteindre. A Angers, un grand nombre de chaires sont fondées. De tels efforts ne sauraient rester impuissants, et si nous paraissons être à la veille des jours d'aveuglement et de révolution, ne vous découragez pas; au lendemain de ces jours, le réveil n'en sera que plus brillant, et le succès de l'Eglise que plus certain.

Reportez-vous à quarante ans d'ici, quand s'ouvrit cette grande question de la liberté d'enseignement. Il se trouva au début un seul évêque, Mgr Clausel de Montals pour protester contre le monopole. L'*Univers*, un journal à peine né alors, lui ouvrit ses colonnes, et qui avait-on pour pratiquer la liberté? Trois jeunes hommes qui s'intitulaient modestement maîtres d'école. Il est vrai que deux d'entre eux s'appelaient Lacordaire et Montalembert. Eh bien, je vous le demande, que serait aujourd'hui la France, si l'exemple n'avait pas été donné par ce vieil évêque, par ce journal, par ces jeunes maîtres d'école? Et nous, quand nous comparons les temps aux temps, quelle différence propre à nous encourager! Non, devant tant d'offres généreuses, tant de facilités qui nous sont offertes, tant de disciples, nous n'hésiterons et ne reculerons pas devant la lutte! Ce n'est pas possible. Allez donc, je vous le dis encore, parlez, agissez, quêtez pour vos universités catholiques, car en tendant la main pour elles, c'est en toute vérité que vous pourrez dire : *Pour la France, s'il vous plaît.*

Des applaudissements redoublés éclatent dans l'auditoire soulevé tout entier par cette virile et chaleureuse éloquence. Quand ils ont pris fin, Mgr l'évêque de Nîmes donne la bénédiction à l'assistance agenouillée; après quoi, l'on se sépare, à dix heures, fortifié pour le présent et, quoi qu'il advienne, confiant dans l'avenir.

(*La fin au prochain numéro.*)

LE VŒU NATIONAL.

Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'ériger une *Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus* dans la chapelle provisoire du *Vœu national*, à Montmartre. Voici le texte de l'ordonnance archiépiscopale et les statuts de la Confrérie :

JOSEPH-HIPPOLYTE GUIBERT, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Jean devant la porte Latine, archevêque de Paris.

Vu la supplique à nous adressée par le R. P. Rey, supérieur des Oblats de Marie établis à Montmartre, tendant à ce qu'il nous plaise ériger une Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus dans la chapelle provisoire du Vœu national ;

Vu le règlement soumis à notre approbation,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Est érigée par les présentes, en la chapelle provisoire du Vœu national, une Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus.

ART. 2. — Les membres de la dite Confrérie devront fidèlement observer le règlement approuvé par nous en date de ce jour.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire de notre archevêché.

Le 1^{er} avril 1876.

† J. HIPPI., *card. arch. de Paris.*

Statuts de la Confrérie.

ARTICLE PREMIER. — Une association de prières et de bonnes œuvres est établie dans le sanctuaire du Sacré-Cœur, à Montmartre, pour perpétuer la pensée d'expiation, de pénitence et d'invocation qui a inspiré le Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus.

ART 2. — Le but de l'Association est :

1^o De propager le culte du Sacré-Cœur dans les familles et dans la société, comme moyen d'expiation et de réparation des outrages commis contre la religion, contre les droits de l'Eglise et du Saint-Siège, et contre la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ ;

2^o De combattre l'impiété de notre temps, en ramenant l'observation des commandements de Dieu et de l'Eglise dans les familles et dans la société ;

3° D'attirer la protection du Sacré-Cœur sur l'Eglise et son auguste Chef, sur la France, sur le Clergé et les Congrégations religieuses;

4° D'obtenir les grâces spirituelles et temporelles dont les membres de l'Association peuvent avoir besoin pour eux et pour leurs familles.

ART. 3. — Les avantages de l'Association sont :

1° D'avoir part aux prières récitées chaque jour, après la messe principale, aux intentions de la Confrérie, et aux offices célébrés dans le sanctuaire;

2° D'avoir part aux intentions des messes qui y seront fondées pour l'Eglise et pour la France;

3° De pouvoir gagner les indulgences accordées par les Souverains Pontifes;

4° De participer aux prières et aux bonnes œuvres des associés.

ART. 4. — Les conditions d'admission sont :

1° Faire inscrire son nom de famille et de baptême sur les registres de la Confrérie (un titre d'admission sera délivré à chaque associé);

2° Réciter une fois chaque jour la prière suivante : *Cœur Sacré de Jésus, protégez la sainte Eglise contre ses ennemis, ayez pitié de la France, et faites que je vous aime chaque jour davantage.*

ART. 5. — Tous les fidèles, hommes et femmes, sont appelés à entrer dans l'Association; les enfants eux-mêmes peuvent y être admis.

L'inscription des personnes défuntés sur les registres de la Confrérie les fera entrer en participation des prières et des bonnes œuvres des associés.

Les associés sont invités à contribuer à la construction et à l'entretien du sanctuaire du Vœu national, par des offrandes volontaires et par celles que leur zèle pourra provoquer.

ART. 6. — Le supérieur des Oblats de Marie Immaculée, chargés de desservir le sanctuaire du Vœu national, est le directeur de la Confrérie. Il se fait suppléer, au besoin, par un ou plusieurs de ses confrères.

ART. 7. — Les fêtes de l'Association sont :

1° La fête du Sacré-Cœur de Jésus, qui se célèbre le vendredi après l'octave de la Fête-Dieu, avec octave solennelle jusqu'au vendredi suivant;

2° Les fêtes des mystères et instruments de la Passion, tous les vendredis du carême;

3° Le premier vendredi de chaque mois;

4° La fête du saint et immaculé Cœur de Marie, le dimanche qui précède la Septuagésime ;

5° La fête de saint Louis, roi de France, 25 août ; de saint Denis, martyr, premier évêque de Paris, 9 octobre ; de saint Martin, confesseur, évêque de Tours, 11 novembre.

ART. 8. — Une réunion des associés aura lieu dans le sanctuaire du Sacré-Cœur, le premier dimanche de chaque mois. Il y aura instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement ; après la bénédiction, on récitera un *Pater* et un *Ave* pour tous les associés et bienfaiteurs vivants, un *De profundis* pour tous les associés et bienfaiteurs défunts.

ART. 9. — Le lundi qui suivra l'octave du Sacré-Cœur, une messe sera célébrée pour tous les membres de la Confrérie décédés dans la paix du Seigneur.

ART. 10. — Des lettres d'affiliation seront délivrées aux communautés, associations et autres pieuses institutions qui voudront s'unir à l'association du Vœu national.

Vu et approuvé,

Paris, le 1^{er} avril 1876.

+ J. HIPPEL, card. arch. de Paris.

Nos lecteurs seront heureux de trouver ici le *Rapport sur l'Œuvre du Vœu national* lu à la première séance de l'assemblée générale des comités catholiques, le 18 avril 1876, par le R. P. Rey, supérieur de la Chapelle provisoire. Voici ce qu'a dit le Révérend Père :

ÉMINENCE,
MESSIEURS,

Ainsi que l'a rappelé M. Keller, le chrétien fidèle qui sait manier la parole comme il a manié l'épée dans nos jours malheureux, deux grands faits se sont accomplis depuis la quatrième assemblée générale des comités catholiques, deux faits qui ont donné à l'histoire du Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus deux dates à jamais mémorables. Le 16 juin 1875, deux-centième anniversaire de la première apparition de Notre-Seigneur Jésus-Christ à la Bienheureuse Marguerite-Marie, jour choisi par Pie IX pour que chaque chrétien eût à faire un acte de consécration au Sacré-Cœur de Jésus, le 16 juin, Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, posait la première pierre de l'église votive au Sacré-Cœur de Jésus

qui doit s'élever sur la butte de Montmartre. Il est inutile de rappeler de quel éclat et de quelle solennité fut accompagnée cette cérémonie, qui avait réuni l'élite des catholiques de la cité. Cette prise de possession, sous les bénédictions divines, faisait faire à l'œuvre un progrès immense : elle lui donnait un signe visible, sensible, une base tout à la fois réelle et prophétique, car la première pierre prophétise l'achèvement de l'édifice dont elle est l'assise sacrée.

Le second fait se rattache à la date du 3 mars 1876 : c'est la bénédiction de la chapelle provisoire et l'inauguration dans cette chapelle des prières publiques et quotidiennes pour l'Eglise et pour la France. Le 3 mars a été choisi, parce que c'était le premier vendredi du mois de mars, du mois consacré à saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, vendredi où l'on célébrait la fête de la sainte Couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Toutes ces coïncidences pieuses concouraient à donner à ce jour une opportunité providentielle. Ce fut pour Votre Éminence un second jour de joie et de consolation. Elle a béni la chapelle provisoire comme une tente de voyage, dressée aux abords de la patrie, où la dernière halte s'effectue encore avec les incertitudes de l'avenir, mais aussi avec la douce attente d'un repos prochain et complet. Vous nous avez dit avec votre éloquence si simple et si majestueuse qu'il vous suffisait de saluer ce prélude de la basilique du Sacré-Cœur et qu'à votre âge vous ne pouviez espérer en voir l'achèvement. Permettez-nous, Eminence, d'en appeler de cette crainte à la protection du Sacré-Cœur de Jésus et de lui demander chaque jour que le prince de l'Eglise, si respecté et si aimé, qui a posé la première pierre, et béni la chapelle provisoire du Vœu national, soit aussi le consécuteur du monument magnifique élevé par la France pénitente au Sacré-Cœur de Jésus.

Chargé par le comité de l'œuvre du Vœu national, si cruellement éprouvé par la mort de son regretté président M. Léon Cornudet, mais toujours infatigable dans la réalisation de la mission qui lui est confiée, chargé, dis-je, par ce comité de présenter à cette assemblée générale un rapport sur la situation de l'Œuvre, j'ai dû, malgré mes résistances, accepter ce mandat d'honneur. L'obéissance m'a imposé le soin de la chapelle provisoire, et comme cette chapelle est devenue le centre spirituel de notre grande œuvre nationale, on m'a député auprès de vous, messieurs, comme l'historien le plus autorisé de la nouvelle phase où elle est entrée. Pardonnez, messieurs, à l'émotion légitime qui remplit mon cœur : je

sans toute mon impuissance à rendre mes sentiments et je voudrais cependant être l'interprète fidèle de ce que je vois, de ce que j'entends, de ce dont je suis le témoin chaque fois. Si mes paroles sont au-dessous de ma tâche, les faits auront au moins leur éloquence irrésistible.

Le passé de l'œuvre du Vœu national vous est connu : vous connaissez la pensée généreuse qui l'a inspirée, les bénédictions qu'elle a reçues du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de son Éminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, de tous les archevêques et évêques de France ; vous savez comment l'Assemblée nationale par une loi solennelle s'est ralliée à la proposition faite par Son Éminence, enfin, vous savez qu'adoptée par la multitude des âmes pieuses, l'œuvre a reçu près de trois millions, offerts tout aussi bien par la pauvreté que par la richesse. L'œuvre vit, elle grandit et ce passé glorieux lui assure un avenir prospère.

Je dois m'étendre davantage sur le présent et sur l'avenir de cette œuvre à laquelle la piété se plaît à confier ses plus chères espérances, le bonheur de l'Église et le bonheur de la France, notre double patrie.

Le présent se concentre dans la chapelle provisoire vers laquelle se tournent tous les regards, tous les désirs, tous les vœux. Chaque jour de plusieurs parties de la France nous arrivent les recommandations les plus touchantes : c'est le cri du cœur affligé qui monte jusqu'au Cœur Sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Notre devoir était de donner à la prière en faveur de l'Église et de la France une forme régulière, autorisée et qui fût vraiment l'expression du Vœu national. A l'issue de la messe de neuf heures, nous résumons les demandes qui nous sont adressées et nous récitons avec l'assistance les Litanies du Sacré-Cœur de Jésus. La bénédiction du Très-Saint Sacrement précédée d'une amende honorable termine ce pieux exercice d'expiation et de réparation. Depuis l'ouverture de la chapelle, chaque jour la messe de neuf heures a été célébrée par un des dignitaires de l'Église de Paris ou par un des vénérés curés du diocèse. Le pèlerinage quotidien s'est établi sous l'impulsion de ces exemples venus de haut et les paroisses se succèdent dans ce sanctuaire devenu le théâtre des faveurs les plus signalées. La réserve nous impose un silence prudent, mais si nous voulions nous en départir, nous pourrions raconter déjà et des guérisons, et des conversions, et des grâces précieuses obtenues par la prière quotidienne du Vœu national.

Plusieurs paroisses de Paris se sont distinguées dans ces pèlerinages, par le nombreux concours des fidèles, par la générosité de

leurs offrandes, par la piété et l'ardeur de leurs supplications. Hier, lundi de Pâques, Notre-Dame de Clignancourt nous a envoyé plus de mille personnes, parmi lesquelles trois cents hommes qui ont eu leur messe spéciale. Aujourd'hui Saint-Laurent remplissait la chapelle. Demain Saint-Sulpice nous réserve un touchant spectacle et nous espérons que ce mouvement des pèlerinages paroissiaux ne s'arrêtera pas.

Oeuvre nationale, la chapelle devait tendre à réunir dans son étroite enceinte toutes les œuvres consacrées au Cœur de Jésus dans une pensée d'expiation et de réparation, et qui ont germé et se sont développées sur le sol de la France. L'Apostolat de la prière, ligue admirable dont vos assemblées générales se sont occupées à plusieurs reprises nous assurait le concours d'une prière incessante et d'un dévouement sans bornes.

La chapelle provisoire est devenue un poste de l'Apostolat de la prière et cette union nous a valu l'organisation du Vœu national dans le diocèse de Toulouse, au point de vue des cotisations annuelles. Si tous les diocèses de France adoptaient cette organisation, l'œuvre du Vœu national pourrait encaisser chaque année plus de 1,500,000 francs. Nous avons établi les associations de la Garde d'honneur, de la Communion réparatrice, de l'Heure sainte, et toutes fonctionnent déjà à la grande édification des fidèles. Ces associations, qui comptent plusieurs millions d'associés soit en France soit à l'étranger, regardent comme une faveur insigne leur admission dans la chapelle provisoire, et nous avons la conviction qu'aucun associé ne viendra à Paris sans accomplir un pieux pèlerinage à la chapelle du Sacré-Cœur : il s'y trouvera comme chez lui. Bientôt la confrérie du Vœu national, canoniquement érigée dans la chapelle, donnera comme une sorte de couronnement à ces associations de prières et de bonnes œuvres.

Le vendredi étant le jour plus spécialement réservée à la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, nous avons établi l'exposition du Très-Saint Sacrement depuis la messe de sept heures jusqu'à l'exercice du soir. Stimulés par l'exemple que vient de donner la ville d'Angers, nous avons organisé une garde diurne d'hommes pour l'adoration du Très-Saint Sacrement. Notre isolement, notre éloignement rend cette création opportune et où pouvait-elle mieux s'établir que dans la chapelle du Vœu national? Quel est l'homme libre de son temps qui pourrait refuser une demi-heure de prières au pied de l'Eucharistie, auprès du Sacré-Cœur, pour l'Eglise et pour la France? Dieu merci, cette œuvre qui ne compte que quelques

jours d'existence est déjà florissante et nous croyons que l'avenir lui réserve un succès des plus consolants.

L'avenir du Vœu national, et qui donc pourrait en énumérer toutes les gloires ! La butte de Montmartre voit se réaliser déjà dans des proportions inattendues la parole émise par notre premier pasteur au jour de la pose de notre première pierre. C'est la montagne vers laquelle s'élèvent les regards de tous ceux qui aiment l'Église et la France, et nous ne sommes qu'aux premiers jours ! Qu'en sera-t-il dans quelques semaines, dans quelques mois, dans quelques années ! Déjà les pontifes en ont gravi le sommet. Le 30 de ce mois, dimanche du Bon Pasteur, le représentant du Souverain-Pontife au milieu de nous, le nonce apostolique, fera son pèlerinage, honorera la chapelle de son auguste présence et unira ses prières aux nôtres pour la France et pour l'Église. La France représentée par ses évêques, par ses prêtres, prendra le chemin de la colline où saint Denys a répandu son sang avec les premières lumières de l'Évangile et que le Sacré-Cœur a choisi comme lieu de ses miséricordieuses tendresses envers la France. Là se réalisera l'acte de consécration de la France tout entière au Sacré-Cœur de Jésus, acte qui doit être l'occasion de ses faveurs les plus complètes envers notre patrie : Cet acte a été commencé le 16 juin 1875, par la pose de la première pierre au jour anniversaire de la première apparition de Notre-Seigneur révélant à sa servante les dispositions de son Cœur adorable envers la fille aînée de son Église. Cet acte s'est continué par l'inauguration de la chapelle et l'ouverture des pèlerinages quotidiens ; il se réalisera par la consécration successive que toutes les âmes pieuses viendront faire dans l'Église votive du Sacré-Cœur, et notre patrie recueillera alors les bénédictions qui lui ont été promises. Hâtons, messieurs, de nos vœux les plus ardents et de notre concours le plus empressé ce jour solennel, organisons les pèlerinages individuels et collectifs, entraînons toutes les âmes vers le Sacré-Cœur de Jésus. Placé sur un drapeau de bataille, l'emblème du Sacré-Cœur l'a immortalisé et le nom de Patay brillera dans l'histoire d'un éclat à part : ce drapeau qui priait pour la France en invoquant le patronage de saint Martin, le thaumaturge des Gaules, ce drapeau deviendra légendaire, il apparaîtra dans l'histoire de nos désastres comme un rayon de soleil dans un ciel orageux et nos neveux souriront à cette glorification du Sacré-Cœur de Jésus. Placé dans le cœur de tous les Français par l'acte de consécration, réalisé à Montmartre, le Sacré-Cœur de Jésus y apportera avec ses dons le sentiment de la dignité divine qui fait le chrétien, le dévouement qui fonde la famille, le patriotisme qui soutient la

patrie, l'obéissance qui fait régner l'Église, l'esprit de sacrifice qui féconde toutes les vertus du chrétien et du citoyen.

L'avenir, messieurs, appartient au Sacré-Cœur de Jésus, et c'est pour cela que je salue avec une confiance inébranlable l'avenir de votre œuvre du Vœu national, qui a pour but de ramener au Sacré-Cœur de Jésus, dans un temple digne de sa Majesté, la France pénitente et vouée à son amour.

NOTRE-DAME DE BON-ENCOTRE.

On écrit d'Agen, le 10 mai 1876, à l'Union :

Le 9 mai a été pour le diocèse et particulièrement pour la ville d'Agen un grand jour de fête, et cette date restera comme une des plus mémorables dans les fastes de son antique église.

Notre Saint-Père le Pape Pie IX, dans son ineffable bonté, a daigné ériger en basilique mineure l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Encontre, et a décrété en même temps le couronnement de la Vierge miraculeuse qui est depuis plusieurs siècles l'objet de la vénération des fidèles.

De tous les lieux bénis où la benoîte Vierge Marie, Notre Dame, ainsi que l'appelaient nos pères, se plaît à manifester sa puissante protection, Bon-Encontre est un des plus antiques et des plus vénérés. La légende de Bon-Encontre est simple comme toutes les légendes qui se rattachent aux apparitions de la Mère de Dieu, à sa puissante intervention dans les choses périssables d'ici-bas : un pâtre, un bœuf et un buisson la composent.

C'était sous le règne de Louis XII, dans les premières années du seizième siècle, au moment même où l'apostasie de Luther s'apprêtait à révolutionner le monde, que la sainte Vierge sembla vouloir prendre sous sa protection toute particulière l'église d'Agen, si féconde en martyrs, et la garantir du souffle empesté de l'hérésie. Ici je laisse parler la chronique dans toute son éloquente simplicité :

Or, il y avait dans ce temps-là, non loin de la Garonne, au pied du coteau situé au nord-est d'Agen, et à cinq kilomètres de cette cité, un petit village nommé Pau, perdu au milieu des terres, et dépendant de la paroisse de Sainte-Radegonde. Et dans ce hameau se

trouvait une famille de laboureurs dont les chefs avaient ésr-u sa ment un bon père et une bonne mère ; car, sur les sept fils que le ciel leur avait donnés, deux s'étaient enrôlés sous la bannière de Marie, en entrant dans l'Ordre des Carmes ; un troisième avait embrassé la sublime vocation du sacerdoce et était recteur (curé) de la paroisse de Sainte-Radegonde ; les quatre autres, qui s'occupaient au travail des champs sous la direction de leur père, Jean Frassinot ou Fraissinet, vivaient dans la crainte et l'amour de Dieu. L'un d'eux (il est à présumer que c'était le plus jeune) était préposé à la garde des troupeaux, comme autrefois David parmi ses six frères dans la maison d'Isaï ; et c'est aussi de cet heureux enfant que devait venir à la famille de Jean Fraissinet la gloire dont sa postérité s'honore.

Cet enfant aimé de Dieu conduisait ordinairement les troupeaux qui lui étaient confiés dans les prairies voisines appelées les Prés des Granges. Mais aussitôt qu'il avait ouvert l'étable, un des taureaux s'écartait de la troupe impatiente du pâturage, et venait se coucher paisible auprès d'un buisson hérissé de ronces et d'épines qui bornait l'héritage de Jean Fraissinet. Cela étant arrivé plusieurs fois, le petit berger s'étonna de « cette nouveauté, » dit le premier historien de Bon-Encotre, le père Vincent, de Rouen, « parce que ce n'est pas le propre de ces animaux de se reposer « avant que de repaître, » et désira savoir ce qui pouvait attirer le taureau dans ces lieux. Il le suit donc, et, en s'approchant, ô surprise ! il aperçoit dans l'épaisseur du buisson une petite statue de la Vierge tenant son divin Enfant entre ses bras, « devant laquelle « cet animal, ayant la tête penchée contre la terre, semblait rendre « les hommages dont il était capable à la Mère de Dieu. Le jeune « garçon, sans craindre la pointe des épines qui lui couvraient une « si belle rose, jette les mains où il avait déjà le cœur et le désir, « et prend la sainte image avec une joie tout extraordinaire. » Ainsi parle l'ancien historien, dont le récit est embaumé de ce parfum de simplicité antique et de piété naïve qui ajoute tant de charmes à la vérité.

Cette statue, la même qui depuis plus de trois siècles a vu tant de générations à ses pieds, et qui est exposée aujourd'hui encore à la vénération des fidèles, est formée de terre cuite et n'a que seize centimètres de hauteur. Elle paraît faire corps avec le bois qui lui sert de niche ; le socle sur lequel elle repose porte le monogramme J. H. S. surmonté d'une croix. Comme objet d'art elle n'a aucun mérite. A l'exemple de son divin Fils qui, pour opérer chaque jour le miracle ineffable qui est la vie de l'Eglise, se cache sous les ap-

parences si communes du pain et du vin, la Reine du ciel et de la terre aime à produire les effets de sa bonté toute-puissante par de « faibles éléments. » Le plus haut point de la *force* c'est d'opérer avec le *rien*.

Aussitôt que le petit berger s'est emparé de son trésor, il se met à bondir allégrement comme un agneau vers la maison paternelle, et court à sa mère. « Le taureau l'accompagne. » Pendant que l'innocent enfant, en élevant plein de joie la sainte image, raconte ce qui lui est arrivé, ce qu'il a vu, ce qu'il a fait, répond à toutes les questions de la paysanne émerveillée, « le taureau confirme à sa mode, » par sa présence en quelque sorte intelligente, « la déposition du berger naïf. » La bonne femme ravie reçoit entre ses mains ce gage nouveau de l'amour du Sauveur et de sa Mère, elle arrose de ses larmes cette petite statuette qui devait apporter à tant de peuples une si grande moisson de bénédictions, et elle s'écrie en la baisant avec un humble respect :

HÉ! DIEU NOUS DONNE BON-ENCENTRE!!!

La chronique entre en d'autres détails au sujet des manifestations de la Vierge Marie, sur les origines du pèlerinage et sur les grâces merveilleuses qui l'ont fécondé. Qu'il me suffise de dire que depuis plus de trois siècles il est l'un des plus populaires et l'un des plus célèbres de notre catholique Midi.

Plusieurs évêques devaient concourir à la cérémonie du couronnement, mais des circonstances particulières ont empêché quelques-uns d'entre eux de donner cette douce satisfaction à leur piété. S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux, Mgr Legain, évêque de Montauban, et le R. P. abbé de l'Ordre des Prémontrés, sont les seuls prélats qui aient pu répondre aux pressantes sollicitations de Mgr l'évêque d'Agen.

De grands préparatifs avaient été faits pour cette imposante manifestation, mais après une nuit des plus pluvieuses on dut renoncer à faire la cérémonie en plein air. S. Em. le cardinal célébra la sainte messe dans l'intérieur de l'église; pendant l'office divin le soleil dissipa les nuages, et ce fut alors que nous fûmes témoins d'un grand et magnifique spectacle.

Les nombreux fidèles qui avaient pu trouver place dans l'enceinte du temple et ceux, cent fois plus nombreux encore, qui stationnaient sur la voie publique, furent avertis que la procession allait sortir et que la cérémonie du couronnement aurait lieu dans l'immense enclos qui avait été depuis longtemps préparé à cet effet.

En un clin d'œil, plus de vingt mille fidèles envahissent sans tumulte et sans désordre l'enceinte réservée et s'inclinent avec respect devant l'image vénérée qui traverse leurs flots pressés sous l'escorte de trois cents prêtres ou chanoines, suivie des quatre prélats plus haut cités. Détail curieux et intéressant à mentionner, la couronne destinée à la madone par le grand Pontife qui gouverne l'Eglise était portée sur un coussin de velours bleu par un prêtre, aujourd'hui curé de l'un des cantons du diocèse, et qui est descendant direct du petit berger à qui la Vierge se révéla en 1512.

Je ne dirai de la cérémonie qu'une chose, qu'elle a été tout ce qu'on pouvait souhaiter qu'elle fût : grandiose et d'un caractère profondément religieux. Elle avait commencé par un éloquent discours du R. P. Lambert de l'Ordre de l'Oratoire, qui suppléait Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch, empêché pour cause de maladie. La parole du R. P. Lambert est suave et harmonieuse comme le sujet qu'il traitait, simple et pénétrante comme il convenait qu'elle le fût pour célébrer dignement les miséricordes et les gloires de la Reine des cieux.

Elle s'est terminée par de sublimes acclamations au Pape, à la France, aux églises de Bordeaux, d'Agen, de Montauban, à l'armée, au clergé, aux fidèles et à la concorde des princes et des peuples.

Pour clore cette magnifique journée, les prélats ont béni la première pierre d'une magnifique église dédiée au Sacré-Cœur, que Mgr Fonteneau, notre pieux évêque, se propose d'élever dans un des faubourgs les plus populeux de la ville d'Agen, et complètement dépourvu de tous secours spirituels. L'appel du fervent prélat a été entendu : les premières listes de souscription ont produit un demi-million. La générosité des fidèles fera le reste.

Je termine cette lettre, dans laquelle j'ai voulu seulement, en vous indiquant le principal caractère de la fête, vous fournir une preuve de plus que les ténèbres dont la Révolution cherche à nous envelopper ne sont pas aussi à craindre qu'on ne le suppose dans un pays où la foi jette de si vives lueurs.

LOUISE LATEAU.

Nos lecteurs connaissent déjà cette jeune fille, que l'on désigne sous le nom de la Stigmatisée de Bois-d'Haine (Belgique), et dont l'état extraordinaire déconcerte la science libre-penseuse. Nous préparons depuis longtemps un travail complet

sur cette pieuse fille, dont la mort paraît devoir être prochaine ; en attendant, pour indiquer la situation dans laquelle elle se trouve actuellement, nous reproduisons une relation que le *Monde* vient de publier.

L'humble Stigmatisée de Bois-d'Haine, Louise Lateau, dit cette relation, est entrée, le 1^{er} janvier 1876, dans une période de souffrances d'une intensité effrayante, qui ont suspendu chez elle toute activité physique et qui la retiennent constamment au lit. Jusque-là, Dieu avait voulu conserver les caractères de l'ouvrière chrétienne, et il avait mêlé, pour ainsi dire, aux angoisses du Calvaire la suavité tranquille de Nazareth : Louise était visitée par la souffrance, même pendant son travail, mais elle ne l'interrompait que le dimanche, jour du Seigneur, et le vendredi, jour de la Croix. Actuellement, si ce n'est pas, comme chez le grand Pauvre d'Assise, la permanence des stigmates, c'est du moins la permanence des douleurs ; et ces douleurs sont telles que la sainte fille est parfois réduite à une agonie véritable.

Cette phase extraordinaire ayant commencé le jour de la Circoncision de Notre-Seigneur, on pouvait redouter qu'elle se terminât le Vendredi-Saint par la mort de la patiente victime qui est si intimement unie au divin Rédempteur : ces craintes ne se sont pas vérifiées. Aux heures terribles où Jésus consommait son auguste sacrifice, Louise a été comme expirante ; on a cru que c'en était fait d'elle ; mais le jour de Pâques, il s'est produit un certain allègement, qui persistait encore dans les journées suivantes. Toutefois la crise a été affreuse.

Dès le Jeudi-Saint au soir il y eut comme un prélude des grandes douleurs du lendemain. Une indicible tristesse, je ne sais quel sentiment d'abandon accablait l'humble enfant ; elle souffrait déjà beaucoup aux endroits des stigmates, et cet état ne fit que s'aggraver jusqu'au moment de l'extase. Quelques instants auparavant, nous a dit un témoin oculaire, ses traits étaient contractés à la rendre méconnaissable, ses membres étaient en proie à une agitation violente et continue ; sa poitrine faisait entendre un bruissement lugubre, et elle s'écriait : « Que mon cœur brûle ! On dirait qu'il est en feu ! » Louise ayant été ravie en Dieu, toute souffrance cessa, et, pendant plus d'une heure, la sainte fille se reposa dans sa sublime contemplation.

L'extase a été admirablement belle, et jamais peut-être, suivant la relation qu'en a faite un des visiteurs, le phénomène mystique ne s'est manifesté par des circonstances aussi merveilleuses. Nous

transcrivons quelques passages de ce récit, qui présente un grand intérêt : « L'illumination soudaine produite par les rayons du soleil ne peut donner une idée de l'effet opéré en un instant, sur la figure de Louise, par la lumière surnaturelle. Les yeux, auparavant fermés, s'ouvrirent larges et resplendissants. Attachés avec une pénétrante fixité sur l'unique objet de son amour, ils étaient ravissants de beauté, et un éclat divin s'en échappait visiblement. Les mains avaient perdu la raideur cadavérique, rongies par le sang des stigmates, qui ruisselait sans interruption, elles s'élevaient avec souplesse pour exprimer toutes les formes de la prière; un sourire angélique errait sur les lèvres empourprées, que j'avais vues sèches et contractées quelques secondes plus tôt; le visage était comme inondé de gloire...

« Quand tous les visiteurs furent rentrés, on se mit à genoux pour offrir au Seigneur différentes prières. A la récitation du *Stabat* et du *Vexilla Regis*, Louise se redressa sur son lit et garda cette position pendant tout le temps que durèrent ces prières de l'Eglise... Les âmes des saints sont toujours très-simples, et elles conservent sous l'action même de Dieu les sentiments vrais de la nature : c'est ainsi que Louise, au sein de sa profonde extase, s'émut doucement au souvenir de sa mère; un petit cadre dans lequel se trouvaient placés des cheveux de la défunte ayant été approché d'elle, nous la vîmes se soulever pour le saisir. La présentation des reliques provoqua les mouvements accoutumés. Un prêtre eut la pensée de réciter les lamentations de Jérémie. Louise s'assit alors sur son lit et prit une attitude de supplication : tous les sentiments du prophète de la douleur semblaient être passés dans l'âme de l'extatique, qui traduisit admirablement les plaintes divines adressées au peuple juif, si souvent infidèle à Dieu. Le sourire, habituel dans les prières liturgiques, s'éteignit sur les lèvres de Louise ou plutôt n'y apparut plus que d'une manière fugitive; et, au contraire, un flot continu de larmes descendit le long des joues, empreintes d'une navrante tristesse. Le sentiment qui dominait l'extatique devait être bien profond, car elle conserva sa position de suppliante, même après que la prophétie fut achevée.

« A deux heures cinquante-cinq minutes, Louise se porte un peu en avant; la main droite est agitée et s'avance à son tour comme pour saisir un objet qui se présente.

« A trois heures, Louise retombe tout à coup et se met en croix.

« L'aspect général de la figure est remarquable de splendeur et de douloureuse majesté; les yeux sont brillants comme deux pierres précieuses qui réfléchissent les rayons du soleil; les joues sont

fortement colorées et presque transparentes : c'est le bonheur suprême de l'élu qui contemple et qui prie ; c'est en même temps la douleur intime et compatissante de la sainte Vierge au pied de la croix, et peut-être aussi l'abattement résigné du Christ expirant ! La tête est inclinée doucement sur le côté gauche ; on dirait qu'elle va glisser de l'oreiller qui la retient. Les deux mains sont étendues pour former la croix, la main gauche penche hors du lit, et le stigmate qui la décore laisse échapper de larges gouttes de sang. Les prêtres qui contemplent ce spectacle paraissent profondément émus : c'est la glorification de la croix !... »

Après l'extase, les souffrances reparurent, et elles s'accrurent encore dans la soirée. A huit heures et demie, la mort semblait imminente : Louise agonisait. Ses sœurs ne la quittèrent pas un seul instant pendant la nuit, s'attendant à recevoir son dernier soupir. Mais l'heure de la séparation n'était pas encore venue, et la sainte fille ayant communiqué vers huit heures du matin (c'était le Samedi-Saint), recouvra des forces pour continuer à souffrir.

Quelle sera l'issue de cette crise terrible, qui dure depuis bientôt quatre mois ? Il est permis de l'entrevoir. L'humble victime que Dieu s'est choisie achève de se purifier, et son céleste Epoux étend déjà les bras afin de l'attirer à lui, et, cette fois, pour toujours !... Son souvenir vivra sur la terre qu'elle n'a fait qu'effleurer ; le grand exemple qu'elle donne au monde ne sera pas perdu ; l'œuvre qu'elle accomplit recevra son couronnement ; mais quand cet ange s'envolera, quand Louise nous quittera pour s'en aller en paradis, quel vide pour les âmes qui l'ont connue, qui l'ont aimée !

Un peintre éminent de Bruxelles, M. Thomas, termine en ce moment, pour Mgr de Tournai, le portrait de Louise Lateau ; il nous a été donné d'admirer cette toile, où l'humble stigmatisée de Bois-d'Haine, si bien comprise par l'artiste chrétien, apparaît dans sa grâce virginale, dans son ineffable simplicité. Il y a là comme un reflet de cette âme si pure, comme un rayon sorti de ce sanctuaire intime où le Dieu de l'Eucharistie visite chaque matin sa petite Louise. Les traits de l'extatique seront donc légués aux âges futurs, et les générations à venir, qui n'auront pas eu comme nous le bonheur de posséder un pareil trésor, pourront du moins, dans cette œuvre magistrale, retrouver l'angélique figure de celle qu'alors, peut-être, on invoquera comme une sainte !

Nous croyons utile de rappeler à cette occasion à quelles époques et dans quel ordre les phénomènes mystiques se sont succédé chez l'humble fille de Bois-d'Haine :

24 avril, 1^{er} mai et 8 mai 1868. — Apparition des stigmates !

d'abord au côté gauche, puis aux deux pieds, puis aux deux mains.

17 Juillet 1868. — Première manifestation des extases, qui se produisent tous les vendredis.

25 septembre 1868. — Premiers indices de la couronne sanglante au front de Louise.

— 30 mars 1871. — Date initiale de la longue abstinence.

— 4 avril 1873. — Apparition de la plaie de l'épaule droite.

1^{er} janvier 1876. — Point de départ de la période de grandes souffrances, qui dure encore et qui peut faire présager une mort prochaine.

P. L.

LA PROPAGANDE CHRÉTIENNE

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Bayeux l'article suivant qui viendra compléter l'article de M. le marquis de Biencourt, publié dans un de nos derniers numéros, sur les devoirs des catholiques envers la Presse :

Lorsqu'on parcourt les rues de Paris et des principales villes, il n'est pas rare de voir le cocher sur son siège, l'ouvrier se rendant à l'atelier, la jeune fille du peuple gagnant son magasin, l'enfant même se dirigeant vers l'école, lire avidement un journal qui lui sert des histoires immondes. Ainsi se perdent les âmes, ainsi s'oblitére la morale, et peu à peu s'effacent dans les esprits les principes primordiaux qui établissent la démarcation entre le bien et le mal, le vice et la vertu ; et pourquoi s'étonner alors des exemples de perversité précoce qui finissent par épouvanter les tribunaux ? « Il y a quelques mois, dit l'*Univers*, un malheureux et très-honnête ouvrier, étendu sur son grabat par suite d'un terrible accident, mandissait, au milieu de ses sanglots, les romanciers coupables qui avaient corrompu ses deux fils. L'aîné s'éteignait à l'âge de vingt ans, rongé par une phthisie, résultat de sa mauvaise conduite ; le second, âgé de seize ans, se trouvait sous les verrous pour rendre compte à la justice de vols commis pour satisfaire des goûts de débauche. Quel acte d'accusation contre la littérature malsaine que la douleur de ce pauvre père ! »

Combien de faits analogues ne pourrait-on pas citer ! Lorsque la Justice vint pour la première fois au Glandier après la mort du malheureux Lafarge, elle trouva ouvert sur une table un roman de George Sand que lisait sa femme qui l'avait empoisonné.

Deux scélérats plus rapprochés de nous, Troppmann et Jodon, offrent un semblable exemple. Le premier est assez connu. Le second, sous-officier, âgé de 22 ans, assassinait à Sainte-Adresse, près du Havre, en 1874, un caissier, son ami, pour lui voler ses clefs et s'emparer des valeurs dont il avait la garde. — Écoutons un écrivain religieux :

« A l'origine de toutes les mauvaises vies on rencontre de mauvaises lectures. C'est une loi morale sans cesse vérifiée. Nous le rappelions au commencement de cette sinistre année 1870, couverte par le crime horrible de Pantin. Le défenseur de Troppmann, pour expliquer la dépravation précoce de son client, le montrait « se perdant tout jeune dans de mauvaises lectures; *il lisait des romans, et les plus lugubres étaient ceux pour lesquels il avait une préférence marquée.* » M^e Lachaud rappelle « que le roman de prédilection de Troppmann était le *Juif errant.* » Il rêvait d'imiter un héros de ce roman qui fait disparaître une famille entière pour s'emparer d'une grande fortune.

« Une révélation semblable vient d'être faite pour Jodon, l'assassin de Sainte-Adresse. « La bibliothèque de Jodon, disent les journaux, et elle était considérable, ne se composait que de romans. *Il y en avait des montagnes.* C'est là qu'il a puisé l'idée et le plan de son crime, son système de défense, et peut-être aussi son apparente fermeté. »

« Qu'on en soit bien persuadé. Tous les grands crimes qui se déroulent devant nos Cours d'assises, ont leur germe dans les pages malsaines que dévore la jeunesse de ce temps.

« Ils sont bien coupables, ceux qui composent les mauvais livres; bien aveugles et bien coupables, les parents qui les laissent lire à leurs enfants, les gouvernements qui en autorisent la circulation. Et dire que les mauvais romans sont aujourd'hui presque la seule lecture des jeunes gens et des jeunes filles de nos centres populaires! »

Ajoutons à ce qui précède que l'impiété accompagne presque toujours l'immoralité. Ainsi, telle feuille très-répandue, pour rendre plus attrayantes ses histoires graveleuses, y mêle presque toujours un prêtre ou tout au moins une personne ayant des habitudes de dévotion. C'est l'assaisonnement obligé; de cette manière, le ragoût est parfait et le succès inmanquable. Cette même feuille n'oublie jamais de servir à ses lecteurs le compte-rendu des procès les plus scandaleux plaidés en Cour d'assises ou en police correctionnelle. Hélas! elle travaille sans cesse, en propageant de tels récits et de telles ignominies, à multiplier le nombre des coupables.

Mais, chacun le sait, la spéculation est excellente ; on gagne à ce métier beaucoup d'argent.

L'impiété révolutionnaire redouble d'efforts pour enlever au peuple des campagnes aussi bien que des villes, ce qui lui reste de foi et en même temps de moralité. — M. Chantrel disait naguère, à ce propos, dans la *France nouvelle* : « Voilà près d'un siècle que la Révolution travaille à la perversion des masses populaires ; elle y travaille, aujourd'hui, plus activement que jamais, par les journaux de tout format et de tout prix qu'elle répand partout à profusion ; elle y travaille par les excitations malsaines du théâtre, par les prédications de l'atelier, par l'estaminet, par le cabaret. Il y a comme un immense réseau de mensonges et de séductions qui enveloppe ce pauvre peuple, à qui l'on veut encore enlever l'enseignement religieux.

« Que fait-on pour neutraliser les effets de cet infernal travail ? Encore une fois, nous voyons des efforts individuels, qui n'en sont que plus dignes d'éloges et d'encouragements, mais nous ne voyons pas *un effort d'ensemble, une de ces vigoureuses actions* qui contiennent d'abord l'ennemi et qui le font ensuite reculer.....

« *Il faut qu'à côté de chaque mauvais journal, il y ait un bon journal, qu'à côté de chaque mauvais livre, petit ou gros, il y ait un bon livre ; il faut qu'à chaque mensonge s'oppose une réponse, qu'à chaque parole corruptrice s'oppose une parole moralisatrice. Il faut, en un mot, lutter toujours, partout, en toutes circonstances, montrer au peuple qu'on le trompe et que ses véritables intérêts, loin d'être du côté de la révolution, se trouvent du côté de la conservation sociale.*

« Le journal, le petit livre sont les principaux agents de la perversion ; il faut que le journal et le petit livre deviennent des moyens de redressement et de salut.

« Voilà comment nous comprenons l'action.

« C'est l'action persévérante, l'action que rien ne décourage, parce qu'elle s'appuie sur les fortes convictions et sur la conscience du devoir ; avec elle, tout peut se réparer ; sans elle, le salut est impossible ; si les conservateurs ne comprennent pas cela, ils seront immédiatement vaincus, et ils mourront, mais non de cette mort qui donne la victoire et qui déconcerte les plans de l'ennemi. »

Le danger est immense et imminent ; il frappe tous les défenseurs de l'ordre social. — Dans son numéro du 3 mai, le *Français*, après avoir donné des extraits de la *Petite République française* et des *Droits de l'homme*, pleins de haine, d'injures et de calomnies contre la religion et ses ministres, terminait ainsi :

« Combien de temps croit-on que cette propagande peut se faire impunément dans le peuple sans aboutir à un nouveau massacre des otages? »

NOS ÉVÊQUES.

Monseigneur Caverot. (1)

Mgr CAVEROT (Louis-Marie-Joseph-Eusèbe) est né à Joinville (Haute-Marne), le 26 mai 1801. Mais il ne fit, pour ainsi dire, que naître dans cette ville ; car il passa les années de son enfance et de sa jeunesse à Châtillon-sur-Seine, où son père était conservateur des hypothèques. Sa mère était de Neufchâteau, et ce fut là, dans les Vosges, que, sous la direction de la bonne Mère Bernard, morte il y a peu d'années, le futur archevêque de Lyon apprit les premières lettres de l'alphabet.

Il commença ses études au collège de Troyes, les continua à Dôle, où les Jésuites tenaient un collège célèbre, et les termina à Saint-Acheul. A son séjour à Dôle se rattache un trait qui fait honneur à son sang-froid et à son courage. Les élèves du collège étaient allés se baigner dans le Doubs, très-profond à Dôle, où il compte déjà un cours de 300 kilomètres. L'un d'eux, s'étant imprudemment avancé dans la rivière, perdit pied et disparut. Aussitôt des cris d'alarme retentissent ; de toutes parts on demande, on appelle Caverot, le meilleur nageur de la maison. Il accourt, et, sans hésiter, se jette dans les flots. Après avoir plongé plusieurs fois, il a le bonheur de ramener, non sans peine, son ami sur la rive : il était temps, déjà le malheureux avait perdu connaissance.

Après avoir pris ses grades universitaires, Mgr Caverot fit ses études de droit à Paris, et fut ensuite attaché aux bureaux du ministère de la guerre. Certes, il pouvait espérer un bel avenir : d'excellentes études, de la fortune, de belles relations, le nom de son père, qui avait eu l'honneur d'être otage pour Louis XVI, — et on était sous la Restauration, — tout semblait lui promettre une brillante carrière. Néanmoins, il n'était pas heureux, il ne se sentait pas à sa place ; tout à coup ses

(1) Extrait de la *Cazette de l'Est*.

amis apprirent qu'il venait d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre, il suivit à Besançon le cardinal de Rohan qui l'avait remarqué et lui avait voué une grande affection. Il fut d'abord vicaire, puis curé de la Métropole, jusqu'au moment où une laryngite l'obligea à se démettre de ces difficiles fonctions, et à accepter une place de chanoine.

Cependant Mgr Mathieu arriva à Besançon pour y remplacer le cardinal de Rohan sur le siège archiépiscopal : le jeune chanoine attira bientôt son attention, et il l'appela à partager les travaux de l'administration de son vaste diocèse. C'est là qu'est venu le chercher, en 1849, le décret qui le nommait à l'évêché de Saint-Dié, vacant par le décès de Mgr Manglard, de mémoire si vénérée et si vivante encore parmi ses diocésains.

Plusieurs fois Saint-Dié faillit le perdre. Il fut question de Sa Grandeur pour les archevêchés de Chambéry, de Reims, et de Besançon, où l'appelaient de nombreuses pétitions du clergé et des fidèles.

Ces pétitions n'aboutirent pas, pour des raisons qu'on n'a pas à examiner ici, et Monseigneur s'en réjouit, car il aimait son diocèse et ses diocésains ; il s'appêtait même à ne les quitter jamais, car il s'est fait construire son tombeau à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Joseph, à laquelle il a récemment fait don de deux beaux vitraux. Il était vraisemblable d'ailleurs qu'à l'âge où est arrivé le vénérable Évêque, on ne songerait plus à le déplacer, à lui imposer le fardeau d'un nouveau diocèse à administrer. Monseigneur lui-même y comptait bien. Aussi, grandes furent sa surprise et sa peine lorsque, sans en avoir été prévenu, il reçut du même coup la lettre du ministre des cultes qui lui apprenait sa nomination, et une autre de Mgr Meglia, nonce du Saint-Siège à Paris, qui le félicitait de son élévation au siège archiépiscopal.

La décision de Mgr Caverot fut vite prise ; ce fut de refuser, si faire se pouvait. Il écrivit aussitôt au nonce. Pour toute réponse, Mgr Meglia lui fit parvenir le lendemain un télégramme ainsi conçu : « Votre nomination est très-agréable au Saint-Père. » La lettre de M. Dufaure était elle-même très-flatteuse et disait à peu près ceci : « Sans parti pris, j'étais décidé à n'accepter ni demande ni refus. La haute sagesse avec laquelle

« vous avez administré votre diocèse pendant 27 ans me donne toute confiance en votre personne. Je me suis d'ailleurs assuré de l'agrément du Saint-Père, etc. »

Il n'y avait plus qu'à s'incliner et à se résigner. Mgr Caverot le comprit et le fit. Il accepta cette nouvelle famille sacerdotale de 1,200 prêtres, dont il est inconnu, et qu'il ne connaît pas, mais qui éprouveront bientôt combien est grande la paternelle bonté de son cœur. Il accepta la lourde tâche d'un diocèse qui comprend deux départements avec 1,400,000 âmes, dont 400,000 pour la ville de Lyon, et 130,000 environ pour celle de Saint-Étienne. Que de misères morales et physiques à soulager dans ces deux villes ! Que d'œuvres chrétiennes à fonder ou à développer !

Les regrets sont ici dans tous les cœurs et sur toutes les lèvres ; et depuis que la triste nouvelle s'est répandue dans le diocèse de Saint-Dié, ils se manifestent avec une spontanéité et une vivacité qui font mieux sentir combien l'affection était grande entre le Pasteur et le troupeau, et quelle douce influence, quel touchant ascendant avait su prendre le regretté Pasteur.

Qui ne l'a vu se promener dans les rues de Saint-Dié, seul ou avec un de ses prêtres, s'arrêter pour caresser et bénir les enfants qui venaient à lui ! Ayant conservé, malgré ses 70 ans, la verdeur et la force de l'âge mûr, il aimait, appuyé sur sa canne, à parcourir les bois, ou à visiter les villages des environs. Je me souviens de l'avoir vu, il y a environ dix ans, assis sur un fagot d'une chaumière de Grattain, et s'entretenant avec une vieille femme aveugle et presque centenaire, la mère Philippe.

Après qu'il l'eut quittée, tout le hameau était autour de la bonne vieille, qui pleurait de joie d'avoir reçu la visite de son Évêque.

Je parlais tout à l'heure de cette aimable simplicité, de cette bonté avec laquelle il accueillait les enfants. Dirai-je aussi combien il était soucieux de l'instruction de la jeunesse ? Bien des jeunes gens à Saint-Dié lui doivent l'éducation qu'ils ont reçue ; je suis fier d'être un d'entre eux. Monseigneur avait surtout, — et qui pourrait y trouver à redire ? — la plus grande sollicitude pour les petits séminaires. Grâce à lui, grâce à sa générosité personnelle, la célèbre abbaye d'Autray a secoué la poussière de

son tombeau ; elle s'est rajeunie, et brille aujourd'hui de tout l'éclat de son antique splendeur.

Les pauvres aussi ont eu part à ses largesses, toutes les œuvres du diocèse le comptent parmi leurs bienfaiteurs. Je puis dire, sans crainte de démenti, qu'il n'est resté insensible à aucune des misères qui faisaient appel à sa générosité ; et Dieu sait s'il s'en est trouvé sur son chemin !

Les églises pauvres du diocèse n'étaient point oubliées dans ses aumônes, non plus que ses prêtres vieux ou infirmes ; c'était là une de ses plus constantes préoccupations. On entend dire parfois que les évêques, avec leur revenu de 15,000 fr., ont de quoi mener grand train ; on devrait bien plutôt s'étonner que cette somme leur suffise pour toutes les exigences et toutes les charges de leur position.

Si j'ajoute qu'à ces qualités et à ces vertus Mgr Caverot joint un savoir-vivre exquis, une délicatesse et une urbanité dont tous ceux qui l'ont approché ont fait une douce expérience, n'aurai-je pas expliqué les motifs des regrets que son départ va causer à tout le diocèse ?

A. S.

LES DEUX CLOCHES

Ballade

Nous étions deux cloches, deux amies, deux sœurs.

Nous étions deux cloches du même âge, baptisées le même jour.

Depuis cent ans, nous habitons le même clocher, mariant les jeunes filles, souriant aux nouveaux-nés et pleurant les morts.

Notre clocher était blanc comme un cygne et dominait tout le vallon — un beau vallon d'Alsace !

La cigogne voyageuse s'y reposait en passant, et les hirondelles, amies de nos concerts, y suspendaient leurs nids ; elles y suspendaient leur doux nid qu'elles retrouvaient sans boussole et sans guide, à chaque printemps.

A sept lieues à la ronde notre voix était connue et vénérée. Le peuple accourait en habits de fête et notre *Angelus* ondu-

lant, flottant dans les airs comme une fumée d'harmonie, endormait tous les soirs le village, qu'il réveillait chaque matin.

Nous étions deux cloches, deux sœurs et deux amies, caressées par la brise, dorées par le soleil.

C'était un soir d'hiver, les ténèbres obscurcissaient les champs et nous venions d'égrener sur le village nos litanies d'airain.

Soudain, une grande rumeur s'élève de toute parts ; des cris, des chants de guerre, des cliquetis de fer. L'ennemi est aux frontières ; on s'exalte, on accourt, et l'on entend les mères pleurer en embrassant leurs fils, leurs fils soldats qui vont les quitter.

Un roulement de tambour retentit sur la place publique ; des ombres s'alignent en silence, et les volontaires de 92 s'éloignent en chantant.

Toute la nuit, de pâles lumières errent de porte en porte ; des sanglots s'exhalent des chaumières, et une orfraie au cri sinistre vient se poser sur le clocher.

Avant le lever du jour, je sens des bras qui me soulèvent, des mains qui m'agitent et m'enlacent comme un réseau de chair, comme une chaîne vivante. On m'entoure de cordes, et je descends sur la terre.

Qui donc ose toucher à la cloche de Dieu, me séparer de ma sœur et m'arracher de mon trône aérien où je vis depuis cent ans ?

Comme un criminel, on me lie sur une lourde charrette et je quitte mon village. A chaque fenêtre il y a un visage attristé, et sur mon passage toutes les bouches murmurent : « Adieu, cloche, qui sonnais l'*Angelus*, adieu, sainte cloche, qui mariais nos filles et souriais aux nouveaux-nés, douce cloche qui pleurais nos morts ! »

Je quitte mon village et je m'achemine lentement vers la ville où le martyr m'attend.

Là, on me brise comme un verre, et, comme une maudite, on me jette au feu,

Sous le feu, je me tords comme un damné ; je gémis, je brûle, je deviens comme un morceau de braise, et puis je me sens mourir. Je sens mon corps se fondre goutte à goutte, et bientôt

il ne reste plus de la cloche qu'un liquide ardent et... une âme qui vit encore !

De cloche je deviens canon. On me met sur un chariot et je roule à la frontière, au milieu des fanfares et des uniformes guerriers.

Où êtes-vous, mon gai village, mon beau clocher, ma vieille église, mon frais vallon ?

Mais j'aime mon pays et je fais mon devoir, tonnante sans relâche, semant l'épouvante et la mort, crachant la défaite à la face de l'ennemi et comme un vieux canon défendant ma patrie.

Je sauve ma patrie. On m'entend parler à Valmy, à Jemmapes, et je gronde dans les défilés de l'Argonne.

Sous le grand empereur, je pars à travers l'Europe, assistant à cent batailles, laissant après moi une longue traînée de victoires et faisant le tour du monde avec Napoléon !

Partout j'entre en vainqueur. Je passe avec fracas sous les arcs de triomphe, on me jette des couronnes et les peuples vaincus s'inclinent quand je passe. Ma voix fait trembler les capitales, et l'Europe tient tout entière dans ma gueule de bronze.

Les fleuves et les royaumes nous séparaient, ma sœur ! Mais après chaque bataille je songeais à toi, et il me semblait entendre ta voix joyeuse et fière célébrer mes victoires.

La poudre est mon encens, un roc est mon clocher ; j'ai pour cantiques des cris de guerre et pour fêtes des batailles, mais je suis vaincu un jour, vaincu après cent victoires.

On me traîne captif dans une ville étrangère. Une foule insolente se presse sur mon passage et je roule tristement vers ma prison, songeant à mes triomphes évanouis, à ma défaite plus glorieuse qu'une victoire, songeant à toi, ma cloche aimée, qui sonnes toujours, heureuse et libre, dans notre beau clocher.

Ma prison est un musée ; ma place est entre deux drapeaux déchirés par les balles et comme moi captifs.

La nuit, quand le vent gémit aux fenêtres de ma prison, je pense à nos charmantes fêtes. T'en souviens-tu, ma sœur ? Tandis que nous sonnions à toute volée, les jeunes filles en robes

blanches défilait lentement au milieu des croix et des bannières, et la brise nous apportait le parfum des roses qu'effeuillaient les enfants.

Alors, j'oublie la guerre, mes conquêtes et mes revers, j'oublie la gloire, j'oublie la captivité. Je ne songe qu'à toi; je te vois toujours bondissante, joyeuse et libre, dans notre beau clocher d'Alsace, et je crois entendre ta voix, ta douce voix qui m'appelle...

Ah! dis-moi, as-tu une compagne, ou bien ma place est-elle vide encore? Hermann a-t-il épousé Marguerite, et Marthe Aubier, que je mariaï la veille de mon départ, est-elle mère de beaux enfants? Et le vieux curé, qui versa tant de larmes en me voyant partir, dis-moi, vit-il encore?

Mais, que dis-je? Les générations passent et je parle comme si je l'ignorais, moi qui ai vécu à tes côtés plus de cent ans.

Où sont-ils, aujourd'hui, ceux que je quittai enfants! et qui, si ce n'est toi, ma sœur, reconnaitrais-je aujourd'hui au village?

Je n'ai pas vu naître les morts que tu pleurais hier, et pauvre exilé, je ne verrai jamais les nouveaux-nés que ta voix saluera demain.

Je suis captif à Berlin, et mon empereur est mort sur un rocher; il est mort de tristesse au milieu des mers...

Les ans sont bien longs en exil! Depuis quarante ans, je languis et me tais au fond de ma prison, entre mes deux drapeaux.

Leurs couleurs sont flétries et leurs grands plis attristés de poussière, flasques, lamentables, suppliants, ont l'air de rides profondes creusées par la défaite et le deuil.

Quant à moi, la rouille m'envahit comme une lèpre et de grandes taches me recouvrent, me creusent, me rongent; on dirait je ne sais quel mastic hideux des larmes que j'ai fait répandre et du sang que j'ai fait couler.

Je me tais depuis le jour où je fus pris à Waterloo...

Cependant un bruit sourd et lointain, formidable, a retenti jusqu'ici.

C'est le bruit que je faisais à Wagram et à Marengo, à Austerlitz, à Léna! Je le reconnais bien, c'est le canon de la France

qui parle. Il gronde sous les murs de Sébastopol ; il gronde à Magenta et à Solférino ; il gronde du golfe du Mexique aux rives du fleuve Jaune.

Il est partout vainqueur.

Il est partout vainqueur, et je ne puis, solitaire et muet, marier ma voix patriotique à ce concert d'airain.

Je suis captif !

Mais un jour, une clameur immense s'élève dans Berlin ; c'est la guerre ; c'est la guerre contre la France.

L'Allemagne est debout, et tout ce qui est cuivre, bronze, fonte, acier, airain, tout ce qui se charge, tonne, gronde, crépite, fait feu, lance la mitraille, vomit la mort, se trouve entassé dans de grands charriots et marche sur le Rhin...

Je pars, je dois partir, et c'est contre ma patrie que je vais combattre, pareil à ces malheureux prisonniers qu'un vainqueur impitoyable force de marcher contre leurs frères.

Je ne suis qu'un bloc inerte, qu'une masse d'airain ; on me charge, j'obéis ; où l'on me braque, je reste ! je tonne et je gronde ; mais ce n'est plus la même voix qu'à Jemmapes et qu'à Marengo ; je ne parle pas comme à Iéna, comme à Waterloo ; j'hésite, je bégaye, je m'arrête, comme s'il ne pouvait sortir de ma bouche, ce boulet allemand.

De combat en combat, toujours vaincu au sein même de la plus constante des victoires, j'arrive couvert de lauriers détestés aux bords de la Loire, à Coulmiers !

Coulmiers ! une victoire française ; Coulmiers ! ma délivrance ; j'y suis encore...

— A moi ! s'écrie le capitaine Aublan. A moi, la mobile de la Dordogne !

Et il s'élançe sur les canons, chancelle, tombe, se relève, retombe et meurt frappé de trois balles, étreignant l'airain dans ses bras frémissants.

Les mobiles se précipitent impétueux, terribles, et, autour de moi, sur moi, canon disputé, enlevé, repris, c'est une mêlée horrible, c'est un carnage affreux.

Après un demi-siècle de repos et de captivité, je reçois comme un nouveau baptême de sang, et il me semble que je redeviens français.

Je suis pris, je suis libre. Les braves mobiles s'attellent au bronze, m'enlèvent, m'entraînent, m'emportent. Le lendemain je suis à Orléans, et les Prussiens n'y sont plus.

Je suis libre aujourd'hui ; mais ma patrie est mutilée, mon doux pays est asservi, et ma cloche aimée, ma compagne, ma sœur, est esclave dans son blanc clocher où flotte un étendard prussien.

Le nouveau-né qu'elle salue est un petit Allemand et elle pleure des morts qui sont des étrangers.

Je suis libre, et mon vallon d'Alsace, mon beau vallon n'est plus français !

Fulbert DUMONTEIL.

VARIÉTÉS

Diable et franc-maçon.

M. Victor Tissot a publié récemment, dans la *Revue de France*, une intéressante étude sur la Bavière et les Bavaïois. Il y rappelle la jolie parabole que publiait la *Germania* au début de la « lutte civilisatrice. »

Un célèbre ministre, pendant son séjour à Versailles, fit connaissance d'un étranger disert en toutes choses, parlant avec la même facilité de politique, de religion, de science et d'art.

Un jour, l'étranger dit au ministre :

— C'est avec émotion que je vois votre politique devenir hostile à l'Eglise catholique.

— Ah ! oui dà ! vous verrez bien d'autres choses. Dans quatre ans, faites-y attention, j'aurai fait table rase de la prêtraille.

Alors l'étranger se leva et se prit à sourire :

— Mes compliments très-sincères à votre Excellence, je travaille à la même œuvre depuis depuis dix-huit siècles, et je n'y ai pas encore réussi ; car sachez-le, je suis... le Diable.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Cette semaine de l'Ascension nous rappelle de bien tristes anniversaires. Paris était livré depuis plus de deux mois à un gouvernement révolutionnaire, qui avait fait de l'athéisme le premier article de sa Constitution, et, sous les yeux d'un ennemi vainqueur qui occupait un tiers de la France, une armée française était obligée d'assiéger la capitale, livrée à tous les excès de l'impiété et de l'immoralité. Le 2 mai, l'armée libératrice vient enfin à bout d'entrer dans ces murs où régnait la terreur, et, aussitôt, tous les bons citoyens se rassurent; mais la révolte n'avait pas dit son dernier mot. Vaincue, elle se livre à des actes atroces de destruction et de vengeance, et, pendant cinq jours, l'incendie dévore les plus beaux monuments de Paris, pendant cinq jours il y a d'horribles massacres d'otages, parmi lesquels il faut compter l'archevêque de Paris, des prêtres, des religieux, des magistrats, d'honnêtes gendarmes. C'est une orgie de sang et d'impiété; c'est l'enfer en lutte contre le ciel. L'ordre triomphe pourtant: la capitale respire, les églises se rouvrent et, le jour de la Pentecôte, les combattants de l'insurrection sont forcés dans leurs derniers retranchements.

Ce n'est point pour raviver des haines et pour provoquer à des vengeances qu'on rappelle ces jours lugubres; mais il ne faudrait pas les oublier, car ils présentent des leçons non moins salutaires que terribles: ils montrent à quels excès peut aller un peuple qui ne croit plus en Dieu et qui n'écoute que ses passions, ils prouvent, par les effroyables conséquences de l'impiété, la nécessité et les bienfaits de la religion. Le sang des otages est le sang des martyrs: les martyrs ne maudissent pas leurs bourreaux, ils les aiment et prient pour eux. Nous devons invoquer ces martyrs de 1871, nous devons supplier Dieu

d'exaucer les prières qu'ils lui adressent pour nous et d'épargner à la patrie le retour de telles calamités.

Il y a encore bien des malheureux qui souffrent des suites de cette horrible guerre : les chrétiens, qui ne connaissent ni la haine ni la vengeance, souhaiteraient qu'un généreux pardon leur rouvrit les portes de la patrie ; mais le pardon d'un côté suppose le repentir de l'autre : pourquoi faut-il qu'une presse révolutionnaire et athée, au lieu de montrer à ces malheureux ce qu'ils auraient à faire, ne songe qu'à glorifier leurs crimes et refuse en leur nom une grâce qu'elle leur fait regarder comme une injure ? Il y a des égarés, il y a des repentants : qu'ils éprouvent les effets de la plus large clémence. Les pouvoirs publics viennent de trancher en ce sens la redoutable question de l'amnistie ; nous ne pouvons qu'applaudir à la clémence, qui est dans l'esprit même du christianisme, et qui est une autre espèce de justice, une justice supérieure, quand elle ne s'exerce pas au détriment des innocents ; mais nous, qui n'avons pas à résoudre ces questions et qui n'entrons pas dans les conseils des gouvernements, nous savons que, comme chrétiens, nous avons à agir. L'Eglise a envoyé un évêque et des prêtres aux déportés ; nous, par la presse, par l'exemple, par la prière, par la charité, nous devons nous efforcer de faire pénétrer la vérité dans l'intelligence et dans le cœur de ce pauvre peuple qu'on égare et que des chefs ambitieux et pervers poussent à des excès dont il est toujours la première victime.

La libre-pensée, qui a une si grande part de responsabilité dans les tristes événements de 1871, vient d'obtenir encore deux triomphes qui sont de véritables défaites pour la société. Aux funérailles religieuses de M. Ricard, ministre de l'intérieur, elle a opposé, le jeudi, 17 mai, les funérailles civiles de Michelet. Ce jour-là, une grande manifestation libre-penseuse a été préparée par les étudiants, qui devraient plutôt songer à suivre les cours de leurs maîtres, et qui, par un renversement singulier de toutes les idées d'ordre et de convenance, se sont fait suivre par ces mêmes maîtres, à qui ils avaient assigné leurs places dans le cortège funèbre. Nous

n'avons pas ici à apprécier l'œuvre de Michelet. Cet homme, mort il y a deux ans, mais dont on ramenait les dépouilles mortelles à Paris avec l'intention de provoquer la manifestation, a écrit de magnifiques pages en l'honneur du catholicisme ; bien des actes de sa vie prouvent qu'il était religieux au fond, mais l'amour d'une vaine popularité et des raisons dont Dieu seul a le secret, l'avaient poussé, comme tant d'autres, du côté de la libre-pensée, et l'on avait vu son beau talent décliner continuellement, sa belle imagination ne plus se complaire que dans les tableaux d'un réalisme et d'un sensualisme grossiers. Il restera de lui des pages merveilleuses ; pour son malheur, ce n'est point celles-là qui attireront le plus la jeunesse, ce n'est point pour celles-là qu'un millier d'étudiants, que des professeurs de l'Université, que des Académiciens ont conduit en triomphe, de la rue d'Assas au Père-Lachaise, le cadavre de Michelet. On l'a bien vu aux discours prononcés sur la tombe et aux paroles de haine contre la religion catholique, la religion de la France, dont ces discours, surtout ceux des étudiants, étaient émaillés.

Ils avaient dit, du reste, qu'ils voulaient une manifestation internationale de la libre-pensée. Quelques étudiants étrangers sont venus, par leur présence, donner à la fête — l'expression est de M^{me} veuve Michelet — ce caractère international ; et il se prépare, pour le mois de septembre prochain, un congrès d'étudiants qui rappellera celui de Liège, dont les principaux acteurs ont figuré dans la Commune. On doit s'attendre à d'étranges discours.

La seconde manifestation libre-penseuse a eu lieu à Marseille, à l'occasion des funérailles civiles du sénateur Esquiros. Il convient de le dire : ni l'une ni l'autre n'ont produit l'effet qu'en attendaient les promoteurs ; il y a eu deux grands scandales publics ; on pouvait craindre pire, et la libre-pensée avait espéré mieux.

Combien est différent le caractère des manifestations chrétiennes ! Le jour même où les dépouilles mortelles de Michelet étaient conduites si pompeusement au Père-Lachaise, une foule pieuse remplissait plusieurs églises de Paris, à l'occasion de

la première communion et de la confirmation. En revenant de ces tristes funérailles, nous traversions la place Saint-Sulpice. En ce moment, des multitudes d'enfants sortirent de l'église, les garçons en pantalons blancs et le brassard au bras, les jeunes filles en robes blanches, et tous, sous la conduite de quelques jeunes séminaristes, se rangeaient paisiblement sur la place, près de la belle fontaine dont elle est ornée. Les parents étaient là, heureux du bonheur de leurs enfants ; les passants s'arrêtaient attendris. Une dernière bénédiction fut donnée aux enfants, et tous se dispersèrent, heureux et recueillis, et ces jeunes filles en robes blanches, qu'on rencontrait dans toutes les rues des environs, attestaient aux yeux de tous que la religion est toujours vivante dans le cœur du peuple, et qu'elle a sur lui des attraits que les pompes profanes ne sauraient égaler. Que ne pourrait-on pas obtenir d'un pareil peuple si l'on ne travaillait pas tous les jours à le corrompre !

Chaque soir du mois de mai, toutes les églises sont remplies d'une foule empressée qui vient chanter ou entendre les louanges de la Vierge Marie ; la piété parisienne acquiert d'année en année un plus merveilleux élan. Chaque jour aussi voit un pèlerinage se diriger vers la chapelle provisoire du Vœu national à Montmartre. Que de germes de résurrection !

Et, pendant ce temps, le mouvement des pèlerinages, loin de se ralentir, s'accroît chaque jour davantage. Nous venons de revoir nos pèlerins de Rome, tous émerveillés de ce qu'ils ont vu et entendu ; nous allons avoir les grands pèlerinages de Lourdes, du Mont-Saint-Michel, de Paray-le-Monial ; nous avons partout des fêtes religieuses magnifiques, comme celle dont la ville d'Arras vient d'être témoin. Nous avons eu deux grands Congrès catholiques, l'un s'occupant de toutes les œuvres catholiques, l'autre plus particulièrement des cercles d'ouvriers. Nous avons nos Universités catholiques, qui grandissent au milieu des obstacles, et que la générosité chrétienne s'attache à construire sur des fondements tellement solides, qu'il sera impossible de les renverser.

Tout ce travail de régénération doit ranimer les espérances de ceux qui seraient trop portés à se décourager. Le bien se fait au milieu de la lutte et malgré les plus violentes attaques.

portées contre l'Eglise. Ces attaques mêmes prouvent la force de l'Eglise et la crainte qu'elle inspire. Les persécutions sont des tempêtes qui passent, et l'Eglise est comme ces grands arbres qui enfoncent d'autant plus profondément leurs racines dans le sol qu'ils sont plus violemment secoués par les ouragans.

J. CHANTREL.

NOTRE-DAME DES ARDENTS.

L'éminent apôtre dont la parole éloquente vient de retentir pendant huit jours dans la cathédrale d'Arras, Mgr Mermillod, disait, dans sa première conférence, que Dieu, voulant attester la divinité de son Fils, l'avait fait annoncer et chanter par ses prophètes, et avait préparé la venue du Messie en prédisposant le monde moral et le monde matériel au grand mystère de l'Incarnation.

C'était au siècle d'Auguste, Rome était dans toute la magnificence du triomphe. A son seul nom, le monde tremblait d'effroi. Rome, c'était le fer, le feu, la conquête. Les pays les plus lointains avaient vu les aigles romaines passer victorieuses et laisser sur leur trace la violence et la servitude.

César avait poussé ses incursions jusque dans le pays des Celtes, jusque dans la Grande-Bretagne. César avait tracé, aplani les routes du monde par lesquelles un siècle plus tard devaient arriver les premiers missionnaires de l'Évangile.

Grâce à l'empire romain, nos contrées furent évangélisées, nous disent les vieilles chroniques, dès les premiers jours du christianisme. Cette Rome qui avait déchaîné sur elles les redoutables conquérants du monde devait leur envoyer les pacifiques conquérants de l'Évangile; cette noblesse romaine qui avait brillé dans les armées de César, allait elle-même fournir les apôtres qui, sous la bannière du Christ, devaient remporter une victoire dont le temps n'effacera jamais la trace.

L'antique cité d'Arras fut, de bonne heure, le point de mire des premiers apôtres. Cette ville, puissante alors, n'avait-elle pas eu la fière témérité de vouloir arrêter le vainqueur du monde? César parle de sa puissance dans ses *Commentaires*.

Boulogne (Bononia) était le port d'où les Romains, toujours sous la conduite de César, appareillaient pour la conquête de l'île de Bretagne. Mais à la suite des armées romaines, — c'était l'ordre de Dieu, — marchèrent bientôt les disciples de Jésus-Christ.

Mgr Mermillod comptait du haut de la chaire les saints qui ont foulé le sol de l'Artois. Ah ! ils sont nombreux ; et heureux sont les peuples qui, ont eu le privilège de saluer dès son aurore la lumière que le Christ apportait au vieux monde, — depuis Joseph d'Arimathie, qui au dire de certains auteurs, aurait évangélisé la Morinie, jusqu'à celui que l'Eglise proclamera, au jour du triomphe de Pie IX, saint Benoit-Joseph. Saluons en passant ces glorieux confesseurs, ces martyrs dont la ville d'Arras, dans sa fête du 21 mai, a rappelé les noms et vénéré les reliques.

En même temps que ces hommes de courage et de foi apportaient à nos ancêtres la lumière du Christ, ils établissaient le culte de sa sainte Mère. Dieu a voulu qu'on rendit un culte à celle qu'il avait choisie pour son tabernacle, à cette Eve de la Rédemption, chef-d'œuvre de pureté, de souffrance et de puissance.

« Les premiers chrétiens, lisons-nous dans l'*Histoire des Pèlerinages de la Sainte-Vierge*, qui, se rendant de Rome aux Iles Britanniques, traversaient la Morinie, se plaisaient à y répéter aussi ce qu'ils avaient appris de la bouche de saint Pierre, touchant la mère de Jésus-Christ, encore vivante à Ephèse, où la persécution des Juifs l'avait forcée de se retirer auprès de saint Jean. Au second siècle de l'ère chrétienne, d'autres missionnaires vinrent annoncer l'Evangile à ces contrées et y propager de plus en plus le culte de la sainte Vierge. »

Dieu, a dit Mgr Mermillod, a tenu à ce que sa mère fût honorée, qu'on lui dressât des autels, parce que le rôle de la Vierge en ce monde est d'y conserver le culte de Jésus-Christ. Et, en effet, Dieu ne permet-il pas que cette puissance protectrice se manifeste à l'humanité dans toutes ses douleurs comme dans toutes ses joies ? N'a-t-il pas voulu qu'elle soit auprès de nous comme le ministre de toutes ses grâces ?

« Depuis qu'elle a reçu la couronne du ciel, s'écriait Mgr Le-

quette, le 15 août 1873, dans l'église Notre-Dame des Ardents, encore sans voûtes, sans clocher, sans sculptures, depuis qu'elle a reçu la couronne du ciel, voyez combien de sanctuaires se sont élevés en son honneur, considérez tous ces titres si touchants sous lesquels elle est invoquée : Notre-Dame de Bon-Secours, Notre-Dame Auxiliatrice, Notre-Dame d'Espérance et tant d'autres. Toutes les misères, toutes les afflictions trouvent une expression pour attirer sur elle la puissante intercession de Marie. »

Il serait intéressant de remonter ici à l'origine du culte de Marie dans le diocèse, sous les différents noms que lui a donnés la piété chrétienne : Notre-Dame des Ardents, à Arras; Notre-Dame du Saint-Sang, à Boulogne; Notre-Dame de Boulogne; Notre-Dame de la Pitié, à Bapaume; Notre-Dame de Saint-Amour, à Roquetoire; Notre-Dame de Pannetière, à Aire-sur-la-Lys; — de retracer les touchants récits de ces apparitions de la Vierge, qui ont défié les âges comme la vérité, dont ils sont l'expression, a défié les destructions du temps, et sont arrivés jusqu'à nous sur les ailes de la piété, de la tradition et sur la pierre des monuments. Nous voudrions redire l'histoire de cette gracieuse Vierge de Boulogne, entrant paisiblement dans le port des Morins sur un vaisseau désemparé et sans équipage. D'où venait-elle? De la Palestine ou du Ciel? Les miracles qu'elle a accomplis n'indiquaient-ils pas, à eux seuls, sa divine origine?

Depuis l'apparition de 636, la Vierge de Boulogne est demeurée fameuse. Les pèlerins ont afflué autour d'elle, venant déposer à ses pieds leurs présents et leurs prières. Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, qui ne voulut point porter le diadème dans la ville où le Sauveur avait été couronné d'épines, Godefroy de Bouillon lui envoyait une couronne d'argent.

Les rois venaient en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne : Philippe-Auguste, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Marie Leczinska, le dauphin son fils, Marie-Antoinette, M^{me} d'Angoulême vinrent aux pieds de la madone prier pour le salut de la France.

Du culte de Notre-Dame de Boulogne naquit, au septième siècle, celui de Notre-Dame des Miracles, à Saint-Omer. Quatre

siècles plus tard, Arras allait être favorisé d'une apparition qui a laissé — chose précieuse entre toutes — des traces impérissables après elle.

La cité était en proie à une maladie terrible, au *mal des ardents*, comme le peuple l'appelait alors. Cet horrible fléau ravageait la Flandre, le Tournaisis, l'Artois, le Boulonnais, la Picardie, le Soissonnais, la Lorraine, l'Île-de-France, le Dauphiné.

C'était un fléau de Dieu, Dieu seul pouvait le guérir.

Il choisit encore sa divine mère pour être l'instrument de sa miséricorde, et la ville d'Arras eut l'insigne, l'immense privilège de recevoir la Messagère du ciel dans son antique cathédrale. Les circonstances de l'apparition de 1105 sont dans toutes les mémoires ; tout le monde sait l'histoire de ces deux ennemis que la Vierge réconcilie en présence du saint évêque Lambert, avant de leur remettre le Cierge miraculeux, — *Cere-V M*, — symbole de la divinité unie à l'humanité de Jésus-Christ.

« Levez-vous et partez, avait dit la Vierge apparaissant le 25 mai 1105 aux deux ménestrels ennemis, et partez pour Arras, où vous trouverez autour de la cathédrale un grand nombre de malades du feu mauvais ; puis vous inviterez l'évêque Lambert à veiller avec vous, la nuit du samedi au dimanche, et vous lui direz qu'au premier chant du coq, une femme vêtue telle que vous me voyez, descendra du haut du chœur de l'église, tenant en main un cierge, dont les gouttes, mêlées à de l'eau donnée en boisson seront un remède au mal qui afflige son peuple. Celui qui en boira sera guéri ; mais celui qui n'en usera pas succombera. »

Le 28 mai, à l'aurore, les ménestrels et l'évêque Lambert étaient prosternés au pied de l'autel, quand la Vierge apparut tenant dans ses mains le cierge divinement allumé. S'adressant alors aux ménestrels, elle leur dit : « Approchez, voici un cierge qui sera désormais le gage spécial de ma miséricorde et que je vous confie. Toute personne atteinte du mal qui s'appelle *feu infernal* n'aura qu'à faire distiller des gouttes de ce cierge dans l'eau : elle en arrosera ses plaies qui seront immédiate-

ment guéries; mais celui qui ne croira pas sera frappé de mort (1). »

Et la Vierge disparut, laissant le cierge aux ménestrels. Aussitôt on apporte des vases remplis d'eau où l'on distille les gouttes de la cire merveilleuse, et cent quarante-trois malades, qui se trouvaient rassemblés dans la cathédrale, boivent l'eau, croient et sont guéris instantanément. Le cent quarante-quatrième ne croit pas, et il meurt tout à coup dans d'horribles souffrances.

Voilà dans sa simplicité ce miracle qui n'est pas plus étonnant que ceux de Lourdes et de la Salette, et dont l'authenticité est attestée par les preuves et les documents les plus incontestables.

L'évêque Lambert voulut que les ménestrels demeuraient les gardiens du Cierge que leur avait confié la Vierge Marie. Ceux-ci le déposèrent sur l'autel de Saint-Séverin, à la cathédrale; puis dans l'église Saint Aubert, enfin dans la chapelle Saint-Nicolas, rue des Agaches, où il opéra, selon l'expression du bref de l'évêque Robert, successeur de Gînes sur le siège épiscopal d'Arras, et témoin lui-même du miracle, de grands prodiges, *Magna operari non desinit*. En 1140, le cierge, le *Joyel* ou *Jogau*, comme le peuple l'appelait, fut transporté dans la chapelle que le comte de Flandre et d'Artois, Thierry d'Alsace, témoin des prodiges qui s'accomplissaient à la porte de son palais, lui érigea dans un terrain qui prit le nom de Préau-des-Ardents (2), où il resta pendant soixante-quinze ans.

La comtesse Mahaut de Portugal, veuve de Philippe d'Alsace, voulut qu'il fût transporté, revêtu d'une riche parure. C'est alors qu'elle l'enveloppa de ce riche étui d'argent niellé qui sera le premier joyau du Trésor de la nouvelle église Notre-Dame des Ardents. La comtesse Mahaut ordonnait en même temps l'érection, sur la petite place d'Arras, d'une chapelle surmontée d'une flèche, copie fidèle de la custode du saint Cierge. En 1215, le *Joyel* fut transporté solennellement

(1) Charte d'Alvise.

(2) Cette chapelle existe encore, elle fait partie de la brasserie de la rue du Tripot, n° 7.

dans cette nouvelle et magnifique demeure, où il resta jusqu'en 1791, époque à laquelle le sanctuaire fut détruit.

Au fort de la Terreur, le Cierge fut soustrait à la fureur révolutionnaire et jeté dans un puits, où il était découvert dès le lendemain et porté, sur l'ordre de Lebon, au bureau de sûreté du district, « jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. » Mais la Vierge veillait sur « le gage de sa miséricorde. » Après être resté trois ans au Dépôt, il fut mis en vente et acheté par un des anciens mayeurs de la confrérie de Notre-Dame des Ardents, qui le rendit à l'autorité ecclésiastique en 1803.

Telle est en quelques traits l'histoire vraiment miraculeuse de ce Cierge, que nous a gardé la confrérie de Notre-Dame des Ardents, fondée sous l'épiscopat de l'évêque Robert, en 1106, et placée immédiatement sous le patronage du roi de France, Philippe I^{er}, qui chargea le bailli d'Arras de la défendre et de la protéger.

Notre-Dame des Ardents reçut dans la ville d'Arras le culte dont l'honoraient sous un autre nom les villes de Boulogne et de Saint-Omer.

Elle eut ses pèlerins fameux, au premier rang desquels fut saint Bernard. Les rois de France vinrent lui rendre leurs hommages : Louis XI en 1463, Louis XIV en 1667. Les papes Gélase II, Clément VI, Sixte IV, Innocent VIII, Paul V et Innocent X enrichirent son culte de nombreuses indulgences. Tous les évêques d'Arras honorèrent de leur vénération la sainte relique du Cierge.

Enfin le bruit du miracle de 1105 s'était répandu au loin, et l'on voyait bientôt s'élever sur plusieurs points de l'Artois et de la Flandre des sanctuaires où étaient déposées ces parcelles du Cierge d'Arras qui sont venues toutes, dimanche dernier, faire cortège à leur mère, la Sainte-Chandelle d'Arras.

La fête du 21 mai a réalisé toutes les espérances, la Vierge des Ardents peut être fière de sa Sion, comme elle daigna l'appeler elle-même. Son culte a été rétabli avec une pompe, avec une solennité qui laissera dans tous les cœurs d'impérissables

souvenirs. Arras avait sa vieille réputation de magnificence à soutenir. On se rappelle la procession de 1860. Après quinze ans on en parle comme si c'était hier, tant a été profonde l'impression qu'elle a produite, la trace qu'elle a creusée dans les imaginations. Que ne dira-t-on pas dans quinze ans de la fête du 21 mai 1876?

Tout conspirait à rendre la cérémonie superbe. Dès les premières lueurs du jour la ville se parait de ses plus beaux atours. Ici brillent les éclatantes couleurs du Saint-Père. Les oriflammes blancs et jaunes se balancent voluptueusement dans les airs. Les banderolles s'agitent en replis capricieux ; sur toutes les maisons se déroulent de longues tentures aux couleurs sévères : le rouge s'allie au noir ; l'effet est des plus saisissants.

Les Places ont pris les couleurs de Mgr Lequette, rouge, bleu et or. Elles offrent un aspect original et flatteur. Sur la Petite-Place, près de l'Hôtel-de-Ville, s'élève un petit édicule dont les dimensions rappellent exactement la chapelle de la comtesse Mahaut, ce bijou qui renferma le Joyel pendant des siècles. L'Hôtel-de-Ville est décoré. Le vieux lion d'Artois agite sa banderolle au haut de sa tour ; et n'est-ce pas à cet antique témoin du culte de Notre-Dame des Ardents à le saluer comme un souvenir de jeunesse ?

La rue Saint-Géry est ornée avec une grâce exquise ; ses dômes en gaze verte et blanche lui donnent grand air, et ses draperies achèvent d'en faire une des rues les plus belles du parcours de la procession. Au bout de la rue Saint-Jean-en-Ronville, décorée de riches tentures de damas rouge, s'élève une belle porte romane. Cette porte, ou plutôt ce portail monumental avec ses cintres en retrait qui lui donnent tant de perspective, fait l'admiration de tous. Plus loin, c'est un arc de triomphe, plus modeste, mais qui, cependant, a ses charmes : sa simplicité, sa fraîcheur, la verdure qui l'encadre, les plantes grasses qui le couronnent, flattent agréablement le regard.

Les sapins ont transformé les rues Ernestale et Saint-Aubert en un riant boulevard. Nous arrivons au Pont-de-Cité. Ici se dresse une magnifique porte ogivale surmontée du Calvaire

d'Arras. C'était en cet endroit que jadis nos pères avaient placé l'image du Christ.

Encore un vieux souvenir. Sur les côtés du Calvaire, on voit deux tapisseries antiques, représentant les deux grandes dévotions d'Arras, le Calvaire et Notre-Dame des Ardents. Pénétrons dans le cloître. Un autel magnifiquement paré, et surmonté d'une Vierge tenant dans sa main droite un cierge allumé, marque le lieu de l'Apparition. C'est là que les Ménestrels et Lambert de Guînes reçurent le don précieux dont nous vénérons tout à l'heure les reliques. Le cloître porte les couleurs du chapitre, bleu et blanc. La rue d'Amiens est tendue de bleu ; la rue de Châteaudun, de bleu et de jaune.

De loin nous voyons étinceler une croix qui se détache sur un fond d'azur semé d'étoiles d'or. C'est le monument de l'armée. La décoration en est sévère et grande. La croix formée de sabres et de soleils s'élève sur un autel orné de pièces d'armes, entouré de boulets et de faisceaux de fusils ; à droite et à gauche des canons, et, dominant tout cet appareil, l'inscription *Dieu et patrie*. C'est simple et c'est beau.

La rue de l'Arsenal est aux couleurs de Notre-Dame des Ardents, rouge feu et jaune d'or, symboles de la flamme. Puis, voici la nouvelle église entourée de sapins, sur lesquels viennent s'attacher les guirlandes de gaze. La rue des Capucins est l'une des plus belles ; le rose s'y marie à la tarlatane blanche. Rien de plus frais, de plus souriant.

La rue des Teinturiers a pris son aspect des grandes solennités. Les arcades s'y succèdent nombreuses et parées.

... Et nous n'avons rien dit des décorations particulières, de ces milliers d'oriflammes qui voltigent, de ces nombreux transparents qui s'encadrent dans les fenêtres, de ces maisons qui disparaissent sous le velours crépiné d'or, sous les draperies et sous les fleurs.

Dès sept heures du matin, les trains déversent sur les quais de la gare des centaines de voyageurs qui se dirigent vers la ville. Où vont tous ces hommes avec leur croix rouge du pèlerin ? Ils demandent aux passants le chemin du nouveau sanctuaire. Ils viennent assister à la messe que Mgr Mermillod va dire à huit heures pour les conférences de Saint-Vincent de Paul des deux

diocèses de Cambrai et d'Arras, à Notre-Dame des Ardents.

L'église est bientôt trop étroite pour contenir les pèlerins qui s'y pressent.

Avant la communion, Mgr Mermillod prononce une entraînante allocution où, entre autres passages remarquables, nous avons remarqué celui où il dit : « Les hommes du dix-huitième siècle ont essayé de construire avec la raison seule ; à quoi ont-ils abouti ? Ils sont tombés dans le sang. Ils ont détruit le sanctuaire de Notre-Dame des Ardents, ils ont brisé son image, et ils sont allés chercher, dans leur ignominie, un marbre vivant qu'ils ont mis à sa place, une déesse Raison. »

Après ce discours Mgr Mermillod et M. l'abbé Envent ont distribué la communion à plus de cinq cents hommes. C'était un imposant spectacle.

A neuf heures et demie, messe solennelle à la Cathédrale. Mgr Lequette préside, Nosseigneurs de Saint-Denis (Réunion), de Lydda, de Tournai, d'Amiens assistent à la cérémonie, Mgr l'archevêque de Bourges officie. Jamais la Cathédrale n'a vu assistance plus pressée, plus compacte, et jamais assistance n'a vu cérémonie plus majestueuse, n'a entendu chants plus beaux.

A deux heures les groupes s'organisent dans le plus grand ordre.

On ne peut plus circuler dans les rues ; plus de quarante mille personnes étrangères à la ville sont venues assister à nos fêtes.

Vers trois heures, la procession se met en marche et défile devant le portail des Charriottes où se tiennent NN. SS. les évêques, présidés par Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges.

Un piquet de cavalerie ouvre la marche ; derrière les chasseurs marchent douze jeunes gens à cheval ; puis s'avancent le Calvaire d'Arras porté par la corporation des portefaix ; derrière le Calvaire la statue et la relique de saint Christophe. Ici se place le premier groupe des paroisses qui possèdent un saint-cierge venu d'Arras. Ce sont les paroisses de Busnes, de Wanbercourt, d'Oblinghem et d'OEuf. Les corporations suivent ; tailleurs de pierre, maçons, — parmi ces derniers figurent ceux

qui ont construit l'église de Notre-Dame des Ardents, — puis les jardiniers avec la relique de saint Fiacre, les menuisiers, les charpentiers, les sculpteurs avec la relique de sainte Anne.

Puis ce sont de nouveaux cierges, ceux de Seninghem, de Fauquembergues et de Tienne. Viennent ensuite les corporations qui ont pour patron saint Eloi, dont elles portent les reliques. Voici le groupe d'Aire présidé par Mgr Scott. Il porte son cierge et le fac-simile de la statue de Notre-Dame du Joyel.

Les groupes de Douai sont très-nombreux ; ils portent leurs deux cierges, une représentation en peinture de l'ancienne chapelle de Notre-Dame des Ardents et une statue de sainte Catherine de Sienne.

Après les groupes de Douai, la musique du pensionnat des Frères de Saint-Omer, à la suite de laquelle les pèlerins d'Arras marchaient il y a deux ans à la fête du couronnement de Notre-Dame de la Treille.

Après la musique des Frères figure le groupe imposant de la Réconciliation dû à l'habile ciseau du sculpteur Faubon.

Les deux ménestrels s'embrassent, l'évêque Lambert les bénit. Nous n'avons pas à revenir sur l'histoire dont ce groupe est l'image. Nous dirons seulement qu'il a été très-remarqué et très-goûté. Ce groupe est entouré des Sœurs de la Charité et de leurs élèves, des Religieuses Augustines, des élèves du Bon-Pasteur, des Pères et des élèves de l'Institution du R. P. Halluin ; en un mot des œuvres de charité. Des emblèmes, des bannières et des fleurs ; tels sont les attributs de ce groupe imposant, à la fois doctrinal et historique.

Le cortège défile toujours. Le collège d'Arras passe sous la conduite de MM. de Malfortie, principal, et Briel, sous-principal. Puis c'est le cierge de Pécquencourt et de Courtrai.

Nous approchons de plus en plus de l'époque du miracle. La députation de la paroisse de Fleurbaix, qui possède un Saint-Cierge, est précédée d'une bannière rouge sur laquelle se détache en lettres d'or la date 1112. Le cierge est porté sur un brancard richement orné, et suivi de la statue de Notre-Dame du Joyel, portée par des jeunes filles de la paroisse de Fleurbaix.

Des bannières de la même paroisse rappellent les noms des

Papes et des évêques qui ont honoré de leur approbation la confrérie de Notre-Dame du Joyel.

Nous remontons plus haut encore avec le cierge de Lille. Une bannière précède le groupe des Lillois, elle porte la date 1107; une autre bannière rappelle que l'évêque d'Arras, Lambert de Guînes, fut chanoine et grand-chantre de la collégiale de Saint-Pierre.

Citons, à mesure qu'ils passent devant nous, l'institution Saint-Joseph dont les chants alternent avec la musique municipale de Bapaume; les groupes des dernières paroisses qui possèdent des Saints-Cierges, issus du Cierge d'Arras : Ruisseauville, Blandecques, Saint-Omer, Desvres, Saint-Pol, dont le groupe historique est très-remarqué, Tournay (Belgique), suivi d'une députation présidée par son évêque.

Les grâces particulières accordées à la ville d'Arras devaient être rappelées dans une fête comme celle du 21 mai. Voici la Manne représentée sur une bannière dans une peinture très-ingénieuse et très-finie de M. Desavary. Les jeunes filles de MM^{lles} Tripet et Mayeur portent la bannière de saint Diogène, évêque d'Arras et martyr, et des emblèmes. La châsse de saint Vaast paraît ensuite; elle est entourée des élèves du Grand et du Petit Séminaire.

Nous pourrions poursuivre l'énumération, citer encore bien d'autres groupes; nous arrivons à ceux qui nous ont le plus frappé.

Ce sont d'abord les marins de Boulogne, les matelottes du Portel, dont le costume aux vives couleurs attire tous les regards.

Un groupe de mineurs en costume de travail portait le clocher en charbon de la nouvelle église de Notre-Dame des Ardents.

Le couvent des Ursulines formait un groupe splendide. Rien de beau comme ces jeunes Vierges aux robes éclatantes de blancheur. La Reine des anges, vêtue de blanc, avec son manteau de velours bleu ciel, s'avancait derrière elles avec une dignité de maintien dont nous sommes heureux de la féliciter; puis une autre jeune fille, parée d'un costume de soie et de satin blanc d'une grande beauté.

Remarquons l'élégante flèche des Ursulines qui nous fait regretter le chef-d'œuvre de Grigny, si malheureusement découronné par l'ouragan du 12 mars dernier.

Puis la vieille cathédrale d'Arras apparaît, étincelante d'or, au milieu des élèves du couvent des Bénédictines du Saint-Sacrement. Riche groupe entre tous. Ces jeunes personnes sont revêtues d'un magnifique et sévère costume de velours noir à traîne bordé d'hermine; les abbesses tiennent leurs crosses avec une aisance vraiment épiscopale.

Les cercles catholiques d'ouvriers font leur première apparition dans nos processions. Les trois bannières des cercles d'Arras, de Béthune et de Lillers sont escortées par le brillant état-major des hommes qui se dévouent aux travailleurs, et parmi lesquels nous signalerons le colonel d'artillerie de Mussy, le sous-intendant militaire de Saint-Omer, que beaucoup de personnes ont pris pour M. le comte Albert de Mun à son cordon de Saint-Grégoire, M. de Franssu, un capitaine de dragons, un lieutenant d'état-major en uniforme, et d'autres officiers, le bureau du comité d'Arras et à sa tête son dévoué président, M. Boutry.

Puis venaient les hommes des œuvres catholiques accompagnant les insignes reliques de saint Vincent de Paul. Parmi ceux-ci, nous remarquons MM. Paris et Dubrulle, sénateurs, M. le marquis de Partz, député, M. le comte de Diesbach, ancien député, M. Le Flon, conseiller général, MM. Vrau, Féron-Vrau, Defly, Champeaux, de Lille, des délégations de Saint-Omer, de Douai, de Boulogne, de la Belgique; la Conférence et le Comité catholique d'Arras.

Enfin les châsses des saints de l'Artois portés par les élèves du grand séminaire, la musique du génie (celle du 33^e de ligne marchait plus en avant), le chœur de chant et le clergé. Le défilé est terminé. Les évêques descendent dans le cortège et passent entre les rangs de la foule en la bénissant.

Mgr Lequette est rayonnant de bonheur. Sa Grâce Mgr de Bourges préside la cérémonie. Ses grandes manières, son affabilité pleine de dignité rappellent le prince que l'Eglise d'Arras s'honorait d'avoir pour évêque avant Mgr Parisis, Son Em. le cardinal de la Tour d'Auvergne.

Les fatigues de l'apostolat et le grand âge de Son Em. le cardinal-archevêque de Cambrai l'avaient empêchée d'assister à cette grande fête. Mais son nom était dans toutes les bouches et l'on n'entendait partout qu'une voix pour regretter qu'il ne fût pas au milieu de nous.

Arrivés à l'église Notre-Dame des Ardents, les évêques entrent pour déposer le Saint-Cierge, porté dans son inimitable étui par M. le chanoine Proyart, vicaire général, pendant toute la procession. Ils vénèrent quelques instants la relique, chantent le *Sub tuum*, et la procession reprend sa marche.

Nous allions oublier de dire un mot du groupe de l'Apparition que tout le monde admire. Il est placé sur un char traîné par quatre chevaux, recouverts de housses blanches et conduits par des hommes revêtus de robes rouges.

La procession, à six heures et quart, rentrait par la rue des Teinturiers.

A sept heures et demie Mgr Lequette réunissait dans un dîner NN. SS. les évêques et les prélats qui avaient honoré la cérémonie de leur présence, les autorités civiles et militaires, la commission d'organisation des fêtes. Nous citerons M. le Préfet du Pas-de-Calais, MM. les généraux Véron de Bellecourt et Maurice, M. Paris, sénateur, M. Deusy, député et maire d'Arras, M. Oct. Petit, adjoint, M. le Procureur de la République.

Au dessert, Monseigneur a prononcé des paroles de remerciements à l'adresse des Evêques, de M. le Préfet, de MM. les Généraux, des Membres de la commission, et de la municipalité qui ont tous contribué à la fête magnifique à laquelle nous venions d'assister.

Mgr de La Tour d'Auvergne a répondu à Mgr Lequette par quelques mots très-déliés auxquels tous les convives se sont associés par leurs applaudissements.

Le Saint-Père et le cardinal de Cambrai n'avaient pas été oubliés, et leurs noms ont été salués par des vivats unanimes. Enfin, Mgr Mermillod a pris la parole pour acquitter « une dette de cœur », pour remercier NN. SS. d'Arras et de Bourges.

Le nom de la France dont l'évêque de Genève ne parle jamais sans une émotion profonde, est venu sur ses lèvres. Alors,

dans une improvisation heureuse et brillante, l'éminent prélat a salué la France du passé et la France de l'avenir, pionnier de la liberté du monde et apôtre de l'Eglise.

Après le dîner, NN. SS. les évêques sont allés en voiture voir les illuminations de la ville. Celle de la Grand'-Place était splendide, la rue Saint-Aubert était éclairée *a giorno*, l'hôpital Saint-Jean, l'hôtel de M. le maire d'Arras resplendissaient sous leurs lignes de gaz, sans parler des illuminations particulières de la rue du 29 Juillet, de la rue de Beaudimont, de la Petite-Place, de la rue Méaulens, de la rue Sainte-Barbe, de la place de la Préfecture, de la place Sainte-Croix, etc. Mais la plus belle illumination était, sans contredit, celle du portail de Notre-Dame des Ardents. Une vierge de quatre mètres de hauteur sur deux de largeur, tout en gaz, projetait au loin l'éclat de sa lumière. Cette vierge avait été copiée sur celle de l'étui du Saint-Cierge.

Terminons par un détail important. La journée s'est passée sans un seul incident et sans un seul accident ; on n'a pas entendu dans toute la foule une seule parole discordante. Le triomphe de Notre-Dame des Ardents ne pouvait être plus complet.

E. DANTEN.

LE CONGRÈS CATHOLIQUE.

(Cinquième et dernier article. — V. les quatre numéros précédents.)

Cinquième séance générale.

C'était la dernière séance générale et la séance de clôture. Dès huit heures, on ne pouvait plus trouver place dans la vaste salle des séances, tant était grande la foule de ceux qui désiraient y assister. A huit heures et demie, Mgr l'archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, prit place au fauteuil de la présidence, ayant à sa droite M. de Belcastel, sénateur, à sa gauche, MM. Bailloud, de Rodez-Bénavent et Combier.

Sur l'estrade avaient pris place Mgr Sauvé, recteur de la Faculté catholique d'Angers, et MM. Baudon, Besson, comte de Caulaincourt, de Ginestous, etc.

On remarquait dans l'assistance MM. Du Temple, vicomte d'Aboville, baron de Montgascon, etc.

La corporation ouvrière chrétienne.

M. Harmel fils, du Val-des-Bois, prend le premier la parole et lit un excellent rapport sur l'organisation de la corporation ouvrière chrétienne, dont il donne la définition et expose le but, en indiquant les moyens de la réaliser. L'esprit de l'œuvre peut se résumer en un mot; la corporation chrétienne a pour but d'unir les ouvriers et les patrons dans une association commune ayant un directeur, tandis que les dames patronesses, associées de même sorte pour aider l'œuvre, sous la direction d'un prêtre qui maintiendra cet esprit, coopéreront activement à la réalisation du projet qu'il s'agit de réaliser.

Le jeune orateur, après avoir dit que l'œuvre prend la croix pour signe de ralliement, répond aux objections qu'on ne manquera pas de faire à une semblable entreprise. La principale réponse est dans la nécessité même de l'œuvre, car personne ne niera qu'il est urgent de résoudre ce qu'on appelle la question ouvrière, et comment le faire en dehors de l'esprit chrétien seul capable de concevoir et de faire vivre les familles d'ouvriers connues sous le nom de corporation? Mais quel sera l'instrument? L'orateur répond que ce sont naturellement les cercles catholiques d'ouvriers, fondés précisément à dessein de faire pénétrer dans le peuple les doctrines sociales du *Syllabus*, seul remède à nos maux. *Sint unum*, cette parole de Jésus-Christ, Pie IX la donne constamment aux catholiques pour devise. Ce sera la règle et la raison des corporations chrétiennes.

L'orateur conclut par des vœux en ce sens qui sont vivement applaudis.

La question de l'enseignement.

M. le vicomte de Chaulnes déclare qu'il est chargé, au nom de la commission d'enseignement, de présenter les propositions suivantes :

Le Congrès, douloureusement ému par le dépôt d'un projet de loi demandant l'exclusion de Nos Seigneurs les évêques du sein du conseil supérieur de l'instruction publique :

1° Proteste contre cette mutilation de la loi du 14 mars 1873;

2° Au nom de la justice distributive, demande que les droits et les intérêts de 80,000 étudiants soient défendus, au sein du conseil supérieur de l'instruction publique, par un grand nombre de représentants de l'enseignement catholique libre.

Considérant l'importance capitale à tous les points de vue, et notamment au double point de vue religieux et social, de la question de l'enseignement des populations agricoles, la commission de l'enseignement émet le vœu qu'il se forme une commission spéciale pour étudier les moyens : premièrement, de propager dans les campagnes des cours d'agriculture; deuxièmement, de créer le plus grand nombre possible d'établissements donnant l'enseignement agricole; troisièmement enfin, de provoquer ou d'encourager les œuvres qui ont pour but le maintien et le progrès des croyances catholiques parmi les habitants de la campagne. Cette commission répondrait à un besoin de premier ordre et trouverait d'unanimes sympathies.

Que les catholiques, autant qu'ils le pourront, favorisent la création d'écoles de filles.

Que, partout où cette création n'aura pas été possible, ils usent de leur influence pour que la direction de l'école mixte soit confiée à une institutrice congréganiste.

Les applaudissements de l'assistance annoncent à l'honorable rapporteur que sa proposition est unanimement agréée.

Les invalides de la guerre.

Sur la question des secours et pensions aux invalides de la guerre, M. de Launay, secrétaire du Comité, lit au nom de l'auteur, M. le comte de Riencourt, une très-intéressante étude dont l'histoire et la statistique sont les éléments principaux, et qui est destinée à éveiller l'attention des catholiques, en vue de reconnaître l'héroïsme de ceux qui sortent mutilés des combats où ils exposaient leur vie pour la France. M. le comte de Riencourt a constaté qu'il y a en moyenne une ou deux de ces glorieuses victimes qui est oubliée par canton. Toutes ont les plus grandes difficultés à obtenir ce qui leur est dû, à cause du formalisme de la bureaucratie. Il faut les y aider et l'on serait d'autant plus inexcusable de ne pas le faire, qu'il s'agit, comme le fait remarquer M. de Belcastel, à propos de ce rapport, d'une

dette sacrée, et qu'un manuel publié par l'auteur du rapport indique dans le détail toutes les démarches et pièces nécessaires à cette fin.

Des vœux formulés en ce sens à la suite du travail de M. de Riencourt sont adoptés.

Les œuvres de Marseille.

M. Patot, au nom du Comité catholique, qui l'a délégué, parle ensuite des œuvres auxquelles se consacre ce Comité. Le nombre en est grand et le rapporteur prouve à merveille que les catholiques de Marseille ont pris à cœur de justifier leur devise : *prier, aimer, instruire*. Du berceau à la tombe, pour toutes les situations et tous les sexes, pour le corps comme pour l'âme, il n'est pas une institution qui se puisse concevoir et que le Comité catholique n'ait réalisé. C'est ainsi que l'an dernier trois cent cinquante jeunes filles ont été préservées des dangers du vice, grâce à cette sollicitude ; c'est ainsi encore que plus de 43,000 volumes ont été distribués dans les bibliothèques du département et de la banlieue ; c'est ainsi, enfin, que les églises désertes des localités où avait déperî la foi se trouvent repeuplées, grâce à l'ingénieux dévouement des touristes dits du Saint-Sacrement, qui choisissent pour leurs excursions ces localités où ils portent l'édification de leur exemple.

Ajoutons que dans chaque paroisse de Marseille fonctionne un comité d'hommes et un comité de dames pour s'occuper de toutes les œuvres que cette paroisse réclame. S'enthousiasmant lui-même au récit de ces merveilles dont nous ne saurions donner l'idée, l'orateur termine en excitant à la lutte et en jetant ce cri de guerre : *Vive le Christ et son Vicaire ! vive Jésus et Pie IX !*

Aussi M. de Belcastel est-il vivement applaudi après l'orateur, lorsque, rendant hommage à cette grande charité de Marseille, qui va de pair avec sa prospérité matérielle, il demande que les catholiques de France s'appliquent à propager de pareilles œuvres avec une égale générosité.

La Terre-Sainte. ●

M. de Belcastel prend alors la parole pour présenter un rapport au nom de la commission de Terre-Sainte.

L'éloquent discours du sénateur de Toulouse ne saurait s'accommoder d'une pâle et froide analyse ; nous nous bornerons à constater ici l'immense effet qu'il a produit sur l'auditoire qui l'a accueilli par une triple salve d'applaudissements. On le trouvera intégralement reproduit à la suite de ce compte-rendu.

Discours du R. P. Dulong de Rosnay.

La tâche est rude, dit l'*Univers*, d'ébaucher un compte-rendu du discours prononcé ensuite par le R. P. Dulong de Rosnay. Débutant avec l'heureuse audace d'une parole dont l'originalité puissante mêle aux plus douces inspirations et, si l'on peut ainsi dire, aux inventions et aux comparaisons les plus charmantes, les plus fiers accents du cœur et de l'esprit, si bien que la tendresse et la force s'y montrent toujours unies, l'illustre religieux nous porte en pleine mer, au milieu de la tempête, quand tous les éléments font rage contre une barque où les marins attentifs à la manœuvre sembleraient néanmoins tout près de sombrer. Interrogez ces hommes et demandez-leur s'ils ont peur, ils vous diront : non, car la nef est solide et le port s'aperçoit au loin. Ces hommes, c'est nous, et pourquoi n'avons-nous pas peur ? Pour trois raisons : à cause du ridicule dans lequel se sont toujours jetés les adversaires de l'Eglise chez nous ; à cause de l'effroyable et consolante durée de la lutte ; à cause, enfin, de la communauté étrange que l'on a toujours observée et qu'on remarque aujourd'hui plus que jamais entre le sort de notre pays et le sort de l'Eglise.

Le ridicule, nos ennemis s'y jettent à corps perdu. N'ont-ils pas imaginé, ces hommes prodigieux, de sauver la religion et de la protéger ; contre quoi ? contre nos atteintes ! Dans ce but ils évoquent l'enseignement des Quatre Articles ! Les ont-ils lus, grand Dieu ! Mais que diraient-ils donc s'ils apprenaient qu'en exécution du premier de ces quatre articles, dans cette France qui se drape pompeusement dans tout ce qu'il y a de plus libéral, le prêtre montant en chaire devrait proclamer la sou-

veraineté absolue des rois et des empereurs dont la volonté serait la loi? Mais ne savent-ils pas que Bossuet lui-même, pris de dégoût, finit par dire en des termes d'une forte irrévérence : La déclaration, eh ! qu'elle aille se promener ! Et c'est de cela que nos ennemis viennent s'affubler, comme d'une arme contre nous ? N'est-ce pas une pitié en vérité ? Ils n'aboutiront pas et nous maintiendrons ferme les droits de Dieu, car c'est la garantie des vrais droits de l'homme inscrits en ce *Syllabus* qu'on insulte davantage tous les jours et qu'il faut d'autant plus glorifier, car c'est lui qui nous montre que ces deux choses, les droits de l'homme et les droits de Dieu, furent toujours et doivent rester indissolublement unis, car pour les souder, ne l'oublions pas, le fils de Dieu y a mis son sang. Otez les droits de Dieu, que deviennent les droits de l'homme ? Si je n'ai pas le Christ, l'homme est un barbare et je ne suis qu'un esclave. Avec lui, au contraire, je garde toute ma dignité d'homme, et, chose incomparable, j'acquiers de plus la dignité de fils de Dieu. La séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais savent-ils bien ce que c'est ? S'ils y avaient réfléchi, eux-mêmes n'en voudraient, pas car elle les mettrait dans cette alternative ou de donner toute liberté à l'Eglise qui pourrait recevoir, posséder, vendre, acquérir, et à cette seule pensée on les voit frémir ; ou bien de la persécuter. Mais la persécution, même celle de Julien l'apostat, qui inspire à l'Eglise le plus de dégoût parce qu'elle coûte moins de sang, qu'a-t-elle pu contre nous depuis les catacombes où se renfermait durant trois siècles cette germination qui devait bientôt produire au dehors des moissons si belles ? A cette question l'histoire et nos victoires répondent. Lors donc qu'on parle de s'attaquer à l'Eglise avec l'espérance d'en voir la fin, que fait-on ? L'on est insensé et l'on fait pitié.

La lutte, d'ailleurs, n'est pas une nouveauté pour nous. Depuis deux siècles surtout elle dure, et cette durée a son importance par la raison que donne saint Thomas lorsqu'il dit que la force suprême se prouve moins encore dans l'attaque où l'élan vous entraîne que dans la résistance où tout conspire contre vos forces. Eh bien, après ce travail de deux siècles contre l'Eglise, que sont devenues les nations qui s'attaquaient à elles ? C'est à l'Italie, c'est à l'Autriche, c'est à l'Espagne de

répondre. La France aussi a été châtiée, mais la France semble rester néanmoins la privilégiée du Christ, et elle nous rappelle le peuple d'Israël aux temps où Dieu lui ôtait ou lui rendait l'arche pour le livrer à ses ennemis, ou lui livrer ses ennemis en punition de ses crimes ou en récompense de sa fidélité.

Aussi, qu'arrive-t-il pour la France et qu'est-il toujours arrivé dans la suite des âges? « Je voudrais, s'écriait naguère un historien, mettre au défi un savant d'écrire une histoire de France sans faire en même temps l'histoire de l'Eglise. » Glorieux privilège qui nous montre l'Eglise et la France comme la mère et la fille, toujours frappées et pleurant ensemble; l'une parfois souffrant par l'autre, mais toutes deux souffrant ensemble et leurs intérêts tellement unis que, s'ils arrivaient jamais au pouvoir et s'ils voulaient être de vrais politiques, nos adversaires eux-mêmes devraient se faire catholiques, vu que catholique et Français c'est tout un. S'il en est ainsi et si l'Eglise est immortelle, pourquoi ne croirait-on pas que la France meurtrie peut et doit se relever avec l'Eglise dans un mutuel embrassement? Rome et la France, ceux qui reprochent d'associer ces deux noms ne savent-ils donc rien de leur commune histoire? Nous la savons, nous, et si notre cœur est assez large pour contenir ces deux amours, c'est que l'un garde l'autre, c'est que si nous n'étions pas catholiques nous ne serions plus Français.

Ici, par un mouvement hardi, l'orateur évoquait un douloureux souvenir. C'était au temps de la guerre. Poussé par les vicissitudes des combats, un soir, dit-il, j'arrivais à Strasbourg. Le cœur serré, l'âme en proie aux angoisses qui déchiraient la France entière, mes yeux se portèrent vers cette flèche qui couronne la cathédrale et qui, dans l'ombre, se dressait comme un géant immense. Déjà les projectiles ennemis lui avaient fait aux flancs de larges blessures et elle semblait chanceler. A ce spectacle je me représentais alors par l'imagination comme deux immenses gibets sur l'un desquels était étendue l'Eglise; sur l'autre gémissait la France à l'agonie.

Mais voici que dans l'avenir cette image se transforme; les gibets ont disparu; l'Eglise rayonnante ou plutôt Jésus-Christ, son époux, a réapparu dans la gloire. Par la main il a pris cette

France, toujours chère à son cœur, et, comme pour la morte de l'Évangile, il a dit : « Vous croyiez qu'elle était perdue ; non, elle dormait et je l'ai réveillée. » La voici maintenant vivante, cette fille redevenue soumise à sa mère, et ses destinées vont reprendre plus glorieuses, car les persécutions l'ont purifiée, et l'Église triomphant dans la France victorieuse, retrouve en elle sa fille aînée.

Des applaudissements et des bravos sans fin accueillent cette péroraison. Mais comment rendre le frémissement produit par cette parole pendant tout le temps qu'elle a retenti, remuant profondément l'auditoire et lui arrachant ces larmes viriles, suprême témoignage de la grande éloquence ?

Clôture de la séance.

Après ce magnifique discours, M. de Belcastel donna lecture d'une Adresse dans laquelle le Congrès envoie au Saint-Père le témoignage de l'amour filial et de l'inaltérable fidélité des catholiques. Cette lecture est couverte d'applaudissements.

Il est dix heures. Mgr Richard, archevêque de Larisse se lève et dit qu'il ne veut pas faire de discours. Mais il veut prononcer une parole de l'Église, et cette parole sera pour marquer sa reconnaissance pour le dévouement et la fidélité à l'Église dont le Congrès a fait preuve en tous ses actes. Gardons ces sentiments, qui sont notre force, et pour cela méditons cette parole des épîtres de saint Pierre, que Mgr le coadjuteur aimait lui-même à méditer à Rome, au tombeau des saints Apôtres : *Dominum Christum sanctificate in cordibus vestris*. En procurant notre sanctification personnelle, nous serons des coopérateurs de la vérité, que nous devons servir sans impatience comme sans défaillance. Par cette coopération, nous procurerons la sanctification de la famille, d'où sortira une société chrétienne, une France chrétienne. C'est à cela que tous nous devons travailler selon cet autre mot de saint Paul : *Multiformis gratia Dei*. Au milieu des amertumes de l'heure présente, gardons cette sérénité dont Pie IX nous est le modèle. Dieu a son heure, et quand il le voudra il manifestera sa puissance. Pour nous, persévérons dans le travail avec une fermeté invincible qui ne dissimule jamais rien de la vérité.

Après ces paroles, Monseigneur donne la bénédiction à la foule agenouillée et l'assemblée se sépare à dix heures et demie.

Tel a été ce Congrès, dans lequel toutes les œuvres catholiques de France ont été passées en revue, où le mal a été signalé, les remèdes proposés, et où les hommes les plus honorables, venus de toutes les parties du pays, ont montré tout ce que l'Eglise pourrait faire pour le relèvement de la France, pour la régénération de la société, pour l'apaisement des esprits, pour la réconciliation des classes et le bonheur des ouvriers, si l'on consentait seulement à la laisser libre et à protéger sa liberté.

Aussi la libre-pensée et l'impiété se sont-elles émues de cette réunion de catholiques convaincus et dévoués. Leurs organes les plus accrédités se sont bien gardés de donner un compte-rendu des séances du Congrès; ils ont préféré plaisanter et calomnier, ce qui était plus facile que de combattre par le raisonnement. Une citation de la *République française* donnera l'idée de la bonne foi des adversaires de l'Eglise et des œuvres catholiques.

Ce qui, dit ce journal dans son numéro du 27 avril, donne matière à réflexion, dans un ordre tout philosophique, c'est le spectacle singulier qu'offrent de semblables réunions. En y assistant, on se croirait transporté dans un monde différent du nôtre. Rien de ce qui nous touche et nous intéresse ne semble mériter une place dans ces esprits. Leurs préoccupations sont étrangères à celles de la société moderne. Les mots de liberté, de tolérance, de progrès, ne réveillent chez eux que des pensées de haine et de mépris. Les plus belles facultés de l'âme humaine, leur paraissent des dons funestes contre lesquels il faut se garer soigneusement. L'émancipation poursuivie par les peuples depuis les siècles est, à leurs yeux, une sorte de crime contre lequel il faut protester incessamment. Les plus nobles, les plus légitimes conquêtes de la Révolution française sont qualifiées par eux comme des abus abominables. Ils tournent leur regard vers un chef étranger, presque un Dieu, qu'ils adoraient au besoin, et duquel ils attendent les inspirations, le droit de penser, les notions de bien et de mal, de juste et d'injuste. Non-seulement ils sont indifférents au travail qui se fait autour d'eux, mais ils se font une sorte de point d'honneur de ne s'y point associer,

de demeurer comme des obstacles au milieu du courant universel. Les yeux constamment fixés sur Rome, ils ne veulent rien voir de ce qui se passe à côté d'eux, ou, quand par hasard ils le voient, c'est pour le maudire, c'est pour invoquer les foudres d'un Dieu vengeur.

Il nous semble qu'il suffit de citer. Après avoir ainsi présenté à leurs lecteurs les travaux du Congrès catholique, on comprend que ceux-ci se mettent à détester l'Eglise et les catholiques ; si la *République française* avait dit ce qui est, le résultat serait bien différent ; c'est ce résultat différent dont elle ne veut pas. Aussi le journal qui vante tant la liberté, la tolérance, le progrès se hâte-t-il de tirer, non de ce qui s'est fait au Congrès, mais de ce qu'il suppose y avoir été fait, une conclusion qui n'est autre chose que la proscription du catholicisme, comme ennemi de la France et de tous les Etats.

Quant à nous, dit la *République française*, nous sommes particulièrement frappés du fait que l'organisation politique du catholicisme crée un danger incessant pour les Etats. Nous croyons que ces dernières années ont mis pleinement en évidence ce qu'il y a de grave, de compromettant pour l'unité sociale, dans l'institution d'une papauté qui, de Rome, donne son mot d'ordre aux consciences non-seulement sur les choses religieuses, mais aussi sur les choses de la politique. Assurément, le souverain pontife actuel n'est pas un méchant homme ; tout porte à croire même qu'il est animé de droites intentions et qu'il est sincère dans ses convictions. Que penser donc d'une institution qui, avec un chef même honnête, même bon, permet de tels écarts et rend possibles de si dangereux excès ? Voilà un patriarche animé, nous dit-on, de l'amour du bien et n'ayant en vue que l'intérêt spirituel de la religion ; et ce patriarche en arrive, après une série de déclarations et de démonstrations, à se proclamer infaillible, à promulguer des dogmes, à se constituer le directeur absolu de tous ceux qui ont quelque prétention au titre de catholique. Si un tel résultat a pu être atteint avec un homme en somme bien intentionné et qui n'est pas un ennemi de la France, qu'attendre d'un pape qui nourrirait d'autres desseins à l'égard de notre pays et qui mettrait son influence au service d'une puissance hostile ?

N'y a-t-il pas là un péril de premier ordre, et ne doit-on pas comprendre qu'une telle situation ne saurait se perpétuer dans l'avenir ?

Le catholicisme contraire à l'unité sociale, dans un pays dont presque tous les habitants sont catholiques, voilà une assez belle invention. Le Pape donnant le mot d'ordre sur les choses de la politique est une invention non moins précieuse. Au fond, sous des formes de langage différentes, mais avec bien moins de franchise, c'est le mot d'ordre donné par Voltaire à tous les ennemis de la religion : *Ecrasons l'Infâme*, c'est-à-dire proscrivons le Christ et son Eglise.

Dans deux ans, en 1878, il y aura un siècle que Voltaire est mort. Voltaire se promettait de voir la fin du catholicisme ; on peut comparer la situation de l'Eglise catholique il y a un siècle à sa situation actuelle, on trouvera certainement que, malgré les persécutions et les épreuves, cette situation est cent fois meilleure. Deux grandes hérésies ont disparu : le gallicanisme et le jansénisme ; l'Eglise a triomphé de l'une des plus violentes persécutions qui aient existé ; elle a reconquis sa liberté en Angleterre, où ses conquêtes deviennent de plus en plus nombreuses ; elle fleurit aux Etats-Unis ; jamais on n'a vu une telle union dans l'épiscopat, dans le clergé et dans les fidèles ; les œuvres catholiques se multiplient avec une prodigieuse fécondité qui fait l'admiration du monde. Il n'y a point là de signes de décrépitude, rien qui marque l'*impuissance* dont la *République française* parle dans le même article, et l'acharnement même, la haine et la colère de ses ennemis prouvent sa force : on ne s'occupe pas tant, on ne déteste pas tant ce qui n'est que *méprisable*.

La haine de la libre-pensée n'a donc rien qui puisse nous effrayer : pour vaincre, nous n'avons pas besoin que de mourir, disait le cardinal Guibert en ouvrant le Congrès, et les catholiques ont montré qu'ils savent mourir.

J. CHANTREL.

ROME ET JÉRUSALEM

Discours prononcé dans le Congrès catholique.

Messieurs,

C'est la commission nouvelle, de la Terre-Sainte et des chrétiens d'Orient qui me donne aujourd'hui la parole.

Vous n'êtes pas étonnés que le congrès creuse un sillon de plus dans le champ catholique. Vous vous étonnez moins encore des horizons lointains qu'il nous montre. Qui dit catholique, dit universel. Comme nos pensées planent au-dessus des sphères politiques, elles franchissent aussi les bornes d'une patrie si chère et si grande qu'elle soit, pour embrasser l'ensemble des destinées du monde et suivre la marche de l'Eglise à travers les différences de langue et de nation. Nous avançons de nos vœux, nous aimons à préparer, dans la mesure de nos forces, le règne de Dieu, dont chaque jour nous demandons l'avènement.

Les païens, déjà éclairés par une indestructible tradition de l'unité humaine, en dépit de leurs haines de race et de leurs iniquités sociales, s'écriaient : Rien de ce qui regarde les hommes ne nous semble étranger. Nous, chrétiens, qui nous savons enfants du même Père qui est aux cieux, avec quelle raison, quelle force de plus nous écrivons-nous : Rien de ce qui touche une créature faite à l'image de Dieu ne nous est étranger ?

Partout où se dresse une croix, où un autel s'élève pour le saint sacrifice, que dis-je ? partout où la croix et l'autel encore n'apparaissent pas et attendent l'envoyé de l'Eglise qui viendra, — nous le savons, — partout où il y a une âme et une conscience, là vont nos cœurs.

I

Certes, si au-delà des frontières de France, au-delà de Rome, cette patrie des consciences, il est une contrée qui ait droit à nos sollicitudes, c'est cette région prédestinée du monde dont Jérusalem est le centre et qui va de Constantinople aux sources du Nil, et des ruines de Babylone à la tombe de saint Louis.

Cette vaste région, passage ou plutôt barrière entre la société européenne et celle de l'extrême Asie, a été le théâtre des civilisations primitives et des plus grands empires de l'ère anté-chrétienne. Elle a vu naître et mourir le Sauveur du monde. Elle a vu fleurir, aux premiers siècles de notre ère, de magnifiques chrétientés.

Pourquoi l'avenir catholique de l'Orient, si plein de promesses, a-t-il été violemment brisé ? C'est le secret de Dieu. Mais le schisme a dérobé à l'unité un précieux troupeau que depuis de longs siècles l'Eglise pleure et appelle toujours. Un peu auparavant, sur les plages de l'Arabie, une religion nouvelle était née : le plus redoutable peut-être de tous les cultes du mensonge, le plus nain, le

plus rebelle à la vérité, parce que l'esprit du mal l'a merveilleusement formé pour satisfaire deux aspirations contraires, mais vivantes dans la nature déchue, le sentiment religieux et l'amour du plaisir. Aucune religion ne permet et ne promet plus de voluptés; mais aucune ne prosterne plus profondément l'homme devant la divinité. C'est le secret de son pouvoir. Par la parole ou le tranchant du glaive, elle a conquis l'Orient, elle a régné, elle règne sur cent millions d'âmes fanatisées.

L'islamisme, pour l'appeler de son nom, a tenté d'assiéger le catholicisme en Europe; il a été refoulé: pas assez, néanmoins, pour éviter le scandale du croissant oppresseur d'un grand peuple chrétien. Le catholicisme a poursuivi l'islamisme en Asie. Dieu accorda d'éphémères victoires, mais ne permit pas le triomphe définitif. De ces assauts réciproques et de ces luttes formidables, il est resté chez les Orientaux un souvenir de la bravoure et loyauté franque tel que, pour eux, le nom de franc et de chrétien fut synonyme. Il est resté chez nous de telles traditions de protection française, qu'en 1793, lorsqu'on massacrait les prêtres à Paris, lorsque la déesse Raison déshonorait, — non point l'autel de Notre-Dame, grâce à Dieu, la souillure passée, le Christ reste, — mais le régime immonde qui pesait sur la France, à ce moment même, le ministre de la Convention écrivait au consul de Beyrouth: « Surtout, protégez les catholiques. »

A travers les naufrages de la vraie foi et les ravages de l'infidélité, çà et là surnagent quelques tribus choisies qui demeurent invinciblement unies au catholicisme. — Arméniens persécutés, Grecs unis, Chaldéens, et vous, Maronites, Français de cœur, presque de sang, dont nous fûmes heureux hier d'entendre un saint prélat, noble fils du Liban, nous envoyons, au nom du congrès catholique, un salut et un hommage à votre héroïque fidélité: vous êtes là comme un appel permanent à nos traditions et à notre foi. Votre âme est comme une étincelle restée de l'âme des croisades. Vous êtes les protestations vivantes du passé, les jalons de l'avenir. Vous demeurez fermes, pendant que l'islamisme fait des efforts suprêmes trop souvent heureux pour ravir les idolâtres et les chrétiens eux-mêmes à notre apostolat, pendant que la propagande protestante s'agite à Constantinople et en Syrie. Aussi, voyez! nos missionnaires et nos sœurs de charité s'avancent pour vous donner la main, et les frères de la doctrine chrétienne fondent pour la première fois une école à Jérusalem.

Ce tableau rapide, messieurs, vous montre l'étendue et l'import-

tance des questions imposées dès son premier jour, à la commission de la Terre-Sainte.

Œuvres de concours et témoignages de sympathie pour nos frères unis.

Prières et œuvres pour la conversion des frères séparés.

Propagation du catholicisme par la diffusion de ses écoles et des orphelinats.

Pèlerinage en Terre-Sainte pour retremper la foi d'abord, et puis pour mieux préparer, en les connaissant mieux, les solutions de l'avenir.

Tels sont les points culminants de ce programme à peine ébauché; il a paru si vaste et si plein de puissants intérêts, que le comité a décidé la formation d'une commission permanente pour en poursuivre et en mûrir l'étude.

Je me borne à cette énonciation et ne m'arrête que sur un seul point : celui de pèlerinage en Terre-Sainte, demeuré jusqu'ici comme une piété de luxe, et pour ainsi dire du domaine de l'imagination, le Comité désire ardemment qu'il devienne le partage du plus grand nombre possible de chrétiens. Il est assuré de pouvoir en faciliter les moyens : j'ai le mandat de vous le dire.

Pèlerinage en Terre-Sainte! qu'il y a de choses dans ces deux mots! et qui suis-je pour en parler, moi, profane, qui n'ai de cette initiation pieuse que le baptême de désir et n'ai jamais entrevu qu'en songe les champs sacrés dont l'attraction surnaturelle fut le mirage de nos ancêtres dans la foi. Pour évoquer devant vous cette terre pétrie de toutes les cendres du passé de l'homme, illuminée en même temps par toutes les clartés de la résurrection d'un Dieu, il faudrait un de ces fils de saint François, gardien séculaire du Saint-Sépulcre, dont la vie s'écoule tout entière sous ces ombres pleines de lumière, où la mort vaincue pour la première fois a laissé un gage immortel à la victoire de la vie; un de ces moines qui portent sur leur visage transfiguré comme un reflet de l'auréole du Christ ressuscité. J'en ai vu : leur souvenir malgré moi m'entraîne et m'émeut.

En l'absence comme en la présence de ces hommes, je devrais me taire, et pourtant il y a une chose que je sens, et si mal que je l'exprime, je vais vous la dire : c'est que, pour les âmes qui ont la foi, les deux pèlerinages par excellence sont Rome et Jérusalem.

II

A Rome le pèlerin voit le catholicisme vivant, il embrasse d'un

coup d'œil, sur quelques collines, au bord d'un petit fleuve, sa marche à travers les âges et ses destinées mobiles dont chaque vicissitude vient à son tour confirmer la promesse d'immortalité. Rome, c'est la vie de l'Eglise militante écrite par des monuments sur la cendre de ses héros. Mais elle nous montre aussi comme en image et en symbole les trois Eglises, celle qui souffre, celle qui combat, celle qui triomphe.

L'Eglise naissante et douloureuse, elle est dans les catacombes et le Colysée : les catacombes qu'elle traversa durant trois siècles dans une germination mystérieuse avant de monter au soleil ; le Colysée où son sang coula comme un long fleuve purificateur. Mais ce qui résume dans un étroit espace l'impression morale des catacombes et du Colysée, c'est le premier palais occupé à Rome par Pierre le Galiléen : je veux dire la prison Mamertine.

C'est là que, à vingt pieds sous terre, il attendit neuf mois l'honneur de son martyre. Lorsqu'on s'agenouille au fond de ce cachot ; lorsqu'on songe qu'il fut le berceau de la papauté, d'où elle sortit par la conquête universelle, les crises que le dix-neuvième siècle apporte n'effraient plus. Après avoir baisé la chaîne qui a porté la liberté au monde, on s'élançe pour rendre gloire à Dieu vers la basilique fameuse, la seconde demeure de saint Pierre, image éblouissante, celle-là, de l'Eglise qui a triomphé.

Les plus grands peuples y ont apporté leur richesse, leur travail, leur génie et leur foi ; tous les arts réanis l'ont embellie dans une émulation suprême. Aussi lorsque, montant à sa coupole, le regard interroge l'espace, l'esprit, perçant le voile des âges écoulés, aperçoit dans un lointain splendide la France, l'Espagne de Charles-Quint, l'Autriche, l'Amérique sortant des mers où Colomb la chercha pour la donner au Christ, toutes rangées autour de la croix qui monte vers le ciel, et s'écriant toutes ensemble : le Christ commande ! il est vainqueur !

A mesure qu'on descend les marches du monument de gloire, l'âme pensive redescend les échelons des siècles : l'on se retrouve, au dix-neuvième siècle, en face de l'Eglise qui combat. Pie IX, au Vatican, c'est le symbole des nouvelles épreuves du Christ.

Mais là encore, au milieu du deuil et des douleurs, ce sont la foi et l'espérance qui parlent le plus haut. Je ne dis rien de la personne du bien-aimé Pie IX, de sa majesté, de sa sérénité, de sa bonté, de sa sainteté. Je me détache des sentiments qui nous animent tous pour ne voir que l'idée pure et le symbole. Le trait qui domine par son enseignement, c'est qu'il est l'organe vivant du Verbe de vérité. Le Pape jetant à l'opinion publique de notre âge

ivre d'indépendance et chancelant vers les abîmes cette page merveilleuse qu'un nomme le *Syllabus*, où sont comprises non-seulement des vérités surnaturelles, mais les fondements de l'ordre naturel social ; — le monde s'arrêtant stupéfait, la Révolution elle-même saisie, quoi qu'elle en dise, d'une terreur secrète comme à l'aspect du glaive de parole qui la vaincra : — il y a, c'est là un phénomène de puissance dans la faiblesse qui porte le sceau incommunicable, l'action divine, et le pèlerin sort de Rome en disant : Oui ! le catholicisme est la sève du monde, il n'est qu'un seul conservateur, c'est le Christ !

C'est une parole autre, bien que divine aussi qui frappe en Terre-Sainte l'oreille du pèlerin ; la scène est transformée : ce n'est plus l'image des luttes de l'Eglise au sein des peuples dont le plus vieux n'a pas quinze siècles et dont le plus jeune n'a pas cent ans. C'est l'histoire de l'humanité tout entière dans sa largeur et sa majesté, gravée d'une manière indélébile sur toute l'étendue d'une contrée sans frontière sur la poussière de ses chemins, au bord de ses lacs et dans les plus secrets abîmes de ses mers, sur le sable des solitudes, sur les monts au nom impérissable comme l'Eternel dont ils ont vu la face et senti le souffle.

C'est là qu'ont eu lieu les plus grandes scènes du drame qui se joue depuis les jours de la création entre l'homme et Dieu ; il n'en est point dont le genre humain puisse dire : Je n'y étais pas. Tout y respire les longues traditions : les souvenirs s'y comptent par milliers d'années.

La tombe du premier homme est au pied du Calvaire, comme si, prévenu d'un avertissement céleste, l'aîné de la vie, hélas ! et du péché, avait voulu être l'aîné de la rédemption.

Ici, la tour de Babel surgit des sables qui l'assiègent comme un vieux témoin qui fait entendre sa terrible déposition. Elle nous montre que l'orgueil n'est pas une invention moderne ; elle nous rappelle que le même Dieu qui sut confondre sa manifestation matérielle et comme symbolique des impiétés de l'avenir, saura bien le confondre aussi dans la révolte intellectuelle, plus coupable encore, qui se nomme la Révolution, et qui veut bâtir l'édifice de la société civile assez haut pour être à l'abri des lois et des foudres du ciel.

Les traces de l'antiquité fidèle couvrent l'Orient de souvenirs meilleurs.

Abraham, le premier pape de l'ancienne loi, Isaac, l'homme du foyer, Jacob, le type des pèlerins des anciens jours, ont adoré le même Dieu que nous sous ce ciel resplendissant d'étoiles où, sur la parole

de Dieu, ils comptaient leur postérité. Aux collines qu'effleurait leur tente, ils ont laissé des noms que les siècles ont respectés et qui réveillent encore l'écho de leurs entretiens sublimes avec le Créateur. Ah! c'étaient des âmes fièrement trempées que ces grands hommes choisis dans l'apostasie générale! Comme gardiens de la révélation, ils n'avaient pas, comme nous, la joie du prosélytisme; leur austère mission se bornait à garder la vérité intacte, il est vrai, mais immobile et captive en attendant que Jésus-Christ vint lui donner avec la liberté la plénitude de la vie.

En regardant l'Égypte, on aperçoit les Pyramides où dorment les Pharaons, pendant que leur survivent les Hébreux délivrés.

En regardant l'Arabie, on voit le Sinaï.

Si le regard ébloui de ses éclairs vient se recueillir dans la Palestine, elle vous dit qu'elle fut le théâtre d'un crime qui se châtie toujours sans s'expier jamais. Toutefois, une émotion inexprimable vous dit aussi que la Terre-Sainte, avec ses aridités et ses mélancolies, est mille fois supérieure à la terre promise, si riche qu'elle fût, car elle porte l'empreinte ineffaçable du Dieu vivant et éternel fait homme, elle est consacrée par sa vie, sa mort, sa passion et sa résurrection.

Ici ma parole s'arrête, impuissante à rendre les impressions du pèlerinage, même en rêve et en désir, sur les traces sanglantes et radieuses de l'Homme-Dieu.

Seule, d'ailleurs, l'Église a mission et vertu pour évoquer les souvenirs adorables de la rédemption: pas plus qu'aux autres, elle ne manque à ce devoir.

Un des plus émouvants tableaux, assurément, que nous déroulent les fêtes de l'année chrétienne c'est ce jour solennel du vendredi saint, où, dans toute l'étendue de la catholicité, les plaisirs profanes comme les joies pieuses font silence, où, du haut de toutes les chaires, un prêtre raconte à la foule émue cet admirable évangile de la Passion, toujours le même, toujours nouveau, toujours saisissant, toujours perçant les âmes comme une flèche, et dans lequel Pilate, Judas, Hérode, saint Pierre, la Vierge et Madeleine reparaissent pour la millième fois comme d'immortelles personnifications de la fidélité, de la défaillance ou de la trahison humaine en présence de Dieu mourant pour le salut de tous.

Oui, grâce à cette prédication de l'Église, le plus obscur chrétien, en écoutant ce récit des lèvres sacerdotales, et en baisant la croix couchée sur nos autels, peut faire en esprit et en vérité le pèlerinage de Jérusalem.

Vous comprenez, messieurs, que je n'ajoute rien. Mais vous com-

prenez aussi les sentiments qui, depuis dix-huit siècles, animent les catholiques au seul nom de Jérusalem.

Vous comprendrez que, dans le moyen âge, lorsque les infidèles y portèrent leur empire de mort et de profanation, neuf générations de chrétiens se soient précipitées sur l'Asie pour rendre le tombeau du Christ au respect de ses adorateurs.

Vous comprendrez que, même de nos jours, dégénérés peut-être, mais pas encore dégradés, lorsque l'ombre de saint Louis, après cinq siècles de sommeil sur la plage africaine, a fait un signe au roi chrétien pour la dernière et la plus heureuse des croisades, un nouvel horizon se soit ouvert, que nos rêves se soient réveillés et que nous adressions à l'Orient un regard de désir, des vœux ardents pour les pacifiques conquêtes de la vérité.

Vous comprendrez enfin que le comité catholique, ému de la gravité des questions orientales pour la patrie et pour la foi, vous invite à les étudier de plus en plus, et à profiter des facilités du voyage moderne pour aller visiter des lieux si pleins de souvenirs, d'enseignements et de grandeur.

Ce n'est pas sans motif, messieurs, que j'ai, dans ces paroles trop prolongées, uni le nom de Rome à celui de Jérusalem. Ne séparons pas dans nos désirs ces deux pèlerinages. Rome, c'est le séjour de la foi, symbolisé par le Pape infailible. Jérusalem, c'est le sacrifice jusqu'à la mort, dont Jésus-Christ sur la croix est l'éternel modèle.

Unissons dans nos âmes l'esprit de foi, qui est l'amour de la lumière, à l'esprit de sacrifice, qui est la lumière de l'amour : les deux réunis peuvent gagner à Jésus-Christ.

Quelque pèlerinage que nous accomplissions en son nom, demandons-lui d'être ses humbles mais infatigables et incorruptibles soldats; ne nous flattant jamais dans la victoire d'y avoir été pour quelque chose, cette présomption serait impie; ne désespérant jamais dans l'épreuve sans que nous combattions vraiment pour Dieu seul : nous avons pour nous la force invincible de Dieu.

Gabriel DE BELCASTEL.

L'Oraison Dominicale (1).

Mgr l'évêque d'Arras a voulu faire lui-même les conférences du Carême dans sa cathédrale; ces conférences ont été suivies avec un empressement et une attention dont le prélat a félicité

(1) Extrait du *Pas-de-Calais*.

son auditoire, heureux lui-même de puiser à ses enseignements éloquentes la lumière qui permet de combattre et la charité qui permet d'aimer ceux dont on attaque les doctrines.

La clarté, la logique, l'enchaînement des idées, telles sont les qualités qui, jointes à la parole chaude et colorée de Mgr Lequette, portent la persuasion dans tous les esprits.

Sa Grandeur a achevé l'exposition de l'Oraison dominicale ; que de vérités contenues dans cette prière divine ! Toute la religion s'y trouve condensée, et ce n'est pas sans surprise parfois que l'on voit surgir de ces quelques paroles, que tout chrétien répète chaque jour, toutes les vérités éparses dans les saintes Ecritures. Elles y sont toutes ; les unes après les autres, elles viennent se placer sur les lèvres de l'orateur sacré comme pour attester de la divinité de l'Oraison dominicale. Il n'est pas une intelligence humaine, en effet, capable de grouper en si peu de mots l'ensemble des préceptes que Dieu impose à l'homme soucieux de son salut.

Il nous serait facile de prouver l'exactitude absolue de ce que nous venons d'avancer en reproduisant les instructions de Mgr Lequette, mais le cadre d'un simple article ne comporte pas une démonstration si étendue. Force nous sera donc d'esquisser les grandes lignes, en demandant à Sa Grandeur son indulgence si notre mémoire nous a trahi en quelque endroit.

L'Oraison dominicale se compose de six demandes dont les trois premières se rapportent directement à Dieu et les trois autres concernent l'homme d'une manière plus spéciale.

Les Conférences du Carême de 1875 ont été consacrées à expliquer la sanctification du nom de Dieu, l'avènement de son double règne, l'accomplissement de son adorable volonté dans le ciel et sur terre. Nous en arrivons à l'exposé des besoins de l'âme et du corps, objet de la seconde partie de l'Oraison dominicale.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Le récit de Moïse nous apprend que l'homme, au sortir des mains de son Créateur, fut placé dans un lieu de délices, le paradis terrestre, « digne prélude de ce qui est réservé à sa fidélité dans les splendeurs célestes. » Tout éclatant d'innocence et de sainteté, l'homme n'était soumis à aucune infirmité. La

nature s'offrait d'elle-même à satisfaire à tout ses besoins, les animaux reconnaissaient en lui le roi de la création. Quelle différence entre ce premier homme, véritable hommage de son Dieu, et l'homme déchu après la faute! Dieu irrité contre Adam pécheur, lui dit : « La terre sera maudite dans ton travail. Elle ne produira que des ronces et des épines. Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Le travail devient pour l'homme un châtement. Il lui faut chercher un abri contre la rigueur des saisons, des armes contre la férocité des animaux, demander son pain à de rudes efforts dont les ravages des tempêtes viendront souvent lui ravir le fruit.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain. Ces paroles s'appliquent à la fois au pain de l'âme et au pain du corps.

Le pain du corps ce sont les biens matériels en général : le vêtement, la nourriture, tous les objets nécessaires à l'entretien de la vie. Ces biens, il nous est permis de les demander non pour en jouir mais pour en user. « Ayant les aliments et les vêtements, disait saint Paul aux premiers chrétiens, sachons nous en contenter. »

Donnez-nous, disons-nous à Dieu. Possédons-nous rien que nous ne tenions de sa magnificence? Le riche lui-même ne doit se considérer que comme un mendiant à qui Dieu a fait la charité, mais à qui Dieu a imposé le devoir de faire la charité aux pauvres.

Donnez-nous. Nous ne disons pas : *Donnez-moi.* Par ces mots nous remplissons encore le devoir de la « dilection fraternelle, » nous nous reconnaissons les membres d'une même famille; nous prions les uns pour les autres... *Aujourd'hui.* Chaque jour Dieu nous impose de réitérer notre prière, sans nous inquiéter du lendemain. Le lendemain nous appartient-il? Et celui qui veut être appelé *notre Père* ne veille-t-il pas sur ses enfants?

Mais l'homme ne se compose pas seulement d'un corps; il possède une âme, et c'est à cette âme aussi que se rapporte la demande : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.*

Ce pain, c'est d'abord la grâce; la grâce habituelle qui constitue la vie surnaturelle de l'âme; les grâces actuelles ou secours particuliers qui, tout en sauvegardant la liberté de l'homme,

poussent vers le bien, le fortifient l'aident à acquérir des mérites auprès de Dieu. Sans ces grâces actuelles nous ne pouvons rien, pas même prononcer dignement le nom du Sauveur. Mais ces grâces d'une nécessité absolue ne sont jamais refusées, si elles sont demandées humblement.

Le pain spirituel, c'est en second lieu la parole de Dieu. « L'homme ne vit pas seulement de pain, lisons-nous dans l'Evangile, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu, » et que l'Eglise, dans la personne de ses pontifes, de ses évêques et de ses prêtres, reçut mission de dispenser au monde, le jour où le Sauveur envoyant ses apôtres évangéliser les nations leur dit : *Ite, docete omnes gentes.*

Le pain, c'est enfin la chair même de Jésus-Christ. Le Sauveur a dit en instituant le sacrement de l'Eucharistie : Je suis le pain de vie descendu du ciel. Celui qui mange de ce pain vivra éternellement, etc.

Tel est, sous ses trois aspects, ce pain qui justifie si merveilleusement les qualités que lui attribue saint Bernard. *Habet saporem ad gustandum, substantiam ad nutriendum, efficaciam ad medendum*, saveur, aliment, remède spirituel.

Quatrième demande : *Dimitte nobis debita nostra.* Seigneur, remettez-nous nos dettes.

S'agit-il des dettes de foi, de reconnaissance et d'amour? Non, celles-là, malgré sa toute-puissance, Dieu ne saurait les remettre.

Il s'agit des dettes que nous a fait contracter le péché envers la justice divine. D'où la traduction : Pardonnez-nous nos offenses.

Sommes-nous obligés de demander à Dieu la remise de nos fautes, et ne pourrions-nous par nos propres œuvres satisfaire à sa justice? Non.

La gravité d'une offense se mesure à la grandeur de la personne outragée. Or, Dieu est infini, l'offense est infinie, et nous ne sommes que des êtres infiniment bornés.

Débiteurs insolubles, il nous faut recourir à sa miséricorde, infinie comme tous les attributs divins.

Et dans quelles dispositions solliciterons-nous le pardon de nos fautes? D'abord nous reconnaître pécheurs. Il n'est pas un

homme si saint sur la terre qui n'ait quelque faute, si légère soit-elle, à se reprocher.

Demander avec confiance ; ne pas nous écrier dans un accès de désespoir : *Major est iniquitas mea* ; ma faute est beaucoup plus grande que la miséricorde de Dieu.

Témoigner à Dieu la confiance de l'enfant prodigue qui vient se jeter dans les bras de son père, lui avoue ses erreurs, lui témoigne son repentir et que le père relève, les larmes aux yeux.

La troisième disposition, c'est le repentir. Si une offense nous avait été faite à nous-même, pardonnerions-nous au coupable si nous le supposions dans l'intention de recommencer ? Non, non, nous conserverions au fond du cœur la blessure de l'outrage et nous chercherions une satisfaction dans la haine et dans la vengeance.

Sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. Mais la vengeance n'est pas un sentiment chrétien. Il ne nous est pas même permis d'en concevoir l'idée. Nous nous engageons envers un Dieu de pardon de faire remise à nos propres dettes.

Nous disons : *Pardonnez-nous comme nous pardonnons.* Suivant la remarque du concile de Trente, ce mot *comme* peut s'entendre de deux manières : Pardonnez-nous, *car* nous pardonnons nous-mêmes. Il indique également le mode de pardon : dans la mesure où nous pardonnons nous-mêmes. Le premier sens indique donc la nécessité du pardon, le second, les qualités qu'il doit avoir.

La nécessité du pardon est le grand précepte de la loi évangélique. Et non-seulement le chrétien doit pardonner, il doit aimer ses ennemis. Si vous n'aimiez que vos parents et vos bienfaiteurs, dit l'Évangile, vous ne feriez rien de plus que les païens ; aimez vos ennemis, *diligite inimicos vestros*, priez pour ceux qui vous persécutent.

De tous les motifs qui nous prescrivent l'obéissance à la parole divine, le premier et le plus noble est, sans aucun doute la majesté et la grandeur de Celui qui commande. Dès lors, si grands que soient nos ressentiments, Dieu a parlé, nous devons obéir.

Jésus-Christ nous a donné le plus bel exemple de l'oubli

des injures en venant sur la terre nous racheter, et, d'ennemis que nous étions, nous réconcilier avec son père. Toute la vie du Sauveur a été la mise en pratique du précepte évangélique.

Sur ce point comme sur tous les autres, Jésus-Christ fut notre modèle. Lorsque les Pharisiens l'insultent, il leur répond avec la plus grande modération. Lorsque Judas le livre à ses ennemis, à ses meurtriers : Judas, Judas, lui dit-il avec douceur, deviez-vous trahir le Fils de l'homme par un baiser? Lorsque Pierre le renie, le Sauveur se contente de jeter sur le disciple infidèle un regard d'indicible bonté qui pénètre jusqu'au fond de son cœur et lui arrache les larmes du repentir. Lorsque Jésus-Christ est attaché sur la croix, sa dernière parole est une prière de pardon en faveur de ses bourreaux : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font. » Reportons-nous aux premiers siècles de l'Eglise, et rappelons-nous l'héroïsme de ces martyrs de la foi qui succombaient dans le Colysée en priant pour leurs persécuteurs.

Si tous ces exemples, si l'ordre de Dieu ne nous prescrivaient assez formellement l'oubli des injures, notre intérêt le plus cher devrait nous y contraindre. « Pardonnez-nous comme nous pardonnons. » Le souverain juge nous traitera comme nous aurons traité les autres. Souvenons-nous de la parabole. Un roi demande à ses serviteurs de lui rendre leurs comptes. A l'un d'eux il fait sur sa prière remise de mille talents, et celui-ci refuse de mettre cent talents à son propre débiteur, qui implore sa pitié. Le roi irrité lui dit : Je t'ai fait remise de ta dette, ne devais-tu pas avoir pitié de ton frère ? Et il châtia rudement le serviteur inhumain. Le Seigneur agira comme le roi de l'Evangile, *sic faciet*.

En résumé, le pardon doit donc renfermer l'oubli des injures. Ne prions-nous pas Dieu de ne pas se souvenir de nos offenses? *Ne memineris iniquitatum mearum*, s'écriait le saint roi David, *rememiscere miserationum tuarum*. Parlant des fautes de sa jeunesse, il ajoutait : *Delicta juventutis meæ ne memineris*. 2° L'amour de celui qui s'est rendu coupable de l'offense : *Ego dico vobis, diligite inimicos vestros*. Cet amour doit être sincère et se manifester extérieurement par les bons offices que la charité

nous enjoint : *Filioli, non diligamus verbo neque lingua, sed opere et veritate.*

Et pour obtenir nous-mêmes la remise de nos dettes, demander avec sincérité, avec repentir et confiance.

Dernière demande : *Et ne nos inducas in tentationem.* Pourquoi cette parole? Nous avons des ennemis, contre lesquels il nous faut lutter toute notre vie : *Militia est vita hominis super terram.* Et le plus dangereux de tous est le démon.

Pour se faire une idée de la force du démon, il faut lire les épreuves que cet ennemi terrible inflige à Job, et dont nous trouvons l'émouvant récit dans la sainte Écriture. Saint Paul dit : Nous avons à lutter contre les puissances du monde et contre les principautés de l'air. — Saint Pierre représente le démon comme un lion rugissant à la recherche d'une proie, *leo rugiens circuit querens quem devoret.*

Les armes du démon sont nos tentations.

La sensualité. — Le démon conduit le Seigneur pour le tenter. Jésus-Christ a jeûné pendant quarante jours et quarante nuits, et le démon lui dit : *Si Filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant.*

L'orgueil, la vanité, la présomption. — Le démon transporte Jésus-Christ au sommet du temple et lui dit : *Mitte te deorsum. Scriptum est enim : Quia angelis suis mandavit de te et in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum!*

La cupidité. — Montrant à Notre-Seigneur, du haut de la montagne, les royaumes de la terre soumis à sa puissance, le démon s'écrie : Je te les donnerai tous, si, te prosternant, tu veux m'adorer.

Le démon lutte contre l'homme, qui ressemble à une citadelle désarmée. Il a des intelligences dans la place, grâce à nos passions qu'il excite. Mais Dieu n'a pas voulu nous laisser sans défense en butte à ses attaques. Il dépend de nous de triompher avec le secours du ciel. Dieu ne permettra jamais que nous soyons tentés au-delà de nos forces.

Ici, Monseigneur montre dans un superbe mouvement d'éloquence les passions de l'homme concourant à la gloire de Dieu. Le Créateur aurait pu faire de nous des automatés le louant nécessairement. En nous donnant la liberté, il nous

laisse la responsabilité de nos hommages. Il ne veut recevoir que les louanges volontaires.

Enfin la tentation est nécessaire à l'homme, car Dieu en toute chose a recherché le salut de ses créatures.

Il est nécessaire, pour les âmes, d'être tenté pour combattre, de combattre pour vaincre, de vaincre pour être couronné. Sans la tentation nous n'avons plus ni mérite ni gloire, nous ne pouvons pas dire avec saint Paul : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.*

Telles sont dans leurs grandes lignes ces instructions quadragésimales, entremêlées de temps en temps de fines remarques, d'allusions aux temps actuels, de réponses aux objections du monde et de ces images qui facilitent l'intelligence de la doctrine et sont comme les gravures du langage.

Emile DANTEN.

LA BÉNÉDICTION PATERNELLE.

Une antique et religieuse coutume, que le règne du philosophie fait tomber en désuétude, tend à renaître dans les familles chrétiennes : la bénédiction paternelle. Lorsque l'enfant va saluer le soir son père et sa mère, ceux-ci lui tracent sur le front le signe de la croix, et la veille de la première communion ils lui accordent, avec le pardon de ses désobéissances, une bénédiction plus solennelle.

Nos aïeux bénissaient en deux autres circonstances : le jour où leurs enfants se mariaient ils leur accordaient la *bénédition de prospérité* ; le jour où, après avoir reçu les derniers sacrements, ils se disposaient à quitter leur famille pour entrer dans une vie meilleure, ils la réunissaient tout entière autour de leur lit, lui donnaient leurs dernières instructions et la bénissaient.

Rien de plus beau, rien de plus touchant que la scène que présentaient alors les familles chrétiennes : la foi religieuse et la piété filiale entouraient d'une sorte d'auréole le père mourant qui invoquait Dieu et faisait descendre sur la tête de ses enfants la bénédiction divine. « On ne sait plus mourir, » disait dernièrement un médecin, au rapport de M. le Play. On ne sait

plus mourir en chrétien, on ne sait plus mourir en père, parce que l'on a vécu en dehors de la pratique de la piété chrétienne et des traditions des anciennes familles.

L'histoire nous a conservé le récit de quelques-unes de ces scènes de bénédiction auxquelles la simplicité des détails donne un charme incomparable.

Comme Charles V approchait à sa fin, c'est Christine de Pisan qui parle, il fit amener devant lui son fils aîné, le dauphin, et le bénissant il dit : « Comme Abraham bénit et constitua son fils Isaac en la rosée du ciel et en la graisse de la terre, et en l'abondance du froment, vin et huile, enjoignant que qui le bénirait fût béni et qui le maudirait fût rempli de malédiction, ainsi plaise à Dieu qu'il te donne à toi, Charles, la rosée du ciel et la graisse de la terre, et l'abondance du froment, vin et huile. Sois le Seigneur de tes frères et que les fils de ta mère s'inclinent devant toi. Qui te bénira soit béni et qui te mandira soit rempli de malédiction.

Nos aïeux avaient lu la Bible, ou ils l'avaient entendu raconter par le prêtre; ils avaient assisté en esprit à ces scènes sublimes qui couronnaient la vie des patriarches et ils estimaient que ce qu'avaient pu les ancêtres du Christ, les fils du Christ le pouvaient aussi et que la paternité chrétienne a autant de vertu pour assurer les fruits de la Rédemption que la paternité judaïque pouvait en avoir pour la préparer.

La bénédiction paternelle n'était point un privilège réservé à la famille royale; le sentiment qu'exprime un André Lefebvre, cité par M. Charles Ribbes, dans son livre *Les familles avant la révolution*, était partagé par toutes les familles françaises : « La récompense de la vie, dit-il, est non pas à l'entrée, mais à la fin de la course; cette récompense est d'achever ses jours en Dieu, de pouvoir recevoir les Sacrements de l'Eglise avec contrition de nos fautes, le remercier des grâces infinies que nous avons reçues de sa main et *donner la bénédiction à nos enfants.* »

M. Charles Ribbes cite plusieurs scènes de bénédiction recueillies dans des *Livres de famille*. Une Jeanne de Laurens raconte ainsi, dans l'un de ces livres, la mort de son père : « Le lendemain de Noël 1574, mon père mourut. Et, avant que de rendre l'âme, il nous fit mettre tous à genoux et nous donna

sa bénédiction, faisant mettre un jeune fils à la place de mon frère Honoré qui était encore à Turin. Il nous fit à tous une belle exhortation de bien vivre dans l'amour et la crainte de Dieu et d'être bien humbles et obéissants à notre mère. Et la voyant pleurer, il dit : « Ma femme, ne pleurez pas, je vous prie, consolez-vous en Notre-Seigneur. Je m'en vais à une autre patrie, où je leur ferai plus de bien qu'ici. Ce n'est pas moi qui les ai nourris, mais Dieu notre Père qui en a eu soin jusqu'à présent, et en aura soin tant qu'ils vivront. Faites les bien instruire. Donnez-leur l'état pour lequel vous les reconnaîtrez capables et auquel Dieu les appellera, et puis ne vous peinez de l'avenir. Dieu pourvoit à tout ce qu'il connaît nous être nécessaire. » Puis il ajouta : « Priez Dieu pour moi. » Il mourut sur le soir. Etant mort, les prêtres qui l'avaient exhorté se mirent à genoux, ma mère et nous tous demeurant en prières toute la nuit. »

Nos ancêtres n'avaient point de plus ardent désir que de laisser à leurs enfants la paix, le plus précieux de tous les biens pour les familles et pour les peuples ; aussi en exprimaient-ils le vœu dans la bénédiction suprême :

Mon père, dit un Olivier d'Ormesson, reçut les Sacrements avec beaucoup de dévotion, faisant lui-même toutes les réponses, et après, il nous donna à tous sa bénédiction, nous recommandant *la paix entre nous* et la crainte de Dieu.

Hurault de Cheverny, chancelier de France, remercie Dieu des grâces et des biens qu'il en a reçus, implore sa miséricorde en ce qu'il a pu avoir injustement usé de ces biens et manqué de faire son devoir en la charge de chancelier, puis, il s'adresse à ses enfants en ces termes :

Je vous charge et recommande de toute l'affection et puissance paternelle la pure et parfaite union entre vous, avec l'amitié et la concorde fraternelle qui vous entretiendra et conservera. Pour les biens temporels, j'espère, avec l'aide de Dieu, vous en laisser assez, si vous êtes gens de bien comme je le désire, et trop si vous êtes autres, ce que Dieu ne veuille permettre.

La bénédiction donnait un caractère sacré aux dernières

exhortations; nous pourrions en citer de bien sages et de bien touchantes, si nous ne craignons de trop allonger cet article. Citons cependant les avis d'un mourant à une jeune fille : « Ma nièce, pour me décharger, je t'avertis d'être premièrement dévote à Dieu; car c'est la principale partie de notre devoir et sans laquelle nulle autre action ne peut être ni bonne ni belle. Après Dieu, il te faut aimer et honorer ton père et ta mère que j'estime des meilleures et des plus sages femmes du monde, et te prie de prendre d'elle l'exemple de ta vie. Ne te laisse point emporter aux plaisirs du monde, fuis-les comme peste; car encore que sur le commencement ils n'aient rien de mauvais, toutefois, petit à petit, ils corrompent l'esprit, ils le conduisent à l'oïveté et de là dans le vilain borbier du vice. Crois-moi, le plus sûr gage de la chasteté a une fille, c'est la sévérité. »

Saint Louis, le vrai modèle de l'ordre traditionnel en France, avait donné à ses sujets un parfait exemple de ces exhortations dans ses enseignements à son fils :

Bon fils, la première chose que je t'enseigne, c'est que tu mettes ton cœur à aimer Dieu; car sans cela nul ne peut être sauvé. Garde-toi de rien faire qui déplaît à Dieu, au contraire, tu devrais souffrir toutes sortes de tourments plutôt que de commettre un péché mortel. Si Dieu t'envoie l'adversité, reçois-la avec patience, rends grâces à Notre-Seigneur, pense que tu l'as méritée et qu'elle te tournera à profit. S'il te donne la prospérité, remercie-l'en humblement et prends garde de t'enorgueillir de ce qui doit te rendre meilleur; car on ne doit pas guerroyer Dieu avec ses dons.

Cher fils, je t'enseigne que tu aimes ta mère et l'honores, que tu retiennes volontiers ses bons enseignements et suives son bon conseil. Aime tes frères et leur veuille toujours du bien, aime leur avancement, tiens leur lieu de père, enseigne-les en tout bien.

Telle était la pratique de nos pères à leur sortie de ce monde, telles étaient leurs paroles. Ne gagnerions-nous point à les imiter?

(Semaine religieuse de Cambrai.)

INHUMATION ET CRÉMATION.

M. Henry, professeur de chimie à l'Université catholique de Louvain, a fait au cercle scientifique de cette ville une *Conférence* sur l'inhumation et la crémation; la *Revue générale* de Belgique en a donné un résumé qui intéressera nos lecteurs, et qui leur montrera où en est la question au point de vue scientifique, hygiénique et économique, le point de vue religieux se trouvant plus désintéressé que ne le pensent bien des libres-penseurs. Nous reproduisons ce résumé :

Le mode de sépulture des morts est une question à faces multiples; on peut l'examiner alternativement au point de vue religieux et au point de vue scientifique ou administratif, sans arriver à se former une idée bien nette de son aspect réel. Au fond, la question de la crémation qui s'agite en ce moment dans un certain monde répond si peu à un besoin légitime ou à une exigence sociale, que les partisans de cette réforme ne trouvent pas pour la défendre de meilleurs arguments que ses adversaires pour la combattre : poètes, médecins, économistes, gazetiers, théologiens de tout acabit prennent part à la discussion et y manœuvrent avec presque autant d'ensemble qu'un bataillon de gardes civiques à la parade. Les poètes se jettent dans la lutte au nom de la chimie, les économistes ont des scrupules de sensiblerie, les hygiénistes font appel au sentiment esthétique; les libres-penseurs qui s'y portent pour *écraser l'infâme* se donneraient sans doute bien moins de peine s'ils se doutaient que l'incinération des cadavres n'est nullement contraire à l'esprit de la Bible ni à l'esprit du christianisme, et qu'ils se rencontrent avec les théologiens les plus rigoristes sur un point formulé par saint Augustin lui-même : « Pour les chrétiens, dit le grand Docteur de l'Eglise, la sépulture est chose absolument indifférente : Dieu a voulu que ceux qui doivent mépriser la vie apprennent encore davantage à mépriser la sépulture. »

Quoi qu'il en soit, il n'est pas dépourvu d'intérêt de jeter un coup-d'œil sur le problème tel qu'il se pose. Quels sont d'abord les principaux motifs invoqués à l'appui d'une réforme? Les utilitaires trouvent que l'inhumation est une perte d'en-

grais, et il faut lire à ce propos les pages intéressantes où M. Henry expose cette théorie élevée due à Moleschott. D'un autre côté, l'inhumation soustrait à la culture une superficie considérable, évaluée pour la Belgique seule à 7,500 hectares $\frac{1}{400}$ ^e de son territoire, représentant un capital de 30 à 40 millions de francs, alors que la Belgique ne produit pas assez de blé pour nourrir ses enfants ! Rassurons-nous toutefois : ces calculs sont de la haute fantaisie et cette évaluation est une ineptie. La surface de tous les cimetières de la Belgique se réduit à 750 hectares au plus et ne représente guère plus de 3 à 4 millions de francs, soit un revenu annuel d'environ cent mille francs. Au reste, l'agriculture ne profiterait nullement de la suppression des cimetières ; on les transformerait en places publiques, on y planterait peut-être quelques arbres, mais on n'y cultiverait ni légumes, ni fourrages. Pouvons-nous plus loin encore l'argument économique : la pratique de la crémation dans des appareils spéciaux entraînerait pour notre pays une dépense de 48 millions de francs ; et à mettre les choses au mieux, c'est-à-dire, en associant les communes par groupes de dix pour une usine centrale, cette dépense s'élèverait encore à 5 millions, c'est-à-dire qu'elle excéderait la valeur actuelle de tous les cimetières, non compris les frais de calorique, les réparations, l'entretien et l'encombrement qu'amènerait à sa suite une épidémie quelque peu meurtrière. L'arithmétique des crémationnistes ne conduit à rien moins qu'à une banqueroute frauduleuse. Des économistes plus positifs encore que les précédentes ne restent pas en si beau chemin : le progrès, de sa nature, ne s'arrête pas. Il s'est trouvé des ingénieurs pour dresser les devis d'usines où les os des cadavres humains se transformeraient en guano, en poudrette, et même en noir animal, produit employé dans plusieurs industries alimentaires. Un M. Rudier, en recherchant le moyen le moins repoussant à la vue, le plus sain et le plus économique pour brûler les corps, a proposé celui-ci : « Placer le cadavre dans une cornue à gaz et le distiller jusqu'à parfaite réduction en cendres : les gaz provenant de cette distillation pourront servir à l'éclairage après avoir traversé des appareils de lavage. » Ceux qui hurlaient *A la lanterne* en 93, ne prévoyaient pas l'extension des immortels

principes de cette sorte d'égalité, et l'abbé Maury, pris au mot, ne s'en tirerait plus par une saillie. Il n'est pas jusqu'aux artistes qui se mettent en coquetterie d'imagination; quels sujets variés et poétiques ne fourniraient pas au sculpteur la création de ces urnes, à l'architecte la construction de ces *Columbaria*, que les oisifs iraient visiter comme on visite un musée d'histoire naturelle ou une galerie d'art? — En incinérant les morts, reprennent les virtuoses de la philanthropie, ne détruit-on pas du coup toutes les superstitions relatives aux spectres, aux fantômes, aux visions, aux feux-follets? Touchant concours de jouissances et de lumières bien propres à nous adoucir les amertumes de la séparation éternelle et à entretenir dans les cœurs tendres le culte des morts qui console, fortifie et moralise! Et puis voici venir le chœur des hygiénistes, la bouche pleine de paroles menaçantes : miasmes, méphitisme, infection de l'air et corruption de l'eau, épidémies, la mort fauchant sur les ruines de la mort! *Verba et voces!* Non que le danger n'existe pas, en effet, mais il provient moins de l'inhumation elle-même que des conditions défectueuses dans lesquelles elle s'opère trop souvent. A côté de M. Kinkel qui regarde le système d'ensevelissement comme la violation la plus flagrante du repos éternel, M. Grandesso s'oppose à la crémation au nom de l'anthropologie *post-historique*, car il ne s'inquiète que des descendants, qui trouveront un vide dans l'histoire si la science, si la pratique de la crémation venait à se généraliser.

Après les raisons, les moyens. Ce n'est pas précisément une bagatelle que d'incinérer complètement un cadavre humain, masse organisée considérable, formée d'eau et de substances solides dans le rapport de 75 et de 25 p. c. Il ne peut pas être question de bûchers à la mode antique, qui seraient trop coûteux et ne préviendraient nullement l'infection de l'atmosphère. Je ne parle pas des peintures affreuses de cadavres se crispant dans des convulsions qui glacent d'horreur les témoins de cette scène : elles appartiennent au domaine de la fantasmagorie sentimentale et sont superflues à examiner. La crémation réelle et complète ne peut bien se réaliser que dans des fourneaux et des appareils spéciaux hermétique-

ment fermés, dont la construction a vivement stimulé le génie inventif des novateurs, des Italiens notamment. Je ne décrirai pas tous ces brûleurs, parce qu'ils se ressemblent en général, et qu'ils ont été la plupart abandonnés pour l'appareil de MM. Siemens, de Dresde. Le professeur Gorini mérite cependant une mention pour un procédé de crémation qui accomplissait son œuvre de destruction rapidement, silencieusement, sans crépitation et sans odeur incommode. Il faisait liquéfier dans un creuset, à une température très-élevée, une matière dont il a gardé le secret. Le liquide ayant atteint le degré d'ébullition nécessaire pour désagréger les tissus, il plaçait dans le creuset une partie du corps humain : dès que le membre avait touché le liquide incandescent, il était enveloppé d'une flamme fort vive, et au bout de vingt minutes il se trouvait complètement détruit. L'appareil de MM. Siemens se compose de trois parties : un générateur, espèce de four alimenté par un combustible quelconque, d'où s'échappe un gaz à une température de 150 à 200 degrés, pour entrer dans le *régénérateur* ; celui-ci est une pièce de forme cubique, construit en pierres réfractaires et muni de cloisons horizontales et verticales en forme de grillage. Cette maçonnerie intérieure s'échauffe au contact des gaz combustibles qui pénètrent de là dans le *caléfacteur* ou chambre à combustion, dans lequel se fond et brûle le corps au milieu d'un courant d'air et de gaz portés à la chaleur blanche. Par cette ingénieuse disposition on peut élever indéfiniment la température.

Le caléfacteur est installé au-dessous d'une vaste salle, où se font les cérémonies funèbres comme au cimetière ; après quoi le cercueil est descendu dans le fourneau, dont le couvercle se ferme immédiatement. Les essais tentés, à Dresde et à Londres, avec cet appareil, ont, dit-on, parfaitement réussi ; en moins d'une heure, l'incinération est complète, sans dégagement d'aucun produit étranger.

Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à la conférence même de M. Henry. Il y puisera cette conviction que ce qui importe, c'est moins une innovation radicale, incompatible avec nos sentiments et avec nos mœurs, avec nos préjugés si l'on veut, que l'application rigoureuse des préceptes hygié-

niques recommandés dans la police des inhumations. On a beaucoup calomnié les cimetières, et l'on s'est plu à en exagérer les inconvénients quand même. S'ils sont malsains (et ils ne le sont pas tous), ce n'est pas à dire qu'il faille les supprimer, c'est tout simplement un motif pour les assainir, l'inhumation restant toujours le procédé le plus économique et le plus raisonnable de destruction des cadavres humains et autres, car les cadavres des animaux devraient, la crémation admise, être brûlés comme ceux des hommes. Mais l'objection la plus péremptoire que soulève cette opération, c'est qu'elle enlèverait la possibilité des investigations que réclame la justice après la mort, dans le cas de crimes. C'est là une considération d'ordre supérieur et de morale publique devant laquelle toutes les autres deviennent secondaires. Restons-en donc à l'ancien système et croyons-en l'expérience d'un spécialiste compétent, M. Holland, préposé au bureau des funérailles du Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande :

« Un cimetière parfaitement installé et aménagé, dit-il, n'offre pas de dangers plus réels que n'en offre généralement un railway convenablement construit. »

LES PLACES A L'EGLISE.

(DROIT CIVIL ECCLÉSIASTIQUE)

Le décret du 30 décembre 1809, qui dans le droit nouveau inauguré par le Concordat de 1801, statue, entre autres matières, sur les concessions des places dans les édifices publics consacrés au culte, pose en règles générales :

1° Qu'aucune place ne sera concédée autrement qu'à titre onéreux ;

2° Qu'aucune préférence ne pourra être accordée à aucun paroissien ; en conséquence, une concession d'une nature particulière ne peut devenir définitive qu'après que les offres faites à cette fin à la fabrique ont été rendues publiques, selon les formes prescrites, et autant qu'aucune offre supérieure ne s'est présentée ;

3° Qu'aucune concession ne pourra être faite pour un temps plus long que celui de la vie du concessionnaire.

Ces règles souffrent pourtant deux exceptions, imitées des anciennes coutumes.

D'après les anciennes coutumes, des droits perpétuels à des places d'église étaient accordés, d'une part, à titre purement honorifique, d'autre part, en raison de dons considérables faits à l'église ou autres bienfaits exceptionnels. De ces droits, ceux du premier ordre ont été supprimés par les lois révolutionnaires qui ont aboli toutes les anciennes distinctions honorifiques ; nous dirons plus loin un mot de ce que sont devenus les autres.

L'article 47 des *Articles organiques* transporte aux nouveaux fonctionnaires civils et militaires professant le catholicisme les places d'honneur de l'ancien régime. Mais la jurisprudence administrative n'applique cette prescription que pour les circonstances où les fonctionnaires assistent aux offices en corps, en costume et sur invitation, ce qui a lieu pour les cérémonies religieuses officielles. Il n'y a plus maintenant de place honorifique et gratuite que le *banc de l'œuvre*, réservé par l'article 21 du décret du 30 décembre 1809 aux membres du conseil de fabrique. Ce n'est qu'en qualité de fabricant que le maire a droit de prendre place dans ce banc ; et ce droit ne s'étend ni à la famille du maire, ni à l'adjoint.

L'article 72 du décret du 30 décembre 1809 reconnaît en ces termes des droits perpétuels de banc et de chapelle qui peuvent être réservés par des bienfaiteurs d'église ou leur être concédés :

« Celui qui aurait entièrement bâti une église pourra retenir la propriété d'un banc ou même d'une chapelle pour lui et sa famille, tant qu'elle existera. Tout donateur ou bienfaiteur d'une église pourra obtenir la même concession sur l'avis du conseil de fabrique approuvé par l'évêque et par le ministre des affaires ecclésiastiques. »

Cet article prévoit deux sortes de cas bien tranchés.

Dans les premiers de ces cas, le bienfaiteur a le droit absolu de se réserver, non pas, comme le dit très-improprement l'article, la propriété, mais l'usage d'un banc ou d'une chapelle. Il peut choisir et disposer l'un ou l'autre à son gré, pourvu que rien dans ses arrangements ne soit de nature à nuire à l'exercice du culte. Une circulaire ministérielle du 10 janvier 1860 assi-

mille au constructeur d'une église celui qui fait don d'une église toute bâtie ou même de l'emplacement.

Dans les seconds cas, il ne s'agit plus d'un droit absolu, mais d'une faculté accordée au bienfaiteur de solliciter, et à la fabrique de concéder la jouissance d'une chapelle ou d'un banc à perpétuité.

D'après les termes de l'article, il semblerait que le bienfait ou la donation dont il s'agit doit précéder la demande de concession et avoir une existence indépendante de celle-ci. Rien ne s'oppose, en effet, à ce que la demande se produise dans ces conditions. Ainsi, par exemple, le constructeur d'une chapelle pourrait, ce nous semble, la donation une fois parfaite, solliciter, même à titre gratuit, la concession perpétuelle d'un usage plus ou moins étendu de cette chapelle. Mais l'article doit être aussi entendu dans ce sens, qu'un bienfaiteur ou donateur peut solliciter la concession en échange de sa libéralité. Dans ce cas, les caractères distinctifs de cette concession extraordinaire par rapport aux concessions ordinaires sont simplement : 1° la durée ; 2° la nécessité, dans tous les cas, de l'approbation de l'évêque et du ministre ; 3° l'importance du prix, qui doit être plus qu'un équivalent, pour prendre le caractère d'une véritable libéralité.

Quelle doit être cette importance ? Diverses décisions ministérielles contiennent une sorte de tarif à ce sujet. Il y est dit que dans les paroisses rurales l'usage a fixé le prix des tribunes à une rente de 16 à 60 francs, et celui des bancs à une rente de 5 à 25 francs, etc. Mais ces chiffres peuvent à peine fournir une base d'appréciation. Tout dépend des circonstances, et c'est à la fabrique, à l'évêque et au ministre à décider, selon les cas.

Au reste, la libéralité peut consister soit dans la constitution d'une rente, soit dans la donation d'un immeuble ou d'une somme d'argent unique.

Ces concessions exceptionnelles sont-elles soumises aux publications et à l'affichage exigés par l'article 69 du décret du 30 décembre 1809, et destinés à provoquer une surenchère aux offres faites pour obtenir une concession de place ? La disposition des articles et leur contexte ne paraissent pas permettre une interprétation affirmative. La différence entre les

deux cas aurait sa raison d'être dans cette considération que le prix offert pour l'obtention d'une concession perpétuelle devant avoir une importance exceptionnelle, il n'est pas supposable qu'il puisse être fait des offres plus élevées. Nous croyons néanmoins qu'il est plus prudent de recourir aux formalités de l'article 69.

Telle est l'économie de la législation nouvelle relativement aux places perpétuelles dans les églises ; que faut-il penser des droits acquis avant la Révolution en échange de libéralités, et de ceux qui ont pu être concédés entre l'époque du Concordat et le décret de décembre 1809 ? La jurisprudence et les auteurs ont émis des décisions contradictoires ; mais il ne nous paraît pas douteux, quant aux premiers de ces droits, qu'ils ont été rétablis par la disposition du Concordat qui rend les églises au culte, partout au moins où les églises sont rentrées en possession des avantages conférés par les donateurs en échange de ces droits.

Quant aux droits acquis entre 1801 et 1809, ils sont reconnus par le dernier état de la jurisprudence judiciaire, pourvu qu'ils n'aient rien d'inconciliable avec la législation alors existante (Req. 30 juill. 1855).

Les édifices consacrés au culte étant hors du commerce, échappent à toute prescription. L'usage d'une place d'église ne saurait donc être acquis par ce moyen.

De l'application de ce principe il résulte que celui qui prétend avoir droit à l'usage d'un banc d'église ne peut exercer l'action possessoire, c'est-à-dire demander à être maintenu en possession du banc, sans faire la preuve de son droit. Faute par lui de faire cette preuve, la fabrique peut le contraindre à abandonner la place qu'il occupe, quelque long qu'ait été l'usage qu'il en a fait.

Quant à la nature de la preuve à faire, il faut tirer de la nature exceptionnelle du droit dont il s'agit cette conséquence qu'aucune présomption ne peut être suffisante ; il faut une preuve directe et complète.

Le droit perpétuel à une place d'église est aujourd'hui essentiellement personnel, dans ce sens qu'il ne peut être appliqué à un immeuble et transmis avec lui.

Il n'est pas cessible.

Ce droit se perd :

1° Par l'extinction de la famille : on entend ici par famille les descendants du premier titulaire et leurs alliés, mais non les collatéraux ;

2° Par la résidence prolongée hors de la paroisse ;

3° Par la renonciation au catholicisme.

L'usage perpétuel du banc ou de la chapelle peut encore être retiré, sauf compensation ou indemnité, pour cause d'ordre intérieur de l'église.

A cet égard, et pour tout ce qui touche à la convenance de supprimer des places, ou de raccourcir un banc, etc., la décision du curé suffit, sauf à en référer à l'évêque, qui prononce en dernier ressort.

Quant aux questions de propriété, d'indemnité et autres du même genre, ce sont les tribunaux judiciaires qui sont compétents.

(Monde.)

F. RENARD.

LES PETITS LIVRES.

La *Petite République française* n'est pas du tout contente qu'on ait dévoilé, au congrès catholique, les impiétés, les mensonges et les infamies des *petits livres* publiés par la libre-pensée. Ne pouvant défendre ces livres, elle tente une diversion, et se jette sur d'autres petits livres dont elle signale le ridicule et l'ineptie.

La *Petite* a mis la main sur 24 pages intitulées : le *Médecin des pauvres*, où l'on trouve des formules pour toutes les maladies. Ces formules consistent en quelques simagrées, en paroles plus ou moins ridicules et en prières.

Tout cela est si bête, — nous sommes ici d'accord avec la *Petite République française*, — qu'il lui paraît à elle-même « impossible que le clergé soit l'auteur ou même l'inspirateur de ces abominables inepties. » Eh bien ! alors ?

Voici : « Nous nous étonnons, dit la *Petite*, que MM. les évêques et MM. les curés, si vigilants, si zélés contre nous, si

prêts à signaler comme impies dans leurs mandements ou dans leurs sermons toutes les œuvres de la libre-pensée, *laisant circuler* ces petites infamies, qu'ils ne les dénoncent pas à la justice, qu'ils ne les flétrissent pas publiquement et qu'ils abandonnent à des profanes comme nous le soin de prémunir le public contre les recettes superstitieuses de ces marchands d'orviétan. »

La *Petite* ignore que le clergé ne cesse de prémunir les fidèles contre toutes ces superstitions, et que ceux qui l'écoutent sont ceux qui ne s'en rapportent pas au *Médecin des pauvres* ; on le lui a dit déjà cent fois, elles n'en recommencera pas moins à chanter la même chanson. Quant à reprocher aux évêques de *laisser circuler* ces livres, à quoi pense donc la *Petite* ? Est-ce que les évêques sont armés de la censure ? Et que fait-elle de la liberté de la presse, cette *précieuse* conquête de la Révolution ?

La *Petite* prend alors le ton confit de Basile : « Nous prions, dit-elle, MM. les évêques et MM. les curés de vouloir bien considérer qu'ils ont charge d'âmes, et que c'est eux et non pas nous que Dieu a institués pasteurs du troupeau des fidèles, et qu'ils sont *responsables* du trafic de contrebande qui se fait sous le couvert de la religion. »

Comment, responsables, s'ils n'ont aucun moyen d'empêcher ce trafic?... Allons, la *Petite* a du bon : quand ses amis seront au pouvoir, ils rendront aux évêques la censure sur les livres qui peuvent déshonorer et compromettre la religion ; ce jour-là, nous serons encore d'accord avec elle.

Un dilemme triomphant pour finir : « De deux choses l'une, dit la *Petite*, ou ils (les évêques) ne surveillent pas ces productions, et ils manquent à leur devoir, ou ils les connaissent et les laissent passer, et alors de quel droit s'élèvent-ils contre les nôtres ? »

Nous répondons : les évêques surveillent, mais ils ne peuvent que surveiller, ils ne peuvent pas arrêter. Ils font donc leur devoir, et quand ils s'élèvent contre les livres de la libre-pensée, ils signalent un charlatanisme et un poison bien plus dangereux que le charlatanisme et le poison des petits livres qui excitent l'indignation de la *Petite République française*.

Ces petits livres trompent quelques niais qui ont oublié les purs enseignements du catéchisme et qui n'écoutent pas les enseignements de leur curé ; mais ils ne les excitent pas contre la société, ils ne sèment pas la haine parmi le peuple, ils ne détruisent pas les fondements sur lesquels repose la société.

Les petits livres de la libre-pensée trompent sciemment et perfidement les esprits peu éclairés : ils travestissent l'histoire, ils calomnient l'Eglise, ils insultent Jésus-Christ, ils inspirent la haine des classes les unes contre les autres, ils lâchent la bride aux plus grossières passions, ils prêchent les doctrines du plus abject matérialisme ; enfin, ce à quoi la *Petite* devrait penser, ils rendent impossible la République, parce qu'une République de libres-penseurs, d'athées et de matérialistes, ne peut-être qu'un état social où les plus forts dominent les plus faibles, où il n'y a plus que corruption et sauvagerie. Les évêques qui réprovent les petits livres de la libre-pensée rendent donc un service signalé à la République ; c'est la République qui est la plus intéressée à ne point *laisser circuler* ces dangereux poisons.

J. CHANTREL.

Dimanche 28 mai prochain, à trois heures et demie très-précises, aura lieu la bénédiction solennelle d'une grotte monumentale, érigée dans les jardins de l'Orphelinat, à Sèvres, Grande-Rue, 141.

Ce monument, qui est une exacte reproduction de la grotte miraculeuse de Lourdes, a été élevé par les fidèles de Sèvres, comme témoignage de leur dévouement à la Vierge immaculée, et comme souvenir du pèlerinage national de l'année 1875.

Mgr l'évêque de Versailles présidera lui-même cette cérémonie d'inauguration.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LA PENTECOTE

ET LA SITUATION RELIGIEUSE DU MONDE.

Les fêtes chrétiennes ont le privilège de rappeler les plus grands événements accomplis dans le monde et de donner toujours les leçons les plus opportunes pour les circonstances dans lesquelles se trouve la chrétienté.

La Pentecôte est la fête du Saint-Esprit : elle vient pour ainsi dire couronner la série des fêtes successivement consacrées à l'adorable Trinité. L'Avent rappelle la préparation des quarante siècles pendant lesquels l'humanité attendit le Messie promis par Dieu le Père après la chute de nos premiers parents ; de Noël à l'Ascension reparaissent tous les souvenirs de la vie du Rédempteur ; la Pentecôte rappelle la fondation définitive de l'Eglise par la venue de l'Esprit consolateur et vivificateur, et les semaines qui suivent représentent la durée de cette Eglise à travers les siècles jusqu'à la consommation des choses, *usque ad consummationem seculi*.

Les fêtes mosaïques étaient la figure de ces grandes fêtes : à Pâques, l'immolation de l'Agneau, dont le sang marquait le salut de ceux qui sauraient se l'appliquer ; à la Pentecôte, la promulgation sur le Sinaï de l'ancienne loi, à laquelle la loi nouvelle de l'Evangile devait donner sa perfection.

Trois événements immenses : l'époque chaotique, pendant laquelle l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux, ou, plus exactement, couvrait les eaux, vivifiait cette matière cosmique, comme parle la science moderne, d'où le monde allait sortir ; — la promulgation de la loi sur le Sinaï, qui est la codification des lois du monde moral ; — la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, qui est la sanctification même de ce monde moral et qui marque le commencement d'une ère nouvelle, cette

rénovation de la face de la terre, où un peuple nouveau va apparaître, le peuple chrétien, *renovabis faciem terræ*.

La Pentecôte était pour les Israléites le mémorial de la promulgation de la loi de nature, la Pentecôte est pour les chrétiens le mémorial de la promulgation de la loi de grâce, qui ne détruit pas la première, mais qui s'y ajoute, et qui, en la complétant, la rend plus facile à accomplir.

Le *Credo* résume admirablement ces grands événements. Quand les chrétiens chantent le *Credo*, ce n'est pas seulement les dogmes fondamentaux de la religion qu'ils confessent comme un hymne en l'honneur de Dieu, c'est l'histoire du monde, depuis cette époque que l'Écriture désigne par ces mots : *In principio*, jusqu'à celle où le temps n'existera plus, où il n'y aura plus que l'éternité, *vitam æternam*, et c'est cette histoire divine dont l'œuvre liturgique présente les pages successives dans son admirable ensemble.

La vie de l'Église, on l'a fait remarquer bien souvent, reproduit dans ses différentes phases la vie de Jésus-Christ. La suite des grandes périodes de l'histoire ecclésiastique la montre ainsi grandissant au milieu des persécutions, — comme l'Enfant divin qui est obligé de fuir les persécutions dès ses premières années, — vivant de la vie cachée des catacombes, se développant peu à peu comme un grand arbre qui étendrait ses branches sur le monde entier, et n'obtenant ses plus glorieux triomphes qu'après avoir traversé les épreuves de la plus cruelle Passion. Il y a bien de ces alternatives d'épreuves et de victoires à chaque période, mais on sent que plus le monde approche de sa fin, plus les épreuves se multiplient et deviennent terribles. Chacune des périodes de l'histoire se termine par des persécutions suivies d'un triomphe momentané; la dernière période, qui verra la persécution générale et l'apostasie universelle, sera couronnée par le définitif triomphe des élus au second avènement de Jésus-Christ.

Sommes-nous arrivés à ces derniers temps? Quelques-uns le croient; nous sommes avec ceux qui ne voient dans les événements actuels que le développement de l'avant-dernière

période, laquelle devra se terminer par une victoire plus éclatante que les précédentes, victoire après laquelle le règne de Jésus-Christ sera reconnu par toute la terre, règne magnifique pendant lequel les intelligences comme les cœurs, les sciences et les arts, rendront un public hommage au Rédempteur; mais, selon les prévisions, ce règne temporel sera de courte durée; presque aussitôt reviendront les épreuves suscitées par l'orgueil humain et par le sensualisme portés à leur plus haut degré. Alors deviendra nécessaire la dernière intervention divine, qui fera subir à l'enfer sa suprême défaite, et qui établira pour l'éternité l'empire de Jésus-Christ : *Cujus regni non erit finis.*

Nous sommes donc à l'une de ces époques où tout est à recommencer, parce que l'erreur et le mal ont accumulé partout les plus effroyables ruines. Comme aux temps où le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres en prières, dit fort bien l'excellent journal catholique de Fribourg, la *Liberté*, le monde est dans les voies de l'erreur. Jésus-Christ est méconnu et repoussé partout. Il est repoussé des sociétés humaines, qui se sont émancipées de son joug doux et léger, et qui ont prétendu s'organiser sur la base du rationalisme et du matérialisme. Il est repoussé de la famille, qu'on prétend organiser et former sans lui et contre lui par l'institution du mariage civil, par l'éducation des enfants dans des écoles d'où le crucifix est banni, comme l'enseignement religieux. Il est méconnu des peuples qu'il a appelés à la vraie liberté, de l'ouvrier, dont il a fait cesser l'esclavage, du pauvre, à qui il a donné des sœurs et des mères. Enfin, il semble qu'il n'ait plus de place dans la pensée des hommes, qu'il ne soit plus rien dans la conduite de la vie humaine.

C'est surtout dans le domaine de la conscience, plus encore qu'ailleurs, que l'on s'est attaché à affaiblir son empire au moyen d'une propagande active et impie, afin de parvenir ainsi à le chasser de partout.

La Révolution s'est faite dans les divers domaines de l'activité humaine, dans le gouvernement, dans la législation, dans l'enseignement, dans l'éducation, et la Révolution, telle

qu'elle se montre, c'est la négation de Jésus-Christ, — même la négation de Dieu, — c'est le retour au paganisme. C'est pire encore que le paganisme, car le paganisme avait conservé quelques-unes des vérités fondamentales de la religion naturelle, et la Révolution ne veut même pas de ce minimum des croyances religieuses; il lui faut le naturalisme pur, le matérialisme tel que l'avait chanté Lucrèce, et tel qu'il s'enseigne aujourd'hui plus ou moins ouvertement dans les Universités, à la suite des Darwin, des Moleschott, des Virchow et de leurs disciples.

Ne nous fai ons pas illusion, dit la *Liberté* : ces doctrines dégradantes que la jeunesse universitaire de Paris acclamait, ces jours derniers, dans une apothéose décernée à Michelet, ce sont ces doctrines qui sont maîtresses; ce sont elles qui inspirent la politique; ce sont elles qui règlent les relations internationales; ce sont elles qui, sous le nom de christianisme libéral, pénétrant les églises soi-disant réformées, ne leur laissent qu'une apparence de religiosité, comme cette pourriture qui réduit en poussière tout l'intérieur du tronc de certains arbres, et qui ne se trahit pas au dehors, parce que l'écorce, qui n'est pas encore entamée, continue de cacher les ravages faits au-dedans.

- Mais cette situation ne doit pas nous décourager, car nous savons que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre l'Église. La croix reconquerra l'univers, comme elle l'a conquis une première fois, il y aura bientôt dix-neuf siècles. Douze apôtres, après avoir reçu le Saint-Esprit et l'avoir communiqué à un petit groupe de disciples, ont entrepris cette tâche humainement impossible, de réapprendre aux hommes les vérités qu'ils avaient oubliées, et de leur enseigner celles qu'ils ne savaient pas encore. Et cela a été fait malgré les répugnances et l'habileté des passions humaines, malgré les haines des peuples trompés, malgré les persécutions des puissants. Cela se fera de nouveau, parce que l'Église ne doit pas finir.

Il y aura une nouvelle effusion de la grâce de Dieu sur les hommes, sur les sociétés et sur les familles; il y aura une nouvelle Pentecôte. C'est-à-dire qu'à la voix du Vicaire infail-

libre de Jésus-Christ, des hommes que rien n'arrête, ni les conseils de la prudence du siècle, ni les combinaisons de la politique des expédients, ni l'impopularité de la doctrine de Jésus-Christ, que ces hommes, affrontant tout, ne laissant enchaîner la vérité par aucun lien, ne la laissant éloigner par aucun exil, ni tuer par aucune mort, porteront de nouveau le drapeau de la civilisation chrétienne partout où il a cessé de se déployer, partout même où il n'a pas encore pénétré.

Ces hommes disputeront les âmes au naturalisme par la force de la grâce, et la grâce triomphera, en rendant aux âmes cette vie surnaturelle qui fait leur noblesse et leur grandeur divine. Ils disputeront les familles au naturalisme, en maintenant intacte la doctrine de l'origine divine du mariage et son institution surnaturelle; en revendiquant pour Jésus-Christ tous les membres de la famille, et surtout les enfants qui, par le baptême, reçoivent un droit sacré à la plénitude de la communication des enseignements révélés. Ils disputeront au naturalisme les sociétés et les États, en combattant ces funestes maximes révolutionnaires qui ont fait tant de dupes et attiré sur le peuple tant de malheurs et une si prompte décadence.

C'est pourquoi, conclut la *Liberté*, que nous nous plaisons à reproduire ici, le *Syllabus* est l'œuvre du salut pour l'humanité, parce qu'il a foudroyé toutes les erreurs que le naturalisme avait propagées pour supprimer les droits de la vérité révélée sur l'âme humaine, sur la famille et sur les sociétés temporelles. Toutes les luttes actuelles sur le terrain religieux et social ont pour but de savoir à qui appartiendront les âmes : à l'État ou à Jésus Christ. — Elles appartiendront à Jésus-Christ, parce que le *Syllabus* a démasqué les prétentions du Dieu-État, prétentions qui feraient régner l'esclavage le plus honteux et le plus abrutissant sur la terre, si elles pouvaient triompher.

Nous n'ajouterons qu'un mot : le *Syllabus*, en signalant les principales erreurs contemporaines, a donné une nouvelle et lumineuse exposition de la doctrine évangélique, complément de celle qui a été promulguée sur le Sinaï; c'est par l'application sociale du décalogue et par le rejet des erreurs signalées par le Pontife romain, que les sociétés se relèveront et que

l'État, redevenu chrétien, remettra les peuples dans la voie de la vraie liberté et de la prospérité même matérielle. La vérité rend libre, *veritas liberabit vos* ; l'effusion nouvelle de l'Esprit de vérité remettra toutes choses en leur vraie place et raffermira le monde ébranlé.

J. CHANTREL.

LA COLLATION DES GRADES.

Le grave document qui suit a été communiqué aux journaux par l'archevêché de Paris :

Monsieur le sénateur,
Monsieur le député,

Les évêques fondateurs d'une Université libre à Paris, s'étant réunis à la fin du mois de mars dernier pour traiter des affaires qui intéressent leur fondation, ont dû nécessairement s'occuper des conséquences qu'entraînerait pour cette œuvre le vote du projet ministériel tendant à abroger les articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet 1875.

Ce projet leur avait tout d'abord paru plein de périls ; plus ils l'ont approfondi, plus ils ont été confirmés dans leur premier sentiment. Les évêques restent convaincus qu'une telle disposition, excluant les facultés libres de toute participation aux examens qui conduisent aux grades, porterait une atteinte grave aux intérêts que la loi a voulu servir et aux droits qu'elle a consacrés en proclamant la liberté de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi ils ont chargé deux d'entre eux, ceux qui vous écrivent en ce moment, de porter au gouvernement, en la personne de M. le Président du Conseil, ministre de la justice et des cultes, l'expression de leurs légitimes inquiétudes, et de lui faire connaître les raisons qui s'opposent à une si profonde modification de la loi.

Les Chambres devant être saisies prochainement de l'examen de cette question, nous croyons remplir un devoir de conscience en mettant sous vos yeux, Monsieur le Député, les observations que nous avons présentées à M. le Président du Conseil ; nous vous prions d'en prendre attentivement connaissance. Le sort d'une loi de liberté et de justice est entre vos mains. Nous sommes persuadés que vous ne voudriez pas favoriser une mesure qui, en paraissant amender cette loi, tiendrait à l'abolir. Défendre la liberté de l'ensei-

nement supérieur sera, de votre part, un acte non-seulement d'équité mais de haute et saine politique.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de notre considération très-distinguée.

‡ J. HIPP. CARDINAL GUIBERT,
Archevêque de Paris.

‡ H. CARDINAL DE BONNECHOSE.
Archevêque de Rouen.

Observations adressées à M. le Président du Conseil des ministres

Par les Cardinaux, Archevêques et Evêques, fondateurs de l'Université libre de Paris (1), sur le nouveau projet de loi relatif à la collation des grades.

Il est impossible de ne pas s'étonner d'abord en voyant M. le ministre de l'instruction publique proposer l'abrogation de dispositions législatives votées par l'Assemblée nationale, après de si longues et de si solennelles discussions, il y a huit mois à peine, et avant qu'on ait eu même la possibilité d'en faire l'expérience.

Mais un tel dessein n'est pas seulement surprenant, il est injuste et funeste : car il atteint l'œuvre que, sur la foi d'une loi votée par une grande Assemblée, les évêques de France avaient commencée. Faisant acte en cela de patriotisme non moins que de dévouement à la jeunesse, et donnant à tous un utile et fécond exemple, ils ont tenté un grand effort, engagé des intérêts considérables et jeté sur plusieurs points à la fois, à Paris, à Lille, à Angers, à Lyon, les fondements des universités libres. Les chrétiens, de toute part, ont répondu à leur appel; des sommes importantes ont été souscrites ou prêtées, de vastes immeubles achetés, des travaux d'appropriation entrepris pour ces naissantes écoles. Des hommes honorables ont quitté des positions acquises pour se vouer au labeur de cet enseignement supérieur libre si longtemps réclamé. Enfin les

(1) Le cardinal archevêque de Rouen, le cardinal archevêque de Paris, les archevêques de Bourges, Sens, Reims et Besançon, les évêques de Meaux, Beauvais, Séz, Orléans, Blois, Versailles, Chartres, Troyes, Saint-Dié, Saint-Brieuc, Coutances, le Puy, Soissons, Châlons, Bayeux, Verdun, la Rochelle, Nancy, Evreux, Limoges, Nevers et Amiens.

pères de famille, en grand nombre, ont envoyé leurs fils suivre les cours ouverts sous les auspices de la nouvelle loi.

Tous ces efforts tentés pour élever par la libre concurrence le niveau des hautes études, tous ces intérêts engagés, tous ces droits acquis des tiers, M. le ministre n'en tient aucun compte. Son projet vient à l'improviste donner un démenti à la législation dont il ébranle la stabilité, jeter la contradiction au cœur même de la loi qu'il veut modifier, enfin porter un préjudice immense aux intérêts les plus respectables et qui devaient se croire le plus en sûreté.

Qu'on ne s'y trompe pas : c'est la liberté de l'enseignement qui est atteinte si la collation des grades, au moins dans la mesure restreinte que consacrait la loi du 12 juillet, est refusée aux universités libres. Sous le régime du monopole, le monopole des gradés était logique ; sous le régime de la liberté, ce monopole est une contradiction. La liberté d'enseignement, c'est la libre concurrence ; mais la concurrence n'est libre et honorable que si elle est ouverte dans des conditions d'égalité. Or, exclure les facultés libres de toute participation à la collation des grades, c'est placer ces facultés mêmes, leurs professeurs et leurs élèves dans des conditions d'infériorité et de dépendance. Les facultés de l'Etat ont un privilège souverain, exclusif, d'une importance décisive. Où est l'égalité ? C'est l'anéantissement de la liberté, par conséquent l'abrogation de la loi.

L'honneur n'est pas moins atteint que la liberté. Les professeurs ne sont pas estimés dignes de prendre part à l'appréciation des épreuves qui couronnent leur enseignement ; on leur donne les professeurs de l'Etat pour juges, juges et parties tout ensemble, juges de leurs méthodes, de leurs doctrines, du fond et de la forme de leur enseignement, juges enfin de leurs élèves. Que sont alors ces professeurs des facultés libres ? L'honorable rapporteur de la loi, M. Laboulaye, va nous le dire : « Ce sont de simples préparateurs d'examens pour les facultés de l'Etat ; les répétiteurs et les serviteurs des professeurs de l'Etat. » De fait, ils ne peuvent plus rien faire qu'il ne leur fût loisible d'entreprendre sous le régime du monopole, rien que ne fassent tous les jours les nombreux répétiteurs de droit et de médecine qui existent dans Paris. Les facultés libres

ne se distinguent des simples conférences privées que par le titre qu'elles prennent et les inscriptions qu'elles perçoivent. Au point de vue de l'enseignement, la différence est insignifiante.

Du même coup on entrave la liberté des méthodes et celle des doctrines, le progrès de l'esprit, le développement scientifique. On enlève à l'enseignement libre ce qui fait son originalité, sa dignité, sa fécondité, sa raison d'être ; on l'oblige, pour le succès des examens, d'adopter les systèmes des professeurs officiels, de suivre leurs programmes, d'acheter leurs livres. Par là on va directement contre le but même de la loi, qui était de relever notre enseignement supérieur par l'émulation et l'esprit d'initiative, ainsi que l'ont réclamé les savants les plus éminents, MM. Dumas, Sainte-Claire Deville, Mathieu, le général Morin et tant d'autres membres de l'Institut.

Mais tandis que, par ces conditions d'infériorité infligées à l'enseignement libre, on éloigne les maîtres distingués, voici qu'on repousse aussi les élèves : car la plupart d'entre eux, étudiant en vue des carrières, iront aux professeurs qui devront les examiner. Si les professions libres sont exclues de cette fonction, les facultés libres seront désertées. Il ne s'agit donc pas ici d'un détail de la loi, plus ou moins important, plus ou moins secondaire, il s'agit de son essence même. Il s'agit encore de la conscience des pères de famille, qui ont le droit de choisir pour leurs fils l'enseignement qui leur convient, et qui ne trouveront pas cet enseignement, si l'on ôte aux facultés libres le moyen de leur fournir dans des conditions de succès qui puissent en encourager la fondation.

Voilà pourquoi les évêques, patrons nés de ces facultés, ne peuvent en aucune façon transiger sur ce point.

On objecte en vain que l'enseignement secondaire est libre sans que pourtant les professeurs des collèges libres puissent conférer les grades qui couronnent cet enseignement. Il n'y a point ici d'assimilation possible, car ce ne sont pas les professeurs des lycées de l'Etat qui examinent les bacheliers ; ce sont les professeurs des facultés. C'est l'enseignement supérieur qui juge l'enseignement secondaire. Il y a dans cette hiérarchie une garantie du moins partielle et qui permet d'attendre avec

patience un affranchissement plus complet par la liberté du baccalauréat. On a su éviter ce que le nouveau projet introduit dans la loi, à savoir que les rivaux jugent leurs rivaux. L'analogie invoquée n'existe donc pas et ne justifie rien.

M. le ministre insiste surtout sur cet axiome, que le droit exclusif de conférer les grades appartient à l'Etat. On n'entend pas discuter ici cette question de principe qui pourrait donner lieu à d'importantes réserves. Mais en accordant même à l'Etat le monopole de ce droit, on est obligé de convenir qu'il doit nécessairement en déléguer l'exercice, et qu'il peut choisir à qui il le délègue. M. le ministre aurait dû voir que l'existence du jury mixte ne touche en rien à cette prérogative. La mission que l'Etat donne à ses professeurs, il peut évidemment la confier à d'autres, et de fait il la confie à des membres de l'Institut, à des maîtres enseignant dans les écoles supérieures distinctes des facultés universitaires : pourquoi dès lors ne déléguerait-il pas la même fonction à des maîtres de l'enseignement libre, surtout si, comme le veut la loi de 1875, il prend ses précautions à leur égard, s'il exige d'eux les mêmes garanties de grade que des professeurs de l'Etat, si surtout c'est lui qui les désigne entre tous leurs collègues pour prendre part aux examens ? L'institution du jury mixte laisse donc subsister plein et entier le droit, quel qu'il soit, de l'Etat à la collation des grades, et l'argument capital du ministre perd toute sa valeur. C'est l'Etat qui confère les grades : les examinateurs constatent l'aptitude.

Sous le régime du monopole, il était naturel que les professeurs officiels fussent seuls appelés à l'exercice de cette constatation ; sous le régime de la liberté, il est nécessaire que les professeurs libres entrent en part de ce ministère : et c'est ce qu'ils font dans le jury mixte, au nom de l'Etat qui les choisit et qui les délègue. Les exclure de cette fonction, c'est les déclarer suspects ou incapables ; c'est du même coup les atteindre dans leur dignité de professeurs ; c'est frapper leur enseignement lui-même et ne laisser subsister, sous le nom de la liberté, que le monopole plus un mensonge.

Telles sont, en résumé, les raisons qui font un devoir aux évêques de protester contre le projet ministériel. Les articles

que ce projet menace constituent le *minimum* de ce qui est nécessaire pour que la liberté de l'enseignement supérieur soit une réalité. Au nom de la justice qui protège les intérêts engagés et les droits des tiers, au nom de la dignité des maîtres, au nom de la conscience des pères de famille, il faut que des garanties à peine suffisantes et sous la protection desquelles on se croyait pour longtemps, soient maintenues et sauvegardées.

Le respect des lois, la dignité du gouvernement et l'intérêt même du régime politique actuel sont engagés dans cette question, et commandent de ne point soulever par une si amère déception les plaintes des familles lésées et les réclamations de l'épiscopat tout entier.

Paris, le 30 mars 1876.

Ce document épiscopal a mis la presse libre-penseuse dans un complet désarroi. Les évêques sont du côté de la liberté, les libres-penseurs se déclarent contre; les évêques s'élèvent contre cet absolutisme cent fois plus redoutable, parce qu'il est impersonnel, que l'absolutisme des Césars, l'absolutisme d'Etat, et ceux qui se donnent pour de purs républicains, pour des libéraux résolus, déclarent qu'il faut tout donner à l'Etat, à ce Minotaure d'invention libérale et révolutionnaire, qui doit tout prendre, le corps et l'âme, la fortune et l'intelligence des générations présentes et futures.

Jamais la Révolution n'a mieux montré qu'elle n'est qu'une forme hypocrite du despotisme. On proclame de toutes parts l'avènement du règne de la liberté, on ne parle que d'affranchissement de l'intelligence et de la conscience, on répand à pleines mains toutes ces libertés qu'on appelle la liberté de la pensée, la liberté de la presse, la liberté des cultes, la liberté des réunions, la liberté des associations, etc., etc.; mais, qu'une de ces libertés puisse profiter à la religion nationale, au catholicisme, aussitôt elle est confisquée au nom de l'Etat, au nom du progrès moderne, au nom de la liberté!

Que prétend faire le projet de loi de M. Waddington, adopté par la commission de la Chambre des députés? Restituer à l'Etat la collation des grades, dont l'Etat ne peut, dit-on, se dessaisir sans danger pour la société.

Les évêques répondent, en réservant le fond de la question, qu'en fait il n'y a rien à restituer là où rien n'a été pris.

Est-ce que les jurys mixtes institués par la loi enlèvent à l'Etat la collation des grades? *Premièrement*, les jurys mixtes sont composés de professeurs de l'Université d'Etat et de professeurs libres de telle façon que les premiers ont la majorité, et que, en cas d'égalité, le jury est présidé par un professeur de l'Etat. *Deuxièmement*, c'est le ministre de l'instruction publique qui *nomme* les professeurs de l'enseignement libre appelés à faire partie du jury. *Troisièmement*, c'est le ministre qui, en dernier lieu, délivre le diplôme. C'est-à-dire que l'Etat est partout, qu'il domine tout, qu'il fait tout, si ce n'est qu'il y a le contrôle, non décisif, des intéressés.

Dans une telle situation, dire que l'Etat s'était dessaisi d'un droit essentiel, nécessaire, dire qu'il importe de lui restituer ce droit, c'est dire que l'Etat doit tout absorber, qu'il n'y a pas de liberté en dehors de lui, et qu'on ne veut accorder aux citoyens de la liberté que le mot.

Il est curieux de voir les absurdes raisonnements que font les journaux de la libre-pensée pour prouver que l'Etat doit conférer les grades. D'abord, la plupart d'entre eux se sont bien gardés de reproduire les *Observations* des évêques, ce qui est un moyen facile de les combattre; — ensuite, ils supposent plaisamment qu'enlever la collation des grades à l'Etat, c'est exposer la société à n'avoir que des médecins qui tuent leurs malades, des avocats qui ne sauraient pas plaider, comme s'il n'y avait ni bons médecins ni bons avocats dans les pays où les grades sont conférés directement par les Universités; — enfin, ils oublient que la porte qu'ils veulent enfoncer est toute grande ouverte, puisque, en France, et en vertu de la loi du 12 juillet 1876, c'est toujours l'Etat qui confère les grades, comme nous venons de le montrer.

« L'examen, dit le *Rappel*, n'est pas seulement le droit de l'Etat, c'est son devoir. Car en faisant de mauvais avocats et de mauvais médecins, il n'engagerait pas seulement son autorité, il compromettrait les intérêts et la santé des citoyens. Si l'Etat se dessaisissait, dans n'importe quelle mesure, de la collation des grades, il ferait plus qu'une imprudence, il com-

mettrait une trahison. » En suivant le raisonnement du *Rappel* nul ne saurait non plus, sans un diplôme délivré par l'Etat, et après examen fait par les professeurs de l'Etat, être cordonnier, maçon, charpentier, etc. Car un mauvais cordonnier peut blesser les pieds de ses clients, un mauvais maçon compromettre la vie par le peu de solidité de son œuvre, un mauvais charpentier construire des charpentes qui s'écroulent. Nous allons droit à la république de Saint-Just et à l'abolition de toute initiative de la part des citoyens : ce qui est bien l'aboutissement logique de toute doctrine, de tout système fondé sur l'erreur.

Remarquons, en passant, que si le grade confère l'*aptitude* à remplir certaines fonctions, il ne confère pas pour cela le *droit* de les remplir ; rien ne serait plus facile et plus rationnel que d'établir, à l'entrée de chaque carrière ayant un caractère public et intéressant la société, un examen professionnel après lequel seulement serait conférée la fonction.

Il faut être de bonne foi. La loi du 12 juillet 1876, n'a enlevé à l'Etat aucun des droits qu'on prétend lui reconnaître ; donc le projet de loi de M. Waddington ne vise pas la restitution de ces droits, il vise autre chose. Or, la loi du 12 juillet, faite par tous les citoyens français, ne paraît favoriser jusqu'ici que les catholiques, qui ont su prendre l'initiative et montrer le dévouement nécessaire à la fondation des grandes œuvres. En la mutilant, en l'annulant, c'est donc le catholicisme que l'on vise. La discussion de l'année dernière, tout ce qui se dit dans la presse libérale et libre penseuse, montrent que c'est bien contre le catholicisme que le projet de loi est dirigé. M. le ministre ne le dit pas, et, sans doute, son intention n'est pas d'atteindre ce but ; mais ceux qui soutiennent son projet le disent, et ils ne le soutiennent qu'à cause de cela. On ne veut pas que l'Eglise catholique puisse profiter de la liberté commune, cela est clair.

La lutte est donc entre l'Eglise et la libre-pensée. Au moment où ces lignes paraîtront, la bataille sera engagée dans la Chambre des députés. Si les catholiques sont vaincus dans cette première bataille, comme cela est à craindre, ils ne devront pas pour cela désespérer du triomphe de leur droit : il restera le Sénat, et, enfin, le Président de la République. C'est un droit pour eux de combattre jusqu'à la fin par les pétitions, par la presse,

par tous les moyens que la loi met à leur disposition. S'ils succombaient encore, ils auraient au moins la satisfaction d'avoir accompli leur devoir, et auraient préparé, ils peuvent en être sûrs, une meilleure situation pour l'avenir.

J. CHANTREL.

LE PÈLERINAGE DE SAINT-CLAUDE.

Il est peu de villes en France qui soient aussi pittoresques que la ville de Saint-Claude (Jura). Capricieusement assise aux flancs de trois abruptes montagnes, resserrée entre trois vallées où courent deux torrents qui rejoignent leurs eaux bondissantes, au-dessus desquelles l'art moderne a jeté d'un côté les grandes arches d'un viaduc et de l'autre un pont suspendu des plus audacieux, elle est dominée par la masse immense de sa cathédrale du quatorzième siècle, qui de loin ressemble à une citadelle, avec les six échauguettes de son chevet sur lesquelles, hélas ! on a commis la maladresse d'élever des flèches de zinc. Ajoutez à cela le mouvement et la vie de la population, et vous comprendrez ce qu'on doit éprouver devant ces grandioses beautés de la nature qu'animent les restes imposants d'un glorieux passé et les monuments de l'industrie contemporaine.

Toutefois, pour le chrétien, les souvenirs qui semblent planer au-dessus de l'intéressante cité ont encore plus de grandeur et plus de charmes. Quelle histoire en effet que celle de cette ville !

Elle commence aux premières années du cinquième siècle, par les huttes agrestes que se bâtissent au milieu d'inextricables forêts, et au confluent des deux rivières dont nous avons parlé plus haut, et que l'on appelait alors *Condat*, les deux saints frères Romain et Lupicin, venus dans cette solitude pour y chercher les entretiens de Dieu. Leur exemple attire auprès d'eux de nombreux disciples, qui défrichent les bois, et par leurs vertus font revivre les merveilles de la Thébaidé et de la Palestine. Quand Romain mourut, il fut enseveli dans le monastère des vierges qui, sous la direction de sa sœur, étaient venues rivaliser avec les hommes d'austérité et de sainteté, et s'étaient établies à une heure de Condat, à la Balme. Pour Lupicin, il

choisit sa sépulture au prieuré qui prit son nom, et où il avait été forcé d'établir une colonie pour décharger la communauté première, vers laquelle affluaient toujours des troupes de plus en plus nombreuses et ferventes. Il faut lire dans Grégoire de Tours le récit de la vie de ces deux frères : dès l'origine le désert de Condat, avec ses moines, semble être déjà regardé comme un des boulevards de la religion en Gaule.

Emu par la piété de ces moines, Chilpéric combla saint Lupicin de ses libéralités. Il trouva des imitateurs. Bientôt les religieux ne suffirent plus à l'exploitation ; autour d'eux accourent des colons auxquels, avec la religion, ils enseignent les travaux des champs. Saint Viventiole, devenu plus tard archevêque de Lyon, leur apprend à tourner le buis, et fonde ainsi l'industrie qui, aujourd'hui encore, fait l'unique ressource de nos montagnes. En même temps les moines établissaient une école. Saint Oyand y enseignait le grec, langue pour laquelle il avait un goût très-prononcé, et saint Viventiole présidait à l'enseignement du latin, dont il connaissait toutes les délicatesses, témoin sa curieuse correspondance avec saint Avit de Vienne, qui fait encore les délices des littérateurs aussi bien que des chrétiens.

Mais ce qui fait la gloire de *Condat*, ce qui y attira une population nombreuse et en fit une ville, ce furent surtout les actions saintes de ses premiers abbés et les miracles qui s'opérèrent à leurs tombeaux : on en parlait au loin, et saint Sabinien de Vienne y vint dès ces temps reculés en pèlerinage, ce que fit également un peu plus tard l'impératrice d'Allemagne, sainte Adélaïde, qui vint y prier au tombeau de saint Oyand. Si grande en effet était la mémoire du saint abbé, que l'abbaye changea son nom de *Condat* contre celui de *Saint-Oyand*, et que saint Simon de Créquy, duc de Valois, voulant fuir les agitations de la vie militaire et les dangers de la cour, vint s'y soumettre à la vie religieuse. C'était déjà, sans contredit, l'une des plus illustres abbayes de la Gaule. Toutefois ce ne fut qu'à partir du treizième siècle qu'elle acquit sa plus haute renommée.

Parmi les saints abbés dont elle conservait les précieux restes, il y avait saint Claude, ancien archevêque de Besançon, qui était venu ensevelir à Condat son noble nom et l'éclat de sa haute dignité. Depuis six siècles il gisait dans son tombeau. Son

culte s'accroissant, Humbert, un de ses successeurs, voulut transférer ses restes dans une châsse. Il fait ouvrir le sépulcre, et voici que le corps du saint apparaît miraculeusement préservé de la corruption. Ce prodige fut vite connu, et bientôt, pour se rendre aux pieux désirs des populations, les moines entreprirent avec ce saint trophée un pieux voyage à travers les deux Bourgognes. Chaque étape en fut signalée par des miracles, et lorsque les moines, après plusieurs mois, réinstallèrent leur précieuse relique dans le monastère, le nom de Claude était dans toutes les bouches, et dès lors les pèlerins arrivèrent en foule pour contempler le prodige et prier celui en l'honneur duquel Dieu faisait ainsi éclater sa puissance.

Ils furent nombreux, jusqu'à la grande révolution, les groupes de pieux chrétiens qui vinrent dans nos montagnés pour glorifier, célébrer et prier saint Claude. Outre saint Pierre de Tarentaise, qui dès le douzième siècle était venu vénérer les saints de l'illustre abbaye, nous ne pouvons nous dispenser de rappeler le roi Louis XI, dont les libéralités envers le saint monastère furent vraiment royales, et surtout, dans les temps plus modernes, le saint évêque de Genève, saint François de Sales. Successeur, sur le siège de Genève, de Pierre de la Baume, cet illustre cardinal que l'abbaye de Saint-Claude compte au nombre de ses abbés et de ses bienfaiteurs (un autel magnifique, dont le retable est peint par Holbein le vieux, et un magnifique tableau de l'atelier du Titien, représentant saint Laurent, sont des dons de lui), saint François ne pouvait guère se dispenser de venir chercher l'appui d'un saint que les réformés, à cause de ses miracles évidents, regardaient comme leur plus grand adversaire, et dont ils poursuivaient le culte à ce point qu'ils décrétèrent la peine de mort contre tout citoyen qui s'appellerait Claude ou imposerait ce nom à un des siens.

Saint François de Sales trouva auprès des reliques de saint Claude sainte Françoise de Chantal, à qui Dieu avait révélé qu'elle passerait par la porte de Saint-Claude. Ce fut là qu'ils jetèrent les fondements de l'ordre de la Visitation, sur lequel ils eurent alors de grandes lumières.

Un peu plus tard, M. Olier vint recommander au grand thaumaturge la congrégation de Saint-Sulpice; il y arriva après

toute espèce d'aventures et y eut une longue extase. Enfin, à la veille des mauvais jours qui approchaient, le saint mendiant, l'aimable pèlerin Benoît-Joseph, vint se recommander à saint Claude.

Mais alors l'abbaye était érigée en évêché, c'était la dernière consécration de la gloire de saint Claude avant la Révolution. Celle-ci, qui fut si funeste partout, sembla redoubler de fureur contre le saint évêque et l'illustre abbaye. Déjà Voltaire avait préparé les coups, et son pamphlet calomniateur contre le gouvernement des moines avait allumé d'injustes ressentiments. Un évêque schismatique livra aux flammes ce corps qu'avaient respecté dix siècles, les papiers de l'abbaye furent dispersés, les bâtiments furent saccagés.

C'en était fait du culte de saint Claude. Non ! non ! Dieu se réservait d'appeler l'attention du monde catholique sur cette ville coupable : un incendie miraculeux vint la détruire de fond en comble au commencement du siècle, et pour bien démontrer que c'était un divin châtiment, le feu épargna une maisonnette en planches, qui se trouvait cependant au centre de l'incendie. C'est qu'on y conservait soigneusement un avant-bras de saint Claude, audacieusement soustrait au bûcher et entouré d'une secrète mais profonde vénération.

C'était le commencement de la résurrection de la gloire du vieux saint ; peu après, l'évêché fut rétabli, et dès lors son culte commença à s'accroître. Sous l'épiscopat de NN. SS. de Chamois, Mabile et Fillion, la fête de saint Claude fut chaque année célébrée avec plus d'éclat ; mais c'est surtout Mgr Nogret qui semble avoir pris pour mission de restaurer le culte du saint archevêque. Depuis qu'il s'est assis sur le trône épiscopal, notre vénéré prélat a invité déjà un grand nombre de ses vénérables frères dans l'épiscopat à rehausser de leur présence cette fête si chère à son cœur, et a convié les plus illustres de nos orateurs à célébrer notre grand thaumaturge. Mgr Mermillod, Mgr Besson, ont à cette occasion prononcé des panégyriques dont le souvenir est encore vivant parmi nous. En même temps Monseigneur entreprenait l'érection d'une chapelle expiatoire de la sacrilège destruction du corps de saint Claude. Les aumônes recueillies par un pieux chanoine conduisaient cette

entreprise à bonne fin. Dernièrement Sa Grandeur obtenait du Saint-Siège, pour les chanoines de sa cathédrale, le privilège de porter la croix pectorale, comme le faisaient autrefois les moines de l'abbaye. De leur côté les archiprêtres secondaient le mouvement qui cherchait à amener autour de Saint-Claude, de nouveaux pèlerins. L'un d'eux, aujourd'hui vicaire général, obtenait du gouvernement de magnifiques vitraux pour le sanctuaire, et un autre fondait une confrérie de Saint-Claude dont les membres, plus nombreux chaque jour, font revivre la prière auprès de la précieuse relique. Chaque jeudi, les confrères se réunissent, et saint Claude y est prié avec ferveur et confiance. Enfin un des vicaires généraux de Mgr Nogret a obtenu, dans ces dernières années, la restauration des stalles, œuvre du quinzième siècle, devant laquelle pâlisent les stalles d'Amiens, si merveilleuses et si justement vantées. On le voit, c'est bien une restauration du culte de saint Claude qui s'opère sous la direction de la Providence, et Mgr Nogret l'a compris, quand l'année dernière il nous adressait sa lettre et ordonnance pastorale pour le rétablissement du pèlerinage de Saint-Claude.

Toutefois, ce qui montre, à notre avis, mieux que tout le reste, combien Dieu est jaloux de relever la gloire de son serviteur, c'est qu'il a voulu faire revivre dans cet antique asile de la prière, à l'ombre des souvenirs monastiques de Condat, la vie religieuse, la vie liturgique, par la restauration de l'ordre des chanoines réguliers entreprise par le T. R. P. Adrien Gréa, vicaire général du diocèse, restauration que le Saint-Père avait bénie en 1870, et qu'à la demande de Mgr Nogret, de plusieurs cardinaux, archevêques et évêques, il vient d'encourager, de louer *amplissimis verbis* et de constituer en congrégation.

Oui, qu'il nous soit permis de le dire, à notre sentiment, Monseigneur notre évêque a mis le comble à l'œuvre de la résurrection du culte de saint Claude, quand, il y a onze ans, il appelait cette communauté, qui commençait aux forges de Baudin, où elle fonctionnait comme maîtrise-régulière, à desservir sa cathédrale, qui, seule parmi toutes les autres, à l'heure présente, a la gloire d'être desservie par des religieux chantant chaque jour l'office divin selon toutes les prescriptions de la liturgie. Si nous ne nous trompons, de nouveaux

jours de gloire vont luire pour saint Claude, son tombeau va redevenir un centre de vie religieuse, et de même qu'autrefois de l'abbaye de Condat sortirent ces essaims qui allèrent installer à Romain-Moutier, à Agaune, et partout dans la Séquanaise, la louange divine, ainsi de la maison des chanoines réguliers de Saint-Claude sortiront des colonies qui, le miel de la louange divine sur les lèvres, iront réveiller dans nos cathédrales l'écho des offices publics célébrés par ces voix ecclésiastiques que la Révolution a fait taire et que remplacent maintenant des chantres gagés ou des artistes de théâtre. Oui, tout semble indiquer qu'à Saint-Claude se prépare un nouveau foyer de sainteté, de prière et de religion. Du reste, il suffit de faire le pèlerinage de Saint-Claude pour s'en convaincre; ce sont les chanoines réguliers avec leurs offices simples, majestueux, leurs chants sévères et cependant gracieux, qui font de ce pèlerinage, à l'heure qu'il est, quelque chose peut-être d'unique au monde.

Tout ce que nous venons de dire suffit pour démontrer que saint Claude veut encore manifester sa gloire et sa puissance; aussi, nous en avons l'espoir, les catholiques de Besançon viendront à Saint-Claude prouver qu'ils n'oublient pas le plus illustre de leurs archevêques et le plus populaire; les catholiques de Savoie viendront y retrouver les traces et les vestiges de saint Pierre de Tarentaise et de saint François de Sales; les catholiques de la Bourgogne viendront y prier à l'exemple de sainte Chantal, ceux de Picardie et d'Artois à l'exemple du bienheureux Benoît-Joseph; le clergé formé à l'école de Saint-Sulpice tiendra à honneur de retrouver les traces de M. Olier; les pèlerins de Paray n'oublieront pas que Saint-Claude est la porte du Sacré-Cœur. Toute la France se souviendra de celui que nos pères avaient surnommé le faiseur de miracles, et saint Claude montrera encore son pouvoir, son bras miraculeusement conservé se lèvera encore pour nous bénir, et la France remontera plus vite au rang qu'elle occupait autrefois dans les jours où elle priait saint Michel, saint Martin, saint Denis, saint Louis et saint Claude.

J.-A. WITTMANN,

Prêtre du diocèse de Saint-Claude.

NOTRE-DAME D'ORCIVAL (1).

Je ne sais s'il existe en Auvergne un sanctuaire plus anciennement consacré à la très-sainte Vierge que celui d'Orcival. Les doctes assurent qu'il lui fut dédié de temps immémorial et que la statue qu'on y vénère, faite de bois incorruptible, fut « taillée de la main de saint Luc l'Évangéliste, » « qui en a bien taillé d'autres à l'honneur de cette divine Mère, » ajoute aussitôt le naïf hagiographe, désireux de dissiper les doutes de ses lecteurs (2).

Cette persuasion chez un écrivain du dix-septième siècle est un trait en faveur de l'ancienneté du culte de la sainte Vierge au bourg d'Orcival, et sert à expliquer la renommée extraordinaire de ce pèlerinage, non-seulement en Auvergne, mais dans toutes les provinces environnantes. On y vient en effet du Limousin, du Bourbonnais, du Velay, du Berry, du Poitou, etc... Et aujourd'hui encore, malgré les réductions et les facilités de nos voies de transport, bon nombre de pèlerins accomplissent leur pieux voyage à la manière rude et pénitente des pèlerins d'autrefois, le bâton à la main, à pied, et souvent à pieds nus.

Si l'on veut être témoin d'un spectacle unique, aussi émouvant qu'il est pieux, il faut se rendre à Orcival le jour de la fête, qui se célèbre chaque année le jour de l'Ascension.

Si vous demandez pourquoi ce jour a été choisi comme le jour de fête d'un sanctuaire de Notre-Dame, on vous répondra qu'Orcival est la vallée du Ciel, et qu'il était convenable de célébrer, au jour où le ciel s'est ouvert à nous, la Reine de cette vallée.

La basilique romane consacrée à Marie est assise au centre du val étroit où se presse le bourg d'Orcival. Le lieu est agreste et sauvage, les montagnes qui le protègent élèvent tout à l'entour leurs pentes raides garnies d'un maigre gazon; l'œil est bientôt fatigué de la monotonie et du raccourci du paysage, et la pensée, que rien n'attache aux réalités sensibles, va du ciel à l'église de Notre-Dame et de l'église au ciel.

(1) Extrait de la *Gazette d'Auvergne*.

(2) Branche, tome 1, p. 66.

Mais au jour de la fête toute monotonie a disparu. Les sentiers qui coupent en tous sens les montagnes et qui débouchent dans la vallée, sont suivis par des files nombreuses de pèlerins qui viennent apporter à la bonne Mère le tribut de leurs vœux. Sur les pentes abruptes se détachent des groupes animés qui ont cédé la place qu'ils occupaient dans l'église à de nouveaux venus et qui attendent le grand événement de la journée : la procession de la statue miraculeuse et la bénédiction donnée du haut du Chancel.

Dans l'église ce sont des flots humains entassés et pressés qui s'agitent et se repoussent. On les voit avancer et reculer, s'infléchir et se redresser en ondulations rapides comme le front des épis caressé par le vent. C'est un empressement âpre et violent, expression presque brutale d'une foi ardente et naïve ; ce n'est pas le désordre ni même la confusion.

Chacun veut prier, chacun veut vénérer la Madone, chacun approcher de plus près son image. Les prières sont diverses et sortent de ces cœurs émus en accents suppliants. Nul ne songe à les unir dans une expression commune et cette diversité même les rend plus touchantes en les laissant plus vraies.

Enfin la procession commence. Le sentier qui conduit au Chancel est trop étroit, la foule s'y précipite et le garnit ; bientôt il est envahi de la base au sommet ; il faut alors pour frayer un passage à la statue de Marie rejeter sur les flancs de la colline ces masses humaines qui se cramponnent aux rochers, aux arbustes rabougris et se tiennent suspendues au-dessus de l'abîme comme des grappes déjà mûres. On n'entend pas un cri, pas une protestation, mais toujours une prière ou un chant.

L'image de Marie est portée par quatre prêtres et quatre montagnards aux pieds nus ; des paysans armés de piques forment son escorte, mais cette escorte est bien faible contre l'élan de la vénération. Le flot des pèlerins est plus pressé là que nulle part ailleurs. Les porteurs défendent difficilement leur précieux fardeau des pieuses indiscretions de la foule ; et quand ils le déposent enfin sur le piédestal qui lui est réservé au sommet du Chancel, leurs pieds meurtris et ensanglantés témoignent des difficultés du chemin et disent également la ferveur de leur foi.

C'est alors que se présentent les dévots clients de Notre-Dame d'Orcival. Durant tout le parcours on a fait toucher à la robe de la bonne Mère et aux pieds de son Enfant, des chapelets, des croix et des médailles; mais là ce sont les infirmes, les malades, les aveugles, les paralytiques, les misérables disgraciés de la famille humaine qu'on lui présente et qu'on lui fait toucher.

Nous avons vu ces efforts de la foi et de l'espérance; nous avons entendu ces cris de douleur et vu couler ces larmes brûlantes; nous étions là quand une pauvre mère vint plater sous le piédestal où allait reposer la statue miraculeuse, son enfant aveugle dont elle implorait la guérison: sa douleur était muette, son attitude calme et résignée. « Vous aurez soin de l'enfant, » dit-elle à un prêtre qui se trouvait le plus rapproché, et elle se perdit dans la foule pour y cacher sa prière et sa douleur; et nous avons vu également une autre mère dont le deuil était déchirant; elle tenait dans ses bras un enfant rachitique, couvert de lèpres, défiguré, sans yeux. Elle voulait que la sainte Vierge le lui rendit guéri.

Oh! que l'on eût voulu alors pouvoir chanter sur ces fronts embellis l'hymne de la victoire et du triomphe: Notre-Dame d'Orcival a exaucé d'autres mères, pourquoi n'aurait-elle point exaucé celles-là?

Les ex-voto appendus de tous côtés dans l'église parlent éloquemment des bienfaits de Marie; mais elle n'accorde pas à tous également ses précieuses faveurs et ce n'est pas à nous, génération incrédule et perverse, à nous plaindre de sa réserve.

Dieu a prodigué ses dons, mais sans en tenir compte nous en réclamons de nouveaux et Dieu lui-même condamne notre endurcissement: *Generatio prava atque perversa signum querit et signum non dabitur ei.*

Cette malédiction ne pèse point sur les âmes de foi. Elles adorent en toutes rencontres les desseins secrets de Dieu ou ses miséricordes: elles croient sans avoir vu, elles espèrent sans avoir touché; heur ou malheur, consolation ou souffrances, tristesses ou joies sont pour elles des choses qui passent: déjà les sublimes portiques de l'éternité ont frappé leurs regards qu'elles n'en savent point détacher.

Il nous semble que beaucoup, parmi les pèlerins d'Orcival du jour de l'Ascension, comprenaient ces grandes choses et en étaient pénétrés. Ces rudes villageois, si étrangers aux conceptions des humanistes et des lettrés, disaient des mots sublimes comme ces enfants de la Bible, plus habiles à louer Dieu que tous les Docteurs et les Scribes.

Un fait inusité était venu d'ailleurs donner à la fête annuelle un élan de piété nouveau. Les pèlerins ordinaires de Notre-Dame d'Orcival avaient vu tout à coup au milieu d'eux un groupe d'hommes de tout âge s'avancant d'un pas égal au chant d'un cantique que les échos de ces montagnes n'avaient jamais redit. Ces hommes étaient précédés d'une bannière sur laquelle se détachait une simple croix avec cette devise : *In hoc signo vinces!* Au-dessus on lisait : « Cercles catholiques d'ouvriers. »

C'était une délégation du Cercle d'ouvriers de Clermont. La foule s'ouvrait respectueuse sur son passage, la saluait, et, sans bien savoir quels étaient ces hommes, redisait avec eux le refrain de leur cantique :

Espérance de la France,
Ouvriers, soyez chrétiens.

Le pèlerinage du Cercle de Clermont avait été improvisé. Il était né de l'élan pieux des dernières fêtes de Notre-Dame du Port. Les ouvriers s'étaient dit : Allons nous consacrer à Notre-Dame d'Orcival ! et sans autre prétention que celle de chanter la messe que devait célébrer leur aumônier, ils s'étaient mis en marche joyeusement et le cœur à Dieu.

Arrivés à l'église, leur programme fut changé. A la demande de M. le curé d'Orcival ils réservèrent leurs chants pour la grand'messe. Ce devait être tout ; ce ne fut que le commencement.

On peut dire que la journée tout entière leur a appartenu.

A la grand'messe célébrée par M. l'abbé Rigodon, curé de la Cathédrale, la chorale exécuta avec un entrain remarquable le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Sanctus*, et l'*Agnus Dei* d'A. Thomas. Entre temps des cantiques furent chantés. La foule paraissait ravie.

A la procession les pèlerins du Cercle eurent leur place marquée et soutinrent de leurs chants le cortège. Pendant que la foule s'entassait pêle-mêle dans les sentiers que devait suivre la statue, seuls les pèlerins du Cercle se maintenaient recueillis et en bon ordre, édifiés d'ailleurs de la foi qui se manifestait autour d'eux, mais répandant à leur tour l'édification au milieu de cette multitude accourue pour admirer et prier.

Ce fut le Cercle encore qui, au retour de la procession, dut chanter les Vêpres. Il avait commencé la journée religieuse, il devait l'achever.

L'attitude des ouvriers du Cercle durant ces différents exercices de piété ne se démentit pas un seul instant. Elle fut remarquée et louée par ceux-là mêmes qui pouvaient davantage l'apprécier, et M. le curé de la Cathédrale, au moment de son départ, voulut bien descendre de voiture pour adresser à la délégation du Cercle, qui se préparait alors à dire adieu à Notre-Dame d'Orcival, de gracieuses félicitations.

Les pèlerins traversèrent une fois encore le bourg d'Orcival, toujours précédés de leur bannière, et toujours chantant leur cantique : *Espérance de la France*, etc...

Ils saluèrent à leur tour la bonne Mère, puis on les entendit s'éloigner au chant du *Magnificat*.

Ils emportaient de leur journée un souvenir fécond. Pour chacun d'eux, ce jour-là, Orcival avait été la vallée du Ciel.

UN PÈLERIN.

RELIGION ET PATRIE.

Nous n'avons pu, dans notre dernier numéro, donner qu'une analyse du discours prononcé par le P. Dulong de Rosnay, dans la séance du 22 avril, nous sommes heureux de pouvoir en donner aujourd'hui le texte intégral, que le *Monde* vient de publier. Nous ne croyons pas qu'un autre titre que celui que nous lui donnons puisse mieux convenir à ce discours.

Vous voici à la fin de vos travaux, messieurs. Pendant ces quelques jours d'étude et de prière, vous avez donné un spectacle magnifique à Dieu, aux anges et aux hommes de bonne volonté. Pour mon compte, j'en resterai profondément touché. Je vous ai vus à l'œuvre,

discutant des plus graves intérêts, des intérêts de l'Eglise et du pays ; tous ces intérêts sont étroitement liés. Je vous ai vus descendre dans les plus petits détails, dans l'ordre d'idées le plus pratique. Vous n'avez reculé devant aucun sacrifice, parce qu'il s'agissait de ce qu'il y a de plus élevé pour vos intelligences et vos cœurs : le service de l'Eglise de Dieu, et le service de la nation la plus belle et la plus malheureuse du monde.

Mais un voile de tristesse planait au-dessus de ce Congrès ; on était sous le coup de l'orage sombre qui s'appesantit sur nos têtes. Cependant l'horizon illuminé par la foi nous a toujours permis d'apercevoir le soleil de justice qui finira par dissiper la tempête.

La France agitée est semblable à ces marins livrés aux horreurs de la tempête. Ils entendent craquer la barque prête à sombrer au-dessus des révoltes de l'âme. Interrogez ces hommes et demandez-leur s'ils ont peur ; ils vous diront : Non, car la nef est en bon bois de chêne et le port s'aperçoit au loin. Ces hommes, c'est nous, les chrétiens : nous voyons tranquilles l'orage grossir ; l'abîme est furieux, mais nous n'avons pas peur. Nous consultons le piloté que Dieu a placé au gouvernail ; il nous dit : Ne craignez pas, la barque qui vous porte est solide, elle est en bois incorruptible ; l'orage passera, vous avez les promesses de la vie éternelle, et la couronne est à ceux qui espèrent toujours. (Applaudissements.)

Le fondement principal de nos espérances, vous le savez, messieurs, c'est Jésus-Christ : il a promis d'être toujours au milieu de nous. C'est la prière, la grande loi de l'ordre surnaturel, c'est la Reine de France, l'auguste Marie : la France n'est pas déshonorée à ses yeux, puisque, malgré nos humiliations, elle choisit cette terre restée sainte pour y poser son pied virginal. (Applaudissements unanimes.)

Et puis, Monseigneur, comment ne pas espérer. On raconte que celui que vous appelez votre père, et qui est bien le nôtre, passe de longues heures dans son oratoire. Comme Moïse sur la montagne, les mains étendues, il implore la clémence de Dieu. Vous, Monseigneur, vous venez soutenir ces mains vénérables d'un cœur toujours jeune ; et, quand Israël combat, il vous regarde, persuadé que vous avez le secret de la victoire. (Applaudissements.)

En-dehors de ces motifs d'espérance, il y a des faits que je me borne à signaler à votre attention ; ils sont, à mon avis, des signes prochains du triomphe de l'Eglise parmi nous. C'est d'abord le ridicule dans lequel nos adversaires ont fini par tomber ; c'est ensuite l'effroyable et consolante durée de la lutte ; enfin, c'est la connexité étrange que l'on a toujours observée dans l'histoire et qu'on

remarque aujourd'hui plus que jamais entre le sort de notre pays et le sort de l'Eglise.

Je dis d'abord le ridicule dans lequel se jettent les adversaires de l'Eglise. Quand on parcourt l'histoire, on peut constater que le ridicule ou le grotesque forme l'un des derniers caractères de l'erreur qui va disparaître. L'hostilité haineuse contre la religion semble près d'atteindre cet extrême degré. Après les luttes du dix-huitième siècle, après des attaques sérieuses qui se présentaient sous des formes savantes, la tactique de nos ennemis a changé; leurs premières armes se sont usées sur ces vieilles épaules trempées de la force de Dieu lui-même. Et alors ils imaginent des moyens de guerre qui révèlent chez eux une ignorance complète de ce qu'ils attaquent et qui leur imposent une attitude des plus ridicules. Les prétentions qu'ils affectent, les contradictions les plus surprenantes, l'assurance avec laquelle ils paraissent prophétiser la fin de l'Eglise, tout indique l'impuissance et l'ineptie. Entendez-les, Messieurs; ils parlent de sauver la religion et de la protéger contre nos atteintes, de défendre la société moderne, que nos excès menacent de toutes parts. Dans ce but, le croirait-on? ils évoquent de vieilles formules, les *quatre articles* de la Déclaration de 1682!... Les ont-ils lus, grand Dieu?... Et ils veulent nous contraindre à les enseigner dans nos écoles!... Mais s'ils avaient pris soin de les lire, ils auraient appris que l'un de ces quatre articles formidables, le premier, je crois, a été évidemment inspiré par la théorie du droit divin dans tout ce qu'il a de plus excessif, qui est la formule la plus entière de la souveraineté absolue des rois et des empereurs, dont la volonté serait la loi. De sorte que si, par impossible, nous avions la honte de céder à de pareilles fantaisies, on verrait ces hommes qui se drapent pompeusement dans ce qu'il y a de plus libéral, faire enseigner dans les séminaires que les empereurs et les rois, que tous les chefs d'Etat sont des souverains absolus, qu'il n'y a rien au-dessus de leur puissance, et que leur volonté doit tenir lieu de raison et de justice.

N'avais-je pas raison de dire que cela tourne au grotesque?

S'ils n'ignoraient pas l'histoire de ces quatre articles, ils sauraient le peu de cas qu'en faisait Bossuet lui-même, lorsque, pris de dégoût, après avoir entendu les remontrances du Vicaire de Jésus-Christ, il finit par s'écrier en ces termes, d'une forte irrévérence : La Déclaration, eh! qu'elle aille se promener : *Abeat declaratio quo liberit!*...

Et c'est de cela que nos ennemis viennent s'affubler, comme

d'une arme merveilleuse contre nous!... N'est-ce pas grand'pitié, en vérité?

Le *Syllabus*, ils ne le comprennent pas mieux; ils ne savent pas le lire; ils en ont fait une machine de guerre dont ils prétendent que nous nous servons pour déshonorer Dieu et pour étouffer toutes les libertés de l'homme.

Ignorance méchante!...

Le *Syllabus* est le code qui contient les droits de Dieu sur l'individu et sur les sociétés; mais il est aussi la garantie la plus sûre et la plus énergique défense des droits de l'homme.

Les droits de Dieu et les droits de l'homme furent toujours et doivent rester indissolublement unis, car, pour les souder, ne l'oublions pas, le Fils de Dieu y a mis son sang!... (Applaudissements.)

Ce sera l'éternel honneur de l'humanité qu'on ne puisse toucher à Dieu sans toucher en même temps à ce que la nature humaine a de plus intime et de plus sacré. Otez les droits de Dieu, que deviennent les droits de l'homme? Si vous m'enlevez le Christ, vous devenez un despote ou un barbare, et je ne suis plus qu'un esclave. Avec lui, au contraire, je garde toute ma dignité d'homme, mes droits sont intègres et respectés, et, chose incomparable, j'ajoute à ma grandeur la dignité de fils de Dieu. Avec lui, une vieille société qui se dissout peut se refaire; les bases se raffermissent, l'ordre se rétablit, l'autorité se redresse et la liberté se ment d'autant plus à l'aise qu'elle a un pilote, et qu'au lieu du souffle de la tempête, c'est le souffle de Dieu qui l'anime.

Pourquoi donc trouve-t-on mauvais que l'Eglise rappelle à chacun ses devoirs et remette en vigueur les éléments premiers de la justice et du bon sens?...

Mais l'ignorance et la passion aveuglent, et le ridicule continue. S'agit-il de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nos adversaires tombent dans la plus grande perplexité. L'Eglise la condamne: c'est une raison pour eux de la vouloir; mais, au fond, ils la redoutent, et s'ils y avaient réfléchi, ils ne l'auraient pas demandée. En effet, elle les mettrait dans cette alternative, ou de donner toute liberté à l'Eglise, qui serait capable de recevoir, posséder, vendre, acquérir, et, à cette seule pensée, vous les voyez frémir, car c'est le spectre de l'Eglise riche et puissante d'avant 89!... Ou bien, s'ils lui refusent cette liberté, s'ils lui refusent le droit de vivre en lui refusant le droit de mendier son pain de chaque jour, qu'ils se décident alors à emprunter à l'étranger un brevet de persécuteurs.

Ils le savent, la persécution bien déclarée, ce n'est pas adroit; ça

ne réussit jamais. Eh bien ! l'attaque sérieuse, franche et sanglante, je la préfère, pour mon compte. Je comprends la violence au fort des passions soulevées : c'est souvent le signe de grands esprits dévoyés et furieux. En définitive, cette persécution est glorieuse pour les victimes et jette dans le sillon le germe qui produira les riches moissons. L'Eglise la préfère à ces persécutions sourdes, habiles, politiques, qui espèrent lasser et affaiblir peu à peu en déshonorant. La haine de Julien l'Apostat est celle qui lui inspire le plus de dégoût, parce que cet homme voulait réluire les chrétiens en les méprisant, leur refuser le droit de s'instruire et d'enseigner ; et faire mourir la religion sous le poids de l'ignominie. Nos pères ne l'ont pas supporté, nous nous défendrons comme eux !

De nos jours, la persécution n'a pas cessé d'être violente, et le sang des martyrs a coulé ; mais si mes adversaires prétendent dissimuler leurs coups, ils manquent aussitôt de savoir et d'habileté ; l'orgueil, la contradiction, l'ignorance les rendent ridicules ; c'est là pour nous un espoir. En France surtout, quand un parti se couvre de ridicule, c'est qu'il est à bout de ressources : il est mort. Il faut avoir patience et fermeté en attendant la fin.

La durée de la lutte, messieurs, nous offre un nouveau motif d'espérer. Depuis deux siècles bientôt, l'Eglise en France n'a pas eu une heure de repos. La philosophie du siècle dernier attaqua toutes les vérités, tous les faits qui se lient au fondement même de la religion et de l'ordre social : Voltaire, Jean-Jacques Rousseau et bien d'autres préparèrent la Révolution terrible qui allait s'opérer dans les idées, les mœurs, les lois, le gouvernement. On vit régner en souveraine cette odieuse et arrogante manière de tromper le genre humain qui, sous le nom de philosophie, restera le déshonneur et le désastre de la France : c'était le mensonge organisé ; c'était, comme l'a très-bien fait remarquer M. de Maistre, l'honnête et loyale langue française soumise à un travail nouveau d'erreur et de perfidie.

Le mépris de l'Eglise devint un genre, une mode, une passion ; les classes élevées, ces classes qu'on a appelées depuis les classes dirigeantes, se laissèrent envahir et corrompre. Alors la dissolution commença et l'on put croire que le mal était sans remède en le voyant descendre des classes supérieures dans le peuple, c'est-à-dire dans ce fond immense où les idées se précipitent jusqu'aux dernières conséquences et aux plus effroyables commotions. Après les sophistes, vinrent les bourreaux : le triomphe du mal était complet.

Cependant l'Eglise est debout ; elle est encore, dans notre pays,

la seule puissance vive, compacte, le seule qui domine et qui règne dans l'âme de la nation. Après tant d'attaques successives, elle résiste inébranlable, et, si elle paraît avoir souffert, sa vitalité, pour ceux qui savent observer, a pris dans la durée même de la lutte une vigueur plus accentuée.

Ce spectacle a bien son importance. Le Docteur angélique prétend que la force suprême n'est pas dans l'attaque où l'enthousiasme et l'élan vous entraînent, mais bien dans la résistance calme, ferme et longuement soutenue.

Qui donc ne sentirait pas renaître l'espoir en lisant l'histoire de la résistance séculaire de l'Eglise en France?... Que voyons-nous? L'orage passe, il revient, mais c'est pour passer encore; les sophistes et les bourreaux disparaissent; la fausse science est confondue, la persécution fatiguée s'arrête, et il se trouve que la foi a grandi, qu'elle se ranime dans les intelligences et les cœurs les plus élevés, que le clergé, tout couvert encore des cicatrices du martyr, se montre plus dévoué, plus apôtre, plus romain et plus français que jamais. (Applaudissements.)

Nous sommes les plus coupables et c'est chez nous que le mal laisse le moins de traces. Les autres nations, après avoir reçu le contre-coup de l'impiété révolutionnaire, sentent leur foi plus atteinte; elles ne disposent pas de cette énergie, de cette force de résistance que le ciel nous a données. L'Autriche, l'Italie, l'Espagne, souffrent sans connaître ce ressort secret et vraiment extraordinaire qui force une foi indomptable à se redresser sous les coups.

Aussi la voit-on, cette France catholique, après deux siècles de luttes acharnées, combattre avec la vigueur et l'enthousiasme de la jeunesse. Plus féconde que si elle avait goûté les douceurs du repos, ses œuvres, son apostolat étonnent ses ennemis et lui valent la louange du Vicaire de Jésus-Christ et les applaudissements du monde entier. Châtée, elle se relève meurtric, domptée, mais bien vivante; elle regarde à Dieu pour demander grâce, et se retourne vers l'impiété pour lui jeter le défi de régner sur elle; elle est la privilégiée du Christ, et, coupable ou fidèle, Dieu ne l'abandonne pas.

Je comprends que nos adversaires n'aient pas cette foi; mais, ce que je comprendrais moins, c'est qu'en lisant notre histoire, ce fait très-remarquable de notre résistance ne leur fit impression. Comment ne pas avouer que les habiles, les puissants, les violents et les ridicules viennent se briser contre des énergies que la durée de la lutte ne peut que multiplier? (Acclamations.)

Je termine, messieurs, par une troisième considération que je me borne à indiquer : L'association est plus que jamais intime entre le sort de la France et le sort de l'Eglise. Autrefois, lorsqu'Israël devenait coupable, l'Arche d'alliance était enlevée, et quand Israël, soumis et repentant, revenait à la foi de ses pères, l'Arche lui était rendue. La possession de l'Arche était sa force, sa destinée et sa gloire. Pour la France, l'Arche, c'est l'Eglise, et l'histoire de l'une est l'histoire de l'autre. On pourrait mettre un savant au défi d'écrire une histoire de France sans faire en même temps l'histoire de l'Eglise. Les pages de ce beau livre sont tellement mêlées que, pour les deux, la gloire et la peine sont au même endroit ; elles sont éprouvées ensemble et glorifiées à la même heure. Le coup qui frappe l'Eglise atteint la France au cœur, à la source de la vie, et quand Dieu ramène la victoire dans les plis de son drapeau à lui, immédiatement la France relève le sien. Il y a là un de ces desseins supérieurs et mystérieux qui président au sort des nations.

La conformité dans les destinées renferme la conformité dans les intérêts ; nos plus grands esprits politiques l'ont toujours compris. Et, en France, quand un incroyant devient ministre, s'il est plus Français qu'homme de parti, il doit s'inspirer de ce fait qui domine l'histoire. Dans le silence de la réflexion et du conseil, il doit, en jetant les yeux sur la carte du monde, reconnaître que dans l'univers, en Orient comme au Nouveau-Monde, les intérêts catholiques et les intérêts de la France ont toujours été identiques. Catholique et Français, c'est tout un !...

Si cette alliance est aussi intime dans le dessein de la Providence et dans les événements qui la réyèlent, et si, d'autre part l'Eglise est immortelle, pourquoi ne croirait-on pas à l'immortalité de la France !... Pourquoi ne la verrait-on pas déjà, cette France meurtrie, profondément blessée, se relever, appuyée sur l'Eglise, dans un mutuel embrassement ?..... Rome et la France : ceux qui nous reprochent d'associer ces deux noms ne savent rien de leur commune histoire. Nous la continuerons, cette histoire ; notre temps y ajoutera des annales nouvelles : le patriotisme ne peut en souffrir, car nous avons le cœur assez large pour contenir ces deux amours ; l'un garde l'autre.

Telles sont les espérances que nous ne devrions jamais perdre : elles aident à accomplir les devoirs difficiles et les tentations de défaillances ne leur résistent pas. Elles calment aussi : dans l'ardeur de la lutte, on est exposé à des impatiences ou des précipitations qui ne seraient pas dignes de la cause que nous avons l'honneur de défendre. Soutenus par l'espoir, la défense sera plus fière,

plus tranquille, l'attaque toujours digne, juste, chrétienne. La vérité n'a pas besoin de violence; il faut dédaigner ce triste moyen et le laisser à l'erreur et aux passions. Plus intrépides que le sage de l'antiquité, regardons l'orage qui éclate; peut-être brisera-t-il encore quelques pierres, mais les pierres qu'il détache tombent pour appuyer les fondements et éterniser l'édifice... (Applaudissements.)

Permettez-moi, en finissant, d'évoquer un douloureux souvenir. C'était au temps de nos malheurs. Poussé par les vicissitudes des combats, un soir, je fus obligé de traverser les rues désolées et encore sanglantes de Strasbourg. Le cœur serré, l'âme en proie aux angoisses qui déchiraient mon pays, mes yeux se fixèrent sur la flèche qui couronne la cathédrale : dans l'ombre, elle se dressait comme un géant immense; les projectiles ennemis lui avaient fait au flanc une large blessure, et la croix de pierre était inclinée comme la tête d'un crucifié. Tout mon être frissonna : je crus voir deux grandes victimes étendues sur ce gibet : l'Eglise couverte du sang de Jésus-Christ et du sang de ses martyrs, et la France à l'agonie criant : Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'avez-vous abandonnée!...

Alors je me souvins des paroles de saint Paul : Celui qui souffre avec Jésus-Christ sera glorifié avec lui.

Lorsque l'Eglise rayonnante, ou plutôt lorsque Jésus-Christ, son époux, reparaitra dans la gloire du triomphe, il n'oubliera pas celle qui partageait autrefois ses souffrances. Il viendra prendre par la main cette France toujours chère à son cœur, et, comme pour la morte de l'Evangile, il dira : Pourquoi tant de bruit et de larmes? Elle n'est pas morte, elle dort seulement : *Puella non est mortua, sed dormit*. La voyez-vous?..... Elle se lève aussitôt et se met à marcher.

O France! France! ô nation sainte et privilégiée, que tu seras belle en ce jour de résurrection! Tu reparaitras vivante et forte aux yeux du monde étonné; les ennemis de Dieu et les tiens, victimes des coups qu'ils t'auront portés, accablés de ridicule pour avoir osé s'attaquer à toi, épuisés par une lutte qui refait tes forces, ces hommes reconnaîtront enfin ta glorieuse et impérissable vocation!

L'Eglise, heureuse et triomphante, te voyant soumise à ses genoux, déposera sur ton front incliné les fleurons de son immortelle couronne. Ensemble vous aurez été à la peine, ensemble vous serez à la gloire! (Bravos et applaudissements prolongés.)

LA QUESTION ARMÉNIENNE.

Le *Monde* vient de publier un document très-intéressant sur cette question ; c'est le rapport présenté par Mgr Azarian, vicaire de Sa Béatitude Mgr Hassoun, à Rachid-Pacha, ministre des affaires étrangères de la Porte Ottomane. Voici ce document :

Quoique rien n'eût été omis jusqu'à présent pour réfuter tant par des écrits substantiels et détaillés que de vive voix, au sein même du conseil des ministres, les calomnies imputées à notre communauté arméno-catholique et à S. B. Mgr Hassoun par une nouvelle secte soi-disant *catholique-orientale*, dès le commencement de notre question, et quoiqu'il eût été démontré que la Bulle *Reversurus*, dûment considérée, ne contenant que des règlements ecclésiastiques, était loin de porter atteinte aux droits légitimes de S. M. I. le Sultan et aux intérêts de la communauté, mais tendait plutôt à rendre de nombreux services aussi bien au gouvernement impérial qu'à la nation elle-même ; toutefois, contrairement à tout sentiment de justice et d'équité, on n'a pas hésité à frapper de l'indigne mesure de l'exil S. B. Mgr Hassoun. Il n'avait pas manqué cependant de rendre loyalement nombre de services signalés au gouvernement ottoman, et il avait mérité de sa part des éloges peu communs. On a même osé qualifier nos catholiques du nom de traîtres vis-à-vis de l'Etat, parce qu'ils se déclaraient soumis, par obligation de leur croyance, aux instructions religieuses émanées du Saint-Siège ; c'est pourquoi aussi ils furent dépouillés de tout droit et privilège, de toute immunité religieuse et communale, et considérés comme une faction de coupables et de criminels. En conséquence, ils sont tombés en disgrâce aux yeux de la Sublime-Porte ; enfin, sous la dénomination de *bande hassouniste*, on les a tournés en ridicule devant le public.

Dans les provinces, nos chefs religieux et nos notables qui, en vertu des firmans et ordres viziriels étaient depuis de longues années admis dans les fonctions publiques, ont été chassés des conseils provinciaux ; traités arbitrairement par les autorités publiques, ils ont été poursuivis d'une manière indigne et accablés sous le poids de toute espèce de maux. Nos églises et nos oratoires, nos monastères et nos établissements pieux nous ont été enlevés violemment par la force armée. La liberté du culte étant ainsi foulée aux pieds, les propriétés catholiques ont été livrées à une poignée de factieux,

qui, au point de vue du nombre, étaient dans la proportion de un sur cent, et au point de vue religieux dénoncés comme *non-catholiques*. C'est sous ce titre que le monde catholique et toutes les Eglises et nations chrétiennes les considèrent. Ainsi toute la communauté arméno-catholique fut dépouillée encore une fois de sa liberté du culte, contrairement aux lois de l'empire et aux dispositions du Hatti-Humayoun.

Quant à cette malheureuse et inique condition, imposée à une communauté de cent mille personnes et fidèle à son souverain, plus elle est en opposition avec la clémence et la justice de S. M. I. le Sultan et avec les firmans en vigueur, plus elle mérite d'être déplorée.

Mais ce qui est digne d'un plus grand étonnement, c'est de voir d'un côté de nouveaux firmans et des ordres impériaux promulgués récemment, contenir des réformes pour l'amélioration de la condition de toutes les populations chrétiennes de l'empire, selon les vœux bienveillantes de S. M. I. le Sultan, et d'être témoin, de l'autre, de la misère de la condition personnelle, des souffrances de l'état communal et civil et de la privation de la liberté religieuse de toute une communauté de cent mille âmes, qui continue de gémir jusqu'aujourd'hui au milieu des tribulations et de la plus dure persécution; on ne veut pas non plus apprécier à sa juste valeur les services multiples et délicats que plusieurs de ses membres éminents rendirent par le passé et continuent de rendre encore à l'empire avec tant de fidélité et d'attachement. Toutefois on est loin de penser à délivrer notre communauté de l'état de ruine et des calamités où elle est plongée depuis plus de six ans.

Ajoutons à cela les vives plaintes et les réclamations pleines de justesse portées par le Saint-Siège contre ces mesures persécutrices pour nous témoigner sa bienveillance paternelle; faut-il aussi énumérer les pétitions et les requêtes que la communauté elle-même, tant à Constantinople que dans les provinces, a présentées à la Sublime-Porte, et où elle exposait ses souffrances et les iniquités et les injustices commises envers elle?

De plus, de nombreuses publications ont été mises au jour dans le but d'éclaircir davantage cette *question* si peu comprise: tout cela pourtant n'aboutit à rien. Le gouvernement impérial n'a voulu prendre en considération aucune de ces démarches justes et équitables; mais, selon son habitude, en alléguant toujours la bulle *Reversurus* comme un moyen calculé, il a rejeté toutes demandes et observations.

Par suite de tout ceci, la communauté arméno-catholique songea

dernièrement à un accord avec le Gouvernement, afin de désarmer celui-ci-même de ce vain prétexte; c'est pourquoi il a été proposé au gouvernement de S. M. I. le Sultan, de la part du Saint-Siège, un accommodement au sujet de la bulle *Reversurus*, et dans lequel les difficultés supposées par la Sublime-Porte relativement à ladite bulle étaient écartées et aplanies dans le cas où le gouvernement impérial accorderait la réintégration de tous ses anciens droits et privilèges tant communaux que religieux et son existence légale à la communauté arméno-catholique, et l'autorisation à S. B. Mgr Hassoun de retourner au lieu de sa résidence. Cependant on n'a point encore voulu prêter l'oreille à une communication aussi équitable de réconciliation.

Bien plus, pour décliner dorénavant de semblables insistances, le gouvernement ottoman a eu recours à un procédé d'ingérence sans pareil dans son histoire: il a voulu nous proposer ou plutôt nous imposer de nouvelles conditions absolument incompatibles avec les devoirs de notre conscience; il nous a présenté également un rapport en plusieurs articles adressé ces jours derniers par le patriarcat des kupélianistes à la Sublime-Porte, où on cherchait à dénigrer notre soumission à l'autorité disciplinaire du Saint-Siège, et où celui-ci était de nouveau calomnié, ainsi que notre communauté, par des imputations tout à fait fausses et des récriminations injustes. Déjà maintes fois des accusations de ce genre ont été victorieusement réfutées par des arguments puissants et des raisons évidentes: c'est pourquoi il me suffira de déclarer pour cette fois d'une manière succincte, mais énergique, que nous n'admettrons aucunement des conditions et propositions non conformes aux maximes catholiques.

S'il est vrai que dans les affaires temporelles nous devons nous soumettre au gouvernement de S. M. I. le Sultan, dont nous sommes les sujets, il n'en est pas moins vrai qu'en matière de foi, de mœurs, de discipline du gouvernement ecclésiastique, il nous faut obéir au Saint-Siège et à notre légitime patriarche, S. B. Mgr Hassoun: notre nation tout entière est disposée à endurer toutes sortes de privations, de souffrances et de tribulations plutôt que de manquer à cette double obligation.

Il ne serait pas hors de propos d'ajouter ici, quoique la chose soit claire comme le jour et que les dernières conjonctures l'aient pleinement démontré, que plus les populations sont fidèles et obéissantes aux instructions religieuses du Saint-Siège, plus elles sont dévouées à leurs gouvernements respectifs; et quoique notre communauté et son chef spirituel soient évidemment de ce nombre,

ils restent néanmoins chargés des chaînes de la condamnation et de la plus dure persécution.

Or, tandis que dans le nouveau firman impérial on proclame des réformes, d'après lesquelles personne ne doit être emprisonné ni molesté sans preuves préalables de sa culpabilité, voici que S. B. Mgr Hassoun est expulsé de sa patrie et de son siège sans le moindre procès; et qui plus est, le gouvernement persiste depuis quatre ans à le retenir en exil malgré son âge avancé. Nous avons maintes fois prié le gouvernement de S. M. I. le Sultan de vouloir bien permettre à Sa Béatitude de retourner dans cette capitale; et si besoin était, on tenterait dans un des tribunaux civils de la localité un procès contre lui, conformément aux lois et règlements en vigueur, afin de connaître par là ce que la loi aurait statué à son égard. On n'a point encore voulu prêter l'oreille à une demande aussi raisonnable.

Enfin, pour se débarrasser de toutes ces importunités, on a inventé un dernier prétexte, par lequel on prétendait qu'il n'était pas possible au gouvernement impérial d'accorder deux existences distinctes à une même nationalité. Eh bien! cela n'empêche pas qu'en attendant, S. B. Mgr Hassoun, délivré de la peine de l'exil et de la flétrissure d'une condamnation évidemment injuste, puisse retourner à Constantinople; ce dont je supplie, monsieur le ministre, Votre Excellence, tout en déclarant que la nation entière ne cessera d'insister auprès d'elle à ce sujet.

Signé: ETIENNE AZARIAN,

Vicaire de S. B. Mgr Hassoun.

Constantinople, le 27-15 avril 1875.

L'ALPHABET GLAGOLITIQUE.

ET LE RITE SLAVE.

M. le baron d'Avril a présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 19 mai, un mémoire aussi neuf qu'intéressant, dont M. Delaunay donne l'analyse suivante dans le *Journal officiel* du 23 mai.

Non-seulement la tradition slave attribuée à Constantin Cyrille et à Méthode l'invention de l'alphabet glagolitique, mais encore elle ajoute que cette invention fut inspirée de Dieu. M. d'Avril

voit dans cette écriture la transformation, le classement et le développement d'écritures antérieures. Dès lors, il convient de se demander quelle a été dans cette œuvre la part et le rôle de saint Cyrille, l'apôtre des Slaves. Il aurait, suivant l'auteur du mémoire : 1° substitué le système phonétique au système idéographique, ou du moins il aurait régularisé cette substitution, si elle était déjà tentée; Cyrille a montré un vrai génie de linguiste dans l'analyse des sons slaves et dans la composition des diphthongues; 2° il a conservé la dénomination des anciens signes slaves; 3° suivant l'exemple d'Ulfilas pour le gothique et celui des remanieurs de l'alphabet copte, il a rangé ses lettres d'après l'ordre de l'alphabet grec-latin. Un moine du dixième siècle, Chrabr, confirme ces assertions.

Défendant la messe en langue et en caractères slavons contre les attaques de grécisants, il fait, d'après les idées du temps, l'histoire des diverses écritures et soutient que la langue la plus ancienne est le syriaque, lequel fut inventé par Dieu lui-même, et parlé par Adam dans le paradis terrestre. Quant aux autres idiomes, l'hébreu, le grec, le latin, le phénicien, le copte, ils sont d'invention humaine. « Ainsi, ajoute Chrabr, beaucoup de personnes ont travaillé, et pendant de longues années, à faire votre écriture, tandis que la nôtre a été faite par un seul, saint Constantin, appelé Cyrille, et en quelques années seulement. Ces lettres sont saintes et pures, car c'est un saint qui les a formées, tandis que les vôtres l'ont été par des païens, des Hellènes. »

On distingue deux sortes d'écritures glagolitiques; la ronde à crochets, dite bulgare, parce qu'on la rencontre plus particulièrement dans l'ancienne Bulgarie, en Macédoine et dans le voisinage du mont Athos; la carrée, dite croate. On ne sait laquelle est la plus ancienne. On compte, outre un grand nombre de pages dispersées dans les collections, une dizaine de vieux monuments glagolitiques, parmi lesquels nous remarquons l'*Abecedarium bulgaricum*, de la Bibliothèque nationale de Paris, un *Evangeliaire* du onzième siècle, conservé au Vatican, et l'*Evangeliaire de Reims* (quatorzième siècle) sur lequel nos rois juraient à leur sacre (1).

(1) Le glagol a été en usage en Bohême, en Moravie (fin du dixième siècle), en

L'alphabet gréco-slave est composé de deux éléments. D'abord on y trouve toutes les lettres grecques qui sont propres à rendre les sons slaves ; puis on y a ajouté des caractères spéciaux pour exprimer les sons que l'alphabet grec ne saurait rendre et qu'il rendrait à l'aide de deux lettres. Les lettres grecques du dixième siècle sont prises sans la moindre altération. Depuis cette époque, les Hellènes ont modifié leur écriture ; les Slaves, plus fidèles à la tradition, n'ont pas suivi leurs voisins dans leurs révolutions graphiques. Les lettres grecques empruntées sont au nombre de vingt-quatre ; le reste de l'alphabet se compose de quatorze caractères tirés du glagolitique. La forme ancienne du gréco-slave s'est conservée partout jusqu'à présent pour les livres liturgiques. Jusqu'au commencement du dix-huitième siècle les Bulgares, les Serbes, les Moscovites et les Ruthènes soumis au tzar russe ou au roi de Pologne, c'est-à-dire tous les gréco-slavisants ont employé exclusivement cette écriture pour tous les usages de la vie civile, les actes judiciaires, la correspondance privée, etc. Pierre le Grand, sans toucher à l'écriture liturgique, établit l'usage de la *gradj-anka*, c'est-à-dire d'une écriture civile, bourgeoise, où les caractères furent rapprochés de la forme majuscule du latin et du grec. Cette réforme dont M. d'Avril conteste l'utilité, fut naturellement subie par tous les gréco-slavisants soumis à la Russie. Lorsque la Serbie s'émancipa en principauté, elle adopta la *gradj-anka* en y ajoutant quelques lettres et ce système bâtard fut bientôt remanié assez profondément par Vouk Stéphanovitch Karatchich. Ce fut longtemps une grande question politique en Serbie que l'admission ou le rejet de l'alphabet de Vouk. Le Monténégro a adopté aussi la *gradj-anka*, ainsi que la partie de la Dalmatie où le rite grec s'est maintenu. Les Ruthènes de la Galicie et les Bulgares sont, au contraire, demeurés fidèlement attachés à l'ancienne forme. « Aujourd'hui, ajoute M. d'Avril, je constate dans ces deux populations des hésitations et des tiraillements : en Galicie, le parti de saint Georges a adopté la *gradj-anka* pour les livres et journaux ; j'ai aussi sous les yeux une revue

Croatie, en Dalmatie et dans les îles de l'Adriatique, en Carinthie, enfin en Bulgarie, principalement autour du lac d'Ochrida et au mont Athos.

bulgare (*le Travail commun*), imprimée en gradj-anka dans la Bessarabie moldave.

Ce que le moine Chrabr dit de l'écriture slave, inventée par saint Cyrille, ne peut évidemment s'appliquer qu'au glagol, dont les caractères n'ont rien emprunté au grec. C'est donc par erreur qu'on a voulu attribuer l'invention de l'alphabet gréco-slave à Cyrille. Mais quel est l'auteur de cet alphabet ? à quelle date faut-il en faire remonter l'origine ?

Il existe au monastère de la Sainte-Trinité, en Russie, un manuscrit du quatorzième siècle, où il est dit que c'est une copie d'un manuscrit fait en 1047 par le moine Upir Lichy. Ce monument primitif n'existant pas, on est réduit à considérer comme le plus ancien spécimen de l'écriture gréco-slave, l'Évangélaire d'O tromir, daté de 1056-57. Dans plusieurs manuscrits, les deux écritures slavonnes apparaissent ; on reconnaît à des signes certains que la glagolitique est l'originale. Ainsi il échappe de temps en temps au copiste gréco-slave une lettre glagolitique, quelquefois un mot entier, quelquefois une ligne. Le glagol, comme le dit expressément une mention rapportée par M. d'Avril, était une écriture hiératique, sacrée, remplissant dans les livres saints et liturgiques, à l'égard du gréco-slave, le même rôle que chez nous le latin à l'égard du français.

Là où le culte chrétien s'est établi d'une manière permanente, certaines prières ont dû, dès l'origine, être fixées en langue vulgaire par une écriture étrangère ou indigène. Les Slaves convertis ont été obligés de se servir tout d'abord de lettres latines et grecques, mais « sans arrangement », dit Chrabr, c'est-à-dire sans adaptation méthodique de la phonétique de leur idiome à l'alphabet étranger. Les Slaves orientaux, placés directement sous l'influence de Constantinople, se servaient ainsi de l'alphabet grec. Mais quand il fallut traduire la liturgie on ne put pas se contenter d'un à-peu-près. A ce moment arrivent en Mésie et en Dardanie les disciples de Méthode, expulsés de la grande Moravie. Ils apportent le glagol, un alphabet difficile et compliqué, inconnu à leurs ouailles, tandis que non-seulement l'aristocratie bulgare nouvellement convertie, mais le peuple chrétien, depuis des siècles, était habitué à

l'alphabet grec. Que fit ce clergé? Il conserva la glagolitza comme écriture sacrée et se mit à approprier l'alphabet grec aux sons slaves. Les disciples de Méthode empruntèrent au glagol les signes destinés à rendre ces sons, en ayant soin de modifier légèrement les formes pour ne pas introduire de disparate excessif dans un alphabet purement grec. Ainsi naquit l'écriture gréco-slavonne.

Après la séparation des Eglises, les caractères d'origine grecque prévalurent là où le schisme s'établit, c'est-à-dire en Serbie et en Bulgarie, et de là se répandirent chez les Ruthènes (dizième siècle), et plus tard (douzième siècle) dans la Moscovie; au contraire, le glagol resta en vigueur et en honneur dans les contrées slaves où l'union avec Rome prévalut, en Croatie et en Dalmatie.

La dernière partie du mémoire de M. d'Avril est consacrée à l'examen des questions de rite et de discipline.

A l'époque des saint Cyrille (Constantin) et Méthode, il existait dans l'Europe orientale deux rites chrétiens, le grec et le romain. La langue slavonne est aujourd'hui en usage dans les rites, c'est-à-dire que la liturgie grecque et la romaine ont été traduites en slavons. Les Slaves romains se servent des caractères glagolitiques; les slaves orthodoxes, des caractères gréco-slaves. On discute passionnément les questions suivantes: saint Cyrille et saint Méthode ont-ils traduit en slavons la liturgie grecque, ou la liturgie romaine, ou toutes les deux? si l'une des traductions n'est pas leur œuvre, quel en est l'auteur?

Les deux apôtres frères étaient originaires de Thessalonice, ville romaine, comme on sait. Mais le rite de la province a toujours été le grec, et c'est, selon toute probabilité, celui dans lequel Constantin et Méthode ont été élevés.

Le symbole traduit en slavons omet le mot *filioque* (dans le passage relatif à la procession du Saint-Esprit). Les semi-ariens, pour ne pas reconnaître l'égalité complète du fils, arguaient de ce que, dans le Symbole de Nicée, il est dit seulement que le Saint-Esprit procède du Père. Cette hérésie florissait au sixième siècle parmi les Wisigoths. Divers conciles provinciaux (Tolède, 589; Frioul, 791; Francfort, 795) condamnèrent cette interprétation en ajoutant le mot *filioque*. A partir de la fin du hui-

tième siècle, le chant du *Credo* fut intercalé dans la messe en Espagne, en Allemagne, en France. Au neuvième siècle, cette addition n'avait pas encore été adoptée à Rome; l'Eglise romaine croyait certainement alors à la procession du Fils, mais elle n'avait pas encore reconnu l'opportunité de l'addition.

Aucun concile œcuménique ne s'étant prononcé là-dessus à cette époque, et Méthode se trouvant en dehors de la juridiction de Tolède, du Frioul et de Francfort, il n'avait fait que suivre *l'usage de Rome* en omettant le *filiogue*. Le pape Jean VIII, dans une lettre à Sviavoplak (880) où il est question de la foi de Méthode et de la forme de son *Credo*, autorisait l'omission dont il s'agit; la question, d'ailleurs, n'avait pas en ce moment la gravité que les discussions avec Photius allaient lui donner. Le concile œcuménique de Florence (1449) reconnut expressément que l'addition du *filiogue*, addition très-légitime, n'avait changé rien à la doctrine et à la tradition, et n'avait été accomplie que par la nécessité impérieuse de déclarer la vérité méconnue. Au moment de l'union, les Ruthéniens (1595) obtinrent de ne pas faire l'addition, tout en s'engageant à enseigner la doctrine dans le catéchisme.

Toutes les traductions des écritures qu'on trouve dans les manuscrits glagolitiques ont été faites d'après la version des Septante, qui devait être familière à Cyrille et à Méthode. Cependant, la traduction des Prophètes, en slavon, sur la Vulgate de saint Jérôme, existait en 1047. On est autorisé à conclure de ces circonstances que les Eglises slavonne et romaine se servirent concurremment, sans distinction et sans discussion, des deux versions jusqu'au concile de Trente. Le caractère alexandrin des traductions bibliques ne prouve donc pas que Cyrille ait introduit le rite grec dans des pays jusqu'alors romains. La version des Septante est restée en honneur à Rome où elle a été imprimée pour la première fois sous Sixte V. Encore maintenant, les orientaux-unis se servent de la traduction grecque directement ou de versions faites sur elle.

Dans divers manuscrits glagolitiques, les évangiles et les épîtres sont disposés dans l'ordre du rite grec. Il paraît probable que Constantin et Méthode avaient suivi, pour les *Propres*, l'usage qui leur était familier; mais à cet égard, depuis plus de

dix siècles, le Saint-Siège s'est toujours montré tolérant dans le détail.

M. d'Avril résume ainsi les conclusions de son intéressante étude :

« Les apôtres de Thessalonice, dit-il, sont venus dans des pays slaves, administrés par un clergé allemand, soumis à une discipline romaine et où l'on officiait alors en langue latine d'après le rite romain. Leur œuvre consista à substituer dans les offices une langue slave au latin, à écrire cette langue avec les caractères glagolitiques, à ressusciter l'ancienne hiérarchie locale fondée par saint Andronic, à conserver la discipline et le rite romains. Ils changèrent ce qui était susceptible de modification, et, avec un bon sens supérieur, ils ne firent rien de plus. Leurs disciples appliquèrent ingénieusement le système de leurs maîtres à des pays de rite grec. Cyrille et Méthode n'ont donc agi sur les Slaves orientaux et septentrionaux qu'indirectement et d'une manière posthume. L'œuvre personnelle et directe des deux saints slaves a été toute occidentale, toute glagolitique et toute romaine. »

Ferdinand DELAUNAY.

REVUE DES LIVRES,

Forcés, par l'abondance des matières, de négliger pendant quelques semaines notre Revue des livres, nous trouvons sur notre bureau de travail une accumulation de volumes que nous ne pouvons pas encore cette fois signaler tous à l'attention de nos lecteurs; nous allons au moins essayer de nous mettre en règle avec les auteurs et les éditeurs.

Nous commencerons par *la Chaire contemporaine* de M. l'abbé Lelandais, curé doyen de Percy, auteur d'un *Choix de la prédication contemporaine*, qui est rapidement parvenu à sa quatrième édition.

La Chaire contemporaine est un nouveau recueil de sermons, conférences et instructions inédits sur toute la doctrine chrétienne, disposés avec un ordre logique et formant l'*Apolo-*

gie oratoire du christianisme au XIX^e siècle, d'après Notre-Saint Père le Pape, les évêques, les religieux des différents ordres, les missionnaires, les prédicateurs de stations, les curés, chapelains et aumôniers. Le premier volume de cette grande publication forme un bel in-octavo de 702 pages et sort de la nouvelle imprimerie de Lérins, que dirige le R. P. Marie-Bernard; il contient les instructions préliminaires et le dogme; l'indication des sujets de chaque chapitre montrera combien il est complet. Les instructions préliminaires se divisent en cinq chapitres : 1^o Erreurs et maux de notre époque ; remèdes ; — 2^o la révélation et son dépôt : les Livres saints ; — 3^o Preuves de la révélation : les prophéties et les miracles ; — 4^o Objet de la révélation : la foi et les mystères ; leurs rapports avec la raison ; — 5^o Fautes contre la révélation : le doute et l'incrédulité. La partie consacrée au dogme dans ce volume se divise en six chapitres : 1^o Dieu, ses attributs et les attaques dirigées contre eux ; — 2^o la Création et les Anges ; — 3^o l'Homme, ses facultés et son importance dans la création ; — 4^o Destinées de l'homme ; — 5^o de Jésus-Christ et de l'Incarnation ; — 6^o la Religion : chaque chapitre se subdivise à son tour en plusieurs articles dont l'objet est parfaitement déterminé. Celui de la religion, par exemple, se divise ainsi : Nature de la vraie religion, — Recherche de la vraie religion ; — l'Indifférence en matière de religion ; — la Divinité du christianisme ; — Nécessité présente du christianisme ; — la Guerre actuelle contre la religion ; — les Bienfaits du christianisme. Quant aux auteurs qui ont fourni les matériaux de cette éloquente démonstration, il nous suffira de citer les noms de Pie IX, de Mgr Plantier, de Mgr de la Boullerie, de l'abbé Combalot, de l'abbé Hettinger, de l'abbé Dauphin, de Mgr de Salinis, de Mgr Dupanloup, du R. P. Caussette, de Mgr Bélaval, de Mgr Dupont des Loges, de Mgr Pavy, de Mgr Chalandon, du cardinal Billiet, du P. Gratry, de Mgr Desprez, de Mgr Perraud, de Mgr Ravinet, de Mgr Lacroix, de Mgr de Marguerie, de l'abbé Bougaud, de Mgr Darboy, de Mgr Jolly, du cardinal Giraud, du R. P. Félix, de Mgr Hugonin, etc., pour montrer quels éminents collaborateurs M. l'abbé Lelandais s'est adjoints dans son œuvre et de quelle utilité sera la *Chaire contemporaine* pour tous

les prédicateurs et pour ceux qui s'occupent de l'apologétique chrétienne.

Une lettre adressée, le 26 février dernier, par Mgr l'évêque de Fréjus et Toulon au R. P. Marie-Bernard, abbé de Lérins, nous dispensera d'insister davantage sur l'utilité et sur le mérite de l'ouvrage de M. l'abbé Lelandais : « Je vous remercie, dit le Prélat, de l'envoi que vous avez eu la bonté de me faire de la *Chaire contemporaine*. Ce recueil d'instructions doit avoir sa place dans toute bibliothèque sacerdotale. C'est l'enseignement de l'épiscopat au milieu d'un siècle où la liberté de la presse ouvre une libre carrière à toutes les erreurs que peut introduire le génie du mal, c'est aussi l'état moral et matériel de notre triste époque mis sous les yeux par les meilleurs orateurs de la chaire chrétienne. Je félicite le prêtre zélé qui a eu la pensée de recueillir ces documents épars que le temps aurait fait disparaître peu à peu, et d'en former un corps de doctrine qui intéressera vivement les générations futures. En exposant les vérités éternelles, l'Eglise montre leur action bienfaisante sur la société et puis les conséquences désastreuses de la négation de ces vérités, les calamités intellectuelles et matérielles de notre temps en fournissent la preuve. On le verra plus clairement encore dans l'avenir, et l'Eglise, justifiée dans ses prévisions, retrouvera son influence sur les esprits et sur les cœurs. Voilà le bien que peut faire la publication de M. l'abbé Lelandais. Je vois avec plaisir ce grand recueil sortir des presses de Notre-Dame de Lérins. C'est pour notre époque comme un développement du célèbre et admirable commonitoire de Saint-Vincent de Lérins. La devise ou axiome de la foi catholique : *Quod ubique, quod semper, quod omnibus creditum est* s'y réalise et est placée sous le regard des lecteurs de ce recueil. Mais il faut n'y mettre que les instructions et discours qui ont rapport à l'état et aux besoins des temps présents. Priez toujours et faites prier vos bons religieux afin que Notre-Seigneur se réveille et qu'il calme les flots. »

Nous avons déjà signalé, de M. l'abbé de Rivières, chanoine d'Albi, un excellent livre, le *Manuel de la science pratique du prêtre*, auquel ont succédé le *Mémorial des lois canoniques et*

disciplinaires du clergé, et le livre intitulée : *Des offices pontificaux et capitulaires*. Ce dernier ouvrage, déjà parvenu à sa 2^e édition (232 pages grand in-octavo; prix : 2 fr. 75, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13, à Paris), est comme un chapitre détaché du *Mémorial*; il n'offrira pas une moindre utilité au clergé et donnera aux laïques une haute idée de la sollicitude et de la sagesse avec laquelle l'Eglise a réglementé toutes les parties de son domaine. « Après avoir, comme le dit l'auteur, ordonné la hiérarchie de ses ministres, depuis le chef jusqu'au dernier de ses membres, elle a pénétré dans le culte de Dieu, qui lui est confié, et elle a tracé d'une main sûre des règles qui impriment à ce culte sacré cette splendeur qui fait de la Jérusalem de la terre l'image fidèle de la Jérusalem du ciel; les offices pontificaux sont un reflet de la pompe qui environne le trône de Dieu, et les fidèles se sentent saisis d'admiration, lorsque ces scènes majestueuses se déroulent sous leurs yeux avec cette harmonie, cette gravité, ce recueillement profond qui les caractérisent. »

Le *Pontifical* et le *Cérémonial des Evêques* renferment ces saintes règles, mais ils sont loin d'être à la disposition de tous ceux qui ont à les consulter avant d'accomplir les fonctions réservées à leur ministère. M. le chanoine de Rivières a donc rendu un très-réel service aux ecclésiastiques destinés à assister les Evêques dans les offices pontificaux, en mettant sous leurs yeux un ensemble bien complet et très-clair de ces cérémonies augustes que le droit liturgique a fixées. Le succès de son livre prouve que ce service est apprécié du clergé.

Le livre de l'*Imitation* fournit chaque jour de nouveaux matériaux à la méditation. On la traduit, on la commente, on en recherche l'auteur, on fait appel, pour l'orne, à l'art de la gravure. M. l'abbé Fouet, curé-doyen de Boutot, vient de montrer, par un nouveau travail, que ce livre est une mine inépuisable d'étude et que chaque jour on y peut découvrir de nouveaux et riches trésors, en publiant chez Ch. Douniol (Paris, 1876), l'*Imitation de Jésus-Christ expliquée par elle-même et exposée dans ses fleurs et dans ses fruits* (in-12 de XII-720 pages). Voici comment il procède : après avoir donné

l'argument général de l'*Imitation*, il prend les chapitres en particulier, dont il donne l'argument, le texte et la traduction, puis ce qu'il appelle les fleurs détachées, qui sont des pensées extraites du chapitre, et le fruit à cueillir, qui en est la substance même et la conclusion. A la fin du volume se trouvent des Notes philologiques, théologiques, mystiques, critiques, etc. ; une *Bible de l'Imitation*, qui indique les citations ou allusions tirées de différents livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ; la *Théologie de l'Imitation*, dogme et morale ; enfin la *Liturgie de l'Imitation*, indiquant les chapitres qu'il convient de lire aux dimanches et fêtes de l'année.

Il y a là, comme on peut le voir par ce rapide aperçu, un travail tout nouveau et fort utile fait sur l'*Imitation* ; nous ne craignons pas de le recommander à l'attention de tous ceux qui font leur lecture habituelle de cet admirable livre, qu'il les aidera à mieux comprendre encore.

Le mois du Sacré-Cœur vient de s'ouvrir ; signalons, à l'entrée de ce mois, deux petits livres, l'un de la librairie Victor Sarlit, rue de Tournon, 19 : *Nouveau mois du Sacré-Cœur de Jésus*, ou méditations pieuses suivies d'un choix de prières et de cantiques en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus (in-32 de VIII-320 pages, Paris, 1876 ; prix : 80 cent.) ; — l'autre de la librairie Adrien Le Clere, rue Cassette, 29 : *Manuel complet de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*, renfermant les réglemens et pratiques en usage dans les confréries de Saint-Sulpice et de Saint-Paul-Saint-Louis, et la traduction du grand office du Sacré-Cœur, par l'abbé Odon Dignat (in-24 de VIII-212 pages, Paris, 1875) ; deux livres recommandables et très-propres à nourrir la piété des fidèles.

La *Bibliothèque à 25 centimes*, que nous avons fait connaître à nos lecteurs, vient de s'enrichir de deux nouvelles brochures : le premier volume d'une *Histoire de la Révolution française*, par M. Emmanuel de Saint-Albin, où les origines de la révolution et les faits accomplis jusqu'à la séparation de l'Assemblée constituante sont mis en relief de la façon la plus saisiss-

sante ; — et les *Moines*, par le comte de Montalembert, reproduction de la meilleure partie de la belle introduction des *Moines d'Occident*. — Chaque volume se compose de 128 pages. Il suffit de les citer pour les recommander. Nous devons signaler en même temps trois autres opuscules qui se trouvent au même endroit, à la librairie de la Société bibliographique, rue de Grenelle, 35 : *La propagande catholique et la propagande radicale*, rapport lu au Congrès des comités catholiques, par M. de Beaucourt, rapport dont nous avons reproduit une grande partie ; — *Saint Just*, par Eugène Loudun (36 pages in-12) ; — *Le 21 janvier 1793*, par Maxime de la Rocheterie (36 pages in-12). On ne saurait trop propager ces excellentes brochures.

J. CHANTREL.

Nous commençons aujourd'hui sous ce titre : *Histoire d'un inconnu*, une étude qui nous paraît tout à fait opportune. L'*inconnu* dont il s'agit fait beaucoup de bruit dans le monde ; il est l'objet de contradictions étranges ; il ne se passe pas de jour que la presse ne s'en occupe, et, cependant, presque tous ceux qui en parlent, surtout ceux qui en parlent avec colère, ne se sont jamais donné la peine de le regarder de près.

L'auteur, en donnant à cette étude la forme du récit, et en prenant pour théâtre des événements un simple village, a pensé qu'il la rendrait plus agréable, et que ceux qui ont à cœur de répandre les bonnes lectures parmi le peuple, réussiraient mieux à la faire accepter ainsi. Il s'adresse à la bonne foi, à la raison et au bon sens ; ses vœux seront remplis, s'il contribue pour sa part à réfuter d'indignes calomnies, à faire disparaître de sots préjugés et à faire connaître la vérité telle qu'elle est, c'est-à-dire salutaire pour les sociétés comme pour les individus.

HISTOIRE D'UN INCONNU.

I

Où l'on voit Jacques et Mathurin très-effrayés.

- Sais-tu, Mathurin ?
- Quoi donc, Jacques ?

— Quelle nouvelle, Mathurin!

— Tu me fais peur, Jacques!

— Est-ce que tu en as entendu parler, Mathurin?

— De quoi, Jacques?

— Il paraît que nous sommes menacés d'un grand danger, Mathurin.

— Quel danger, Jacques?

— On parle de choses effrayantes, terribles qui vont produire un bouleversement épouvantable.

— Pour le vrai, Jacques, tu me fais froid dans le dos, avec ton air tout déconfit et tes paroles où je ne comprends rien. Explique-toi un peu, au moins.

— Eh bien! oui, il paraît qu'on va nous ramener la corvée, les billets de confession, la dime, et un tas de choses abominables dont la grande Révolution nous avait délivrés. Ce sont les curés qui vont devenir nos maîtres. Il faudra aller à la messe tous les dimanches et peut-être à vêpres; on n'aura plus le droit de travailler le dimanche et les fêtes. Enfin, il faudra crever d'ennui, de misère et de faim.

— Vraiment, Jacques, je ne peux pas croire cela.

— C'est pourtant vrai, Mathurin. Je viens de lire ça sur la feuille de M. Poussaboire, le cabaretier du coin, qui m'a dit que le grand journal de M. Tirsang, le médecin, dit la même chose, et que c'est un complot des curés, qui s'entendent avec le gouvernement, et que c'est le Pape qui vient de donner l'ordre de commencer la bataille contre la civilisation moderne, comme ils appellent ça, — je ne sais pas pourquoi, car je ne sais pas bien ce que ça veut dire.

— Comment, Jacques, tu crois que notre curé serait aussi du complot?

— Pourquoi pas, Mathurin? Tous les curés s'entendent entre eux, c'est certain.

— Notre curé a pourtant l'air d'un bien brave homme.

— Ne t'y fie pas trop, Mathurin.

— Pas plus tard que l'autre jour, j'étais embourbé dans le chemin creux du bord du bois, tu sais, parce que j'avais trop chargé ma charette. Je tapais sur mon pauvre cheval, que ça n'y faisait pas plus qu'un cautère sur une jambe de bois, et je jurais! et je criais! Voilà M. le curé qui débouche du bois. Moi, un peu honteux, je retiens mes jurons, mais je tape toujours. — Que fais-tu donc là, Mathurin? qu'il me dit, — il me tutoie, tu sais, parce qu'il m'a fait faire ma première communion. — Monsieur le curé, que je

réponds, c'est ce maudit cheval qui ne veut pas avancer. — Eh bien ! qu'il reprend, crois-tu que c'est en l'abîmant de coups que tu lui donneras plus de force ? Tu vois bien que les roues sont enfoncées jusqu'à l'essieu, et que la pauvre bête ne peut pas se tirer de là toute seule. Allons, fais comme moi, et tu vas voir.

Et voilà M. le curé qui retroussé sa soutane, qui entre dans la boue, et qui se met à pousser les roues avec une force vraiment surprenante pour ses soixante ans, — car il les a bien, les soixante ans, puisque j'en ai quarante-huit, et qu'on m'a dit qu'il venait d'être fait prêtre quelques mois avant ma première communion. — Enfin, je fais comme lui à l'autre roue, je pousse un hue ! terrible avec un gros juron que le digne homme a fait semblant de ne pas entendre : les roues tournent, le cheval avance, et me voilà débourbé. — Merci bien, monsieur le curé. — De rien, mon ami. Quand tu auras rentré ta charette, tu viendras causer un brin au presbytère ; je crois qu'un bon verre de vin ne te ferait pas de mal.

— Là, franchement, Jacques, crois-tu qu'un brave homme comme ça pense à rétablir la corvée ?

— Ne t'y fie pas, Mathurin, les curés sont bien malins.

— Tu me parles de billets de confession, sans quoi, rien. Tu le sais bien, je ne me confesse plus depuis longtemps, pas plus que toi.

Est-ce que ça a empêché M. le curé de m'aider l'autre jour ? Tous les ans, vers Pâques, quand il me rencontre, il me dit bien : Mathurin, voici Pâques qui approche, tu me comprends, mon ami. — Oui, je comprends, monsieur le curé, que je réponds ; mais ce sera pour une autre fois. Je vois que ma réponse fait de la peine à ce digne homme, qui nous rend tant de services à tous ; — tu ne peux pas dire le contraire ; — je le vois qui s'afflige et qui lève les bras au ciel, mais pas une parole de reproche ne sort de sa bouche : L'heure du bon Dieu viendra, je l'espère, dit-il, et après cela, quand il me rencontre, il est avec moi tout aussi bon et aimable qu'auparavant. Crois-tu qu'un homme comme cela songe tant seulement à exiger des billets de confession ?

— Ne t'y fie pas, Mathurin.

— Ne t'y fie pas, Mathurin ; c'est bientôt dit, Jacques. Moi, je parle de ce que je vois. Ce que disent les feuilles, petites ou grandes je ne m'y fie qu'à moitié.

— C'est que tu ne sais pas tout, Mathurin.

— Eh bien ! dis-moi tout, Jacques

— Je vais te le dire.

C'était par un beau jour du mois d'octobre 1875 que Jacques et Mathurin devisaient ainsi, après avoir rentré une dernière voiture qui achevait de mettre leur récolte à l'abri des intempéries de la saison. Ils étaient voisins, jouissaient d'une fortune à peu près égale et se connaissaient depuis les bancs de l'école.

Bons travailleurs, et songeant plus à grossir les petites épargnes qui leur permettaient d'ajouter de temps en temps un lopin de terre à leurs herbages et à leurs champs, et d'augmenter d'une brebis, voire d'une vache, la bergerie ou l'étable, qu'à discuter les opinions de l'un et de l'autre, et qu'à savoir s'il valait mieux que ce soit Thiers ou Mac-Mahon, Buffet ou Gambetta, qui conduisît la machine gouvernementale, ils ne voulaient qu'une chose : travailler à leur aise et en toute sécurité pour augmenter leur avoir, et payer le moins d'impôts possible.

Sur ce dernier chapitre, ils trouvaient que les choses n'allaient pas trop bien depuis quelque temps, mais ils savaient qu'il avait fallu donner cinq milliards aux Prussiens pour se débarrasser d'eux, et ils se résignaient.

Du reste, point ennemis de la religion, qui les gênait peu, car ils ne s'embarraient guère des fêtes et dimanches ; on ne les voyait à l'église qu'aux trois ou quatre grandes fêtes de l'année, aux quatre *nataux*, comme on disait dans leur pays, et le confessionnal était un meuble de l'église dont ils ne voyaient absolument pas l'utilité.

Sur ce point, pourtant, il y avait une légère nuance entre eux deux : Mathurin y allait tout bonnement, et ne pratiquait pas sa religion simplement parce que, — il le croyait et le disait, — il n'avait pas le temps de s'occuper de cela, tandis qu'il y avait chez Jacques une petite pointe d'esprit fort, qui lui venait de ce qu'il fréquentait le cabaret de M. Poussaboire un peu plus que Mathurin, et que là il trouvait des journaux qui ne lui inspiraient pas précisément la foi aux vérités de la religion et le respect pour les pratiques religieuses et pour les ministres du culte.

Grâce à ses lectures, à ses fréquentations et à ses conversations avec M. Poussaboire et la clientèle du cabaretier, il était devenu beau parleur, et il se croyait, de bonne foi, un esprit supérieur, une forte tête.

Les choses n'auraient d'ailleurs pas été plus loin, si des émissaires qui commençaient à parcourir les campagnes en vue d'élections générales qui approchaient, n'avaient habilement exploité les passions villageoises pour monter ces braves gens contre la religion et contre les curés, regardés par les soi-disant républicains comme les plus grands ennemis de la République.

Il faut avouer que ces émissaires ne se trompaient pas, si leur République avait, en effet, pour but de supprimer les commandements de Dieu, le culte et la religion, — ce qui paraissait assez probable, si l'on en juge par les paroles, les écrits et les sentiments de leurs principaux chefs.

Or, s'il y a quelque chose qui touche au vif le paysan français, c'est l'atteinte qu'on voudrait injustement porter à son indépendance et à sa propriété. Il est laborieux, — c'est une excellente qualité, — mais il est avare, aussi, ce qui s'explique par le mal qu'il se donne pour acquérir sa petite fortune, — soit dit, non pour l'excuser absolument, mais comme circonstance atténuante.

Endoctriné comme il l'a été depuis un siècle, le paysan français, dans certaines contrées, croit donc que ce serait porter atteinte à sa liberté que de l'obliger à observer le repos dominical, à sa dignité d'homme que de l'obliger à se confesser dans certaines circonstances, et à sa fortune que de lui demander la dîme de ses récoltes.

Sur quoi, deux ou trois réflexions doivent être faites tout d'abord :

Premièrement, c'est que la loi n'atteindrait jamais que le travail public et ostensible ; deuxièmement, c'est qu'on n'a jamais songé à forcer les gens à aller à confesse, même quand on disait aux chrétiens que c'est pour eux une obligation morale et religieuse ; enfin que la dîme des récoltes, autrefois exigée, et avec tous les adoucissements qu'on sait, n'a jamais atteint, avec les autres impôts, le chiffre des contributions actuelles, avec les décimes de guerre, avec les corvées de quatre semaines imposées aux réservistes, avec les cinq ans de grève agricole demandés à la moitié de la jeunesse valide, et les six mois demandés à l'autre moitié.

Tout cela est nécessaire, sans doute, et malheureusement trop justifié, mais il serait bon de se demander si ce n'est pas depuis, — et à cause de cela, — depuis qu'on n'observe plus le repos du dimanche, qu'on ne donne plus la dîme, qu'on ne se confesse plus, en un mot, depuis que la société a cessé d'être chrétienne, si ce n'est depuis ce temps-là, que les guerres se sont multipliées et sont devenues plus sanglantes, qu'il a fallu des armées de plusieurs millions d'hommes au lieu d'armées de quelques centaines de mille, et que les contributions ont atteint des proportions véritablement formidables.

Jacques, qui était un esprit fort, n'avait pas réfléchi à cela ; il n'avait pas non plus fait cette simple réflexion que les curés n'ont aucun intérêt au rétablissement de la dîme et de la corvée, et qu'ils

ne peuvent pas davantage songer à forcer les gens d'aller à confesse. Quant au repos du dimanche, il est tellement dans l'intérêt de tous les travailleurs, de leur santé, de leur culture intellectuelle, de leur liberté, qu'on devrait savoir gré aux curés de joindre sur ce point leurs efforts à ceux des hommes sensés et généreux qui s'efforcent de restituer à l'ouvrier, à l'homme des champs, à tous, la liberté du dimanche.

Mais les émissaires dont il vient d'être question mêlaient à ces grands mots de corvée, de dîme, de confession, un nom terrible, un nom qui faisait dresser les cheveux sur la tête, le nom d'un monstre dont l'idée seule excitait d'incroyables épouvantes.

Jacques, qui avait été faire une visite chez M. Poussaboire entre deux voyages à son champ de betteraves, avait rencontré l'un des émissaires de la république anti-cléricale, — c'est l'un de ses titres, — et c'était là qu'il avait entendu pour la première fois le nom du monstre, avec l'énumération de toutes les atrocités dont sa présence menaçait les villes et les campagnes.

En écoutant le reste de sa conversation avec Mathurin, nous saurons ce qu'il avait entendu, car on n'ignore pas que la plupart des esprits forts ne sont que de très-forts et très-bavards perroquets.

— Oui, Mathurin, le Pape, les évêques, les curés et tous les cléricaux...

— Tu dis, Jacques ?

— Je dis tous les cléricaux.

— Qu'est-ce que c'est que ça ?

— Ah ! voilà ! tu ne lis pas les journaux, toi, et tu es en retard, tu ne connais pas les mots qui courent. Eh bien ! les cléricaux, c'est comme qui dirait les calotins, les dévots, les bigots, ceux qui vont à la messe tous les dimanches, et qui se confessent, et qui disent un tas de patenôtres à faire périr d'ennui.

— Je comprends maintenant, Jacques ; les cléricaux, c'est ceux qui ont de la religion.

— Justement.

— Eh bien ! qu'est-ce qu'ils ont donc fait, ces cléricaux ?

— Oh ! ils veulent nous faire rétrograder jusqu'aux ténèbres du moyen-âge, nous rendre les serfs des seigneurs, nous attacher à la glèbe et nous faire payer la dîme.

— Je t'avoue, Jacques, que je ne comprends pas très bien ce que tu me dis. Qu'est-ce que c'est donc que des serfs, et comment vous attache-t-on à la glèbe ?

— Mathurin, tu es bouché comme une bouteille de champagne. Hé ! les serfs, c'étaient des esclaves qui étaient obligés de courir

partout où on les envoyait, et aussi vite que les animaux dont on leur a donné le nom, et la glèbe, ma foi, la glèbe, c'était quelque chose de très-dur, un supplice insupportable qu'on a aboli à la grande Révolution. Tu comprends que ça ne serait pas agréable de revenir à ce temps-là, car on dit que les malheureux paysans vivaient comme des animaux, et étaient souvent réduits à manger de l'herbe dans les champs comme les bœufs qu'ils poussaient à la charrue. Et ce n'est pas tout. Est-ce qu'il ne fallait pas passer la nuit à battre les étangs pour faire taire les grenouilles qui troublaient le sommeil du seigneur ! Et puis des choses encore plus abominables. Enfin c'était un triste temps pour le paysan.

— C'est vrai, Jacques, si c'était comme ça.

— Si c'était comme ça ? Peux-tu en douter ? J'ai lu ça tout au long sur la feuille de M. Poussaboire ; c'est imprimé, vois-tu ? et comment oserait-on imprimer des choses pareilles, qui doivent être lues par tout le monde, si ce n'était pas vrai ?

— Tu as raison, Jacques.

— Que trop raison, Mathurin, et c'est pour ça que tu ne me vois pas trop rassuré. Nous venons de rentrer nos récoltes ; nos blés, nos avoines sont engrangés ; nous avons ramené aujourd'hui notre dernière voiture de betteraves. Nous allons nous mettre à ramasser et à moudre nos pommes, et m'est avis que nous aurons tous deux un bon nombre de pièces de cidre. Dis donc, Mathurin, crois-tu que ça serait agréable de donner à M. le curé un tonneau sur dix, une gerbe sur dix, une voiture de betteraves sur dix ! Que pourrait-il en faire, dis-moi ?

— Bien sûr, il serait trop riche, et si les choses se passaient comme ça, c'était injuste et bien dur pour le pauvre peuple.

— Eh bien ! c'est ce qui va peut-être revenir.

— Mais enfin, comment donc ça pourrait-il revenir ?

— Tu sais, Mathurin, que quand le Pape parle, tous les évêques, tous les curés, tous les dévots, tous les cagots, tous les bigots disent : Amen, et qu'on lui obéit sans barguigner.

— Puisqu'il est le chef, il faut bien obéir.

— Oui, mais, il devrait se contenter de commander en ce qui regarde la religion ; chacun en prendrait ce qu'il voudrait, et l'on resterait tranquille. Mais ce n'est plus ça, maintenant : il paraît qu'il veut être le maître de gouverner tous les empires, les royaumes et les républiques, être, comme dit M. Poussaboire, le souverain absolu du monde entier, le monarque universel.

— C'est un peu fort.

— Oui, et pour arriver à son but, il a lancé dernièrement un je

ne sais pas trop comment on appelle ça, un Syllabus — voilà le mot, — qui va tout mettre sans dessus dessous, renverser les bases de la société moderne, supprimer toutes les libertés conquises en 89, abolir tous les progrès qu'on a faits depuis ce temps-là, en deux mots, réduire tout le monde en esclavage et nous faire tous les très-humbles serviteurs des évêques et des curés.

— Mais c'est tout de même effrayant ce que tu dis là, Jacques.

— Et c'est comme ça, Mathurin.

— Qu'allons-nous devenir?

— Va, Mathurin, nous vivons dans un triste temps.

— C'est vrai, Jacques. Est-ce donc qu'il n'y aurait pas moyen d'échapper à ce... à ce... comment dis-tu donc ça?

— Syllabus.

— Oui, à ce Syllabus?

— Ça ne sera pas facile.

Nos deux braves campagnards en étaient là de leur conversation lorsqu'ils aperçurent un ouvrier de leur village qui travaillait dans une usine du village voisin, et qui passait pour un malin, à cause de ses allures décidées, de son verbe haut et facile; ils le saluèrent lorsqu'il passa devant eux et l'engagèrent à causer un moment.

— Te voilà de bien bonne heure? dit Jacques à l'ouvrier. Le soleil n'est pas encore couché; comment se fait-il que tu sois déjà ici?

— Tu oublies donc, Jacques, que c'est aujourd'hui lundi? Ce jour-là, moi, je prétends m'amuser un peu, et nous nous entendons tous pour avoir l'après-midi. Nous avons assez travaillé hier, d'ailleurs. Pas une minute de répit, et nous n'avons quitté l'usine qu'à neuf heures du soir. Une commande pressée, à ce qu'a dit le patron.

— Alors, remarqua Mathurin, vous travaillez le dimanche et vous vous reposez le lundi.

— Ah! nous n'y faisons guère attention; c'est comme ça tombe.

— Oui, mais ça va changer.

— Comment cela?

— Le Syllabus! dit Mathurin d'un ton solennel.

— Le Syllabus! reprit Jacques d'un ton lugubre.

— Ah! oui, reprit l'ouvrier en éclatant de rire, le Syllabus, je connais cette bête-là. Le journal que nous lisons au restaurant nous en rabat les oreilles tous les jours. Le Syllabus par-ci, le Syllabus par-là; on ne parle plus que de Syllabus. Mais nous sommes là, mes braves. L'ouvrier français ne se laissera pas enchaîner. L'ouvrier français est libre et indépendant, libre et indépendant il res-

tera. Il ira à la messe si cela lui convient. Il travaillera fêtes et dimanches si cela lui fait plaisir. Nous avons le suffrage universel pour nous défendre, et nous avons encore autre chose.

— Parle-t-il bien ! fit Jacques en admiration.

— Comme un avocat, dit Mathurin.

— Oui, poursuivit l'ouvrier qui s'animait, on dit qu'on veut nous encapuciner, nous conduire comme des enfants, à la baguette; nous n'en sommes pas encore là, les amis. Avant d'y être, il y aura de la poudre de brûlée.

— Alors, dit Jacques, vous croyez, à l'usine, que le danger existe.

— S'il existe? dit l'ouvrier; il est imminent, Catilina est aux portes de Rome.

— Qu'est-ce que c'est que Catilina? demanda Mathurin.

— Imb... Mathurin, mon ami, tu m'as l'air de n'avoir jamais lu grand'chose.

— Que j'aie lu ou non, Baptiste, reprit Mathurin un peu froissé du mot qui avait failli échapper à l'ouvrier, ça ne fait rien aux Catilina. Ne veux-tu pas dire Garibaldi?

L'ouvrier haussa les épaules.

Jacques écoutait sans en savoir plus que Mathurin; mais il mettait une certaine dignité à paraître comprendre.

— Eh bien! Catilina est aux portes de Rome, est une manière de parler, pour dire que l'ennemi est à nos trousses. Ce Catilina était un aristocrate qui voulait renverser la République, écraser le pauvre peuple et devenir roi. Le Catilina de maintenant, c'est le Syllabus; mais le Syllabus n'entrera pas; le peuple veille, la civilisation moderne ne se laissera pas surprendre.

— Voilà encore ce Syllabus, dit Mathurin; c'est donc un général?

— Ha! ha! ha! dit l'ouvrier Baptiste en partant d'un éclat de rire. Décidément, mon cher Mathurin, il faudra te renvoyer à l'école.

— Il y en a peut-être d'autres qui feraient bien d'y aller.

— Ne nous fâchons pas, mon cher. Nous sommes de vieux amis, n'est-ce pas? Je suis un peu plus jeune que toi, c'est vrai, mais défunt mon père était ton camarade, et j'ai pris l'habitude de te tutoyer comme lui. Après cela, je ne suis pas un enfant non plus; à trente ans, on sait ce qu'on fait et ce qu'on dit; mais j'admire que Mathurin en soit encore à ne pas savoir ce que c'est que le Syllabus, et à le confondre avec un général.

— Il ne lit pas les journaux, remarqua Jacques.

— Ah ! voilà, et c'est un tort. Aujourd'hui, il faut lire les journaux, les bons, j'entends, ceux qui défendent les intérêts du peuple, et qui ne veulent pas ramener l'ancien régime et les ténèbres du moyen-âge. C'est dans ces bons journaux qu'on s'instruit ; ils vous avertissent des dangers que court la civilisation ; ce sont les vrais amis du peuple.

Jacques, qui n'osait trop parler quand Baptiste était là, mais qui aimait trop à pérorer pour ne pas faire sa partie dans le concert, se mit à son tour à faire l'éloge des *bons* journaux, éloge qui se termina par une nouvelle exclamation contre le Syllabus.

Tout cela n'éclairait guère Mathurin, qui finit pourtant par comprendre que le Syllabus n'était pas un général, mais que c'était encore pire que cela, une espèce de monstre qui allait dévorer la société, et contre lequel ce n'était pas trop de liguier toutes les forces sociales, un grand mot que Baptiste aimait à répéter.

— Oui, dit Baptiste à la fin, voilà ce que le Pape prétend, avec ses évêques et ses curés. Mais, — et il proféra en cet endroit un gros juron dont il est inutile de souiller le papier, — mais ils n'en viendront pas à bout. La poudre parlera, les amis, je vous en réponds. On saura mettre les curés à la raison. On les renfermera dans leurs églises et leurs sacristies et, s'il le faut, on les rôtera dedans. Nous sommes les fils de 93, de 1830, de 1848 et de 1871. Qu'ils y viennent et l'on verra beau jeu !

— On pourrait en venir là ! dit Mathurin.

— Tu crois qu'il faudra en venir là ? ajouta Jacques.

— C'est très-possible, répondit Baptiste, c'est très-probable, et l'on rira bien.

Là où l'ouvrier Baptiste se promettait de bien rire, Jacques et Mathurin ne voyaient sujet qu'à trembler.

Sans être de la première force en histoire, ils savaient fort bien pour l'avoir entendu raconter aux vieillards qui avaient traversé les jours de la grande Révolution, que lorsqu'on se jette sur les prêtres et sur les hommes qui pratiquent sérieusement leur religion, il y a bien des choses qui vont mal. Ils savaient que les paysans, qui étaient devenus propriétaires et qui avaient été délivrés de la corvée et de la dîme, avaient été accablés d'impôts pendant vingt ans et que le plus pur sang des campagnes avait coulé, pendant vingt ans, sur tous les champs de bataille de l'Europe et dans de cruelles guerres civiles. Ils savaient que, pendant les plus terribles années de la Révolution, au moment même où les prêtres, les nobles et aussi les enfants du peuple montaient par milliers sur les échafauds, étaient fusillés, noyés, massacrés, la misère régnait dans les cam-

pagnes, que les champs n'étaient plus guère cultivés, que nul n'était sûr de ne pas voir partir par les réquisitions ses maigres récoltes péniblement amassées.

Eux, qui ne songeaient précisément qu'à remplir leurs granges et à augmenter l'étendue de leurs champs, ce n'était pas leur affaire de voir recommencer des révolutions si terribles.

Mathurin, moins gâté que Jacques, frissonnait de plus à l'idée des voir faire du mal à des gens paisibles qu'il ne pouvait se résoudre à croire si pervers qu'on les lui représentait ; Jacques, qui n'avait pas d'abord vu toutes les conséquences des doctrines prêchées par ses journaux, trouvait que les choses pourraient bien aller trop loin.

Quand l'ouvrier les eût quittés :

— Eh bien ! Jacques, qu'en penses-tu, dit Mathurin.

— Tout ça est sérieux, dit Jacques.

— Ça n'annonce rien de bon.

— Mais aussi, pourquoi le Pape commence-t-il ? Qu'est-ce qu'il avait besoin de déclarer la guerre à la civilisation ?

— C'est vrai.

— On le laissait bien tranquille, il n'avait qu'à laisser les autres tranquilles comme lui.

— Oh ! on le laissait tranquille, remarqua Mathurin, je ne sais pas si c'est vrai, car je me suis laissé dire qu'on lui a enlevé ses États, et qu'on a fini par l'enfermer dans le dernier palais qui lui restait.

— Parce qu'il avait déjà commencé à jeter l'anathème sur la civilisation moderne et sur le progrès.

— Ah ! s'il a commencé, je ne dis plus rien.

— Il a commencé, Mathurin, c'est certain.

— Cependant, il reste encore à savoir s'il a raison ou s'il a tort.

— Par exemple !

— Il n'y a pas d'exemple. Tiens, Jacques, entre nous, parlons franchement. Le sujet est assez sérieux, n'est-ce pas ? et le danger est trop grand, pour que nous agissions comme des enfants, qui ont peur sans savoir pourquoi. Eh bien ! là, franchement, connais-tu bien cette fameuse pièce du Pape qui met vos journaux en si grande colère, et à propos de laquelle Baptiste ne parle que de guerre et de révolution ? As-tu le Syllabus ?

(La suite au prochain numéro.)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LA BATAILLE DE LEGNANO.

Le 29 mai dernier venait le septième centenaire de la bataille de Legnano, gagnée par la Ligue lombarde sous l'empereur Frédéric Barberousse, qui visait à la domination absolue de tous les peuples autrefois soumis à la domination romaine.

Après avoir replacé sous sa suzeraineté les royaumes d'Arles, de Danemark et de Pologne, Frédéric Barberousse dirigea toutes ses forces contre l'Italie, qui refusait de reconnaître son autorité. Le pape Alexandre III s'allia avec les cités lombardes pour résister à l'envahisseur, et, après de nombreuses luttes où la ville de Milan surtout eut beaucoup à souffrir, les villes liguées remportèrent enfin, à Legnano, une victoire décisive, le 29 mai 1176. Legnano est un petit bourg situé entre Milan et le lac Majeur. La bataille fut sanglante; Frédéric, renversé de son cheval, gagna avec peine Pavie, d'où il se décida à envoyer des plénipotentiaires à Alexandre III pour lui faire des ouvertures de paix. Le Pape se rendit en personne à Venise et y eut une entrevue avec Frédéric devant la basilique de Saint-Marc. Le fier empereur fut obligé de s'humilier. Il se prosterna devant le vicaire de Jésus-Christ qui, pleurant de joie, lui tendit la main pour le relever, et lui donna le baiser de paix. La paix, en effet, fut conclue et scellée. Le schisme déplorable qui avait déchiré l'Église sous les trois antipapes que Frédéric avait fait nommer pour les opposer à Alexandre III, prit fin. L'Église avait retrouvé sa liberté d'action, et son chef, autant par son influence morale que par les ligues et les alliances qu'il avait formées, venait de rendre à l'Italie son indépendance.

Le centenaire de la bataille était donc une fête pour l'Italie. Les catholiques italiens, reconnaissants envers la papauté pour les services rendus à l'indépendance nationale, se préparèrent

à la célébrer avec éclat ; mais, aussitôt que leur dessein fut connu, les libéraux prétendirent en faire autant, et la fête a été, en effet, célébrée par eux et par les catholiques. Il convient de remarquer toutefois que les libéraux se sont montrés inconséquents, car, en Italie, le libéralisme a toujours été du parti de l'étranger contre la Papauté ; il en était ainsi du temps de Frédéric Barberousse et de la grande querelle des Guelfes et des Gibelins, il en est encore ainsi de nos jours, où le libéralisme se met à la remorque du césarisme allemand. La Papauté a toujours été la sauvegarde de l'indépendance italienne ; la Papauté supprimée, l'Italie ne tarde pas à tomber sous le joug étranger.

Le 29 mai, trois cents catholiques italiens, représentant toute l'Italie, se sont rendus au Vatican, où ils ont été reçus en audience solennelle dans la salle du Consistoire. La députation était présidée par M. le marquis Malvezzi, de Bologne, qui a présenté un magnifique album contenant les adresses des vingt-quatre villes coalisées, et par M. Pozzi, représentant du conseil supérieur de la Société de la jeunesse catholique. Au nom de l'assistance, M. Pozzi a donné lecture d'une Adresse collective dont voici le principal passage :

Nous sommes venus nous prosterner à vos pieds, Très-Saint Père, pour demander avec Vous à Dieu très-bon et très-grand que le jour où la présente génération de peuples égarés, inconsciente des vastes desseins providentiels, voudra imposer à l'humanité, au nom du socialisme, les séduisantes théories d'une famille unique composée de toutes les nations, d'une autorité unique, de la fédération des libertés citoyennes indépendantes du suprême arbitrage international ; — ce jour-là, grâce à la vigueur de la foi chez les peuples catholiques, l'idée de l'organisation chrétienne politique des nations, soit un jour heureux de miséricorde et non de justice ; de telle sorte que le dernier péril de la société qui abandonna Dieu et son Eglise devienne le premier triomphe de la société qui retourne à Dieu et à son Eglise ; et qu'après les siècles de ténèbres on voie l'aurore de cette sublime conception politico-chrétienne pour laquelle combattirent et vainquirent à Legnano les Lombards en 1176.

Maintenant nous n'avons plus qu'à répéter avec ces héros de l'Italie : *Mieux vaut le péril et la lutte avec l'unité et la paix de l'Eglise, que l'apparence de sécurité et de paix avec le péril et la*

division de l'Eglise (1). Et l'histoire nous donnera, à nous aussi, la raison que les ennemis du Pape refusèrent alors de donner aux Lombards.

Sa Sainteté, qui à plusieurs reprises, pendant la lecture de cette adresse, en avait approuvé les principaux passages par des gestes très-expressifs, s'est ensuite levée et a prononcé le discours suivant (2) :

Entouré de bons Italiens tels que vous qui êtes ici présents, et pénétré des marques d'affection dont une infinité d'autres m'ont comblé en m'envoyant de gracieux billets accompagnés de paroles très-tendres, lesquels déplorent tous avec nous les tristes conditions de l'Italie et s'efforcent de les alléger, je vous invite à me suivre un moment et à remonter rapidement par la pensée vers les faits du passé d'où sont sortis les faits actuels.

Il plut à la divine Providence de mettre un terme à la captivité de Pie VII et de le reconduire dans sa Rome aux applaudissements des peuples et de la chrétienté triomphante. A peine arrivé, le grand Pape s'achemina vers la basilique vaticane et rencontra sur le seuil, au milieu de ses joyeux sujets, un roi de Sardaigne qui l'accueillit avec des sentiments de filial amour et de profond respect. L'Italie entière, des sommets des Alpes aux vallées de la Sicile, se livra aux transports de l'enthousiasme et déposa les habits de deuil pour se vêtir de ceux de l'allégresse : l'Italie saluait le retour de la paix, qui était devenue un désir universel. En tous lieux retentissait la parole de paix ; les échos des villes, des campagnes et des hameaux la redisaient : paix ! paix ! C'était l'heureux cri que tous les peuples répétaient avec allégresse.

(1) Les députés des vingt-quatre villes de la Ligue lombarde, réunis à Pontida, avaient formulé en ces termes leur résolution de défendre jusqu'à la mort leur indépendance : *Melius est cum honore mori quam turpiter et cum dedecore vivere* ; il vaut mieux mourir avec honneur que vivre avec honte et déshonneur. (N. des *Ann. cath.*)

(2) Traduction de l'*Univers*.

Mais cette paix ne plut pas aux ambitieux qui étaient dans la péninsule en ce temps-là; elle plut beaucoup moins encore aux hommes nombreux qui, ayant banni les pratiques religieuses, ayant tout à fait oublié Dieu, et s'étant habitués à pêcher en eau trouble, avaient besoin des révolutions et des agitations pour assouvir les désirs insatiables des révolutionnaires. Qu'arriva-t-il? La première pensée des agitateurs fut de corrompre les cœurs et les intelligences, spécialement des jeunes gens. Je me souviens que l'on disait alors que jamais tant d'éditions des auteurs incroyables du dix-huitième siècle n'avaient été vues de l'autre côté des Alpes. Combien il en a paru alors pour infester les peuples! A ces auteurs s'ajoutèrent les contemporains animés du même esprit.

L'Italie suivit de près; les écrivains pervers s'y liguèrent pareillement; et il n'est pas besoin de dire quelle multitude de petits livres empoisonnés inondèrent le pays. Deux grandes villes surtout vomirent des œuvres immorales et des romans scandaleux, que, dans les dernières années, je me souviens d'avoir même essayé, hélas! non de détruire, mais au moins de diminuer.

Il surgit alors une secte, noire de nom (les *Carbonari*) et plus noire d'action; elle se répandit dans le *bel paese*, pénétrant peu à peu en beaucoup d'endroits. Plus tard il en parut une autre qui voulut se nommer *la jeune*, mais qui, en vérité, était vieille dans la malice et dans l'iniquité. A ces deux-là d'autres encore se joignirent, mais toutes à la fin portèrent leurs eaux troubles et fangeuses dans le vaste marécage de la maçonnerie.

De ce marécage sortent aujourd'hui ces miasmes pestilentiels qui infectent tant de parties de l'univers et empêchent cette pauvre Italie de faire valoir sa volonté en face de toutes les nations. Ce furent ces sociétés secrètes qui tinrent les peuples agités et s'introduisirent insensiblement là où non-seulement on ne devait pas les ad-

mettre, mais d'où l'on devait au contraire les tenir toujours éloignées. Que le passé soit du moins une leçon instructive pour l'avenir.

Je ne ferai point des observations et des plaintes inutiles ; seulement je dirai que les agitateurs ne réussirent d'abord que partiellement ; mais bientôt, s'appuyant sur des hommes qui, en proie aux illusions, eurent une constance digne d'une autre cause, et obéissant au souffle de l'Enfer, ces agitateurs obtinrent le triomphe du désordre et la victoire de la révolution la plus perfide.

Cependant la Révolution dévora ses fils, et le premier essai qu'elle fit de son caractère sauvage fut d'exercer ses fureurs contre Celui qui, par vanité ou par ambition, était entré en campagne à la tête du grand bouleversement.

Nous sommes ici, nous, les spectateurs de ce lamentable triomphe ; non-seulement les spectateurs, mais les victimes de ses dures conséquences. Nous voyons à cette heure, toujours plus clairement, l'hypocrisie des hosannah qui précédèrent les tyrannies, les spoliations, les injustices dont ils ont frappé l'Eglise et ses droits. Oh ! que d'anciennes illusions, oh ! que de vieilles tromperies sont maintenant arrachées de l'esprit public !... Mais je n'entends pas *infandum renovare dolorem* en énumérant les maux que subit la divine Epouse de Jésus-Christ. Je me borne à observer que souvent ils ont ajouté à la cruauté de la tyrannie le cynisme du mépris.

« *Nous n'irons pas à Canossa !* » crie avec un impudent sarcasme le Porte-Etendard (l'*Antesignano*) de la révolution actuelle, et tous ses satellites aveugles d'applaudir.

Nous répondons : Aller ou n'aller pas à Canossa est une chose incertaine. Ce qui est certain pourtant, c'est qu'ils seront tous entraînés devant la Croix, qu'ils comparaitront tous, bon gré mal gré, pleins de terreur et d'épouvante,

devant ce glorieux Signe. La Croix sera leur condamnation, et la Croix sera notre confort et notre joie.

Il est également certain que Dieu a résolu de sauver son Eglise et de lui redonner la paix, même sur cette terre, par la vertu de la Croix. Sous ce signe continuez donc de combattre, de guerroyer pour la justice, très-chers fils : si c'est pour nous le drapeau du combat ce sera aussi le drapeau de la victoire. Et quand je dis de continuer le combat sous cette noble bannière, j'entends faire clairement connaître qu'il ne peut y avoir de combat sans lutte, sans travail, sans opposition. Mais avec la Croix devant les yeux, nous pourrons opposer à la lutte la fermeté ; au travail, la constance ; à l'oppression, la vigueur ; et dans toutes les circonstances dures, la patience. En un mot, il arrivera qu'avec la Croix l'Eglise remportera la victoire. *In hoc signo vinces*. Cet ordre de la Providence, si clair pour nous, est pour nos ennemis une obscurité et souvent un sujet de dérision, de moquerie. Mais sachons nous prévaloir de cette illusion pour nous fortifier dans la foi et opérer le bien.

Que les ennemis de l'Eglise soient, en attendant, l'objet de notre charité et de nos prières ; mais, tout en priant pour eux, maudissons toujours leurs erreurs et leurs faux principes. Leurs associations sectaires, regardons-les plus qu'avec mépris, avec horreur, et persuadons aux jeunes gens de les fuir comme l'aspic venimeux. A leurs efforts pour le mal sachons opposer nos efforts pour le bien. Ils veulent une science créée par l'instruction anticatholique, faisons tout ce qui nous est possible pour multiplier les maîtres des saines doctrines. Ces hommes veulent la licence, et nous, nous combattons (disons-le à haute voix), nous combattons pour la liberté ; mais la liberté qui marche de pair avec la justice. Ils veulent corrompre, et nous voulons guérir. En substance, la mission que doivent remplir les bons catholiques comme

vous consiste à élever une digue devant le torrent de l'iniquité, qui étend et dilate tous les jours davantage ses eaux.

Un moyen plus sûr que tous les autres, et conduisant à la fin proposée, est la concorde, l'union. Union en Dieu, union entre vous, union avec les premiers pasteurs des diocèses. Et puisque l'on a parlé d'un grand Pontife, plein de mérites vis-à-vis de l'Italie, qui montra un cœur vaillant et une constance inévitable, notons que cet Alexandre III, de sainte mémoire, fut spécialement redevable à l'union du triomphe qu'il obtint. Combattez, vous aussi, unis et d'accord, pour obtenir le même résultat, et vous l'obtiendrez certainement, peut-être sans qu'il soit besoin d'aller à Canossa ou à Venise.

Enfin, tournons-nous vers Dieu, et prions-le que, par la vertu de la sainte Croix, il nous délivre de nos ennemis et les disperse : *Per signum Crucis de inimicis nostris liberet nos Dominus noster*. Et puisque la Croix est présentement le signe du combat, elle sera le gage de la victoire et du triomphe : *In hoc signo vinces*. Avec ce même signe, je lève la main et je vous bénis au nom de la Sainte-Trinité. Je bénis, vous, vos familles et tous ceux encore tant qu'ils sont (ils sont innombrables, je vous l'ai déjà dit) qui m'ont écrit des sentiments d'amour et de dévouement. Je bénis aussi tous ceux qui ont participé aux mêmes sentiments dans tout l'univers catholique, afin que, marchant toujours à l'ombre de cette bénédiction, ils soient bénis de Dieu même dans tous les siècles éternels.

A ces paroles du Saint-Père, un long murmure d'approbation et des acclamations enthousiastes ont retenti dans la salle du Consistoire. Enfin le Souverain-Pontife a béni avec émotion l'assistance prosternée et tous les Italiens qui professent les mêmes sentiments dont la députation était l'interprète.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Le jeudi 1^{er} juin, l'Académie française a tenu une séance solennelle pour la réception de M. Dumas (Jean-Baptiste), l'illustre chimiste, qui est en même temps secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. M. Dumas a prononcé l'éloge de M. Guizot, son prédécesseur, et M. Saint-René Taillandier lui a répondu. La science française, qui s'exprimait par la bouche de l'un de ses représentants les plus élevés et les plus renommés dans le monde savant, a montré là qu'elle n'est ni athée ni matérialiste : il est peu de vrais savants qui tombent dans ces aberrations de la libre pensée. Aussi la presse révolutionnaire n'a-t-elle pu trouver que des sarcasmes et de plates épithètes à l'adresse de M. Dumas : pour elle, M. Dumas, « qui fut autrefois savant, » n'est plus qu'un vieillard tombé en enfance, un « ramolli, » parce qu'il croit en Dieu et qu'il ose proclamer hautement sa foi. C'est à ce degré de grossièreté stupide qu'en est venue cette presse qui nie Dieu et l'âme, et qui ne voit plus que de la matière partout, ce en quoi elle s'imagine être très-progressive, comme si telle n'avait pas été, il y a dix-neuf siècles, la doctrine de l'épicurien Lucrèce.

A notre grand regret, il nous est impossible de reproduire intégralement les deux discours prononcés dans la séance solennelle ; nous en donnerons des fragments assez importants pour expliquer la fureur de la libre pensée et la satisfaction des honnêtes gens.

Discours de M. Dumas.

Messieurs,

En m'appelant à prendre place dans votre compagnie, à côté du savant respecté qui représente parmi vous, avec une si haute autorité, la science de la vie, vous avez jeté sur le déclin de ma carrière un dernier et un suprême honneur. Une tradition qui vous avait donné mes illustres prédécesseurs dans les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences : Fontenelle, Condorcet, Cuvier, Flourens, vous ayant paru digne d'être maintenue, le titre que je tiens de l'affection de mes anciens confrères pouvait me

signaler à vos choix; ce n'est pas sans trouble, cependant, que je me suis vu désigné pour recueillir le redoutable héritage d'un éminent écrivain, d'un grand historien, d'un moraliste profond, d'un homme d'Etat dont le nom est inscrit avec éclat dans les annales de notre pays. Mais on ne remplace pas M. Guizot, on lui succède, et quand on satisfait à l'obligation difficile d'en parler devant vous, on sait qu'aucune pensée de parallèle ne pourra s'offrir à votre souvenir, entre le noble représentant des lettres que vous avez perdu, et le savant reconnaissant et ému de cette faveur insigne, que votre unanime bienveillance est venue chercher dans son laboratoire.

Les travaux de M. Guizot ont été considérables, variés et nombreux. Critique, il a éclairé d'une vive lumière le génie de Shakespeare; professeur, il a renouvelé les sources de l'histoire; philosophe, il a cherché les voies de l'humanité dans les desseins de la Providence; biographe, il a fait revivre les plus hautes physionomies des temps modernes; orateur politique, il a connu peu de rivaux; premier ministre, il a dirigé pendant la prospérité les affaires du pays avec une rare élévation; trahi par la fortune, il a supporté le malheur sans découragement, les injustices sans fiel et les tristesses de la patrie sans désespoir, confiant, pour la France meurtrie, dans la justice de Dieu, dont il avait si souvent signalé la main protectrice s'étendant sur elle et la relevant de ses ruines...

Pour retrouver l'origine de la civilisation française (1), M. Guizot remonte à ces temps éloignés où la Gaule, organisée par la civilisation romaine, ramenée vers la barbarie par l'invasion germanique, allait recevoir de la religion chrétienne le baptême d'une culture nouvelle. Le monde païen vaincu, la religion du Christ donnait à la vie un but nouveau, à l'homme, à tous les hommes, jusqu'aux plus humbles, un sentiment de dignité que l'antiquité n'avait pas connu. Aux langueurs d'une intelligence épuisée; se complaisant dans un scepticisme superficiel ou dans un matérialisme grossier, dont Lucien nous donne le ton et la mesure lorsqu'il s'écrie avec dédain, en parlant des premiers chrétiens : Ces misérables, ils se figurent qu'ils vivront après leur vie, succédaient tout à coup les plus vives ardeurs. L'origine de l'homme, sa liberté morale, la nature de l'âme, l'éternel problème de la vie et

(1) *Histoire de la civilisation en France*. M. Guizot composa cet ouvrage à l'âge de vingt-cinq ans. Pour rectifier les fausses idées qui s'y trouvent, au milieu d'autres idées très-justes, il faut lire le beau livre de Balmès : *le Catholicisme et le Protestantisme* (N. de la Réd. des *Ann. cath.*).

de la mort, toutes ces questions posées à la fois par les philosophes grecs, convertis au christianisme, et portant de ville en ville, en Europe, en Afrique, en Asie, la flamme de leurs prédications, réveillaient le monde de son long sommeil. La mère de saint Symphorien, éclairée par une lumière nouvelle, pouvait dire, pleine de confiance, à son fils marchant au martyre : « Mon fils, mon fils, on ne te ravit pas la vie, on te la change contre une meilleure. »

Les lois romaines transmettent alors à nos ancêtres le sentiment du droit, l'esprit d'association, tandis que le christianisme leur apporte la connaissance des devoirs des hommes les uns envers les autres, l'esprit d'humilité, de miséricorde, de charité; éléments durables, auxquels les Germains ajoutent, avec la liberté individuelle, cet instinct de la personnalité touchant à l'égoïsme, que notre génie national ne s'est jamais assimilé.

Comment les municipalités se transforment, comment l'Eglise se constitue, modératrice des prétentions opposées des vieux pouvoirs et des forces naissantes, gardienne des lettres, de la civilisation et de la justice, c'est ce que M. Guizot expose avec une puissance d'analyse et une sûreté d'appréciation qu'il n'est plus permis de louer. Au déclin de cette société romaine où l'esclavage permettait à quelques maîtres de régner sur des troupeaux humains, la société ecclésiastique intervient jeune, énergique, féconde. Il ne restait qu'un fantôme d'aristocratie païenne, une aristocratie réelle s'élève; il n'y avait jamais eu de vrai peuple romain, un vrai peuple, un peuple chrétien apparaît désormais dans l'humanité qu'il réforme et dans l'histoire où il prend la première place.

Mettant de côté les formules étroites du dix-huitième siècle et les jugements passionnés de la Révolution, M. Guizot restitue à l'Eglise son rôle civilisateur, reposant sur trois idées qui, malgré des efforts insensés, ne périront plus : l'unité de Dieu, l'unité de l'homme, l'immortalité de l'âme.

Il suit, pas à pas, l'origine et les progrès de la féodalité, instrument passager, mais indispensable pour recommencer en Europe la société dissoute par la barbarie; il en expose le rôle, et il en explique la fin. Il la dépouille de ce caractère de brutalité absolue que lui attribuent les partis, et, tout en lui conservant ses mœurs énergiques, ses ambitions actives et son indépendance quelquefois sauvage, souvent héroïque, il en signale le caractère poétique dont les reflets colorent les temps de la chevalerie et l'époque des croisades.

Il assigne à la naissance et au développement du pouvoir royal ses causes historiques. Il suit dans le cours des siècles la France chrétienne. Constituée par Charlemagne, dont les armes, arrêtant

au nord et au midi le flot des barbares et celui des Arabes, refoulent au loin le paganisme et l'islamisme; amenée à l'unité nationale sous les Capétiens; centralisée par l'action lente mais continue de ses rois, il la montre recevant enfin, au grand siècle, par un dernier effort, le développement complet de puissance politique avec Louis XIV, de sécurité militaire avec Vauban, d'organisation administrative avec Colbert, et de grandeur intellectuelle avec Bossuet, Pascal, Corneille, Racine, la Fontaine et Molière, nos immortels aïeux.

Lorsque le tiers-état fait son apparition dans l'histoire, M. Guizot s'arrête; il interroge les peuples anciens, le monde entier, l'Occident et l'Orient; n'en voyant nulle part l'existence ou même la trace, il tire de cette étude une conclusion qui semble avoir guidé sa vie politique: « Le tiers-état, dit-il, est un fait immense, et non-seulement il est immense, il est nouveau et sans autre exemple dans l'histoire du monde. » Le tiers-état procède du christianisme, en effet; il ne connaît pas de meilleur soutien, car c'est au nom de l'égalité morale de tous les membres du genre humain que le tiers-état, c'est-à-dire le peuple chrétien, est venu réclamer l'égalité du citoyen devant la loi, conséquence de l'égalité des fidèles devant l'Eglise et de celle des âmes devant Dieu.

Dans l'étude de la surface de la terre, les astronomes ne s'arrêtent pas aux détails; ils déterminent par des opérations fondamentales la place exacte de certains points du globe, et ils les lient entre eux par une triangulation savante formant un réseau fixe destiné à servir de guide aux opérations secondaires de la géographie politique ou militaire; telle est la manière de M. Guizot, pour qui l'histoire, vue des sommets, avec ses grands aspects dans le temps et dans l'espace, semble la seule qui convienne à l'enseignement supérieur. Bossuet avait cherché presque exclusivement dans l'histoire des croyances religieuses le progrès de la civilisation que Montesquieu, de son côté, avait cru trouver dans l'histoire des institutions politiques. Renonçant à ces systèmes artificiels qui reposent sur une donnée exclusive, M. Guizot fait voir que, pour découvrir la marche et les lois de la civilisation, il faut suivre un peuple dans toutes les variétés de son existence et dans son existence tout entière. Guidé par un instinct sûr, il applique à l'histoire la méthode qu'on appelle naturelle, celle qui, dans l'ordre des sciences, a fourni à Lavoisier, à Jussieu, à Cuvier, à Brongniart, le moyen d'établir leurs doctrines sur un terrain que le temps a respecté.

Parmi les faits, M. Guizot se borne à rappeler ceux sur lesquels son argumentation repose; mais personne ne songerait à taxer sa

réserve d'impuissance. Sa vaste érudition possédait tous les détails, et, si nous passions des temps heureux de sa vaillante jeunesse aux jours attristés de sa retraite, nous verrions que sa mémoire fidèle les retrouvait sans effort, lorsqu'il publiait son *Histoire de France*, à laquelle tout homme éclairé s'est empressé de faire une place d'élite dans sa bibliothèque (1). Histoire populaire et savante, que son patriotisme n'a pu terminer, mais dont il déposait avec confiance, aux approches de la mort, les dernières pages dans les mains pieuses de M^{me} de Witt, de sa fille, si digne, par le dévouement de son cœur et par les lumières de son esprit, de conserver ce legs à la postérité.

Ce beau livre débute par un tableau de la Gaule avant la conquête de César, se poursuit jusqu'en 1789, au moment de la convocation des Etats-Généraux, et la phrase qui le termine en fait connaître la portée morale. « Dès les premiers jours de la réunion de l'Assemblée nationale, un député bien connu s'était écrié : « Vous êtes appelés à commencer l'histoire. » Il se trompait arrogamment, conclut M. Guizot : depuis plus de quatre-vingts ans, la France moderne poursuit laborieusement et au grand jour, l'œuvre qui s'était lentement élaborée dans les flancs obscurs de la France ancienne. Entre les mains toutes puissantes du Dieu éternel l'histoire d'un peuple ne s'interrompt et ne commence jamais. »

Il en arrivera, sans doute, de l'*Histoire de France* de M. Guizot, ce que nous pouvons constater de son *Histoire de la civilisation en Europe* et de son *Histoire de la civilisation en France*. Celui qui les lit pour la première fois s'étonne d'être déjà familier avec le point de vue de l'auteur ; c'est que, depuis un demi-siècle, la méthode de M. Guizot et ses formules ont passé dans les esprits ; et si en lisant ses œuvres, on croit les relire, c'est que des sentiers obscurs de l'histoire, découverts par sa pénétration, il faisait les routes larges et aplanies où chacun circule à l'aise aujourd'hui. Ceux qui, dans leur jeunesse, mettent au jour de grandes vérités ou des vérités utiles, ont la douceur singulière de voir, en vieillissant, qu'avec le temps leurs créations ont fécondé tout ce qu'elles touchaient. Ce rare privilège a été réservé à M. Guizot, qui a pu voir des millions d'êtres humains fortifiés par les doctrines consolantes qu'il avait fait pénétrer dans les âmes ; noble jouissance, que la vie oisive ignore, que les richesses ne procurent pas et dont seule connaît le secret l'invention des idées, ce sublime attribut de

(1) L'éloge fait ici de cette histoire ne doit être accepté qu'avec de sérieuses réserves sur plus d'un jugement de l'auteur (N. des *Ann. cath.*).

l'homme, flamme que le génie allume et qui se transmet sans s'éteindre, dans l'espace pour les générations contemporaines et dans le temps pour les générations futures...

Les convictions religieuses de M. Guizot répandent sur sa pensée et sur ses écrits une teinte sérieuse, où respirent la confiance et la résignation, où domine l'autorité; procédant d'un grand respect pour des traditions de famille, l'expérience les avait fortifiées. Les deux volumes de méditations dans lesquels il les expose résument un travail qui l'a occupé pendant toute sa vie; il y envisage l'essence de la religion chrétienne, la fondation du christianisme, son état présent, son avenir. Qu'un besoin de réagir sur l'esprit de son époque lui ait inspiré ces pages, cela n'est pas douteux. Chrétien, il s'était affligé des tendances qui se révélaient autour de lui, comme conséquence de la philosophie du siècle dernier; homme d'Etat, il s'en était effrayé, convaincu que, sans religion, il n'y a ni sécurité pour le faible, ni frein pour le fort, ni lien pour les familles, ni durée pour la société. Les luttes qu'il avait soutenues en faveur de la liberté politique et pour le maintien de l'ordre social selon la loi lui avaient appris ce que valent la foi et la liberté chrétienne pour la sauvegarde de la civilisation menacée; il se portait à leur défense avec la plus vive ardeur.

Dès les premières lignes de ces écrits, la gravité de la pensée, la noblesse du langage, le calme des jugements, élèvent le lecteur au niveau des questions qui vont être agitées. « D'où vient l'homme? Où va-t-il! Quels sont ses rapports avec le législateur du monde? Le malheur si fréquent des bons; le bonheur si choquant des méchants, est-ce là un état définitif? Pourquoi l'homme, atteint par la douleur, cherche-t-il un secours, un appui au-delà et au-dessus de lui-même, par l'invocation et par la prière? »

Ces doutes ont toujours troublé l'âme humaine, et dès l'origine de la civilisation se pose la question de la nature de l'homme et de sa destinée, de ses devoirs et de ses responsabilités. Pour y répondre, l'antiquité avait trouvé quatre systèmes: le sensualisme, qui fait venir toute connaissance des sens; l'idéalisme, qui en fait œuvre pure de l'entendement; le scepticisme, qui n'affirme rien, même dans le monde sensible; le mysticisme, qui transporte les croyances au-delà. M. Guizot ramène avec M. Cousin la science philosophique du temps présent, celle de tous les temps, à ces quatre systèmes si promptement inventés, et dont l'homme n'a jamais pu sortir, demeurant toujours en face d'un insoluble problème. Il reconnaît, au contraire, que les théories des sciences naturelles, d'abord incertaines, se perfectionnent avec les siècles;

mais il constate, avec les plus grands esprits, que, si elles portent leur regard plus haut, plus loin, plus profondément, ce n'est pas sans se heurter, à leur tour, à d'invincibles obstacles.

Pourquoi la science de l'homme, complète dès les premiers âges, a-t-elle touché le but d'un seul jet? Pourquoi la science de la nature, s'élevant à une conception de plus en plus abstraite des faits, voit-elle l'objet qu'elle poursuit s'éloigner sans cesse? C'est que l'homme s'étudiant lui-même, a bientôt reconnu qu'au-delà des organes il y a une volonté, au-delà des sens un esprit, au-dessus de l'argile dont son corps est pétri une âme dont il ignore la nature, l'origine et la destinée. Quand le matérialisme déclare qu'il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait été d'abord dans la sensation, Leibnitz peut lui répondre : Si ce n'est l'intelligence elle-même, source unique de la puissance. Dès que l'homme pense, le sentiment de l'infini lui est révélé, et l'infini se montrant inaccessible, sa pensée s'arrête au bord du gouffre de l'inconnu. En face de la nature, observant les faits et remontant vers leur cause première et souveraine, il avait besoin au contraire de ce travail, dont l'origine remonte à quarante siècles et se perd dans la nuit des temps, pour reconnaître que c'est encore l'infini qui la dérobe à ses yeux; mais plus il avance, mieux cette vérité supérieure se dégage.

Ces conclusions, développées par M. Guizot avec l'autorité qui lui appartient, s'adressent à la philosophie du sensualisme; elles ne sont pas contredites par les études du temps présent. De grandes découvertes ont enrichi les sciences; on a dit même qu'elles touchaient enfin aux limites qui ont séparé jusqu'ici la matière et l'esprit. Il n'en est rien. L'astronomie, il est vrai, ne représente plus le firmament comme une voûte solide sur laquelle seraient fixées les étoiles; ses instruments et ses calculs plongent dans le vaste univers; la mécanique ouvre à travers les isthmes et les montagnes des chemins au commerce des nations; la physique transporte la pensée sur les ailes de l'électricité, d'un hémisphère à l'autre, avec la vitesse de l'éclair; la chimie pénètre par son analyse jusqu'aux profondeurs extrêmes des cieux et reproduit par ses synthèses les parfums les plus suaves ou les nuances les plus délicates des fleurs qui ornent la terre; cependant l'espace, le temps, le mouvement, la force, la matière, la création de la nature brute et le néant demeurent autant de notions primordiales dont la conception nous échappe.

La physiologie, de son côté, nous montre les plantes préparant sous l'influence du soleil les aliments des animaux; la destruction des animaux restituant aux plantes les principes dont elles se nour-

rissent; la matière minérale formant la trame des matières organiques, sous l'influence de la vie; mais elle ne sait rien de la nature et de l'origine de cette vie qui se transmet mystérieusement de générations en générations, depuis son apparition sur la terre; d'où elle vient, la science l'ignore; où va la vie, la science ne le sait pas, et, quand on affirme le contraire en son nom, on lui prête un langage qu'elle a le devoir de désavouer.

M. Guizot a défendu le christianisme contre un scepticisme spirituel et frondeur; il a laissé à d'autres parmi vous, qui ne failliront pas à la tâche, le soin de défendre la personnalité de l'âme humaine contre le flot grossissant de la philosophie de la nature. Le matérialisme d'Empédocle, revêtu de la poésie brillante de Lucrèce, s'était éclipsé dès l'apparition de la morale chrétienne; il reparait après deux mille ans, rajeuni par une interprétation contestable des découvertes de la science moderne. De même que le corps de l'homme se fait par des transformations de la matière, on veut que la vie naisse et que la conscience se produise par de simples transformations de la force. De même qu'après la mort, le corps de l'homme retourne à la terre d'où il est sorti, on veut que la vie et la conscience aillent, en même temps, se perdre et se confondre dans l'oubli du vaste frémissement des mouvements secrets qui agitent l'univers. Naître sans droits, vivre sans but, mourir sans espérances, telle serait notre destinée, suffisante peut-être à la satisfaction de ces rares esprits qui traversent le monde, soutenus par la curiosité ou par la satisfaction de la difficulté vaincue, par l'orgueil peut-être, mais dont l'ensemble des hommes ne se contenterait plus.

A travers les succès et les mécomptes, les victoires et les défaites, en présence de grandes vertus et de tristes défaillances, l'Europe chrétienne, poursuivant son but depuis seize cents ans, a fait prévaloir ce qu'on n'avait connu dans aucun pays, chez aucun peuple, dans aucun temps, le droit de tous les hommes à la justice, à la sympathie, à la liberté. M. Guizot veut qu'on s'en souvienne. Sous la nouvelle loi morale, ne l'oublions pas, en effet, le droit n'a plus abdiqué devant la force, la justice s'est étendue sur toutes les nationalités, la sympathie n'a plus tenu compte de la couleur des hommes; la liberté a relevé les castes et les races déchues: le plus humble s'est vu protégé par son origine divine, et le plus grand s'est senti responsable devant l'éternité. La religion, la morale, la civilisation de l'Europe reposent sur cette base ferme du droit de tous les hommes à la justice, à la sympathie, à la liberté, œuvre du christianisme; ceux qui possèdent ces grands biens les conserveront,

ceux qui en sont encore privés en seront dotés à leur tour par le vrai progrès de la politique ; en même temps, la fièvre passagère de la pensée scientifique en travail d'enfantement, qui menace ces fortes doctrines et qui n'a rien pour en tenir lieu, s'apaisera comme elle s'est apaisée en des temps éloignés.

Rappelons-nous que, dans un moment d'enthousiasme juvénile et poétique, Virgile, enclin par la douceur de son génie à un éclectisme bienveillant pour toutes les opinions, a pu s'écrier :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas
Atque metus omnes et inexorabile fatum
Subjecit pedibus...
Fortunatus et ille deos qui novit...

« Heureux celui qui a pu remonter au principe des choses et fouler aux pieds les vaines terreurs et l'inexorable destin... Heureux aussi celui qui connaît les dieux... » La pensée de l'auteur des *Géorgiques* ne décide point entre le matérialisme de Lucrèce et la croyance aux dieux de l'Olympe ; elle laisse la question indécise ; aujourd'hui la science humaine, plus avancée, sait du moins qu'elle ignore le principe des choses, et il ne semble pas, jusqu'ici, qu'elle ait reçu mission de révéler les dieux ou de peser l'âme humaine à sa grossière balance, ni qu'elle ait reçu pouvoir de garantir aux peuples leurs droits à la justice, à la sympathie et à la liberté...

Étranger à la politique active depuis 1848, M. Guizot n'y rentra qu'un moment et dans des circonstances qui ne peuvent être oubliées. Le 18 mars 1870, la commission chargée de préparer le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur était réunie, et son président, alors âgé de quatre-vingt-trois ans, se faisait entendre pour la dernière fois dans une assemblée occupée des affaires publiques. Le problème qu'il s'agissait de résoudre était digne de ses dernières méditations ; il occupe l'Europe depuis de longs siècles ; il est encore agité dans tous les pays civilisés : accorder la liberté du haut enseignement par respect pour la conscience des familles et par égard pour les progrès de la science, sans abaisser le niveau des études, sans porter dommage à l'ordre social et en réservant les droits supérieurs de l'État, gardien de ces grands intérêts.

Parmi les personnages éminents, réunis dans cette conférence, combien et des plus illustres nous ont été enlevés presque en même temps que son président : Sainc-Marc Girardin et Dubois, défenseurs autorisés de l'Université, toujours prêts à lui donner l'appui

de leur goût délicat ou de leur savoir inépuisable ; Andral, l'honneur de la médecine française ; de Rémusat, dont le généreux esprit aurait tout accordé à l'enseignement libre ; l'infortuné Prevost-Paradol, qui condensait avec un si rare à-propos les pensées flottantes de l'Assemblée en articles de lois clairs et précis ; le R. P. Captier, enfin, directeur de la maison des dominicains d'Arcueil, le représentant légitime de l'enseignement ecclésiastique, victime déjà désignée, hélas ! pour recevoir un an plus tard les palmes du martyre !

L'enseignement public, celui de l'Église, l'enseignement laïque, la politique elle-même étaient en présence. M. Guizot, fort de sa double autorité d'historien et d'homme d'État, prépare les conditions du pacte. Dans un tableau tracé d'une main magistrale, il montre comment la liberté d'enseigner peut se concilier avec tous les régimes : en Allemagne des universités nombreuses, complètes, dépositaires anciennes de la liberté intellectuelle, prennent possession de la liberté d'enseigner, sans le secours de la liberté politique, en ouvrant leurs chaires à toutes les initiatives ; en Angleterre, ces diverses libertés marchent depuis longtemps ensemble d'un pas égal, mais lent, vers le progrès, chaque conquête des institutions parlementaires amenant un mouvement correspondant des grandes universités ; aux États-Unis, l'initiative privée ne connaît aucune entrave ; en Belgique, la liberté politique précède les autres, enfantant dès sa naissance la liberté intellectuelle et la liberté d'enseigner.

Ramenant l'attention sur la France, M. Guizot met dans tout son relief l'unité de l'État, ce caractère propre de notre civilisation. Cette unité de l'État, rappelle avec énergie l'illustre orateur, a fait la France ; elle lui a donné sa grandeur et sa force. Sans lui porter atteinte, on a pu fonder la liberté de l'enseignement primaire et celle de l'enseignement secondaire ; pourquoi redouter l'intervention de la liberté dans les hautes études ? Elle est devenue inévitable ; que l'État se tienne prêt à soutenir une concurrence variée, sérieuse, passionnée peut-être. Qu'il offre aux familles, dans ses propres écoles, les types les plus parfaits ; qu'il y attire la jeunesse par la variété, la profondeur, la pureté, l'élévation, l'activité vivante de l'enseignement, par l'ampleur des installations, par l'organisation prévoyante et paternelle des moyens d'étude et de travail !

Après cette large improvisation dont on ne retrouve ici qu'une analyse décolorée, réminiscence heureuse du temps qu'il considérerait comme le plus doux de sa vie et dans laquelle les anciens

élèves de la Sorbonne avaient vu revivre leur maître, avec toute son ampleur, sa voix vibrante et son geste plein d'autorité, M. Guizot pouvait dire comme le vieil athlète Eutelle à ceux qui n'avaient jamais entendu sa parole puissante :

Cognoscite, Teucric,
Et mihi quæ fuerint juvenili in corpore vires.

« Apprenez, Troyens, qu'elles furent mes forces au temps de ma jeunesse. »

Pourquoi, murmurait-on en sortant de cette séance mémorable, pourquoi M. Guizot n'est-il pas toujours resté ministre de l'instruction publique, en dehors des luttes de la politique? Il eût étendu lui-même à l'instruction secondaire et à l'instruction supérieure cette initiative qu'il avait appliquée avec tant de sûreté à l'organisation de l'éducation populaire, restée à l'état de promesse, avant que la loi de 1833 sur l'instruction primaire en eût permis la réalisation sincère.

OEuvre de M. Guizot, cette loi, si bien pondérée cependant, n'aurait pas suffi; il fallait en marquer le but, en circonscrire l'objet, en créer les instruments. En vrai ministre, qui, tout en innovant, sait rester pratique, il s'adresse aux préfets, aux recteurs, aux maires, aux commissions d'examen, aux instituteurs eux-mêmes. Ses circulaires sont de vrais modèles de précision et de clarté; l'esprit politique et l'esprit de charité, unis au plus profond bon sens, y rencontrent, sans la chercher, l'éloquence la plus vraie et la plus touchante. Jamais on ne fut mieux inspiré, en parlant de cette humble école de village où l'enfant du pauvre viendra chercher la lumière. Avec quelle autorité M. Guizot rappelle à l'instituteur qu'il est chargé, par sa parole et par son exemple, de contribuer pour sa part à élever dans la nation le niveau de l'âme humaine! Combien on regrette que l'instruction publique en France ne soit pas demeurée pendant tout un règne entre les mains de M. Guizot! Il réunissait tant de qualités! Sentiment religieux, et profond respect de toutes les croyances; connaissance sérieuse des langues anciennes, des langues vivantes et de la philosophie; autorité incontestée dans l'enseignement de l'histoire, rien ne lui manquait du côté de ces études classiques qui conservent l'heureuse tradition de notre esprit national parmi la jeunesse où se recrutent l'armée, la magistrature, les professions savantes et le clergé.

Familiarisé avec les méthodes pédagogiques en usage dans les pays étrangers, il aurait importé en France leur sentiment mo-

derne au profit des études usuelles que réclame le tiers-état; il aurait fait accepter par l'Université des devoirs nouveaux dont elle n'a pas compris la profonde importance sociale. Les avertissements lui ont été prodigués dans les temps heureux, elle les a dédaignés; aujourd'hui, ce serait manquer de patriotisme que d'ajourner les réformes. Il faut assurer enfin une instruction en rapport avec sa destinée à chacun des enfants du pays, à tous une éducation qui place toujours le devoir à côté du droit et qui développe en eux l'amour profond de la patrie, le respect absolu de la loi, l'esprit de sacrifice...

(*La fin au prochain numéro.*)

LE CENTENAIRE DE VOLTAIRE.

L'athéisme, qui relève la tête et qui se croit maître de l'avenir, se promet une belle fête pour 1878 : l'athéisme français veut célébrer le centenaire de la mort de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, qui croyaient en Dieu et qui se détestaient cordialement; le patriotisme libre-penseur veut montrer ce qu'il est, en glorifiant le cynique insulteur de Jeanne d'Arc et le plat courtisan du Prussien Frédéric. Et, chose curieuse, ils en sont à se disputer la priorité de cette belle idée : les *Droits de l'homme* n'ont pas assez de mépris pour le *XIX^e Siècle*, qui prétend leur ravir cette gloire; Yves Guyot et Francisque Sarcey sont en guerre. Le spectacle est intéressant; nous en verrons bien d'autres d'ici à 1878. En attendant, nous suivrons cette question. Nous commençons aujourd'hui par la reproduction d'une excellente étude de M. Adrien de Thuret.

A tous ceux qui s'amuse encore à parler du *cœur* de Voltaire, qui feignent de s'attendrir sur sa passion pour le bonheur du genre humain, je rappellerai d'abord ce que lui écrivait, le 20 février 1754, une femme qui le connaissait bien, sa nièce, M^{me} Denis, qui joua un si grand rôle dans son existence. Elle lui disait, dans cette lettre qu'il a lui-même fait connaître : « L'avarice vous poignarde... Ne me forcez pas à vous haïr... « *Vous êtes le dernier des hommes par le cœur. Je cacherai au tant que je pourrai les vices de votre cœur.* » — Et Voltaire s'excusa; il ne répondit que par des lamentations.

Il avait alors quitté Berlin où, à genoux devant Frédéric II, qui lui avait fait une pension de vingt mille livres, il entendit avec désespoir ce mot cruel du maître, répété par un rival, La

Métrie : « J'aurai besoin de Voltaire, un an, tout au plus ; *on presse l'orange et on jette l'écorce.* » Mais, en valet prudent, Voltaire, qui attendait son argent, avait écrit à sa nièce : « Le mieux est d'ignorer le propos et d'attendre. » Et, quoique la perspective d'être traité comme l'*écorce d'orange* lui parût bien dure, il était resté. C'est à cette époque que, désireux de revenir en France, il implorait à la fois la faveur de M^{me} de Pompadour, « à qui je dois, disait-il, une éternelle reconnaissance, » — et la *bonté indulgente* de la reine Leczinska, dont il était parvenu, par je ne sais quelle habileté, à être le *pensionnaire*.

Nous notons, en passant, ces ignominies, mêlées à tant d'autres, où l'égoïsme le plus vil se trahit à chaque instant, avec une ardente cupidité ; et nous nous hâtons de passer à de plus importants souvenirs.

Que pensait Voltaire des hommes en général ? Quelles étaient ses idées sur le peuple, sur l'amélioration de son sort, sur son instruction, sur les remèdes à apporter à l'abaissement et aux douleurs de ceux qui souffrent, qui portent plus durement le poids de la vie?... Les hommes, à ses yeux, sont « *des ânes qui vont leur chemin lentement, qui s'arrêtent au premier obstacle, et qui mangent tranquillement leurs chardons à la vue des difficultés dont ils se rebutent* (1). » — Et ailleurs : « C'est une très-grande question de savoir à quel degré le peuple, c'est-à-dire *neuf parts du genre humain sur dix, doit être traité comme des singes* (2). »

Mais pourquoi chercher, dans telle ou telle de ses œuvres en particulier, les preuves de ce profond mépris pour le genre humain, et qui est le caractère perpétuel de cette âme si horriblement corrompue ? Non-seulement il riait des misères de l'humanité ; mais il voulait systématiquement qu'elle fût condamnée à l'ignorance et aux dédains les plus insultants, — à l'exception de quelques hommes privilégiés comme lui-même, qui devaient être les grands seigneurs par l'esprit, par la fortune et les débauches sans crainte et sans remords.

Il écrit à d'Alembert, en février 1757 : « La *raison* triom-

(1) *Politique et législation.*

(2) *Jusqu'à quel point on doit tromper le peuple.*

« phera, au moins chez les honnêtes gens (c'est-à-dire chez lui et les complices de son orgueil); *la canaille n'est pas faite pour elle...* » — C'est au roi de Prusse qu'il adresse, en 1766, cette lettre où il parle encore de « la canaille (ce mot lui est cher), qui *n'est pas digne d'être éclairée*, et à laquelle, « ajoute-t-il, **TOUS LES JOUGS SONT BONS.** » — Et Frédéric, qui l'avait vu de si près, et qui avait exprimé tout le jus de l'orange, avait écrit à Target : « Je ne crois pas qu'il y ait un fou *plus méchant que Voltaire.* »

Ce ne sont pas seulement les lumières de la philosophie qu'il veut refuser au peuple, et particulièrement aux ouvriers. Il déclare formellement qu'on *n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers, les laquais et les servantes*; il se moque, en écrivant à Helvétius, de ce que deviendra l'intelligence de son *tailleur* et de son *sellier*. Et, dans une autre lettre au même ennemi de l'esprit humain, à cet affreux matérialiste, il affirme qu'« il ne se soucie pas que ses *laboureurs et ses manœuvres soient éclairés.* » Une autre fois, il remercie La Chalotais, le proscrip- teur des Jésuites, « de proscrire l'étude *chez les labou- reurs.* »

Pour mieux assurer l'abolition de toute instruction chez l'im- mense majorité des hommes, qu'il veut qu'on tienne sous *tous les jougs*, il conseille au même La Chalotais de traiter les institu- teurs du pauvre peuple de la même façon que ceux qui avaient instruit les classes plus élevées; il l'engage à lui envoyer (à lui, Voltaire) « les frères *ignorantins pour conduire ses charrues ou pour les atteler.* » (28 février 1763.)

Cet ami de l'humanité dit encore, en parlant du peuple : « Il est à propos qu'il soit guidé, *et non qu'il soit instruit*; IL N'EST PAS DIGNE DE L'ÊTRE. » (A Dainville, 19 mars 1766.)

Et, comme on réclamait contre cette condamnation à l'igno- rance, le maître, le roi Voltaire répond qu'on a tort : « Il me pa- raît **ESSENTIEL**, déclare-t-il, *qu'il y ait DES GUEUX IGNORANTS.* » (A Damilaville, 1^{er} avril 1766.)

Enfin, il compare le peuple, « *toujours sot et barbare,* » dit- il, à des bœufs « auxquels il faut **UN JOUG, UN AIGUILLON ET DU FOIN.** » (Lettre à Tabareau, 3 février 1769.)

Considérons Voltaire en face de la grande iniquité du dix-

huitième siècle, qu'on appelle l'égorgement de la Pologne, dépecée en trois parts, après le vain appel qu'avait fait en sa faveur le pape Clément XII. On connaît les ignobles lettres adressées à Frédéric, pour le féliciter de ses succès contre la France, et pour couvrir de boue les Français malheureux. Que dire de la correspondance du vieil adulateur avec ce même roi de Prusse, et avec l'impératrice de Russie Catherine II, meurtrière de son mari, et conspirant si habilement avec Frédéric pour l'assassinat de cette Pologne infortunée qui avait, à la fin du siècle précédent, sauvé l'Europe et la civilisation par la vaillance de ses soldats et de son roi Sobieski!...

Ouvrons la lettre écrite de *Ferney*, le 13 novembre 1772, à Frédéric : « On prétend que c'est vous, *sire*, qui avez imaginé le partage de la Pologne; et je le crois, PARCE QU'IL Y A LA « DU GÉNIE. »

Et, un peu auparavant, Voltaire ayant reçu de Frédéric un exemplaire d'une médaille commémorative de ce que Frédéric lui-même, dans sa lettre d'envoi, appelait la *pacification* de la Pologne, Voltaire lui avait répondu (le 16 octobre 1772) : *Sire*, la médaille est belle, bien frappée; *la légende noble et simple*. Mais surtout la carte que la Prusse, *jadis polonaise*, présente à son maître, fait un très-bel effet. Je remercie Votre Majesté de ce bijou du Nord. Il n'y en a pas à présent dans le Midi... C'est assurément (continue-t-il) *le vrai gâteau des rois* et la fève a été coupée en trois parts... »

Mais l'insulte contre la Pologne victime ne lui suffit pas; il faut que la France ait sa part, sa grande part dans l'outrage sanglant. Quinze cents Français étaient allés au secours des *confédérés* polonais; et le roi de Prusse, écrivant de Postdam à Voltaire le 1^{er} novembre 1772, — après avoir essayé un méchant poème pour se moquer de nos compatriotes, — donnait, dans cette lettre, le nom d'*excréments des nations* à ces « Français réformés par la paix et qui, faute de mieux (ajoutait-il), allaient faire le métier de *brigands* en Pologne dans « l'association confédérale. »

Que va répondre Voltaire? Une caisse *royale*, plus agréable encore que la lettre de Frédéric, lui est arrivée de Berlin; il vient de prendre son café à la crème dans une tasse de porce-

laine prussienne. Il s'empresse d'écrire de Ferney le 13 novembre 1772 : « Sire, il arriva hier à mon hermitage une caisse « royale ; et, ce matin, j'ai pris mon café à la crème dans « une tasse, telle qu'on n'en fait point chez votre confrère Kien-
« Long, l'empereur de la Chine... Enfin, c'est donc dans le
« Nord que tous les arts fleurissent aujourd'hui ! C'est là qu'on
« fait les plus belles écuelles de porcelaine, *qu'on partage des*
« *provinces d'un trait de plume, qu'on dissipe les confédéra-*
« *tions... et des sénats en deux jours, et qu'on se moque très-*
« *plaisamment des confédérés... Sire, nous autres Velches (Fran-*
« çais) nous avons aussi notre mérite ; des opéras-comiques qui
« font oublier Molière, des marionnettes qui font tomber Ra-
« cine... *Je me mets aux pieds de Votre Majesté avec tout le*
« *respect et l'admiration qu'elle inspire.* »

La plume tombe des mains... et c'est cet homme, qui applaudissait ainsi quand on traitait les Français d'EXCRÉMENTS DES NATIONS, c'est cet homme que l'on propose à la France de glorifier, après cent ans, par une fête *nationale* !

Nous n'avons pas le courage de poursuivre en ce moment la lecture de l'effroyable correspondance, où l'humanité et la patrie sont souillées avec une audace et un ricanement si infâmes. Mais le champ est vaste, il sera toujours temps d'y revenir. Nous n'avons encore rien dit des lettres à Catherine, et du bonheur avec lequel Voltaire se vante auprès d'elle de n'être point *Velche*... « *Je suis Suisse,* » lui écrivait-il de Ferney, « et si
« j'étais plus jeune, *je me ferais Russe.* »

Mais nous verrons encore bien autre chose.

Adrien DE THURET.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE CONGRÈS DE LIÈGE.

Réunis et exaltés à l'occasion des funérailles de Michelet, les étudiants libres-penseurs travaillent à un Congrès international qui se tiendrait à Paris, pendant l'Exposition universelle de 1878. Pour savoir d'avance ce qui se fera dans ce Con-

grès, et quelles pourront en être les suites, il suffit de se rappeler ce qu'a été le congrès tenu à Liège par les étudiants en 1865.

Voici ce qu'a dit, en 1865, à Liège, le citoyen Germain Casse, aujourd'hui membre de la Chambre des députés :

Demandons-nous si nous voulons faire quelque chose. Il y a deux principes qui ont dirigé l'humanité jusqu'en 89, le principe divin ; depuis, le principe humain... *Je demande qu'on pose la question de l'enseignement au point de vue du principe fondamental! Qu'on choisisse entre l'homme et Dieu!.. Pour nous, c'est l'homme que nous voulons relever! (Vives acclamations.)*

Puis, arrivant aux moyens pratiques, le citoyen Casse avait ajouté :

Je viens proposer une motion : de déclarer la religion catholique impuissante dans son enseignement et de demander l'EXCLUSION TOTALE, COMPLÈTE de tout individu qui représente, à quelque degré que ce soit, l'IDÉE RELIGIEUSE, qui est l'idée d'intolérance.

Telle est la formule d'un certain libéralisme qui, s'inspirant de Robespierre et de la Commune de Paris, complète l'idée du citoyen Casse en rendant l'enseignement *obligatoire*.

Après M. Casse vint M. Janson, qui s'exprima ainsi :

Il faut que le socialisme entre en plein dans la question de l'enseignement... Dans l'ordre moral, nous voulons, par l'anéantissement de tous préjugés de religion et d'Eglise, arriver à la NÉGATION DE DIEU et au libre examen. Nous voulons dans l'ordre politique, par la réalisation de l'idée républicaine, arriver à la fédération des peuples et à la solidarité des individus. Dans l'ordre social, nous voulons, par la TRANSFORMATION, par l'ABOLITION DE L'HÉRÉDITÉ, par l'application du principe d'association, par la mutualité, arriver à la solidarité des intérêts et de la justice. Nous voulons par l'affranchissement des travailleurs d'abord, du citoyen et de l'individu ensuite, et sans distinction de classes, l'ABOLITION DE TOUT SYSTÈME AUTORITAIRE.

Ecoutez encore M. Casse :

Je passe à la part de l'Etat. L'ETAT POUR MOI N'EXISTE PAS! Il n'y a pas d'Etat qui représente un principe; il n'y en avait qu'un, *celui que nous avons envoyé le 21 janvier rejoindre ses ancêtres!* C'était le seul légitime... Je déclare l'Etat incompetent, parce que

je ne reconnais pas l'Etat, l'autorité ! DIEU, JE NE LE RECONNAIS PAS !..

Mais je dis que si je suis l'ennemi de l'autorité, je ne suis pas tout à fait ennemi de la force... Mais JE VEUX LA FORCE POUR ARRIVER A LA LIBERTÉ. Car je connais une terre fertile ; cette terre, c'est la liberté. Pour y arriver, la Carthage moderne qu'il faut détruire, c'est l'autorité. Voilà mon cri : *Delenda Carthago*.

Mais M. Casse va être dépassé à son tour :

Les jeunes gens de nos jours ont presque abandonné la politique, disait M. Janson. Ce n'est pas ce qui se faisait jadis à Rome et dans Athènes... De même nous avons vu à une époque fameuse, où nous devons à jamais chercher des modèles de vie politique et de caractère, les DANTON, les SAINT-JUST, les CAMILLE DESMOULINS, les MARAT se lancer courageusement sur le terrain enflammé des révolutions !

De ces souvenirs de 93 passant à l'avenir qu'il saluait de ses espérances. Le jeune orateur s'écriait :

La France, cette reine du monde, qui, après avoir donné la liberté à l'univers en 93, par des luttes glorieuses, a encore su, en 1848, nous offrir une ère nouvelle de bonheur ; la France mourante, accablée par l'ignominie des traîtres et des bandits, eh bien, je me dis que cette France se réveillera. Et je ne veux pas qu'on apporte ici voilé de deuil le drapeau de celle qui a été la tête du monde.

Je veux qu'on apporte ici le drapeau qu'elle a toujours porté, qui a été celui de tous les démocrates français : LE DRAPEAU ROUGE.

Le Congrès entend ensuite M. Losson, qui termine par ces mots une apologie du drapeau rouge : LA JEUNESSE EST RÉVOLUTIONNAIRE, L'AVENIR EST SOCIALISTE.

Résumant les travaux du Congrès, M. Fontaine disait :

Le Congrès de Liège, en posant nettement la question, en affirmant LA RÉVOLUTION SOCIALE ET L'ATHÉISME, a fait rentrer dans l'ombre à tout jamais le vieux parti doctrinaire.

A dater d'aujourd'hui, un parti nouveau s'affirme avec autorité, le PARTI RADICAL.

Mais voici qu'il s'agit de traduire les idées dans la pratique. Que faire et comment faire ? Le citoyen Tridon va nous le dire :

La lutte, dit-il, est en ce moment ENTRE L'HOMME ET DIEU, entre l'avenir et le passé. La révolution sociale, jusqu'à présent, dans ses diverses manifestations, n'a pas eu de conséquences durables.

Nous l'avons vue éclater en 1848; qu'est-il arrivé? Que six mois après elle était vaincue et les révolutionnaires au bagne. *En sera-t-il toujours ainsi?*

Où est la réaction? Elle est à Rome, dans le palais des Papes; là nous devons l'attaquer et la détruire. *Le catholicisme est le grand adversaire de la Révolution...* C'est à la Révolution qu'il appartient de l'anéantir. Mais LA RÉVOLUTION NE PEUT S'ACCOMPLIR QUE PAR LA FORCE, et cette force, elle est en nous.

Nous vaincrons!

C'est M. Casse qui sonne le branle-bas en ces termes :

Qu'est-ce que la Révolution? C'est le triomphe du capital sur le travail, de l'ouvrier sur le parasite, de l'homme sur Dieu! Voilà ce que nous voulons. *Voilà la Révolution sociale que comportent les principes de 89*, les droits de l'homme poussés à leurs dernières conséquences.

... Que tous coopèrent à l'œuvre!

Citoyens, je vous demande un serment. Nous sommes des hommes; eh bien! JURONS HAINE A LA BOURGEOISIE, HAINE AU CAPITAL, DROIT AU TRAVAIL!

Unissons-nous! Groupons-nous autour du drapeau rouge, qu'un poète abattit jadis, ne comprenant que trop que le drapeau rouge, c'est l'appel aux armes, le peuple qui lutte et qui triomphe. En 1830, en 1848, le peuple a été généreux, mais dupe. Il s'agit de savoir si nous endurerons plus longtemps l'esclavage.

Les moyens d'échapper à l'esclavage, M. Brismée se charge de les indiquer : c'est l'anéantissement de la propriété, c'est le massacre de la bourgeoisie, c'est la GUILLOTINE. Lisez :

On nous prêche la tolérance, s'écrie-t-il; pas de tolérance!

S'il est besoin de la GUILLOTINE, nous ne reculerons pas.

Si la propriété résiste à la Révolution, il faut, par des décrets du peuple, ANÉANTIR LA PROPRIÉTÉ. Si la bourgeoisie résiste, il faut TUER LA BOURGEOISIE.

Écoutons maintenant ce cri de M. Losson :

Qu'avons-nous à attendre plus longtemps la Révolution? Nous avons la force, nous sommes le peuple. C'est sur le champ de bataille qu'il faut nous donner rendez-vous. Je n'ai qu'un mot à dire : AUX ARMES!

L'enthousiasme révolutionnaire redouble :

On a parlé de guillotine, dit le citoyen Pelling; nous ne voulons que renverser les obstacles; SI CENT MILLE TÊTES FONT OBSTACLE, QU'ELLES TOMBENT, OUI!

A M. Jacquelard l'honneur de conclure; il le fait en ces termes :

Il est un congrès, dit-il, que nous bâtons de tous nos efforts, et qui sera d'une autre nature que celui de Liège. IL SE TIENLRA DANS LA RUE, CELUI-LA, et NOS FUSILS CONCLURONT.

Les discours dont nous venons de citer quelques extraits ont été prononcés à Liège en 1865 et nous nous rappelons qu'à cette époque les orateurs universitaires furent traités d'écervelés. On n'attachait aucune importance à leurs déclamations. Mais la Commune est venue six ans après pour confondre les sages et donner raison aux écervelés. Ils avaient tout nié : Dieu, la patrie, l'Etat, la famille, l'ensemble des principes sociaux. Ils avaient réclamé l'instruction laïque et obligatoire, ils avaient invoqué la guillotine. La Commune édicta tous leurs vœux, nia Dieu, la patrie, l'Etat, la famille, décréta l'enseignement laïque et obligatoire et, à défaut de la guillotine, eut recours au pétrole et aux fusillades. MM. les étudiants du congrès de Liège étaient vengés.

Nous savons maintenant ce que feront les étudiants au Congrès international de Paris.

LA CHARITÉ A PARIS.

Le 11 avril dernier, un rapport était présenté par M. le docteur Thulié au conseil municipal de Paris sur la répartition à faire, en 1876, des subventions aux établissements de bienfaisance. Ce rapport concluait à la suppression de subventions montant à un chiffre d'environ 90,000 fr. Le motif allégué était que les établissements auxquels on refusait les subventions avaient un caractère religieux et faisaient du prosélytisme religieux. Il faut citer, car cela est tristement curieux :

L'esprit de charité, ou plutôt de fraternité, disait le docteur Thulié, est d'ailleurs un des plus nobles sentiments du *cerveau* humain, mais à la condition toutefois de n'avoir pour seul et unique

mobile que la fraternité elle-même, que l'esprit de générosité et l'amour du bien, sans y joindre un intérêt soit individuel, soit de parti ou de caste.

Malheureusement il n'en est pas ainsi pour le plus grand nombre des sociétés que nous subventionnons, et, à côté de l'esprit de charité, on trouve chez la plupart d'entre elles l'esprit de propagande et de prosélytisme.

Permettez-moi de citer ici une page de l'excellent rapport de notre collègue Métivier sur le même article du budget, en 1872 :

« La grande majorité de ces sociétés, même lorsqu'elles sont, comme il arrive souvent pour quelques-unes, purement laïques, sont, à des degrés divers, empreintes d'un caractère religieux. Quelques-unes mêmes, par la bizarrerie de leurs titres, affectent une tournure quasi-mystique.

« Il ne viendra assurément à l'esprit d'aucun de nous d'être hostile au sentiment religieux, cette manifestation si commune et si légitime de l'esprit humain; mais c'est à la condition que ce sentiment soit absolument et exclusivement religieux et qu'il ne quitte pas les sphères élevées où, à l'égal de toutes les conceptions légitimes de l'esprit, il sera entouré des respects auxquels il a droit.

« Malheureusement, dans notre temps, dans notre pays surtout, le sentiment religieux s'allie à des soucis de domination qui diminuent son autorité et l'exposent aux défiances des esprits les plus modérés.

« Assurément, quelle que soit sa source religieuse ou philosophique, la charité est une vertu sociale devant laquelle nous devons tous nous incliner, en attendant ce temps, hélas! lointain, si tant est qu'il doive arriver jamais, où la solidarité suffira à corriger les écarts de la justice distributive et des inégalités natives.

« Jusque-là, et comme période transitoire, il serait désirable que la charité fut inspirée par le pur et exclusif amour de l'humanité, et nous serions bien plus à l'aise, nous, représentants de la société civile, pour prêter notre concours aux établissements qui nous le demandent, si nous étions assurés qu'ils ne sont pas les instruments d'une politique surannée et les complices volontaires ou inconscients des gens qui sont les ennemis nés de cette société civile issue de la Révolution française. »

Aujourd'hui, la situation est plus nette qu'à l'époque où notre collègue écrivait ces sages pensées. Aujourd'hui, les voiles sont tombés, les positions sont franchement prises. La société civile n'a plus seulement des doutes et des craintes, elle a maintenant des certitudes, car dans des congrès fameux, tenus en 1875, les lu-

mères de l'Eglise ont discuté et affirmé, non pas leurs aspirations idéales, non pas leur foi, mais leur but temporel, leurs revendications politiques. Nul de nous n'ignore, à l'heure actuelle, que la guerre a été déclarée à la société moderne; on demande la destruction de ses lois, on veut toucher même jusqu'à ses principes de morale, et tout cela est enseigné dans certaines écoles et dans certains orphelinats.

Cercles catholiques d'ouvriers, sociétés charitables, associations pour l'instruction ne sont pas fondés dans le seul but de faire la charité, c'est l'organisation savante et patiente de l'armée ultramontaine.

D'ailleurs, messieurs, ce n'est pas la somme minime que donne la Ville de Paris à chacune de ces sociétés charitables qui les pousse à demander une subvention à notre budget; des collectivités assez fortunées pour faire des travaux de luxe aussi gigantesques que ceux de l'église du Sacré-Cœur sur la butte Montmartre, des partis assez puissants, aussi bien par l'argent que par l'influence, pour faire concurrence à l'Etat dans ses institutions d'enseignement secondaire et supérieur, n'ont certainement pas besoin des quelques milliers de francs de subvention que leur fournissait la Ville, pour pouvoir faire la charité. Notre subvention a, pour les sociétés qui la reçoivent, un autre caractère que celui d'un secours : c'est pour ainsi dire la reconnaissance morale, par la ville de Paris, de la société qui est inscrite à son budget, c'est presque le patronage de ce qu'elle fait, pense et proclame. Voilà ce qui pousse à rechercher les subventions de la ville et de l'Etat; mais c'est justement ce patronage que la ville de Paris, essentiellement laïque dans sa majorité, attachée aux principes proclamés par la Révolution française, ne voudra pas donner à des sociétés cléricales.

Nous savons aujourd'hui, et le doute n'est plus possible, nous savons par l'expérience récente, et aussi parce que cela a été proclamé en pleine tribune française, que ces sociétés inombrables qui enserrant notre pays, sont les bras de cet être formidable qui a nom cléricanisme, et dont le cœur et le cerveau sont à Rome.

Quelques membres du Conseil municipal, dans la séance du 4 mai, présentèrent des objections contre les conclusions du rapport. M. Desouches aîné émit l'avis que les associations charitables fussent aidées par la ville de Paris, au moins jusqu'au jour où des sociétés laïques seraient en mesure de soulager les mêmes misères. « Agir autrement, dit-il, ce serait

rendre les malheureux responsables d'un état de choses auquel ils sont étrangers. » M. Beudant, opposé en principe au système des subventions, dit qu'il estimait que le principe, en ce qui concerne les secours de bienfaisance, devait fléchir devant des considérations de fait et d'opportunité. « Il ne faut pas oublier, ajouta-t-il, que les 84 établissements subventionnés jusqu'ici dépensent annuellement en secours une somme de *cinq millions* et secondent ainsi l'Assistance publique dans l'accomplissement de la tâche qui lui incombe. » M. Ferdinand Duval, préfet de la Seine, parla dans le même sens, et, après avoir défendu en particulier quelques-uns des établissements attaqués, il dit : « Enfin, parmi les œuvres que M. le Rapporteur signale comme inspirées de l'esprit ultramontain, figure l'OEuvre des diaconesses. Il suffit de répondre que c'est une société protestante. »

Le rapporteur maintint ses conclusions, et les subventions, montant à une somme d'environ 90,000 francs, furent supprimées.

Aussitôt, et c'est une inspiration qui lui fait honneur, M. de Villemessant, dans ses deux journaux le *Figaro* et l'*Estafette*, ouvrit une souscription pour que la charité privée vint remplacer ce que la philosophie libre-penseuse refusait. En *onze* jours, la souscription fut plus que couverte : il y avait 96,584 fr. 15 cent. fournis par près de 3,000 souscripteurs ; c'était la réponse de l'opinion publique indignée. Chaque établissement ou société charitable reçut immédiatement une somme égale à la subvention qui lui avait été refusée, et, à la suite d'une audience gracieusement accordée par Son Em. le cardinal Guibert à M. de Villemessant, le surplus fut remis à l'archevêché comme subvention aux pauvres prêtres dits « aumôniers des dernières prières, » à qui le Conseil municipal avait également retiré le traitement alloué depuis 1852, la majorité libre-penseuse de ce Conseil ne jugeant pas qu'il fût utile d'accorder les prières de l'Eglise aux pauvres pour qui l'on ne peut faire les frais d'un convoi religieux.

Dimanche dernier, le *Figaro* a publié un supplément qui, cette fois, mérite tous les éloges. Il y raconte les faits que nous

venons de résumer, et passe en revue les établissements de bienfaisance privés de subvention; c'est un tableau très-touchant de la charité à Paris, et ce n'est qu'une partie du tableau. Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de le leur mettre sous les yeux : ils pourront remarquer que c'est surtout la charité catholique qui se trouve par le fait glorifiée; cela ne saurait les surprendre.

1. ORPHELINAT DE SAINT-GUILLAUME, rue Saint-Guillaume, 13; somme supprimée, 4,000 francs.

Vous souvient-il d'avoir rencontré, en faisant vos courses du matin, un enterrement de pauvre ?

Le convoi débouche d'une rue étroite et sombre, il traverse une large voie bordée de grands hôtels, pour gagner l'église de la paroisse où doit avoir lieu la cérémonie funèbre.

Derrière le char il y a peu de monde, quelques voisins seulement du défunt. Et quand c'est une femme, une mère que l'on enterre, un homme, la tête inclinée, les yeux rougis, suit le convoi, tenant d'une main sa casquette ou son feutre, tandis que de l'autre il conduit l'aîné de ses enfants; car souvent la jeune famille s'échelonne, en se tenant pressée; et jusqu'au plus petit, que les voisins portent tour à tour dans leurs bras, les orphelins accompagnent la chère morte au cimetière.

Le soir venu, le logis est désolé. Le père dans un coin s'abîme dans sa douleur. Mais il se rappelle qu'il a une famille à soutenir, et le lendemain, commandé par le devoir, il rentre à l'atelier morne et silencieux; il gagne son établi et travaille en pensant aux petits qui désormais sont tous seuls, là-bas, à la maison, livrés à eux-mêmes, abandonnés!.

Que vont-ils devenir tout le jour? qui prendra soin d'eux?

C'est surtout la fillette — elle a sept ans — qui le tourmente le plus. Les autres, du moins, sont des garçons — des petits hommes qui commencent — mais elle, la pauvre enfant, que la mère aimait tant, qui la guidera, qui la dirigera, qui lui donnera cette première éducation de la femme? Les voisins sont sans doute de braves gens, complaisants... mais leur contact est grossier; et, livrée à elle-même, la chère enfant apprendra peut-être trop tôt tout ce qu'elle ne devrait jamais savoir...

Et tout en frappant le fer ou en taillant le bois, ce pauvre père se désole de savoir sa chère petite abandonnée de la sorte.

Eh bien ! ces réflexions, ces craintes justifiées, ces douleurs réelles du père de famille, dans cette condition, ont été faites et comprises par des âmes compatissantes aux grands chagrins. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul se sont improvisées mères de famille, les chastes filles, et toutes les orphelines qui se trouvent dans la situation que nous venons de dire, sont devenues leurs enfants adoptives, les pensionnaires de l'orphelinat Saint-Guillaume.

« Les plus pauvres sont celles qui ont le plus de droits à nos soins, » nous disait la directrice au courant de notre visite.

Jamais l'interprétation de la charité chrétienne ne fut mieux comprise ni plus utilement réalisée. Est-il besoin d'autre éloge ?

Il y a aussi une crèche dans cette maison de Dieu.

Le matin, la mère de famille que le travail tient éloignée de chez elle, y vient confier son bébé à la garde des religieuses. Le soir, elle retourne le chercher ; et quand dans la journée elle juge à propos de venir l'allaiter, il y a tout exprès une chambre réservée pour les mères nourrices.

Pendant le jour, tout ce petit monde fait la sieste dans un dortoir, où l'on voit une rangée de berceaux bien propres et bien blancs ; puis, au réveil, on les promène dans les cours ; les plus grands s'amuse^{nt} entr'eux, comme ils peuvent, car la maison est trop pauvre pour leur offrir des jouets ; ce serait vraiment une attention charmante, de la part des familles riches, que de leur envoyer quelques-uns des jouets abandonnés par leurs enfants.

Une bonne instruction est donnée à ces orphelines ; on leur apprend également le métier de lingère, et celles qui n'ont plus de parents reçoivent, en quittant l'asile, un trousseau et une petite dot.

Il y a en ce moment cinquante orphelines, et quotidiennement une trentaine de bébés y sont conduits.

Quand nous aurons dit que tous ces soins sont donnés absolument gratis, on jugera de la perturbation que doit jeter dans le budget de la maison, la privation de l'allocation de mille francs que cette année messieurs du Conseil municipal se sont plu à lui retirer.

2. LES PETITES-SŒURS DES PAUVRES. Cinq maisons à Paris : 277, rue Saint-Jacques ; 62, avenue de Breteuil ; 45, rue Notre-Dame des Champs ; 13, rue Philippe-de-Girard ; et 75, rue Picpus. Cette dernière était anciennement rue Beccaria, 10. — Somme supprimée, 4,500 francs.

Qui de nous n'a rencontré les Petites Sœurs des Pauvres, s'en

allant le matin quêter avec leur petite voiture dans les restaurants et dans les marchés?

C'est la Compagnie des voitures de Paris qui leur fournit le cheval, à l'aide duquel elles vont de porte en porte, demander le pain du jour pour leurs pauvres vieillards.

Car si les règles de l'ordre leur permettent d'accepter les dons en argent ainsi que les dons en nature, elles prescrivent formellement que l'argent doit pouvoir être aussitôt employé; il leur est interdit d'avoir le moindre revenu. Aussi leurs pauvres vieux pensionnaires vivent-ils au jour le jour, selon que la Providence, plus ou moins dégoûtée des vices de cette terre, daigne jeter un regard de pitié sur nous.

Et quand les rations manquent, ce ne sont jamais les vieillards qui s'en ressentent; s'il y a peu, ils ont peu, mais les Petites-Sœurs n'ont rien du tout.

Il est arrivé plus d'une fois qu'une prière a remplacé le repas absent, surtout dans les commencements de l'Ordre.

La petite subvention que le Conseil vient de retirer, venait en aide à la maison de la rue Beccaria, qui avait alors un loyer à payer; une âme charitable a fait construire, pour donner un asile aux vieillards, une autre maison rue Picpus.

Mais cette faible somme de quinze cents francs aurait bien dû être maintenue quand même, et partagée entre toutes; quand elle n'aurait servi qu'à améliorer le café que les vieillards prennent le matin, et qui est fait avec les marcs donnés dans les cafés du boulevard, cela aurait suffi pour justifier une aussi minime libéralité.

La preuve des immenses services que rend cet Ordre aux vieux et aux vieilles absolument dénués de ressources, est dans le développement extraordinaire qu'a pris l'Institution en si peu de temps.

En 1840, l'abbé Le Pailleur réunit trois pauvres filles, ouvrières et domestiques, Fanchon Aubert, Jeanne Jagan et une troisième, et leur confia quelques vieillards de Saint-Servan. Tel fut le commencement de l'ordre des Petites-Sœurs des Pauvres, dont la supérieure générale actuelle, Marie-Augustine de la Compassion, est la troisième pauvre fille de Saint-Malo dont je viens de parler.

Aujourd'hui, il y a en France 73 asiles, 8 en Angleterre, 3 en Ecosse, 1 en Suisse et 10 en Espagne, où des vieillards sans aucun moyen d'existence trouvent de quoi vivre, grâce aux Petites-Sœurs des Pauvres qui vont mendier pour eux.

Peut-être, dans quelques années, certains radicaux de notre connaissance, haut placés, seraient-ils bien aises d'aller trouver bon souper et bon gîte dans un de ces asiles, où *jamais*, quoi qu'en

disent pour leur excuse les conseillers municipaux, on n'exige que les vieillards remplissent des devoirs religieux, où *jamais* on n'exige le moindre billet de confession.

J'en avais la certitude, j'en ai eu la preuve.

Avenue de Breteuil, on m'a montré une femme et deux hommes qui ne vont pas à la messe et ne disent pas de prières, il y a même une juive.

Cela n'empêche pas les Sœurs d'avoir pour eux les mêmes égards que pour les autres; cela n'a pas empêché qu'on leur ait aussi donné l'hospitalité.

— Je n'en suis pas toujours enchantée, me disait la supérieure, et j'aimerais mieux pour leur salut qu'ils se réconciliasent avec Dieu avant de mourir... mais je prie un peu plus pour eux que pour les autres, et je suis bien sûre au moins que cela ne leur fera pas de mal.

3. OEUVRE DE LA PREMIÈRE COMMUNION; 40, rue de la Fontaine (Auteuil). — Somme supprimée, 1,000.

But de l'Œuvre. — Recueillir de jeunes vagabonds et en faire d'honnêtes travailleurs.

Un jour l'abbé Roussel, ancien aumônier militaire, est sollicité par un mendiant. Il l'interroge.

— Pour qui mendies-tu?

— Pour moi.

— Et depuis quand?

— Depuis toujours.

— Tes parents?

— Je ne les ai jamais connus.

— Quel âge as-tu?

— Quatorze ans.

— As-tu fait ta première communion?

— Non.

— As-tu été baptisé?

— Je n'en sais rien.

— Viens avec moi.

C'est de cette conversation qu'est sortie l'œuvre sur laquelle nous allons nous étendre un peu.

L'enfant abandonné, — et il y en a beaucoup, — mendie et vit acilement d'aumônes. Mais plus il grandit, moins on lui donne. Alors il vole, et le voilà pour jamais dans la carrière des prisons.

L'abbé Roussel fut content de son protégé; il en trouva un

second, puis un troisième, — toujours dans la rue. Quand il en eut six il loua une petite maison à Auteuil, et alla s'installer avec eux tous. Il n'y avait ni matelas ni couvertures; on couchait par terre. Parmi les associés, — car ce fut une association, puisque chacun y participait de toute sa bonne volonté, — se trouvait un petit pâtis-sier : on lui confia la cuisine. Un autre était domestique, un troisième commissionnaire, etc.

Les œuvres de bienfaisance tiennent de la boule de neige; on fut bientôt encombré, et aujourd'hui, après dix années d'existence, l'OEuvre compte deux cent trente pensionnaires.

Le budget, qui avait été de quinze cents francs au début, se monte maintenant à cent vingt mille francs.

M. Roussel a ainsi arraché au vagabondage et aux prisons, sans doute, où l'Etat devrait les nourrir, plus de trois mille enfants. L'un d'eux est maintenant premier commis dans un magasin; il y gagne dix mille francs par an.

On garde les enfants de dix ans à dix-huit ou dix-neuf ans; ceux qui veulent rester le peuvent.

Tout cela travaille, car l'établissement a des ateliers. Il s'est développé. Dans le commencement il se trouva cent dix personnes qui mirent chacune cinq cents francs pour faire les constructions. Il y a deux ans, un Anglais payait tout l'arriéré et agrandissait encore les bâtiments, car les enfants viennent de toute part, et les magistrats prennent l'habitude, quand un des nombreux petits vagabonds qu'on leur amène paraît intéressant, de l'envoyer à l'abbé Roussel.

Le personnel se compose de quatre ecclésiastiques dépendant de l'archevêché, et six sœurs de Charité. Il y a des aides laïques et des patrons qui enseignent les métiers.

Nous y avons vu des ateliers de mouleurs, cordonniers, tailleurs, serruriers, peintres, jardiniers, feuillagistes, menuisiers. Mais ce qui nous a le plus frappé, c'est naturellement l'imprimerie. Elle est complète, depuis l'atelier de fonte de caractères jusqu'au brochage. Et si vous voulez une preuve du savoir-faire de ces compositeurs qui, pour la plupart ont de douze à quatorze ans, achetez un numéro de la *France illustrée*.

C'est une publication qui appartient à l'OEuvre et qui est entièrement imprimée à la maison; elle compte aujourd'hui deux mille trois cents abonnés.

— Il nous en faudrait trois mille, nous dit l'abbé Roussel, pour que son secours fût sensible dans le budget de la maison.

Tous ces gamins adorent l'abbé; c'est à qui aura un de ses regards quand il passé.

— En sortant d'ici à dix-huit ans, continua le digne directeur, chacun a un état et un petit pécule, et, par-dessus tout, une instruction supérieure à celle de la plupart des ouvriers.

Pendant la Commune, l'abbé Roussel qui, aux approches de la guerre, était parti avec vingt-cinq enfants qu'il avait mis tout simplement chez ses parents, dans la Sarthe, s'en était allé les rechercher lorsque des communards voulurent envahir la maison. Elle n'était défendue que par onze enfants, dont le plus âgé avait une jambe de bois. Ils firent tête aux envahisseurs, qui faisaient mine de se retirer, lorsque leurs chefs voulurent passer outre : les enfants firent pleuvoir sur eux un grêle de pierres. Tout s'arrêta là.

Au moment où ils sont trouvés dans la rue et recueillis, ces jeunes vagabonds n'ont qu'une terreur : le sergent de ville. Changer le sens de ce sentiment, en remplaçant l'agent de l'autorité par le Tout-Puissant, tel est le but moral de l'Œuvre.

On nous a montré le dernier venu. Voici son histoire :

Il y a quelques semaines, un enfant alla à un sergent de ville et lui tint ce langage :

— Mes parents m'ont chassé à coups de pied; j'ai erré la nuit, et quand je suis retourné à la maison, ils étaient partis; je n'ai pas pu les retrouver; je meurs de faim, mais je ne veux pas voler. Que faut-il que je fasse?

Et le pauvre petit fut envoyé à l'Œuvre de l'abbé Roussel.

(La suite au prochain numéro.)

PIÈGES MAÇONNIQUES.

L'*Apostolat de la Presse*, organe de l'Œuvre de Saint-Paul, fondée à Fribourg, en Suisse, vient de publier un article qu'il importe de mettre sous les yeux des familles qui tiennent à faire donner une éducation religieuse et solidement chrétienne à leurs enfants. Nous le reproduisons :

Il existe en Suisse, à Saint-Gall, un établissement d'éducation, fréquenté par 45 à 50 étudiants, internes pour la plupart, appartenant à quatre ou cinq nations différentes. C'est la *Concordia, institut international et école supérieure du Commerce*.

Nous avons sous les yeux le prospectus de cet institut, et nous

devons dire qu'il est de nature à ne pas éloigner la confiance des pères de famille religieux. On y promet non-seulement une instruction solide et l'enseignement théorique et pratique des principales langues de l'Europe, mais encore une exacte discipline, une surveillance attentive, une moralité sévère et même une éducation religieuse.

Dans le programme des exercices la prière ouvre la journée et la termine; l'enseignement de la religion est inscrit en tête des matières de chaque classe, et « il est donné, selon les religions, par des prêtres; dans la classe supérieure par le Directeur lui-même. » Pourquoi cette exception pour le cours supérieur? Les pères de famille ne s'en inquiéteront pas, en lisant les pieuses promesses du prospectus.

« Convaincu, y est-il dit, convaincu par cette pensée qu'une **éducation vraiment religieuse** (1), est seule capable de former des hommes **moralement bons**, la direction demande à ce que chacun remplisse exactement ses devoirs religieux. On commence la journée par une prière et on la termine par une autre. L'instruction et les cérémonies religieuses sont dirigées, selon la religion, par un prêtre catholique, protestant, etc. Tous les élèves sont tenus de recevoir la communion au moins à Pâques et de fréquenter le service religieux, le dimanche et les jours de fêtes. Si les parents des élèves désirent quelque élargissement sous ce rapport, ils sont priés d'en informer la direction, qui tiendra compte de leurs désirs. »

Assurément, c'est là un pauvre français et une piètre orthographe. Mais les parents peuvent croire qu'on enseigne un meilleur allemand.

Or, nous devons à une bonne fortune d'avoir eu sous la main un document précieux relatif à ce même *Institut international*. La pièce était confidentielle et devait demeurer secrète. Nous ne nous croyons pas tenus de respecter cette consigne et nous la livrons à la publicité, dans l'intérêt des familles chrétiennes, afin qu'elles sachent combien les prospectus sont souvent trompeurs.

La pièce que nous signalons aux pères de famille est une lettre écrite par le chef de la Loge *Concordia* Orient de Saint-Gall. Nous la traduisons de l'allemand :

(1) Nous respectons la forme typographique du prospectus.

« Vén. : M. : ,

« Beaucoup de F. : envoyant leurs fils à l'étranger pour y recevoir l'instruction et l'éducation seraient bien aises, je pense, de les faire élever dans l'esprit et les principes m. : . C'est pourquoi je prends la liberté de vous soumettre, pour en prendre connaissance, le Prospectus de l'*Institut Concordia*, à Saint-Gall, fondé d'après les conseils des principaux négociants de cette ville, et dirigé sous nos auspices par notre f. : le Dr. Bertsch-Saïler, lequel, dans le but de répondre à de nombreux désirs et de se rendre par conséquent utile à ses F. : croit devoir aujourd'hui destiner son établissement aux fils de m. : .

« Plusieurs F. : , dont les fils ont été à la Concordia, et nombre de négociants qui ont examiné avec la plus scrupuleuse attention cette institution d'un caractère tout spécial (V. le Prospectus), en ont reconnu avec moi l'excellence. — Notre F. : Bertsch a obtenu, dans la préparation au commerce et l'enseignement des langues modernes combinées, des résultats vraiment étonnants, comme le témoignent d'ailleurs hautement les négociants les plus notables de de notre ville qui se sont assurés par eux-mêmes de la supériorité de sa méthode. —

« A différentes époques de l'année, l'établissement est visité par l'Inspecteur général des Ecoles supérieures du Canton. Je tiens de ce fonctionnaire lui-même que ses rapports à la Direction de l'Instruction sont extrêmement favorables pour la *Concordia*.

« Cette institution ne recevant qu'un nombre restreint d'élèves, réunit aux avantages d'une solide instruction ceux de la vie de famille, d'où ses rapides développements, malgré l'opposition acharnée de l'ultramontisme local.

« D'habiles professeurs venus d'Angleterre, d'Allemagne, de France, d'Italie, etc., forment le personnel d'enseignement à la tête duquel est le Directeur qui parle lui-même cinq langues. La partie pratique de l'enseignement commercial (apprentissage proprement dit) va être prochainement confiée à un ancien négociant, afin de répondre à toutes les exigences.

« Je viens donc vous prier, Vén. : M. : , de vouloir bien vous intéresser à cette entreprise m. : en la recommandant auprès des membres de votre Loge et de bien vouloir me faire savoir quel serait, dans votre pays, le meilleur mode de propagande en faveur de l'*Institut Concordia*, et pour aider son Directeur à atteindre le noble but qu'il s'est proposé. — Un coup d'œil jeté sur la liste des

références (Page 8 du Prospectus) vous fera voir que cet établissement compte déjà d'assez hauts protecteurs, et que l'on peut, par conséquent, le recommander en toute confiance.

Salut fraternel.

(Signé) SCHERRER. »

» Saint-G..., le 18 février 1876.

Le lecteur doit maintenant comprendre pourquoi M. Bertsch-Sailer, qui n'est pas prêtre, se réserve de donner le cours de religion dans le cours supérieur.

Nous avons eu la curiosité de parcourir la liste des références, à laquelle renvoie la planche mag. de M. Scherrer. On y remarque les noms de M. le Dr. Kern, ambassadeur suisse à Paris; de M. Hirz, consul général suisse à Washington; de M. Geisser, consul général suisse à Turin. On voit sur quelles hautes protections une institution maçonnique peut compter. Est-ce que des agents revêtus d'un caractère officiel, devraient ainsi le mettre au service de la franc-maçonnerie? Mais nous n'avons, sous ce rapport, le droit de nous étonner de rien.

Ce qui est triste à penser, c'est que beaucoup de familles, alléchées par les belles promesses d'un prospectus qui parle de religion et de morale, presque comme un prospectus de petit séminaire; risquent de livrer sans défiance leur enfants à des institutions qui se sont donné la mission d'être en quelque sorte le noviciat des loges maçonniques. Nous voudrions pouvoir espérer que le fait de la *Concordia* de Saint-Gall est isolé; mais nous avons de fortes raisons de croire qu'il n'en est malheureusement pas ainsi, et qu'avant d'envoyer leurs enfants au dehors, surtout pour apprendre des langues étrangères, des parents qui ne veulent pas tomber dans un piège feront bien de s'adresser exclusivement aux institutions dirigées par le clergé et les Ordres religieux, ou du moins de n'avoir confiance qu'aux établissements laïques d'éducation qui sont ouvertement patronnés par le clergé.

Le patronage de l'autorité ecclésiastique a une si grande valeur et offre de telles garanties aux familles, en même temps que de chances de succès pour les établissements d'éducation, que la direction d'un pensionnat, pour peu qu'elle soit digne de la confiance des parents religieux, cherchera à obtenir la recommandation du clergé. Si cette recommandation fait défaut, quelles que soient les promesses des prospectus, il faut se défier : il y a anguille sous roche.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

I

Où l'on voit Jacques et Mathurin très-effrayés.

(Suite.)

— Je t'avoue que je ne l'ai pas lu, D'ailleurs, c'est en latin.

— Les savants de Paris ont dû le mettre en français.

— Je ne l'ai jamais vu dans les journaux.

— Crois-tu que ceux qui crient si fort tous les jours l'aient lu ?

— Ah ! il n'y a pas de doute. Chaque fois, ils en citent quelques morceaux, et ce sont des choses abominables.

— C'est égal, je voudrais bien voir tout ensemble.

— Moi aussi.

— Comment faire pour cela ?

— Je ne sais pas trop.

— Que nous sommes bêtes, — sauf notre respect, — exclama Mathurin.

— Quoi donc ?

— Mais nous n'avons qu'à demander la chose à M. le curé qui doit l'avoir.

— C'est juste. Mais s'il ne l'a qu'en latin, nous serons bien avancés.

— Il nous l'expliquera.

— Crois-tu pas qu'il va nous dire le fin mot de la chose ?

— Tiens, je n'avais pas réfléchi à cela, comment donc faire ?

— Si nous consultations M. l'instituteur ?

— C'est une idée.

— Consultons l'instituteur.

— Oui, consultations l'instituteur. C'est un savant aussi, celui-là, et qui sait tenir tête à M. le curé, ma foi. Il a fait des études. On dit même qu'il avait commencé à étudier pour se faire prêtre. Je ne sais pas ce qui a empêché la chose, mais ça ne fait rien.

— Précisément, voilà toute la marmaille qui sort de l'école ; il en reconduit une troupe par ici ; nous allons pouvoir lui toucher un mot de la chose.

(1) Reproduction interdite. Voir le numéro précédent. — A la fin de ce numéro, au lieu de : As-tu le Syllabus ? lire : As-tu lu le Syllabus ?

II

Monsieur l'instituteur.

M. Nicolas-Panrace-Isidore Saitout, instituteur de la commune de F***, était un homme d'une quarantaine d'années, à la figure pleine et rougeade, sur laquelle on pouvait lire la plus entière satisfaction de soi-même, et dont certains plis plus durs indiquaient, qu'il n'était pas toujours aussi content des autres.

M. Nicolas-Panrace-Isidore Saitout avait une grande opinion de son mérite personnel.

Il avait, en effet, commencé dans sa jeunesse l'étude du latin. Le curé de sa paroisse, ayant remarqué en lui quelques heureuses dispositions, n'avait pas eu de peine à obtenir de ses parents, — braves gens de la campagne, et bons chrétiens qui étaient heureux de penser qu'il y aurait un prêtre dans leur famille, — les sacrifices nécessaires pour le faire admettre au petit séminaire du diocèse. Au séminaire, on n'avait pas exigé le prix intégral de la pension ; le père et la mère avaient pioché un peu plus dur qu'auparavant pour habiller le jeune séminariste ; le bon curé avait eu le talent de faire ouvrir quelques bourses pour leur venir en aide et lui-même avait fini par compléter ce qui manquait.

Pendant deux ou trois ans, tout alla bien et le petit Nicolas, comme on l'appelait familièrement, ne donnait que des sujets de satisfaction.

Mais, arrivé parmi les grands, il se laissa entraîner par quelques mauvais camarades que leurs maîtres surveillaient sans en connaître toute la perversité, et il se mit à lire de mauvais livres, des romans qui ne peuvent qu'affadir le cœur et corrompre l'imagination. Dès lors, un changement notable se fit remarquer dans sa conduite : il ne travaillait plus que tout juste pour présenter des devoirs faits à la hâte et pour pouvoir débiter lambeaux par lambeaux des leçons dont il fallait lui souffler presque tous les mots ; en même temps il était indiscipliné, il raisonnait les moindres observations qu'on lui faisait.

Enfin, il se mit à la tête d'un de ces petits complots de collège qui ne sont rien, quand on les considère de loin, mais qui seraient la ruine de la discipline et des études, si on les tolérait. Un renvoi déshonorant, quoique prononcé avec tous les ménagements possibles, fut la conséquence du rôle qu'il jouait dans ce complot.

M. Nicolas-Panrace-Isidore Saitout n'avait pas achevé sa troisième ; il avait quinze ans. Reprendre les travaux des champs lui

parut trop pénible, et d'ailleurs il se jugeait capable de mieux que cela. Ne pouvant être prêtre, il se retourna vers l'enseignement, entra à l'école normale de son département et finit par en sortir avec le brevet d'instituteur.

Il y a vingt à vingt-cinq ans, l'esprit de bien des écoles normales n'était pas précisément religieux. L'élève-maître Saitout, depuis sa mésaventure du petit séminaire, et par suite de ses lectures et de ses fréquentations, n'était guère disposé à respecter la religion et le clergé. Il absorba donc avec une méchante avidité tout ce qu'il entendait dire à l'école contre le parti-prêtre, et sur la nécessité où l'on était d'opposer dans les communes l'influence éclairée de l'instituteur à l'influence obscurantiste du curé, et ce fut dans ces dispositions, qu'à l'âge de vingt ans il devint instituteur de la commune de F***.

Là, l'un de ses premiers ennuis fut d'ajouter à ses fonctions de maître d'école celle de chantré à l'église, fonction qu'il jugeait aussi indigne de lui que ridicule.

Cependant, il se consola par deux considérations : d'abord, que cela augmentait d'une façon assez sensible son modeste traitement; ensuite, qu'il avait une belle voix qui faisait l'admiration des paysans, dont la voix cassée et chevrotante de l'instituteur précédent n'avait pas gâté les oreilles.

Il devint aussi greffier de la mairie et, en cette qualité, acquit aux yeux des administrés une importance plus grande encore, de sorte que, maître à l'école, il avait un pied à l'église, un autre à la mairie, et se trouvait le personnage, sinon le plus important de l'endroit, au moins le plus au courant de toutes les affaires qui en occupaient les habitants.

Dans les commencements, il agit avec une certaine prudence, et M. le curé put se féliciter d'avoir dans le maître d'école un homme exact aux offices et qui en relevait la splendeur par l'éclat de son chant.

Lorsque M. l'instituteur, — qui se trouvait blessé chaque fois que le curé, gardant les anciennes habitudes, l'appelait tout simplement M. le Maître, — eût vu que les habitudes religieuses conservées par la majorité de la population, n'empêchaient pas les esprits forts du lieu d'être aussi considérés que les autres, il se mêla avec ceux-ci, et, sans jamais dire un mot contre la religion, dans la crainte que cela ne fût reporté au curé et ne lui attirât quelque mauvaise affaire, il avait des sourires, des hochements de tête, une manière de faire aller le pied tout en se tenant les bras croisés à la façon de Napo-

léon, qui en disaient assez pour encourager les libres-penseurs du village et pour lui valoir leur amitié.

— Celui-là, disaient-ils, en sait aussi long que M. le Curé, et il ne se laisse pas prendre par toutes les simagrées des prêtres et des dévots.

Et M. Nicolas-Panrace-Isidore Saitout, qui était instituteur de la commune depuis vingt ans, et qui avait vu passer par ses mains la moitié de la population adulte du pays, était un oracle pour tous ceux qui avaient des raisons personnelles pour ne pas écouter le curé; il en imposait aux autres, et M. le curé, qui le connaissait bien, mais qui craignait un éclat et dont la bonté reculait devant une mesure rigoureuse, voyait avec tristesse toute la jeunesse de sa paroisse entre les mains d'un maître qui, à l'école, remplissait matériellement son devoir, mais sans apporter à la bonne éducation de l'enfance ce zèle que la foi chrétienne peut seule inspirer à un instituteur.

Lorsque Jacques et Mathurin virent M. l'instituteur s'approcher d'eux après avoir gourmandé les derniers marmots qui s'amusaient dans la rue au lieu de rentrer à la maison :

— Ah! monsieur l'instituteur, lui dirent-ils ensemble, vous venez fort à propos.

— Qu'y a-t-il donc, messieurs? demanda celui-ci, en faisant résonner avec complaisance le creux de sa voix.

— C'est que nous sommes bien embarrassés, dit Jacques.

— Oui, bien embarrassés, ajouta Mathurin.

— Quel peut donc être le motif de votre embarras? demanda d'un air protecteur M. Saitout.

— Voilà, dit Jacques. Mathurin et moi nous sommes très-effrayés de tout ce que nous entendons dire partout et de ce que j'ai lu sur la feuille de M. Poussaboire.

M. Saitout sourit.

— Il paraît qu'on va encore tomber sur nous autres, pauvres paysans, et rétablir la dîme, la corvée, et je ne sais pas quoi encore.

— Oui, ajouta Mathurin, et Baptiste, que nous venons de voir revenir de son usine, dit que tout ça est bon, mais qu'on se battra s'il le faut, qu'on se massacrera et que les curés ne redeviendront pas les maîtres.

— Enfin, dit Jacques, pour tout vous dire d'un mot, monsieur l'instituteur, ce Syllabus que le Pape vient de lancer, va tout mettre en combustion.

— Le Syllabus? dit M. Saitout; ah! oui, je sais ce que c'est que

cela, une machine d'un autre âge, un coup d'épée dans l'eau, un fusil qui rate.

— Mais, reprit Mathurin, il paraît que ça n'est pas si inoffensif que ça, puisque d'après ce que nous dit Jacques, tous les journaux en parlent, disant que la civilisation moderne est en danger, et que les ouvriers se préparent à se battre. Moi, je ne sais pas trop ce que c'est que la civilisation moderne; mais je sais ce que c'est que la guerre civile, et on dit que le Syllabus va être cause de la guerre civile.

— Il est certain, dit gravement M. Saitout, que le Syllabus est un acte bien audacieux, et qui est un véritable défi à la civilisation, à la liberté, au progrès, à toutes les conquêtes de la société moderne. On n'aurait pas dû attendre un tel acte d'un vieillard aussi vénérable que Pie IX; mais, aujourd'hui, ce n'est plus la religion du Christ qu'enseigne le Pape; absolument dominé par les Jésuites, qui lui ont déjà fait perdre ses Etats, ce malheureux vieillard se croit encore au moyen-âge, et ne rêve que de rétablir la domination des Papes sur les peuples et sur les rois, comme du temps des Hildebrand, des Boniface VIII et des Sixte-Quint. C'est se tromper de de siècle, se tromper déplorablement.

Pendant cette belle tirade, Jacques avait fait à Mathurin plus d'un signe qui signifiait : Hein ! comme il parle bien ! Hein ! comme il est savant ! Mathurin, qui conservait un peu plus de sang-froid, et qui poursuivait son idée de connaître le Syllabus, dit alors :

— Je crois bien que vous avez raison, monsieur l'instituteur, et ça ne me rassure pas beaucoup. Mais nous en étions là justement nous deux Jacques, quand vous nous avez fait l'honneur d'entrer en conversation avec nous. Je disais à Jacques que je voudrais bien connaître ce Syllabus, ce monstre dont tout le monde parle, et dont Jacques m'a fait un si terrible portrait. Jacques me disant qu'il n'avait pas lu la fameuse pièce, je lui proposais de consulter là-dessus M. le curé; mais il m'a fait observer très-sagement que M. le curé pourrait bien ne pas nous montrer la chose telle qu'elle est, parce qu'il est intéressé dans la question. C'est alors que nous vous avons aperçu. Nous ne pouvions pas rencontrer un homme plus capable de nous instruire.

(La suite au prochain numéro.)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LE 16 JUIN.

Le 16 juin ! C'est avec une joie toute pleine de reconnaissance envers Dieu que nous inscrivons cette date. Le 16 juin est l'anniversaire de l'exaltation de Pie IX au Souverain Pontificat ; le 16 juin 1876 commence la trente-et-unième année du règne le plus long que présente la Papauté, de l'un des règnes les plus tourmentés et les plus glorieux que présente l'histoire de l'Eglise catholique.

Pie IX a régné trente ans, et sa merveilleuse santé, l'admirable vigueur de ce vieillard auguste dont la longévité déconcerte les plans de l'impiété, permettent d'espérer que de nombreuses années s'ajouteront encore à ces années. C'est un pressentiment universel que Pie IX, le Pape de l'Immaculée Conception, du Syllabus et du Concile, verra la fin de l'épreuve actuelle de l'Eglise ; et Dieu semble donner raison à ce pressentiment en prolongeant si miséricordieusement les jours du vénérable Pontife, Dieu exauce les prières que deux cents millions de catholiques lui adressent, depuis trente ans, avec une ferveur croissante : *Dominus conservet eum, et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra, et non tradat eum in animam inimicorum ejus*. Dieu conserve Pie IX à son Eglise, il lui donne une vigueur extraordinaire, il le rend heureux au milieu des épreuves, heureux de l'amour de ses enfants, heureux des progrès que font la vérité et la foi, malgré tant d'attaques, de calomnies et d'œuvres de perversion, et il le délivre à chaque instant des mains de ces ennemis, qui ont pu le renverser de son trône temporel et le priver de sa liberté, mais qui n'ont pu enchaîner sa parole ni enlever de son front la triple couronne de l'autorité, de la sainteté et de la souffrance.

Trente ans, quel long espace dans une vie humaine ! Et si

l'on considère les trente ans écoulés depuis le 16 juin 1846 jusqu'au 16 juin 1876, que d'événements ! que de révolutions ! que de bouleversements ! Le monde s'est pour ainsi dire renouvelé, et Pie IX, dont le monde catholique acclamait le nom, il y a trente ans, avec un enthousiasme dont l'histoire de la Papauté n'offrait peut-être pas d'exemple, Pie IX préside toujours à ce mouvement du monde, dont la religion, quoi qu'on fasse et qu'on dise, est le premier moteur ; Pie IX est aujourd'hui acclamé comme il y a trente ans, Pie IX est plus admiré, plus aimé, plus obéi, que jamais Pape ne l'a été.

Lorsque Louis XIV, après un règne qui avait été illuminé de toutes les gloires, et traversé aussi par de cruelles épreuves, alla paraître devant le juge suprême des rois et des mendiants, il n'y eut qu'un cri dans toute l'Europe, qui s'était accoutumée à ne voir que lui sur le trône de France, le plus beau trône de l'univers : *Le roi est mort !* Louis XIV, c'était le Roi, même pour les étrangers, tant il avait su noblement porter la dignité royale, et il semble, en effet, qu'après lui, il n'y eut plus de rois.

Lorsque Pie IX disparaîtra, pour aller recevoir là haut la récompense de ses travaux, de ses vertus, de sa sainteté, on dira aussi : *Le Pape est mort*, et le monde entier sera dans l'attente de ce que Dieu préparera pour combler le vide immense causé par cette mort. Mais les cœurs chrétiens ne seront pas abattus : leur douleur sera grande, leur espérance sera plus grande encore. Le Pape meurt, les Papes ne meurent pas. On a vu, depuis que Pierre a reçu de Jésus-Christ la charge de paître les pasteurs et le troupeau, on a vu s'écrouler les uns sur les autres les plus puissants empires, paraître et disparaître les plus invincibles conquérants : Pierre est toujours là dans la personne de ses successeurs ; il y a toujours un homme, un prêtre, un pontife dont l'infailible parole maintient les droits de la vérité et de la morale, un homme, un prêtre, un pontife qui commande, qui prie et qui enseigne. On le tue, il revit dans un autre ; on l'enchaîne, sa parole perce les murs de sa prison, et il est d'autant plus vénéré, d'autant plus aimé, d'autant mieux obéi, d'autant plus puissant, qu'il est plus violemment persécuté et plus indignement calomnié.

Ils ont spéculé sur la mort du Pape, ces hommes qui s'appelaient Cavour, Napoléon, Mazzini et tant d'autres. Où sont les Cavour, les Mazzini, les Napoléon ? Ils avaient, en 1864, signé cette convention qui paraissait devoir porter un coup fatal à la Papauté ; la même année, Pie IX signait le Syllabus qui condamnait les principales erreurs contemporaines : qu'est-ce qui reste, aujourd'hui, de la convention de septembre ou du Syllabus de décembre ? On a oublié la convention, le Syllabus acquiert chaque jour une plus grande autorité, d'autant plus grande que les ennemis de l'Eglise s'acharnent davantage sur ce grand acte pontifical, qui a été le coup mortel porté à l'erreur, parce qu'il a éclairé les intelligences catholiques que pouvaient séduire les modernes doctrines.

Ainsi la Papauté résiste à tous les coups, condamne toutes les erreurs, flétrit toutes les injustices ; elle est l'innébranlable roc contre lequel viennent se briser les têtes superbes ; elle est comme le pivot moral du monde, autour duquel tout s'agite, et qui ne pourrait être ébranlé sans que le monde tout entier ne fût exposé aux plus effroyables catastrophes. On la voit, à travers les siècles, raffermir les sociétés qui penchent vers leurs ruines, former les nouveaux peuples qui viennent à l'existence historique, porter la lumière au milieu des ténèbres, soutenir le droit contre les excès de la force, et enfanter partout les plus sublimes vertus, les plus héroïques dévouements. C'est pour cela qu'elle est détestée de ceux qui veulent commettre le mal et l'injustice, mais c'est pour cela aussi qu'elle triomphe par ses défaites, parce que les catastrophes qui suivent ses défaites éclairent les intelligences en démontrant sa nécessité et en rappelant ses bienfaits.

Pie IX restera dans l'histoire l'une des plus brillantes, des plus majestueuses et des plus aimables figures de cette magnifique série de Pontifes, dans laquelle on n'aperçoit que si peu de points obscurs, défaiilances personnelles que Dieu a permises pour montrer que les pontifes sont des hommes, mais que le Pontificat est une institution divine, et pour faire resplendir davantage l'infailibilité doctrinale, qui est son œuvre, au milieu des faiblesses qui sont l'apanage de l'humanité.

Remercions-le d'avoir donné à notre temps des Pontifes devant

lesquels la haine la plus audacieuse est obligée de se taire : quelles nobles figures que celles des Pie VI, des Pie VII, des Léon XII, des Grégoire XVI et des Pie IX ! La douceur et la majesté, la plus aimable condescendance et l'autorité, la clémence et la fermeté, brillent à la fois sur les fronts de ces vieillards, qui parlaient avec tant de bonté aux faibles et aux humbles, et qui savaient faire entendre avec tant d'énergie aux puissants ces deux paroles, où ils puisent leur invincible force : *Non licet, non possumus*. Il semble que Pie IX résume en lui toutes ces qualités, toutes ces vertus, comme son Pontificat résume toutes les épreuves et tous les triomphes de l'Eglise : gloire à Dieu, qui l'a suscité pour gouverner la barque de Pierre au milieu de ces tempêtes et de ces ténèbres, et longue vie à Pie IX, le père et le pasteur de nos âmes, le défenseur du droit, le docteur de la vérité, le modèle des souverains ! *Dominus conservet eum, et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra, et non tradat eum in animam inimicorum ejus !*

J. CHANTREL.

LE VÉNÉRABLE LIBERMANN

Nous publions, d'après le *Monde*, la relation présentée au Saint-Père par le R. P. Laurent Salvati, promoteur de la foi pour les causes des saints, pour l'introduction de la cause de béatification et canonisation du Vénérable Libermann, et le décret de la Sacrée-Congrégation des Rites qui introduit cette cause, si intéressante pour la France. On remarquera que la signature de Sa Sainteté est formulée selon l'usage traditionnel : *Placet J.-M.* (Joanni-Mariæ), c'est-à-dire que le Pape n'écrit que ses noms de baptême.

Le *Monde* fait remarquer avec raison que l'importance de la *relation*, qu'il est autorisé à publier, consiste précisément dans cette publication, parce que, en général, les relations de ce genre demeurent inédites, et l'on se borne à faire imprimer et à faire distribuer aux Pères de la Congrégation des Rites les décrets mêmes de la Congrégation. Nos lecteurs ecclésiastiques seront bien aises d'avoir ce document sous les yeux.

BEATISSIME PATER.

Fama sanctitatis virtutum et miraculorum servi Dei Francisci Mariæ Pauli Libermann Institutoris Congregationis Sanctissimi Cordis Mariæ, anno 1852 Parisiis vita functi, eo processit in dies, ut non modo Parisiensis diœcesis, sed omnes Galliarum Provinciæ, particulari devotione succensæ, ipsum persæpe invocarent in humanis vitæ adjunctis, et plurimorum virorum sententia Altarium honore dignus reputaretur, accedente tamen Sanctitatis Vestræ ineluctabili gravissimoque judicio. Hinc Cardinales, Archiepiscopi, Episcopi, Religiosorum Ordinum, Antistites deprecati sunt Sanctitatem Vestram ut ad ejusdem servi Dei Beatificationem et Canonizationem procedere dignaretur. Cum itaque in Parisiensi diœcesi in qua Dei Servus gloriose decessit, Ordinaria inquisitio informativa confecta jam fuerit, jamque hujus inquisitionis examen, præviis dispensationibus tam a non integro lapsu decennii post exhibitionem Processus, quam ab interventu Consultorum, et a perquisitione scriptorum quæ manu Servi Dei exarata haberi possunt, die 26 Februarii 1874 a S. Sede concessis, relatione Rmi Cardinalis Aloisii Oreglia loco Rmi Card. Hannibalis Capalti, in Ordinario Sacrorum Rituum Congregationis Conventu die 17 Maii 1876 institutum fuerit; et audito tum voce, tum scriptis R. D. Laurentio Salvati S. Fidei Promotore, Rmi Patres in sententia fuerint ad Introductionem Causæ prædicti Servi Dei deveniri posse : hinc pro parte devotissimi Oratoris Alphonsi Eschbach Gallici seminarii Rectoris, et Causæ Postulatoris, Sanctitas Vestra humillime exoratur ut Causam et Causas Beatificationis et Canonizationis cum cognitione virtutum et miraculorum, ac publicæ famæ sanctitatis ipsius servi Dei, populorumque erga eum devotione, cum omnibus et singulis suis incidentibus adnexis et connexis quibuscumque, confirmando quatenus opus sit in Ponentem Rmum Cardinalem Hannibalem Capalti, eidem Congregationi committere et mandare dignetur; et imprimis ut Inquisitio Apostolica, servata decretorum forma, et juxta Remissoriales et Compulsoriales Litteras a S. Rituum Congregatione, expediendas, et juxta articulos, interrogatoria, aliasque instructiones a R. P. Fidei Promotore cum peculiari deputatione sub Promotoris dirigendas, rite valideque possit inchoari super obedientia præstita Decretis Sa. me. Urbani Papæ VIII de non cultu editis; ad effectum postea in eadem S. Rituum Congregatione aperiendi, exhibendi, et citato auditoque R. D. Fidei Promotore, discutiendi et declarandi laudatis Decretis fuisse sufficienter paritum et

satisfactum. Relata vero Sanctitati Vestræ et adprobata hujusmodi declaratione, citato pariter et audito R. D. Fidei Promotore, si eidem Sacræ Congregationi visum fuerit, et Sanctitati Vestræ placuerit ut deveniri possit ad genericam Inquisitionem super fama sanctitatis, populorum devotione, miraculis aliisque denunciandis memorati Servi Dei in genere tantum et non in specie, et quoad famam si eadem hodierna die vigeat; et hunc ad effectum articulos ad eundem transmittat, super quibus, et juxta interrogatoria R. D. Fidei Promotoris per se ipsum et non per alios, cum interventu sub Promotoris per eundem R. D. Fidei Promotorem nominandi, debeat examinare testes, et cum potestate citandi ac inhibendi quos, quibus, et quoties, ubi ac quando opus fuerit, sub censuris, etc., nec non per edictum contradictores, etc., et cum omnibus aliis necessariis et opportunis facultatibus, quibus peractis, ea quæ invenerit fideliter rescribat, et Processum hujusmodi ad eandem sacram Congregationem sigillo clausum per fidelem nuncium transmittat una cum litteris quibus significet qualis et quanta prædictis testibus fides sit habenda. Quo Processu recepto, et per sacram Congregationem discusso, eadem sacra Congregatio sanctitati Vestræ referat quid de ejus relevantia sentiat ad effectum ut Sanctitas Vestra possit statuere an sit deveniendum ad constructionem et absolutionem specialis inquisitionis super virtutibus et miraculis ejusdem servi Dei. Quod si Sanctitas Vestra eidem judicaverit esse locum, ipsi S. R. Congregationi mandare pariter dignetur quatenus Rmo Archiepiscopo Parisiensi committere valeat, ut veritatem super fama sanctitatis Dei servi, populorum devotione, fidei puritate, miraculis aliisque requisitis accurate, fideliter prudenterque juxta articulos, et juxta interrogatoria a R. D. Fidei Promotore danda, et illi transmittenda in specie inquiret, et jura ac monumenta coram ipso exhibenda recipiat, cum interventu sub Promotoris ab eodem Promotore nominandi, et quidquid per hujusmodi specialem inquisitionem invenerit, suis pariter sigillis obfirmatam caute ad eandem S. Congregationem transmittat, ut his omnibus mature perpensis, ac examinatis in sacra Rituum Congregatione coram Sanctitate Vestra habenda, decernatur an talia sint, tantique momenti, ut ad Beatificationem sive Canonizationem præfati servi Dei juxta SS. Canonum statuta, et S. Romanæ Ecclesiæ ritum deveniri possit, cum facultate super præmissis tum Remissoriales tum Compulsoriales Litteras, citato eodem R. D. Promotore Fidei, ad quascumque mundi partes decernendi et relaxandi; etiam in Curia jura et monumenta quæcumque recipiendi et, si opus fuerit, testes per Emum Dnum Card. Vicarium seu Episcopos,

et in loco ab ipso deputando, prævia citatione, et cum interventu D. Promotoris vel ejus sub Promotoris super iisdem articulis sive aliis novissime dandis vel addendis, et juxta interrogatoria per eundem D. Fidei Promotorem exhibendo sub censuris, pœnis et omnibus aliis desuper necessariis et opportunis facultatibus cæteraque omnia et singula in præmissis, et circa ea quomodolibet faciendi, gerendi, et exequendi usque ad finale complementum. Servata tamen in omnibus et singulis forma Decretorum Sa. Me. Urbani VIII, Pontificis et Ven. Innocentii XI et non alias, etc. Minime obstantibus Constitutionibus etiam in universalibus, et synodalibus Conciliis editis, atque aliis Apostolicis Ordinationibus Cancellariæ regulis, stylo Palatii et Curiae, cæterisque contrariis quibuscumque statutis; quorum tenores pro plene et sufficienter expressis habeantur, etc.

PLACET J.-M.

PARISIEN.

Beatificationis, et canonizationis ven. servi Dei Francisci Mariæ Pauli Libermann institutoris congregationis purissimi cordis Mariæ.

Nonis Februarii et IV Kalendas Martii Anni 1874, quum SSmus Dominus Noster Pius Papa IX benigne indulserit ut de Dubio Signaturæ Commissionis Introductionis Causæ servi Dei Francisci Mariæ Pauli Libermann præfati ageretur in Congregatione Sacrorum Rituum Ordinaria, absque interventu et voto Consultorum licet non elapso Decennio a die præsentationis Processus Ordinarii in Actis Sacrorum Rituum Congregationis, et scriptis ejusdem Servi Dei non perquisitis et examinatis, Emus et Rmus D. Card. Aloisius Oreglia di S. Stefano, loco et vice Emi et Rmi D. Cardinalis Capalti Causæ Ponentis, ad Instantiam R. P. Alphonsi Eschbach Alumni memoratæ Congregationis et Causæ Postulatoris, attentis Postulatoriis Litteris nonnullorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium, itemque plurimorum Archiepiscoporum et Episcoporum necnon aliorum Virorum Ecclesiastica et civili dignitate illustrium, in Ordinariis Sacrorum Rituum Comitibus hodierna die ad Vaticanum coadunatis, sequens Dubium discutiendum proposuit, nimirum : *An sit signanda Commissio Introductionis hujus Causæ in casu et ad affectum de quo agitur?* Et Sacra eadem Congregatio omnibus maturo examine perpensis, auditoque voce et scripto R. P. D. Laurentio Salvati Sanctæ Fidei Promotore, rescribendum censuit : *Affirmative sive signandam esse Commissionem si Sanctissimo placuerit.* Die 27 Maii 1876.

Facta postmodum de præmissis per infrascriptum Secretarium Sanctissimo Domino Nostro Pio Papæ IX, fideli relatione, Sanctitas Sua Sententiam Sacræ Congregationis ratam habuit et confirmavit : propriaque manu signavit Commissionem Introductionis Causæ Ven. Servi Dei Francisci Mariæ Pauli Libermann præfati. Die 1 Junii anno eodem.

C. Episcopus Ostiensis et Velitern. Card. Patrizi S. R. C. Præfectus.

L. † S.

Plac. Ralli S. R. C. Seretarius.

LE CENTENAIRE DE VOLTAIRE.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Nous avons laissé Voltaire prenant avec délices *son café à la crème* dans une tasse ravissante, donnée par son héros le roi de Prusse, et savourant au même moment les insultes abominables que ce maître adulé jetait aux Français dans une lettre joyeuse. Nous avons vu comment le *patriarche de Ferney*, ce renégat de la patrie, envoyait ses vils remerciements à Frédéric, en luttant de cynisme avec lui pour outrager la France, et lancer à la Pologne immolée quelques-uns de ces traits ignobles et lâches par lesquels on essaie de déshonorer la victime. Mais à côté des longues adulations prodiguées au vainqueur de Rosbach, il y a, dans la correspondance de Voltaire, une série de lettres adressées à cette grande coupable, Catherine II, impératrice de Russie, célèbre par ses débauches et ses cruautés, qui, après avoir fait étrangler son époux, Pierre III, présida si perfidement, avec le roi de Prusse, au meurtre de la Pologne. C'est Catherine elle-même qui ouvrit cette correspondance honteuse, en 1765; et Voltaire lui répondit pour mettre *à ses pieds tous les gens de lettres*. En effet, toute la ligue impie des *philosophes* du dix-huitième siècle, d'Alembert, Diderot particulièrement, ont rampé avec Voltaire devant elle, et l'estime qu'elle faisait d'eux suffirait pour les flétrir, pour montrer à quel point ils méprisaient la pudeur et l'humanité, Voltaire va jusqu'à l'adoration : « sectaire de *la religion des Sabéens*, il

adorait, dit-il, *une étoile*, » l'étoile du Nord, dont toute lumière lui venait : et il le répétait en vers :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière !

Et il signait : « *Votre vieil idolâtre*, » ou « *Le prêtre de votre temple*. »

Dès l'année 1768, Catherine était si satisfaite du désir ardent qu'il témoignait, dans toutes ses lettres, de la voir bientôt maîtresse de Varsovie et de Constantinople, qu'elle daigna lui envoyer, le 17 décembre, une fourrure avec une boîte tournée de ses propres mains et ornée de son portrait. Voltaire s'empressa de lui adresser l'hommage de sa reconnaissance :

Ferney, février 1769.

Cette belle et noire pelisse
Est celle que perdit le pauvre Moustapha,
Et le beau portrait que voilà,
C'est celui de la bienfaitrice,
Du genre humain qu'elle éclaira.

La bienfaitrice du genre humain! — après ses crimes!... Pierre III avait été étranglé dans la nuit du 8 au 9 juillet 1762; et Catherine avait fait périr aussi le prince Ivan, légitime héritier de Pierre III. D'Alembert, écrivant à Voltaire lui-même le 4 octobre 1764, avouait dans l'intimité, en parlant de ce dernier assassinat, que cette idole des philosophes avait bien quelques *défauts* (le mot est charmant); il disait « que la philosophie ne devait pas trop se vanter de pareils amis; mais, « que voulez-vous? ajoutait-il, il faut aimer ses amis avec leurs « défauts. » — Quant à Voltaire, la veuve de Pierre III était pour lui le chef-d'œuvre de la philosophie : « Dites donc beaucoup de bien de ma Catherine, que j'aime à la folie, » criait-il aux adeptes, « et faites-lui une bonne réputation dans Paris. » Il avait inventé un mot pour mieux peindre sa servilité : « *Ma-* « *dame*, lui écrivait-il de Ferney, le 18 mai 1770, les glaces « de mon âge me laissent encore quelque feu; *il s'allume pour* « *votre cause*... Je suis *Catherin* et je mourrai *Catherin*... Je

« redouble mes vœux; *mon âme est aux pieds* de Votre Majesté « impériale. »

Nous l'avons déjà vu, au mois d'avril de la même année, montrant la même bassesse envers Frédéric de Prusse : « Mon âme a toujours été aux pieds de la vôtre... » Toujours *aux pieds* de l'étranger avec la haine pour la France; *aux pieds* de la force brutale, unie à la perversité du cœur et à de grandes iniquités : c'est bien là la place vraie de Voltaire, et il a pris soin de la marquer lui-même en caractères indélébiles. S'il n'était pas mort avant Catherine, il aurait applaudi au massacre de trente mille Tartares, égorgés par les soins du favori *Potemkim* et du général *Souwarof*. Et si les *glaces de l'âge* le lui avaient permis, il aurait aspiré à l'honneur d'accompagner la *Sémiramis du Nord* dans son voyage triomphal à travers la Tauride et la Crimée dépeuplées, — alors que les Tartares, poussés à coups de nerfs de bœufs de plusieurs lieues à la ronde, figuraient la population absente, et que sur l'une des portes de Cherson, qu'on venait de bâtir, le génie adulateur de Potemkim avait fait graver cette inscription : *Route de Constantinople!*

La passion de Voltaire pour l'agrandissement de la Russie et de la Prusse, — en face de la France humiliée qu'il déteste; — éclate encore dans une lettre à Frédéric, datée du 16 octobre 1772, et dont nous avons cité un autre fragment odieux. « Vous voilà, sire, » lui dit-il, après le partage de la Pologne et le désastre des Français venus à son secours, « vous voilà « le fondateur d'une grande puissance; vous tenez un des bras « de la balance de l'Europe, et la Russie devient un monde « nouveau. Comme tout est changé! Et *que je me sais bon gré « d'avoir vécu assez pour voir tous ces grands événements!...* « Je ne sais quand vous vous arrêterez; *mais je sais que l'aigle « de Prusse va bien loin.* »

On dirait que cet homme a prévu avec joie nos malheurs du siècle présent... Et il appelle, dans la même lettre, l'aigle de Prusse pour lui rendre la vie : « Je supplie (remarquez l'ex- « pression), je supplie cet aigle de daigner jeter, sur moi ché- « tif, du haut des airs où il plane, un de ses coups d'œil qui « raniment le génie éteint... Je suis à vos pieds, comme il y a « trente ans... » Et Frédéric l'avait traité comme un misérable;

et on sait l'aventure de Francfort, qui terrifia le courtisan, le plat valet fugitif! Mais rien ne pouvait décourager la bassesse de Voltaire; et parmi les témoignages si nombreux qu'il en a donnés, nous recueillons ces mots écrits à d'Argental, en janvier 1765 : « J'ai trois ou quatre rois que je mitonne... Il est « bon d'avoir des amis solides pour le reste de sa vie. »

Où nous arrêter dans ces honteux souvenirs? Un journal n'est pas un livre; mais nous voudrions dessiller les yeux de la foule crédule, à qui l'on vante encore la générosité d'une âme si égoïste et si vile, son amour pour le peuple et pour l'*humanité*. Il mettait le peuple au rang des bêtes, comme le montrent les affreuses citations que nous avons faites il y a quelques jours, et celle-ci surtout qu'il faudrait sans cesse répéter : « A l'égard du peuple, « il sera toujours sot et barbare... Ce sont des bœufs auxquels « il faut un joug, un aiguillon et DU FOIN. » Sainte-Beuve, citant ce passage, le fait précéder de cette réflexion : « Voltaire est « contre les majorités et les méprise; en fait de raison, les « masses lui paraissent naturellement bêtes... »

Mais en insultant le peuple, en couvrant d'outrages le Christianisme qui l'élève si haut, Voltaire a des insultes plus amères contre sa patrie, il la met au-dessous de toutes les nations; et, sans multiplier encore les preuves de cette haine ardente, nous pouvons nous borner à un dernier mot, que nous rougissons de reproduire : « Allez, mes *Velches*... » crie-t-il à ses compatriotes, « vous êtes la chiasse du genre humain. » (Lettre à d'Argental, 2 septembre 1767).

Non-seulement il se moque, avec Frédéric de Prusse, des Français qui étaient allés aider de leur courage les *confédérés* de Pologne; mais, après avoir écrit à Catherine, le 18 octobre 1771 : « J'ai le cœur navré de voir qu'il y a de mes compatriotes parmi ces fous de confédérés... Je ne sais rien de si « grossier que de porter les armes contre vous;... » — après les avoir traités de *blancs-becs de mon pays* qui ont l'*impertinence de vous faire la guerre*, — et avoir ajouté, dans cette lettre même : « Si j'étais plus jeune, je me ferais Russe, » — Voltaire a la cruauté d'écrire un peu plus tard, le 1^{er} janvier 1772, à cette impératrice barbare : « Une autre peste est celle « des confédérés de Pologne; je me flatte que Votre Majesté les

« *guérira de leur maladie contagieuse. Nos chevaliers Velches*
 « (toujours les Français), qui ont été porter leur inquiétude et
 « leur curiosité chez les Sarmates, DOIVENT MOURIR DE FAIM,
 « S'ILS NE MEURENT PAS DU CHARBON. »

Ah! qu'on ne nous parle plus de cet homme sur la terre de France! Et, s'il faut un *centenaire* pour rappeler sa mémoire, qu'on choisisse la date de nos désastres les plus douloureux, les plus épouvantables... Ce centenaire est déjà fait : l'*aigle de Prusse*, dont il saluait si basement le vol audacieux, est allé *bien loin*, comme il le lui souhaitait; et, pour fêter son arrivée dans notre malheureuse patrie, on a inauguré à Paris même, au mois d'août 1870, la statue de Voltaire comme une malédiction!

ADRIEN DE THURET.

(La suite au prochain numéro.)

LES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS

Nous n'avions pu, dans notre numéro du 20 mai (page 392), qu'indiquer un discours prononcé, le 13 mai précédent, dans la séance de clôture du Congrès de l'Union des œuvres ouvrières, par M. le comte de Mun, en présence du cardinal Guibert, archevêque de Paris. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire intégralement ce discours, dont nos lecteurs ne nous reprocheront certainement pas la longueur. Voici quelles ont été les paroles de M. le comte de Mun :

Eminence, Messieurs,

L'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers vient de donner devant vous le plus éclatant témoignage de sa force (1) en vous montrant la puissance de sa charité. Rien n'était mieux fait pour encourager ses serviteurs que ce tribut de reconnais-

(1) A L'ouverture de la séance, M. de Labarthe-Malard, président du Comité de Toulouse, avait remercié en termes émus tous les membres de l'Œuvre de la générosité avec laquelle ils étaient venus au secours des ouvriers des Cercles de cette ville, éprouvés par la terrible inondation de juin 1875. En quelques jours, les souscriptions venues de tous les Comités et de tous les Cercles de France avaient atteint la somme de 29,000 francs.

sance offert à l'Association commune par ceux de ses membres dont elle a soulagé la souffrance, et j'ajoute que rien ne pouvait mieux répondre à ses accusateurs. Une OEuvre qui, dans les deuils de la patrie, trouve en elle-même des ressources si fécondes, est une espérance pour l'avenir, et ne saurait être un danger pour le présent ; aussi nous a-t-il paru qu'en laissant la parole à notre confrère de Toulouse, nous vous apporterions, sur notre OEuvre, le plus éloquent des rapports, en même temps que nous donnerions à notre quatrième assemblée générale le plus beau des couronnements. (Vifs applaudissements.)

Eminence,

Il y a quelques jours, vous veniez, à cette même place, bénir les membres du Congrès des Comités catholiques, et, pour affermir leurs cœurs contre les incertitudes du lendemain, vous leur parliez de cette éternelle victoire que remportent sur leurs ennemis les vaincus du catholicisme ; serviteurs d'une OEuvre qui a reçu de Pie IX le surnom-glorieux d'armée de Dieu, nous ne déserturons, quoi qu'il arrive, ni notre poste ni notre drapeau, et nous espérons, s'il est vrai qu'elles nous attendent, avoir notre part dans ces défaites qui sont des triomphes ! (Bravos !)

C'est pourquoi nous venons aujourd'hui, plus nombreux et plus empressés encore que les années précédentes, demander à votre parole et à votre bénédiction le courage et la force qui nous sont plus que jamais nécessaires.

Messieurs,

On rapporte que l'empereur Septime-Sévère étant sur le point de mourir, l'officier chargé de transmettre aux légions le mot d'ordre journalier vint, suivant son habitude, le demander au prince, et que celui-ci, se soulevant un moment sur sa couche, répondit : *Laboremus!* « Travaillons ! » Je voudrais qu'au moment où va se séparer cette assemblée générale, nous emportions avec nous ce mot qui résume tout l'esprit de notre œuvre : « Travaillons ! »

I

Dans nos assemblées précédentes, nous avons nettement établi les principes sur lesquels nous nous appuyons et qui sont puisés aux sources pures de la foi et de la doctrine catholiques ; nous avons proclamé que, fort de ces principes et cherchant leur plus féconde application dans le dévouement de la classe dirigeante à la classe populaire, nous nous proposons, par la puissance de l'association, de restaurer en France l'ordre social chrétien, et nous avons ainsi, d'un seul coup, défini notre OEuvre tout entière.

C'est beaucoup de savoir clairement, suivant l'expression du grand évêque de Poitiers, *ce que nous faisons et de quel côté nous nous tournons*, et c'était, comme il le dit, *la première condition pour être des hommes*, mais ce n'est pas encore assez pour nous, et pour que nous puissions, sans être ébranlés, traverser les épreuves qui peut-être se préparent, il nous faut emporter d'ici d'autres résolutions.

Notre grand devoir est aujourd'hui de demeurer, quoi qu'il arrive, étroitement unis et de conserver entre nous ces liens intimes et constants qui font notre plus grande force.

Sans doute, notre lien religieux suffit déjà pour nous tenir dans cette perpétuelle communion que la prière engendre entre les âmes, mais comme notre OEuvre n'est pas seulement une œuvre de prière, qu'elle est encore et surtout une œuvre de combat, il faut aussi, pour que notre intimité soit entière, qu'il y ait entre nous cette fraternité d'armes qui naît entre des soldats, non-seulement de ce qu'ils marchent sous le même étendard, mais de ce qu'ils vivent dans les mêmes émotions et dans les mêmes fatigues ; il faut qu'ayant déjà dans nos cœurs l'unité d'esprit et d'intentions, c'est-à-dire l'accord étroit sur les principes et sur le but, nous ayons aussi dans nos rangs l'unité d'action, c'est-à-dire la participation de tous au travail commun.

Des hommes qui chaque jour donnent à la même œuvre une part de leur temps, de leur intelligence et de leur activité, ne fût-ce qu'une heure, une parole ou un trait de plume, ont par là même, entre eux, une correspondance continuelle du cœur

que rien ne peut remplacer ; les mêmes préoccupations agitent leurs esprits, les mêmes espérances soutiennent leurs courages, les mêmes joies et les mêmes douleurs remplissent leurs âmes. Entre de tels hommes il n'est plus besoin de rencontres fréquentes ni de longs entretiens : le travail commun suffit à tout, et pour eux il n'y a plus d'espace, plus de séparations et plus d'isolement. Si on venait d'un seul coup à les rassembler par surprise, on les trouverait tous, pour ainsi dire, au même point, et il semblerait, à les voir et à les entendre, que ce sont de vieux amis qui continuent un entretien depuis longtemps commencé. (Applaudissements.)

C'est l'exemple que vous donniez hier et le but vers lequel nous devons tendre de tous nos efforts.

Mais pour qu'il soit atteint, pour que ce travail commun soit fructueux et qu'il produise les grands effets que nous en attendons, il ne suffit pas qu'il existe en principe et que nous en fassions ici une solennelle profession, il faut encore que nous en embrassions les règles avec la ferme résolution de ne pas nous en départir, et la première de toutes est qu'il soit organisé, c'est-à-dire divisé entre nous.

Vous savez, messieurs, avec quelle persistance cette loi de la division du travail a été recommandée dans notre OEuvre et qu'elle en est devenue un principe essentiel. A ce prix seulement nos associations seront véritablement vivantes et pourront exercer l'influence sociale à laquelle elles prétendent. Trop souvent il arrive que des hommes se rassemblent dans une idée généreuse ou charitable et que toutes ces bonnes volontés ainsi rapprochées demeurent presque stériles. Un de ces hommes, plus maître de ses loisirs, plus zélé peut-être ou plus frappé de l'idée qui a servi de germe à la réunion, chargera ses épaules du fardeau commun et deviendra, par force ou par goût, à lui seul, l'œuvre tout entière ; à certains jours, rarement et dans des circonstances solennelles, ses confrères s'assembleront, écouteront avec émotion le récit des travaux accomplis par celui qui fait la besogne de tous, lui donneront une fois de plus l'encouragement de leur profonde sympathie et retourneront à leurs habitudes, tandis qu'il retournera au travail ; c'est l'histoire ordinaire de ce que l'on est convenu

d'appeler, dans les œuvres et ailleurs, un comité. (Très-bien !)

Or, le moindre mal d'un pareil état de choses est que le travail est fait d'une manière incomplète, parce qu'il est trop lourd pour celui qui s'en charge. Le plus grand préjudice qui résulte d'un ordre si mal réglé, c'est que ceux qui s'en contentent font, sans y songer, un pas de plus dans cette voie funeste où s'engage chaque jour davantage la société moderne et où nul ne veut plus accepter franchement une responsabilité.

C'est là, messieurs, une de nos plus grandes plaies et la conséquence naturelle d'un état social où les choses ne sont pas à leur place ; le principe d'autorité étant méconnu du plus grand nombre, on ne sait plus ni commander ni obéir, et les plus impatients de la discipline sont aussi les plus prompts à se dérober quand il s'agit pour eux de s'arrêter à quelque résolution. Chacun alors se décharge sur son voisin du fardeau qui l'embarresse et ne songe plus qu'à se tirer d'affaire, sans prendre un parti, quitte à critiquer le lendemain celui que d'autres auront dû prendre à sa place. (Applaudissements.)

Nous avons le devoir de réagir contre cette déplorable tendance et de donner d'autres exemples, en prenant, chacun dans l'OEuvre commune, notre part de travail et en acceptant loyalement la responsabilité qui nous aura dès lors été dévolue.

Dès que nous avons signé l'acte d'adhésion que vous connaissez, et qu'ayant engagé notre foi et notre fidélité au service de notre œuvre, nous avons promis de lui consacrer notre dévouement et notre travail, nous n'avons plus le droit de nous affranchir de cette condition. Que chacun choisisse sa part d'après ses loisirs, ses aptitudes ou ses goûts, mais qu'enfin ce soit une part, si petite soit-elle, dont il ait désormais la charge et dont il soit responsable ; et qu'à la fin de la journée, ayant accompli sa tâche, il puisse se dire qu'il a payé sa dette à l'OEuvre dont il est le serviteur, et que, dans ce grand travail du rétablissement de l'ordre social, il a apporté sa petite pierre à l'édifice qui s'élève. (Bravos et applaudissements.)

Vous savez, messieurs, comment, dans la pratique, nous cherchons à appliquer ce précepte de la division du travail, et par quels procédés d'organisation nos comités s'efforcent de remplir à cet égard toute leur mission. Je ne veux pas vous

les rappeler ici, ni retenir votre attention sur des détails dont l'aridité conviendrait mal à la circonstance qui nous rassemble, et qui, d'ailleurs, sont présents à tous nos esprits.

Mais je vous demande de reconnaître avec moi, à tous les degrés de ce travail commun, et quel que soit l'aspect sous lequel on l'envisage, un caractère dominant qui est la marque distinctive de notre OEuvre, qui doit se retrouver dans tous les actes de sa vie et lui donner comme un cachet particulier. Je veux parler de l'esprit d'apostolat. Qui que nous soyons, et quel que soit notre rôle dans l'action générale où chacun de nous vient prendre sa place, nous ne la remplirons dignement que si nous sommes enflammés de ce feu sacré que la joie doit allumer dans nos cœurs, et qui donne à ceux qu'il dévore comme une passion de faire des prosélytes.

Il n'est pas de si humble fonction, de travail si rebutant, où cette ardeur ne trouve l'occasion de s'exercer, et qui n'en soit, dès lors, grandi et comme transfiguré. Que nous ayons à faire, dans les rangs de la classe élevée, la propagande de notre OEuvre, si souvent incomprise, ou que nous ayons accepté la tâche, ingrate et ardue entre toutes, de recueillir et d'administrer les ressources de l'association, ou bien que, nous tournant vers la classe ouvrière, nous ayons reçu la pénible et délicate mission de travailler à la fondation même, puis à la direction des Cercles, ou celle, plus séduisante en apparence, mais peut-être plus féconde en déceptions, de répandre dans les rangs du peuple l'enseignement chrétien, partout et toujours, c'est l'apostolat d'une idée que nous avons à faire, d'une idée à laquelle il faut conquérir les cœurs, en lui donnant d'abord les nôtres.

Etre apôtre et faire des apôtres, voilà le but et le moyen, l'objet et l'aliment de notre travail de chaque jour. (Applaudissements.)

Je voudrais rapidement en parcourir avec vous toutes les parties, pour y chercher comment peut se rencontrer, dans chacune d'elles, ce caractère dominant de notre OEuvre.

II

Et d'abord dans la classe élevée. Le premier devoir que nous

ayons à y remplir, c'est de nous faire connaître, c'est là le grand objet de cette propagande, dont nous avons fait, dans l'organisation de nos comités, la principale de nos obligations. Nous faire connaître! mais n'est-ce pas là chose facile et ne suffit-il pas, pour y réu-sir, d'annoncer ouvertement la fondation et le but de notre OEuvre? La sympathie universelle qui a salué nos premiers efforts, et qui, partout où l'OEuvre vient à s'établir, lui donne ses encouragements, le bruit qui s'est fait autour de nos succès, et les attaques mêmes qui les ont consacrés, ne sont-ce pas là des témoignages suffisants que, sur ce point, notre tâche est remplie et que l'OEuvre est aussi bien connue qu'elle peut espérer de l'être jamais? Si je ne songeais qu'à nos adversaires, je n'aurais peut-être rien à répondre et je conviens que ceux-là ont paru nous comprendre, qu'ils ont regardé au fond de notre OEuvre, et qu'ils y ont aperçu, pour eux et pour leur doctrine, un danger qui les émeut chaque jour davantage. Mais nos amis, messieurs! nos proches, nos voisins, ceux qui font notre société habituelle et que nous rencontrons tous les jours, quelquefois à toutes les heures, ceux-là même dont la sympathie nous porte en quelque sorte et dont la charité nous soutient, ceux enfin pour qui nous combattons et que nous prétendons sauver de la ruine, ceux-là, pensez-vous qu'ils nous connaissent bien, qu'ils sachent ce qu'est notre OEuvre, qu'ils y croient et qu'ils en fassent, comme nous-mêmes, le plus ferme instrument du salut social?

Si cela était, notre OEuvre serait faite et l'ordre chrétien que nous rêvons serait rétabli; si, dans toutes nos villes et dans toutes nos campagnes, ceux qui appartiennent à la classe élevée avaient aperçu clairement le rôle que notre OEuvre leur attribue, et la grande idée sociale que Dieu nous appelle à servir, il n'est sans doute aucun d'entre eux qui n'y eût aussitôt donné son cœur, son temps et son travail et, encore une fois, l'OEuvre serait faite. Mais parcourons nos quartiers, nos cités et nos villages, combien d'hommes trouverons-nous qui sachent véritablement ce que nous voulons faire? Interrogeons au hasard: si notre OEuvre est connue, c'est à peine par son nom, et si nous pressons un peu, on nous dira qu'elle a pour objet de détourner les ouvriers du cabaret, en leur procurant d'hon-

nêtes distractions, et de les moraliser par de bonnes lectures et d'utiles conférences, que c'est là une œuvre excellente, bien qu'un peu chimérique, et qu'on ne saurait trop nous encourager, et l'on passera en nous donnant une aumône; et nous, messieurs, qui avons au cœur d'autres pensées, qui croyons fermement que notre OEuvre est l'œuvre du salut, nous serons bien obligés de nous dire qu'on ne la connaît pas.

Quoi donc? est-ce que nous nous abusons nous-mêmes, ou que l'heure n'est pas venue? Non! c'est que nous n'avons pas été suffisamment apôtres et que nous n'avons pas su nous faire comprendre! C'est que, nous-mêmes, nous avons montré le petit côté de notre OEuvre, et que nous n'avons pas su faire croire à son avenir et à sa mission! Or, tant que nous en resterons là, tant qu'il y aura autour, au-dessus ou à côté de nous des hommes que nous n'aurons pas convaincus, notre OEuvre ne sera pas faite, et n'y en eût-il plus qu'un seul, celui-là vaudrait la peine qu'on s'attachât à le persuader. Voilà, messieurs, ce que doit être la propagande.

Nous nous plaignons de rencontrer des doutes, des inquiétudes, quel quefois des répugnances! mais pourquoi nous étonner, si l'on nous prend pour ce que nous ne sommes pas, si l'on nous confond avec d'autres qu'on nous reproche alors de troubler sans raison, si l'on nous suppose un esprit et des intentions que nous n'avons pas! Faisons-nous connaître! et les inquiétudes s'évanouiront devant la lumière de notre OEuvre! (Applaudissement.)

Ce n'est plus assez, messieurs, je l'ai dit en commençant, que nous soyons, désormais, bien d'accord sur les principes et sur la fin de notre OEuvre, et que l'idée dont nous sommes les serviteurs dévoués soit fortement implantée dans nos cœurs. Cette idée, il faut maintenant la répandre de toutes parts, la répandre avec passion, sans trêve et sans repos, par la parole, par la plume, et par tous les moyens de publicité que la société moderne met entre nos mains.

Par la parole, ai-je dit, et j'entends déjà qu'on m'objecte que tout le monde ne sait pas en faire usage. Ah! messieurs, ce que je demande, ce ne sont pas des discours! Le prince, aujourd'hui duc de Broglie, en parlant du passage de Jésus-Christ sur la

terre, a dit qu'il *n'écrivit pas un système, mais qu'il parlait à toute heure, en tous lieux, à tous les hommes et dans toutes les formes*. Voilà, messieurs, notre maître, et notre modèle ! Pour cela, il n'y a pas besoin d'être orateur, il n'y a pas besoin d'avoir de tribune, il ne faut que du cœur et que ce soit le cœur d'un apôtre ! (Bravos et applaudissements.) Allons donc, nous aussi, à toute heure, en tous lieux, à tous les hommes et dans toutes les formes, dire que nous avons au fond du cœur une pensée qui nous dévore et qui porte en germe le salut de la France ! Allons dire partout et bien haut que nous voulons sauver notre patrie en la ramenant à Dieu et que notre OEuvre peut faire ce prodige ; on ne nous comprendra pas, on refusera de nous entendre, on passera légèrement près de nous, on nous plaindra, on rira de nous ! que nous importe ! c'est le sort commun des apôtres ; mais nous continuerons notre propagande, nous forcerons l'attention qui se dérobe à se fixer enfin ! Nous dirons que nous n'avons ni ambition personnelle ni souci des grandeurs, que nous croyons en Dieu, que nous aimons l'Eglise et que nous travaillons pour elle et pour la France ! Ah ! messieurs, pour dire ces choses, il n'y a pas besoin de faire des discours : il ne faut que croire et laisser parler sa foi, et quand, ayant enfin saisi l'attention d'un homme, on lui dit, en regardant ses yeux, ce qu'on a dans l'âme, croyez-moi, messieurs, on s'en fait un ennemi acharné, ou un homme qui vous suit jusqu'au bout du monde. (Bravos et applaudissements.)

Voilà l'apostolat de la parole. Il y en a un autre, c'est celui qui s'exerce par la plume et par la publicité. Nous ne savons pas nous servir de ces armes-là ou, du moins, nous n'en faisons pas tout l'usage que nous pourrions en faire. Dieu, pourtant, nous les a données pour les tourner à sa gloire, et non pas pour les abandonner, comme un monopole, à ceux qui lui font la guerre. Apprenons donc à les manier, sans en dédaigner aucune ; empruntons pour notre cause celle que la bonne volonté de nos amis met à notre portée ; au besoin, sachons en forger de nouvelles, surtout ne laissons pas s'éteindre par l'inaction celles que nous avons déjà dans les mains. Il faut non-seulement répondre à toutes les attaques, faire, pour ainsi dire, front à l'ennemi de tous les côtés, mais aussi, et plus encore,

forcer l'opinion publique à nous entendre et à nous croire, reproduire sous toutes les formes l'affirmation de notre foi religieuse et sociale, saisir toutes les occasions de faire comprendre la pensée de notre OEuvre et le but qu'elle poursuit ; il faut que cette propagande de la plume pénètre partout, qu'elle prenne définitivement pied dans la presse par l'exposition de nos doctrines, par la polémique qu'elles soulèveront, par le récit de nos travaux, par la riposte prompte et victorieuse aux attaques qui nous poursuivent, qu'elle se répande dans les milieux les plus divers, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, dans la demeure des grands et dans la maison du pauvre ; dans l'atelier, dans l'usine et jusque dans les profondeurs de ces mines, où tout un peuple d'ouvriers demande à la terre le secret de ses richesses ; dans le cabinet des hommes d'Etat, et jusqu'au seuil des palais où s'enferment les législateurs ; sur les places publiques de la ville et sur les pas du laboureur qui trace son sillon, partout enfin où il y a des hommes ; c'est-à-dire où il y a des intelligences à convaincre et des âmes à sauver. (Vifs applaudissements.)

La *Revue* que notre OEuvre a fondée est, pour cette propagande, un précieux instrument : en quelques mois, elle est devenue une force ; il faut qu'elle soit une puissance ! Que chacun y apporte sa part de travail, celui-ci par sa collaboration personnelle, cet autre, en tournant de ce côté le bon vouloir de ceux qui tiennent leur talent au service des grandes causes, ou de ceux encore de qui nous attendons l'histoire technique du travail et de l'industrie, tous en la faisant connaître, en la répandant autour de nous, en vulgarisant son nom, ses doctrines et ses travaux. En dehors de ce grand moyen d'action qui s'adresse à des esprits cultivés et attentifs, et sans parler de la presse catholique qui s'offre à porter la pensée de notre OEuvre partout où nous voudrions la faire pénétrer, nous avons les publications populaires où l'ouvrier trouve, sous une forme facile et rapide, la vérité sur sa foi, sur son histoire et sur celle de son pays, les notices qu'on enferme, à son gré, dans une lettre ou qu'on glisse dans un livre, qu'on oublie sur une table, qu'on laisse enfin partout où l'on passe et qui disent, en quelques mots, le nom, le but et les résultats de

notre OEuvre, et ces petits traités enfin dont le nom nous vient d'outre-mer et qui devraient inonder les rues et les maisons, les carrefours et les grandes routes, offrant à tout venant les bienfaits de l'enseignement chrétien, et luttant sans relâche contre l'empoisonnement des publications révolutionnaires.... Ah ! messieurs ! ce ne sont pas les moyens qui nous manquent ! c'est le travail, c'est l'activité, c'est, en un mot, l'apostolat. (Vive approbation.)

Or il y a, pour nous soutenir dans cette ardente propagande, d'autres mobiles que la seule obligation de faire connaître notre OEuvre, ou plutôt, en la faisant connaître, nous la servirons, du même coup, d'une autre manière, en lui recrutant des adhérents. Convaincre et entraîner les hommes, tel est, en effet, le double fruit d'un apostolat dévoué, et c'est pourquoi je disais, en commençant, que nous n'avons pas seulement le devoir d'être apôtres nous-mêmes, mais d'en susciter d'autres qui viennent partager avec nous le labeur quotidien. Dans cette voie, il n'y a point pour nous de limites et point de barrières que nous ne devions franchir ; dès lors que nous voulons faire une OEuvre sociale, il n'y a pas de milieu où nous ne devions pénétrer, parce qu'il n'y en a pas où Dieu n'ait tracé, par avance, des devoirs à remplir. Je ne puis parcourir avec vous tous les degrés d'un si vaste travail, ni chercher ce qui convient à chacune des circonstances que peut y faire naître la diversité des conditions des âges ou des caractères. L'essentiel est d'oser parler à tous, de le faire avec conviction, et de laisser le reste à la grâce de Dieu.

(La fin au prochain numéro.)

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Discours de M. Saint-René Taillandier.

Monsieur,

C'est une heureuse fortune pour l'Académie française d'avoir pu donner à M. Guizot un successeur tel que vous ; il était le premier dans son ordre, vous êtes le premier dans le vôtre.

Vous avez rappelé, monsieur, avec beaucoup de bonheur un des travaux qui honorèrent cette généreuse vieillesse; seulement, sur ce point, vous ne pouviez pas tout dire, et ce m'est une tâche bien douce de compléter votre récit. Lorsqu'au mois de janvier 1870 l'honorable M. Segris fut appelé par l'empereur Napoléon III au ministère de l'instruction publique, la première pensée de ce loyal esprit fut d'assurer à la France la liberté de l'enseignement supérieur. Il nomma donc une commission chargée de préparer un projet de loi. La présidence de droit lui appartenait; il donna la présidence réelle à celui qui, trente-sept ans auparavant, avait eu la gloire de fonder l'enseignement primaire par toute la France. Vous avez cité une des séances mémorables de cette commission; vous avez dit devant quels hommes M. Guizot exposait la philosophie de la question, s'efforçant de concilier la liberté de chacun avec le droit de l'Etat : M. de Rémusat, M. Audral, M. Saint-Marc-Girardin, M. Dubois, M. Denonvilliers, M. Prévost-Paradol, le P. Captier, qui devait périr un an plus tard sous les coups des assassins de la Commune; et que de noms illustres s'ajouteraient à cette liste si nous ajoutions les vivants! Ce que vous ne pouviez pas dire, le voici : Le jour où la commission, après une discussion approfondie, eut arrêté les principes de la loi, M. Guizot, obligé de partir pour le Val-Richer, mais veillant toujours sur l'achèvement de son œuvre, dut céder le fauteuil à l'un de ses collaborateurs. Qui choisit-il parmi tant de personnes éminentes? Il choisit le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, le maître des grandes chaires, celui qui tant de fois, au Collège de France, en Sorbonne, à la Faculté de médecine, avait transporté d'enthousiasme un immense auditoire, l'auteur des *Leçons de Philosophie chimique*, l'auteur de l'*Essai de Statique chimique des êtres organisés*, le fondateur de l'Ecole centrale des arts et manufactures, bref, le promoteur, le directeur du haut enseignement en toute matière de science pure ou de science appliquée à l'industrie. Voilà les titres que se rappelait M. Guizot lorsqu'il vous pria de prendre sa place comme président de la commission. C'est lui, on le dirait, qui, cette fois encore, nous les présente et vous introduit ici par la main.

Entre M. Guizot et vous, monsieur, il y a d'autres liens, d'autres rapprochements, soit de ressemblance, soit de contraste. Vous avez professé la philosophie des sciences comme il avait professé la philosophie de l'histoire, et tous les deux, à quinze ans de distance, en des conditions si diverses, devant un public si dissemblable, vous avez remporté les mêmes triomphes. Voilà une res-

semblance de forme, c'est-à-dire de succès ; quel contraste, si l'on regarde au fond des choses ! M. Guizot cherchait les lois de l'histoire, ces lois qu'il faut dégager de tous les conflits des intérêts, de toutes les fureurs des passions, perpétuel chaos qui aurait découragé une âme moins forte, un esprit moins lumineux et moins tenace. Vous, monsieur, quand vous cherchez les lois de la création, rien ne trouble vos recherches, vous pouvez suivre librement l'élan de votre génie, varier vos expériences, vérifier vos conjectures, et quelle joie sublime le jour où, sur un point du cosmos, vous pénétrez dans le fond même du laboratoire divin, dans ce fond au delà duquel il n'y a plus que l'infini, l'insondable, l'inaccessible !

Il faudrait un de vos disciples, monsieur, un de ceux qui à leur tour sont devenus de glorieux maîtres, pour apprécier ici l'ensemble de vos travaux. Je devrais passer la parole à notre cher confrère M. Claude Bernard, qui déjà dans nos réunions particulières nous a exposé vos titres avec tant de précision et d'autorité. Depuis le temps où, tout jeune encore, à Genève, vous étonniez des hommes tels que Candolle et Saussure, où vous deveniez le collaborateur de Prévost, où vos découvertes affermissaient une science toute nouvelle, la chimie organique, et agrandissaient la physiologie ; depuis ces hardis mémoires de votre vingtième année jusqu'aux œuvres puissantes du secrétaire perpétuel, que de conquêtes sur la nature pendant plus d'un demi-siècle ! J'interroge ceux qui ont le droit de parler en juges, tous me répondent de même : de l'aveu de tous, c'est vous qui êtes le vrai continuateur de Lavoisier. Nul ne s'est tenu plus près de ce grand modèle par l'ensemble des vues et l'importance des découvertes.

Que nous sommes loin ici de ces *anecdotes de la nature*, comme disait spirituellement Fontenelle (1), de ces observations de détail rassemblées, mais non classées, et d'où l'induction n'osait faire jaillir aucun principe ! Voici les lois qui apparaissent. Lavoisier avait émis de merveilleuses hypothèses sur la manière dont la vie se transmet à la surface de la terre. Vous vous attachez à cette intuition du génie, et bientôt, aidé de votre illustre ami, M. Bous-singault, vous dévoilez la simplicité admirable des rapports qui unissent les deux règnes de la nature vivante et des différences qui les séparent. Les analyses que vous donnez de l'air, de l'eau, de l'acide carbonique, fixent définitivement la composition numérique de ces principes de vie.

(1) *Eloge de Homberg.*

Spectacle vraiment grandiose en sa simplicité ! Où sont-ils, ces éléments qui animent tout ici-bas ? Dans le riche foyer de l'atmosphère fécondée par le soleil. C'est là que le végétal les saisit au passage, et aussitôt s'accomplit une transmutation magique. Ces principes vitaux, par cela même que le végétal s'en nourrit, il les absorbe, il les élabore, il les transforme, puis les livre à l'animal qui, pour en tirer à son tour tous les degrés de la vie, les consume, les brûle, et finalement les restitue à l'atmosphère où la végétation va les reprendre. Ainsi, sur tous les points de l'espace, à tout instant de la durée, le cercle se reforme et la série recommence. Quoi de plus grand et de plus simple ? N'est-ce pas en écoutant ces démonstrations sublimes qu'on pénètre dans le laboratoire le plus caché de la nature, qu'on touche du doigt le fond même du creuset ?

Ce n'est pas tout. Quand vous exposez ces résultats, vous donniez la certitude de la science aux conceptions extraordinaires de Lavoisier. Tâche bien belle assurément ! Il y en a une plus belle encore. Voici tout un domaine dont vous avez pris possession en rectifiant les doctrines de ce grand homme. Dans les idées de Lavoisier, la matière était soumise à une sorte de dualisme universel. L'infinie variété des êtres, au point de vue chimique, se réduisait à deux catégories opposées l'une à l'autre, et chacun des corps représentait une alliance de ces contraires. Berzélius, l'illustre Suédois, travaillant dans le même esprit, avait donné à ce système une nouvelle consécration. Berzélius, Lavoisier, voilà des autorités souveraines, et il fallait autant de force que de hardiesse pour briser la barrière construite par de telles mains. C'est précisément ce que vous avez fait. Le premier parmi les maîtres, vous avez considéré les divers corps comme des édifices dont les matériaux peuvent être remplacés par d'autres matériaux de substance différente, sans que l'équilibre général soit détruit. Assurément, ces substitutions ne peuvent se faire au hasard ; vous avez donné les règles, vous avez décrit les méthodes. Par cette théorie, vos émules le proclament, la chimie a centuplé sa puissance ; une carrière lui est ouverte dont le terme ne sera pas atteint d'ici à bien des années. Que de corps nouveaux, doués de propriétés inattendues, nous sont ainsi révélés de jour en jour ! Tantôt c'est l'art ou l'industrie qui en profite, tantôt c'est l'humanité. Voici un blessé à qui la souffrance arrache des cris ; voici un malade qui ne peut être sauvé que par une opération effroyable ; le médecin lui fait respirer une substance qui le met à l'abri de la torture, et, l'opération faite, le patient, je me trompe, le pauvre endormi se réveille comme d'un songe. L'anti-

quité aurait dit : Quel dieu l'a sauvé ? Virgile aurait été tout heureux de voir un de ses beaux vers devenu plus vrai encore et plus expressif qu'auparavant :

Quies mortalibus ægris
Incipit et dono divum gratissima serpit.

D'où vient donc ce sommeil libérateur ? Quelle est cette substance inconnue à nos pères ? Nommons-la, sans périphrase, du nom que vous lui avez donné : c'est le chloroforme, un corps que nous ne posséderions pas, monsieur, sans votre théorie des substitutions.

Ce n'est pas là le seul exemple de l'influence salutaire de vos découvertes. On peut dire que le caractère distinctif et continu de vos travaux est l'application de la science à l'utilité commune. Du haut des sphères supérieures, jamais vous ne perdez la terre de vue. Vous n'êtes pas un conquérant égoïste, vous voulez que chacune de vos victoires augmente le bien-être de tous. Vous semez et récoltez pour l'artiste, pour l'industriel, pour l'agriculteur, pour tous les soldats de l'armée du travail. Vous veillez sur l'enfant des collèges, sur l'apprenti des manufactures. A voir toutes les associations que vous présidez, toutes les entreprises de perfectionnement social et moral dont vous êtes l'inspirateur, on se console de certains reproches adressés à notre pays. Non, il n'est pas vrai que la race anglo-saxonne, que la société anglaise ou américaine ait le privilège des créations où se déploie l'initiative privée. Il n'est pas vrai que le génie de la France soit impropre aux travaux de la liberté individuelle. Vous en êtes une preuve vivante, et cette preuve, nous pouvons la montrer à nos amis comme à nos ennemis. Votre activité a constitué une sorte de ministère de l'instruction publique, un ministère qui est à vous, qui est votre œuvre, qui ne craint pas les vicissitudes politiques, et qui, sans parler du bien qu'il fait en détail, est un encouragement général et un viril exemple.

L'inventeur est quelquefois jaloux et mystérieux. C'était le tort de l'ancienne chimie, et Fontenelle ne l'a point dissimulé. Vous, monsieur, vous êtes tout à tous. Non-seulement votre science n'a point de secrets, mais elle encourage tous les efforts. Combien l'histoire nous en montre de ces chercheurs de génie, qui tombent à moitié chemin, faute d'une main secourable ! Ce secours d'une sympathie efficace, pourvu qu'il soit bien placé et alors même qu'il peut y avoir quelques doutes sur le succès final, vous ne le refusez jamais. Vous entretenez la foi et l'espérance, parce qu'il y

a en vous un fond de charité scientifique. J'en connais de bien touchants exemples. Un jour un homme se présente chez vous au nom d'une famille désolée. Le chef de cette famille, un peintre habile, a laissé là ses toiles, jeté ses pinceaux, et transformé son atelier en laboratoire. Que cherche-t-il? Il a l'ambition de saisir les fuyantes images de la chambre obscure, il prétend fixer sur le métal cette apparence, ce spectre, ce rien. Il est fou, dit le bon sens vulgaire... Le début de l'histoire annonce déjà un drame; cè qui donne à ce drame un caractère plus vif, plus douloureux, c'est que vers le même temps un autre inventeur, M. Niepce de Saint-Victor, à qui M. Chevreul a rendu de si éclatants hommages, poursuivait un *rêve* du même genre. Nous savons aujourd'hui que les deux chercheurs, inconnus alors l'un à l'autre, celui-ci plus savant, celui-là plus artiste, devaient être associés plus tard dans le succès de l'entreprise et dans la gloire d'une récompense nationale; mais à travers ce premier crépuscule d'une idée singulière, qui donc pouvait entrevoir les heures du grand soleil? Il est fou, disait-on, fou d'une folie qui va le perdre, lui et les siens! A cette pensée, quelles anxiétés et bientôt quels désespoirs autour de lui! Qu'il s'obstine dans sa poursuite, c'en est fait, non-seulement de son modeste avoir, mais de sa raison, de sa santé, de sa vie peut-être. Ah! si une sérieuse autorité pouvait le sauver de lui-même! C'est alors qu'on fait appel à votre sagesse, et c'est alors aussi que commence pour vous un véritable supplice de conscience.

Le cas est grave. Ramener à ses tableaux un artiste qu'une illusion égare, lui rendre le repos, lui rendre l'atmosphère et le foyer de la famille, assurément c'est œuvre pie; mais quoi! Si l'idée de l'inventeur n'est pas une chimère? Si, dans ce grand laboratoire de magie qu'on appelle le monde, il a entrevu certaines choses dont personne ne se doute? S'il suit pas à pas une trace demi-obscur, demi-lumineuse, qui a échappé à tous les regards? Enfin, dût-il ne pas toucher le but, s'il pent, chemin faisant, comme les vieux alchimistes, rencontrer ou provoquer des phénomènes dont profitera la science? Tout cela est possible; est-il permis de faire obstacle à ce qui est possible? Voilà un homme de foi; est-il permis de décourager sa foi? Non; après une délibération longue et poignante, ce fut là votre réponse, non, cela n'est pas permis. Quinze années s'écoulaient, quinze années d'efforts, de luttas, de craintes et d'espérances, quinze années d'angoisses dont le contre-coup vous atteignait au cœur. Un jour, enfin, Daguerre (je crois, en vérité, que j'avais oublié de prononcer son nom, mais qu'importe, puisque chacun l'a dit?), Daguerre vient à vous rayonnant, transporté; il

tient à la main ses merveilleuses planches. La voilà donc, cette chimère ! Et vous, monsieur, avant de le féliciter, votre première pensée est un élan de reconnaissance envers Dieu qui vous avait inspiré cette confiance héroïque et l'avait si pleinement justifiée. C'était, dans toute la force de ce terme, un mouvement d'action de grâces à la fois pour Daguerre et pour vous. Un trait qui double le prix de ce sentiment si pur, c'est que Daguerre ne l'a jamais su. Je ne connais rien de plus humain ni de plus touchant.

Quarante-huit ans ont passé depuis cet épisode, c'était vers la fin de la Restauration. Vous étiez jeune alors, vous débutiez comme professeur aux cours de l'Athénée, à côté de notre illustre confrère M. Mignet; vous n'aviez pas encore cette expérience qui ajoute tant de force aux facultés les plus hautes, mais déjà vous aviez la foi dans le génie de l'homme, dans le travail convaincu et persévérant, vous aviez le respect et le culte de l'inspiration originale.

Ils le savent mieux que personne, ces nobles maîtres, vos élèves autrefois, aujourd'hui vos continuateurs, chimistes, physiciens, physiologistes, qui ont poussé plus loin vos conquêtes, et que vous avez toujours si généreusement aidés. Est-il nécessaire de les appeler en témoignage ? Ce soin est superflu, leurs œuvres parlent, l'Institut en est fier, ils sont au premier rang des gloires de la France, et même il est arrivé que l'Assemblée nationale a voté des lois pour reconnaître, au nom du pays, ce que leur doit la richesse publique. Faire un choix parmi eux, ce serait m'exposer à commettre bien des injustices ; les nommer tous, je ne saurais, car, en les voyant sur tant de points occuper les hauteurs, je me représente cette grande école comme l'antique déesse dont parle le poète latin, mère féconde, honorée, heureuse d'avoir enfanté toute une légion d'esprits, une légion de vainqueurs :

*Læta deum partu. centum complexa nepotes,
Omnes celicolas, omnes supera alta tenentes.*

Vous qui secondez si bien les vivants, vous ne faites que continuer votre œuvre quand vous rendez aux morts de magnifiques hommages. Les éloges que vous avez prononcés de vos confrères de l'Académie des sciences sont présents à tous les souvenirs. Quelle sûreté de vue et quelle largeur ! Vous jugez le savant comme le jugera l'avenir, et, parlant de l'homme en contemporain, vous excellez à mettre en lumière les traits qui le font aimer. Michel Faraday, Jules Pelouze, Auguste de la Rive, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, revivent dans vos pages éloquentes. Quelle image que celle

de la dynastie des Geoffroy Saint-Hilaire continuant la dynastie des Cassini et la dynastie des Jussieu ! Quel chef-d'œuvre que ces deux portraits, Faraday et Ampère, opposés l'un à l'autre : Faraday « vif, gai, l'œil alerte, d'une adresse incomparable dans l'art d'expérimenter ; » Ampère gauche, embarrassé, mélancolique, d'une distraction inouïe, presque aveugle, incapable de tracer correctement un cercle ou un carré, mais suppléant à tout par des intuitions de génie. Etrange contraste ! Celui qui se montrait si vif a toujours marché selon une méthode sûre, celui qui semblait presque aveugle a été un prodigieux voyant. L'un, tout à l'action, ne demandait rien qu'aux faits ; l'autre, tout à la méditation, ne demandait rien qu'à la pensée. Partis de points opposés, ils arrivent pourtant au même but, et tous deux sont au premier rang parmi les contemplateurs sublimes de la nature. « C'est ainsi, dites-vous, qu'un même spectacle s'offre au regard de l'aigle qu'un vol porte au sommet des Alpes et à celui du voyageur qui en a gravi les pentes lentement et pas à pas. »

Toutes ces pages sont d'un écrivain, quelques-unes d'un peintre et d'un poète. Voilà des titres qui vous signalaient particulièrement au choix de l'Académie française. Il y en a un plus précieux encore, c'est votre philosophie. Vous venez de la résumer en traits pleins de grandeur, je l'avais trouvée déjà dans chacun de vos ouvrages. Elle est dans vos *Leçons de philosophie chimique*, dans votre *Essai de statique chimique des êtres organisés*, dans vos discours aux élèves d'Alais, aux jeunes ingénieurs des écoles de Paris, aux apprentis des manufactures, comme dans ces grands éloges *historiques* applaudis de l'Institut. C'est qu'elle résulte, en effet, de toutes vos études, et que chacune de vos découvertes vous l'impose d'une façon irrésistible. Dans votre *Statique des êtres organisés*, vous avez démontré une vérité affirmée déjà par Lavoisier, à savoir que dans la nature rien ne se crée, rien ne se perd, tout se réduit à des déplacements, à des transformations, à des combinaisons perpétuellement renouvelées. Vous avez expliqué ainsi la transmission de la vie à la surface du globe. C'est ce que j'appelais tout à l'heure le fond même du creuset. Mais ce fond, d'où vient-il ? Ces éléments primordiaux, qui forment la vie de la plante et de l'animal, d'où viennent-ils ? S'ils expliquent la vie, comment les expliquer ? Ainsi, en toute chose, en chimie, en physique, en physiologie, chaque découverte ramène la même question : Où est le commencement ? On croit toucher le but, on ne fait que reculer la difficulté ; ou plutôt on arrive à la limite de ces régions où nul instrument, nul

agent, nul procédé n'a de prise. La science, qui veut tout sonder, a rencontré l'insondable. Y a-t-il quelque chose au-delà? Les uns nient, les autres doutent. Vous, sans hésiter, avec ce ferme bon sens qui est la marque des grands esprits, vous concluez comme la tradition humaine tout entière, et vous dites : « Au-dessus de la sphère des phénomènes que nous étudions et où nous avons tant de découvertes à poursuivre, il y a une sphère supérieure que nos méthodes ne peuvent atteindre. Nous commençons à comprendre la vie des corps, la vie de l'âme est d'un autre ordre. »

C'est la grande tradition humaine, et, comme notre France a eu la gloire d'exprimer toujours les plus hautes pensées du genre humain, j'ajoute : c'est la grande tradition de la science française. Sans parler du dix-septième siècle, où dominant surtout les mathématiques, sans parler de Pascal et de sa théorie des trois ordres, sans parler de Descartes, de Fermat, voyez Fontenelle, au dix-huitième siècle, jugeant les naturalistes de son temps, et Buffon leur ouvrant des perspectives sublimes. Quand Fontenelle veut résumer la louange de Cassini, il écrit ces belles paroles : « La terre et les cieux, qui racontent la gloire de leur Créateur, n'en avaient jamais plus parlé à personne qu'à lui. » Quand Buffon achève de pénétrer la majesté de la nature, il la montre à une distance infinie de Dieu, il la montre « subordonnée au premier Etre, n'ayant commencé d'agir que par son ordre, n'agissant encore que par son concours et son consentement. » Ouvrier divin, qui, travaillant toujours sur le même fonds, bien loin de l'épuiser, le rend inépuisable, elle a pour moyens le temps, l'espace et la matière, pour objet l'univers, pour but le mouvement et la vie. « Avec de tels moyens, ajoute Buffon, que ne peut la nature? Elle pourrait tout, si elle pouvait anéantir et créer, mais Dieu s'est réservé ces deux extrêmes du pouvoir; anéantir et créer sont les attributs de la toute-puissance... Tout a donc été créé et rien encore ne s'est anéanti; la nature balance entre ces deux limites, sans jamais approcher ni de l'une, ni de l'autre. »

Voilà bien la doctrine que Lavoisier a commencé d'établir à sa manière, et que vous avez confirmée par des preuves éclatantes. Au-delà de ce cosmos où rien ne se crée, où rien ne se perd, vous apercevez toujours le Créateur, comme Cuvier, comme Geoffroy Saint-Hilaire, et l'on pourrait inscrire en tête de tous vos ouvrages ces poétiques paroles que Linné traçait à la première page de son *Systema naturæ* : « Eveillé soudain, j'ai vu passer le Dieu éternel, infini, tout-sachant, tout-puissant, je l'ai vu passer derrière son œuvre, et je suis tombé en extase. *Deum sempiternum, immensum*

omniscium, omnipotentem, expergefactus a tergo transeuntem vidi et obstupui. »

LA CHARITÉ A PARIS (1)

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

4. MAISON DES SŒURS AVEUGLES, 88, rue d'Enfer. — Somme supprimée 1,400 francs.

Si une œuvre de piété et de dévouement peut inspirer un sentiment de vénération et de reconnaissance à quiconque comprend le lien de la solidarité humaine, c'est celle des Sœurs de Saint-Paul, vouées à l'éducation des orphelines aveugles.

A l'extrémité de la rue d'Enfer, entre l'hospice des Enfants assistés et l'asile Sainte-Thérèse, on voit, au centre d'un grand mur blanc, une large porte cintrée surmontée d'une statuette de la Vierge; c'est là.

Je sonnai, la porte s'ouvrit et je me trouvai dans une vaste cour flanquée de trois corps de logis.

Dans le parloir, mes yeux s'arrêtèrent machinalement sur un cadre en bois suspendu à la muraille, et sous le verre duquel je lus sur un tableau, écrit à la main :

« Membres auxiliaires de l'Œuvre des orphelines aveugles. »

Je cite, au hasard, quelques noms qui me frappèrent :

Princesse Raymond de Broglie, M^{mes} Alphonse Giroux, Seligman, Denormandie, comtesse de Las Cazes, duchesse de Noailles, marquise de la Laurentie, comtesse Duchatel, M^{mes} de la Bouillierie, de Franqueville, M. et M^{me} Keller, baron et baronne de Rothschild, comtesse Treillard, M^{me} Jaluzot, M. et M^{me} Cantagrel. Ces deux derniers me causèrent une surprise complète. M. Cantagrel ne fait-il point partie de ce Conseil municipal qui semble avoir juré l'anéantissement de tout ce qui, de près ou de loin, touche au catholicisme?

Il y a vingt-six ans que l'abbé Juge s'est voué à cette Œuvre admirable de charité qui consiste à recueillir de pauvres enfants, orphelines ou abandonnées, plus malheureuses encore que les autres, car elles sont privées de la vue, et si la pitié humaine ne leur venait en aide, elles seraient réduites à aller implorer la pitié céleste par le mauvais chemin du suicide.

Il s'est adjoint, comme collaboratrices, des Sœurs de Saint-Paul, un ordre où l'on reçoit des aveugles aussi.

(1) Extrait du *Figaro*.

Et rien n'est touchant, rien n'est chrétien, rien n'est beau comme de voir, ainsi que je l'ai vu, une sœur aveugle enseignant à des enfants aveugles, A LIRE, A ÉCRIRE, A COMPTER, A TRICOTER ET A JOUER DU PIANO.

Une religieuse d'un certain âge, à la physionomie intelligente et douce, voulut bien me conduire dans les classes, en commençant par celle des grandes, qui se levèrent en nous entendant. C'est un spectacle navrant et cruel que celui de ces jeunes filles dont la tête se tourne lentement vers vous à votre appel et qui vous cherchent de leurs yeux sans regard.

Vêtues uniformément de robes de cotonnade bleue, un fichu d'indienne croisé sur la poitrine, coiffées en cheveux, elles me parurent animées, vivantes, rieuses et gaies; chacune travaillait soit à un ouvrage de crochet, soit à un tricot.

Je fus surpris du diapason élevé de leurs voix.

— Elles parlent excessivement haut, me dirent les sœurs : on croirait qu'elles veulent mettre dans leurs paroles ce qui n'est plus plus dans leurs yeux.

La musique tient une grande place dans leur existence; c'est leur distraction favorite; elles en sont éprises, et toutes chantent ou jouent du piano; on trouve cet instrument dans la plupart des classes; j'en comptai huit dans une seule pièce.

Dans une autre salle, assise auprès d'une religieuse, devant une table sur laquelle se trouvait un casier divisé en compartiments comme ceux des imprimeurs, une élève de seize à dix-sept ans prenait dans le haut du casier, en les reconnaissant au toucher, des cubes de plomb, dont chacun offrait en relief une lettre de l'alphabet, et les rangeait avec vivacité dans d'autres casiers pour en former des mots. Elle souriait et paraissait très-absorbée par cette occupation.

Les paupières closes flottaient inertes sur des orbites vides, et cependant sa physionomie mouvementée et distinguée m'intéressa; elle ne semblait nullement s'apercevoir de notre présence.

— Elle est plus à plaindre encore que les autres, me dit la religieuse répondant à ma pensée; sourde et aveugle! C'est une jeune fille du monde, Gabrielle de X...; sa famille nous l'a confiée pour que nous tentions de la faire moins malheureuse en la mettant en communication avec le monde extérieur. Elle sait déjà lire; elle est intelligente et travaillerait davantage si sa santé déplorable le permettait.

Je passai ensuite dans la section des chérubins :

Les chérubins, c'est la petite classe; la porte s'ouvrit, et un

spectacle plein de grâces s'offrit à nous. Une religieuse était agenouillée aux pieds d'une enfant de cinq ans, assise sur un banc, le bras entourant le cou de la sœur, et groupées près d'elle, suspendues à sa coiffe, à son voile, à ses vêtements, d'autres pauvres petites aveugles la caressaient avec tant d'affection et de si adorables et si ingénus témoignages de tendresse que l'attendrissement me gagna.

La sœur se releva comme honteuse d'être surprise dans cette attitude.

Toutes les petites filles, l'air bien portant, roses et joufflues, le minois éveillé, babillaient et jasiaient, mais les pauvres yeux éteints, presque tous ouverts, le globe envahi par une taie épaisse ou le cristallin mat et atrophié, causaient une impression douloureuse.

Et c'est à une institution comme celle-là que le Conseil municipal, chargé d'administrer une ville comme Paris, a marchandé une misérable subvention de 1,400 francs!

L'OEUVRE DE LA MISÉRICORDE ; 115, rue Saint-Dominique ; présidée par M. le prince de Chalais-Périgord. — Somme supprimée : 1,000 francs.

C'est l'œuvre, par excellence, destinée à secourir les *pauvres honteux* d'une certaine catégorie.

Il faut d'abord être français ; ensuite, habiter Paris.

Il faut, en outre, n'être pas inscrit au bureau de bienfaisance ; tenir une conduite régulière ; justifier de son aisance passée ; produire, à l'appui, des titres authentiques, tels que brevets d'officiers, états de services, diplômes, actes, patentes dans le commerce.

Il y a deux classes de personnes secourues : ainsi l'œuvre accorde, *aux familles visitées*, des secours temporaires qui peuvent être renouvelés sur la demande des visiteurs ;

Aux familles adoptées, des secours permanents, qui se composent chaque année d'une somme déterminée par le comité d'administration.

Ces secours se donnent en argent, vêtements, bois, soins dans le cas de maladies, assistance dans les affaires contentieuses.

L'OEuvre se compose d'un nombre illimité de souscripteurs ; elle comprend un conseil général, un bureau, un comité d'administration et de secours. Tous les membres qui paient une cotisation de vingt francs font partie du conseil général.

Les ressources de l'OEuvre de la Miséricorde proviennent des

souscriptions annuelles, du produit des quêtes, du produit des fêtes données au profit de l'Œuvre, des dons et des subventions.

Plus de deux mille familles sont aujourd'hui inscrites sur les registres de l'institution ; mais la modicité des recettes permet à peine d'en secourir le quart. La moyenne des secours accordés serait donc d'environ *vingt* francs, puisque cinq cents familles environ y ont participé.

Disons, en terminant que cette Œuvre est une société particulière, dont les membres se recrutent dans toutes les classes de la société. La charité étant de toutes les conditions, les plus grands noms de France se trouvent inscrits à côté de ceux des plus modestes bourgeois. Rien de saisissant comme ces rapprochements.

C'est ainsi, en ce qui nous concerne, que nous avons appris qu'il fallait, pour avoir des documents sur cette Œuvre, nous adresser au prince de Chalais-Périgord, son président ; le hasard nous mit en présence de l'un de ses plus dévoués collaborateurs : or, ce dernier est un honorable, mais simple marchand de vin.

6. ŒUVRE DES SAINTS-ANGES ; 7, passage du Lac. — Somme supprimée, 1,000 francs.

Ce sont des sœurs de l'ordre des Filles de la Sagesse qui dirigent cette œuvre, placée sous le patronage de M^{me} Bocquet et de M^{me} la baronne de Saint-Didier.

On recueille là de petites orphelines de deux à sept ans, et on les garde jusqu'à l'âge de vingt et un ans, leur ayant appris un état, les ayant mis à même d'être de bonnes mères de famille ou plus simplement d'excellentes femmes de chambre.

Si la personne qui envoie l'orpheline a de l'argent, tant mieux pour la maison, qui n'est pas riche ; si elle n'en a pas, tant pis, on ne lui en demande pas. En ce moment, sur 80 petites filles qui y sont élevées, 17 à peine ont leur pension payée par quelque bienfaitrice.

Une des élèves de l'orphelinat est devenue maîtresse de pension : cinq autres, de leur plein gré et après un noviciat très-long et un temps d'épreuves parfaitement mesuré, ont pris le voile et enseignent à présent à d'autres orphelines ce qu'on leur a enseigné à elles-mêmes autrefois, à travailler et à prier.

J'aurais voulu que ces Messieurs, les farouches du Conseil, eussent comme moi l'occasion de visiter cette maternelle demeure, de voir les grandes se livrer aux soins du ménage ; d'autres, rangées dans l'ouvrier, coudre en silence et me regarder curieuses avec

leurs grands yeux étonnés ; de moins âgées babiller sur mon passage et couvrir de caresses la vieille sœur qui me guidait ; enfin d'entrer dans la salle destinée aux plus petites, les enfants de moins de sept ans.

S'ils avaient vu, comme moi, ces pauvres petits bébés dormir après la récréation, calmes et confiantes sous la protection d'une bonne sœur qui leur sert de mère ; jamais, si radicaux qu'ils puissent être, ils n'auraient eu le courage d'émettre ce vœu cruel qui peut priver du nécessaire ces chères orphelines.

7. ORPHELINAT OUVROIR SAINTE-MARIE ; 22, rue Perceval. — Somme supprimée : 4,000 francs.

Ce pauvre petit orphelinat ne vit absolument que de son travail ; l'an passé, *pour la première fois*, on lui avait donné un subside de 503 francs, et cette fois on lui refuse aide et assistance.

Il y a là vingt-quatre enfants travaillant à la broderie avec l'acharnement que donne la nécessité, sous l'égide protectrice des sœurs du Saint-Cœur de Marie.

Cette douce et calme retraite, perdue au milieu de la bruyante population de Montparnasse et de Plaisance, n'a pas d'histoire ; on y prie, on y travaille et on y vit « bien pauvrement ».

Les sœurs avaient transformé l'orphelinat en ambulance pendant le siège, elles recueillirent trente-cinq blessés. Arrive l'époque néfaste de la Commune ; les saintes filles l'ignoraient encore, bien plus occupées à soigner les soldats qui leur étaient confiés qu'à écouter les bruits de la rue.

Un jour, un parti de fédérés se présente à leur porte.

Etonné du calme et de la tranquillité de la sœur qui les reçoit, l'officier à la ceinture rouge dit d'un ton rogue :

— Ah çà ! vous n'avez donc pas peur, vous ?

— Peur de quoi ? répond la religieuse... nous soignons des blessés et nous élevons des orphelines... qui voudrait nous faire du mal ? Les voleurs eux-mêmes auraient pitié de nous.

Et comme les fédérés insistaient pour entrer, la maison donnant sur deux rues pouvait leur être utile en cas de combat :

— Non, non, on n'entre pas, il y a là des jeunes filles dont nous répondons à Dieu... Les hommes n'entrent pas ici, dit la sœur qui n'avait même pas compris, la pauvre et digne fille, qu'il s'agissait alors d'une guerre civile.

Le plus drôle, c'est que les fédérés voyant la porte se refermer,

s'en allèrent aussi stupéfaits du sang-froid de ces saintes femmes que de leur ignorance du danger.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE DUEL (1).

Nous ne trouvons que trop souvent dans les colonnes des journaux des récits de combats singuliers, qualifiés duels, et que l'on pourrait appeler des tentatives d'égorgeement mutuel. Comment expliquer que notre siècle « de progrès, » ennemi déclaré de tous « préjugés d'un autre âge, » ait pu maintenir en honneur une pratique aussi brutalement sauvage, envers et contre tous les codes divins et humains? Ces mêmes hommes qui proclament avec emphase la « souveraineté de la loi, » qui s'indignent et s'irritent lorsque des catholiques, obéissant à Dieu, refusent par devoir de s'incliner devant une majesté usurpatrice, ces mêmes hommes décrètent sans hésitation la nécessité de violer la loi en ce point qui nous occupe. L'honneur, disent-ils, le leur commande. La conscience du chrétien, fils de l'Église, ne peut se soustraire à des prescriptions contraires à celles de Dieu même.

Mais le préjugé d'un mondain doit prévaloir sur les arrêts d'une législation en désaccord avec ce qu'il nomme l'honneur. Ici d'abord l'inconséquence est manifeste. L'homme digne de ce nom qui ne se croit pas un être éphémère comme l'animal, mais qui se sent immortel, considère son passage sur cette terre comme l'accessoire. L'essentiel est cette vie sans terme qui s'ouvre par delà le tombeau. Lorsque la volonté arbitraire d'un législateur lui commande de sacrifier le principal à l'accessoire et de commettre des actes qui lui fermeraient les portes du séjour de l'éternel bonheur, force est à ce croyant de refuser obéissance. Quand, au contraire, le libre-penseur s'insurge en matière de duel contre cette souveraineté de la loi, qu'il prétend absolue, il sacrifie en aveugle au prestige inexplicable d'un vieil abus anti-social, revêtu par erreur d'un noble nom : l'honneur! Le mot dit tout. L'honneur ordonne à l'offensé de

(1) Extrait du *Courrier de Bruxelles*.

croiser le fer avec son insulteur et de prendre sa vie ou de lui livrer la sienne. Le sang ainsi versé lavera la tache que l'honneur a reçue.

Telle est la force du préjugé que les partisans du duel croient à sa nécessité avec une conviction sincère. Cependant leur opinion repose sur un malentendu. Qu'est-ce que cet honneur que l'on défend, que l'on conserve en commettant un crime? Qu'est-ce que l'honneur en soi, le véritable honneur? L'honneur de tout être pensant, celui de l'homme en particulier, ne peut être que le soin jaloux avec lequel il maintient l'intégrité de sa dignité naturelle. Ne point la dégrader soi-même, ne point permettre que les autres y portent atteinte, tel est le devoir de tout homme justement fier de son essence. Jusqu'ici, je le crois, nous serons tous d'accord. Mais en quoi consiste la dignité humaine? De quelle façon peut-elle être souillée et par quels moyens doit-on la sauvegarder? telles sont les questions qui vont nous diviser. Évidemment la dignité d'un être se mesure à la grandeur de son origine, à la noblesse de son essence et de ses facultés, enfin à l'élévation du but auquel ses destinées l'appellent. Connaissons bien cette origine, cette valeur intrinsèque de notre être, cette fin à laquelle nous devons prétendre, et nous saurons exactement quelle est notre dignité. Les conséquences découleront d'elles-mêmes, et nous saurons sans long examen ce que l'honneur ordonne ou défend.

De deux choses l'une : ou nous sommes l'ouvrage du Dieu créateur de toutes choses, du Dieu infini, type éternel de toute science, de toute perfection, et alors il nous a faits à son image, il nous appelle à la participation de son immortalité; ou bien nous sommes le produit des forces inconscientes de la nature, qui, par des générations et des évolutions successives, a fini, en se perfectionnant toujours, par mettre au jour l'être doué de raison.

Absurde système, renfermant dans sa seule donnée mille fois plus de mystères et d'inconnues que tous les développements possibles des doctrines religieuses n'en présenteront jamais. Nous n'avons pas à le combattre ici. Observons seulement que, ne distinguant point l'homme de l'ensemble des

choses matérielles, il ne lui assigne aucune fin supérieure à cette vie; il le condamne à se confondre à la mort avec les masses cosmiques, ou du moins à perdre sa personnalité par la métempsycose... Je demande aux adeptes de cette splendide théorie de vouloir bien me dire où se trouve la dignité de l'homme. Ma faible intelligence ne parvient pas, je l'avoue, à la découvrir. En quoi différons-nous essentiellement de l'huître ou du chimpanzé?

Même source, mêmes affluents, même confusion dernière. Quel pourrait être le principe générateur des droits et des devoirs moraux?

Vivre et jouir, garder et accroître les moyens de conserver cette vie et ces jouissances le plus longtemps possible, aviser prudemment à éviter la souffrance, les privations, le malheur : telle doit être notre unique préoccupation.

Cependant, le prétendu philosophe qui renonce de la sorte à toute dignité essentielle parle haut de son honneur et se montre aussi jaloux que personne de le défendre contre toute tentative hostile. Je suis loin de le blâmer, car ce sentiment, s'il le porte en son cœur, est une protestation involontaire contre son propre système. C'est un hommage inconscient qu'il rend à cette dignité méconnue par lui-même. Mais, enfin, il est inconséquent, et, s'il veut tirer des prémisses par lui posées les déductions qu'elles renferment, il ne peut sérieusement invoquer son honneur. Qu'il se plaigne et se révolte alors que l'injure ou la diffamation lui ont fait perdre les avantages extérieurs qui lui procuraient la confiance et la considération de ses semblables, rien de mieux. Mais qu'il se borne alors à recourir aux mesures les plus propres à sauvegarder sa position compromise... Conserver les apparences vis-à-vis de ses semblables, voilà la seule étude sérieuse à laquelle il ait à se livrer. Travailler dans son for intérieur à se conformer à un type idéal de beauté morale qui pour lui n'existe pas, ce serait un non-sens. Exiger que les autres hommes lui attribuent dans leur pensée cette perfection sans raison d'être, ce serait une absurdité.

L'honneur, dans ces conditions, est une vaine chimère, et compromettre son existence temporelle, c'est-à-dire la seule

chose que l'on possède et que l'on espère, en vue d'une prétention sans valeur, c'est un trait de folie sans excuse.

Mais laissons cette hypothèse malsaine, et replaçons l'honneur sur son véritable piédestal.

L'homme créé par Dieu, doué d'une âme immortelle faite à l'image de Dieu, destiné pour l'éternité à s'unir à Dieu, possède une dignité immense, insondable. La source de son être, le modèle constant qu'il doit imiter en toutes choses, la fin dernière qu'il doit se proposer, ne sont autres que le type même de toute perfection morale et intellectuelle. Le sentiment profond d'une semblable élévation de sa nature maintiendra la pensée et les aspirations de l'homme dans les régions sereines du beau absolu. Il repoussera tout ce qui peut l'avilir ou l'abaisser non pas simplement aux yeux de ses semblables, mais surtout aux yeux de l'Éternel. Rester en toutes choses digne de l'idéal, conforme à Celui dont il est l'image, tel sera dans son âme, dans sa conduite privée, dans ses rapports extérieurs, le mobile constant de ses efforts. De la sorte il gardera intacte toute la dignité de son être.

Est-il besoin d'entrer dans de plus longs développements pour faire saisir toute la majesté de l'honneur chrétien ?

Lorsque dans les diverses circonstances de la vie un doute s'élèvera sur la ligne à suivre, sur la décision à prendre, le guide sûr sera là qui tranchera toute difficulté.

En effet, notre Dieu, non content de nous faire ce que nous sommes et de graver dans notre cœur les préceptes généraux qui doivent nous guider, a pris soin de publier le code détaillé de ses commandements. Il daigne nous faire connaître quels sont les intentions et les actes par lesquels nous nous conformons à sa volonté, quels sont ceux qui le blessent et nous éloignent de lui. Nous savons donc toujours en quel sens il faut diriger nos pas et nos résolutions pour rester dignes de Dieu et de nous-mêmes.

Nous nous trouverons parfois dans une situation perplexe où il s'agira de choisir entre la pensée de Dieu et l'opinion des hommes. La vertu mondaine n'applaudit-elle pas elle-même depuis longtemps à cet adage :

« Fais ce que dois, advienne que pourra ? »

Eh bien, le devoir évident n'est-il pas tracé par les lois de notre nature essentielle que nous avons définies ?

Négligerons-nous ces lois dictées par notre dignité intrinsèque pour nous soumettre à des opinions éphémères, résultats de l'erreur et du malentendu ? Ce serait au fond une indéniable forfaiture, une action inintelligente et contraire au véritable honneur. Une simple comparaison prise dans des faits communs fera peut-être mieux saisir notre pensée. Un fils vient de perdre l'auteur de ses jours. La succession paternelle le place inopinément en présence de deux dettes d'une égale importance, qu'il lui est matériellement impossible d'acquitter à la fois. L'une de ces dettes a été contractée vis-à-vis d'un fournisseur dont les marchandises ont été livrées, ou d'un financier bienveillant qui réellement a prêté la somme réclamée. Ce créancier se trouve dans une telle situation que le remboursement lui est indispensable. S'il vient à lui manquer, sa position sera compromise. Sa faillite sera prononcée, tandis que le recouvrement de son capital le sauvera. La seconde obligation à satisfaire est une dette de jeu, une de ces dettes dites d'honneur dont le jugement des mondains exige le paiement immédiat.

Que fera dans cette alternative l'héritier consciencieux ?

Evidemment, il a le devoir de solder la première dette, dont la cause est certaine et dont l'acquiescement est de stricte justice.

Forcé de faire un choix, il laissera la seconde en souffrance et méprisera l'opinion erronée des gens superficiels qui blâmeront sa résolution.

Si nous examinons des faits d'un ordre plus élevé, nous n'aurons pas de peine à donner aux problèmes qui se posent des solutions légitimes.

Indignement outragé par un adversaire en courroux, l'appellerai-je en combat singulier pour laver dans le sang un affront immérité ? Ou bien, s'il me provoque en duel, accepterai-je son défi homicide ? La question ne sera pas malaisée à résoudre si nous approfondissons la notion saine du devoir et de l'honneur. La dignité de l'homme, répétons-le, consiste dans sa ressemblance, sa conformité constante avec le Dieu éternel qui lui a donné l'être et ses lois. Dieu lui commande d'obéir aux pouvoirs humains qui régissent la société, d'aimer sa patrie, de se sacri-

fier pour ses frères. S'il s'agit de voler au combat et de donner sa vie pour défendre ses concitoyens en repoussant leurs agresseurs, il ne peut hésiter, alors surtout qu'il est soldat, à tirer l'épée et à répandre s'il le faut son propre sang ou le sang de l'ennemi.

Pareil sera son devoir lorsqu'il s'agira de sauver l'un de ses semblables en péril. Mais, d'autre part, l'égoïsme, la vengeance, le meurtre, le suicide lui sont rigoureusement interdits. Si la faiblesse de caractère, l'amour-propre exagéré, la crainte vulgaire du *qu'en dira-t-on* le poussent à se battre en duel, il viole à la fois plusieurs des règles sacrées auxquelles il doit se soumettre.

Dans ce cas de duel, comme en mille autres circonstances de la vie, celui qui sacrifie au préjugé ridicule, aux passions plus ou moins basses, à l'envie, à la colère, au mépris du prochain, à la vanité puérile, celui-là méconnaît les lois de sa nature, ses devoirs d'homme et sa dignité morale.

L'honneur donc lui commande tout l'opposé de ce que le monde attend de lui. Cela ne peut être mis en doute lorsqu'on y réfléchit sérieusement.

Et pourtant la maxime contraire est tellement enracinée dans les esprits que les plus fermes courages ont grande peine à se soustraire à l'empire de ce despote appelé l'opinion.

Quelle est au fond la cause de cette manière d'apprécier la question d'honneur? Sur quelle base repose la décision commune? L'oubli de Dieu et du devoir réel, la déification du moi humain sont les principes de ces fausses conséquences.

L'orgueil enivré de lui-même entend briser tout ce qui lui résiste. Il rencontre en son chemin un orgueil égal à lui-même, il faut que l'un des deux soit écrasé. L'orgueil, pris comme juge, trouve intolérable que l'un des deux antagonistes s'humilie devant l'autre; il proclame le duel inévitable. Si tous et chacun réfléchissaient combien cette usurpation du droit individuel est insensée en présence de l'Éternel, le différend s'applanirait par des voies toutes différentes. Du reste, l'événement après l'action meurtrière démontre à l'évidence que le préjugé, après avoir prévalu, se convainc lui-même d'erreur. Si le duel était une nécessité, la mort de l'un des combattants

serait donc presque nécessaire. Qui veut la cause veut l'effet. Pourtant, lorsque l'un des duellistes succombe, le monde a trop peu de larmes pour pleurer la catastrophe. Le vainqueur n'est pas loin d'être regardé comme un coupable. On se félicite de toutes parts quand les adversaires sont sortis sains et saufs de la lutte... Il faudrait que le duel, dans son dénouement, ne fût qu'une sorte de jeu sans péril, tandis que, dans ses apprêts, on le voulait aussi dangereux que possible. On veut tous les moyens, on ne veut pas la fin. L'inconséquence est poussée jusqu'à ses dernières limites, et l'opinion régnante démontre ainsi elle-même à tous les yeux l'inanité, disons mieux, l'insanité de ses décrets. La mort du duelliste est un grand malheur. La préparer volontairement, la rendre probable et presque certaine, est donc une faute ou un crime.

Voilà pourtant ce que l'on n'admet point. Comment expliquer cette étrange aberration? Comment l'être intelligent peut-il torturer sa raison jusqu'à déclarer indispensable l'adoption d'un principe dont les conséquences lui font horreur?

Renions des prémisses dont nous repoussons les conclusions. Soyons logiques et reconnaissons que l'homme ne peut s'ériger en souverain arbitre de ses destinées. Idole au pied d'argile, s'il n'est l'image du Dieu éternel, il se voue au néant pour l'instant qui suivra la décomposition de son être.

En effet, s'il n'a pu se donner l'existence, s'il n'a pu la conserver sous sa forme présente, il pourra bien moins encore s'assurer l'immortalité. En se confinant dans son moi égoïste et se substituant à Dieu, l'homme s'annihile bien loin de se grandir. Il abdique sa dignité véritable et se ravale au rang des produits éphémères de la chimie organique. Le roi de la nature devient son esclave déshonoré.

Arrière ces prétentions misérables! Acceptons nettement les notions de la doctrine catholique, si glorieuses pour l'humanité. Laissons-là les sophismes pour admettre sans réticences les déductions que ces notions entraînent. Agissons d'après nos convictions : notre âme restera investie de sa dignité impérissable et nous garderons l'honneur.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

II

M. l'Instituteur.

(Suite.)

A ces mots, M. Nicolas-Pancrace-Isidore Saitout, qui avait croisé les bras selon son habitude, se redressa avec un air de satisfaction visible.

— Eh bien! monsieur l'instituteur, poursuivit Mathurin, bien sûr vous avez lu le Syllabus?

— Moi? pas du tout.

— Vous en parlez pourtant comme si vous l'aviez lu!

— Je sais ce qu'il contient, cela me suffit; je n'ai pas de temps à perdre à déchiffrer ce latin barbare et incompréhensible.

— Est-ce qu'on ne l'a pas traduit en français?

— Si fait, mais cela n'en est pas moins ennuyeux; il suffit bien d'en connaître deux ou trois articles pour juger du reste. J'en causais encore hier avec M. le docteur Tirsang; c'est à faire hausser les épaules. Heureusement que la religion, la vraie religion du Christ n'est pas responsable de pareilles aberrations, ajouta M. Saitout d'un air goguenard qui indiquait assez qu'il ne se souciait pas plus de la religion du Christ que de la lecture du Syllabus.

— Je voudrais pourtant bien connaître la chose, dit Mathurin.

— Voilà M. Tirsang! s'exclama Jacques. Croyez-vous qu'il ait lu le Syllabus?

— C'est possible, dit M. Saitout un peu dépité. Vous pouvez le lui demander; je ne puis avoir le plaisir de causer plus longtemps avec vous, car M. le maire m'attend pour la rédaction du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal. Au revoir, messieurs.

— A l'avantage de vous revoir, monsieur l'instituteur.

III

M. le docteur Tirsang.

— Tiens, sais-tu, Jacques? dit Mathurin, lorsque M. Saitout fut parti, je commence à croire que tous ces gens qui crient contre le

(1) Reproduction interdite. Voir le numéro précédent.

Syllabus et qui nous font de ce monstre un portrait si terrible, ne l'ont jamais ni lu ni vu.

— Ici, c'est possible, Mathurin; mais les messieurs de Paris qui écrivent dans les journaux et qui sont des savants, ceux-là, bien sûr ils le connaissent, et s'ils en parlent comme ils font, c'est qu'ils y voient une effrayante machine de guerre contre la société et la civilisation. Nous allons parler de ça à M. Tirsang, qui a fait ses études à Paris, et qui est un malin, celui-là, plus fort que M. Saitout, qui n'en sait peut-être pas tant que le dit son nom.

— Ah! le voilà qui entre chez le père Lajoie. Il paraît qu'il ne va trop bien, le père Lajoie, et qu'il n'a guère envie de rire à l'heure qu'il est, lui qui était le boute-en-train de toutes les parties.

— En voilà un, ajouta Jacques, qui ne portait pas la tristesse avec lui et qui était bien nommé! Quand il était chez M. Poussaboire, en déclaquait-il contre le Pape, et contre les évêques et contre les curés, et contre les moines et les moniales! Et il nous faisait rire, qu'on était obligé de se tenir les côtes. Quel bon vivant!

— Moi, dit Mathurin, je n'aimais pas beaucoup ses manières, et m'est avis qu'il allait un peu trop loin dans ses plaisanteries, surtout devant les enfants et les jeunes filles.

— Bah! bah! il ne faut pas être trop délicat. Je dis que le père Lajoie était un bon vivant, un bon enfant, qui aurait fait rire un tas de cailloux, et qui savait boire et manger comme pas un.

— Ça, c'est vrai; aussi avait-il un ventre! et une figure enluminée! Il n'est pas étonnant qu'il soit tombé en attaque avec un pareil régime. Tant qu'on est jeune, ça va; mais avec ses soixante-cinq ans bien sonnés, il aurait dû se retenir un peu.

— Bah! courte et bonne, disait-il, et après moi la fin du monde.

— Hum! la fin du monde, ... c'est que quand on est mort, tout n'est pas fini.

— Ah! ça, c'est ce qu'on ne sait pas. Le père Lajoie ne s'en inquiétait guère. Quand on est mort, tout est mort, disait-il en avalant son verre de vin, et il riait d'un si bon cœur, après avoir fait claquer sa langue, qu'on voyait bien que les sermons de M. le curé ne lui faisaient pas beaucoup d'impression.

— Pourtant...

— Pourtant, Mathurin, c'est comme ça. Que veux-tu? il n'était pas superstitieux.

— On dit pourtant, Jacques, qu'il a fait demander M. le curé.

— Vrai?

— J'en suis sûr.

— Ça m'étonne.

— C'est comme ça, je t'en réponds, et ce matin j'ai vu M. le curé qui sortait de chez lui.

— Voilà du nouveau !

— Tiens, voici M. Tirsang qui sort ; il doit le savoir, nous allons le lui demander... Bonjour, monsieur Tirsang. Eh bien ! ce pauvre père Lajoie, comment va-t-il ?

— Tout doucement, tout doucement.

— Est-ce qu'il n'en reviendra pas, monsieur Tirsang ?

— Oh ! nous n'en sommes pas encore là, et j'espère bien qu'il s'en tirera.

— Pourtant, M. le curé y est allé ce matin.

— Oui, on vient de me le dire ; mais j'ai bien recommandé qu'on ne le fasse pas revenir. Quel besoin a-t-on de troubler ce brave père Lajoie ; qui va se croire à ses derniers moments, si le curé revient ?

— Il l'avait demandé lui-même, à ce qu'il paraît.

— Oui, dans un moment de peur. Mais je viens de le rassurer. Je lui ai remonté le moral. Que diable ! père Lajoie, lui ai-je dit, on ne s'en va pas comme cela. Il y a encore du vin dans les caves et de bons morceaux chez le boucher, et vous en avez pour plus de vingt ans à faire rire les amis. Allons, allons, pas de découragement, et vive la joie, la table et le bon vin ! Ça l'a fait rire, et il se trouve bien mieux. Je vous assure que si M. le curé se présentait maintenant, il serait mal reçu. J'aime à remonter ainsi le moral. Le moral, voyez-vous, c'est la moitié de la médecine.

— Nous savons, monsieur Tirsang, que vous êtes un habile médecin, et que vous savez bien autre chose encore que la médecine, dit Mathurin, et voilà pourquoi nous voudrions bien, puisque nous avons l'avantage et l'honneur de vous voir, vous demander un petit renseignement sur une chose qui nous tourmente terriblement à cette heure.

— Parlez, mes amis, si je puis vous être utile en quelque chose...

— Oh ! ça vous sera bien facile, à vous qui recevez un grand journal de Paris, et encore un tas de livres dont je ne pourrais jamais retenir les noms.

— Que voulez-vous donc dire, Mathurin ?

— Voici, monsieur Tirsang.

Mathurin se recueillit un moment, avant de dire au docteur de quoi il s'agissait.

M. Tirsang n'était pourtant pas un homme à intimider les braves gens qui causaient avec lui. C'était un homme d'une trentaine

d'années, à la figure joviale et ouverte, et qui, pour augmenter sa clientèle, travaillait à se rendre populaire. Il savait donner une poignée de main par-ci, un coup de chapeau par-là, distribuer agréablement des sourires de protection ou d'amitié, appeler à propos les gens par leurs petits noms, enfin, user de toutes les petites roueries qui font dire d'un homme élevé un peu au-dessus de la condition commune :

— C'est un bon enfant, il n'est pas fier.

Cependant, c'était un Monsieur, et un Monsieur qu'on ne voyait que rarement, — le moins souvent possible chez soi, — et qui passait pour un savant de première force, parce que, plus d'une fois, les médecins de la ville l'avaient fait appeler en consultation et qu'il avait guéri, dès la première année de son installation à F..., deux des gros bonnets du pays qui passaient pour désespérés.

Quand on allait le consulter chez lui, on le voyait entouré de cartes de géographie, de livres de toutes sortes, de journaux et de revues, ou bien il vous recevait dans un petit laboratoire attenant à son cabinet, où l'on ne voyait que creusets, cornues et instruments en verre affectant les formes les plus diverses et les plus bizarres, éprouvettes, tubes droits, tubes recourbés, chalumeaux, etc., etc.

Il se prodiguait peu au dehors, afin de produire une plus vive impression, lorsqu'il paraissait.

Il n'était pas encore marié, mais on remarquait qu'il fréquentait un peu plus souvent la maison de M. le maire que celle des autres, quoique M. le maire se portât admirablement bien. Il n'y avait sans doute rien d'étonnant à ce que M. le docteur Tirsang rendit souvent visite au premier magistrat de la localité; mais ce premier magistrat avait une fille en âge de se marier, et qui devait être une riche héritière. De là les coups de langue, sans malveillance, d'ailleurs, car si l'on trouvait que M. Tirsang ne choisissait pas mal, on estimait aussi que la *demoiselle* de M. le maire ne ferait pas un sot mariage en épousant un homme aussi *sciencé* et aussi aimable que M. Tirsang.

S'il y avait quelque chose de fondé dans les propos des commères du village, il faut dire aussi que les vues de M. Tirsang étaient exposées à rencontrer quelques obstacles.

M. le maire de F*** était un honnête homme dans la bonne acception du mot, respectant la religion, aimant à répéter qu'il en faut pour le *peuple* et un peu pour les *femmes*, se tenant en excellents termes avec M. le curé, toujours disposé à lui accorder ce qu'il demandait soit pour son église, soit pour son presbytère, mais

subissant aussi, à son insu, l'influence de M. Saitout, l'instituteur, qui insinuait de temps en temps que M. le curé demandait bien souvent des embellissements pour son église et des réparations pour son presbytère, tandis que la maison d'école était dans un assez triste état.

Donc, du côté de M. le maire, M. Tirsang, s'il avait quelques prétentions à la main de la riche héritière, ne devait pas trouver trop de difficultés. Mais le chemin n'était pas aussi uni du côté de la mère de la jeune fille et de la jeune fille elle-même. M^{me} la mairesse, comme on l'appelait dans le pays, était une bonne chrétienne, à qui quelques mots lancés par le jeune médecin avaient déplu et qui n'avait pas craint de les relever assez vivement, et *Mademoiselle* venait de sortir du couvent de la ville voisine, où elle n'avait certainement pas appris à tenir en trop grande estime les libres penseurs.

La religion bien connue et hautement pratiquée de M^{me} la mairesse, — avec les œuvres de charité qu'elle commande, — tenait en bride M. l'instituteur, qui n'aurait pas voulu encourir la disgrâce de la puissante dame ; elle en imposait à M. le docteur, qui avait sans doute envie de conquérir ses bonnes grâces, et cela venait en aide au curé qui, sans cela, se serait trouvé en butte à toutes les attaques des *fortes* têtes de sa paroisse, et obligé de soutenir, sans espoir de succès, cette lutte sourde, perfide, acharnée qui entrave les plus généreux efforts du zèle et de la charité dans les communes dont les principales autorités sont hostiles à la religion.

Pour en revenir à Mathurin, lorsqu'il eut bien ruminé son affaire pour l'exposer au docteur qui commençait à donner des signes d'impatience en le voyant sans parole, il s'exprima ainsi :

— Voyez-vous, monsieur Tirsang, c'est une singulière aventure qui nous arrive. Nous venions, Jacques et moi, d'achever la rentrée de nos récoltes, et comme le temps est beau et qu'il fait encore jour, en deux bons vieux amis, nous nous sommes mis à deviser à notre porte. J'étais bien tranquille et bien content d'avoir pu tout rentrer par un temps bien sec, et j'allais proposer à mon ami Jacques de venir boire un coup de cidre, lorsqu'il m'a tout retourné avec sa mine de carême et m'a effrayé en me parlant d'un monstre qui, à ce qu'il paraît, fait en ce moment-ci des ravages terribles, des ravages à faire frémir les plus courageux.

— De quel monstre s'agit-il donc, Mathurin ? dit le docteur.

— Oh ! un monstre horrible, féroce, et qui menace la société de tous les malheurs.

— *Monstrum immane, ingens...*

— Vous dites, M. Tirsang?

— Ah! c'est vrai, j'oubliais que vous ne savez pas le latin, — ce n'est pas un crime, — et vos paroles m'avaient rappelé un vers de Virgile que j'allais citer machinalement.

Virgile? fit Mathurin, connais pas.

— C'était un poète romain, dont on nous a assez ennuyés au collège; mais, enfin, il avait du bon.

— Un poète romain, dites-vous, monsieur Tirsang? interrompit Jacques. Croyez-vous qu'il a connu Catilina?

— Ah ça, reprit le docteur, qu'est-ce que vous venez me parler de Catilina? Où avez-vous vu ce nom-là, Jacques? Je ne savais pas que vous aviez étudié l'histoire romaine.

— C'est Baptiste, — vous savez, l'ouvrier de l'usine, le neveu du père Lajoie, — qui nous a parlé de lui tout à l'heure, et qui nous a dit que Catilina est aux portes de Rome.

— Ha! ha! ha! la plaisanterie est bonne, par exemple. Qu'est-ce que Catilina vient faire ici, et qu'est-ce donc que Mathurin veut me dire avec son monstre? Est-ce que vous avez l'esprit troublé, mes amis? Quelques douches d'eau froide, une bonne purgation, et...

— Monsieur Tirsang, dit Mathurin, il ne s'agit pas de purgation, ni d'eau froide, ni de Catilina, ni de Virgile, il s'agit d'un monstre bien vivant et bien effrayant, qu'ils appellent un Syllabus.

— Ah! parlez donc, mes amis, et je vous comprendrai. Oui, Baptiste avait raison de dire que Catilina est aux portes de Rome, — ne nous inquiétons pas de savoir s'ils se sont connus, Virgile et lui, c'est possible; — Catilina est aux portes de Rome, c'est-à-dire qu'un grand danger nous menace, et que le Pape, avec la machine de guerre qu'il vient de lancer, pourrait bien amener des bouleversements, dont il ne serait pas le dernier à souffrir.

— Las! Mathurin, fit Jacques, tu vois que M. Tirsang est du même avis que les autres.

— Je ne dis pas non, et je crois bien que M. Tirsang a de bonnes raisons pour cela. Aussi je suis sûr que lui, au moins, pourra nous renseigner sur ce que nous désirons tant savoir. Nous voudrions donc, monsieur le docteur, savoir ce qu'il y a dans ce fameux Syllabus.

— Ce qu'il y a? des abominations, des blasphèmes contre la liberté, contre la civilisation, le retour aux ténèbres du moyen-âge, la dîme, la corvée, tous les abus de l'ancien régime, la suppression de tous les progrès, l'esclavage et l'abrutissement.

— C'est effrayant! dirent ensemble Jacques et Mathurin. Mais,

poursuivit Mathurin, est-il bien sûr que tout ça se trouve dans le Syllabus?

— Il n'y a pas le moindre doute.

— Vous l'avez lu, vous, monsieur Tirsang?

— Certainement, je l'ai lu, du moins j'en connais les passages principaux que mon journal, la *République française*, a reproduits plus d'une fois.

— Comment, vous ne l'avez pas lu tout entier?

— Ce serait bien inutile.

— Vous avez lu ces passages en latin, n'est-ce pas, vous qui le comprenez?

— Ah bien! oui, qui est-ce qui pourrait comprendre un pareil latin? du latin de cuisine, pire que le latin d'un apothicaire.

— Mais alors, si l'on ne peut pas le comprendre...

— Ça en comprend assez pour savoir qu'en penser.

— C'est égal, je voudrais voir la chose de près, me rendre compte par moi-même. Vous n'avez donc pas ça chez vous?

— Non, certes, non.

— Où pourrions-nous donc le trouver?

— Ah! ma foi, mes amis, je ne crois pas qu'il se trouve ici ailleurs que chez M. le curé.

— Croyez-vous qu'il nous le laissera lire?

— Parfaitement; il m'a offert plusieurs fois de le lire et de raisonner ensemble là-dessus, car il est hardi, l'abbé, et malin par-dessus le marché; mais vous comprenez que j'ai d'autres chats à fouetter... Tenez, le voici qui arrive au bout de la rue. Sans doute il vient pour faire une visite au père Lajoie. Mais oui, le voici qui entre chez mon malade. Vous allez voir qu'il n'y restera pas longtemps. Attendez un peu, vous ne tarderez pas à le voir sortir, et vous pourrez lui demander en même temps des nouvelles du père Lajoie et du Syllabus... Au revoir, mes amis, j'ai deux ou trois malades qui m'attendent à l'autre bout du village; il ne faut pas les impatienter.

— Au revoir, monsieur Tirsang, et à l'honneur, dit Mathurin.

— Au revoir, monsieur Tirsang, et pardon de vous avoir retenu, dit Jacques.

— Du tout, du tout, mes amis; j'ai été heureux de causer un instant avec vous. Au revoir.

Et M. le docteur Tirsang s'éloigna.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE DES LIVRES

Le Syllabus pontifical, ou réfutation des erreurs qui y sont condamnées, par M. l'abbé Léonard Falconi, traduit de l'italien par E.-J. Materne, curé de Flostoy ; in-12 de vi-360 pages ; Paris, 1876, chez Victor Palmé, rue de Grenelle, 25, et Bruxelles, chez G. Lebrocqy, place de Louvain, 5.

Le bruit que fait toute la presse libre-penseuse et révolutionnaire sur le grand acte accompli par Pie IX le 8 décembre 1864, toutes les sottises et les calomnies qu'elle débite à propos du *Syllabus*, sottises et calomnies qui montrent autant d'ignorance que de méchanceté, prouvent à quel point il importe de connaître ce document pontifical dans son texte et avec les quelques explications qui en rendent l'intelligence plus facile. On accuse sans avoir lu, on répète ce qu'on entend dire autour de soi, et il se fait une opinion qui regarde le *Syllabus* comme un acte digne du moyen-âge, contraire à toute liberté et à tout progrès, dont, au contraire il débarrasse la voie et favorise le mouvement.

Le livre dont M. l'abbé Materne vient de donner la traduction vient donc fort à propos. Quant à son mérite, il nous suffira pour le faire apprécier, de reproduire ici le jugement qu'en a porté l'un des organes les plus justement autorisés de la presse catholique. « Chacune des erreurs condamnées par le *Syllabus pontifical*, dit la *Civiltà cattolica*, est réfutée dans ce livre, mais réfutée d'une manière qui est à la portée de toutes les intelligences. Les savants en seront satisfaits, car il n'y manque ni la science théologique, ni l'érudition ecclésiastique nécessaires en cette matière. Cette érudition n'y est pas prodiguée pour la pompe, mais elle y est mise au service de la vérité et avec la plus grande modération. D'un autre côté, elle ne sera ni superflue ni fatigante pour ceux qui ne sont pas érudits. En outre, ceux-ci trouveront ce livre d'un style facile, clair dans les idées, bien coordonné dans ses développements ; et ce qui n'est pas un mince avantage, il est court autant qu'il peut l'être sans nuire à l'instruction qui devait s'y trouver. Nous voudrions donc voir cet ouvrage entre les mains de toutes les classes de personnes, et surtout de la jeunesse studieuse,

qui en retirera un grand profit pour se prémunir contre les sophismes des mécréants, auxquels elle est tous les jours exposée. »

Le programme radical, par D. Jaubert; in-8 de 90 pages; Paris, 1876, chez Plon et C^o.

L'auteur de cette brochure, M. Dominique Jaubert, qui a été activement mêlé aux luttes électorales du mois de janvier et de février 1876, expose en termes saisissants le but que poursuivent les révolutionnaires et la tactique qu'ils ont adoptée pour l'atteindre à bref délai. Bien que le sujet paraisse épuisé, il a su l'exposer dans un jour entièrement nouveau. Il est impossible, lorsqu'on a lu ces quelques pages, où l'exactitude le dispute à la concision, de se défendre d'une impression profonde. C'est comme un voile qui se déchire. On voit ce que l'on devinait. On comprend ce que l'on sentait vaguement. En un mot, il est du devoir de tout homme qui s'intéresse aux destinées de la France, qui veut se rendre compte du lendemain qui l'attend, de lire et de méditer cet ouvrage.

Nous donnerons une idée de la façon dont l'auteur procède, en reproduisant les deux pages où il s'occupe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'un des articles du programme radical :

Bien qu'au point de vue théorique il ne soit pas exact de soutenir que l'Etat ne doit pas protéger l'Eglise; car, en définitive, l'Etat protège toutes les grandes institutions existant dans son sein, il protège la magistrature, le barreau, les médecins, les compagnies financières; on se demande pourquoi il refuserait à l'Eglise l'appui dont elle aurait besoin pour la défense de ses droits.

Mais cette réserve faite, disons qu'après tout, en fait, les catholiques accepteraient très-bien de n'être pas protégés; seulement ce n'est pas de cela qu'il s'agit, et cette troisième formule est menteuse comme les autres; ce que l'on veut, en effet, c'est spolier et opprimer l'Eglise.

Quelle doit être, en effet, d'après les radicaux, la première conséquence de la séparation de l'Eglise et de l'Etat? C'est la suppression du budget des cultes.

Or, le budget des cultes n'est autre chose qu'une rente servie au

clergé, en échange des biens qui lui appartenaient et qui ont été saisis par la nation en 1790; le supprimer, c'est donc voler purement et simplement l'Église, tout comme on volerait les particuliers si demain le gouvernement refusait de payer les arrérages des divers emprunts publics.

Mais après avoir dépouillé l'Église, lui donnera-t-on du moins la faculté d'acquérir des propriétés qui, dans un avenir donné, lui permettent de se suffire? Pas le moins du monde; la seule idée du rétablissement des biens de mainmorte exaspère les révolutionnaires.

D'autre part, on prétend réserver aux bureaux de bienfaisance le droit de faire des quêtes à domicile; cette dernière ressource serait donc encore enlevée aux prêtres.

Ainsi, on supprimerait le traitement au clergé, on interdirait aux églises le droit d'acquérir, on leur défendrait de quêter; n'est-il pas évident qu'on se trouve en présence d'un plan concerté pour faire périr le catholicisme par la famine?

Mais ce n'est pas encore assez : en vertu de ce même principe de la séparation de l'Église et de l'Etat, l'exemption du service militaire, accordée actuellement aux ecclésiastiques, sera supprimée; ils devront passer trois ou cinq ans sous les drapeaux, et jusqu'à l'âge de quarante ans, les vicaires et les curés devront toutes les années quitter leurs paroisses pour aller assister aux manœuvres et aux exercices de la réserve et de l'armée territoriale.

Puis, pour couronner ce chef-d'œuvre de justice et de bon sens, toutes les manifestations extérieures du culte seront interdites; on pourra proférer en plein jour, jeter aux oreilles des jeunes filles les blasphèmes les plus orduriers, mais on ne pourra plus chanter dans les rues les louanges de Dieu, et la police empêchera les processions.

Cette tyrannie nous suivra jusque dans la tombe, et sans s'arrêter aux protestations indignées des familles, on étendra pêle-mêle dans la même fosse les libres-penseurs et les catholiques.

Les cloches elles-mêmes seront réduites au silence et ne pourront plus annoncer au loin nos craintes ou nos espérances, nos joies ou nos douleurs, et porter à Dieu nos cris d'alarme ou nos actions de grâce.

Enfin, toujours au nom de la liberté, on supprimera les ordres religieux et l'on expulsera du territoire tous les hommes et toutes les femmes qui ont commis le crime de se vouer à l'éducation de la

jeunesse ou au soulagement de toutes les misères morales et physiques de l'humanité.

Et cela se comprend, car leur attitude est essentiellement antiradicale et antidémocratique. Pour soulager les malheureux, ils donnent tout ce qu'ils possèdent, et quand il n'ont plus rien, ils se donnent eux-mêmes.

Une pareille conduite n'est-elle pas une critique sanglante de celle des meneurs révolutionnaires qui font métier d'exploiter la misère du pauvre pour s'enrichir et s'élever ?

Ainsi, spoliation et persécution, voilà, en définitive, ce qui se cache sous cette fameuse formulè de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

On ne saurait mieux mettre en relief le plan poursuivi par la libre-pensée radicale.

La première aux radicaux, par un laïque; in-32 de 64 pages; Paris, 1876, chez A. Normand, rue des Saints-Pères, 11, et chez tous les libraires; — prix : 25 centimes.

Cette brochure est la première d'une série d'autres qui doivent paraître et qui forment une collection sous le titre de *Bibliothèque populaire et sociale à 25 centimes*. C'est un commencement qui promet; nous ne saurions qu'encourager ces publications qui portent le contre-poison là où la propagande impie fait tant de ravages. *La première aux radicaux* s'occupe de l'acte inique, — dont les *Annales catholiques* rendent compte en ce moment, — par lequel le conseil municipal de Paris a retranché pour plus de 80,000 fr. de subventions aux établissements les plus charitables et les plus justement populaires. Pour dégoûter du radicalisme, il suffit de le montrer ainsi, tel qu'il est en réalité, malgré les plus pompeuses et les plus sonores paroles. Nous souhaitons la bienvenue à la *Bibliothèque populaire* et nous en félicitons les promoteurs.

Les Ostensions en Limousin, Etudes historiques sur ces solennités locales, par Pierre-René Maublanc, curé du Sacré-Cœur à Limoges; in-32 de xxiv-124 pages; Limoges, chez la V^e H. Du Courtieux;

— prix : 60 centimes, au profit de l'église du Sacré-Cœur de Limoges.

Les *Annales catholiques* ont publié récemment un court récit de la fête des Ostensions à Limoges. Un curé de Limoges, dont nos lecteurs connaissent déjà le zèle infatigable, vient d'écrire, sur ces *ostensions* un petit livre qui se recommande, non moins par l'intérêt du récit et des faits peu connus qui y sont rapportés, que par le but auquel il s'applique. La France catholique est riche ainsi en traditions vénérables; tout son sol, on peut le dire, est couvert de souvenirs chrétiens; le christianisme a imprégné cette terre sacrée, où battent les cœurs les plus généreux. M. l'abbé Maublanc nous fait connaître une page de cette admirable histoire qu'un vieux chroniqueur a si bien résumée en ces quatre mots : *Gesta Dei per Francos*. Nous le remercions de nous avoir envoyé son intéressante brochure, et nous engageons nos lecteurs à se la procurer.

Vie de M. Mollevaut, prêtre de Saint-Sulpice, ancien supérieur de la Solitude, par un prêtre de Saint-Sulpice; in-12 de x-474 pages; Paris, 1875, chez Lecoffre fils et C^e.

Nous ne voulons pas tarder plus longtemps à signaler à l'attention du clergé une biographie qui offrira aussi beaucoup d'intérêt aux lecteurs laïques, et dont les historiens eux-mêmes pourront tirer profit. Écrit et composé avec le soin scrupuleux et l'exactitude qui distinguent tous les livres qui sortent des plumes sulpiciennes, celui-ci retrace l'une des vies les plus accidentées d'abord, les plus calmes ensuite de l'un des plus remarquables de ces vénérables prêtres qui sont l'honneur et la force de la Congrégation de Saint-Sulpice. Mais nous ne voulons que signaler le livre : il est de ceux qui méritent une étude spéciale; nous y reviendrons, et, nous l'espérons, prochainement.

l'Épée de Charles-Quint, par Félix de Servan ; in-12 de 266 pages ; Paris, 1876, chez C. Dillet, rue de Sèvres, 15 ; — prix : 2 francs.

Nouvelle historique d'une agréable lecture et empreinte d'un sentiment patriotique qui fera la meilleure impression sur les jeunes lecteurs. L'auteur continue ainsi avec bonheur la série des nouvelles historiques qu'il a commencée avec *le Sire de Coucy ou la commune de Laon*. Dans *l'Épée de Charles-Quint*, le récit se place à l'époque de l'invasion de la France par le puissant empereur, invasion qui se termina pour lui d'une façon si désastreuse.

Honnêtes facéties et menus propos recueillis et mis en ordre par G. de Cadoudal ; in-12 de 260 pages ; Paris, 1876, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 25. — Prix : 1 fr. 50 cent.

L'arc ne peut pas toujours être bandé ; c'est ce qu'a pensé M. de Cadoudal en rangeant, pour la distraction des jeunes lecteurs, les honnêtes facéties, menus propos et anecdotes sous ces différents titres : Artistes et gens de lettres ; à l'Audience ; réparties ; Voleurs et volés ; Duels singuliers, Aneries et calembours ; distractions et naïvetés ; Avarès ; Enfants ; Employés et fonctionnaires ; Troupiers ; etc., etc. L'éditeur y a ajouté de nombreuses gravures qui plairont comme le reste. Tout cela est véritablement honnête, souvent très-spirituel ; des lecteurs plus âgés que ceux à qui le livre est plus spécialement destiné, se surprendront à y lire des pages entières quand ils ne l'auront ouvert que pour le feuilleter. Il prouvera à tous qu'il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à la gravelure et aux propos risqués, pour exciter un rire de bon aloi.

J. CHANTREL.

NOUS RAPPELLONS

que les *Annales catholiques* vont recevoir, à partir du 1^{er} juillet, des améliorations qui forceront d'en élever légèrement le prix d'abonnement. Néanmoins, afin de donner le temps d'apprécier ces améliorations, les prix actuels (12 fr. par an pour la France, 7 fr. pour six mois, 4 fr. pour trois mois), seront maintenus pendant un an pour tous les abonnés aux *Annales* aujourd'hui inscrits, et pour tous ceux qui prendront un abonnement, même de trois mois, avant le 1^{er} juillet prochain.

Les abonnements remontent au 1^{er} du mois où ils sont pris, quand rien n'indique qu'on veut les faire remonter plus haut.

L'administration des *Annales catholiques* ne dispose plus que d'un petit nombre d'exemplaires des *Sanctuaires illustrés de la sainte Vierge*, qu'elle peut encore livrer aux abonnés des *Annales* pour 12 francs au lieu de 18, rendus *franco* à domicile ; les nouveaux abonnés qui envoient 15 francs ont droit à un abonnement de *trois mois* aux *Annales catholiques*.

S'adresser à M. CHANTREL, rue de Vaugirard, 371, à Paris.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE GÉNÉRALE.

La moitié de l'année 1876 est écoulée. Pendant ces six mois, les événements religieux se sont multipliés comme les événements politiques, et, de plus en plus, il est devenu visible que les seconds se compliquent presque toujours de questions religieuses, de sorte qu'il est bien difficile de comprendre la marche de l'humanité si l'on veut en faire abstraction, de sorte aussi qu'il est à peu près impossible de s'occuper des questions religieuses sans entrer dans le domaine de la politique.

Il y a de la théologie au fond de tout. En pourrait-il être autrement, lorsque c'est Dieu qui dirige tous les événements en vue du salut des élus et de sa propre gloire : *propter magnam gloriam suam, propter nostram salutem?*

Un coup d'œil rapide jeté sur le monde le prouve surabondamment.

Tout le monde chrétien n'est-il pas aujourd'hui agité par la question religieuse?

En France, il s'agit de savoir si la république sera chrétienne ou si elle ne le sera pas, et nous voyons une trop grande partie des républicains faire de cette façon de gouvernement une forme essentiellement hostile à la religion. Cette hostilité se retrouve partout, dans les questions de budget comme dans les questions d'enseignement : on n'entend parler que de la séparation de l'Église et de l'État, de la suprématie de la science sur la révélation, de la ruine de la religion par la science, de la suppression du budget des cultes, etc. La question se présente même à propos des élections. D'un côté on a juré haine au catholicisme; de l'autre, on combat pour sauver cette religion qui a fait la civilisation et la grandeur du pays. L'athéisme et le matérialisme veulent s'emparer de la société; ils veulent confisquer la liberté de conscience au profit de ce qu'ils app

lent l'État; l'État, dont ils prétendent bien que leurs adeptes deviendront les maîtres.

La lutte qui existe en France existe partout : en Angleterre, où le fanatisme protestant se réveille à la vue des progrès faits par le catholicisme à la faveur de la liberté religieuse; en Belgique, où les libéraux, battus dans les élections, se vengent par des émeutes et essayent de renverser par la force un ministère dont les intentions, au moins, sont catholiques, qui a pour lui la majorité du pays; en Hollande, où une loi sur l'enseignement vient de restreindre la liberté de l'enseignement catholique; en Espagne, où le parlement vient de voter un article constitutionnel contraire à l'unité religieuse; en Suisse, où le vieux-catholicisme, uni au protestantisme, continue de persécuter le clergé catholique et d'enlever à nos frères leurs églises et le libre exercice de leur culte; en Autriche, où le libéralisme n'est arrêté dans ses projets que par les sentiments religieux du souverain; en Allemagne, où la lutte contre le catholicisme a pris les plus grandes proportions et pris le nom, — qui est une véritable antiphrase, — de lutte civilisatrice, *Kulturkampf*; en Russie, d'où nous arrivent chaque mois des nouvelles d'une persécution sanglante; aux Etats-Unis, où l'on commence à menacer la liberté de l'enseignement; dans les républiques espagnoles de l'Amérique, presque toutes placées sous la domination du libéralisme maçonnique.

En même temps, la lutte séculaire du christianisme contre l'islamisme prend un caractère qui présage de prochaines catastrophes. Les sanglantes tragédies qui viennent d'éclater dans l'empire Ottoman, le massacre de deux consuls à Salonique, la déposition du sultan Abdul-Aziz (29 mai), remplacé par Mourad, le fils d'Abdul-Medjid, le suicide du sultan déposé, l'assassinat de deux ministres en plein conseil, des insurrections que la Porte ne peut dompter, une banqueroute imminente; tout indique que les Turcs, qui ne sont que campés en Europe, comme on l'a dit, pourraient bien, avant qu'il soit longtemps, lever leur camp et repasser en Asie; mais en même temps que le mahométisme recule de notre côté, il continue ses progrès en Asie, où il compte des centaines de millions de sectateurs dans l'Inde et en Chine, et il pénètre en Afrique, chez les

peuplades les plus barbares, où les missionnaires le rencontrent partout. Et l'islamisme, qui expire en Europe, y reste l'une des causes de l'antagonisme entre la Russie, qui se donne comme la protectrice des chrétiens, et l'Angleterre, qui est, de son aveu, et par ses possessions de l'Inde, la première puissance musulmane du monde.

Nous avons omis l'Italie dans notre énumération. C'est là que se trouve le centre de l'Eglise catholique, le siège du Pontife suprême de la religion. Qui ne sent que c'est là aussi que se dirigent tous les coups de l'impiété? On a dit bien souvent que la Papauté est la clef de voûte de l'édifice européen; l'on peut dire qu'elle est la clef de voûte de la société humaine tout entière, car c'est bien autour d'elle que s'agitent toutes les questions politiques et religieuses, c'est d'après la condition dans laquelle elle se trouve qu'on peut juger de la situation générale. Il ne saurait en être autrement, puisque le Pape est le Vicaire de Jésus-Christ, qui est le Maître du monde, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, et qui est pour les peuples comme pour les individus, ce signe de contradiction posé pour la résurrection ou pour la ruine : *Positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum in Israël, et in signum cui contradicetur.*

La science, l'art, la littérature gravitent aussi autour de ce centre intellectuel et moral de l'humanité : la science, qui est la recherche de la vérité, s'agrandit lorsqu'elle se sert de la foi pour flambeau, mais c'est un flambeau qu'elle refuse trop souvent de suivre; l'art, qui est l'expression du beau par excellence, ne sait plus exprimer que le joli, le sensuel ou le laid, lorsqu'il s'éloigne de Jésus-Christ; la littérature déchoit, parce que le sublime n'est pas dans le faux, parce qu'elle ne peut plus élever les âmes et ennoblir les cœurs, lorsqu'elle s'éloigne des sources vives et pures de la vérité religieuse. Sur ce terrain de la science, de l'art et de la littérature, la lutte existe partout, comme sur le terrain politique et social.

Il n'y a ici qu'un coup d'œil jeté sur le monde : il suffit, comme nous le disions en commençant, pour donner une idée de la grandeur, de l'importance, de l'immensité de cette lutte qui prend, à chaque siècle, de plus vastes proportions, et qui

amènera, nous l'espérons, un plus éclatant triomphe de l'Eglise de Jésus-Christ. C'est, en même temps, le programme tracé des *Annales catholiques*, programme que nous allons pouvoir enfin remplir dans toute son étendue, soutenu de la bénédiction du Souverain Pontife, de la bénédiction d'un grand nombre de nos vénérables Evêques, et du sympathique concours de nos Abonnés.

J. CHANTREL.

LE 16 JUIN A ROME

L'anniversaire de l'exaltation de Pie IX au souverain Pontificat a été célébré partout avec un grand empressement ; nulle part il ne l'a été avec plus d'empressement qu'à Rome, où le Pape est toujours resté roi, malgré les attentats de la Révolution.

Le 16 au matin, vers onze heures, le Sacré-Collège s'est réuni au Vatican, dans la salle du Trône, pour présenter ses félicitations au Saint-Père, et le cardinal Patrizi a lu, au nom de tous ses vénérables frères, une adresse remplie des plus nobles sentiments.

Il a rappelé l'élection du Pape accomplie d'une manière quasi-prodigieuse et la joie que le monde en avait ressentie.

Les faits ont confirmé les espérances, et l'on peut dire sans offenser la modestie du Pontife, que bien peu de règnes ont présenté une telle série d'événements si extraordinaires, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre religieux.

Dans l'ordre politique, Sa Sainteté a donné des preuves d'une générosité d'âme que l'ingratitude la plus criminelle a seule osé méconnaître. De glorieuses entreprises ont attesté les intentions du Pape pendant toute la durée de son règne.

Dans l'ordre religieux, les décrets qui ont réglé la discipline ecclésiastique, le rétablissement de la hiérarchie catholique en deux royaumes, la glorification de Marie par la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception, le concile, qui bien qu'interrompu par l'invasion, a émis deux actes mémorables et salutaires, la diffusion merveilleuse de la foi dans les contrées les

plus lointaines, tout témoigne de l'énergie et de la sagesse de Sa Sainteté, au milieu des luttes et des contradictions, et couronne son nom d'une gloire immortelle.

Il est donc permis de croire que Dieu daignera récompenser même ici-bas tant de mérites, retirer le Pontife des mains de ses ennemis, lui accorder encore de longs jours, afin qu'il puisse réparer les maux horribles dont l'Eglise et la société sont atteintes.

Le cardinal a terminé son adresse en implorant la bénédiction apostolique, et le Pape, se levant, a répondu par une allocution dont nous donnons ici la traduction d'après l'*Univers*:

« En voyant la protection que Dieu accorde à son Eglise, « même lorsque cette épouse immaculée est opprimée, contre- « dite et persécutée; en voyant comment Dieu se sert même « de ses tribulations pour la rendre plus belle et plus respectée, « nous sentons notre esprit s'élever et notre cœur s'ouvrir à « une confiance plus grande envers un Dieu qui se montre si « ouvertement notre protection.

« Vénérables Frères, vous expérimentez tous avec Moi cette « protection particulière de Dieu, parce que vous êtes totale- « ment, pleinement voués à soutenir les droits de l'Eglise et à « lutter de front contre les efforts des ennemis. Tous, nous « sommes ici dans une sorte d'esclavage. Cependant cette « situation, qui par elle-même inspire de tristes pensées, ne « nous empêche pas de nous consacrer avec une plus grande « ardeur au service de l'Eglise. Pour Moi, j'ai déjà dit de cette « même place que, depuis le renversement de la société « humaine, les affaires dans les sacrées Congrégations se sont « multipliées, les demandes de consultations se sont accrues, « et par conséquent vos travaux, vos fatigues ont augmenté. « Et vous, avec un esprit plein de bonne volonté, vous vous « êtes soumis à de nouveaux labeurs pour tenir saine et sauve « la discipline de l'Eglise universelle, et vous vous adonnez « avec une activité toujours plus grande à tout ce qui regarde « l'Eglise de Jésus-Christ, donnant des conseils opportuns, « suggérant des remèdes efficaces; de la sorte ce Saint-Siège,

« que vous servez, unis à Moi, avec tant d'affection, éprouve
 « les heureux résultats de vos fatigues.

« J'ai dit que nous sommes dans une espèce de servitude, et
 « à ce propos je crois opportun de citer l'exemple de Tobie.
 « Mené en esclavage par Salmanazar, il alla, avec les autres
 « de sa nation, subir les malheurs de l'exil et les tristesses
 « d'une servitude aggravée davantage encore par Sennachérib.
 « Mais Dieu accorda sa grâce à ce jeune homme, qui obtint
 « faveur dans l'esprit du roi, et il s'en servit pour le bien de
 « ses concitoyens. Aussi le bon Israélite ne s'abandonnait
 « point à une tristesse oisive; il agissait avec une grande éner-
 « gie pour aider ses frères de toute façon. Il s'exerçait à toutes
 « les œuvres de charité pour soulager ses compagnons d'infor-
 « tune; mais surtout il s'appliquait à maintenir parmi les siens
 « le bon esprit par ses excellents conseils : *Monita salutis dabat*
 « *eis.*

« Or, c'est là ce que nous faisons nous-mêmes. Vous donnez
 « des conseils dans les congrégations. Moi, je suis avec vous :
 « *Monita salutis damus omnibus christianis.* Nous en avons
 « déjà donné, et je vous engage à en donner encore. Ils sont
 « nombreux ceux qui ont un bon esprit et qui sont pleins de
 « bonne volonté; mais ils faiblissent sous le poids de cette
 « persécution continuelle et calculée. Affaiblis, découragés, ils
 « ne savent pas comprendre comment, après tant de péni-
 « tences et de prières, le fléau persiste à frapper l'Église.
 « Alors vous voyez combien vient à propos l'instruction donnée
 « par l'ange à Tobie. Peut-être aussi que Tobie demanda, et
 « que l'ange lui expliqua le mystère de ses douleurs. *Quia*
 « *acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* Tu
 « as accompli de bonnes œuvres, et, le temps de l'esclavage,
 « tu l'as employé dans les pratiques de la charité; tu as ob-
 « servé pleinement la loi sainte, et c'est pourquoi, dans l'ordre
 « admirable de sa providence, Dieu a voulu que tu sois éprouvé
 « dans le creuset des tribulations : *necesse fuit ut tentatio pro-*
 « *baret te.* Sentence confirmée ensuite par Jésus-Christ dans
 « l'Évangile : *Oportet Christum pati, et ita intrare in gloriam*
 « *suam.*

« Il y en a ensuite quelques-uns qui ne font rien de bon et

« qui passent peut-être leur temps à des occupations illicites ;
 « à ceux-là aussi *date monita salutis*. Il y en a, enfin, qui vou-
 « draient concilier le Christ avec Bélial ; ceux-là ont égale-
 « ment besoin de vos lumières, afin qu'ils se rappellent que
 « la nuit et le jour ne peuvent cheminer ensemble comme deux
 « lignes parallèles : la nuit c'est la nuit, le jour c'est le jour.

« Cependant arriva pour Tobie le temps de la consolation et
 « de la liberté. Sennachérib fut tué par ses propres fils, et
 « Tobie put retourner dans sa tribu. Et notez que non-seule-
 « ment il put rentrer libre dans sa tribu, mais encore recou-
 « vrer tous les biens qu'il possédait au moment où on l'avait
 « conduit en servitude. Tenez pour certain que l'Eglise doit
 « triompher et que la Révolution périra. Les pères tueront
 « leurs fils et les fils tueront leurs pères, et tous ceux qui sont
 « nés de la révolution se dévoreront entre eux. Les anges,
 « d'un autre côté, combattront contre les insensés, et l'Eglise
 « triomphera. La foi nous enseigne que c'est là l'œuvre de
 « Dieu, qui sera forte et stable, et que la perfidie des hommes
 « ne parviendra pas à la détruire.

« Continuez donc votre œuvre dans cette noble arène ; ap-
 « pliquez l'esprit, le cœur et la main aux besoins de l'Eglise,
 « et combattez même dans les ténèbres profondes des événe-
 « ments, parmi les menaces des sectaires, qui, ces jours-ci,
 « n'ont pas eu honte de professer que les loges maçonniques
 « sont destinées à succéder à l'invincible catholicisme ; car,
 « malgré tout cela, nous devons avoir foi et être assurés qu'au
 « milieu de l'horrible tempête c'est Jésus-Christ qui conduit
 « la barque : *Si ambulavero in medio umbræ mortis, non*
 « *timebo, quoniam tu mecum es.*

« En agissant ainsi, vous acquerrez le droit à la bénédiction
 « éternelle de Dieu, dont le gage est la bénédiction que son
 « Vicaire vous accorde en son nom. »

Le dimanche, 18 juin, un *Te Deum* solennel a été chanté,
 après vêpres, dans la basilique Vaticane, en action de
 grâces de la prolongation merveilleuse du pontificat de Pie IX.
 Une foule immense chantait en chœur les versets du cantique.
 On évalue à plus de vingt mille personnes le nombre des fidèles

qui se sont rendus à Saint-Pierre. Au dehors, dit une correspondance adressée au *Monde*, la place était remplie de superbes équipages et aussi de nombreux gendarmes et de gardes de la questure qui ont même pénétré dans l'intérieur du temple, ce qui est toujours prudent par le temps qui court, non pas à cause des catholiques, mais à cause de ceux qui pourraient troubler l'exercice du culte catholique.

Le même jour, dimanche 18 juin, la noblesse romaine a présenté au Saint-Père une adresse de félicitations par l'organe de M. le marquis Cavaletti. Le Saint-Père a répondu (1) :

« Très-chers fils, tandis que vous vous réjouissez de voir
 « luire le jour anniversaire qui marque une date nouvelle de ce
 « long pontificat et que vous vous réjouissez avec les senti-
 « ments qui conviennent aux âmes nobles et chrétiennes, peut-
 « être nos adversaires se réjouissent-ils aussi parce qu'ils ont
 « déjà franchi le premier lustre de leur violente usurpation de
 « la ville de Rome, chef-lieu de la catholicité. Mais votre joie
 « repose sur un fondement solide, le fondement de la justice,
 « et la joie de ceux qui nous sont contraires repose sur un fon-
 « dement croülant, le fondement de l'iniquité.

« Et ici qu'il me soit permis, même pour l'enseignement gé-
 « néral, de rappeler certains faits qui font voir clairement les
 « jugements de Dieu envers ceux qui sont peu favorables au
 « Saint-Siège, et surtout envers ceux qui lui sont contraires.
 « Personne, certes, n'a oublié que cette terre qui appartient à
 « l'Eglise a été pendant bien des années protégée et garantie
 « par deux puissances catholiques. Je ne sais si la politique ou
 « d'autres motifs ont induit ces deux puissances, l'une après
 « l'autre, à nous abandonner entre les mains de nos plus cruels
 « ennemis. Le fait est qu'elles nous ont abandonnés. Mais à
 « peine le Saint-Siège abandonné, ces deux puissances, l'une
 « après l'autre, ont vu s'appesantir sur elles la main de Dieu.
 « D'abord, elles se firent la guerre l'une à l'autre; puis,

(1) Traduction de l'*Univers*.

« elles subirent ces malheurs et ces humiliations terribles que
 « tout le monde connaît et que tous nous avons déplorés.

« Que dirai-je de plus ? A ce prince que l'on nomme sultan
 « et qui s'était mis, lui aussi, à protéger une poignée de schis-
 « matiques pour faire peser sa main sur des catholiques, que
 « lui est-il arrivé ? Vous l'avez lu ces jours-ci. Ce pauvre mal-
 « heureux souverain, tout d'un coup, a perdu la vie et le trône,
 « d'où il a été chassé avec la même facilité qu'un maître met
 « hors de chez lui son misérable serviteur.

« Certes, si j'avais à citer des exemples de la justice de Dieu
 « contre les oppresseurs et les usurpateurs de l'Eglise, ah ! je
 « devrais m'attarder. L'énumération en serait longue. Il y a
 « quelques semaines l'Italie a fêté le centenaire de la Ligue
 « lombarde. Et qu'est-ce que c'était que cette fête ? C'était le
 « souvenir de la fin d'un empereur sacrilège et du triomphe du
 « Saint-Siège romain : d'un côté, un usurpateur fort et injuste ;
 « de l'autre, un Pontife tel qu'Alexandre III, ferme et constant
 « dans la défense des droits de l'Eglise.

« Je ne parle pas d'ailleurs des punitions effrayantes dont
 « Dieu a frappé tantôt l'un, tantôt l'autre de ces sectaires im-
 « pies, morts dans la terreur et dans la désolation, abandonnés
 « au pouvoir des ténèbres infernales. Je me borne à un seul
 « des faits survenus ici, à Rome même. N'est-il pas vrai que
 « l'un des chefs de la révolution italienne, se trouvant près de
 « mourir, demandait un prêtre qui recueillît les derniers sou-
 « pirs de sa vie ? Il le trouva ; mais ce fut inutile, parce que
 « les émissaires de Satan firent, comme l'on dit, barricade
 « autour de son lit. Le ministre de Dieu ne put entrer. On lui
 « dit : « Quand il sera nécessaire, vous serez appelé. » Et en
 « attendant ? En attendant, le malade mourait, et plaise à Dieu
 « qu'il ait pu dire avec un vrai repentir dans son cœur : *Nunc*
 « *reminiscor malorum quæ feci in Jerusalem !*

« Ces exemples et d'autres encore offrent à tous des motifs
 « de réflexion : aux bons pour remercier Dieu, aux méchants
 « pour le craindre. Nous, nous avons confiance, eux le crai-
 « gnent. Car on a vu et on verra toujours que le Seigneur
 « protège et délivre les opprimés.

« En attendant, prions et opérons des œuvres saintes et

« bonnes. Par ce moyen, nous tenant humiliés aux pieds de
« Dieu, nous pourrions obtenir sa bénédiction, dont le gage
« est celle que vous recevez de moi en ce moment. »

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Voici un nouveau document, non moins grave et important que celui que nous avons récemment publié; c'est une pétition adressée au Sénat par les évêques qui ont concouru à la fondation de la Faculté catholique de droit d'Angers en faveur du maintien intégral de la loi du 12 juillet 1875.

Angers, 6 juin 1876.

Messieurs les sénateurs,

Les évêques soussignés, fondateurs de la Faculté libre de droit d'Angers, ont l'honneur de s'adresser à vous, pour vous prier de ne pas adopter le projet de loi tendant à supprimer le jury spécial institué, pour les élèves des Universités libres, par les articles 13, 14 et 15 de la loi du 12 juillet 1875.

C'est avec une douloureuse surprise qu'ils ont vu remettre en question, sur un point grave, une loi votée quelques mois auparavant par l'Assemblée nationale, à une majorité considérable, après des discussions longues et approfondies. Il leur semblait que les lois concernant l'éducation devraient, moins que toute autre, suivre les fluctuations de la politique, et qu'en pareille matière il ne serait utile pour personne de rouvrir, à chaque législature, des débats qu'une modération réciproque était parvenue à clore.

Car il ne saurait échapper à votre prévoyance, messieurs les sénateurs, que la mutilation projetée, si elle était suivie d'effet, donnerait lieu à de perpétuelles revendications, et que les parties lésées ne manqueraient plus désormais aucune occasion pour rentrer en possession d'un droit reconnu hier, aujourd'hui retiré. Sans répondre à tous nos vœux, nous le disons franchement, la loi du 12 juillet avait du moins cet avantage de créer une situation acceptable pour tous. En restant ce qu'elle est, elle offrait aux esprits sages un terrain de conciliation; modifiée dans l'une de ses dispositions fondamentales, elle risque de devenir une arène ouverte à toutes les luttes. Est-il bon, est-il prudent de donner au pays un tel spectacle, de réveiller sans cesse ou de prolonger indéfiniment des controverses auxquelles il eût été si facile de mettre un terme par

le maintien pur et simple de la loi organique sur l'enseignement supérieur ?

Dans l'ensemble de nos institutions actuelles, vous êtes, messieurs les sénateurs, le corps conservateur par excellence, le gardien principal de nos droits et de nos libertés publiques, le pouvoir modérateur appelé à défendre la loi contre les entraînements et les surprises de l'opinion. C'est parce qu'un tel rôle est dans vos attributions, que nous venons faire appel à votre justice et à votre impartialité en faveur d'une loi dont le maintien intégral est un intérêt de premier ordre pour les Universités libres.

Votre tâche nous paraît d'autant plus facile que les objections dirigées contre le jury spécial établi par la loi du 12 juillet reposent sur une pure confusion de mots et d'idées; et nous avons lieu de nous étonner qu'une pareille équivoque ait pu servir de base à une argumentation prolongée. On suppose que, en vertu de cette loi, les professeurs des Universités libres participent à la collation des grades; et, partant de là, on imagine un « partage de la puissance publique, » « des droits de l'Etat qui auraient subi un amoindrissement. » Or, rien de tout cela n'est conforme à la réalité. Pas plus après qu'avant la loi du 12 juillet, ni les professeurs des Facultés de l'Etat, ni les professeurs des Universités libres n'ont conféré ni ne conféreront jamais aucun grade. C'est la puissance publique toute seule, représentée par M. le Ministre de l'instruction publique, qui confère le grade, au moyen d'un diplôme. Voilà le fait qu'il eût été sage de se rappeler dès le principe, pour ne pas déplacer la question inutilement.

Nous ne discutons pas, nous constatons. Pour se convaincre que la puissance publique n'a subi, en ce qui concerne la collation des grades, aucune espèce de partage ni de diminution, il aurait suffi de lire attentivement le décret du 26 décembre dernier, rendu par le rapport de M. le Ministre, après avis du conseil supérieur de l'instruction publique, qui, pendant trois semaines, en avait fait l'objet de ses mûres délibérations :

« Art. 9. Le ministre, d'après les certificats d'aptitude visés par les recteurs, *confère le grade* au moyen de diplômes.

« Le ministre peut refuser le diplôme dans l'intérêt de l'ordre public ou de la morale publique, après avis du conseil supérieur de l'instruction publique. »

Assurément, si l'on n'avait pas perdu de vue le véritable état de la question, les objections citées plus haut n'auraient pu se produire.

Les professeurs des Universités libres n'ont reçu de la loi du 12 juillet ni la moindre parcelle de la puissance publique, ni aucune espèce de délégation de l'Etat, en ce qui concerne la collation des grades. C'est M. le ministre, représentant de l'Etat, qui, seul, dans la plénitude de son pouvoir, confère ou refuse le grade; et si, en cas de refus, il prend l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique, c'est encore une institution de l'Etat qui est appelée à se prononcer. Nous ne voulons pas examiner si cette prérogative exclusivement attribuée à l'Etat est conforme ou non à la doctrine et à l'histoire : un fait certain, incontestable, c'est qu'elle subsiste tout entière après comme avant la loi du 12 juillet. Dès lors, tous les fantômes que l'on s'est plu à évoquer, en cette circonstance, s'évanouissent d'eux-mêmes; et nous osons espérer, messieurs les sénateurs, que devant votre haute juridiction l'on ne jugera plus utile de reproduire des arguments qui se détruisent par la simple lecture des textes.

Restent les certificats d'aptitude visés par le recteur, et d'après lesquels M. le ministre confère ou refuse le grade. Oui, sans doute, pour des motifs de justice et de convenance faciles à comprendre, le législateur de 1875 n'a pas voulu que les professeurs des Universités libres fussent complètement exclus du droit de déclarer si leurs élèves sont aptes ou non à recevoir de l'Etat le grade qu'ils demandent. Car c'est à cette modeste attribution, toute littéraire ou scientifique, que se réduit un rôle qui, s'il fallait en croire quelques esprits timides, n'aboutirait à rien moins qu'à ébranler la société civile jusque dans ses fondements. Cette attribution est-elle vraiment excessive? Elle ne pourrait l'être que si les professeurs des Universités libres étaient ou incapables ou indignes d'examiner. Incapables, on n'oserait le dire sans faire le procès à l'Université d'Etat, de laquelle ils tiennent le plus haut grade scientifique. Indignes, il serait odieux de le penser, lorsqu'il s'agit d'hommes que leurs antécédents et la dignité de leur vie mettent à l'abri du soupçon. Nous ne faisons pas difficulté de rendre hommage à la probité et à l'honnêteté des professeurs nommés par l'Etat; mais nous avons le droit de réclamer la même justice pour les professeurs des Facultés libres : jusqu'à preuve du contraire, les uns comme les autres méritent la confiance et le respect.

Et que l'on ne dise pas, messieurs les sénateurs, que la fonction d'examineur, elle aussi, est exclusivement une fonction d'Etat, une dérivation de la puissance publique. Ce serait, en vérité, pousser la notion de l'Etat à des extrémités où elle cesserait d'être sérieuse. Qu'on attribue ce caractère à la collation des grades, nous ne vou-

lons en ce moment ni y contredire, ni y souscrire, jugeant hors de propos d'agiter une question de doctrine là où l'exposé des faits suffit ; mais autre chose est la collation des grades, autre chose la délivrance des certificats d'aptitude : l'une peut être une attribution de l'Etat, l'autre est une pure affaire de science. C'est aux représentants de la science, pourvus des titres exigés par la loi, et à eux seuls, de déclarer si un candidat possède ou non l'aptitude à recevoir de l'Etat le grade qu'il sollicite. On aura beau presser la notion de l'Etat, de son triple pouvoir législatif, judiciaire et exécutif, l'on en tirera facilement un droit de protection et de surveillance sur l'enseignement ; mais l'on n'en fera jamais sortir le pouvoir exclusif d'enseigner ou d'examiner.

Tout le monde le reconnaît aujourd'hui, et c'est pourquoi le monopole de l'Etat enseignant n'est plus soutenu par personne. Or, le monopole de l'Etat examinant ne serait ni plus juste, ni plus raisonnable ; car il faudrait, pour essayer de le justifier, qu'il y eût une grammaire d'Etat, une littérature d'Etat, une algèbre et une chimie d'Etat, toutes choses qui ne tiennent pas devant la réflexion. D'où il suit, messieurs les sénateurs, que la participation de nos professeurs des Universités libres à la délivrance des certificats d'aptitude pour leurs propres élèves, n'implique en aucune façon un partage quelconque de la puissance publique ; et par conséquent les inquiétudes que l'on a paru concevoir sur une prétendue diminution des droits de l'Etat, restent absolument étrangères à la question qui vous est soumise. Cette question demeure renfermée tout entière dans les termes suivants : Est-il juste, est-il convenable, comme l'a pensé le législateur de 1875, de faire participer dans une certaine mesure les professeurs des Universités libres à la délivrance des certificats d'aptitude pour leurs propres élèves, qu'ils ont formés, dont ils sont à même, mieux que personne, de connaître et d'apprécier le mérite et le travail ? En sont-ils capables, en sont-ils dignes ?

Nous ne doutons pas un instant, messieurs les sénateurs, que vous ne répondiez à cette question par l'affirmative. Et maintenant, si l'on réfléchit à la part restreinte qui est faite aux examinateurs des Universités libres dans le jury spécial institué, pour leurs élèves seulement, par la loi du 12 juillet ; si l'on songe que c'est M. le ministre de l'instruction publique lui-même qui les désigne pour chaque session ; que, 26 fois contre 10, ils s'y trouveront en nombre inférieur à celui des professeurs de l'Université d'Etat ; que, toujours, ils seront présidés par un membre de l'enseignement public ; que, dans aucun cas, le recteur de l'Académie ne perd son

droit de refuser son visa aux certificats d'aptitude pour violation des formes légales, et qu'enfin le jury spécial se tiendra, non pas au siège de l'Université libre, bien qu'il s'agisse de ses élèves, mais dans l'une des Facultés de l'Etat, vous n'hésitez pas à conclure, comme nous, que, loin d'avoir excédé en pareille matière, la loi du 12 juillet a reconnu aux Universités libres un minimum de droits et de libertés qu'il serait aussi injuste qu'impolitique, de leur enlever.

Aussi avons-nous peine à comprendre que le projet de réduire une part déjà si minime ait pu être porté devant les pouvoirs de l'Etat. Ah! sans doute, nous le comprendrions facilement, si, en agissant de la sorte, l'on se proposait pour but l'amointrissement de nos Universités à peine naissantes, leur dépréciation devant l'opinion publique et leur décadence dans un avenir plus ou moins prochain. Mais c'est notre devoir d'écarter cette pensée, tant que l'évidence ne nous aura pas contraints de l'accueillir. Nous fermons volontiers l'oreille aux paroles de haine et de menace qui ont retenti récemment autour de cette question, et nous ne voulons en retenir que l'argument unique et peu sérieux auquel nous croyons avoir suffisamment répondu. Si, au contraire, c'était un parti pris d'avance de sacrifier une partie de nos droits à des passions insatiables, nous le regretterions vivement dans l'intérêt de la paix des consciences. Nous le regretterions, en particulier, pour l'Université de l'Etat, qui n'aurait rien à gagner à l'exercice d'un monopole funeste, que l'on chargerait du rôle toujours odieux de juger des corporations rivales, et vis-à-vis de laquelle le clergé et les catholiques de France se trouveraient, malgré eux, dans une situation pénible. La loi du 15 mars 1850 avait réussi à rétablir la paix sur le terrain de l'enseignement secondaire; la loi du 12 juillet 1875 allait obtenir le même résultat dans le domaine de l'enseignement supérieur; remettre en question ces précieuses garanties de concorde et d'union, ce serait une faute immense et un malheur public.

Pour tous ces motifs, au nom de la religion, dont les intérêts sont gravement engagés dans l'éducation de la jeunesse; au nom du respect que mérite la loi; au nom de droits qui ne laissent pas d'être acquis lors même qu'ils n'ont pas encore été exercés de fait; au nom des établissements déjà fondés sur la foi d'une Assemblée souveraine; au nom des sacrifices que se sont imposés des milliers de citoyens confiants dans la loi de leur pays; au nom des professeurs distingués envers lesquels les fondateurs des Universités et des Facultés libres ont contracté des engagements dans les conditions des articles 13, 14 et 15 que l'on voudrait supprimer sans

motif valable ; au nom des familles qui ont confié leurs enfants aux établissements libres, en vue des mêmes conditions ; au nom de la justice, de l'équité et de l'honneur, les évêques soussignés, fondateurs de la Faculté libre de droit d'Angers, vous prient instamment, messieurs les sénateurs, de maintenir dans son intégrité la loi du 12 juillet 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Agréer, messieurs les sénateurs, l'hommage de notre profond respect.

† GODEFROY, card. SAINT-MARC, archev. de Rennes.

† CHARLES, arch. de Tours.

† CASIMIR, évêque de Laval.

† CH.-EMILE, évêque d'Angers.

† HECTOR, évêque du Mans.

† ALEXANDRE-LÉOPOLD, évêque d'Angoulême.

† JULES, évêque de Luçon.

« J'ajoute avec empressement ma signature à celle des vénérables archevêques et évêques fondateurs de l'Université libre d'Angers. »

† FÉLIX, évêque de Nantes.

S. Em. le cardinal archevêque de Cambrai et Mgr l'évêque d'Arras, fondateurs de l'université catholique de Lille, viennent, à leur tour, d'adresser au Sénat la pétition suivante :

Messieurs les sénateurs,

Le projet de loi relatif à la collation des grades qui vient d'être soumis à vos délibérations cause aux catholiques, dans la France entière, une pénible émotion.

Nulle part cette émotion n'est plus vive que dans nos deux diocèses de Cambrai et d'Arras.

Notre université libre de Lille, qui en ce moment se trouve menacée dans son avenir, est pour nos religieuses populations l'objet d'unanimes et très-généreuses sympathies.

A l'aide d'une souscription dont le chiffre s'élève déjà à plusieurs millions et sur la foi d'une législation que nous étions tous en droit de regarder comme sérieuse et durable, cette grande institution a été fondée avec une sécurité que tout semblait justifier alors ; elle a commencé à fonctionner avec succès, elle remplira prochainement

toutes les conditions légalement requises pour compléter son existence.

Les hommes éminemment honorables, laïques et pères de famille, qui ont pris sous leur responsabilité personnelle l'initiative d'une aussi dispendieuse entreprise, ont réclamé contre un projet qui compromet gravement leurs intérêts, qui blesse leurs droits acquis et inquiète leurs sollicitudes paternelles en ce qu'elles ont de plus légitime et de plus respectable.

Nous regardons comme un devoir, messieurs les sénateurs, de joindre à ces pétitions, si dignes de votre intérêt, nos propres réclamations, et d'intervenir auprès de vous au nom de la religion qui se trouve ici en cause, d'une manière indirecte, sans doute, mais très-réelle et très-grave.

Nous tenons également à vous exprimer notre complète adhésion aux observations si fortement motivées que vous ont adressées récemment un grand nombre de nos vénérables collègues dans l'épiscopat.

Nous partageons pleinement les convictions et les craintes qu'ils vous ont exprimées ; nous souscrivons à toutes les considérations de justice, d'intérêt social et de saine politique qu'ils ont fait valoir pour vous engager à maintenir en son entier la loi dont on vous demande la mutilation. Comme eux, messieurs les sénateurs, nous avons la confiance que votre haute sagesse empêchera que la liberté de l'enseignement soit sacrifiée aux exigences d'une opinion qui ne dissimule plus son hostilité à l'égard du catholicisme.

Agréez, messieurs les sénateurs, l'assurance de nos respectueux sentiments.

† R. F. cardinal RÉGNIER, archevêque de Cambrai.

† JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer.

LES FAITS DE SAINT-PALAIS.

Nos lecteurs savent avec quelle réserve nous traitons les faits qui appartiennent à l'ordre surnaturel ; plusieurs même nous ont reproché notre circonspection à cet égard, un plus grand nombre nous en ont félicité. Nous laissons à l'autorité ecclésiastique de se prononcer ; nous pouvons avoir notre opinion personnelle, nous croyons qu'il est de notre devoir de ne pas inconsidérément l'exprimer en public. C'est pourquoi

nous n'avons rien dit encore des faits extraordinaires qui se passent à Saint-Palais, non loin de Bayonne. Mais le bruit qu'en a fait une presse qui ne respecte rien, a forcé la presse religieuse de s'en occuper. Nous trouvons dans le *Français* une lettre qui lui est adressée des Basses-Pyrénées, à la date du 17 juin ; elle nous paraît résumer suffisamment les faits et les apprécier comme il convient de le faire en pareille circonstance ; c'est pourquoi nous la reproduisons.

Puisque les journaux des diverses opinions ont parlé ces jours-ci de ce qui se passe depuis un mois à Saint-Palais, il vous sera, je pense, utile de recevoir des renseignements précis sur les faits dont cette bourgade a été le théâtre.

Saint-Palais a 1,800 habitants. C'est un gros bourg situé à 24 kilomètres de Mauléon.

Un enfant de douze ans, Jean Lamereux, et non Lansereux, comme on l'a écrit par mégarde, raconte que le 10 avril dernier, comme il se rendait dans les champs, il vit une « belle dame » sur le bord du chemin. Il entendit à sa droite comme le bruit du vent. Il fit alors le signe de la croix et récita l'invocation : « Marie conçue sans péché, priez pour nous ! » et la dame disparut ! L'enfant, rentré chez lui, ayant raconté ce qui lui était arrivé, son père ne voulut pas croire ce qu'il racontait et le punit.

Quarante jours après, l'enfant, cette fois monté sur un âne, se rendant dans une maison où il allait chercher un agneau, vit de nouveau l'apparition, qui, à deux reprises, lui fit signe d'approcher. L'enfant s'approcha et s'agenouilla. Il raconte que la dame lui dit de réciter les litanies de la sainte Vierge et une dizaine de chapelet ; puis il raconte qu'elle lui confia un secret qu'il ne doit point dévoiler, et lui recommanda de revenir pendant douze ou quinze jours au même lieu faire la même prière. A ce moment, l'enfant lui ayant demandé qui elle était, la dame lui répondit d'abord en français : « Je suis l'Immaculée Conception ! » puis en basque : « Je suis la Mère Vierge. » A partir de ce jour, le doyen de Saint-Palais et ses vicaires, avertis, accompagnèrent l'enfant dans ses visites.

Non loin du lieu de l'apparition coule un petit filet d'eau. Après la seconde apparition, l'enfant, sur la recommandation de la Dame, y courut, prit trois petits cailloux, qu'il avala, et but de l'eau, recommandant aussi d'en boire. La Dame avait dit : « Ce ruisseau ne changera pas, mais il fera du bien. » Une autre fois, la Dame a béni un cierge que la foule, au témoignage de l'enfant, fut invitée

par elle à baiser. Enfin, l'enfant l'ayant priée un jour de glorifier son nom et le nom de son divin Fils par un miracle éclatant, la Dame, avec un sourire, répondit : « Le dernier, dernier jour, je dirai oui ou non. » Voilà du moins ce que raconte Lamereux.

L'enfant, dont le témoignage direct est le seul qui atteste l'apparition, a douze ans. Sa famille est d'une condition peu élevée : son père est charcutier. C'est un brave homme ; la mère est une bonne chrétienne. Jean Lamereux a une intelligence ordinaire, n'étant ni en retard ni en avance sur les enfants de son âge ; il est éveillé, ouvert, d'humeur enjouée ; il n'a ni une imagination excitée, ni exaltation malade de la sensibilité. Plus pieux depuis le moment où il dit avoir vu l'apparition, mais sans aucune disposition au mysticisme, il était jusque-là simplement exact à ses devoirs religieux ; du reste, sans vices précoces, il paraît avoir la candeur et l'innocence de son âge comme il en a aussi l'insouciance et même la légèreté. La famille est très-honnête dans sa pauvreté. La sincérité de l'enfant est hors de doute ; il est hors de doute aussi qu'il n'y a dans ce qui se passe l'ombre ni d'une supercherie, ni d'une spéculation ; l'enfant ne subit aucune impulsion, ne récite aucune leçon, ne se prête à aucune scène arrangée d'avance.

Depuis l'apparition, l'enfant est paisible : il raconte avec simplicité toutes ses visions, ne se coupe ni ne se contredit jamais. Plus recueilli à l'église qu'il ne l'était précédemment, il a gardé son humeur et ses habitudes. Il joue avec ses camarades, et continue à se livrer sans prétention et sans embarras aux petits offices ordinaires de sa vie. Quand il se rend au lieu de l'apparition, il cause et rit avec les personnes qui l'accompagnent comme d'habitude. A l'approche du lieu, sa figure devient sérieuse. Si l'apparition se montre à lui, il la voit d'ordinaire à deux cents mètres de distance. Sa figure s'anime ; il paraît fasciné et s'avance en courant très-rapidement ; puis il s'agenouille et prie, le visage un peu empourpré, les yeux vifs et obstinément fixés sur un objet qui les captive ; il semble étranger à tout ce qui l'entoure et comme absorbé dans une contemplation qui le ravit. Quand l'apparition disparaît, l'enfant la suit du regard, paraît ébloui, éprouve un léger tremblement nerveux, pousse un petit cri d'admiration, puis soudain, sans transition, sa physionomie reprend son expression accoutumée.

S'est-il produit quelque fait miraculeux qui atteste la réalité d'un surnaturel divin dans ces manifestations ? On parle de cinq ou six guérisons instantanément opérées par l'eau du ruisseau voisin du lieu de l'apparition, de ce ruisseau qui, « sans changer, fera du

bien. » Mais remarquez bien que je ne rapporte ces faits que comme des on-dit, et que rien ne les confirme. Ce qui est certain, c'est que le sentiment des populations dans cette partie de la montagne est très-fortement excité et remué. Les bergers se rendent au lieu de l'apparition en chantant des cantiques et en priant, comme on va à un pèlerinage consacré.

Le clergé observe, constate, recueille les faits et prépare en silence les éléments d'une décision ultérieure.

Les personnes graves suspendent également leur jugement, les unes avec une grande confiance dans la réalité d'une apparition de la sainte Vierge, les autres avec une réserve où l'étonnement domine ; toutes avec l'impression que ces faits méritent autre chose qu'une indifférence dédaigneuse. Je ne parle pas des « suffisants, » qui sourient avec une impertinence superbe, non plus que des ennemis qui saisissent avec empressement une occasion d'outrager les catholiques ; il y a peu de ces espèces de gens parmi les indigènes ; c'est le dehors qui les fournit.

Je ne conclus pas. S'il n'y a là que le rêve d'un enfant, tout ce que nous voyons en ce moment tombera. S'il y a un rayon d'en haut descendant sur un front innocent et choisi en raison même de son innocence, Dieu saura bien le montrer. Quant à présent, il me semble qu'il faut se garder de toute affirmation prématurée. La réserve est nécessaire : ne dire que des faits certains, prévenir et rectifier les erreurs, ne point conclure. J'aurais préféré un silence absolu de la presse jusqu'à la décision ecclésiastique ; mais, puisque ce silence a été rompu, j'ai pensé que vous seriez heureux des renseignements que cette lettre vous fournira.

OU ALLONS-NOUS ?

Mgr Dupanloup vient de faire paraître à la librairie Douniol, une nouvelle brochure, presque tout entière composée de citations qui portent avec elles leurs leçons. L'extrait suivant fera connaître le ton et l'utilité de cette brochure :

La légèreté française est célèbre : hélas ! à trop bon droit. Car y a-t-il un pays sur la terre où l'on oublie si vite et où l'on apprend si peu ? Nous avons beau passer par les plus terribles expériences : rien n'y fait ; les plus dures leçons tombent sur nous sans laisser de traces ; et les ruines faites par d'épouvan-

tables catastrophes sont encore là, sous nos yeux, que déjà nous regardons ailleurs, nous courons étourdiment à d'autres aventures. En vérité, c'est bien de nous qu'on peut dire : « Ils ont des yeux pour ne pas voir, et des oreilles pour ne pas entendre. »

Le besoin d'oublier, pour se rassurer, laissant venir les plus redoutables événements sans rien faire pour les conjurer, c'est l'infirmité de la plupart des honnêtes gens parmi nous : cela seul peut expliquer comment, dans un pays aussi profondément troublé que le nôtre, quand le mal gagne de toutes parts, quand l'abîme si visiblement se creuse, et que tout nous y pousse comme fatalement, il y ait des gens qui osent nier le péril social, et d'autres qui refusent de le voir, ou du moins qui agissent comme s'ils ne le voyaient pas.

Les organes de la presse quotidienne ont beau apporter incessamment les plus effrayantes révélations : l'attention est ailleurs ; on ne sait pas, on ne veut pas savoir ; et quand ceux qui savent, parce qu'ils ont regardé et écouté, disent ce que l'état vrai des choses oblige à dire, ce sont ou d'inexplicables étonnements, ou bien la défaillance de la stupeur.

Certes, tels ne doivent pas être, en face des périls qui s'approchent, les sentiments et l'attitude des gens de cœur. Se rendre compte d'abord, bien voir où l'on en est et où l'on va, agir ensuite et lutter, voilà aujourd'hui plus que jamais le devoir des âmes viriles. C'est pour y aider que je publie ces quelques pages, à la fois comme un avertissement et un appel...

Quand donc voudra-t-on comprendre, et ne plus oublier, que les effets sont dans les causes, les conséquences dans les principes, les catastrophes sociales dans les doctrines d'impiété ; et que cela est vrai partout, mais surtout en France ?

Le peuple, disait avec raison Félix Pyat, est un grand logicien, qui ne manque jamais de conclure.

On a beau faire : l'existence de Dieu, l'existence et l'immortalité de l'âme, la loi morale, la liberté et la responsabilité humaine, sont les bases primordiales et profondes, non-seulement de toute religion, mais de tout ordre social ; quand on les ébranle, tout tremble.

Eh bien, il y a en ce moment des centaines de journaux en France, des milliers de petits livres populaires, répandus à des millions d'exemplaires, où, chaque jour, sous toutes les formes, ces vérités fondamentales sont niées et bafouées, et qui vont porter leurs négations, leurs sarcasmes et leurs haines non pas seulement dans les salons, mais dans les usines, les ateliers, les cabarets et les chaumières.

Dans la *Politique positive* d'août 1872, on lit ces paroles du citoyen Gabriel, Mollin, ex-député au congrès international de Bâle en 1865 :

Il faut que nous RENVERSIONS DÉFINITIVEMENT DIEU, si nous voulons relever l'humanité.

Et dans un petit livre de la *Bibliothèque démocratique*, intitulé *Science et conscience*, une de ces innombrables publications à bon marché dont le peuple est inondé, je trouve les passages suivants :

Aujourd'hui, par le progrès continu de la science, qui ramène l'esprit humain aux réalités concrètes, aux faits d'expérience, L'IDÉE DE DIEU COMMENCE A SE DÉFAIRE, et déjà, comme les rois, LES CULTES S'EN VONT (1).

En cela, ces deux écrivains démocrates répondaient au vœu émis par un professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, qui fut depuis membre de l'Assemblée nationale, et qui est aujourd'hui député ; lequel écrivait dans les derniers temps de l'Empire :

L'IDÉE DE DIEU EST DÉJÀ BIEN ÉBRANLÉE... IL FAUT LUI PORTER LES DERNIERS COUPS (2). »

Ce qu'un jeune athée de vingt-deux ans, pendant la Commune, traduisait ainsi en un style plus voisin de l'action :

NOTRE RÉVOLUTION DE 1871 EST ATHÉE... NOUS BIFFONS DIEU.

Cela était écrit dans un article commençant par ces mots :

(1) Louis Viardot, *La Science et la Conscience*, p. 108, n° 24 de la *Bibliothèque démocratique*, dirigée par M. Victor Poupin.

(2) Dans un écrit intitulé : *De la Méthode*.

Les chiens ne se contenteront plus de garder les évêques, ils les mordront; nos balles ne s'aplatiront plus contre des scapulaires, et aucune voix ne s'élèvera pour nous maudire le jour où nous aurons fusillé l'archevêque de Paris.

Mais continuons à citer la petite *Bibliothèque démocratique*:

Rejetons très-résolument TOUT CE QUI EST DIVIN. Nous sommes sur la terre, N'ASPIRONS POINT AU CIEL (1).

Ne cherchons donc jamais dans le *ciel*, MOT VIDE DE SENS, la raison de ce qui se passe sur la terre. Disons aujourd'hui : Aide-toi, le *ciel* ne t'aidera pas (2). »

De même qu'avec la gravitation IL N'EST PLUS BESOIN D'UN DIEU CRÉATEUR, qui mette et maintienne les astres en mouvement, de même, avec la justice, IL N'EST PLUS BESOIN DE PROVIDENCE (3):

Telles sont les impiétés dont les *Bibliothèque démocratiques* abreuvent le peuple. *L'Ami du peuple*, journal rédigé en Belgique par des réfugiés français, les répétait, cette année-ci même, 27 février 1876, sous la forme et avec l'accent que voici :

Notre logique se refuse d'admettre UN ÊTRE SUPRÊME, FAIT MONSTRUEUX en dehors de l'humanité.

Débarrassons-nous de ce FANTÔME DE NOS MISÈRES PASSÉES ET PRÉSENTES.

Avec le dernier prêtre disparaîtra le dernier vestige d'abrutissement et d'erreurs (4)...

Donc, plus de Dieu, dès lors plus d'âme, ni de vie future. Écoutons encore la *Bibliothèque démocratique*:

J'AI NIÉ LA CRÉATION, par les raisons directes que j'ai données;... JE NIE LA PROVIDENCE, par les raisons directes que je donne;... JE NIERAI L'EXISTENCE DE L'ÂME, par les raisons directes que je donnerai (5).

L'âme est l'ensemble des fonctions de l'être animé, LA RÉSULTANTE

(1) Louis Viardot, p. 176.

(2) *Ibid.*, p. 110.

(3) *Ibid.*, p. 170.

(4) *Manifeste du groupe révolutionnaire communiste de New-York, adressé aux révolutionnaires, aux communaux et aux proscrits de la Commune*, du 21 janvier 1876. (Extrait de *L'Ami du Peuple* du 27 février.)

(5) *La Science et la Conscience*, p. 60.

DE L'ORGANISME..., de même que DIEU EST LA RÉSULTANTE *des lois générales de l'univers* (1).

Ce que j'appelle *esprit*, c'est la MATIÈRE ORGANISÉE, vivante, pensante, en opposition avec la matière inorganique (2). »

Il faut lire maintenant une page d'un catéchisme démocratique, le *Petit Catéchisme du libre penseur*; nous verrons ce qu'il enseigne sur Dieu, sur l'âme, sur la nature et l'avenir de l'homme :

Y a-t-il un Dieu ?

Négative et affirmative sont des conclusions également HYPOTHÉTIQUES, et, par conséquent, SANS VALEUR.

Qu'est-ce que l'homme ?

Qu'importe d'où vienne l'homme ? Qu'il descende de Dieu ou DU SINGE, cela n'influe en rien sur sa façon d'être.

L'homme a-t-il une âme ?

Comme tous *les autres animaux*, l'homme est pourvu d'un *cerveau*... Le cerveau est organisé pour penser, COMME L'ESTOMAC L'EST POUR DIGÉRER.

Qu'est-ce que la pensée ?

Le produit de la DIGESTION CÉRÉBRALE.

Qu'est-ce que la vie de l'homme ?

Une des phases des métamorphoses de la larve spermatozoïde.

Qu'est-ce que la mort chez l'homme ?

Une nouvelle période de métamorphoses de la larve spermatozoïde... Nous sommes bien toujours *le même animal*, d'abord VERMIFORME, puis POISSON, AMPHIBIE, VERTÉBRÉ, enfant, adolescent, homme, vieillard, puis ver : comment veut-on que, dans ces conditions, une fois morts, nous puissions avoir conscience... ?

Comme conséquence de ces belles doctrines l'auteur prononce, dans sa *conclusion*, cet oracle :

Il faut une éducation virile, dégagée de toute idée métaphysique (3).

C'est-à-dire de toute idée de Dieu, d'âme et de vie future. Je ne puis m'empêcher de remarquer que le *Petit Catéchisme*

(1) *Ibid.*, p. 118.

(2) *Ibid.*, p. 68.

(3) *Petit catéchisme du libre-penseur*, pages 1, 4, 5, 6, 7, 15, 27, 29, 64.

du *libre-penseur* et la *Bibliothèque démocratique* ne faisaient du reste en tout ceci que traduire ici les formules savantes des chefs de l'école :

L'âme est l'ensemble des fonctions du cerveau et de la MOELLE ÉPINIÈRE.

La PENSÉE est inhérente à la SUBSTANCE CÉRÉBRALE ; tant que celle-ci se nourrit, comme la contractilité aux muscles, l'élasticité aux cartillages et aux ligaments jaunes (1).

Tel est donc le matérialisme de cette petite *Bibliothèque démocratique*, et elle n'est pas la seule : il y a beaucoup d'autres *Bibliothèques populaires*, où Dieu et l'âme, où Jésus-Christ et le Chistianisme, sont à chaque page niés et blasphémés.

Dans une Revue publiée à Bruxelles et à Paris, sous la direction de M. de Laveleye, professeur à l'Université de Liège, je lis :

Pour ne prendre que la condamnation de Jésus par Ponce-Pilate, qui donc oserait blâmer le procureur romain en Judée d'avoir livré UN FACTIEUX *aux lois* de son pays?

Poursuivons : point de Dieu, ni d'âme, ni de vie future ; la conséquence est simple, point de morale ; la fatalité, et rien de plus : les criminels sont irresponsables ; il n'y a point de coupables, il n'y a que des ignorants et des malades ; ceci est textuel ; voici ce qu'on écrivait dans les *Droits de l'homme* en avril 1876, il n'y a pas encore deux mois ; il s'agissait d'un crime odieux, commis par un jeune scélérat encore sur les bancs du lycée :

Cette affaire soulève une fois de plus la grave question de L'IRRESPONSABILITÉ DES CRIMINELS. Nous ne nous attarderons pas, quant à nous, à réfuter de nouveau la théorie incompréhensible DU LIBRE ARBITRE, à démontrer que CETTE PRÉTENDUE LIBERTÉ philosophique tant prônée par les spiritualistes, n'est qu'UN VAIN MOT. Nous reconnaissons avec la science que la volonté de l'homme dépend d'une foule de causes extérieures, qu'un homme n'est pas coupable lorsqu'il commet un acte que réprouve notre conscience, mais que rend inévitable son organisation physique ou morale, et nous pro-

(1) Dictionnaire des sciences médicales, art. Ame, Idée.

clamons que cet homme ne peut pas être puni pour cet acte, qu'IL N'Y A PAS DE COUPABLES, qu'il n'y a QUE DES IGNORANTS ET DES MALADES (1).

C'est la thèse soutenue déjà à la Faculté de médecine de Paris par un de ses élèves, et dont la conclusion était que les coupables, ce ne sont pas les assassins, ce sont les magistrats qui les condamnent.

On pourrait peut-être nous objecter : mais cet athéisme et ce grossier matérialisme, c'est la queue de la démocratie. A quoi nous répondrions à notre tour qu'en révolution c'est la queue qui mène la tête, et qui même la dévore. Mais ce n'est pas seulement dans les bas-fonds de la démocratie qu'on prêche ainsi l'athéisme et le matérialisme, c'est aussi sur les hauteurs.

Il y a dans le parti qui a triomphé aux dernières élections un journal et des écrivains qui ont beaucoup joué la comédie de la modération, qui affectent une tenue grave, une attitude correcte, qui posent en hommes de gouvernement; je veux parler des rédacteurs de la *République français*. Or, dans ce journal-là même, je trouve également la négation de la liberté et de la responsabilité humaine, et par conséquent de toute morale. Tout commentaire serait superflu, voici le texte :

Connaître les propriétés générales et spécifiques des différentes variétés de CELLULES NERVEUSES et les modes suivant lesquels elles réagissent les unes sur les autres, *par contiguité, à distance, c'est connaître L'INTELLIGENCE, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT*. Du moins, on ne peut faire plus dans l'état actuel de la science..... C'est par une simple illusion que nous croyons penser et agir comme nous voulons; la vérité est qu'il ne dépend point de nous de diriger nos idées en un certain sens, ni de les évoquer quand il nous plairait..... Inutile de dire que ce MÉCANISME de la volonté EXCLUT COMME ABSOLUMENT CONTRADICTOIRE LA NOTION PUÉRILE D'UN LIBRE ARBITRE. *Si la direction de nos pensées nous échappe, A PLUS FORTE RAISON PEUT-ON DIRE LA MÊME CHOSE DE CELLE DE NOS ACTIONS* (2).

Voilà ce que ces messieurs nous donnent comme les oracles de la science; science fausse et absurde autant que corruptrice, dont les vrais savants se moquent, mais dont le peuple ne se

(1) Cité par l'*Univers* du 23 avril 1876.

(2) La *République française* citée par le *Français* du 6 avril 1876.

moque pas ; car là où il n'y a que l'absurde, le peuple et les ouvriers auxquels cet enseignement s'adress, soupçonnent des mystères de science ; et quant à ces messieurs, c'est cette science qui doit servir de base à leur république *scientifique*, à leur *société scientifiquement constituée*, comme ils disent, et remplacer l'ordre moral dans leur prochain gouvernement

Je comprends après cela que ces messieurs se moquent agréablement, avec tant d'autres journalistes sceptiques, ou pire encore, de l'ordre moral ; mais ces méprisables railleries n'empêcheront pas que, pour tout véritable homme d'Etat qui ne flotte pas au gré des sophistes, l'ordre moral ne soit et ne demeure le nécessaire fondement de toute politique honnête, de tout gouvernement sérieux, de toute société durable.

Et quand ces messieurs veulent entrer dans les détails, voici où ils en arrivent ; ceci est extrait encore d'une de ces nombreuses bibliothèques populaires, qui ont libre cours aujourd'hui, et en faveur desquelles le radicalisme demande la liberté absolue de la librairie et du colportage :

LA PUDEUR a été inventée par les femmes mal bâties. Il en est de même des PRINCIPES, qui ont besoin, pour paraître quelque chose, d'être enfermés dans l'ombre des tabernacles (1).

On lit dans la *République française*, du 2 mai 1876 :

La moralité est chose tellement relative qu'en se plaçant au point de vue de la société européenne du dix-neuvième siècle nombre de peuples semblent en être fatalement ou en partie dépourvus, tandis que plusieurs espèces animales en donnent des preuves éclatantes.

Le *Petit Catéchisme du libre-penseur* enseigne la même chose, savoir :

Le mal, comme le bien, est chose ESSENTIELLEMENT relative, variant avec les conventions sociales (2).

Telles sont les indignités dont on pénètre les masses : pour arriver au bouleversement social que l'on rêve, il faut la destruction de toutes les croyances, non-seulement religieuses,

(1) Yves GUYOT, *Les Lieux communs*, p. 42.

(2) Page 51.

mais même rationnelles, admises dans tous les temps, chez tous les peuples, celles qu'un philosophe contemporain appelait *patrimoine commun de l'humanité*, mais dont nos nouveaux maîtres veulent impitoyablement déshériter le peuple, afin d'en faire leur instrument aveugle. Tel est le but poursuivi non par quelques hommes mais par un puissant parti; but non plus dissimulé, mais étalé avec une audace qui se croit sûre du succès.

Et pour y arriver infailliblement, il est une arme souveraine, que beaucoup de complices inconscients du radicalisme veulent eux-mêmes leur remettre entre les mains : la grande arme de l'enseignement laïque et obligatoire. Laïque, c'est-à-dire athée. Non pas donné par des laïques, mais athée. Sans aucune notion de Dieu. L'école séparée de la religion, de toute religion, c'a été le programme de la plupart des radicaux. Oui, que tel soit le sens de cette formule aujourd'hui si en vogue dans la démocratie, il n'y a pas sur ce point un doute possible. En veut-on quelques preuves ?

La question fut agitée, immédiatement après le 4 septembre, au ministère même de l'instruction publique, dans une commission de dames, nommée par le ministre pour préparer une loi d'enseignement primaire : ces dames votèrent l'enseignement laïque, et voici ce qu'elles entendaient par là ; elles entendaient que, *dans l'enseignement de l'État*, il est impossible de conserver même L'IDÉE GÉNÉRALE D'UNE DIVINITÉ COMMUNE A TOUS LES CULTES ; et elles dirent pourquoi : c'est que Dieu est une HYPOTHÈSE, insaisissable, invérifiable, et qu'il ne faut pas faire reposer l'éducation de la jeunesse sur une telle base : « *Pour l'idée de cette divinité, pour l'hypothèse religieuse, toutes les conditions de certitude nous manquent.* » Selon ces dames, « CETTE IDÉE DE LA DIVINITÉ NE CORRESPOND A AUCUNE CONNAISSANCE DÉTERMINABLE et ne peut par conséquent, entrer dans le programme d'AUCUNE ÉCOLE PUBLIQUE. (1.) »

Donc, dans l'éducation de la jeunesse, ce qu'on veut, c'est l'athéisme, l'athéisme absolu ; et l'enseignement *laïque* c'est l'enseignement athée. Cela fut voté par ces dames à la presque unanimité, au ministère de l'instruction publique.

(1) *Rapport de la commission des Dames, par Madame Coignet.*

Aussi, tout récemment, un député naïf, M. de Lacretelle, ayant déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi sur l'instruction primaire, obligatoire et *laïque*, avec la condition qu'on enseignerait aux enfants « l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, » il lui fut immédiatement répondu par un journal radical :

Et c'est un enseignement pareil qu'on a la prétention de faire passer pour LAÏQUE ! Qu'importe, avec ce programme, que « les instituteurs et institutrices » ne puissent appartenir à aucun ordre religieux ? Est-ce ainsi qu'on entend respecter le droit de l'enfant et cette liberté de la famille dont on a fait tant de bruit ? *L'athée et le matérialiste, sont-ils donc irrecevables à protester quand on viole, dans leurs enfants, des CONVICTIONS sincères et LÉGITIMES ?* Puis, si vous tenez absolument à BONDIEUSARDIFIER la jeunesse, de quel Dieu comptez-vous lui enseigner l'existence ? Sera-ce d'Allah ou de Jésus-Christ, de Jéhovah, de Vichnou ou du grand Manitou ? Il faudrait le dire (1).

Ainsi donc, ces grands partisans de l'enseignement *laïque* ne se contentent pas de chasser de l'école les religieux et les institutrices religieuses ; c'est l'idée même de Dieu et son nom qu'ils en veulent bannir ; et voilà ce que leurs auxiliaires doivent bien entendre, s'il veulent savoir où vont ceux qui les mènent : pour eux l'enseignement *laïque* n'est pas autre chose que l'enseignement *athée*.

C'est ce qu'entendait *le Petit catéchisme du libre penseur*, quand il disait :

Il faut une éducation virile dégagée de toute idée métaphysique.

C'est-à-dire, de toute idée de Dieu, de l'âme et de la vie future.

Et aussi l'auteur des *Plaies sociales*, quand il repète à satiété, dans la *Bibliothèque des travailleurs* :

L'enseignement religieux doit être *exclu* des établissements supérieurs *comme de tous les autres* (2).

Et aussi un des candidats aux dernières élections, M. Bonnet-Duverdier, un des vétérans du radicalisme et qui a été, me dit-on, vice-président du conseil municipal de Paris :

(1) Cité par *Le Français*, 8 avril 1876.

Page 221.

Il faut SURTOUT fermer l'école à toute doctrine religieuse (1).

Telles sont les doctrines qui ont triomphé naguère aux élections de Paris, et dans un grand nombre de collèges électoraux de France.

Certes, on peut le dire, irrémédiablement léger et aveugle celui qui ne veut pas voir quelle force ce courant d'impiété a acquise à l'heure qu'il est dans le pays, ; j'ajoute qu'il en acquerra encore infailliblement, grâce à tant de coupables connivences et à d'étonnantes complicités.

Comment des hommes qui ne se croient pas radicaux, et qui ne sont pas athées, sont-ils si imprudents et si coupables que de faire, par de vains préjugés contre l'Église, le jeu même des athées et des radicaux ?

C'est dans ces doctrines d'athéisme et de matérialisme qu'il faut reconnaître la véritable origine des haines féroces contre l'Église, dont nous voyons en ce moment de toutes parts la violente explosion.

LE CENTENAIRE DE VOLTAIRE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

On a vu ce qu'était Voltaire pour le cœur et pour le patriotisme. L'étude de M. Adrien de Thuret est complète sur ces points. Nous n'aurons donc pas besoin d'insister sur le caractère d'une manifestation dont la première pensée, émise dans les *Droits de l'homme*, journal du citoyen Rochefort, a été aussitôt ramassée par M. Sarcey, dans le *XIX^e Siècle*, journal des universitaires voltairiens, accueillie par toute la presse libre-penseuse, et qui vient de recevoir l'approbation solennelle de 49 (nous disons bien : quarante-neuf) membres du conseil municipal de Paris. Ce dernier fait ne surprendra personne ; nous trouvons qu'il ne doit non plus affliger personne ; il est bon qu'on sache par des témoignages irrécusables ce que

(1) *Le Rappel*, 19 pluviôse, an 84.

deviennent le patriotisme et les généreux sentiments sous l'empire de l'incrédulité et de la haine contre la religion.

Le manifeste des quarante-neuf conseillers municipaux doit être ici reproduit. On remarquera que dix docteurs en médecine l'ont signé : l'enseignement de l'Ecole de Médecine porte ses fruits. On remarquera aussi que les citoyens conseillers municipaux ne sont pas tendres pour Rousseau. Ils disent à peu près que ce fut un imbécile, mais il lui est beaucoup pardonné parce qu'il a été révolutionnaire et qu'il est un des précurseurs du socialisme moderne. Tout cela est significatif et instructif. Voici le document :

Les soussignés, conseillers municipaux de Paris, se sont constitués en comité provisoire d'initiative internationale pour étudier et réaliser les voies et moyens de la célébration en 1878 du centenaire de Voltaire et de Rousseau.

Voltaire est un des plus vastes esprits qui aient éclairé le monde. La société moderne en découle. Il unit en sa personne, pour les mettre au service de la justice et de la raison, ces deux choses trop souvent séparées : la parole et l'action.

Ses paroles, ce sont le *Dictionnaire philosophique*, *Essai sur les mœurs*, les dialogues, les romans, les innombrables écrits sur le christianisme, toute cette encyclopédie gigantesque aussi formidable que l'autre et dont il fut l'unique artisan.

Ses actions, ce sont les défenses de Calas, de Sirven, du chevalier de la Barre, des serfs du Jura, ses combats sans trêve pour la vérité et l'équité, et surtout cette étonnante, cette merveilleuse, cette puissante coordination de tous les faits et de toutes les pensées d'une si longue vie, en vue d'un but infatigablement voulu et nettement compris : l'émancipation de l'esprit humain de tous les dogmes, de tous les préjugés, de toutes les traditions.

Jamais homme n'aima autant les hommes et ne leur prouva mieux son amour ; toute souffrance humaine retentissait dans son cœur. Il avait le droit d'écrire dans une de ses lettres : « Quelle plus belle vengeance à prendre de la sottise et de la superstition que de les éclairer. » Et dans un autre passage : « Il faut combattre jusqu'au dernier moment la nature et la fortune, et ne jamais désespérer de rien jusqu'à ce que l'on soit mort. »

A sa tâche il fallait la puissance de travail, le tact, l'énergie, le sens pratique et l'enthousiasme, la souplesse et la persévérance,

l'équilibre de l'esprit et la chaleur du cœur, l'activité perpétuelle et l'infaillible bon sens. Sous tous ces rapports, il y suffit. Il sut discipliner et réunir toutes les forces sociales pour les mener en guerre contre l'ignorance, la superstition et le fanatisme, qui étaient les bases de tout l'Etat politique, religieux, civil, économique et moral de son temps. Et par cela même qu'il les détruisit, il fonda tout l'ordre moderne ; car détruire ainsi, c'est créer.

Le catholique Bordas-Desmoulins a pu écrire légitimement ce qui suit : « A lui véritablement revient l'éloge dont il gratifia Montesquieu, d'avoir trouvé et rendu à l'humanité des titres qu'elle avait perdus... Il n'est point de progrès qu'il n'entende et qu'il ne favorise, non-seulement dans les institutions et les usages, mais dans les sciences, les arts, l'agriculture, le commerce; seul, il respire le présent et l'avenir; seul de même il représente l'homme nouveau. »

Bien au-dessous de lui est Rousseau, détracteur de l'industrie et de l'art, apôtre du sentiment contre la science rationnelle et expérimentale, conservateur de ces idées mystiques contre lesquelles le dix-huitième siècle s'usurpait à la voix des encyclopédistes, apôtre des religions d'État, ancêtre des rêveurs stériles et personnels à la Werther et à la René, négateur du progrès humain par sa théorie de la supériorité de l'état de nature.

Mais Rousseau fut un des plus puissants excitateurs dans le colossal effort de la Révolution française ; elle lui dut sa flamme sombre, sa résolution implacable, son fanatisme de vertu et de courage, son exaltation continue, la passion qui consumait et soutenait à la fois les hommes de la Convention. Mais Rousseau ressentit et exprima d'une façon brûlante le mal social, la misère des foules : il a sans cesse sous les yeux, comme il l'a écrit, « cette multitude affamée qui manque du nécessaire. » C'est un des précurseurs du socialisme moderne. C'est pour ce double service qu'il lui sera beaucoup pardonné, bien que sur la pierre de ces systèmes on ait pu, après la tempête, reconstruire, hélas ! une partie de l'édifice du passé.

Associons-les donc dans la fête du centenaire et associons-les à ces assises du monde moderne qu'on appelle les expositions universelles et que leurs efforts ont seuls rendus possibles, car seule la Révolution dont ils ont été les promoteurs a affranchi le travail, rapproché les nations, permis le libre développement de ces sciences de la nature dont découle l'industrie entière, et mis en ce monde l'idéal de l'humanité, cet idéal que le moyen âge, définitivement

clos par Voltaire et par Rousseau, avait mis en dehors du monde.

L. Asseline; Braleret; Brisson; Bonnet-Duverdier; Bonnard; M. Bixio; D^r Bourneville; D^r Clavel; Collin; F. Combes; Louis Combes; Deberle; Delattre; Deligny; Denizot; D^r Dubois; Dujarrier; Dumas; Engelhard; Forest; Germer-Baillièrre; Grimaud; Yves Guyot; Harant; de Hérédià; Hérisson; Jacques; Jobbé-Duval; Sigismond Lacroix; Lafont; Lauth; Ernest Lefèvre; D^r Level; D^r Levraud; Lèveillé; D^r Ch. Loiseau; Mathé; D^r Martin; Marsoulan; D^r Métivier; A.-S. Morin; Ch. Murat; Perrinelle; Réty; H. Rigaut; Songeon; D^r Thulié; Vauthier; Viollet-le-Duc; Castagnary.

Faut-il rappeler ici quelques mots « du grand bienfaiteur de l'humanité, » pour faire apprécier ce qu'il y a de faux dans le manifeste des conseillers municipaux? En voici trois qui suffiront, et qu'on devrait graver en lettres d'or parmi les décorations de la fête qu'on prépare :

LE PEUPLE EST UN BŒUF AUQUEL IL FAUT UN JOUG, UN AIGILLON ET DU FOIN.

NOUS NE NOUS SOUCIONS PAS QUE NOS LABOUREURS ET NOS MANŒUVRES SOIENT ÉCLAIRÉS.

Voltaire à Helvétius, 1762.

JE VOUS REMERCIE DE PROSCRIRE L'ÉTUDE CHEZ LES LABOUREURS.

Id. à la Chalotais, 1763.

IL N'EST PAS BON QUE LE PEUPLE SOIT INSTRUIT, IL N'EST PAS DIGNE DE L'ÊTRE.

Id. à Damilaville.

Il n'y a pas un Français qui ne serait honteux de louer Voltaire, l'insulteur de la Pucelle, le plat courtisan du roi de Prusse et de Catherine de Russie, l'écrivain cynique qui s'est moqué de tout et qui a érigé le mensonge en principe, si Voltaire n'avait été l'un des plus acharnés adversaires du christianisme et n'avait flatté toutes les passions antireligieuses. C'est la condamnation de Voltaire et de ceux qui se font ses panégyristes.

Nous aurons encore à revenir sur ce centenaire, qui sera une honte pour la libre-pensée, et dont la religion, — contre l'intention des promoteurs de la fête, — ne pourra que tirer profit.

J. CHANTREL.

LA CHARITÉ A PARIS

(Suite. — Voir les deux numéros précédents.)

8. OUVROIR DE LA MADELEINE. — 247, rue Saint-Honoré. — Somme supprimée : 500 francs.

But de l'œuvre. — Donner de l'ouvrage aux ouvriers sans travail et recueillir des enfants tandis que les parents sont à l'atelier.

L'œuvre a été fondée, en 1846, par M. Deguerry, curé de la Madeleine : sa première présidente fut la duchesse de Marnier ; mais M^{me} de Mackau, femme de l'amiral, lui succéda en 1847 et conserva sa place jusqu'à l'an dernier, quand la mort vint la ravir aux malheureux. Sa belle-fille, M^{me} de Mackau, l'a remplacée.

Les enfants y sont reçus l'été dès l'âge de quinze jours, et l'hiver après un mois ; c'est le seul établissement qui les garde depuis six heures du matin jusqu'à huit heures et demie du soir ; les parents peuvent donc faire la journée de travail complète.

La propriété aurait disparu du monde que c'est dans l'ouvroir de la Madeleine qu'on aurait le plus de chance de la retrouver. Et cependant il y avait une quarantaine de marmots qui se roulaient sur un tapis et qui jouaient sur une terrasse sous l'œil vigilant des surveillantes. Dans un coin une mère s'était échappée de l'atelier pour venir donner le sein à son petit ; plus loin un gros bébé était étendu les bras en croix et nous souriait, tandis que ses lèvres donnaient d'interminables baisers à un biberon.

On se serait cru dans un département de Lilliput.

Et tout cela se passe au-dessus de Valentino dont l'orchestre vient parfois troubler la prière que le soir font les mères en venant chercher leurs enfants qu'elles couvrent de baisers.

La directrice est M^{me} Royer.

Elle a eu le prix Monthyon. Diverses médailles lui ont été décernées encore, et ses appointements ont été portés de cinquante à soixante francs ; puis, en dernier lieu, à quatre-vingts, sur la demande de la Trésorière générale.

Cette dernière, M^{me} Jane Morisseau, porte un nom célèbre : c'est la fille du docteur Trousseau. C'est une femme jeune encore — bien qu'elle soit grand'maman, elle en est très-fière, — c'est une femme de la vieille roche. Il ne faut pas l'avoir vue longtemps pour deviner que c'est le dévouement incarné et convaincu, fait de tout ce que l'intelligence peut avoir de ressources, de tout ce que le cœur peut avoir de généreux, de tout ce que l'âme peut avoir de volonté.

Un jour, pendant le siège, il n'y eut plus d'argent; on parla de fermer.

— Jamais, s'écria-t-elle. Comment nous ferons? je n'en sais rien; mais nous ne fermerons pas : il y a ici des mères qui viennent se chauffer, nous ne pouvons pas fermer, c'est impossible.

Et on ne ferma pas.

Quelques mois plus tard, tandis que flambait le Ministère des Finances, un papier enflammé tomba sur la crèche et s'éteignit vivement. C'était une image de la Vierge à demi-consumée. Elle fut précieusement recueillie, et on peut la voir aujourd'hui dans un cadre qui orne la salle des bébés.

L'œuvre n'a d'autres ressources que la bonne volonté de ceux qui la connaissent, et pourtant elle a un loyer de 3,000 francs.

— Vous venez nous voir en un jour de triste anniversaire, nous dit M^{me} Morisseau. C'est aujourd'hui le 24 mai; il y a cinq ans qu'est mort M. Deguerry, notre fondateur.

Il y a cinq ans, en effet, que les misérables pour lesquels la majorité du Luxembourg demande l'amnistie, assassinaient celui qui a ouvert ce refuge aux enfants d'ouvriers.

9. PETIT OUVOIR SAINT-VINCENT DE PAUL, 120, rue du Cherche-Midi. — Somme supprimée : 800 francs.

Cet ouvroir n'est pas tenu par des Sœurs; la directrice est M^{lle} Léocadie Lavarde, une vieille demoiselle qui s'est vouée, depuis vingt-huit ans, à l'œuvre de charité qu'elle accomplit et qui lui a déjà valu deux mentions de la *Société d'encouragement au bien*. Elle lui a valu plus encore : une véritable popularité dans son quartier; les pauvres diables d'ouvriers, veufs ou sans travail, sont venus plus d'une fois amener chez elle une petite fille dont le père aurait été fort embarrassé et qui, grâce à M^{lle} Léocadie, a appris, en même temps que la vertu, les soins du ménage et les travaux de la couture.

On accueille là les enfants de 7 à 11 ans, on les garde le plus longtemps possible, mais au moins jusqu'à 18 ans. On en fait si bien de bonnes et braves femmes, de futures mères de famille, que, dans le courant de cette année, l'excellente dame qui dirige l'Ouvroir a eu le bonheur d'en marier deux. L'une est allée d'abord chez son père, mais l'autre est sortie toute en blanc de la pieuse maison, et M^{lle} Léocadie, qui avait l'honneur de conduire la noce, n'était certes ni la moins fière, ni la moins joyeuse.

Il y a place chez elle pour 130 fillettes; il y en a 109 en ce

moment. Tout ce petit monde l'aime et la respecte; mais, enfin, cela mange et cela dépense pas mal, et sans quelques bienfaitrices du monde, entre autres M^{me} Gilbert, ces pauvres enfants seraient sur le pavé et courraient le risque de devenir des... viragos de la Commune.

10. MAISON NOTRE-DAME DE NAZARETH, 41, rue Stanislas. — Somme supprimée : 800 francs.

But de l'œuvre. M. le Prévôt, membre de Saint-Vincent-de-Paul, fonda la maison en 1848, dans le but de venir en aide aux classes ouvrières. Elle a servi de type à cent autres qui se sont fondées depuis.

850 enfants y sont répartis en quatre œuvres : le *Patronage des écoliers*, le *Patronage des apprentis*, le *Cercle des fermes ouvriers* et la *Maison de famille*, où sont élevés 40 orphelins apprentis.

De plus 60 vieillards y sont recueillis.

L'hiver s'ouvre un fourneau économique.

Une bibliothèque de 2,000 volumes est à la disposition des ouvriers du quartier.

Une caisse des loyers vient aux secours des nécessiteux.

Un vestiaire qui se tient le vendredi, entretient les vêtements des pauvres. — Des visites de charité se font dans les environs.

La maison dépense environ 50,000 fr. par an qu'elle doit à la générosité publique, car tout y est gratuit.

— Le but, nous disait le directeur, M. Vasseur, en se résumant, est de faire des hommes utiles et honnêtes.

Quand les apprentis sont devenus ouvriers, ou cherche à les établir et même à les marier.

— Un mariage a été célébré il y a quelques jours.

Chaque année, une exposition s'ouvre au Luxembourg, où l'on voit les travaux des assistés de l'Œuvre. Nous avons admiré une très-jolie petite machine à vapeur, entièrement faite par un apprenti, ainsi que des dessins très-recommandables.

Le dimanche, tous les anciens comme les jeunes, reviennent à la maison, et 350 à 400 personnes encombrant la grande cour, où se trouve un gymnase. On rit, on chante, on joue même la comédie. En un mot, on évite le cabaret.

11. SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ENFANCE, rue de Crillon, 15. — Somme supprimée : 500 francs.

Elle a pour but l'éducation et l'apprentissage des jeunes garçons pauvres de la ville de Paris.

On les dissémine dans les écoles des frères connues sous le nom de Saint-Nicolas.

À la sortie de l'école des frères, la *Maison de famille*, 15, rue de Crillon, près l'arsenal, s'occupe particulièrement de les placer comme apprentis dans les diverses industries. Tous les dimanches, ces pupilles reviennent de tous les coins de Paris, à la maison de famille.

Là, ils trouvent leurs habits de gala, leur linge, leurs costumes de travail de rechange, des chaussures, etc., etc. Les pantalons et les blouses bleues de l'ouvrier, lavés chaque semaine, sont rangés dans des casiers et en ordre parfait, dans une des salles de la maison.

Après avoir revêtu leurs habits de fêtes, ils assistent à la messe. Des professeurs viennent leur donner des leçons; ils emportent des devoirs à faire pendant la semaine, à leurs moments perdus, chez leurs patrons. Des pompiers viennent leur apprendre la gymnastique, et, dans la caserne voisine des Célestins, ils vont faire une heure ou deux d'exercice militaire. La journée s'écoule ainsi, entremêlée de deux repas substantiels. Une vingtaine couchent tous les soirs à la maison de la rue de Crillon. La plus grande discipline règne chez ce petit peuple, et les natures les plus rebelles s'assouplissent à la longue, grâce aux excellents moyens de persuasion employés avec eux.

La Société secourt ainsi plus de 200 enfants.

Son président actuel est M. le comte de Béthune; les vice-présidents sont MM. Charles Tavernier et le duc de Brissac.

12. FERME NOURRICE, à Montrouge. — Somme supprimée : 200 francs.

But de l'œuvre. — Donner des soins aux enfants que ne peut pas nourrir la mère.

M^{me} Durozier, frappée de la grande mortalité des enfants en nourrice, fonda, à Asnières, une ferme où elle recueillit les enfants nouveaux-nés des pauvres.

Depuis, elle s'est appliquée à suppléer du mieux que l'on peut à l'absence de la mère; l'établissement a des nourrices et des vaches; les résultats obtenus sont inespérés.

L'œuvre a arraché à la mort grand nombre d'enfants qui n'eussent pas survécu aux privations.

13. ŒUVRE DU SAINT-CŒUR DE MARIE, *éducation des jeunes filles*

d'ouvriers, 60, rue de Picpus. — Somme supprimée : 1,500 francs.

Les sœurs des Écoles chrétiennes dirigent, rue de Picpus, un des établissements les plus intéressants de Paris. 460 filles d'ouvriers reçoivent par leurs soins l'instruction, et apprennent les métiers qui doivent leur fournir les moyens de gagner honorablement leur vie.

C'est le *Couvent des oiseaux* du peuple.

Comme l'apprentissage des métiers marche de pair avec l'éducation ordinaire des écoles, des enfants de 10, 11 et 12 ans, gagnent souvent cinq francs, dix francs par mois, que les bonnes sœurs défalquent sur le prix de la pension, ce qui la réduit alors à 20 francs. Quel allègement pour ces honnêtes ménages où le père et la mère travaillent chacun de leur côté ! Quand ils rentrent le soir, et qu'ils reportent leur pensée sur la jeune famille, ils voient la petite fille se développer dans l'air le plus pur, sous l'œil aimant de saintes femmes, qui prennent le plus grand soin de sa nourriture, de ses vêtements, de son instruction. Elle repose dans un dortoir d'une propreté exquise ; elle vit heureuse et gaie et, dans cette douce atmosphère, grandit et embellit à vue d'œil. Chaque visite des parents est une surprise pour eux.

Par quels prodiges d'ordre et d'économie la maison de la rue de Picpus peut-elle élever, nourrir, enseigner toute cette jeunesse avec une si modique rétribution ?

La charité a ses secrets, et vous voyez que là elle fait des miracles.

Il est arrivé que le malheur a visité les familles des enfants ; des pertes d'argent, des gênes ont empêché de payer leur pension ; quelques enfants sont devenus orphelines. Elles sont restées à ce qu'elles étaient avant, et ne se sont pas doutées de toute l'étendue de leur malheur. Les bonnes sœurs remplacent leurs mères disparues et, comme dans ce monde d'élite, la bonté est souveraine, les plus âgées adoptent souvent les orphelines et acquittent avec leur propre travail le prix de la pension.

Des jeunes filles ont été mises en état de gagner leur vie par le travail, sans pouvoir sortir de l'établissement, soit parce qu'elles sont orphelines, soit parce qu'il y aurait danger pour elles à rentrer chez leurs parents. Elles sont alors reçues dans une maison voisine, également tenue par les sœurs des écoles chrétiennes où elles travaillent à leurs pièces et à leur profit, allant elles-mêmes chercher et rapporter en ville leur travail, et prélevant sur leur gain

une petite pension à payer pour leur logement et leur nourriture.

Il y a soixante jeunes filles dans cette section particulière.

L'une d'elles a quitté la maison l'an dernier à l'âge de 21 ans, avec 1,100 francs d'économies.

M. le vicomte de Madre est le directeur de l'œuvre.

Cette admirable école avait attiré l'attention du conseil municipal de Paris. Dans sa séance du 17 février 1854, il déclarait que l'œuvre du Saint-Cœur de Marie rendait à la population parisienne des services incontestables, et il lui accordait une subvention qui lui a été continuée jusqu'à ce jour.

Détail bizarre, l'école de la rue Picpus, frappée par le conseil municipal actuel, est assez considérée par lui pour qu'il y entretienne encore une jeune fille boursière pour laquelle il donne 500 fr.

(La suite au prochain numéro.)

LES CERCLÉS CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

Suite et fin du discours de M. de Mun.

(V. le numéro précédent.)

Mais entre tous ces hommes qu'il nous faut appeler au combat, il y en a qui méritent, de notre part, une ardeur particulière, qu'il faut rechercher comme on fait pour des soldats d'élite, parce qu'ils sont, pour nous, pour l'Église et pour la France, l'espérance et l'avenir. J'ai nommé les jeunes gens. Dieu, messieurs, a mis dans la jeunesse tout ce qui fait les grandes choses, l'enthousiasme, la force, la générosité! Elle est, dans une nation, comme la sève qui parcourt les rameaux d'un grand arbre et qui porte aux extrémités l'épanouissement, d'une verdure toujours renaissante, en même temps qu'elle conserve au tronc la vigueur et la fécondité : les œuvres où elle n'entre point sont frappées de stérilité et celles d'où elle s'est retirée se dessèchent et s'en vont en poussière. Mais parce qu'elle a reçu de Dieu ce don particulier et cette marque singulière de sa prédilection, elle est aussi, de la part de l'esprit du mal, l'objet des plus ardentes convoitises et des attaques les plus passionnées ; en sorte qu'elle doit nous être doublement chère et par le bienfait qu'elle nous apporte et par les

dangers auxquels nous l'arrachons, et que c'est à la fois la servir et servir notre OEuvre, que de nous attacher à faire sa conquête. Admirable mission et qui nous oblige en conscience.

Notre OEuvre, par sa nature militante, par ses origines et par ses allures, est plus qu'aucune autre l'œuvre de la jeunesse, et nos rangs, où l'attire facilement l'entrain qui nous est propre, lui ouvrent un asile et la gardent contre l'ennemi. Ils la gardent, messieurs ! C'est qu'en effet Dieu nous a confié une garde à monter autour de ces âmes, une garde d'honneur dont il nous demandera compte, et que nous n'avons pas le droit de désertter ! (Vifs applaudissements.)

Allons donc à la jeunesse pour l'appeler à nous ! Souvenons-nous qu'il y a au fond de tous ces cœurs de vingt ans une étincelle qu'une parole peut enflammer, et que cette parole, il nous appartient de la dire.

Laissez-moi, messieurs, avant de quitter ces jeunes gens, faire un retour vers les choses que j'ai tant aimées et vous parler de ceux d'entre eux qui ont un droit particulier à votre apostolat, parce qu'ils sont par état des hommes de dévouement, et qu'ayant donné leur vie à la patrie, ils sont mieux préparés à une œuvre où l'on combat pour le salut de la France. (Vifs applaudissements.)

Chaque année, notre propagande envoie dans toutes vos villes une phalange toujours plus nombreuse de ces jeunes officiers : pendant leur court passage dans ces écoles où la vie commence à s'entr'ouvrir devant eux, ils apprennent à connaître notre OEuvre et, tandis qu'ils lui apportent, à ses jours de fête, une de ses plus brillantes parures, elle leur donne, en retour, le charme de ses joies intimes et de ses fraternelles affections. Ils arrivent ainsi dans les villes où les conduit leur carrière nouvelle, tout préparés pour le service de l'OEuvre et tout parfumés de ses salutaires émotions. Mais là toutes les difficultés les attendent, et il y a comme une coalition qui les entoure de toutes parts : la nouveauté des circonstances, des visages et du genre de vie, la difficulté de faire, à la première heure, la part des œuvres de Dieu au milieu des occupations du métier, l'embarras d'avoir spontanément à aborder des hommes inconnus, et celui, plus grand encore, pour un dernier

venu, de rompre avec la routine habituelle, tout enfin s'accorde pour élever entre nous et ces jeunes gens des barrières chaque jour plus infranchissables : et pourtant, ces âmes nous sont confiées, ces cœurs nous appartiennent ! et, comme ils ont appris déjà à battre pour notre OEuvre, ils la cherchent avec espérance dans cet isolement de la vie publique, plus profond parfois que celui du désert. Combien en avons-nous laissé passer devant nos portes où ils n'osent frapper, de ces jeunes hommes qui ont le droit de compter sur nous ! Je vous conjure, messieurs, que ce soit là l'une de vos résolutions avant de nous séparer ! Partout où ils sont, allez au-devant d'eux ; prenez-les en quelque sorte par la main, et, aux jours où vous avez coutume de vous assembler, conduisez-les au milieu de vous ; à l'air de vos visages, aux choses dont vous parlerez, ils vous reconnaîtront du premier coup, et vous serez leurs amis avant même qu'ils n'aient su quel nom vous portez. (Applaudissements.)

Qui pourra dire le bien que Dieu met ainsi sur le chemin de notre OEuvre ? Le ciel en garde le secret. Il y a quelques jours, un de ces jeunes gens retournait à Dieu dans la fleur de son âge : depuis quelques mois il était officier d'artillerie, et notre comité de Fontainebleau le comptait parmi ses membres les plus dévoués ; pendant deux années, nous l'avions vu portant fièrement, à l'Ecole polytechnique, son titre de chrétien, donnant l'exemple à tous, et les animant par son zèle et par sa piété, fidèle à toutes les réunions de notre OEuvre, et toujours au premier rang quand il fallait affirmer sa foi, employant, enfin, ses jours de liberté à fréquenter l'un de nos cercles de Paris où sa présence était le plus éloquent des apostolats. Il est mort, et ses compagnons d'armes, qui étaient aussi ses confrères, après l'avoir assisté jusqu'à la dernière heure, ont voulu rapporter eux-mêmes à sa famille désolée ce qui restait de ce soldat chrétien. L'OEuvre qu'il avait aimée vint ainsi s'asseoir à son chevet, puis supporter son cercueil, et ne le quitta que pour le rendre aux mains de ceux qui avaient soutenu son berceau ! Sans doute, au moment où il allait partir, la voyant auprès de lui, il lui sourit une dernière fois, et trouvant dans ses yeux le témoignage de sa propre vie, il rendit à

Dieu, avec plus de confiance, l'âme qu'elle avait conservée pour le ciel! Il y est aujourd'hui et l'OEuvre ne l'a pas quitté; mais, du terme où il est parvenu, il acquitte envers elle, en priant pour ses serviteurs, la dette qu'il a emportée dans son dernier soupir. (Profonde sensation et applaudissements.)

Je manquerais à mon devoir si, cherchant comment l'apostolat peut s'exercer dans toutes les fonctions que notre OEuvre nous appelle à remplir, je ne me tournais vers vous, mesdames, qui portez en vous-mêmes la science naturelle du dévouement et qui acceptez si généreusement la tâche ingrate et pénible de mendier en notre nom. Vous aussi, vous êtes des apôtres, et la grandeur de votre mission doit suffire à faire oublier l'aridité de votre tâche. Vous quêtez pour l'Eglise et pour la France! vous quêtez pour le salut de la société, pour l'honneur de votre foi, pour la sauvegarde de vos fils et de vos frères! ce n'est pas là une quête comme les autres. Ah! sans doute, si vous alliez envelopper votre œuvre dans l'une de ces formules banales qui servent à régler les rapports officiels du monde et de la charité, vous pourriez craindre de fatiguer, sans profit, des générosités que tant d'autres voix sollicitent de la même manière; mais quand on vous verra venir, ardentes et convaincues, parlant du salut comme d'une chose certaine, à l'heure où tout le monde ne parle que de la ruine, quand on vous entendra dire que vous croyez à votre mission et que vous êtes l'avant-garde d'une armée qui marche au nom de Dieu, quand enfin vous aurez fait passer dans les cœurs la foi qui anime les vôtres, alors on ne craindra plus de rencontrer votre main tendue, on vous saluera comme l'aurore d'un beau jour, et, pour hâter son avènement, on vous donnera non plus une aumône de complaisance, mais le prix que chacun peut mettre à son salut. (Vifs applaudissements.)

Ainsi, quelque soit notre rôle dans le travail commun, l'esprit d'apostolat doit nous soutenir et nous enflammer, et si tel est le caractère de l'OEuvre dans ses rapports avec la classe élevée, j'ai dit qu'on le retrouve encore dans son action sur la classe ouvrière.

III

Je ne veux pas seulement parler ici de cet apostolat que nous exerçons nous-mêmes vis-à-vis des ouvriers, par l'initiative de notre OEuvre, par notre présence au milieu d'eux, par nos exemples et notre langage, par ces cours que nous instituons dans les Cercles, par ces conférences et ces missions que nous organisons au dehors, afin d'ébranler la masse populaire et d'attirer à nous ceux qui s'en détacheront. C'est là, en quelque sorte, le côté le plus simple de notre OEuvre, celui qui frappe les yeux tout d'abord, et il n'est personne qui ne l'aperçoive clairement.

Mais il y a un autre point de vue auquel il faut envisager notre action sur les ouvriers, pour y reconnaître encore cet esprit d'apostolat que j'ai signalé dans toutes les autres parties de notre OEuvre : je veux dire qu'en fondant nos Cercles, nous ne devons pas seulement nous proposer pour but d'exercer une utile propagande et d'en recueillir les fruits, mais aussi et plus encore de former dans la classe ouvrière des hommes d'élite qui, étroitement groupés entre eux, deviendront à leur tour, les apôtres de l'OEuvre. Nous voilà bien loin, messieurs, de ces cabarets chrétiens qui ont paru, à quelques-uns, l'objet le plus pratique auquel nos efforts pussent prétendre, et de cette vague moralisation que beaucoup considèrent comme le dernier mot des tentatives d'apaisement social. Il s'agit, en effet, pour nous, de bien autre chose. Comme dans la classe élevée nous formons, par nos Comités, des groupes d'hommes fermement attachés à leur foi, résolus à la pratiquer hautement, à la défendre en toutes rencontres et à la propager par tous les moyens, de même nous voulons que, dans la classe ouvrière, nos Cercles soient des associations d'hommes éprouvés, ayant rompu avec toutes les faiblesses du respect humain, convaincus de leur mission, enthousiastes de leur OEuvre, et devenant, dans la masse qui les entoure, les représentants et les apôtres d'une idée. (Applaudissements.)

Vous vous souvenez, pour la plupart, d'avoir assisté, pendant cette assemblée générale, à la cérémonie touchante qui termina la soirée passée au Cercle du faubourg Saint-Antoine.

La chapelle était remplie de monde, et les ouvriers s'y confondaient pêle-mêle avec nous. Sur l'autel, orné de fleurs et de lumières, le Saint-Sacrement venait d'être exposé : les genoux avaient fléchi et le silence était profond ; l'aumônier, d'une voix grave, appela quelques noms, et l'on vit alors, de cette foule prosternée, se lever et sortir des rangs, des hommes simplement vêtus de leurs habits de travail ; sérieux et recueillis, ils se dirigèrent un à un vers l'autel, marchant sans embarras, mais sans présomption, comme des hommes qui vont faire un acte de foi ; à mesure qu'ils arrivaient auprès de lui, le prêtre attachait sur leur poitrine cet insigne que nous portons aujourd'hui sur les nôtres, et s'inclinant, leur donnait le baiser de paix, comme autrefois le faisaient entre eux les premiers chrétiens ; puis tous revinrent à leurs places, simples et modestes comme tout à l'heure, mais désormais c'étaient d'autres hommes, c'étaient des apôtres ! ils venaient de recevoir en quelque sorte une consécration, et cette insigne, conféré solennellement, témoignage de leur nouvelle qualité de sociétaire du Cercle, marquait du même coup qu'ils venaient de prendre l'engagement de se dévouer à leur OEuvre ! Ils n'étaient qu'un petit nombre, mais ce petit groupe d'hommes s'armant, sous l'œil de Dieu, du signe de la croix, c'était l'avenir de la France, et, dans cette accolade du prêtre à ces ouvriers, il y avait un commencement de la grande réconciliation du peuple et de l'Eglise ! (Vifs applaudissements.)

Voilà, messieurs, ce que notre OEuvre doit être dans la classe ouvrière ! voilà comme il faut la faire comprendre et la faire aimer à ces hommes chez qui la vertu, quand elle se montre, est tout près d'être héroïque. Ils comprendront votre langage et leurs visages s'illumineront à la pensée des grandes choses auxquelles vous les appelez ; leurs cœurs battront quand vous leur parlerez de leur mission, et vous verrez que vous avez vraiment répondu à un besoin de leurs âmes !

Alors, quand vous aurez groupé de tels hommes par des liens que rien ne pourra rompre, quand leur aurez communiqué cette flamme d'apostolat, cet amour de l'OEuvre, cette ardeur de dévouement, qui sont en vous, vous aurez vraiment fait un Cercle catholique d'ouvriers, et ce noyau d'hommes

choisis sera, dans la masse populaire, comme un foyer lumineux d'où s'échappent des rayons qui vont porter aux loin leur chaleur et leur éclat, et qui, lorsqu'ils se brisent contre un obstacle, s'épanouissent et l'inondent de leur feux.

La vieille tradition du peuple chrétien revivra tout entière dans ces associations nouvelles, et elles seront ainsi comme un témoignage du passé et comme un exemple pour l'avenir. J'ai vu, dans un bourg de Bretagne, une vieille église de granit, qui s'élève au milieu des landes, et qui porte à son fronton cette inscription gravée dans la pierre :

Discite, Melrandi, quid potuere patres!

Nos cercles se dresseront, eux aussi, au milieu de cette foule où la bonne semence ne trouve plus de sillons pour la recevoir, comme des monuments de granit, gardant précieusement la foi de nos pères et rappelant sans cesse au peuple qui passe, ce que la France était quand elle était chrétienne ! (Bravos et applaudissements.)

IV

J'ai voulu, messieurs, en parlant de la nécessité du travail, de la discipline qui doit y présider et de l'esprit d'apostolat qui doit en être la flamme, faire entendre mieux que par la simple exposition de nos règles ce que sont, dans notre Oeuvre, nos Comités, et j'ai montré comment ils reproduisent, en quelque sorte, dans la classe ouvrière, des types analogues : j'ai ainsi cherché à donner de notre organisation un tableau presque complet et à faire comprendre le grand mouvement social qui peut en être l'effet.

Mais il manquerait à ce tableau ses lignes principales, si je ne me hâtais d'ajouter à quel prix nous pouvons espérer de mener à bonne fin une tâche aussi lourde. Cette condition nécessaire, nous n'avons jamais voulu manquer une occasion de la proclamer et je ne crois pas que nos assemblées générales doivent se terminer sans que nous ayons pris, de nouveau, l'engagement de nous y conformer. Je veux parler de la prière,

non-seulement de cette prière commune qui fait partie de nos règles et qui forme les liens de notre association, mais aussi de cette prière continuelle, humble et patiente, qui doit s'élever de tous nos Comités et de tous nos Cercles pour notre OEuvre, pour l'Eglise, pour la France et pour nous-mêmes. Comme nous voulons être des hommes de combat, il faut être aussi des hommes de prière et, en nous donnant nous-mêmes tout entiers, ne compter cependant que sur le secours surnaturel. Plus les obstacles s'amassent autour de nous, plus les difficultés nous pressent et plus l'avenir nous paraît incertain, plus il nous faut chercher dans la prière la force et l'espérance.

On raconte que, dans cette catastrophe du puits Jabin, dont la France a retenti douloureusement, quelques hommes qui travaillaient dans une région un peu écartée, réussirent, au péril de leurs jours, à se frayer une voie de salut à travers les chemins ténébreux du labyrinthe souterrain; mais parvenus au puits où ils croyaient trouver la délivrance, un nouvel et redoutable obstacle se dressa devant eux : les agrès bouleversés par la détonation ne pouvaient plus fonctionner; alors ces hommes qu'on ne croyait plus chrétiens, saisis d'une pensée commune, tombèrent tous à genoux et, des entrailles de la terre, on entendit s'élever leur prière fervente qui demandait à Dieu d'achever l'œuvre de leur délivrance.

Messieurs, nous aussi nous cherchons péniblement la route qui doit nous conduire au salut, et quand, un jour, après quelques succès obtenus, nous croyons, dans une heure d'enthousiasme, que nous touchons au port, le lendemain un obstacle nouveau vient entraver notre marche et tout remettre en question. Alors, et quand le découragement menace de nous envahir, c'est l'heure de nous souvenir des mineurs de Saint-Etienne, et de fléchir le genou pour demander à Dieu d'achever l'OEuvre qu'il a daigné commencer. (Applaudissements répétés.)

Armés ainsi de la prière, comme d'une cuirasse impénétrable, nous poursuivrons sans défaillance la tâche qui nous a été confiée. Déjà nous avons fondé cent quatre-vingt-dix Comités et deux cent dix Cercles. Or, supposez que chacun de ces comités et de ces cercles ait cette organisation dont nous

parlions tout à l'heure, que le travail y soit exactement distribué et l'apostolat toujours actif, pensez-vous que le salut serait encore bien éloigné et que nous n'aurions pas fait un grand pas en avant? Pensez-vous que nous n'aurions pas mis au service de notre cause une force capable de la faire triompher? Il s'agit donc surtout, sans jamais cependant arrêter l'élan de la propagande, de fortifier et d'organiser nos fondations actuelles : il s'agit de nous pénétrer de notre mission et de nous mettre tous au travail; et, pour cela, il suffit d'une chose, et ce sera mon dernier mot, il suffit de croire à notre OEuvre. Quand Dieu permet que, dans des temps troublés comme les nôtres, on assiste à des spectacles comme celui que vous donnez ici; quand au milieu du tumulte qui s'élève contre l'Eglise, il permet qu'autant de chrétiens se rassemblent publiquement pour confesser leur foi, c'est qu'il garde au peuple qui lui donne encore ce gage de sa fidélité, une heure de miséricorde! Et, pour nous qui sommes de ce peuple, pour nous qui avons un rôle dans ces grandes manifestations du catholicisme, nous n'avons pas le droit de douter, nous avons le devoir de croire! (Vifs applaudissements.)

Ne dites donc pas que tout est perdu et que vous ne verrez pas la fin de l'orage. Qui sait si vous n'êtes pas à l'aurore de la résurrection? J'ai lu qu'une société de sauvetage a conçu la pensée de munir les navires de bouées particulières, qui, lancées à la mer au moment du naufrage, apparaîtront tout à coup, par l'effet d'une combinaison chimique, surmontées d'une flamme brillante vers laquelle les naufragés pourront se diriger comme vers un phare. Il me semble, messieurs, qu'au milieu de la tempête qui menace d'engloutir le navire où nous sommes, Dieu, de sa main puissante, a lancé notre OEuvre dans les flots, qu'il l'a couronnée d'une flamme allumée au feu de la charité, pour être, aux yeux de tous, la bouée de sauvetage qu'il offre encore à la France en détresse! (Acclamations et double salve d'applaudissements.)

J'ai fini, messieurs. Mais, si fortifiante que soit cette pensée, l'image du salut dont nous espérons être les instruments ne suffirait point, peut-être, à surmonter nos courages dans tous les hasards qui nous attendent. Il convient à des soldats qui vont au

combat, après avoir cherché, dans la grandeur de leur cause et dans l'espérance du secours divin, un sujet d'affermir leurs cœurs, de se donner entre eux un cri de ralliement qui les reconforte à l'heure du péril. Un illustre écrivain (1) a raconté comment périt, pour la cause du Christ, au combat de Montelibretti, Arthur Guillemin, un des jeunes officiers de cette phalange de héros qui s'était formée pour défendre le trône de saint Pierre. Ce fut une immortelle journée : les soldats du Pape étaient quatre-vingts ; leurs ennemis étaient douze cents ; et pourtant ils furent victorieux ! Mais leur chef était mort et bien d'autres avec lui. Au plus fort de la lutte, voyant près de lui son clairon blessé qui cherchait à sonner encore la charge, Guillemin eut une dernière parole : « Crie avec moi : vive Pie IX, et tu pourras combattre encore ! » C'est, messieurs, le cri de ralliement que je vous propose ! Quand nous verrons le péril à son comble et l'ennemi faire rage autour de nous, serrons-nous les uns contre les autres, crions : Vive Pie IX, et nous pourrons combattre encore ! (Bravos applaudissements prolongés. — Les cris de vive Pie IX se font entendre de toutes parts.)

LA FÊTE DIEU (2).

I.

L'air est pur, le ciel sans nuage,
 L'aube rend la rosée aux fleurs
 Et blanchit entre le feuillage :
 Le vallon reprend ses couleurs ;
 Sur le lis l'abeille bourdonne ;
 L'oiseau vole et chante en tout lieu,
 Et de loin la cloche qui sonne,
 Annonce la fête de Dieu.

(1) M. Louis Veillot.

(2) Le nom dont ces vers sont signés est celui du libre-penseur à qui l'on vient de faire des funérailles civiles ; ils montreront que le malheureux n'avait pas toujours professé les mêmes sentiments ; d'où vient sa chute ? Mystère terrible, qu'il ne serait peut-être pas impossible de pénétrer. (N. des *Ann. Cath.*)

La route se jonche de lierre,
 Et déjà le voile de lin
 Blanchit les murs de la chaumière ;
 Le pauvre, que suit l'orphelin,
 Vient prier le Père du monde ;
 La bergère dans les guérets,
 Cache sa chevelure blonde
 Sous la couronne de bluets.

De l'encens l'urne balancée
 Frémit en sons harmonieux :
 La vierge à la voix cadencée,
 Suit la pompe en baissant les yeux :
 Des fleurs volent sur son passage,
 Et ses frères viennent chacun
 Offrir leur cœur modeste et sage
 Comme un beau vase de parfum.

Le long du sentier solitaire,
 La mère, pour son nouveau-né,
 Demande à Dieu sur cette terre
 Un sort tranquille et fortuné ;
 Sa prière est un doux sourire,
 Sa main effeuille quelques lis ;
 Et son regard a semblé dire :
 Père, bénissez votre fils !

Sur les guirlandes effeuillées,
 Sur les tapis et les rameaux,
 Sur les roses qu'on a cueillies,
 Jésus passe dans les hameaux ;
 Comme aux jours du pèlerinage,
 Il n'a pour reposer ici
 Que le creux du rocher sauvage,
 Les bois ou le sein d'un ami.

Ouvrez-vous, augustes portiques,
 Devant les pas du Tout-Puissant !
 Ebranlez-vous, cloches antiques,
 Sur le temple retentissant !
 Qu'aujourd'hui votre voix sonore
 Annonce et proclame en tout lieu,

Devant un peuple qui l'honore,
Le triomphe de notre Dieu!

Pour immoler à quelque idole,
Le vainqueur de l'antiquité
Montait jadis au Capitole ;
Des larmes de l'humanité,
Sa gloire était environnée,
Et le barbare inglorieux,
Marchait, tête découronnée,
Devant le char victorieux.

Du Sauveur ce jour est la fête :
Partout il a, sur son chemin,
Retracé les pas du prophète,
Guidé l'aveugle par la main,
Visité l'humble et le malade,
Béni les champs, l'arbre greffé,
Et l'eau pure de la cascade : —
C'est ainsi qu'il a triomphé !

II.

Entre la terre et Dieu, l'âme intermédiaire,
D'un côté, par le corps, touche à l'humanité,
Et par le sacrement du Christ dépositaire,
Est le temple qui rend sensible sur la terre,
L'esprit de la Divinité.

Alors de la nature un mortel est le prêtre :
Centre de l'univers, son cœur est un autel
Où la création se soumet à son maître ;
Sa prière est l'écho que la voix de chaque être
Fait retentir vers l'Éternel.

Prophète, il peut chanter : une invisible force
Soulève les transports de son cœur agité :
Sa muse est l'Esprit-Saint, sa parole est l'écorce
Où sous l'attrait humain d'une futile amorce
S'enveloppe la VÉRITÉ.

Le monde est un grand corps : la mer est sa ceinture,
Sous la tente du ciel son front est abrité ;

Ses yeux toujours ouverts éclairent la nature ;
Des forêts dont les airs bercent la chevelure,
Son âme est la divinité.

Mais l'homme, reflétant ces divers phénomènes,
Voyant Dieu par son âme et les cieux entr'ouverts,
Sondant de l'Océan les voûtes souterraines,
Portant en lui le poids des choses surhumaines,
Est un monde dans l'univers !

Le ciel même obéit à sa voix si profonde,
Et quand il a parlé descend dans le saint lieu ;
L'Eternel a rendu l'immensité féconde.
En prononçant un mot, le sien créait un monde ;
Prêtres, le vôtre enfante un Dieu !

ALP. ESQUIROS.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

IV

OU JACQUES ET MATHURIN PRENNENT UN BON PARTI.

Lorsque le docteur fut hors de la portée de la voix :

— M'est avis, dit Mathurin, que tous ces messieurs qui nous font une si rude peur du Syllabus ne le connaissent même pas.

— Ma foi, reprit Jacques, je commence à ne plus trop savoir que penser de tout ça.

— As-tu vu comme ils ont peur de se trouver ensemble ? M. l'instituteur s'en va aussitôt qu'il aperçoit M. Tirsang ; M. Tirsang s'en va lorsqu'il voit M. le curé. C'est drôle, au moins, ça, Jacques.

— Oui, Mathurin, c'est drôle.

— Et puis, Jacques, as-tu remarqué ce qu'a dit M. Tirsang, que M. le curé lui avait offert de s'expliquer ensemble sur le Syllabus ? Pourquoi M. Tirsang n'a-t'il pas accepté une offre si raisonnable ? Il est au moins aussi *sciencé* que M. le curé ; il n'est pas bête et il n'a pas sa langue dans sa poche. Moi, à sa place, j'aurais accepté, et j'aurais montré à M. le curé tout ce qu'il y a d'horrible dans son Syllabus. Pourquoi qu'il a refusé ?

(1) Reproduction interdite. Voir les deux numéros précédents.

— Oui, Mathurin, pourquoi qu'il a refusé ?

— Moi, Jacques, je commence à croire que leur Syllabus n'est qu'un croquemitaine bon pour faire peur aux enfants.

— Oh ! pour ça, Mathurin, tu te trompes, bien sûr. Sans ça, est-ce que tous les ouvriers seraient émus comme ils le sont ? est-ce que tous les journaux crieraient comme ils font ? est-ce que tous ces messieurs seraient ameutés à ce point-là ?

— Oui, je vois bien qu'il doit y avoir quelque chose, mais ça n'est pas clair. Tu sais le proverbe, Jacques : « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé ! » Tous ces cris n'ont-ils pas tant seulement pour but de se débarrasser des curés ?

— Mais, Mathurin, si les curés ne faisaient pas tant de mal et s'ils ne manigançaient pas quelque chose de pire, pourquoi leur en voudrait-on ? Laisant le monde en paix, le monde les laisserait tranquilles.

— Tu as raison, Jacques, et pourtant je crois que je n'ai pas tort.

— Explique-toi, alors.

— Remarques-tu que tous ceux qui crient si fort contre le Syllabus et qui disent que le Pape fait du mal à la religion, n'en ont guère, de religion ?

— Ça, Mathurin, c'est vrai. M. Poussaboire n'en a pas plus qu'il ne faut, Baptiste n'en use pas, M. le docteur Tirsang ne met jamais le pied à l'église, et on voit bien que M. l'instituteur s'en passerait volontiers.

— Eh bien ! est-ce que ça ne signifie pas quelque chose, ça ?

— Qu'est-ce que ça peut signifier ?

— C'est que ceux qui crient après le Syllabus ont au moins autant d'intérêt à le faire que les curés à le défendre.

— Je ne comprends pas bien.

— C'est simple, pourtant, Jacques. Supposons que le Syllabus défende la religion, comme ils n'en veulent pas, ils ne veulent pas du Syllabus.

— Mais tu ne raisones pas trop mal, Mathurin.

— M. Poussaboire, par exemple, sait bien que ceux qui vont le plus habituellement à l'église ne sont pas ceux qui font le plus de consommation chez lui.

— Ça, oui ; église pleine, cabaret vide.

— Et Baptiste, qui est un fameux noceur, comme était son oncle Lajoie ; qui boit comme un templier quand il s'y met, et qui jure à faire trembler un sapeur, sans compter le reste de ses fredaines,

crois-tu qu'il soit bien disposé à aimer le Syllabus, si le Syllabus ressemble aux commandements de Dieu ?

— Non, pour ça, non.

— Je ne veux pas parler de M. le docteur Tirsang, parce que je ne vois pas pourquoi il en voudrait aux curés, mais je me suis laissé dire que dans leurs écoles, à Paris, on ne fait que parler contre la religion, et que les étudiants mènent une vie que les curés ne peuvent approuver.

— Hum !

— M. l'instituteur, tu sais ce qu'il voudrait, c'est être le maître. Ça l'ennuie de voir qu'il y en a qui écoutent plus volontiers M. le curé que lui, et avec toute sa *savanterie*, on voit qu'il aimerait mieux commander aux grand'personnes qu'aux enfants. D'ailleurs, entre nous, on ne sait pas pourquoi il ne s'est pas fait prêtre ; il y a peut-être là-dessous quelque raison qui nous expliquerait pourquoi, avec son air sournois, il n'est pas du côté du Syllabus.

— Mathurin, tu me fais là des réflexions qui m'ont l'air sensées.

— Je crois qu'elles le sont, Jacques.

— Alors, que faut-il faire ?

— Tiens, voilà M. le curé qui sort de chez le père Lajoie. Il n'y est pas resté longtemps, en effet, et il a un air si triste, qu'on voit bien qu'il n'a pas réussi dans son affaire. Il faut lui dire franchement la chose. Nous ne sommes pas plus bêtes que d'autres, n'est-ce pas ? Nous verrons bien s'il nous attrape.

— Eh bien ! Mathurin, tu lui diras ça, c'est convenu.

— Sois tranquille, Jacques, je tournerai la chose de telle façon que nous saurons le fin mot de toutes ces histoires de monstre et de Syllabus.

M. le curé, sortant de chez le père Lajoie, avait bien l'air triste et désolé dont les deux amis s'étaient aperçus.

Le digne pasteur de cette paroisse de F***, qui répondait si froidement aux efforts de son zèle et de son dévouement, était un vieillard de soixante ans, vert encore sous la couronne de cheveux blancs qui donnait à sa physionomie douce et bonne un air de patriarcale majesté. Les enfants qui le rencontraient le saluaient d'un : Bonjour monsieur le curé, qui était toujours bien accueilli, et qui leur valait souvent quelque belle image dont le dessus de la cheminée de la chaumière ne tardait pas à s'enrichir. Les quelques bons chrétiens que comptait encore le village se découvraient avec vénération devant lui et l'abordaient avec cette familiarité respectueuse qui est une marque de la piété filiale. Les mères lui faisaient

envoyer des baisers par les petits enfants qu'elles tenaient dans leurs bras. Les moins religieux le saluaient, et telle était sa bonté bien connue, qu'ils ne craignaient pas, dans l'occasion, de le consulter sur leurs petits intérêts et même de lui confier leurs difficultés domestiques. Il n'y avait que quelques buveurs émérites, quelques hommes scandaleux, quelques jeunes ouvriers faisant leur éducation dans l'usine du village voisin, qui se détournaient pour ne pas avoir à le saluer, et qui, lorsqu'il était passé, se livraient à ces grossières plaisanteries dont se compose tout le bagage spirituel de ces libres-penseurs.

A qui M. le curé n'avait-il pas rendu quelque service, ou donné quelque bon conseil? Tout ce petit monde, qu'il regardait comme sa famille, avait vieilli ou grandi sous ses yeux, depuis bientôt quarante ans qu'il était dans la paroisse. Les trois quarts avaient été baptisés par lui; il avait marié la moitié de cette population laborieuse et simple, qu'il avait eu pourtant la douleur de ne pouvoir préserver des vices de la ville, et chaque fois qu'on avait eu besoin de secours ou de consolation, il s'était trouvé là, pleurant avec ceux qui pleuraient, souffrant avec ceux qui souffraient, adoucissant les chagrins, soignant les malades, ouvrant sa bourse aux nécessiteux, étant, dans toute la force du terme, le pasteur de ce cher troupeau, le père de cette famille aimée.

Jacques, qui était un esprit fort, se trouvait un peu plus gêné avec le digne curé que Mathurin qui, sans pratiquer, ne se piquait pas de philosophie comme son ami Jacques. C'est pour cela que Jacques, malgré le plaisir qu'il trouvait à parler et à pérorer, aimait mieux que Mathurin se chargeât d'aborder la grande question.

— Bonjour, monsieur le curé, dit Mathurin le premier.

— Bonjour, monsieur le curé, dit Jacques d'un ton un peu moins ferme.

— Bonjour, mes amis, bonjour, dit à son tour le curé.

— Eh bien! monsieur le curé, continua Mathurin, comment va ce pauvre père Lajoie, que vous venez de quitter?

A cette question, le curé fit un geste de douleur et l'on vit briller une larme dans ses yeux.

— Est-ce qu'il va plus mal? ajouta Mathurin.

— Ah! mes chers amis, dit le pasteur, qu'il est triste d'arriver à la mort lorsqu'on n'a pas de bonnes œuvres à présenter au bon Dieu, au moins la bonne œuvre d'un sincère repentir et du ferme propos de mieux faire si l'on revient à la santé.

— Mais le père Lajoie n'en est pas là, remarqua Jacques. Nous

venons de voir à l'instant M. Tirsang, qui nous a dit qu'il allait bien mieux, et qu'il en réchapperait.

— Tant mieux, tant mieux, s'il ne se trompe pas.

— Vous, monsieur le curé, comment l'avez-vous trouvé?

— Ce matin il était au plus mal.

— Et tout à l'heure?

— Hélas! tout à l'heure, je n'ai pu le voir.

— Comment?

— Il paraît que le médecin a recommandé de ne le laisser parler à personne, surtout à moi, parce que cela lui ferait une fâcheuse impression.

— Alors, vous ne l'avez pas vu, monsieur le curé? demanda Mathurin.

— Hélas! non. J'ai eu beau insister, beau dire que c'était le père Lajoie lui-même qui m'avait prié de revenir dans l'après-midi, je n'ai pu rien obtenir. Pauvre père Lajoie!

— Monsieur le curé, vous dites cela d'un air qui annoncerait que le père Lajoie ne peut en réchapper.

— C'est que je le crains bien.

— Pourtant, tout à l'heure, M. Tirsang...

— Je ne suis pas médecin, mes amis, et je ne doute pas que M. Tirsang n'ait vu des signes de guérison que je n'ai pas aperçus. Je désire bien qu'il ne se trompe pas. Cependant, je n'ai que trop l'expérience de ces choses-là, et je crains bien.

— Mais, enfin, il en a encore pour plusieurs jours? demanda Jacques.

— Priez pour lui, mes chers amis, priez pour lui, car je crains bien qu'avant le lever du soleil de demain il n'ait comparu devant son juge.

— Il est si bas que ça, monsieur le curé! dirent à la fois Jacques et Mathurin.

— Je le crains.

— Alors pourquoi M. Tirsang nous disait-il...

— Ah! c'est toute une bien triste affaire, mes amis, une très triste affaire.

— Quoi donc, monsieur le curé!

— Je crois qu'il est bon de vous dire tout. Ecoutez-moi donc, mes amis.

— Monsieur le curé, dit Mathurin, si c'était un effet de votre bonté, vous entreriez chez nous. La fraîcheur commence à se faire sentir, et nous serons plus commodément pour causer au coin du

feu. La maîtresse, qui n'est pas curieuse du tout, sera bien aise de vous voir et de vous entendre, et pendant que les pommes de terre achèveront de cuire, vous voudrez bien nous raconter cette histoire et boire un verre de cidre avec nous.

Jacques, qui craignait de se voir à tout moment aperçu par un de ses amis en libre pensée, lequel se serait bien moqué de lui pour sa conversation avec M. le curé, Jacques appuya l'avis de Mathurin, et l'on entra, après que le curé eut posé comme condition qu'il n'accepterait rien.

— Vous savez, mes amis, c'est ma règle. Il y en a que cela gênerait ; je suis votre père à tous ; je ne veux pas qu'il y ait de distinction entre mes enfants.

On entra. Les politesses d'usage furent échangées avec la maîtresse de la maison, qui était toute *glorieuse* de recevoir M. le curé chez elle, et qui fut bien heureuse de lui voir caresser les marmots, qui s'étaient trouvés un moment dérangés dans leurs graves occupations, consistant à tirer la queue du chat et à cabrioler avec le chien.

Quand le calme fut rétabli et qu'on fut bien commodément installé devant le feu, composé de deux ou trois longs parements de fagots croisés les uns sur les autres et que l'on poussait à mesure qu'ils se consumaient, M. le curé reprit la parole.

— Il se prépare, dit-il, quelque chose de grave et de bien affligeant dans la paroisse.

Jacques fit à Mathurin, un signe qui disait bien clairement : Vois-tu ? M. le curé va nous parler de la chose sans que nous ayons besoin de l'interroger là-dessus.

— Je ne sais pas, poursuivit le curé, si vous avez entendu parler d'une société qui s'est d'abord formée en Belgique et qui s'étend maintenant en France, secte abominable qui nous amènera bien des malheurs. On l'appelle la Société des Solidaires. Ceux qui en font partie s'engagent à ne pas faire baptiser leurs enfants, à ne pas se marier à l'église, à se faire enterrer sans aucune cérémonie religieuse.

— Comme des chiens, alors, interrompit Mathurin.

— A peu près comme cela, dit le curé.

— J'entends bien, dit Jacques à son tour, ne pas être de cet société-là.

— Vous avez raison, Jacques, vous avez grande raison ; mais voilà où mènent pourtant les doctrines de ceux qu'on appelle des

esprits forts et des libres penseurs. Car, enfin, si la religion, comme ils disent, n'est bonne que pour les femmes et les enfants, et encore... pourquoi demander les prières du curé sur l'enfant qui vient de naître ? pourquoi ne pas se contenter de se marier par devant M. le maire ? Et si, quand on est mort, tout est mort, pourquoi s'amuser à faire chanter des prières par le prêtre sur le cadavre du défunt ? Tout cela est parfaitement inutile, et même, si la religion n'est pas vraie, tout cela est parfaitement ridicule, convenez-en.

— Oui, dit Jacques ; mais, quoique je ne me fasse pas meilleur qu'un autre, et quoique je ne tienne pas beaucoup à toutes vos cérémonies, — vous le savez, monsieur le curé, je vous parle franchement, — eh bien ! ça me ferait quelque chose de ne m'être pas marié à l'église et de penser qu'on m'emportera comme un chien, sans que les cloches sonnent pour moi, sans qu'on jette de l'eau bénite sur ma bière et qu'on m'accompagne au cimetière en priant le bon Dieu pour moi.

— Cela prouve, Jacques, que vous n'êtes pas si mauvais garçon que vous le croyez, dit le curé en riant... Mais pour en revenir à notre affaire, je sais qu'il y a dans le village voisin quelques Solidaires venus de Belgique et de Paris qui font tous leurs efforts pour arriver à avoir un enterrement civil.

— Un enterrement civil, qu'est-ce que c'est que ça, monsieur le curé ? demanda Mathurin.

— C'est précisément un enterrement sans cérémonie religieuse, sans qu'on aille à l'église et sans prêtre.

— Un enterrement de chien, quoi ! Et pourquoi appelle-t-on ça enterrement civil ?

— C'est parce qu'on appelle mariage civil le mariage qui se fait seulement par devant M. le maire.

— Ah ! c'est là ce qu'ils entendent par civil ? exclama Mathurin. Je commence alors à comprendre ce qu'ils entendent par civilisation. La civilisation, c'est d'être marié et enterré civilement. Merci de leur civilisation !

(La suite au prochain numéro.)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME II DE 1876 (1).

(Tome XVI de la collection).

Numéro 224 (1^{er} avril 1876). — A nos lecteurs, 5. — Les pèlerins au Vatican, 7. — Nouvelles religieuses, 13. — L'inutilité des religieux, 19. — Les mandements de Carême, 24. — Conférences de Notre-Dame, 29. — Les rangs et préséances dans les cérémonies publiques, 41. — Josephina, 43. — Question de jurisprudence, 47. — Variétés, 49.

Numéro 225 (8 avril 1876). — La parole du Pape, 53. — Nouvelles religieuses, 56. — L'unité catholique en Espagne, 70. — Science et bonne foi de certains journalistes, 78. — Conférences de Notre-Dame, 80. — Variétés, 101.

Numéro 226 (15 avril 1876). — Le Calvaire et le Vatican, 105. — Provision d'Eglises, 109. — Chronique de Rome et du Vatican, 113. — Actes officiels, 123. — Nouvelles religieuses, 126. — Les comités catholiques, 132. — L'Eglise des pauvres, 138. — Conférences de Notre-Dame, 140. — Revue des livres, 155.

Numéro 227 (22 avril 1876). — Calendrier liturgique, 161. — Resurrexit, 165. — Nouvelles religieuses, 168. — La communion pascale, 174. — Les audiences du Saint-Père, 178. — Le centenaire de Saint-Vincent de Paul, 181. — Notre-Dame de Lourdes, 185. — Notre-Dame d'Afrique, 190. — L'OEuvre du dimanche, 194. — Livres à l'index, 202. — La nuit de Pâques dans une abbaye du moyen-âge, 203. — L'oranger, 211.

Numéro 228 (29 avril 1876). — Un mot à nos lecteurs, 217. — Nouvelles religieuses, 219. — L'anniversaire du 12 avril, 226. — Le congrès catholique, 232. — Jésus-Christ est Dieu, 245. — Saint Vincent de Paul, 252. — La pression cléricale, 255. — Communication importante, 261. — L'oranger (suite), 263. — Variétés, 271.

Numéro 229 (6 mai 1876). — Nouvelles religieuses, 273. — Le centenaire de saint Vincent de Paul, 274. — Les cercles catholiques en Belgique, 282. — Le congrès catholique de Paris (suite), 287. — Devoirs des catholiques envers la presse, 294. —

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages. Cette table et la suivante doivent être placées à la fin du dernier numéro de juin 1876.

Jeanne d'Arc et les zouaves pontificaux, 300. — La question des classiques, 304. — Le traitement du clergé, 308. — Le prêtre, 312. — Revue des livres, 315. — L'oranger (fin), 317. — Variétés, 322.

Numéro 230 (13 mai 1874). — Nos pèlerins à Rome, 329. — Chronique de Rome et du Vatican, 344. — Nouvelles religieuses, 349. — Les fêtes d'Orléans, 353. — L'enseignement supérieur, 355. — Le congrès catholique (suite), 364. — Le centenaire de saint Vincent de Paul, 374. — Variétés, 381.

Numéro 231 (20 mai 1876). — Les cercles catholiques d'ouvriers, 385. — Discours du R. P. Monsabré, 393. — Le congrès catholique (suite), 401. — Le Vœu national au Sacré-Cœur, 411. — Notre-Dame de Bon-Encontre, 418. — Louise Lateau, 421. — La propagande chrétienne, 425. — Nos évêques, 428. — Les deux cloches, 431. — Variétés, 436.

Numéro 232 (27 mai 1876). — Nouvelles religieuses, 337. — Notre-Dame des Ardents, 441. — Le congrès catholique (fin), 454. — Rome et Jérusalem, 464. — L'Oraison dominicale, 471. — La bénédiction paternelle, 478. — Inhumation et crémation, 482. — Les places à l'Eglise, 486. — Les petits livres, 491.

Numéro 233 (3 juin 1876). — La Pentecôte, 493. — La collation des grades, 498. — Le pèlerinage de Saint-Claude, 506. — Notre-Dame d'Orcival, 512. — Religion et patrie, 516. — La question arménienne, 524. — L'alphabet glagolitique, 527. — Revue des livres, — 533. — Histoire d'un inconnu, 538.

Numéro 234 (10 juin 1876). — La bataille de Legnano, 549. — L'Académie française, 556. — Le centenaire de Voltaire, 567. — Le congrès de Liège en 1865, 571. — La charité à Paris, 575. — Piège maçonnique, 584. — Histoire d'un inconnu (suite), 588.

Numéro 235 (17 juin 1876). — Le 16 juin, 593. — Le Vénérable Libermann, 596. — Le centenaire de Voltaire (suite), 600. — Les cercles catholiques d'ouvriers, 604. — L'Académie française (fin), 614. — La charité à Paris (suite), 623. — Le duel, 628. — Histoire d'un inconnu (suite), 635. — Revue des livres, 642.

Numéro 236 (24 juin 1876). — Revue générale, 649. — Le 16 juin à Rome, 652. — L'enseignement supérieur, 658. — Les faits de Saint-Palais, 664. — Où allons-nous? 667. — Le centenaire de Voltaire (suite), 677. — La charité à Paris (suite), 681. — Les cercles catholiques d'ouvriers (fin), 686. — La Fête-Dieu, 695. — Histoire d'un inconnu (suite), 698.

TABLE ALPHABÉTIQUE ⁽¹⁾

(Tome II de 1876.)

A

- Acaadémie (l') française. — Réception de M. Dumas, le chimiste, 556. — Discours de M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER, 614.
- Agen (diocèse d'). — Fête de Notre-Dame de Bon-Encontre, 418.
- Algérie. — Les missions en Algérie, 403.
- Allemagne. — La persécution, 17, 64. — Un intrus, 64.
- Alphabet (l') glagolitique, par FERDINAND DELAUNAY, 527.
- Anniversaire du 12 avril, 226.
- A nos lecteurs, par J. CHANTREL, 5. — A nos lecteurs (un mot), par le même, 217.
- Arc (Jeanne d') et les zcuaves pontificaux, par H. DE PÈNE, 300. — Fête de Jeanne d'Arc à Orléans, 355. — Orthographe du nom de Jeanne d'Arc, 383.
- Archéologie. — Découvertes archéologiques, 381.
- Ardents (Notre-Dame des), à Arras, par EMILE DANTEN, 441.
- Arménienne (la question), par Mgr AZARIAN, 524.
- Art (l') chrétien, 402.
- Audiences (les) du Saint-Père, 178.
- AZARIAN (Mgr). — La question arménienne, 524.

B

- BELCASTEL (Gabriel de), Rome et Jérusalem, 464.
- Bénédition (la) paternelle, 478.
- BESSON (Mgr), évêque de Nîmes. — Il prononce l'oraison funèbre du cardinal de la Rochefoucault et de Mgr Bernis, 223. — Discours au Congrès catholique de Paris, 407.
- Bibliothèque (la) à 25 centimes*, 537.

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

- BIENCOURT (marquis de). — Devoirs des catholiques envers la presse, 234.
 Bon-Encontre (Notre-Dame de), 418.
 Bonnechose (cardinal de). — Allocution le jour de la translation des restes du cardinal de la Rochefoucauld, 223.
 Brésil. — Rétractation d'un chanoine, 128.
 Briey (l'abbé de). — Il est nommé évêque de Saint-Dié, 220. — Notice biographique, 222.
 Brossais Saint-Marc (cardinal), archevêque de Rennes. — Il prend possession de son église titulaire à Rome, 320.
 Broves (l'abbé Georges de Raféris de). — *Les douleurs humaines*, 159.
 Budget (le) des cultes en France, 14. — Budget de l'instruction publique, 15. — Budget des beaux-arts, 16.

C

- Cadoudal (G. de). — *Honnêtes facéties et menus propos*, 647.
 Calendrier (le) liturgique pour avril, mai, juin 1876, 161.
 Calvaire (le) et le Vatican, 105.
 Cardinaux. — Création de nouveaux cardinaux, 112.
 Carême. — Les mandements de carême, 24.
 Cars (duc des). — Il lit l'adresse des pèlerins au Pape, 7.
 Cavaletti (marquis). — Adresse au Pape à l'occasion de l'anniversaire du 12 avril, 227.
 Caverot (Mgr), évêque de Saint-Dié. — Il est nommé archevêque de Lyon, 220. — Notice biographique, 221, 428.
 Centenaire (le) de saint Vincent de Paul, 181, 225, 252, 274. — Comment il est célébré à Rome, 347.
 Centenaire (le) de Voltaire, par ADRIEN DE THURET, 567, 600; — par J. CHANTREL, 677.
 Cercles (les) catholiques de Belgique, par EMILE DANTEN, 282.
 Cercles (les) catholiques d'ouvriers, 385. — Union des œuvres ouvrières, 385. — Assemblée générale et séances précédentes, 388. — Discours du comte DE MUN, 604, 686.
 Chaire (la) contemporaine, par l'abbé Lelandais, 533.
 CHANTREL (J.). — A nos lecteurs, 5, 218. — Revue des livres, 155, 315, 533, 642. — Le Congrès catholique, 232, 287, 364, 401, 454. — Nouvelles religieuses, 219, 273, 349, 437. — La Pentecôte et la situation religieuse du monde, 493. — La collation des grades, 503. — Les petits livres, 490. — Le 16 juin, 593. — Revue générale du 1^{er} semestre 1876, 649. — Le centenaire de Voltaire, 677.
 Chanté (la) à Paris, 575, 623, 681.
 Chauvigné (A. de). — *Recueil dramatique*, 158.
 Cissev (comte Louis de). — Discours sur l'œuvre du dimanche, 195. — Lettre sur la même œuvre, 327.
 Classiques (la question des) : 04.
 Clergé (le traitement du), par RENÉ D'ARFEUILLE, 308.

- Cloches (les deux), ballade, 431.
 Collation des grades. — Lettre des évêques fondateurs de l'Université catholique, 498.
 Comités (les) catholiques. — Programme du Congrès de Paris, 174.
 Communication importante, 261.
 Communion (la) pascule à Notre-Dame de Paris, 174.
 Communion réparatrice (Association de la). — Lettre de Mgr l'évêque de Nevers, 62.
 Conférences (les) de Notre-Dame, par le P. MONSABRÉ, 21, 80, 140.
 Congrès (le) catholique à Paris. — Programme, 132. — Séances, 232, 234, 287, 364, 401, 454. — Discours du cardinal Guibert, 239. — Caractère général du Congrès, 462.
 Congrès (le) de Liège, 571.
 Consistoire (le), 113.
 Contraste (un), 49.
 Corporation (la) ouvrière chrétienne, 455.
 Cortet (Mgr) évêque de Troyes. — Discours sur l'œuvre du dimanche, 200.
Cours (petit) classique et élémentaire pour les jeunes enfants, par Marie Guerrier de Haupt, 155.
 Crémation (la), 325, 482.
 Croix (la vraie) de Saint-Laud, 101. — Reliques de la vraie croix, 271.
 Cullen (cardinal). — Lettre pastorale, 352.

D

- DAMAS (vicomte de). — Rapport sur l'œuvre des pèlerinages, 405.
 DANTEN (Emile). — Les cercles catholiques de Belgique, 282. — Notre-Dame des Ardents, 441. — L'Oraison dominicale, 471.
 DELAUNAY (Ferdinand). — L'alphabet glagolitique, 527.
 DEPELCHIN (P.). — Le centenaire de saint Vincent de Paul, 274.
 Desprez (Mgr), archevêque de Toulouse, — Pèlerinage à Rome, adresse au Saint-Père, 333.
 Devoirs des catholiques envers la presse, par le marquis DE BIENCOURT, 294.
 Diable et franc-maçon, 436.
 Dimanche. — L'œuvre du dimanche, 194, 327.
Douleurs (les) humaines, par l'abbé Georges de Rafélis de Broves, 159.
 Duel (le), 628.
 DULONG (P.) DU ROSNAY. — Réception et Patrie, 516.
 DUMAS (Jean Baptiste), chimiste. — Discours de religion à l'Académie française, 556. — Réponse de M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER, 614.
 DUPANLOUP (Mgr). — Homélie pour le centenaire de saint Vincent de Paul, 374. — Où allons-nous, 667.

E

Eglise (l') des pauvres, 133.

Enseignement. — Projet de loi de M. Waddington sur l'enseignement supérieur, 14. — Réunion des évêques à Paris, à ce sujet, 57. — Les jurys mixtes abolis en Belgique, 64. — Pétition pour le maintien de la loi sur l'enseignement supérieur, 359. — Vœux formulés au congrès catholique de Paris, 407. — Lettres des évêques de l'Université catholique de Paris sur la collation des grades, 498. — Pétition des évêques fondateurs de l'Université d'Angers, 658; — de l'archevêque de Cambrai et de l'évêque d'Arras, 663.

Epée (l') de Charles-Quint, par Félix de Servan, 647.

EPIVENT (Mgr). — Lettre circulaire pour le centenaire de saint Vincent de Paul, 182.

Espagne. — La question de l'unité catholique, 18, 173. — Lettre pastorale du cardinal Moreno et bref de Pie IX, 70. — Bref de Pie IX aux dames espagnoles, 129.

ESQUIROS (Alph). — La Fête-Dieu, poésie, 595.

Evêques. — Nomination d'évêques, 13. — Mandements pour le carême, 24. — Provision d'Eglise, 109. — Nos évêques, Mgr Caverot, 428.

F

Falconi (l'abbé Léonardi.) — *Le Syllabus pontifical*, 642.

Fête-Dieu (la), poésie, par ALPH. ESQUIROS, 695.

Fêtes (les) d'Orléans, 355.

Fonteneau (Mgr), évêque d'Agen. — Il est nommé prélat domestique de Sa Sainteté, 170.

Fouet (l'abbé). — *L'Imitation de Jésus-Christ expliquée par elle-même*, 536.

France. — Levée de l'état de siège, 123. — Renouvellement par séries des sénateurs, 124. — Nomination d'évêques, 220. — Nouvelles religieuses, 349.

FREPPÉ (Mgr), évêque d'Angers. — Il reçoit un Bref du Pape pour son discours sur l'ordre monastique. 170. — Allocution sur le centenaire de saint Vincent de Paul, 379.

G

Gautier (Léon). — *Prières à la Vierge*, 159.

Général (un) chrétien, 524.

Grâce (action de la), par le P. MONSABRÉ, 140.

- GRANGE (Jean). — Je n'ai pas le temps, 322.
 Guerrier de Haupt (Marie). — *Petit cours classique et élémentaire pour les jeunes enfants*, 155.
 GUIBERT (cardinal). — Discours au congrès catholique de Paris, 239.

H

- Histoire d'une dentelle*, par M^{me} J.-O. Lavergne, 316.
 Histoire d'un inconnu, nouvelle et étude sur le *Syllabus*, 538, 588, 635, 695.
 Hollande. — Expulsion de Mgr Martin, évêque de Paderborn, 131.
Honnêtes facéties et menus propos, par G. de Cadoudal, 647,

I

- Imitation (l') de Jésus-Christ expliquée par elle-même*, par l'abbé Fouet, 536.
 Index. — Livres à l'Index, 202.
 Inhumation et crémation, 482.
 Inutilité (l') des religieux, 19.
 Irlande. — Lettre pastorale du cardinal Cullen, 352.
 Italie. — Liquidation des biens ecclésiastiques, 168. — Plume d'or offerte par le Pape à l'abbé Margotti, 27. — La question romaine, 219. — Le roi et la reine de Grèce viennent à Rome, 344.

J

- Jaubert (D.). — *Le programme radical*, 643.
 Jésus-Christ est Dieu, 245.
Jonchée (une) de fleurs, par M^{me} Marie-Félicie Testas, 155.
 Jordany (Mgr), évêque de Fréjus. — Il donne sa démission; son épiscopat, 59.
 Josephina (la) de Gerson,, 43.
 Juin (le 16), par J. CHANTREL, 593. — Le 16 juin à Rome, 652.
 Jurisprudence (questions de). — Legs aux fabriques, 47.

L

- Lateau (Louise), 421.
 Lavergne (Mgr J.-O.). — *Histoire d'une dentelle*, 316.
 Ledochwski (cardinal). — Discours au Saint-Père, 117.
 Legnano (la bataille de). — On en célèbre le centenaire en Italie, 549.

- Lelandais (l'abbé). — *La chaire contemporaine*, 533.
 Lequette (Mgr), évêque d'Arras. — On le croit nommé à l'archevêché de Lyon, 58. — Ses conférences sur l'Oraison dominicale, 471.
 Letard (l'abbé F.). — *Tableau évangélique et topographique*, 315.
 Libermann (le Vénérable). — Relation sur la cause de sa béatification, 96.
 Limoges (diocèse de). — Procession septennale pour l'ostension des reliques, 349.
 Livres (Revue des), par J. CHANTREL, 155, 315. — La propagande des Livres, 368. — Les petits livres, par J. CHANTREL, 490.
 Lourdes. — Couronnement de Notre-Dame de Lourdes, 63. — Lettre pastorale de Mgr Jourdan sur le couronnement, 185. — Bref du Pape, 188.
 Lyon (diocèse de). — Nomination de Mgr Caverot, 220. — La question de l'évêché de Saint-Etienne, 350.

M

- Mandements (les) de carême, 24.
Manuel complet de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, 537.
 Margo'ti (l'abbé). — Il reçoit une plume d'or du Pape, 219.
 Maronites (les) du Liban, 401.
 Materne (l'abbé E.-J.). — Il traduit le *Syllabus pontifical* de l'abbé Falconi, 642.
 Maublanc (Pierre-René). — *Les Ostensions en Limousin*, 645.
 Michaud (l'ex-abbé). — Son plan de campagne contre l'Eglise, 66.
Mois (Nouveau) du Sacré-Cœur de Jésus, 537.
Mollevault (Vie de M.), par un prêtre de Saint-Sulpice, 646.
 MONSABRÉ (R. P.). — Les conférences de Notre-Dame, 29, 80, 140.
 — Discours pour la communion pascale de Notre-Dame, 75. —
 — Discours sur l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, 395.
 MUN (comte Albert de). — Les cercles catholiques d'ouvriers, 604, 686.

N

- Nécrologie. — Mgr Popoff, 19. — Cardinal Tarnoczy, 56.
 Notre-Dame d'Afrique. — Lettre pastorale de Mgr Lavigerie sur son couronnement, 190.
 Notre-Dame de l'Usine, 172.
 Nouvelles religieuses, 219, 273, 349, 437.
 Nuit (la) de Pâques dans une abbaye de religieuses au moyen-âge, par MARIUS SEPET, 203.

O

- Offices (des) pontificaux*, par l'abbé de Rivières, 535.
 Oraison (l') dominicale, expliquée par Mgr Lequette, évêque d'Arras, 471.
 Oranger (l'), nouvelle, par M^{me} MARIE-FÉLICIE TESTAS, 211, 263, 317.
 Orcival (Notre-Dame d'), par un pèlerin, 512.
 ORFEUILLES (René d'). — Le traitement du clergé, 308.
 Orléans (diocèse d'). — Les fêtes d'Orléans, 355. — Discours de Mgr Dupanloup au maréchal de Mac-Mahon, 356. — La fête de Jeanne d'Arc, 357. — Monument à Jeanne d'Arc, 358.
Ostensions (les) en Limousin, par Pierre-René Maublanc, 645.
Où allons-nous? par Mgr Dupanloup, 667.

P

- Palais (Saint-). — Les faits de Saint-Palais, 664.
 Paris (diocèse de). — Pèlerinage à Rome, 329. — Confrérie du Sacré-Cœur à Montmartre, 411. — Réunion d'un congrès catholique, V. Congrès.
 Parole (la) du Pape, 53.
 Pèlerinages. — Les pèlerins au Vatican, 8. — Saint-Joseph de Beauvais, 127. — Nos pèlerins à Rome, 329. — Les pèlerins de Paris, 329. — Les pèlerins de Toulouse, 332. — Rapport sur les pèlerinages, par le vicomte DE DAMAS, 405. — Le pèlerinage de Saint-Claude, 506.
 PÈNE (H. de). — Jeanne d'Arc et les zouaves pontificaux, 300.
 Pentecôte (la) et la situation religieuse du monde, par J. CHANTREL, 493.
Persécuteurs (la mort des), par D. Manuel Carbonero y Sol, 122.
 PIE IX. — Discours aux pèlerins, 8. — Bref sur l'unité catholique en Espagne, 72. — Provision d'églises, 109. — Discours aux évêques préconisés, 115. — Audience aux cardinaux, 116. — Bref aux dames espagnoles, 129. — Bref à l'évêque d'Angers, 170. — Les audiences du Saint-Père, 178. — Bref sur le centenaire de saint Vincent de Paul, 181. — Bref pour le couronnement de Notre-Dame de Lourdes, 188. — Célébration de l'anniversaire du 12 avril, 226. — Allocution à la noblesse romaine, 228. — Discours aux pèlerins de Toulouse, 335. — Discours aux pèlerins de Paris, 341. — Audience au roi et à la reine de Grèce, 345. — Discours à l'occasion du centenaire de la bataille de Legnano, 551. — Le 16 juin, 592. — Discours à l'occasion du 16 juin, 652, 653, 656.
 Piéges maçonniques, 584.
 Places (les) à l'église, par F. RENARD, 486.
 Popoff (Mgr Raphaël), évêque des Bulgares. — Sa mort, 19.

- Prédestination (la) et la grâce, par le P. MONSABRÉ, 80.
Première (la) aux radicaux, par un laïque, 645.
 Préséances (les rangs et), 40.
 Presse. — Devoirs des catholiques envers la presse, par le marquis DE BIENCOURT, 294.
 Pression (la) cléricale, par LOUIS VEULLOT, 255.
 Prêtre (le), par B. N., 312.
Prières à la Vierge, par Léon Gautier, 159.
Programme (le) radical, par D. Jaubert, 613.
 Propagande (la) chrétienne, 425.
 Provision d'églises, 109.

Q

- Question (la) arménienne, par Mg AZARIAN, 524.
 Question (la) des classiques, 304.
 Questions de jurisprudence. — V. Jurisprudence.

R

- Rangs (les) et préséances, 40.
Recueil dramatique à l'usage des réunions de jeunes gens, par A. de Chauvigné, 158.
 Reims (diocèse de). — Liste des missionnaires qu'il fournit, 350.
 Religion et Patrie, discours du P. Dulong du Rosnay, 516.
 Renard (F.). — Les places à l'Eglise, 486.
 Resurrexit, 15.
 Revue des livres. V. Livres.
 Revue générale du 1^{er} semestre 1876, par J. CHANTREL, 649.
 REY (R. P.), supérieur de la chapelle du Sacré-Cœur. — Rapport sur le Vœu national, 413.
 Rivière (l'abbé de). — *Des offices pontificaux*, 535.
 Rome et Jérusalem, par GABRIEL DE BELCASTEL, 464.
 Rome et l'Italie, 219. — V. Italie.
 Rouen. — Translation des restes de deux anciens archevêques, 173.
 Roux (Xavier). — *Les Utopies et les Réalités*, 160.
 Russie. — Prolongation du Jubilé, 65. — Statistique religieuse, 66.

S

- Saint-Claude (le pèlerinage de), par J.-A. Wittmann, 506.
 Science et bonne foi de certains journalistes, 73.
 SEPET (Marius), — La nuit de Pâques dans une abbaye de religieuses au moyen-âge, 203.

- Servan (Félix de). — *L'épée de Charles-Quint*, 547.
 Situation (la) religieuse du monde, par J. CHANTREL, 493.
 Suisse. — Plan de campagne contre l'Eglise, 66. — Statistique du schisme vieux-catholique, 131. — Le budget des cultes à Genève, 353. — Erection d'un évêché vieux-catholique, 354.
Syllabus (le) pontifical, par l'abbé Léonard Falconi, 642.

T

- Tableaux évangéliques et topographiques*, par l'abbé F. Letard, 315.
 TAILLANDIER (Saint-René). — Discours à l'Académie pour la réception de M. Dumas, 614.
 Tarnoczy (cardinal). — Sa mort, 56.
 Terris (Mgr), évêque de Fréjus. — Notice biographique, 61.
 TESTAS (M^{me} Marie-Félicie). — Une Jonchée de fleurs, 155. — L'Oranger, nouvelle, 211, 263, 317.
 Thibaudier (Mgr). — Il est nommé évêque de Soissons, 221. — Notice biographique, 222.
 THURET (Adrien de). — Le centenaire de Voltaire, 567, 600.
 Toulouse (diocèse de). — Pèlerinage à Rome, 332.

U

- Unité (l') catholique en Espagne. — Bref de Pie IX, 70.
 Universités catholiques. — Souscription pour l'Institut de Lille, 127. — Bibliothèque de l'Institut catholique de Lille, 361.
Universités (Revue des) catholiques — Lettre de M. l'abbé Conil, vice-recteur de l'Université de Paris, sur cette Revue, 126.
 Un mot à nos lecteurs, par J. CHANTREL, 217.
Utopies (les) et les Réalités, par Xavier Roux, 160.

V

- Variétés. — Un contraste, 49. — La vraie croix de Saint-Land, 101. — Reliques de la vraie croix, 271. — Je n'ai pas le temps, par JEAN GRANGE, 322. — Un général chrétien, 324. — La crémation, 325. — Le di manche, 327. — Découvertes archéologiques, 381. — Jeanne d'Arc ou Jeanne Darc? 383. — Diable et franc-maçon, 436.
 VEUILLOT (LOUIS). — La pression cléricale, 255.
 Vichy. — Communication importante au sujet de la gratuité des eaux, 261.
Vie de M. Mollevault, par un prêtre de Saint-Sulpice, 646.
 Vincent (saint) de Paul. — Bref de Pie IX sur son centenaire, 181. — Lettre circulaire de Mgr Epivent, évêque d'Aire, 182. — Saint Vincent de Paul, 252. — Le centenaire, 181, 225, 274, 347, 374.

Vœu (le) national au Sacré-Cœur. — Etablissement d'une confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, 411. — Rapport sur le Vœu national; par le P. REY, 413.
Voltaire. — Son centenaire, par ADRIEN DE THURET, 567, 600.

W

Waddington (M.), ministre de l'instruction publique. — Projet de loi sur l'enseignement supérieur, 14.
WITTEMANN (J.-A.). — Le pèlerinage de Saint-Claude, 306.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU TOME II DE 1876.







